

République démocratique du Congo

# MONGALA

Jonction des territoires  
et bastion d'une identité supra-ethnique



*Sous la direction de*  
Jean Omasombo Tshonda

Jean-Claude Ambwa  
Élodie Stroobant  
Jérôme Mumbanza mwa Bawele  
Jean Omasombo Tshonda  
Joris Krawczyk  
Mohamed Laghmouch



**Africa**  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL DE  
L'AFRIQUE CENTRALE

**MONGALA**



*La série de publications dont cet ouvrage est le huitième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de 30 ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.*

*Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.*



La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGD et coordonné par le service Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la RD Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque entité administrative (qu'il s'agisse des actuels « districts » ou, pour quelques-unes de ces entités, déjà de « provinces », qui attendent d'accéder au statut de province, comme le prévoit la Constitution de la RD Congo promulguée le 18 février 2006).

#### **LE CEP**

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

#### **LE CERDAC**

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

#### **LE CRGM**

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RD Congo (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

#### **LE MRAC**

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

Le service Histoire et Politique, qui a intégré l'ancienne section d'Histoire du Temps présent, coordinatrice du projet « Provinces », est l'un de ceux du Musée royal de l'Afrique centrale. Cette section était née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaines (1971). Elle poursuit une triple mission de documentation, de publication (la collection des « Cahiers africains ») et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)

République démocratique du Congo

# MONGALA

Jonction des territoires  
et bastion d'une identité supra-ethnique

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda

**Africa**  
**Africa**  
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM  
VOOR MIDDEN-AFRIKA  
MUSÉE ROYAL DE  
L'AFRIQUE CENTRALE

## Coordinateur du projet « Provinces »

**Jean Omasombo Tshonda**, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

### Auteurs

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RD Congo, et les chercheurs du service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent) et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Les chercheurs du service Histoire et Politique du MRAC ont complété et enrichi une première mouture de la monographie, dans les disciplines relevant de leurs compétences. J. Omasombo s'est chargé des chapitres concernant son organisation politique et administrative, E. Stroobant de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, la santé, l'enseignement, l'activité économique et les transports). Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leur nom est cité ci-dessous. Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux du service Histoire et Politique, telles la géologie, la flore... ont bénéficié de contributions de chercheurs extérieurs ou d'autres services du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur contribution dans le sommaire et la table des matières.

**Jean-Claude Ambwa**, ingénieur agronome, prêtre du diocèse de Lisala.

**Élodie Stroobant**, historienne, chercheur au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique).

**Jérôme Mumbanza mwa Bawele**, historien, professeur à l'Université de Kinshasa.

**Jean Omasombo Tshonda**, politologue, chercheur au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique) et professeur à l'Université de Kinshasa (RD Congo).

**Joris Krawczyk**, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent), MRAC (Belgique).

**Mohamed Laghmouch**, cartographe, section de Cartographie et Photo-interprétation, MRAC (Belgique).

*Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2015

Leuvensesteenweg, 13

B-3080 Tervuren

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)

AVEC LE SUPPORT DE  
LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

ISBN 978-9-4922-4416-1

D/2015/0254/26

Imprimé par SNEL GRAPHICS (Belgique)

En couverture: Pêcheurs en pirogue sur la rivière Mongala. Photo équipe locale, mars 2013.

*Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

Une version en ligne de cet ouvrage est gratuitement consultable sur le site du musée :

<http://www.africamuseum.be/research/publications/rmca/online/>

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<u>9</u>
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA MONGALA PHYSIQUE</b> .....	<u>13</u>
INTRODUCTION : Origine du nom Mongala.....	<u>15</u>
CHAPITRE 1 : Géographie et hydrographie.....	<u>21</u>
CHAPITRE 2 : Géologie .....	<u>27</u>
CHAPITRE 3 : Végétation .....	<u>35</u>
<b>DEUXIÈME PARTIE : LES HOMMES</b> .....	<u>43</u>
CHAPITRE 4 : Peuples.....	<u>45</u>
CHAPITRE 5 : Langues et cultures .....	<u>65</u>
CHAPITRE 6 : Implantation missionnaire .....	<u>89</u>
<b>TROISIÈME PARTIE : OCCUPATION EUROPÉENNE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b> .....	<u>103</u>
CHAPITRE 7 : La pénétration européenne .....	<u>105</u>
CHAPITRE 8 : Évolution de l'organisation administrative .....	<u>117</u>
CHAPITRE 9 : Composition territoriale du district.....	<u>151</u>
<b>QUATRIÈME PARTIE : LA MONGALA POST-INDÉPENDANCE</b> .....	<u>179</u>
CHAPITRE 10 : La Mongala pendant la Première République.....	<u>181</u>
CHAPITRE 11 : La Mongala sous la Deuxième République : 1966-1997 .....	<u>215</u>
CHAPITRE 12 : La Mongala sous les pouvoirs des Kabila père et fils .....	<u>227</u>
<b>CINQUIÈME PARTIE : SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE</b> .....	<u>235</u>
INTRODUCTION .....	<u>237</u>
CHAPITRE 13 : Instauration d'un modèle économique colonial.....	<u>243</u>
CHAPITRE 14 : Le commerce : nerf de l'activité économique de la Mongala.....	<u>255</u>
CHAPITRE 15 : État du réseau routier .....	<u>267</u>
CHAPITRE 16 : L'huile de palme .....	<u>275</u>
CHAPITRE 17 : Une spécificité régionale : les riz de Bumba .....	<u>285</u>
CHAPITRE 18 : Redynamisation des cultures et des activités économiques paysannes .....	<u>293</u>
CHAPITRE 19 : L'exploitation forestière dans la Mongala.....	<u>305</u>
CHAPITRE 20 : Ébauche d'une étude démographique.....	<u>323</u>
CHAPITRE 21 : Éléments pour un état des lieux du secteur santé dans la Mongala .....	<u>337</u>
CHAPITRE 22 : Aperçu des structures éducatives.....	<u>355</u>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<u>367</u>

Carte administrative de la Mongala :

[http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/carte\\_mongala.pdf](http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/carte_mongala.pdf)





## AVANT-PROPOS

**M**algré ses 58 141 km<sup>2</sup>, la Mongala est, avec seulement trois territoires, le plus petit ensemble administratif des 26 provinces de la RDC prévues dans la Constitution du 18 février 2006. N'eût été le passage du fleuve Congo marqué par sa dorsale à cet endroit, la Mongala comme espace administratif et humain n'aurait, en fait, pu se constituer : l'espace frappe, en effet, par son caractère composite. Son agencement renvoie avant tout à des considérations politico-administratives, auxquelles la Mongala doit, d'une part, son étirement d'ouest en est, dont le double objectif était de regrouper un noyau de peuplement ngombe autour de Lisala et de rattacher les Budja installés en territoire de Bumba, traditionnellement apparentés aux populations de la Province-Orientale (Mbole/Mobango, etc.) ; d'autre part, l'adjonction, en 1955, de son appendice méridional : Bongandanga. L'évolution tourmentée de sa composition est l'expression même de cet ensemble disparate, qui paraît être l'effet d'une position géographique de transition dans la confluence entre les espaces des peuplements mongo, « Gens d'eau », ngbaka, ngbandi, etc., et qui passe pour être un assemblage à la fois des peuples et des territoires marqués par leur éparpillement.

L'édification de la Mongala pose, en creux, le problème de l'identité, car la singularité régionale du district s'est forgée dans un double rapport concurrentiel : celui, extérieur, opposant les populations autochtones aux ethnies voisines, en particulier les Ngombe aux Mongo ; et celui, intérieur, mettant en présence deux populations dominantes, les Ngombe et les Budja, et polarisé autour des agglomérations de Lisala et de Bumba.

Le premier est lié à la question des « Bangala », dont le district tira un temps son nom. Il renvoie, dans sa genèse, aux premiers contacts avec les Européens et à des rivalités entre congrégations missionnaires ; il s'exprima politiquement à l'indépendance du pays en 1960, atteignant une intensité aiguë en 1962, lors de la première expérience de la décentralisation. On

doit penser à l'implantation, dans cette région du fleuve Congo, des missionnaires catholiques pendant la colonisation. Ils y eurent leur établissement, d'abord à Mpombo (en amont de Mankanza), en décembre 1889, puis à la mission Saint-Pierre-Claver des Bangala, créée dès janvier 1890 et, surtout, à Mankanza (dénommé Nouvelle-Anvers), chez les Libinza, en 1892, où fut fondée une « colonie scolaire ». Celle-ci avait pour but déclaré d'« éduquer les enfants libérés de l'esclavage » par l'État ou ceux rachetés par les missionnaires, les « enfants abandonnés ou les orphelins délaissés », et mis sous tutelle de l'État par le décret du 12 juillet 1890. L'État finançait la colonie scolaire et, en retour, les « ba-colonies<sup>1</sup> » qui terminaient leur formation étaient engagés en majorité dans la Force publique, ou encore laissés aux missionnaires en qualité de catéchistes, d'instituteurs, de maçons, de charpentiers, etc. Ainsi prit forme cette identité *bangala*, qui s'appuyait, par ailleurs, sur l'attention alors prêtée au soi-disant groupe « Bangala » par les premiers explorateurs européens (Stanley, Coquilhat, etc.). Elle fut véritablement portée et poussée par les missionnaires de la congrégation des scheutistes<sup>2</sup>. En 1933, le siège de Mankanza, berceau de l'ancienne langue commerciale du fleuve, désormais appelée « lingala », fut déplacé à Lisala, choisi à cause de sa meilleure position géographique dans la région. Au fil du temps, avec la contribution de l'anthropologie, qui accrédita le mythe des Bangala, les peuples ngombe, bapoto, mondunga, bwela, budja... passeront pour n'être plus que des Bangala, reléguant leurs identités ethniques spécifiques au second plan. L'instruction profane et religieuse dispensée en lingala dans la colonie scolaire va contribuer à l'enrichissement et à l'expansion de ce parler. Adopté par la Force publique, il conquiert

1 Il s'agit des élèves sortis de la colonie scolaire.

2 On prête d'ailleurs au sous-directeur de la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers, le père Égide De Boeck, la « fondation » du lingala.

progressivement les espaces habités par les peuples situés plus au nord (Ngbandi, Ngbaka, etc.) et se répandit aussi au sud, pénétrant dans la région des Mongo et même à Coquilhatville, le chef-lieu de la province de l'Équateur. Ainsi l'identité de la Mongala s'imposait-elle au travers du lingala dans l'ensemble de la région. Cette situation fut encore renforcée par la formation de nombreux membres de l'élite qui domina la région, avant d'envahir Léopoldville<sup>3</sup>.

Suite aux détachements successifs de Coquilhatville (Mbandaka) et de Basankusu du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers – respectivement en 1924 et en 1926 – M<sup>gr</sup> De Boeck (1875-1944) transféra sa résidence à Lisala, en 1931. De cette époque est née une forme de tension entre missionnaires du Sacré-Cœur et scheutistes, qui s'exprimera dans la promotion d'identités fortes: les pères du Sacré-Cœur de Bamanya-Coquilhatville se révélèrent ainsi les adversaires les plus déterminés du lingala porté par les missionnaires de la congrégation des scheutistes de Mankanza-Lisala. À Coquilhatville, à partir des années 1930, une offensive fut menée contre le lingala, présenté comme une menace pour l'édification de l'identité mongo. À partir d'un parler local, le lonkundo, les missionnaires du Sacré-Cœur élaborèrent le lomongo commun, imposé comme langue d'enseignement dans l'ensemble de leur vicariat. Ils se montrèrent très agressifs envers l'emploi d'autres langues de la Cuvette, notamment le lingombe, le lonkonda et surtout envers l'emploi du lingala. Cette affirmation identitaire par dissociation transparait encore dans un écrit plus tardif d'un locuteur mongo :

«Nous sommes des Mongo ou Nkundo et non pas des Bangala comme nous entendons dire chaque soir à la Radio Congo belge», écrit Paul Ngoi [éditeur de la revue *Lokole Lokiso*, étiquetée mongo], en 1956. Il précise sa pensée: «Nous pouvons dire que les Bangala sont les riverains du fleuve Congo comme le dit le père Hulstaert. Quant à nous, nous ne savons pas la raison pour laquelle on nous a affiliés (*sic*) aux Bangala. Nous sommes étonnés de porter le nom qui n'est pas le nôtre

3 Fondé le 17 avril 1922, le petit séminaire de Nouvelle-Anvers fut transféré, en 1931, à Bolongo, près de Lisala. Le collège Saint-Thomas More, établi à Lisala dans les années 1950, deviendra un vivier dans la formation des élites originaires de l'Équateur. De leur côté, les missionnaires du Sacré-Cœur ouvrirent leur école principale (moniteurs) à Bamanya, ainsi qu'un petit séminaire à Bokuma. Le collège de Mbandaka n'a été fondé qu'après l'indépendance, soit en 1963. Toujours après l'indépendance, le grand séminaire (Philosophicum) a été également installé à Bamanya.

et qui n'a pas de signification. Nous sommes mongo ou nkundo. Chaque nom a sa signification. Le Mongo veut dire excellence et le Nkundo signifie explorateur. Nous sommes fiers de ces noms. Nous avons notre langue lomongo ou lonkundo<sup>4</sup>.»

S'il ne s'agit pas de juger ici les travaux qui ont conduit à l'édification du lingala et du lomongo, il y a à indiquer l'influence déterminante des missionnaires. Ce qui semble guider cette observation :

«Bolela [un Mongo de Boende] considère *Lokole* comme un organe tribal et non entièrement autochtone, un journal qui cherche à les diviser et qui veut semer à l'Équateur des défauts rencontrés dans d'autres pays: esprit de parti et d'intolérance, querelle linguistique etc. un journal d'opinion dont le comité de rédaction est assuré par un Noir ou un Blanc qui a un esprit sectaire ou tribal ne lui inspire pas confiance. Il s'oppose donc à la théorie de *Lokole* qui selon lui est une nouvelle arme de division et de sous-développement. Il ne veut pas des gens qui les obligent à préférer leurs langues à celles qui pourraient les élever dans l'échelle sociale. Il comprend la nécessité de la langue indigène mais il rejette ce qu'il appelle le dirigisme exagéré<sup>5</sup>.»

Creusée par des agents externes influents (en l'occurrence: les missions), cette ligne de démarcation s'est solidifiée dans les dernières années du Congo belge, au point de faire émerger une opposition Mongo-Ngombe à l'indépendance autour du leadership politique dans la province de l'Équateur, laquelle nourrit la conflictualité. À noter que le terme «ngombe» au sens large désignait tous les non-Mongo de Coquilhatville. Au sens restreint, il ne couvrait que les seuls ressortissants du territoire de Lisala et d'autres enclaves. On retrouvait ce phénomène à Léopoldville où le terme «Bangala», par opposition à celui de «Bakongo», englobait tous ceux qui n'étaient pas Bakongo, les «Gens du haut», qui habitaient Léopoldville. De ce conflit est né le fractionnement identitaire de l'Équateur qui, par effet d'entraînement, aboutit à la création, malgré elle, de la province du Moyen-Congo, le 5 février 1963, bien après celles de la Cuvette-Centrale et de l'Ubangi,

4 Ngoi P, 1956 (1<sup>er</sup> août). «Nous ne sommes pas des Bangala». *Lokole Lokiso*.

5 Ibola Yende J. 2008. «Le rôle des missionnaires du Sacré-Cœur dans l'éveil de la conscience ethnique mongo. 1925-1960». Mémoire de DEA en histoire, Université de Kinshasa, p. 142.

mises en place depuis le 14 août 1962. Elle réunissait ainsi les territoires de Bomongo, Bumba et Lisala; les territoires de Budjala, Businga et Kungu, amputés des régions ngbaka-mbanza; le territoire de Banzyville (qui devait être soumis à référendum); le secteur Gombalo, dans le territoire de Basankusu; les secteurs Bolomba, Diyenga et Mampoko, dans le territoire de Bolomba; les régions ngombe du territoire de Bongandanga; les régions de Bolobo-Yumbi, dans le territoire de Mushie, province du Lac Léopold II, et de Lukolela, dans le territoire de Bikoro. C'était donc une mosaïque territoriale, que des rivalités politiques entre peuples transformèrent en une entité politico-administrative en ébullition.

L'espace politique actuel de la Mongala est, en ce sens, héritier de ces conflits fondateurs. Mais ceux-ci dépassent la simple dimension politique pour toucher au débat plus complexe de la construction des identités, fondées sur un ensemble plus ou moins large de référents communs (langue, histoire, traditions, etc.): celles-ci ont des incidences parfois déterminantes sur les évolutions en RDC, particulièrement depuis l'indépendance. Le cas de l'opposition entre le lingala et le lomongo, deux parlers portés par les missionnaires catholiques de congrégations différentes, tous originaires de Belgique, mérite d'être épinglé. Ailleurs dans le pays, et vu de l'extérieur, la province de l'Équateur avait paru unie, surtout sous le régime Mobutu, autour du lingala et de cette identité d'être la région des Bangala. Les fissures mises à jour derrière cette unité de façade touchent à des réalités reproductibles *mutatis mutandis* ailleurs dans le pays; leur étude préfigure en particulier celle de la situation de la province du Katanga autour de la sécession de Moïse Tshombe, devenu son leader nationaliste. Ces réalités, il y a lieu aujourd'hui de les interroger et de se mettre en position de dépasser des généralités qui paraissent de plus en plus incorrectes.

Si, politiquement, la Mongala passa pour être l'espace de cette identité bangala portée à la fin de la colonisation par l'association *Liboke Iya Bangala*, créée en janvier 1955, et dont Jean Motinga (un Ngombe) fut vice-président général, des tensions persistèrent entre les peuples mêmes de cette entité. Le Moyen-Congo, qui vécut de 1963 à 1966, devint un champ de conflits ethniques compromettant le succès de l'administration de la province, ce qui traduit nettement le contenu de ces identités travesties par diverses dimensions. L'attention se focalise sur le rapport entre Ngombe et Budja qui dominent respectivement les territoires de Lisala et de Bumba: s'ils

partagent la même langue (lingala), ils passent pour être des rivaux, et cet antagonisme s'exprime symboliquement dans l'opposition entre leurs chefs-lieux respectifs. Lisala-la-bureaucratique, siège administratif et foyer d'instruction au rayonnement culturel, tutoie Bumba-la-marchande et ses plantations environnantes, point focal du peuplement et des activités économiques dans le Nord du pays, à la fois ouverte aux régions orientales et tournée vers Kinshasa. Car la Mongala est également un espace de production et de commerce. Les richesses naturelles locales ont attiré de tout temps les convoitises et valent à la région d'être le lieu de méthodes d'exploitation qui, en leur temps déjà, ont nourri, et nourrissent encore, la controverse. C'est pourtant sur ces mêmes sols, ces mêmes forêts et ces mêmes cours d'eau que la région – épargnée ni par les aléas de l'histoire ni, *a fortiori*, par les conflits de 1996-2003 – bâtit inlassablement son (re-)déploiement économique et social; ce sont ces ressources qui lui valent aujourd'hui encore la sollicitude des programmes de reconstruction.

À la fois productrice et commerciale, l'activité humaine dans la Mongala réunit les caractères d'une économie extravertie dont elle fit, d'ailleurs, les frais, dès l'installation des Européens. D'un siècle à l'autre, deux scandales fortement médiatisés se font face, comme dans un jeu de miroirs. Il y a celui dit du « caoutchouc rouge », d'abord. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, deux grandes sociétés concessionnaires se partageaient alors l'espace pour la récolte du caoutchouc: l'*Anversoise*, au nord, et l'*Abir*, au sud du fleuve. Les exactions dont elles se rendirent coupables, et qui avaient fait l'objet, déjà à l'époque, de dénonciations à l'échelle internationale, restent encore au centre de polémiques historiques; la population en a longtemps gardé les stigmates. À cent ans de distance, les sociétés industrielles forestières dégagent les mêmes odeurs que leurs prédécesseurs: celles du sang et de la spoliation, avec cet élément nouveau qu'est la dimension environnementale. Intégrée dans le couvert forestier du bassin du Congo, la Mongala présente, en effet, une ressource naturelle inestimable, dont l'exploitation soulève des questions très sensibles. Les deux tiers du district sont occupés par la forêt, qui regorge d'essences précieuses (dont l'*Afromosia*) faisant l'objet d'une exploitation artisanale et industrielle. En dépit d'un impact réel relativement limité, les opérateurs industriels y sont l'objet de vives critiques et de campagnes de dénonciation portées à l'attention internationale, qui, pour toucher à des situations réelles incontestables, occultent, néanmoins, parfois

les véritables défis environnementaux à affronter : l'encadrement de l'exploitation artisanale et l'endigement du phénomène de déforestation d'origine « domestique », particulièrement importants autour des villes de Lisala et de Bumba et le long des routes du district. Les activités anthropiques (abattis-brûlis, bois de chauffe, sciage artisanal, etc.) sembleraient finalement bien plus menaçantes (avec un bilan encore plus lourd pour les communautés locales) que les externalités de l'exploitation industrielle.

L'histoire économique de la Mongala et l'affirmation de ses particularités ne s'arrêtent naturellement pas à ces deux seuls secteurs. L'armature du système de transport en est un autre. Du passé au présent, le fleuve et ses ramifications sont d'ailleurs l'un des éléments de continuité majeurs, sinon le principal, dans les évolutions économiques locales.

Assurant la jonction de plusieurs territoires, le réseau hydrographique de la Mongala relie celle-ci au district de l'Équateur – et donc à Kinshasa – *via* le fleuve Congo, aux Sud- et Nord-Ubangi, par la rivière Mongala et enfin à l'Ituri et aux deux Uele, par l'Itimbiri, à partir d'Aketi<sup>6</sup>. Bumba et, dans une moindre mesure, Lisala, drainent les surplus agricoles et les produits forestiers de leur arrière-pays pour les réexpédier par le fleuve vers les régions voisines, ou par la route, vers la République centrafricaine (*via* Akula-Zongo). L'activité commerciale revêt donc une importance de taille pour la région, surtout dans la ville de Bumba, où plus des deux tiers de la population vivent des revenus dudit secteur. L'agglomération doit son rang économique à ces trois importants cours d'eau, et à l'appoint aérien que lui offre son aéroport. De proche en proche, les flux commerciaux portés avant tout par ces voies naturelles placent la ville au contact de Mbandaka et de Kinshasa, à l'ouest ; de Kisangani, voire de Beni et de Butembo, à l'est. Surtout orienté à la descente, le trafic concerne principalement l'huile de palme et de palmiste, l'arachide, le riz, le maïs et le bois, ainsi que le manioc roui, tandis que le fret aérien assure l'approvisionnement régional en produits manufacturés en provenance de l'Est (motos, vélos, électro-ménager, souvent d'origine chinoise), contre des matières premières (huile rouge essentiellement) expédiés à Butembo, à Goma ou en Ouganda. Les produits manufacturés arrivent également par bateau

depuis Kinshasa à Bumba et à Lisala, pour être redistribués à l'intérieur des terres.

Cette activité commerciale se double d'une forte activité agricole. Bumba, en particulier, est un bassin de production important<sup>7</sup>, dont la santé est en rémission après l'épisode douloureux des guerres du Congo (1996-2003), malgré des infrastructures le plus souvent vétustes. Ce qui lui vaut l'attention toute particulière de nombreux programmes de développement publics (PRAPE, PARRSA, etc.) ou privés (Bralima), financés par les bailleurs de fonds. Le rachat récent par Feronia des plantations Lever de Yaligimba atteste du potentiel de la région et n'est qu'une illustration, parmi d'autres, de la résilience des fondamentaux de son économie dans l'esprit des opérateurs économiques de la région.

Cette huitième monographie du projet « Provinces-Décentralisation » couvre l'étude des populations (peuplement, démographie), l'histoire, l'examen de l'organisation administrative et des évolutions politiques, les questions socio-économiques comme terrains d'approche privilégiés. L'ouvrage convoque toutefois également les apports des sciences naturelles (géographie, hydrographie, géologie, végétation), afin d'offrir une analyse et un état des lieux des connaissances les plus complets possibles de la Mongala.

Je tiens à remercier de manière particulière la Coopération belge au Développement, le ministère belge des Affaires étrangères et la Politique scientifique qui appuient de nombreux projets de recherche et activités menés au MRAC. Cette étude monographique de la Mongala a été réalisée dans le cadre du projet « Provinces-Décentralisation » du MRAC. Elle a bénéficié de nombreux apports. L'abbé Joseph Mopepe Ngongo, prêtre du diocèse de Molegbe et ancien recteur du grand séminaire de Lisala, a constitué l'équipe locale de recherche. Antonio Lisuma, en plus de ses photographies, a apporté des compléments d'information nécessaires à l'élaboration de la partie socio-économique du présent ouvrage. Et Jean Liongo Empengele, professeur à l'université de Kinshasa, a aidé à soumettre le manuscrit au crible de la critique. À tous, le MRAC présente ses remerciements.

Guido Gryseels, Directeur général

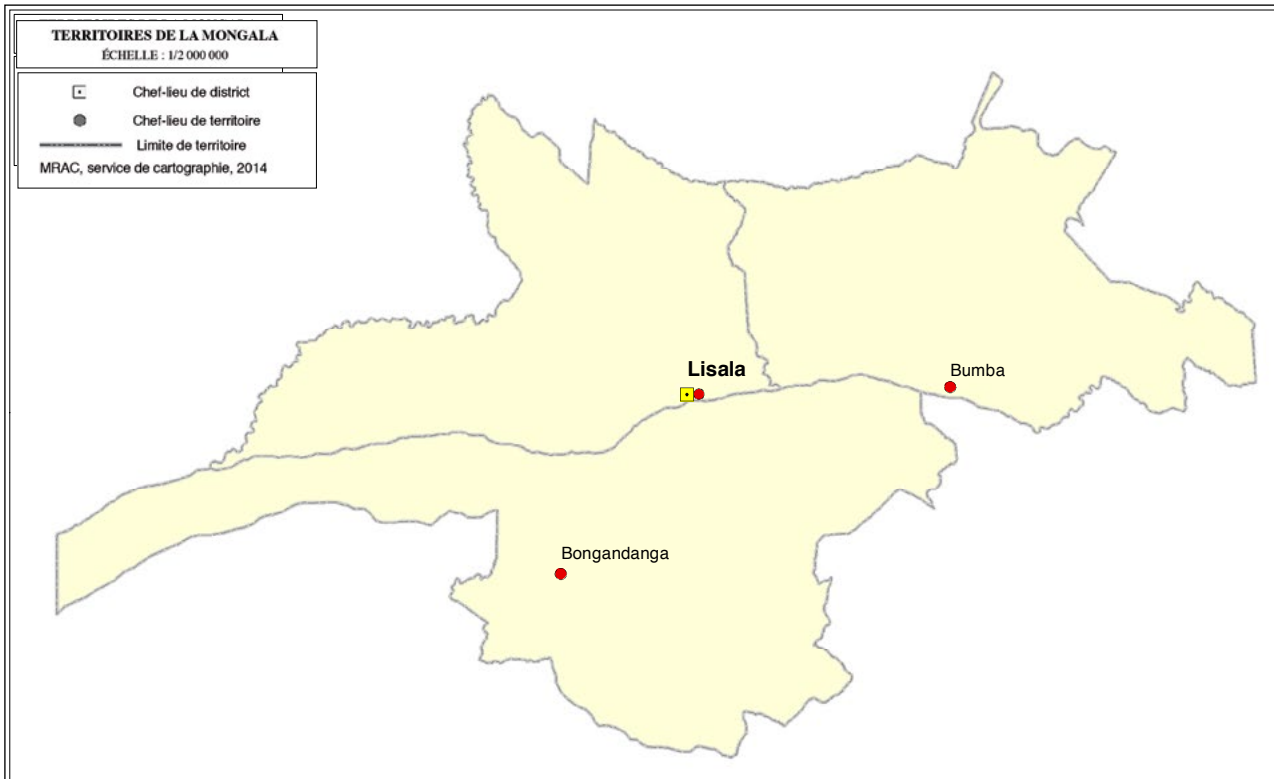
6 Au départ, c'est la ligne CFU (Chemins de fer des Uele) qui reliait Mungbere et Bondo à Aketi. Au début des années 1970, l'Itimbiri, qui assurait la liaison Bumba-Aketi, a été doublé par une voie ferrée.

7 Outre le riz, qui fait sa réputation dans le pays, Bumba est également producteur de maïs, de manioc, de bananes, d'arachides, d'huile de palme, etc.

# PREMIÈRE PARTIE

## LA MONGALA PHYSIQUE





Carte administrative de la Mongala.

## INTRODUCTION

# ORIGINE DU NOM MONGALA

**A**vant d'entreprendre l'analyse des caractéristiques du district de la Mongala, il convient de préciser l'origine et la signification de son nom.

Étant donné l'importance de son réseau hydrographique, il n'est pas étonnant que ce soit une rivière qui ait donné son nom au district : la rivière Mongala, qui borne aujourd'hui son territoire, au nord et à l'ouest. Toutefois, de 1955, lorsque le district du Congo-Ubangi fut divisé en deux parties (le district de l'Ubangi et le district de la Mongala), jusqu'à la création du district du Nord-Ubangi, en 1977, la rivière Mongala a traversé cet espace d'est en ouest, avant de se diriger vers le sud.

«Mongala» est, à l'origine, un nom commun qui signifie «rivière», mais qui est devenu un nom propre. Les peuples boloki de Bobeka établis à son embouchure l'appelaient ainsi «*mungala*», pour la distinguer du fleuve, «*ebale*». On dit parfois «Mungala mwa Akula», Akula étant l'un des principaux villages de la basse Mongala. Il s'agit d'une hydronymie.



**La rivière Mongala.**  
(Photo équipe locale, 2014.)

Le lieutenant Coquilhat confirmait, dans son récit de voyage sur le Haut-Congo, que :

« Dans le langage d'Iboko, Ngala ou Mongala signifie une petite rivière, large de cinquante à deux cents mètres. Dès lors, Ba-Ngala (ou Ma-Ngala), qui est la prononciation la plus usuelle, se traduit par : gens de la petite rivière [...] » (Coquilhat 1888 : 244).

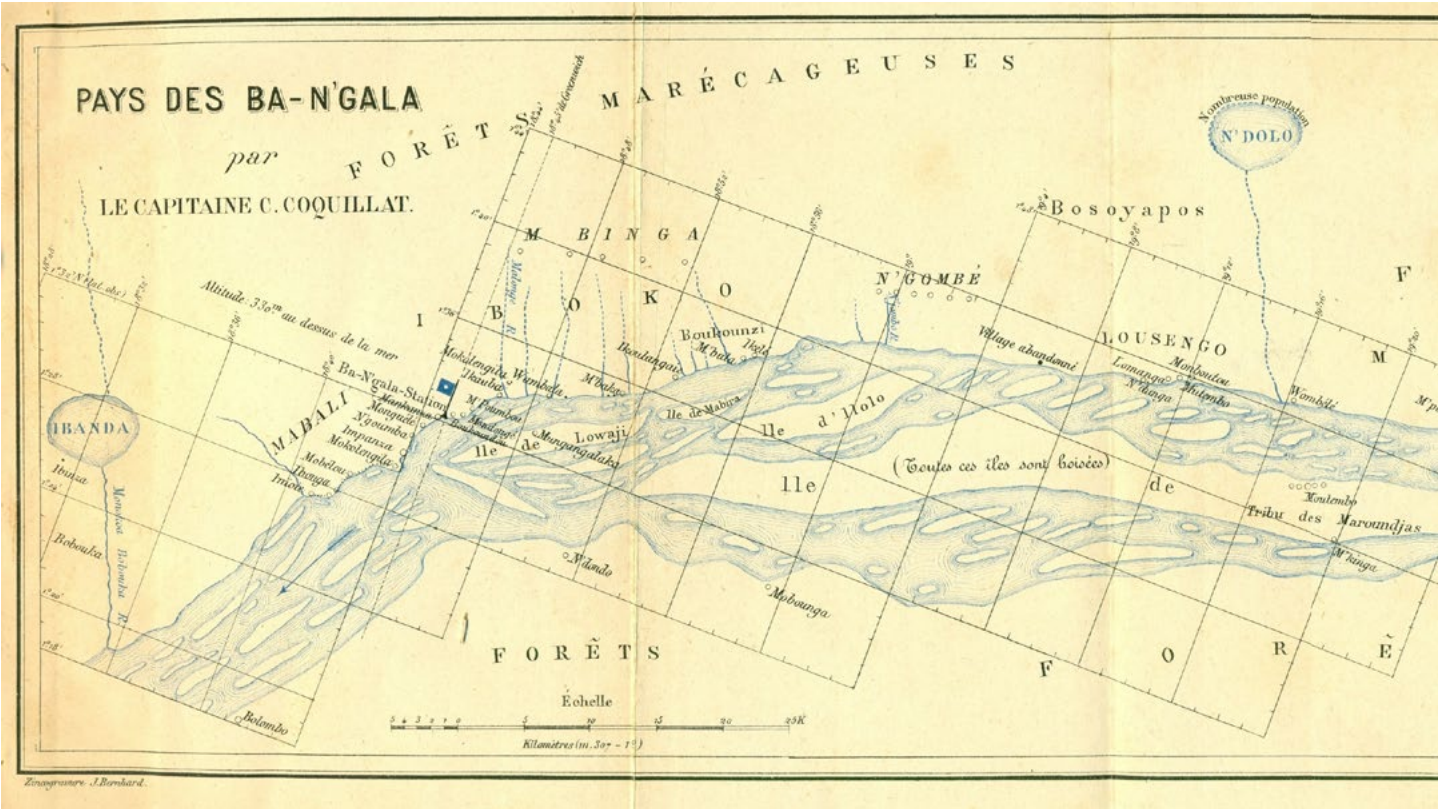
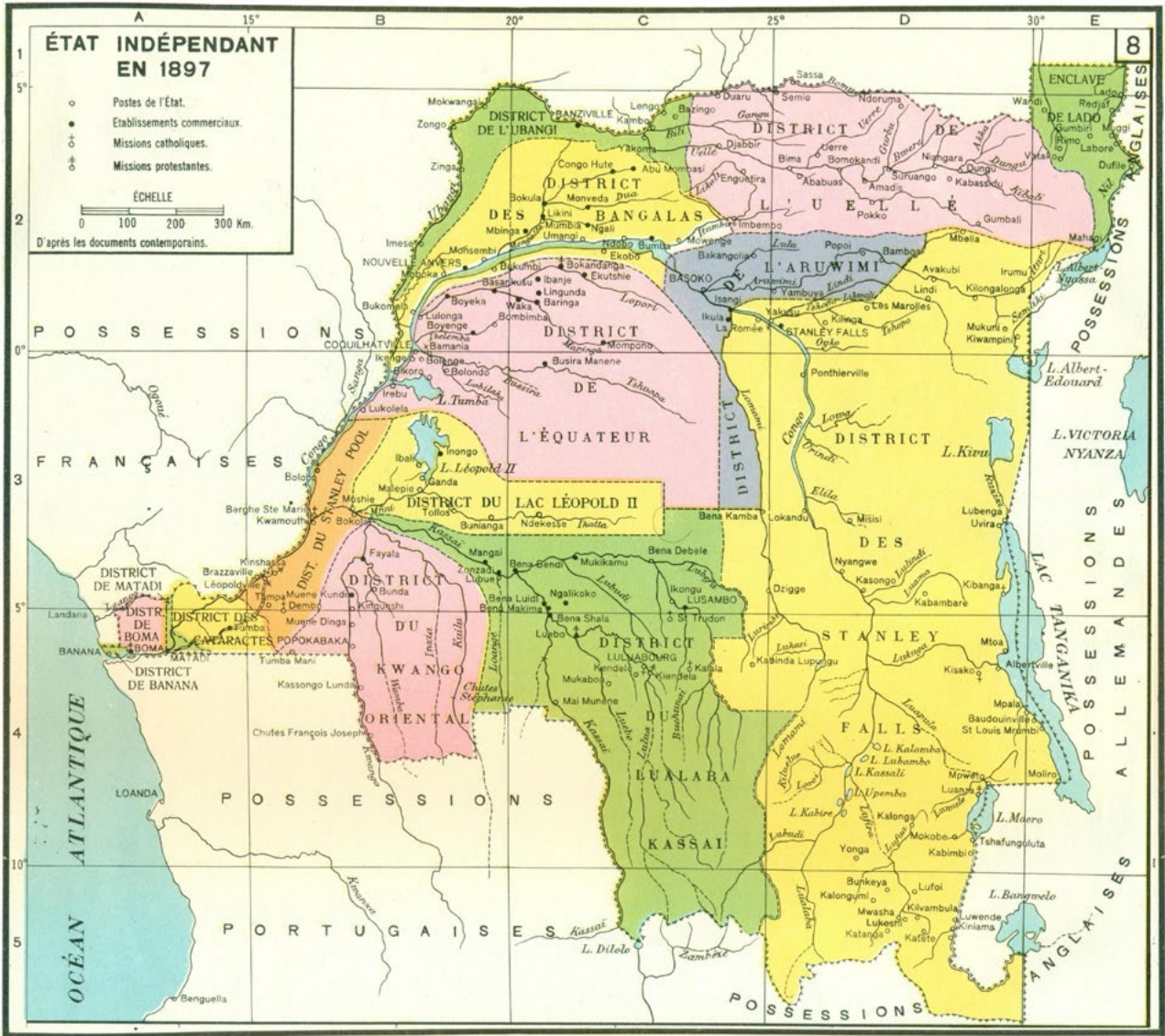
Mais Coquilhat n'est pas le premier Européen à avoir parlé de la Mongala ou des Bangala. Henry-Morton Stanley avait vu cette rivière déjà bien avant lui, le 18 février 1877. Dans un tableau annexé à son livre *À travers le continent mystérieux*, il évoquait la contrée «Manngala» et la rivière «Banngala» qui entrait dans le «Livingstone» (le fleuve Congo) sur la rive droite. Ses riverains, ajoutait-il, sont d'une férocité extrême (Stanley 1879 : 534).

Le capitaine Edmond Hanssens (1843-1884) fut le premier Européen à faire une brève reconnaissance de la rivière Mongala. Le 4 mai 1884, il se trouvait à Makanza, la résidence du vieux chef Iboko. Quelques jours plus tard, le 7 mai, il signait avec lui un traité plaçant le territoire d'Iboko sous la souveraineté de l'Association internationale du Congo (Engels 1948 : 488).

Dans les jours et les semaines qui suivirent, le capitaine Hanssens signa une série de traités dans la contrée qui deviendra célèbre sous le nom de région, pays ou district des Bangala : Mobeka, 29 mai 1884 ; Irengé et Mpesa, 5 juin 1884 ; Upoto, 7 juin 1884 ; Yaminga, 13 juin 1884 ; Bumba, 13 juin 1885 (Denuit-Somerhausen 1988 : 121-122).

Toutefois, il convient de souligner que les populations de l'intérieur désignaient la rivière sous d'autres appellations : «Ebola» (Eau blanche) et «Dua» (Eau noire), deux branches formant la rivière Mongala à partir de leur jonction. À partir de la jonction de ces





Ziengreiner, J. Bernhard.



deux branches, d'autres groupes l'appelaient seulement «Ebale».

La rivière Mongala est aussi connue grâce au récit de voyage, contenant une importante collection de clichés, de l'Autrichien Franz Thonner (1863-1928), taxonomiste et botaniste. En 1896, celui-ci explora cette région à partir de la station de Monveda, située sur la rive plate de la Dua. Il quitta ce poste le 17 octobre, dans une grande pirogue, pour atteindre, deux jours plus tard, l'embouchure de l'Ebola. Là, la rivière prenait le nom de «Mongala». Continuant la descente, il arriva à l'embouchure de la rivière Likame, à une petite distance de la station de Businga (Thonner 1899: 48-61). Franz Thonner quitta Businga le 23 octobre. Il passa par les postes de Bokula, Likimi, Mumbia, Mbinga et Akula, où il arriva le 31 octobre. Ensuite, il rencontra encore les grands villages de Bongomela et de Bokanga. À trois heures en aval de Bokanga, il atteignit le village de Mobeka, où la Mongala se jetait dans le fleuve Congo. Il continua alors son parcours, toujours en pirogue, jusqu'à Nouvelle-Anvers, d'où il monta sur le vapeur *Ville de Paris*, qui le conduisit, en onze jours, jusqu'au Stanley-Pool.

Le nom de «Mongala», donné au district en 1955, avait pourtant été régulièrement appliqué à d'autres entités administratives – voire commerciales – depuis le début de la colonisation. La rivière Mongala avait été choisie assez tôt comme voie de pénétration pour atteindre les bords de l'Ubangi à partir de Mankanza.

Elle fut explorée par Baert en 1886 jusqu'à Businga, où fut fondé un poste d'occupation, Mongwandi, en 1890. La même année, les agents commerciaux fondaient des factoreries sur la Mongala, notamment à Gongo.

En 1892 fut créée la compagnie concessionnaire l'Anversoise, qui reçut «le bassin de la Mongala» pour l'achat de l'ivoire et l'exploitation du caoutchouc. Les populations de ce vaste bassin (Ngombe, Ngbandi, Budja, etc.) furent soumises à cette corvée, qui souleva partout des poches de résistance armée, mais surtout chez les Budja. On parla alors des «troubles de la Mongala» et de «la révolte des Budja». Cette révolte prit fin en 1905. Mais en 1908, lorsque le député socialiste belge, Émile Vandervelde, visita la région, il faisait encore largement écho à la méfiance des populations de la Mongala. La «zone de la Mongala», créée après le retrait de la concession à l'Anversoise, continuait, en effet, à être exploitée selon des pratiques analogues par les agents de l'État colonial.

En 1910, le district des Bangala, qui contrôlait les bassins de la Mongala et de la Ngiri, fut divisé en plusieurs zones et secteurs. La «zone de la Mongala», avec Monveda comme chef-lieu, comptait les secteurs de la Melo, Bokula, Monveda et Budja. En 1912, la «zone de la Mongala» fut coupée en plusieurs territoires. C'est à ce moment qu'apparurent les appellations «territoire de la basse Mongala», «chef-lieu Akula», «territoire de la moyenne Mongala», «chef-lieu Likimi», «territoire de la Mongala-Likame», «chef-lieu Businga», «territoire de l'Eau blanche», «chef-lieu Abomumbazi» et «territoire de l'Eau noire», «chef-lieu Monveda». Toutes ces appellations disparurent en 1915, quand les territoires devinrent des chefs-lieux.

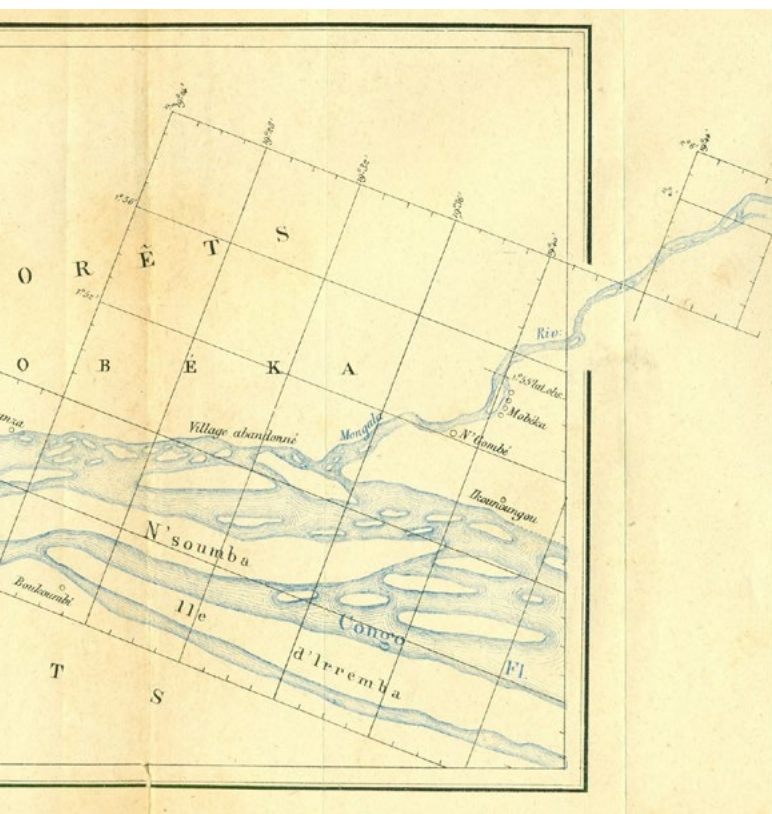
Il fallut attendre 1956 pour voir apparaître l'appellation de «district de la Mongala». Ce district était issu de la scission de l'ancien district du Congo-Ubangi. Il comprenait, alors, les territoires de Lisala, de Bumba, de Banzyville, de Businga et de Bongandanga. Les territoires de Businga et de Mobayi-Mbongo (ex-Banzyville) furent rattachés au nouveau district du Nord-Ubangi en 1976. Malgré cette nouvelle scission, le district garda son ancienne appellation.

En haut à gauche – **État indépendant en 1897.**

Source: De Rouck (1947: planche 3).

Ci-contre – **Pays des Ba-N'gala.**

Source: Coquilhat (1888: annexe).







## RÉFÉRENCES

- Boone, O. 1935. « Carte ethnique du Congo belge et du Ruanda-Urundi ». In Maes, J. et Boone, O. *Les Peuplades du Congo belge. Nom et situation géographique*, vol. 1. Publications du Bureau de documentation ethnographique, série 2, Monographies idéologiques. Bruxelles : Musée du Congo belge.
- Coquilhat, C. 1886. « Le capitaine Hanssens en Afrique ». *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*. Bruxelles.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : Lebègue & C<sup>o</sup>.
- Denuit-Somerhausen, C. 1988. « Les traités de Stanley et de ses collaborateurs avec les chefs africains, 1880-1885 ». *Le Centenaire de l'État indépendant du Congo*. Recueil d'études. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'outre-mer, pp. 77-146.
- De Rouck, R. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge et des territoires sous mandat du Ruanda-Urundi*. Bruxelles : Éditions R. De Rouck.
- Engels, A. 1948. « Hanssens Edmond ». *Biographie coloniale belge I*. Col. 479-493. Bruxelles : Institut royal colonial belge.
- Stanley, H.-M. 1879. *À travers le continent mystérieux : découverte des sources méridionales du Nil, circumnavigation du lac Victoria et du lac Tanganika, descente du fleuve Livingstone ou Congo jusqu'à l'Atlantique* (traduit de l'anglais). Paris : Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>.
- Reyserhove, S. 2007-2008. « Reacties op en discussies over het bestaan van de Bangala groep in de jaren 1950-1970 ». Masterproef voor het behalen van de graad van Master in de Afrikaanse Talen en Culturen. Université de Gand.
- Thonner, F. 1899. *Dans la grande forêt de l'Afrique centrale : mon voyage au Congo et à la Mongala en 1896* (traduit de l'allemand). Société belge de Librairie. Bruxelles : Éd. Oscar Schepens & C<sup>ie</sup>.
- Tshilema, T. 1973-1974. « Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district de la Mongala (1888-1960) ». Mémoire de licence en histoire. Faculté des Lettres, campus de Lubumbashi, Université nationale du Zaïre.
- Van Overbergh, C. (avec la collaboration de De Jonghe, E.). 1907. *Les Bangala (État indépendant du Congo)*. Bruxelles : Albert De Wit, libraire-éditeur/Institut international de bibliographie (coll. « Monographies ethnographiques », I), annexe.



# CHAPITRE 1

## GÉOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

### 1. LOCALISATION

Le district de la Mongala rassemble deux espaces séparés par le fleuve Congo, collés administrativement pour constituer une unité. Le territoire de Bongandanga, qui occupe la partie sud, jadis incorporé dans le district de la Tshuapa, n'intégra la partie nord que lors de la dernière grande réforme administrative du Congo belge en 1955. Le district de la Mongala doit sa forme allongée dans le sens ouest-est à l'effort politico-administratif de regroupement d'un noyau de peuplement ngombe autour de Lisala, prolongé par les Budja (ou Mbuja) dans le territoire de Bumba. C'est donc l'effet d'une position géographique de transition dans la confluence entre les espaces des peuplements mongo, « Gens d'eau », ngbaka, ngbandi, etc.

Le district de la Mongala est situé entre 5° de latitude N et 2° de latitude S et entre 16° et 25° de

longitude E. Il est situé dans la partie nord-ouest de la République démocratique du Congo, au nord de l'Équateur, et s'étend approximativement entre 1° et 3° de latitude N, et 20° et 23° de longitude E. Son altitude varie entre 350 et 500 m et sa superficie est de 58 141 km<sup>2</sup>, soit environ 5,49 % de l'étendue nationale.

Le district de la Mongala est borné par les districts de l'Équateur, au sud-ouest, du Sud-Ubangi, au nord-ouest, du Nord-Ubangi, au nord, du Bas-Uele, au nord-est, de la Tshuapa, au sud et de la Tshopo, au sud-est.

La superficie totale du district de la Mongala est de 58 141 km<sup>2</sup>. Le chef-lieu du district est Lisala. Il est composé de trois territoires administratifs: Bumba, Lisala et Bongandanga. Deux de ces territoires se trouvent sur la rive droite du fleuve Congo (Bumba et Lisala), le troisième sur la rive gauche (Bongandanga).

#### Limites de la province de la Mongala d'après la loi organique n° 15-006 du 25 mars 2015

##### Article 20:

La province de la Mongala a pour chef-lieu Lisala. Elle est délimitée comme suit:

##### Au nord:

- par le Sud de la province du Nord-Ubangi;
- la rivière Mongala depuis l'embouchure de la Libala jusqu'à son confluent avec la rivière Mondenda;
- la rivière Mondenda jusqu'à la source;
- une ligne brisée joignant les sources des rivières Limba, Maliba, Andzinga et Ebana;

- la rivière Ebana jusqu'à 1 km de son confluent avec la rivière Dua;
- une ligne passant par les points se trouvant à 1 km de distance de la rive droite de la rivière Dua jusqu'à sa rencontre avec la rivière Yowa;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la Dua;
- celle-ci jusqu'à son confluent de la Muturu-Motari;
- la Muturu-Motari jusqu'à sa source;
- une droite joignant la source de la Kabe jusqu'à son intersection avec la ligne de partage des eaux des versants des rivières Likati et Itimbiri.

**À l'est :**

- par l'Ouest de la province du Bas-Uele et le Nord de la province de la Tshopo ;
- cette ligne de partage des eaux jusqu'à son point le plus rapproché de la source de Moka-dame ;
- une droite joignant la source de la rivière Mokadame ;
- une droite reliant la source de la rivière Monduele ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la Moka-dame ;
- une droite reliant ce confluent à la source de la rivière Mangbia ;
- une droite joignant le confluent des rivières Tshimbi et Abunga ;
- la rivière Abunga jusqu'à sa source ;
- une droite joignant la source de la rivière Pweleke ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Pwengwe ;
- une droite reliant le confluent des rivières Belenge et Ebobolo ;
- une droite joignant la source de la rivière Ekama ;
- celle-ci jusqu'à son embouchure dans l'Itimbiri ;
- cette rivière, vers l'amont, jusqu'à l'embouchure de la rivière Ekoko ;
- cette rivière jusqu'à sa source ;
- de cette source, le méridien jusqu'à sa rencontre avec la rivière Lese ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Mapo ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant le point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux du fleuve Congo et de la rivière Itimbiri ;
- cette ligne de partage des eaux jusqu'à la source de la rivière Lingohu ;
- la rivière Lingohu jusqu'à son confluent avec l'Itimbiri ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec le fleuve Congo ;
- le parallèle passant par ce confluent jusqu'à son intersection avec le thalweg du fleuve Congo ;
- ce thalweg, vers l'aval, jusqu'à son intersection avec le méridien de l'embouchure de la rivière Litoi dans le fleuve ;

- ce méridien jusqu'à cette embouchure ;
- la rivière Litoi jusqu'au confluent de la rivière Ifwafondo ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant la source de la rivière Losali.

**Au sud :**

- par le Nord des provinces de la Tshuapa et de l'Équateur ;
- de cette source une ligne de crête des rivières Lulonga et Lopori jusqu'à son intersection avec le méridien de l'embouchure de la rivière Lofete dans la Lopori ;
- ce méridien jusqu'à cette embouchure ;
- la rivière Lofete depuis son embouchure jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la Bakala ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Yaka ;
- cette rivière, depuis sa source, jusqu'à son embouchure dans la rivière Bolombo ;
- cette rivière, vers l'amont, jusqu'à l'embouchure de la rivière Banta ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Lopemi ;
- une droite joignant la source de cette rivière au confluent des rivières Bolulu et Yanga ;
- la rivière Yanga jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Waya ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Elondja ou Ilongia ;
- cette rivière jusqu'à son embouchure dans la rivière Yekokora ;
- celle-ci jusqu'à l'embouchure de la rivière Tosonge ;
- cette rivière jusqu'à sa source ;
- une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux des rivières Yekokora et Lomako ;
- cette ligne de partage des eaux jusqu'à la source de la rivière Boile ;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Ilongo ;
- cette rivière jusqu'à son embouchure dans la rivière Yekokora ;

- la rivière Yekokora, vers l'aval, jusqu'à l'embouchure de la rivière Mondjeto;
- cette rivière, de son embouchure, jusqu'à sa source;
- une droite joignant cette source à celle de la rivière Gwaka;
- cette rivière, de sa source, jusqu'à son embouchure dans la rivière Loporï;
- la rivière Loporï, en amont de cette embouchure, jusqu'à celle de la rivière Bosofila;
- celle-ci jusqu'à sa source;
- le méridien de cette source jusqu'au point d'intersection avec la ligne de crête du fleuve Congo et des rivières Lolonga et Loporï;
- cette crête jusqu'à sa rencontre avec le méridien passant à 2 km en amont du village Dundu.

#### À l'ouest :

- par le Nord de la province de l'Équateur et l'Est du Sud-Ubangi;
- ce méridien, vers le nord, jusqu'au thalweg du fleuve Congo;
- ce thalweg, vers l'amont, jusqu'à l'embouchure de la rivière Mongala dans le fleuve Congo;
- une droite du thalweg du fleuve Congo à cette embouchure;
- la Mongala, depuis son embouchure, jusqu'au point d'intersection avec le 2° parallèle N;
- de ce point, la rivière Mongala jusqu'à son confluent avec la rivière Libala.

### 1.1. TERRITOIRE DE BUMBA

Il est situé entre 2 et 3° de latitude N et 21° 30' et 24° de longitude E. Le territoire de Bumba est borné à l'ouest par le territoire de Lisala, au sud par le fleuve Congo, qui le sépare des territoires de Bongandanga et de Basoko, au nord par le territoire de Businga et à l'est par les districts du Bas-Uele et de la Tshopo. Sa superficie est de 15 498 km<sup>2</sup> et représente 22,84 % de l'étendue de la Mongala.

### 1.2. TERRITOIRE DE LISALA

Il est situé entre 2° 30' et 3° 50' de latitude N et entre 19° 3' et 21° 30' de longitude E. Le territoire de Lisala est limité, au nord, par le territoire de Businga, au sud, par le territoire de Bongandanga, avec comme limite naturelle le fleuve Congo, à l'est, par le territoire de Bumba, avec comme frontière naturelle la rivière Djambo, à l'ouest, par le territoire de Budjala, avec la rivière Mongala comme limite naturelle. Avec une superficie de 18 417 km<sup>2</sup>, il représente 27,15 % de l'étendue de la Mongala.

### 1.3. TERRITOIRE DE BONGANDANGA

Situé entre 0° 90' et 2° 10' de latitude N et entre 20° 30' et 22° 30' de longitude E, le territoire de Bongandanga est limité, au nord, par les territoires de Lisala et Bumba, au sud, par les territoires de Befale et Basankusu (district de la Tshuapa), à l'est, par les territoires de Yahuma (district de la

Tshopo) et Djolu (district de la Tshuapa), à l'ouest, par les territoires de Mankanza et Bolomba (district de l'Équateur). Sa superficie totale s'élève à 33 912 km<sup>2</sup>. Bongandanga est le territoire le plus vaste du district de la Mongala; il couvre 49,99 % de son espace, soit pratiquement la moitié de toute son étendue.

## 2. HYDROGRAPHIE

Le district de la Mongala est constitué d'un bassin (portant le même nom que le district) et des affluents du fleuve Congo au centre sud (cf. *infra*).

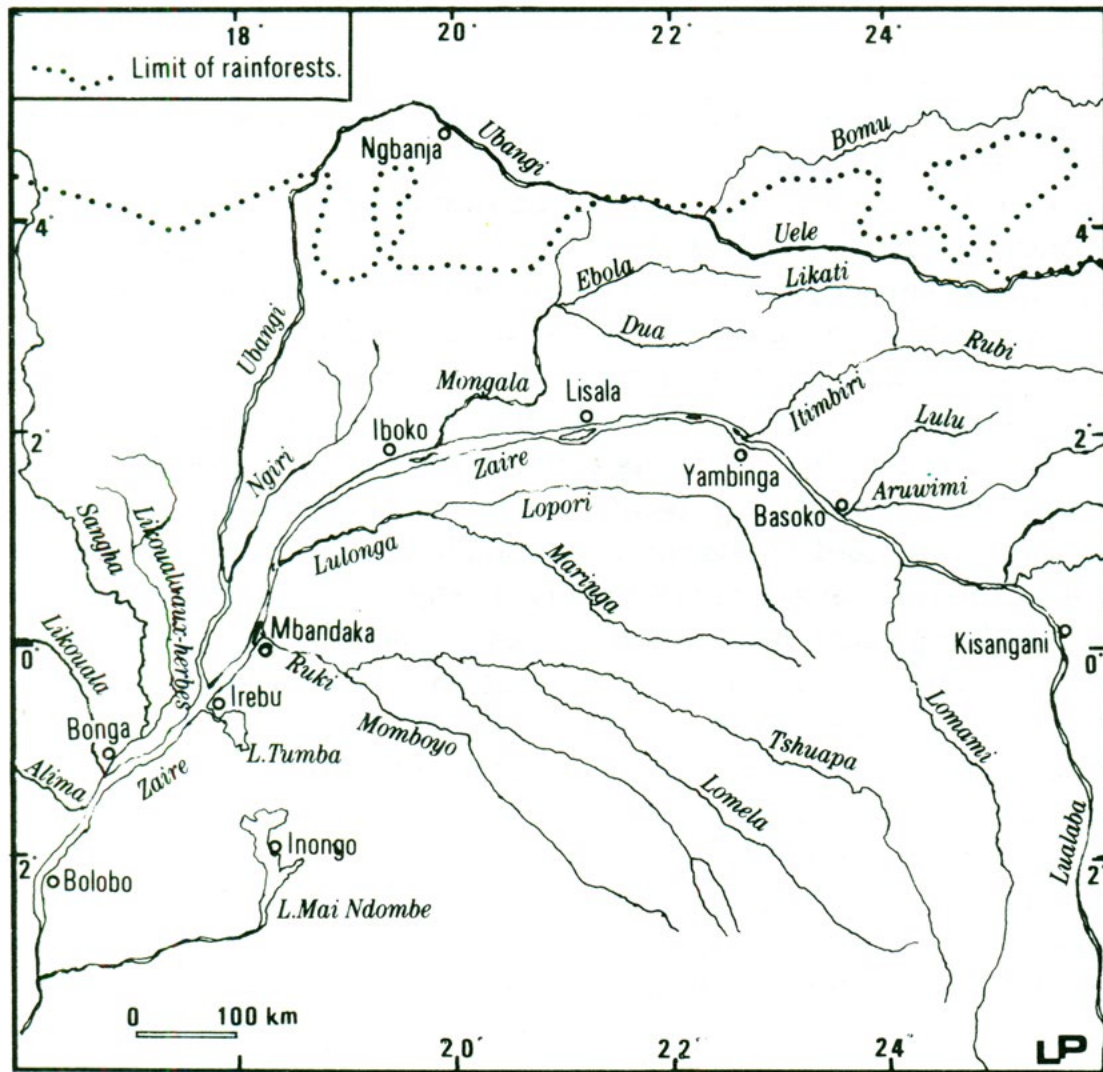
D'après Bultor (1959), le régime des eaux du bassin du district de la Mongala est essentiellement



À Bumba, le fleuve Congo, cette « route » qui relie Kisangani et Kinshasa (2010).

(Photo © Antonio Lisuma, 2010.)





Carte hydrographique.

Source: Vansina (1991: 130).

irrégulier. On distingue des mois de hautes, moyennes et basses eaux, respectivement d'octobre à décembre, en janvier et septembre, et de février à août. En période pluvieuse, les débits sont très forts et les crues importantes, notamment après les gros orages. Mais ces débits diminuent assez rapidement après les tornades, et bon nombre de marigots tarissent relativement vite pendant la saison sèche. Le lit vif lui-même devient alors sec et il ne subsiste que des algues d'eau; seuls les gros collecteurs conservent un débit important.

Comme déjà dit ci-dessus, l'hydrographie du district de la Mongala compte plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont le fleuve Congo et les rivières Mongala, Itimbiri et Lopori, qui sont navigables. Le fleuve constitue l'artère vitale en matière de transport, de commerce, d'écoulement des produits.

Sa largeur, entre Bumba et Lisala, peut atteindre 20 km en certains endroits.

Le territoire de Bumba comporte principalement deux réseaux hydrographiques: les eaux du Sud-Est se jetant dans la Mongala et celles du Nord-Ouest se jetant dans le fleuve Congo.

Les grandes rivières qui arrosent ce territoire sont les suivantes:

- *Itimbiri*: prend sa source dans l'Uele, en Province-Orientale, et traverse le secteur Itimbiri, auquel il a conféré son nom, pour se jeter dans le fleuve Congo un peu en amont de Bumba;
- *Loeka* dont la source se situe dans le territoire même, forme la frontière naturelle entre les secteurs Itimbiri et Loeka, celui-ci lui devant son nom; l'une de ses branches se jette dans l'Itimbiri, une autre se déverse directement dans le fleuve;



**Le bac qui franchit la rivière Loeka, sur la route d'Aketi à Bumba.**

(HP.1956.15.16376, collection MRAC Tervuren; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

- *Molua* qui traverse le secteur Molua auquel il a donné son nom, et se jette dans le fleuve à Bumba;
- *Mioka*, qui a deux sources, forme la frontière entre les secteurs Mondjamboli et Banda-Yowa. Elle amasse ses eaux avec celles de la rivière Nkoy, avant de se déverser dans le fleuve Congo, non loin de Bolupi;
- *Djambo*, qui sépare le territoire de Bumba de celui de Lisala, et se jette dans le fleuve Congo aux environs de Boyange;



**La rivière Dua (appelée aussi Eau noire), dans la limite des territoires de Bumba et Banzyville. Juin 1946. On aperçoit au premier plan les pirogues assemblées formant le bac qui permet aux véhicules de franchir la rivière.**

(HP.1956.15.16377, collection MRAC Tervuren; photo C. Dandoy [Inforcongo], 1946, © MRAC Tervuren.)

- *Banda* et *Yowa*, deux rivières qui baignent le secteur Banda-Yowa. Ces deux rivières se situant dans la partie nord du territoire se déversent dans la Mongala;
- *Mongala*: rivière formée de la Likame, de la Dua et de l'Ebola, qui font leur jonction près de Businga, dans le district du Nord-Ubangi. À noter que la source de la Dua est située dans le territoire de Bumba près de Ts(h)imbi. La Mongala est une longue rivière qui se jette dans le fleuve Congo au niveau de Mobeka, dans le territoire de Mankanza, district de l'Équateur.

À ces rivières s'en ajoutent d'autres, dont la Mandungu, la Loloka, la Lolo, la Ngale, l'Anzele, la Djjobolia, la Nkoy, l'Ekama, la Libanga. Celles-ci sont alimentées par des ruisseaux, les uns déversant vers la Mongala, les autres vers l'Itimbiri, d'autres encore vers diverses rivières.

Le parcour routier permet de rencontrer/traverser les cours d'eau suivants:

1. sur l'axe Yandombo-Loeka: Lokeli, Lolo, Lindole, Lingodia, Madoso, Boloku et Loeka;
2. sur l'axe Yandombo-Bokata II-Bopandu: Lokeli, Itimbiri et Lese;
3. sur l'axe Yandombo-Province-Orientale: Litoi, Litowo et Ekama;
4. sur l'axe Yamongili-Bumba: Mbolele, Ngengwa, Mbagala, Makongole, Angenge et Monama, qui se trouve à l'entrée même de Bumba;
5. sur l'axe Bumba-Mondjamboli: Molua, Lingode, Ndinga, Mbaso, Moboma, Masosa, Maoso, Motumba, Lino, Mambisole, Mokanda, Wamba, Kungungu, Likoy, Sumba, Losasu, Tobu, Mwaka, Ingolo, Baisa, Mbongu, Aunda, Lisudu, Ehakala, Likeseka, Makemba, Mwakoko et Libekoli;
6. sur l'axe Mondjamboli-Lisala: Nkoy, Kaka, Likaw, Soazayako, Mioka, Lilogo, Kpanga, Mondobo, Mamboi, Mipendo, Makiadi et Djambo, à la frontière des deux territoires de Bumba et Lisala;
7. sur l'axe Mondjamboli-Yandongi: Nkoy, Bombi, Mangbangbangba et Likaw;
8. sur l'axe Yamaluka-Yandongi: Mandungu, Mombatu et Maindinda;
9. sur l'axe Yandongi-Bilia: Yowa, Makundu Akpeta (un cours d'eau dont localement on ne peut situer la source), Nzongola Zuza, Mambembele, Magbugbu et Mikanda;
10. sur l'axe Yandongi-Bongelenza: Ekalaba, Nagba-Kpale et Bongelenza.

L'hydrographie du territoire de Lisala compte le fleuve Congo, la rivière Mongala et de petites rivières: Langalanga, Nyalolo, Mokabi, Mombwa, Mafoko, Mondongo et Nzongobono, dans le secteur Ngombe-Doko; Kopumalo, Sambo, Kombolo, Mbengia et Kandongo, dans le secteur Ngombe-Mobangi; Motima, Kulupate et Ngumbala, dans le secteur Mongala-Motima ainsi que Kaba et Ebabo, dans la cité même de Lisala.

Le territoire de Bongandanga est, quant à lui, traversé par les rivières Lopori, Bolombo, Lofofe

et Yokokala et d'autres cours d'eau tels que Bosako, Libole, Bolia, Lo, Saaka, Bobanze, Uwa, Ebala, Litongo, Bofela, Bengo, Bosondjo.

Les petites rivières traversées par les routes posent des problèmes en matière de construction de digues et de ponts. Les grandes rivières nécessitent, quant à elles, l'installation de bacs, permettant d'éviter la construction de ponts, trop coûteux en raison de la faiblesse du trafic.

## RÉFÉRENCES

Vansina, J. 1991. « Sur les sentiers du passé en forêt ». *Æquatoria* 9: 130.

# CHAPITRE 2

## GÉOLOGIE

par Emmanuel Mavungu et Jean Corneil Mbuyi Mushameso

### 1. RELIEF ET CLIMAT

#### 1.1. PRINCIPAUX TRAITS DU RELIEF

Le relief du district de la Mongala est constitué de dénivellations et de vallons. C'est dans ce district que se situe la grande cuvette centrale qui se prolonge par un plateau en gradins d'une hauteur moyenne de 600 mètres, qui part de Zongo et couvre littéralement tout le district jusqu'à celui du Bas-Uele.

Le relief du district de la Mongala n'est pas régulier. De plus, il varie d'après les territoires, adoptant une forme de cuvette dans le territoire de Bongandanga et une forme de collines entrecoupées de vallées dans les territoires de Lisala et de Bumba.

Le relief du territoire de Bumba n'est pas homogène. Il varie d'un lieu à un autre. Mais dans l'ensemble, il présente un aspect relativement accidenté, avec un relèvement du sol vers le sud-est. Ceci explique le phénomène de ruissellement des eaux des rivières du sud-est vers l'ouest, où elles se jettent dans la Mongala. Deux expressions empruntées au génie linguistique traditionnel traduisent bien ces deux versants du relief. Il s'agit des expressions « *e-lihele* » et « *e-lisimo* ». La première désigne la côte S-E, marquée par une grande forêt et offrant une fertilité non négligeable du sol. La seconde se réfère à la côte N-O, caractérisée par une savane boisée au sol moins fertile (Mangongo 1980 : 10).

Le relief du territoire de Lisala est caractérisé par des cuvettes et des collines, ce qui a conféré à son chef-lieu le nom de « Lisala Ngomba » (Lisala Montagne).

En parcourant la Mongala par la route, on rencontre des collines et des surfaces planes. Les routes sont souvent érodées et leur niveau a sensiblement baissé par rapport aux bords, qui restent surélevés.

Le fond de ces bords est le siège des sables provenant de la reptation des grains de terre.

Bref, il s'observe dans le district de la Mongala :

- des reliefs tabulaires et des accidents géographiques au nord de la localité de Bumba ;
- un relief accentué, accompagné d'actions érosives latérales vers le village Yamolengeli, à deux kilomètres de la dérivation carrossable vers Mioka (route Mondjamboli-Bumba) ;
- près de Lisala, sur la rive droite du fleuve, des collines pouvant atteindre 70 m de hauteur, connues sous le nom de « collines des Upoto ».

#### 1.2. CLIMAT

Le district de la Mongala appartient à la zone climatique AmØ, caractérisée par une saison sèche qui dure un mois, à l'exception du territoire de Bumba où l'on observe deux saisons sèches durant respectivement un mois et demi et quatre mois.

La température est de 20,7° C minimum et de 30,7° C maximum, la moyenne journalière étant de 25,7° C. L'humidité relative est de 87 %.

Les moyennes annuelles de températures maximales journalières se situent aux environs de 30° C. Les précipitations sont de l'ordre de 1800 mm par an et de 150 mm par mois. Le nombre de jours de pluie oscille autour de 114.

### 2. GÉOLOGIE

Le district de la Mongala fait partie des régions de la RDC mal connues sur le plan géologique, contrairement à celles où des travaux d'exploration géologique ont déjà été menés.

Au plan géologique, le district de la Mongala est dominé par des terrains phanérozoïques. Il serait constitué par les formations suivantes, de bas en haut :

- les séries cristallophylliennes, composées de schistes cristallins, constitués de minéraux tels la hornblende, la biotite, le grenat rouge; de gneiss à hornblende et de gneiss plus clairs à biotite; de schistes amphiboliques et d'amphibolites vert-foncé.
  - le complexe de base (système de Banzyville), caractérisé par des schistes et quartzites sériciteux, plus rarement chloriteux ou micacés. La roche prépondérante est le quartzite schistoïde sériciteux accompagné de phyllades lustrés et de poudingues laminés. L'allure tectonique de la formation de Banzyville comprend de nombreux plis en chaise, souvent fortement faillés, d'où la présence des poudingues laminés. La direction générale des plis est voisine de la direction nord-sud. Ces plis peuvent être isoclinaux. Les roches schisteuses sont fréquemment écrasées entre les bancs quartzitiques plus résistants.
  - le groupe de la Bembe, constitué de trois systèmes :
    - c. le système inférieur, qui débute par une importante formation de schistes phylladeux principalement rouge violacé ou violets, contenant plusieurs intercalations de grès quartzite à gros grains, grès violacé ou rouge, avec des veines et veinettes de quartz blanc laiteux,
    - b. le système moyen où l'on voit des phyllades surmontés par une formation quartzitique : quartzite clair, blanc ou blanc rosé et quartzites blancs saccharoïdes souvent parcourus de veines et veinettes de quartz blanc laiteux,
    - a. le système supérieur, où l'on observe une nouvelle formation phylladeuse superposée au quartz blanc. Cette formation phylladeuse est caractérisée par la présence de phyllades verts; de schistes phylladeux rouge-lie-de-vin ou de grès violacé; de schistes siliceux et quartzophyllades finement zonés, rouges et verts avec quelques rares intercalations de poudingue quartziteux et, à la partie supérieure de la masse, des calcschistes zonés et des calcaires verts; de quartzites sériciteux blancs, accompagnés de phyllades satinés, de quartzites verts pyritifères, de conglomérats à pâte sériciteux et à galets aplatis.

À noter que le système inférieur est séparé de la précédente formation par une discordance moyenne,
- alors que le système supérieur est séparé du système précédent par une discordance importante.
- le groupe de l'Ubangi, constitué de deux systèmes :
    - a. le système inférieur, de nature schisto-calcaire, très pauvre en affleurement. Ce système débute par une importante formation principalement schisteuse avec calcschistes et calcaires intercalés qui reposent sur les gneiss et amphibolites de l'Uele par l'intermédiaire d'un puissant niveau d'arkoses conglomératiques (contenant des blocs et gros cailloux bien roulés de gneiss et de quartzite blanc), englobé dans une masse fortement kaolineuse. Ce système est en discordance avec le système suivant;
    - b. le système supérieur, de nature quartzito-gréseuse. La formation caractéristique, dans ce système, est la formation schisto-grésocalcaire qui serait surmontée par celle, essentiellement gréseuse, de puissance beaucoup plus faible. Ce système repose en discordance avec le système de Karoo.
  - les systèmes de Kalahari et de Karoo, composés respectivement :
    - de grès à ciment d'opale et de calcédoine, de roches silicifiées du type « grès polymorphes »,
    - de schistes argileux, de grès blancs tendres et de grès à ciment de limonite.

Ces deux systèmes sont rencontrés :

    - ♦ au niveau des couches de Boende, dont le sondage de Samba fournit la coupe suivante :
      - grès plus ou moins argileux, grès à mauve, à grains fins à grossiers;
      - sables roses ou mauves à grains arrondis, émoussés ou subanguleux;
      - argilites compactes roses lie-de-vin ou mauves;
      - quelques bancs gréseux contenant de petits galets de quartz arrondis et émoussés;
      - à la base, du grès blanc verdâtre, fortement calcaire à petits galets dispersés de quartz, de calcédoine, d'agate et de silex pouvant atteindre 10 mm;
      - présence de fossiles: débris de poissons, phyllopoies;
      - épaisseur: 90 m (peut être 115 m).
    - ♦ au niveau de la localité de Lisala et de ses environs, où il est constitué de grès tendres supérieurs: grès tendres souvent grossiers à conglomératiques, diversement colorés. Ce niveau est raccordé aux couches 2 de Samba avec une épaisseur de 16,50 m.



- récentes (formations) provenant des dépôts des rivières et du fleuve, constituent des alluvions récentes des fonds de vallées et de terrasses. Elles sont constituées de limons, de sables, de latérites et de bauxites (sous forme de concrétions) et se retrouvent dans une grande partie du district.

Notons que les deux formations précédentes (récentes + systèmes de Karoo et de Kalahari) ont été retrouvées aussi dans les différentes coupes de sondage de talus, de falaises et de berges du fleuve. C'est le cas dans la localité de Lisala.

**Localité de Lisala**

Sur la route Lisala-Businga, à 11 km de Lisala (cf. coupe de la berge du fleuve, au pied du gîte d'étape de Gundji, dessin ci-dessous).

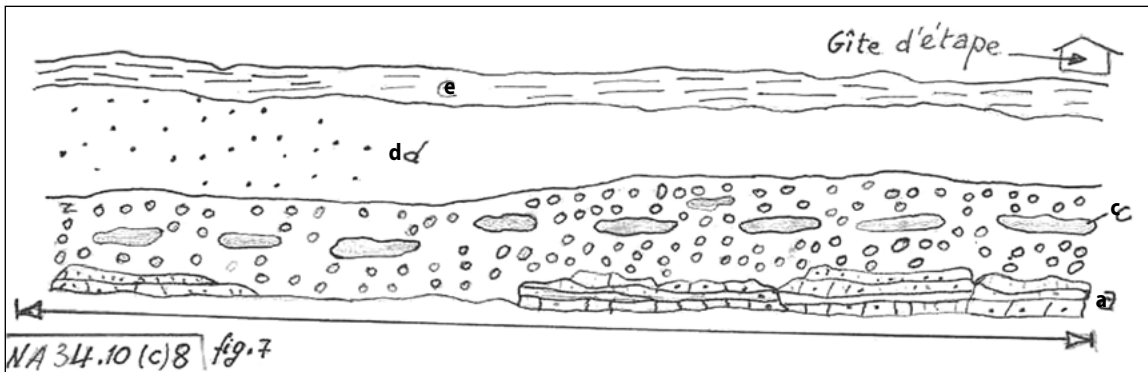
- e. couche de terre humique (20 à 50 cm). Dans cette couche, on trouve de très nombreux débris de poterie et des écailles d'huîtres. La poterie est toute différente de la poterie actuelle. Pas d'outillage lithique.
- d. sable grossier argileux (1,50 m à 2 m).
- c. gros blocs de grès non roulés (atteignant 50 cm, dans certaines de leurs dimensions). Il semble qu'il y ait eu un niveau où ces blocs étaient particulièrement grands et abondants. Les blocs y sont allongés horizontalement. Le niveau est situé à mi-hauteur de la couche de gravier.

- b. couche de gravier de basse terrasse en voie de latérisation: 1 m à 1,50 m.
- a. bancs discontinus de grès siliceux à grains bien roulés dépassant le niveau de l'eau de 1,20 m à certains endroits. À 20 m de la rive, à cet endroit, plusieurs petits rochers du même grès pointant de l'eau sur 50 cm de hauteur.  
N.B.: il s'agit ici de la pierre signalée par les usagers comme étant un granite.

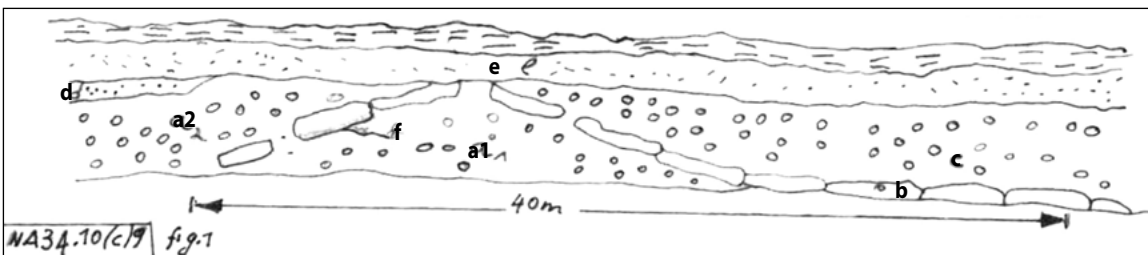
**Itinéraire aux environs d'Umangi**

Principalement Umangi Mission, en face de l'école des sœurs, où la rive du fleuve montre des affleurements de grès polymorphe disposés comme suit, de haut en bas (suivant la figure ci-dessous):

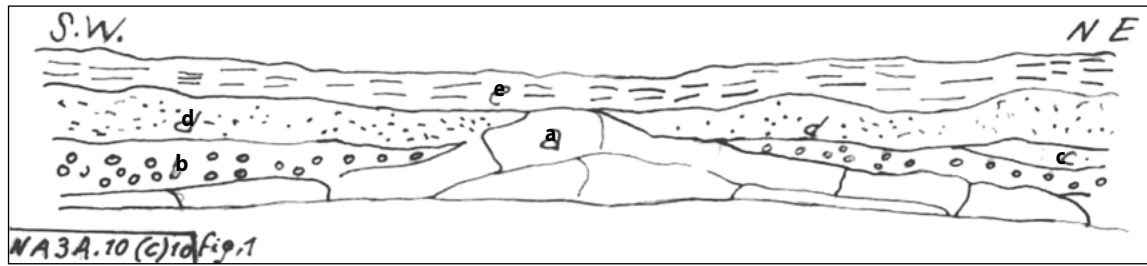
- f. terre humique avec débris de poteries anciennes, huîtres et gastéropodes non fossilisés: 0,40 m d'épaisseur.
- e. sable argileux: 1-1,50 m d'épaisseur.
- d. latérite localement (0-1,50 m d'épaisseur) avec:
  - d2) gravier de terrasse ou voie de latérisation. Épaisseur au-dessus des bancs de grès polymorphes: 0 à 0,70 m.
  - d1) le même gravier se retrouve dans les bancs de grès polymorphes et dans les intervalles entre ces bancs disjoints.
- c. bancs disjoints de grès polymorphes. L'épaisseur visible est de 0,50 m à 0,80 m. Il n'est pas possible de déterminer si les bancs situés au nord



- Coupe de la berge du fleuve, au pied du gîte d'étape de Gundji.



Umangi Mission.



Umangi village.

- de la coupe surmontent également du gravier, mais cette situation est observable dans la partie centrale. On peut même y observer localement deux bancs superposés et séparés par 10 cm de gravier.
- b. localement sous un des bancs, sur une dizaine de centimètres d'épaisseur, le grès devient grossier, conglomératique avec éléments roulés pisaires.
  - a2. gravier de terrasse ou voie de latérisation. Épaisseur au-dessus des bancs de grès polymorphes: 0 à 0,70 m.
  - a1. le même gravier se retrouve dans les bancs de grès polymorphes et dans les intervalles entre ces bancs disjoints.

Umangi village – à 1 km environ au sud-ouest de l'église.

La berge du fleuve y montre des affleurements de bancs discontinus de grès polymorphes visibles jusque 1,50 m au-dessous du niveau des eaux. Ils sont également surmontés d'un gravier fluviatile en voie de latérisation. À certains endroits, le gravier disparaît et fait place au sable argileux ou même, à un endroit, à la terre humique.

Les affleurements de grès sont visibles sur une centaine de mètres le long de la rive. Localement, ces bancs sont conglomératiques avec éléments plus ou moins arrondis, nucléaires. Le sommet de certains bancs est recouvert d'argilite sur quelques centimètres.

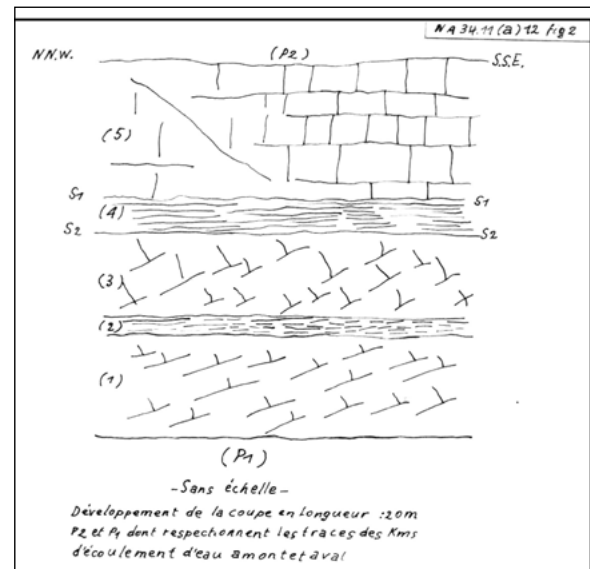
- e) terre humique: 0,40 m à 1 m.
- d) sable argileux: 0,50 m à 1 m.
- c) latérite localement: 0 à 0,60 m.
- b) gravier en voie de latérisation: 0 à 1,50 m.
- a) grès polymorphe: 0 à 1,50 m.

Entre la mission et le village, pas d'affleurement de grès, mais du gravier fluviatile (à la base) surmonté d'une façon presque constante par une couche de 0,50 à 0,60 m de latérite, sur laquelle repose 0,50 à 1,50 m de sable grossier, sous 0,40 m de terre humique.

### Localité de Bumba

- a. Aux environs du village Yatua, à 4 km du débouché de l'ancienne piste carrossable vers Yamisolo, à partir du ruisseau Miliba, tributaire de la rivière Yawa.

Coupe géologique dans le plan de la chute, de haut en bas:



5. Grès sableux de teinte claire, à ciment limoniteux peu abondant, pelliculaire, au calithe de grain fin et uniforme, aux éléments souvent restés subanguleux, de composition homogène, peu ou pas micacé, ponctué finement d'un minéral noir et lité. Il se présente en un banc crevassé obliquement et divisé sur sa puissance, en deux ou trois bancs secondaires non contrairement accusés. La face exposée ne présente pas de témoignages évidents d'une stratification droite, oblique ou entrecroisée, mais le matériau se détache en plaques le long de la surface de séparation; celle-ci est dégagée et forme une section de toit ou la part septentrionale de la coupe. On peut y lire les indications clinométriques ci-après: direction: NS; inclinaison: W10°; puissance: 3 m.

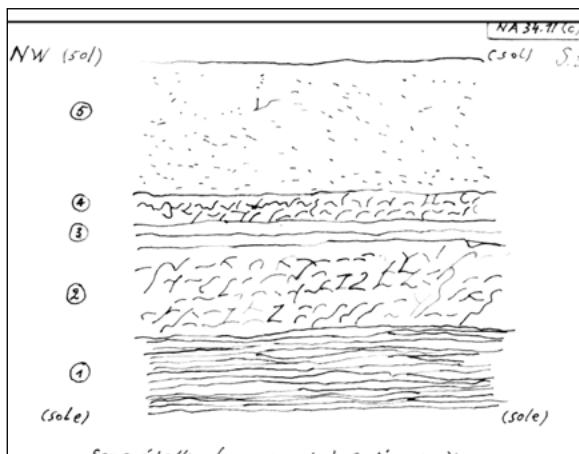


4. Terme de transition caractérisé par une alternance argilo-gréseuse soit de fines bandes horizontales d'argile violacé et de sable ou grès sableux jaune, constituant un matériau généralement friable, d'aspect rubané, varvé. Puissance: 0,40 m.
3. Grès lustré ou argilite rouge, micacé, non calcaireux ni apparemment fossilifère, en un banc compact de 1,50 m de puissance.
2. Répétition d'une intercalation de transition, rubanée, varvée. Puissance: 0,25 m.
1. Réapparition du grès lustré en banc compact de puissance indéterminée.

Sur cette coupe, les passages du terme (5), au terme (4) et au terme (3) sont nets, sans transition, suivant les plans S1S1 et S2S2; ceux des termes (3), (2) et (1) sont moins bien tranchés, apparemment.

- b. Au point situé dans le ravin qui borde immédiatement la droite de la route automobile Mondjamboli-Bumba, au village Yamakundu, soit à deux cent cinquante mètres de la dérivation carrossable vers Moika.

De la bordure même de la route, un trajet de quelque cent pas sur un talus raide mène au lieu des sources d'un petit tributaire de la rivière Makeba. L'éventail est constitué de deux files convergeant en direction du sud, qui suintent au pied du relief sur lequel se trouve établie la route et l'excavent à reculons. Cette érosion est très active et abat la face du talus par pans entiers, dans la direction de l'axe routier. Le sous-sol s'y trouve aussi mis à nu sur un développement long de 50 à 60 m, et nous avons noté la succession suivante en une section bien dégagée de cette coupe.



5. Dépôts meubles récents, limoneux (4 m).

4. Grès très argileux (argilite) rouge, compact, très finement lité, non calcaireux et sans empreintes reconnues, formant un banc unique, décoloré en un trou violacé sur les trois à quatre centimètres de base (0,50 m).
3. Terme complexe d'une puissance totale de quelque 20 cm disposé comme suit, de haut en bas: une épaisseur de 4 cm de grès sableux de teinte claire jaunâtre, davantage encore décoloré que l'argilite violacée de la base du terme 4, à laquelle il se trouve accolé sans transition. Ce grès est suivi d'une concrétion ferrugineuse en forme de couche ou bande de 3 cm d'épaisseur, continue sur toute la longueur de la face, et dont la trace est horizontale. Sous cette concrétion repose un dépôt argilacé de teinte claire jaunâtre ayant quelque 10 cm de puissance (0,20 m).
2. Réapparition sans transition de l'argilite du terme 4, en un seul banc continu (1,20 m).
1. Dépôt de grès à nature de ciment variable, faisant passer le matériau du grès très argileux (ou argilite) de teinte rougeâtre, au grès sableux de teinte plus claire (jaunâtre et blanchâtre) et de compacité moindre; la régularité de ces alternances imprime un caractère rubané à la face.

#### QUELQUES (AUTRES) OBSERVATIONS FAITES DANS D'AUTRES ENDROITS, TELS LES SECTEURS DE BAYA ET DE BASANKUSU

##### Dans le secteur Baya

Principalement dans la région située sur le versant droit de la vallée de la rivière Mongala/affluent de droite du fleuve Congo:

- au point situé à 880 m au NE de l'habitation du gérant des plantations vivrières à Molanda: affleurement de teinte foncée rougeâtre de nature argilo-gréseuse;
- au point situé à 200 m à l'est de la route automobile reliant Likimi à Molanda sur la rivière Mongala, à 4 km de la bifurcation menant aux plantations de Lipanga, à la source d'un petit sous-affluent de droite de la rivière Mongala, le ruisseau Musungu Moke: affleurement d'argilite de teinte rouge planchée (litée horizontalement) et autres matières étrangères sous forme de boulders, blocs erratiques (schistes argileux de teinte rouge ou lie-de-vin, grès quartzitiques, fractions de grès polymorphes);
- au point situé au débarcadère des plantations de Bokonge à quelque 100 m au sud de Likimi, à

- l'aval (du débarcadère) côté rive droite, au pied de la berge sur quelque 200 m de long : grès argileux de teinte claire, rose ou panachée ;
- au point situé au rivage portuaire de l'OTRACO à Likimi, soit à 400 m au NWW du mât de pavillon au poste lui-même ;
    - bancs gréseux de teinte claire, horizontale et subhorizontale à faible inclinaison. De ces bancs gréseux, on voit des joints (de 10 cm) d'argilite de teinte vive rougeâtre ou lie-de-vin, suivant les directions et inclinaisons de la stratification horizontale ou subhorizontale,
    - grès sableux à ciment limoniteux,
    - grès ferrugineux à ciment d'oligiste,
    - production silexifiée,
    - concrétionnement bauxitifère ;
  - au point médian entre les confluent des rivières Motili et Pua et de la rivière Mongala : grès ferrugineux avec ciment oligistifère dans la zone centrale et limoniteux de part et d'autre ;
  - au point situé au village Bele, sur la route de Gwambele, à la dérivation de cette route vers le centre cotonnier de Bekele : concrétions poreuses, scoriacées, bigarrées : latérites, bauxites, grès ferrugineux ;
  - au point situé au village Bodigia, à la bifurcation de l'axe routier principal, le tronçon vers Likimi et le tronçon vers Gbam, du point défini, un trajet de quelque 300 m en direction de Budjala : suivi d'un parcours de même développement vers le nord, même au ruisseau Ngombe. À la base du talus, on voit un dépôt horizontal de matière à caractère argilitique plus prononcé et de teinte foncée rougeâtre :
    - grès très argileux de teinte foncée verdâtre (en aval),
    - grès très argileux jaune,
    - argilite gréseuse de teinte foncée rougeâtre (en amont) ;
  - du point ainsi défini, un trajet de quelque 375 m en direction de Likimi même à la source du ruisseau Gwabula, petit sous-affluent de droite de la rivière Motili, elle-même tributaire de droite de la Mongala :
    - argilite de teinte foncée rougeâtre, panachée de plages vertes (sur les plans inférieurs du gisement),
    - concrétionnements bauxito-latéritiques, s'incorporant insensiblement dans la matière du recouvrement végétal (sur les plans supérieurs du gisement).

#### Dans le secteur Basankusu

- À proximité du *beach*, dans une excavation, où l'on observe la latérite recouverte de limons superficiels (cf. Figure ci-dessous) :
  1. Banc de latérite (2 m d'épaisseur) de couleur lie-de-vin foncée ; dans la cassure, on observe de petits éléments de quartz,
  2. Limon superficiel moyennement argileux ;
- Aux alentours de la mission catholique, près de la cathédrale :
  1. Coupe près de la charpenterie, de haut en bas :
    - limon moyennement argileux à 1 m,
    - limon moyennement argileux à 2 m,
    - latérite en grenaille lie-de-vin, avec une épaisseur de 2,80 m,
    - argile jaune avec tache lie-de-vin, avec une épaisseur de 3,40 m,
  2. Coupe de la berge (cf. figure ci-dessous) :
    - limon grenu peu argileux dont les éléments sont plutôt fins,
    - latérite en grenaille tendre lie-de-vin dans la cassure,
    - argile lie-de-vin à éléments fins.

#### QUELQUES SONDAGES, RÉALISÉS À BASANKUSU, ONT PERMIS L'OBSERVATION DES FORMATIONS SUIVANTES :

1. Formations superficielles (avec parfois du limon brun et du sable clair de rivière), constituées à certains endroits, soit de ou de :
  - sables gris tendre argileux, grès sableux très kaolineux, avec une épaisseur de 4,50 m ;
  - grès tendre kaolineux blanchâtre, grès sableux à tendre et sable très argileux plutôt fin brun, avec une épaisseur de 9,50 m ;
  - sable clair de rivière avec un épisode végétal (récent), où l'on observe :
    - du sable non argileux plutôt fin, gris, avec de la tourbe sableuse grise, molle et légère, non fibreuse ; du sable non argileux grossier gris sale à grains de quartz parfois roses, arrondis : épaisseur 8,70 m,
    - du sable non argileux plutôt fin, rose, avec des grains de quartz plus gris et de quartz de couleur blanchâtre à gris-clair, avec grains de quartz roses ou gris, et fragments de végétaux divers (bois et même copal : épaisseur 15 m),
    - du sable non argileux fin gris, non blanchâtre, avec des grains de quartz et/ou du sable non argileux plutôt grossier gris, avec des grains de quartz coloré : épaisseur 8,20 m.

2. Formations latéritiques (récentes), constituées en certains endroits soit de ou de :
  - grès sableux à tendre argileux bariolé, jaune blanc et orange; argile et argilite sableuse; sable de même couleur, mais avec de petits grains de quartz rouge et de grès latéritiques: avec une épaisseur de 17,50 m;
  - sable argileux brun, avec de petits fragments de grès latéritiques; sable argileux rouge avec grenaille limonitique et fragment latéritique: avec une épaisseur de 1,50 m;
  - argile (avec un peu de sable) et argilite typique un peu sableuse rouge, argilite non sableuse et bariolée lie-de-vin: avec une épaisseur de 2,50 m;
  - fragment de grès latéritique foncé avec un peu d'argile latéritique rougeâtre: avec une épaisseur de 0,40 m,
  - débris de cuirasse sur argile de bed-rock; fragments de grès latéritique foncé et mêlé d'argilite rouge bariolée typique: avec une épaisseur de 0,50 m.
3. Formations du terme de passage, ne se retrouvant que dans certains sondages, où l'on rencontre :
  - argilite lie-de-vin: avec une épaisseur de 2,20 m;
  - sable peu argileux grossier rougeâtre avec fragment d'argilite typique lie-de-vin: avec une épaisseur de 4 m.
4. Formation du Crétacé supérieur ou moyen (couches de Bokungu ou de Boende), constituée de :
  - argilite rouge, parfois bariolée colorante;
  - argilite rougeâtre ou violacée colorante avec une épaisseur de 11,80 m.

### 3. MINÉRALISATION

Il existe très peu ou pas d'information sur la minéralisation dans le district de la Mongala, du fait que la plupart des travaux de prospection géologique se sont arrêtés au niveau de l'Ubangi.

Néanmoins, d'après les archives du service géologique et certaines informations obtenues auprès des artisans miniers, les minéralisations suivantes ont pu être mises en évidence: or, fer, bauxites/latérites, matériaux de construction, matériaux combustibles.

#### 3.1. OR

L'or se rencontre sous la forme de traces dans les alluvions de fond des vallées et des terrasses (en gisements détritiques).

#### 3.2. FER

Le fer se rencontre sous la forme de traces dans les localités de :

- a. Baya, dans les grès ferrugineux :
  - entre les confluent des rivières Motili et Pua et de la rivière Mongala,
  - au point situé au rivage portuaire de l'OTRACO à Likimi, soit à 400 m au NWW du mât de pavillon au poste lui-même,
  - au débarcadère des plantations de Bokouge, à quelque 100 m au sud de Likimi (de l'amont vers l'aval);
- b. Bumba, dans les grès ferrugineux :
  - au gîte de Lilongo (à quelques mètres de l'accès à ce gîte): sous forme de concrétion,
  - au village Yamakundu, en concrétion ferrugineuse,
  - au village Yakambili, à 3 km du gîte vers Yami-solo.

Le minerai rencontré est le plus souvent l'oligiste; plus rarement, l'ilménite.

#### 3.3. BAUXITES/LATÉRITES

On les rencontre dans les localités de Baya, sous des signes de bauxitisation (bauxite/latérite) :

- au débarcadère des plantations de Bokonge, à quelque 100 m du sud de Likimi;
- au village Bele, vers le centre cotonnier de Bekele.

#### 3.4. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Comme matériaux de construction, nous pouvons citer des graviers, les argilites, le kaolin, les grès, qu'on retrouve un peu partout à travers le district.

#### 3.5. MATÉRIAUX COMBUSTIBLES

Des traces de roche combustible ont été observées à Alberta dans les argilites schisteuses, probablement bitumineuses.

## RÉFÉRENCES

- Aderca, B. 1950. *Étude pétrographique et carte géologique du district du Congo-Ubangi*. Institut royal colonial belge (coll. «Mémoires de l'IRCB, section des sciences naturelles et médicales», XVIII [4]).  
Archives du CRGM, dossiers collaborateurs.
- Cahen, L. 1954. *Géologie du Congo belge*. Liège: Vaillant-Carmanne.
- Les Atlas Jeune Afrique. République du Zaïre*. 1978. Éditions J.A.
- Mangongo, M. 1980. «La résistance des Budja à la colonisation léopoldienne de 1877 à 1905». Mémoire de graduat en histoire et sciences sociales. ISP Kisangani.
- Notice explicative de la carte géologique du Zaïre*. 1974. Kinshasa: République du Zaïre, Département des Mines, Direction de la Géologie.
- Thibaut, P.M. 1983. *Synthèse des travaux de la Convention Zaïre-BRGM 1969-1980*. T. 1. Géologie et minéralisation de la région de l'Équateur. Kinshasa: République du Zaïre, Département des Mines.

# CHAPITRE 3

## VÉGÉTATION

par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen,  
Pierre Defourny, Hans Beeckman

Le district de la Mongala se divise en deux parties physiques séparées par le fleuve Congo qui le traverse d'ouest en est.

Le Nord du district est caractérisé par la présence de forêt dense humide et d'une quantité considérable de complexes agricoles (22 %) au niveau de Lisala et de Bumba. Les pistes et sentiers qui relient ces agglomérations sont entourés de ces complexes. Les forêts sur sols hydromorphes se trouvent dans les îles et le long du fleuve Congo.

Le Sud du district est dominé par la présence de forêt dense humide et de forêt sur sols hydromorphes, le long du réseau hydrographique (rivières Lopori, Bolombo et Yekokora). Les complexes agricoles en zone forestière sont présents à Bongandanga, mais également le long des sentiers qui longent la rivière Bolombo et le fleuve Congo<sup>8</sup>.

Le climat du district est de type équatorial, avec des précipitations annuelles de l'ordre de 1800-2000 mm. Il n'y a pas de saison sèche à proprement parler, mais une forte diminution des précipitations s'observe clairement de décembre à février (voir graphique Bumba et Bongandanga). La température moyenne reste stable et constante tout au long de l'année sur tout le district et varie autour de 25° C. Le climat est plus ou moins uniforme dans tout le district.

### 1. LA FORÊT DENSE HUMIDE

De manière générale, les forêts denses humides sont caractérisées par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m ; par

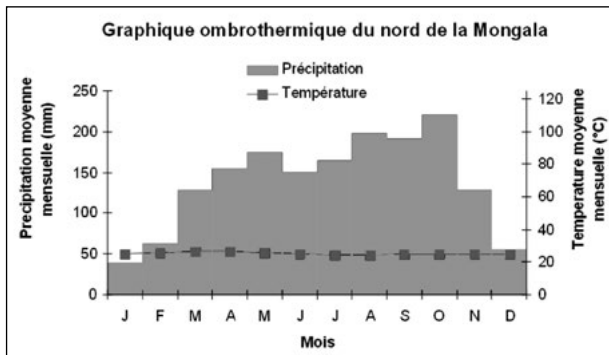
Tableau 3.1. Répartition des principaux types de végétation dans le district de la Mongala

Type de végétation	Mongala		Mongala/RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	2 644 090	48,76	2,83	93 517 825
Forêt sur sols hydromorphes	1 264 992	23,33	8,33	15 183 214
Savane herbeuse	1 749	0,03	0,01	14 881 257
Végétation marécageuse	2 665	0,05	0,50	535 714
<b>Total végétation naturelle</b>	<b>3 913 496</b>	<b>72,17</b>	<b>11,67</b>	<b>124 118 010</b>
Agriculture permanente	299 404	5,52	19,24	1 555 849
Complexes agricoles	1 209 931	22,31	2,26	53 576 845
<b>Total zones anthropisées</b>	<b>1 509 335</b>	<b>27,83</b>	<b>0,86</b>	<b>55 132 694</b>

Source : Vancutsem (2009), Verhegghen *et al.* (2010).

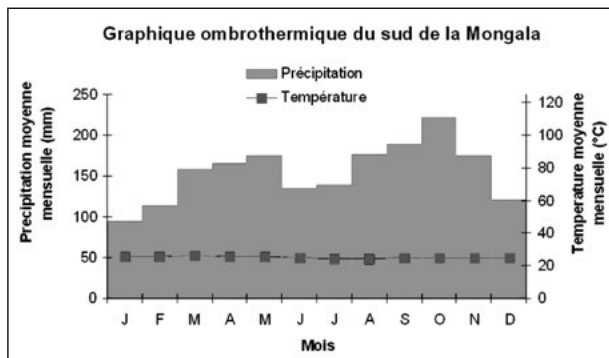
<sup>8</sup> Source : description générale basée sur la carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo du MRAC.

**Bumba (Nord) – Complexes agricoles/forêt dense humide**  
(estimation des précipitations annuelles: 1670 mm/an et des températures moyennes: 25,4° C).



Source: graphique généré à partir de données recueillies sur le site Climex (<http://climexp.knmi.nl/start.cgi>).

**Bongandanga (Sud) – Forêts sur sols hydromorphes** (estimation des précipitations annuelles: 1860 mm/an et des températures moyennes: 25,3° C).



Source: graphique généré à partir de données recueillies sur le site Climex (<http://climexp.knmi.nl/start.cgi>).

conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes (ex: orchidées, fougères, etc.). On rencontre peu de graminées, mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes, se distingue la forêt dense humide *sempervirente* dont la majorité des arbres restent feuillés toute l'année et la forêt dense humide *semi-décidue* (qui peut représenter jusqu'à 70 % des forêts denses humides), dont une forte proportion d'arbres restent défeuillés une partie de l'année. La flore de la forêt semi-décidue est plus riche que celle de la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu.

Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, font également partie de la forêt dense humide. Elles résultent de l'évolution progressive de la végétation post-culturale: défrichements culturels, exploitation des forêts, changements climatiques, etc. Selon le stade et l'altitude, on distingue plusieurs types de forêts secondaires.

Dans le district de la Mongala, les forêts denses humides forment le premier type de végétation dominant au sein du district (48,76 %).

Les forêts denses humides sont, d'une manière générale, composées de:

- **Strate arborescente:**

- Amphimas pterocarpoides*
- Autranella congolensis*
- Brachystegia laurentii*
- Berlinia grandiflora*
- Chytranthus carneus*
- Cola digitata*
- Cola griseiflora*
- Dracaena reflexa*
- Entandrophragma candollei*
- Entandrophragma utile*
- Erythrophleum suaveolens*
- Guarea cedrata*
- Gilbertiodendron dewevrei*
- Gilbertiodendron ogoouense*
- Greenwayodendron suaveolens*
- Heisteria parvifolia*
- Irvingia grandifolia*
- Isolona thonneri*
- Julbernardia seretii*
- Lophira alata*
- Monodora angolensis*
- Normandiodendron romii*
- Ongokea gore*
- Pachyelasma tessmannii*
- Panda oleosa*
- Pavetta tetramera*
- Pentaclethra eetveldeana*
- Pentaclethra macrophylla*
- Pericopsis elata*
- Piptadeniastrum africanum*
- Prioria balsamifera*
- Psychotria brevipaniculata*
- Quassia silvestris*
- Scorodophloeus zenkeri*
- Staudtia stipitata*
- Strombosiaopsis tetrandra*



### *Pericopsis elata* et la CITES

*Pericopsis elata* (nom commercial « afrormosia ») fait partie des forêts semi-caducifoliées et est repris sur la liste de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) sous l'Appendice II. La CITES siège à Genève et possède différents sièges administratifs dans différents pays qui ont signé la convention. Ce système international permet d'une manière générale de contrôler de près la survie des espèces menacées. Des efforts ont été fournis ces dernières années pour retranscrire les réglementations de la CITES en mesures de gestion dans les zones d'exploitation ainsi qu'en protocoles pour gérer le commerce de l'espèce. Les espèces reprises sous l'Appendice II peuvent seulement être utilisées à des fins commerciales, à condition que la survie de l'espèce ne soit pas mise en danger, et cela vaut pour toute l'aire de répartition de l'espèce concernée. Ceci a pour conséquence que l'espèce ne peut pas être disséminée localement (p.e. par une exploitation) alors qu'elle est protégée dans une réserve. Il faut

impérativement empêcher l'espèce d'arriver sous l'Appendice I, qui interdit totalement la commercialisation de l'espèce.

Pour pouvoir faire du commerce, dans le cas de l'afrormosia, il faut un permis d'exportation ainsi qu'un permis d'importation. Ces deux permis doivent être envoyés à une commission scientifique située dans les pays d'exportation et d'importation et ils doivent respectivement veiller à ce que l'inventaire forestier des forêts qui sont coupées soit effectué de sorte qu'il n'y ait pas plus de bois qui soit coupé que la régénération naturelle. La dynamique de la population est donc prise en considération et *Pericopsis elata* est une espèce qui se prête bien à la gestion forestière durable (fait confirmé par la recherche scientifique). La gestion forestière de l'afrormosia inclut l'entretien des ouvertures dans la forêt afin que cette espèce héliophyte puisse s'épanouir. En l'absence de cette lumière il y a un déficit de rajeunissement de l'espèce, qui pourrait mener à long terme à son extinction.

- **Strate arbustive:**

*Cola marsupium*  
*Olax subscorpioidea*  
*Rothmannia hispi*

- **Strate herbacée:**

*Dorstenia convexa*  
*Geophila obvallata*  
*Palisota barteri*  
*Polyspatha paniculata*

Les forêts de transition sont davantage caractérisées par les espèces suivantes: *Uapaca heudelotii*, *Guibourtia demeusei*, *Cynometra schlechteri* et *Aframomum melegueta*.

Les forêts secondaires sont composées de *Pycnanthus angolensis*, *Fagara macrophylla*, *Pentaclethra macrophylla*, *Ceiba pentandra*, *Milicia excelsa* et *Morus* sp.

On trouve sur les terrains occupés par des cultures, mais pas encore totalement réoccupés par la forêt, appelés plus communément « lobe » , quelques espèces dominantes comme: *Piptadeniastrum africanum*, *Albizia ferruginea*, *Ficus* sp., *Morus* sp. et une végétation plus basse composée de: *Oncoba welwi-*

*tschii*, *Myrianthus arboreus*, *Macaranga spinosa* et *Baphia* sp.

Les forêts à *Gilbertiodendron* se trouvent dans le bassin de la rivière Itimbiri, et dans celui des rivières Mongala-Dua et Likame-Samba.

La végétation est protégée dans la réserve de faune de Lomako (RFL, créée en 2006); sa superficie est de 362 500 ha. Elle se situe au nord du district de la Tshuapa, dans les territoires de Befale et Djolu, et se prolonge sur le district de la Mongala, dans le territoire de Bongandanga. La réserve est délimitée, au nord, par la rivière Yokokala, au sud, par la rivière Lomako, à l'ouest, par la rivière Tuende et, à l'est, par la rivière Waya.

Cette nouvelle réserve naturelle est cruciale non seulement pour la protection d'une importante population de bonobos (*Pan paniscus*), mais aussi parce qu'elle abrite d'importantes populations de paons congolais (*Afropavo congensis*), de pangolins géants (*Manis*) et environ dix espèces de primates. Les bonobos qui vivent dans cette réserve sont devenus de plus en plus populaires depuis les années 1970, grâce aux projets de recherche scientifique des instituts de recherche belges, américains et allemands dans la région.



African Wildlife Foundation (AWF), une organisation internationale de protection de la faune travaillant à travers l'Afrique et basée au Kenya s'est engagée vis-à-vis de l'ICCN (Institut congolais pour la conservation de la nature), *via* un processus de publication, à appuyer la mise en œuvre d'un plan de gestion participatif qui comprend le développement du tourisme scientifique comme source principale de revenus locaux.

Il convient de noter que depuis 2008, les forêts denses humides offrent un avantage supplémentaire sur la scène nationale et internationale. En effet, la conférence de Bali (2008) a introduit le concept de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), post 2012. Il est donc primordial d'estimer les « Émissions liées à la déforestation et à la dégradation » (EDD). Pour cela, il importe d'établir une typologie des forêts présentes sur l'espace de la Mongala en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elles.

## 2. LES FORÊTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES

De manière générale les forêts sur sols hydromorphes sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêt peuvent être distingués en fonction de la richesse du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent, dans les meilleures conditions, atteindre 45 m de hauteur. Leur strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations possèdent une flore endémique diversifiée, quoique assez pauvre d'une manière générale: *Uapaca* spp., *Guibourtia demeusei*, *Myrtagyna* spp. et les palmiers du genre *Raphia*.

Dans le district de la Mongala, les forêts sur sols hydromorphes représentent 23,33 % de la végétation totale. Elles se trouvent le long du fleuve Congo, et également le long des rivières Lopori, Bolombo et Yekokora. Les territoires couverts sont: Lisala, Bumba et Bongandanga.

On trouve de manière générale dans la cuvette centrale les types de forêts sur sols hydromorphes suivants: les forêts périodiquement inondées, les forêts marécageuses et les forêts rupicoles colonisatrices.

### 2.1. LES FORÊTS PÉRIODIQUEMENT INONDÉES

Les forêts périodiquement inondées sont définies comme étant les forêts bordant les rivières et sujettes à des crues naturelles. Ces forêts sont généralement composées des espèces suivantes: *Oubanguia africana*, *Guibourtia demeusei*, *Albizia laurentii*, *Uapaca guineensis*, *Lannea welwitschii*, *Didelotia unifoliolata*, *Zeyherella longepedicellata*, *Parinari congensis*, *Scytopetalum pierreanum*, *Aframomum melegueta* et *Xylopia aurantiiodora*; et les sous-bois présentent les espèces suivantes: *Phœnix reclinata*, *Eremospatha macrocarpa* et *Alchornea cordifolia*.

### 2.2. LES FORÊTS MARÉCAGEUSES

Le deuxième type de forêt sur sols hydromorphes est constitué des forêts marécageuses, qui se définissent comme les forêts se développant sur les sols gorgés d'eau ou comportant au moins une nappe phréatique superficielle, même pendant les périodes de sécheresse. Ces forêts présentent des associations à *Rothmannia munsae* et à *Lasiodiscus marmoratus*. D'autres espèces caractérisent également ce type de forêt comme:

*Alstonia congensis*  
*Beilschmiedia corbisieri*  
*Berlinia grandiflora*  
*Cœlocaryon botryoides*  
*Dactyladenia dewevrei*  
*Entandrophragma palustre*  
*Eriocœlum microspermum*  
*Erismadelphus exsul*  
*Hallea ledermannii*  
*Hallea stipulosa*  
*Macaranga saccifera*  
*Macaranga schweinfurthii*  
*Pycnanthus marchalianus*  
*Stachyothyrsus staudtii*  
*Symphonia globulifera*  
*Syzygium guineense*  
*Uapaca guineensis*  
*Xylopia rubescens*

### 2.3. LES FORÊTS RUPICOLES COLONISATRICES

Les forêts rupicoles colonisatrices comprennent les groupements arbustifs ou préforestiers longeant les cours d'eau, sur les berges, sur les hauts-fonds, sableux ou vaseux, des grandes rivières, etc. Les essences arbustives ou arborescentes sont essentiel-

lement des héliophytes, sempervirents, dont les plus caractéristiques sont :

*Alchornea cordifolia*  
*Bridelia* sp.  
*Ficus asperifolia*  
*Memecylon* sp.  
*Dichaetanthera corymbosa*  
*Sesbania sesban*  
*Uapaca heudelotii*

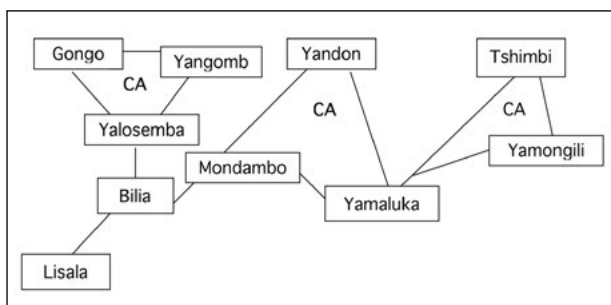
### 3. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le complexe agricole en zone forestière constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Dans le district de la Mongala, les complexes agricoles forment 22 % de l'occupation du sol. Les complexes les plus étendus se situent au nord du district, au niveau de Lisala et Bumba. De grandes plantations existent au niveau de Binga, dans le Nord du district, et de Bosondjo, dans le territoire de Bongandanga.

L'agriculture inclut également la culture du cotonnier, qui a un rendement plus élevé dans le district de la Mongala, dans la région de l'Itimbiri, comparé aux districts de l'Uele et de l'Ubangi.

Le schéma ci-dessous permet de visualiser les sentiers (lignes) existant entre les villes et les villages (cadres) qui entourent la forêt dense humide et qui sont responsables de la fragmentation du paysage forestier. «CA» représente le patch de complexes agricoles au milieu de cette forêt coupée du massif forestier.



La fragmentation de l'écosystème forestier résultant des complexes agricoles et du réseau routier a

des conséquences très négatives pour la faune, dont la réduction de leur territoire, la consanguinité et la diminution des sources d'alimentation, et pour la flore : les espèces ombrophiles qui arrivent au soleil en bordure de nouvelles clairières, la dispersion des graines, la pollinisation, la relation plante-insectes/ animaux, etc.

La fragmentation de l'écosystème forestier constitue, en outre, simultanément, un problème pour la gestion de la faune et de la flore, car ils s'influencent mutuellement. La végétation représente un habitat pour la faune et les animaux frugivores, par exemple, aident à la dispersion et à la régénération de la flore.

#### Biodiversité et endémisme

La biodiversité ainsi que le taux d'endémisme constituent une considération supplémentaire dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région a une composition floristique unique et parfois même rare. La présence de certaines espèces menacées pour la conservation de la nature et pour la population locale au sein de la province indique la nécessité absolue de trouver un équilibre entre la présence de cette végétation et l'activité humaine (comme l'exploitation forestière). À noter qu'une bonne gestion des complexes agricoles est impérative afin d'éviter leur expansion, en vue de la préservation des différents types de végétation et de la biodiversité floristique qui caractérisent le district de la Mongala.

Plusieurs paramètres doivent être pris en considération pour la gestion des écosystèmes et des espèces qui les caractérisent : l'endémisme du district, la **liste rouge des espèces menacées** rédigée par l'UICN et l'**appendice I de la CITES**.

Liste non exhaustive des espèces endémiques de la République démocratique du Congo dont l'aire de répartition fait partie du district de la Mongala :

*Beilschmiedia variabilis*  
*Deinbollia evrardii*  
*Dialium reygartii*  
*Millettia dubia*  
*Normandiodenron romii*  
*Scaphopetalum dewevrei*  
*Strombosia nigropunctata*  
*Trichoscypha reygartii*

## 4. AGRICULTURE PERMANENTE

De manière générale, l'agriculture permanente est un ensemble de zones agricoles cultivées en permanence, en ce compris les plantations industrielles de palmiers, de caféiers, d'hévéas, etc. Pour des raisons de lisibilité cartographique, l'agriculture permanente inclut également les zones urbaines et d'habitat dense, souvent étroitement associées à des espaces agricoles cultivés en permanence.

Dans le district de la Mongala, l'agriculture permanente occupe 5 % de l'espace territorial total (soit 19 % de la totalité de l'agriculture permanente à l'échelle du pays) et se trouve à l'ouest de Yandombo, à l'ouest de Bokweli et entre Yalongono et Yamalunga.

## 5. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale les risques environnementaux sont de trois types :

### 1. Appauvrissement des sols

Les avantages commerciaux liés à la présence d'un aéroport et des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère existant dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit, par ailleurs, les pâturages inoccupés et entraîne un surpâturage des espaces disponibles, parfois même un ravage des cultures par les bêtes en divagation. À noter aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse (dans le cas d'élevage), qui détruit l'humus, conduisant également à la diminution de la fertilité des sols.

### 2. Destruction définitive de la forêt

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si les cultures s'y développent pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères, empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incon-

trôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

### 3. Exploitation forestière

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité du chemin de fer et des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité, réalisée de manière artisanale, a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons, dont quelques principales sont les suivantes :

- les entreprises forestières qui, jadis, exploitaient le bois dans la zone forestière ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements ; non-électrification du district et des usines de transformation) ;
- l'absence des sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population, à la recherche de moyens de survie, à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans le district de la Mongala, ce sont les complexes agricoles qui forment le principal danger, ainsi que la présence relativement élevée de l'agriculture permanente.

L'exploitation forestière pour le bois d'œuvre et le bois de chauffage sont les menaces les plus importantes qui pèsent sur les forêts denses du district. Ces pratiques sont souvent alliées à l'agriculture itinérante sur brûlis et à l'exploitation artisanale de minerais. Cela détruit les habitats et perturbe les écosystèmes, et peut mener à une perte de la biodiversité.

La réserve de faune de Lomako est importante, car elle protège l'habitat nécessaire à la survie des bonobos (*Pan paniscus*). Les pressions et menaces principales que la végétation de la réserve connaît sont : la coupe de bois, l'exploitation forestière, la croissance démographique et les effets possibles du changement climatique.

### Statuts des espèces sur la liste rouge de l'UICN en 2011

Les forêts sont menacées par diverses actions humaines avec, notamment, l'exploitation forestière, mais surtout par l'agriculture, qui est responsable à 90 % des cas de déforestation (FAO 2009). Il est donc important de prendre conscience des espèces présentes au sein des forêts afin de mieux les protéger. L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), détermine le statut des espèces sur base de recherches de terrain. Elle rédige ainsi des listes d'espèces menacées dont il faut tenir compte dans un objectif de conservation de la biodiversité. Les espèces les plus menacées sont citées ci-dessous, pour avoir une vue d'ensemble des espèces à prendre en compte plus

particulièrement. Du plus préoccupant au moins préoccupant :

#### En danger (EN)

- *Pericopsis elata*

#### Vulnérable (VU)

- *Entandrophragma angolense*
- *Entandrophragma cylindricum*
- *Entandrophragma utile*
- *Khaya anthotheca*
- *Lophira alata*
- *Lovoa trichilioides*
- *Diospyros* sp.
- *Afzelia* sp.

## RÉFÉRENCES

- Jongen, P. 1961. *Étude des facteurs géomorphologiques et pédologiques. Aspect économique et social de la vocation des sols. Région des pénélaines de basse altitude occupées par des savanes dérivées. Districts de l'Ubangi, de la Mongala, du Bas-Uele et du Haut-Uele*. Bruxelles: Institut national pour l'étude agronomique du Congo.
- Laghmouch, M. 2008. *Carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo au 1/2500000*. Tervuren: Département des sciences de la terre, Musée royal de l'Afrique centrale.
- Lebrun, J. & Gilbert, G. 1954. *Une classification écologique des forêts du Congo*. Bruxelles: Institut national pour l'étude agronomique du Congo (série scientifique, n° 63).
- MECNT. 1999. *Plans d'action provinciaux de la biodiversité* (appendice du plan d'action national). Kinshasa.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing the vegetation types of the Democratic Republic of Congo using spot vegetation time serie ». *International Journal Of Applied Earth Observation And Geoinformation* 11 (1): 62-76.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P.K., Blaes, X., de Wasseige, C. & Defourny, P. 2006. *The Land CoverMap of the Democratic Republic of Congo*. Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain, UCL-Geomatics. <http://www.uclouvain.be/enge-cartesRDC>.
- Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for Central Africa based on multi-sensor times series ». In Sobrino, José A., *Third Recent Advances in Quantitative Remote Sensing*. Université de Valencia.
- Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*. Stuttgart: G. Fischer Verlag.

### Sources internet

- « Graphiques ombrothermiques sur la base de données 1901-2009 » : CRU TS 3.1 (land) 0.5°. <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere>
- « Liste rouge de l'UICN » : [www.iucnrelist.org](http://www.iucnrelist.org)
- « Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées ». Document de l'UICN. <http://www.papaco.org/publication/eval%20RDC1.pdf>
- « Vérification des synonymes et la distribution des espèces sur la base de données des plantes africaines ». Africa Plant Database. <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php>



# DEUXIÈME PARTIE

## LES HOMMES





# CHAPITRE 4

## PEUPLES

Le district de la Mongala est peuplé principalement de trois grands groupes de population : les Soudanais (Mondunga) ; les Batswa [au singulier Botswa] ; les Bantous (composés de Budja, Ngombe-Doko, Mongo) et les « peuples riverains ».

En ce qui concerne les Bantous, il y a lieu de signaler l'existence d'autres groupes (très) minoritaires, assimilés aux groupes ethniques ngombe et budja.

Plusieurs faits attestent que ces groupes n'ont pas toujours habité les territoires de la Mongala. Ils y sont arrivés à une époque relativement récente. Les paragraphes suivants tentent, dans la mesure du possible, de reconstituer la manière dont ces groupes se sont installés dans le territoire actuel du district.

B.O. Thange et G. Van Der Kerken affirment que les Bantous seraient venus du Nord, quelque temps avant notre ère ; ils auraient occupé le bassin de l'Uele, d'où ils auraient effectué des migrations suivant un axe est-ouest, sur le versant droit de l'Uele, et un axe ouest-est, sur le versant opposé de ce bassin. La mouvance suivant le premier axe a abouti dans le Nord-Ouest du pays, puis s'est incurvée dans le sens nord-sud, en suivant le versant gauche de l'Ubangi. Ainsi les Bantous ont occupé la partie nord de la Mongala, d'où ils seront évincés par les invasions soudanaises, pour se retrouver enfin dans leur habitat actuel (Tshilema 1974 : 64).

Selon R. Mortier, « on peut dire que, jusqu'avant 200 ans (entendez le XVII<sup>e</sup> siècle), tout l'Ubangi était encore occupé par les Bantous : à l'ouest, depuis la rivière Ubangi jusqu'au 21° E, habitaient les Ngombe ; dans la région de Yakoma c'étaient les Binza et plus à l'est les Budja [...] » (Mortier, cité par Maes 1984 : 80). Vers 1750, il y avait encore une grande concentration de Ngombe dans le bassin de la Loko, affluent

droit de la Haute Mongala. Selon les traditions de la migration ngombe, c'est à cette époque, et à partir de ce centre, qu'a commencé la migration de cette population vers l'ouest.

### 1. LES BATSWA

Cette appellation n'identifie pas l'ensemble des groupements pygmées. Ceux-ci sont divers, malgré la tendance générale à les considérer comme tous identiques. Kamina Misago renseigne que dans le territoire d'Ingende, trois groupes de Batswa se côtoient : les Balumbe, les Bilangi et les Batswa proprement dits. Comme le fait remarquer le père De Rop : « Il s'agit ici apparemment de groupes divers qui se considèrent également comme des sections à part, et entre lesquelles une certaine différence se note, comme entre les différents groupes nkundo, aussi en ce qui concerne la langue » (De Rop 1953 : 129). Généralement, la dénomination de « Batswa » est mal acceptée, à cause de sa charge péjorative. Ailleurs, comme dans le territoire de Monkoto (district de la Tshuapa), on lui préfère le terme « Iyeki ». Le long des rivières Lopori et Lulonga, les Batswa sont appelés « Bafoto ».

Actuellement, il est difficile de localiser les populations batswa dans une grande partie de l'espace septentrional du district de la Mongala. Il est cependant possible de retrouver leurs traces dans le passé, spécialement dans le territoire de Bumba. En effet, la région de Bokombo, qui a permis aux Budja de faire leur entrée dans la province, était partiellement occupée par les Batswa. Ils ont été forcés de prendre la fuite et de s'installer sur la rive gauche de l'Itimbiri, avec le concours des riverains. Ces Batswa



**Une vie familiale : autorité locale chez les Bapoto.** (AP.0.1.6017, collection MRAC Tervuren ; ca 1900.)

ont ensuite traversé le fleuve Congo pour s'enfoncer dans les grandes forêts faiblement occupées. Les derniers Pygmées avaient accompagné les Mombesa au moment où ils traversaient le fleuve, mais auraient préféré vivre en liberté et ne pas se confondre avec ceux-ci. Ces Batswa se retrouvent aujourd'hui dans la région au sud du fleuve.

On ignore l'étendue réelle du territoire qui était exploité dans le passé par les chasseurs-cueilleurs. Les Batswa de la Mongala furent en contact avec de nombreux autres groupes qui occupaient les plateaux de l'Ubangi et de l'Uele jusqu'en Ituri, au cours de ces dernières cinquante mille années. L'arrivée des Bantous et des Soudanais réduisit sensiblement leur territoire, qui ne compte plus que quelques poches dans toute l'étendue de l'ancienne Province-Orientale. Une petite poche persiste, cependant, à la frontière du district du Nord-Ubangi et de celui de la Mongala, près de Ndundusana, sur la rivière Dua. À cause de l'occupation de leur territoire par différents groupes, ces Batswa ont perdu tout contact avec les

autres Pygmées de la partie orientale du pays et avec ceux du centre de la cuvette.

## 2. LES MIGRATIONS DES « PEUPLES RIVERAINS »

Le district de la Mongala compte, aussi bien le long du fleuve Congo que le long des rivières Mongala et Itimbiri, des populations riveraines qui n'ont pas nécessairement les mêmes origines que les « grands » groupes dont il est question plus bas. Les plus importantes sont les Bapoto et les Motembo.

Les Bapoto occupent les rives du fleuve entre Bomangi (Umangi), en aval de Lisala et Bumba. Ils sont originaires de Lusengo. Avant de s'établir à Lusengo, ils occupaient la rivière Ngiri avec les Boloki et les Libinza. En quittant Lusengo, en aval de Mobeka, les Bapoto remontèrent le fleuve jusqu'au pied de la colline de Lisala, où ils fondèrent plusieurs villages, dont Bomangi (Umangi) et Bopoto (Upoto) (Mumbanza 1980).

Les Bapoto furent rejoints dans ce territoire par d'autres riverains. Les premiers furent les Yaolema, aujourd'hui installés dans le canal de Misongo, en aval de Basoko. Ils seraient venus de la région de Mbandaka et ont remonté le fleuve pour occuper la rive droite entre Lisala et Bumba. Constamment attaqués par les Budja, ils ont abandonné leurs villages pour se retirer dans les endroits difficilement accessibles aux terriens. C'est ainsi qu'ils s'établirent dans le canal de Misongo (Fonds d'archives B. Verhaegen).

Les autres riverains à s'être installés le long du fleuve, dans le territoire de Lisala, sont les Motembo. Avec leurs voisins, ils pourraient résulter d'une fusion entre les anciens pêcheurs et les groupements Doko attirés par la vie sur l'eau, depuis les marais de la Dua. Ces riverains, que les Ngbandi appellent « Kunda », appartiendraient à la même famille que les riverains de la rivière Ubangi. Repliés plus au sud, ils reprirent leur vie de pêcheurs dans le bassin de la Mongala. L'arrivée massive des Ngombe et des Doko poussa certains groupes à s'installer sur le fleuve. En même temps, certains groupes terriens adoptèrent la vie des riverains.

Parmi les anciens riverains de la Mongala, sont à signaler les Bolondo, qui se trouvent aujourd'hui sur la rivière Saw-Moeko, juste au sud de Budjala. Ils faisaient probablement partie de la grande civilisation des « villages entourés de fossés », entre la Lua et la Mongala (Mumbanza 2003).

Originaires de la moyenne Mongala, les Motembo débouchèrent sur le fleuve et occupèrent la région entre Mobeka et Lisala. Les principaux villages furent Bokatolaka, Malundja, Elenge et Bokele, près d'Umangi.

Ces riverains du fleuve, les Bapoto en particulier, ont subi une forte influence des Ngombe, du point de vue linguistique et culturel (Coquilhat 1888).

Deux dernières vagues migratoires de riverains eurent lieu pendant la période coloniale. À partir des années 1910, les riverains de la Province-Orientale (les Basoko, Lokele et Topoke) ont émigré vers l'aval et se sont fixés près des centres urbains, jusqu'à Kinshasa. Dans la Mongala, on les retrouve dans les faubourgs de Bumba et de Lisala. Comme ce fut le cas autrefois, les riverains d'aval, spécialement les Libinza et les Balobo de la Ngiri, vinrent, à la même époque, se fixer autour de Lisala. Leur occupation principale est d'approvisionner les habitants de ce centre en poissons et parfois en vin de raphia (Mokandongua Eyanga 2006).

### 3. LES MIGRATIONS DES BUDJA

Les Budja proviennent de la région de l'Uele où ils vivaient avec les Bagenza, les Mobango et les groupes apparentés. À partir des sources de la Lubi, affluent de l'Itimbiri, ils se dirigèrent vers le sud-ouest, en suivant deux voies principales. La première voie fut suivie par les Budja dits « Yalisika », qui deviendront célèbres pour leur résistance aux Arabisés et aux Européens. L'autre voie fut celle empruntée par les Bagenza et les Bongbongo. La principale raison de leur départ de la région de l'Uele fut la guerre contre les Azande. Malgré leur victoire sur ceux-ci, qui n'osaient plus les attaquer, les Budja ont préféré migrer vers le sud-ouest.

Après avoir traversé la rivière Itimbiri, les Budja du groupe Yalisika fondèrent plusieurs grands villages dans la région de Makombo ou Bokombo, affluent de la Loeka et près de Kulungame. La région de Bokombo se situe à mi-chemin, sur la ligne reliant Bumba à Ibembo. Après avoir fondé six villages, qu'ils abandonnèrent, à la recherche de meilleures terres, ils furent attaqués par les Ngbandi du territoire d'Abumumbazi, appelés « Butu ». Les Budja infligèrent une défaite cinglante aux Ngbandi, qui ne revinrent plus jamais. Vint ensuite le tour des esclavagistes arabo-swahili appelés « Matambatamba » venant des Falls (Kisangani), et qui avaient atteint l'Itimbiri, afin de se mesurer aux Budja. Ils furent également battus, malgré leurs armes à feu, qu'ils abandonnèrent aux mains des Budja.

Si, grâce à leurs victoires sur les Azande, les Ngbandi et les Arabo-Swahili, les Budja constituaient une sorte de rempart ou de protection pour les groupes du Sud (Ngombe-Doko et Mongo), ceux-ci n'en subirent pas moins les attaques des Budja, qui allèrent jusqu'à les repousser sur la rive gauche du fleuve Congo.

Les Bongbongo et les Bagenza ne traversèrent pas directement l'Itimbiri. Ils longèrent la rive gauche et vécurent près de nombreux cours d'eau : Lobi, Likati, Matuame, Okange et Motulu. Ils luttèrent aussi contre les Azande et les Ngbandi, qui les repoussèrent vers le sud. Après les attaques des Matambatamba, les Bongbongo attaquèrent, à leur tour, les Apakabeti et nouèrent des relations avec les Budja de Yalisika aux sources de la Dua.

Tenant compte du fait que les attaques des Swahili eurent lieu dans les années 1880, on peut situer l'arrivée des Budja Yalisika aux sources de la Dua dans les années 1870. Ils occupaient donc la région





À droite femme budja (Bangala), à gauche femme otetela.  
(AP.0.0.6663, collection MRAC Tervuren; photo A. Zambelli, 1904,  
© MRAC Tervuren.)

de la haute Mongala depuis plus de deux décennies lorsqu'ils furent visités par les Blancs, dans les années 1890, en vue de les soumettre à l'exploitation du caoutchouc.

Les autres Budja qui traversèrent plusieurs fois l'Itimbiri occupèrent les deux rives de cette rivière, avant de s'étendre sur une bonne partie du territoire actuel de Bumba. Ceux de la rive gauche se retrouvent aujourd'hui dans la région de Mokaria. Ajoutons que malgré leur bravoure aux combats, les Budja de la rive droite ont parfois affronté des ennemis redoutables (cf. *infra*). Les traditions signalent les fameux Ehumba (Fonds d'archives B. Verhaegen), qui attaquaient les villages la nuit et forcèrent quelques groupes à aller s'installer sur la rive gauche de l'Itimbiri.

Il ressort de cette étude que les Budja furent les derniers à occuper le territoire de Bumba, dans le district de la Mongala. Les populations antérieures, les Batswa, les Mongo et les Ngombe-Doko, furent

repoussées soit vers le sud du fleuve, soit vers l'ouest. Les affrontements entre les Budja et les Ngombe sont pourtant rarement évoqués. En réalité, la province est un point de rencontre, car les deux groupes ont suivi des voies différentes. Bien que venant tous de l'Uele, les Ngombe-Doko passèrent par la Mongala, tandis que les Budja progressèrent par l'Itimbiri. Dans les frontières communes, se trouvent des populations qui ont subi des influences réciproques et il est difficile de les classer dans le groupe ngombe ou dans le groupe budja.

Les Budja et les groupes apparentés sont facilement identifiés par leurs villages, qui portent les noms des fondateurs précédés de Ya, par exemple Ya-Ligimba (Yaligimba), Ya-Molanga (Yamolanga), Ya-Ndombo (Yandombo), Ya-Mongili (Yamongili). D'après Jan Vansina, il s'agit ici d'un indice important d'une innovation institutionnelle qui apporta une innovation linguistique dans son sillage.

« [...] on se mit à désigner les maisons, les villages et parfois les districts<sup>9</sup> par le nom de l'ancêtre patrilinéaire fondateur supposé, préfixé par *ya-* qui signifie "les enfants de" ou "les gens de". Quelle que soit l'origine ultime de cette pratique, ce fut une innovation dans la région, et une innovation toujours liée à la nouvelle institution patrilinéaire. Elle exprima la nouvelle vision d'une façon à la fois économique et puissante » (Vansina 1991 : 141).

Précisons, pour terminer, que les Budja avaient traversé l'Itimbiri avec l'aide des riverains bombanga. Pour les services rendus lors de la traversée, les Yandongi avaient dû offrir une femme au chef des Bombanga. À l'époque précoloniale, le pays des Budja, qui ne se réduisait pas au territoire de Bumba, mais s'étendait jusque dans la Province-Orientale, dans le secteur Mobango-Itimbiri, était divisé en chefferies traditionnelles à base clanique. Chacune d'elles avait son chef et demeurait indépendante des autres.

9 Les termes « maison », « village » (ou assemblage de maisons) et « district » sont précisément définis par J. Vansina au sens ethnologique. Par exemple, « district » n'est pas utilisé ici au sens administratif relatif à la division coloniale du territoire congolais. Jan Vansina parle, lui, du district comme groupe social imbriqué dans l'armature de la « société ancestrale » (Vansina 1991 : 89, 101-104). Et de là, à travers son évolution, on en arrive à la notion de « chefferie territoriale » (Vansina 1991 : 144).

### Voici comment la tradition explique l'origine et l'expansion des Budja

Les Budja sont originaires d'«Okombo» ou «Bokombo», lequel mot signifie «parassolier» (*Musanga cecropioides*). Bokombo est l'ancêtre des Budja actuels.

À la suite d'une disette, les compatriotes de Bokombo durent déménager en quête de sites propices. Celui-ci partit lui aussi à la recherche d'un milieu favorable pour habiter avec sa famille. Il appela le lieu trouvé de son propre nom. Dans ce nouveau village, il eut quatre enfants : Mbesa, Obango, Budja et Ngelema. Ce lieu est actuellement localisé à cinquante kilomètres de Bumba au N-E de la rivière Itimbiri.

Devenue nombreuse, la famille de Bokombo se heurta à des conflits qui la divisèrent. Certains estiment que les causes de cette séparation seraient les querelles interclaniques : Mbesa se sépara de son frère Budja à cause de l'adultère. Cependant, les vieillards qui racontent cette aventure avec le souci de ne pas toucher à la morale, contournent la cause en disant que Mbesa et son frère Budja se disputèrent la tête d'une antilope et ce conflit occasionna leur séparation.

Ainsi, Mbesa traversa le fleuve – qu'ils appelaient Mbanze –, avec son fils, pour s'installer sur l'autre rive ; Obango et Ngelema partirent pour l'est de Bumba actuel. Mais Budja ne voulut pas quitter

le village ancestral, il y demeura et engendra cinq enfants : Sila, Mweke, Likombo, Eleko, et Zonga. De nouveaux conflits naquirent et les cinq frères se divisèrent. Eux pourtant finirent par s'éparpiller dans la périphérie de la zone de Bumba de la manière suivante :

- a. Sila : là où il fut, engendra Ndombo (Yandombo). Ndombo lui donna deux petits-fils : Liambi (Yaliambi) et Onama ;
- b. Mweke, de son côté, eut deux fils : Salaka (Wasalaka) et Sanga (Bosanga). Salaka engendra Mbula (Yambula), Esele (Yaesele) et Opopo (Bopoto). Sanga eut comme enfants Mongi, Tinda, Soku, Humba, qui est le père de Etowa (Yaetowa).
- c. Likombo est le père de Lisambi (Bosambi). Bosambi engendra six enfants : Ngolu (Bon-golu), Mongili (Yamongili), Muha, Mbongo, Nkoyi et Koma.
- d. Eleko eut lui aussi six enfants : Manga, Misiko (Yamisiko), Lombo (Yalombo), Paka (Yampaka), Molanga (Yamolanga) et Kpanza (Kwanza).
- e. Zonga engendra un seul fils, Nkasi, qui eut lui aussi un enfant, Mombwa ; ce dernier est le père de Tsonzo (Yatsonzo), Boli et Ngola (Yangola).

On le voit, d'après cette tradition orale, toutes les appellations de localités du territoire de Bumba dérivent des noms des fils de Budja.

Dans le district de la Mongala, les Budja habitent le territoire de Bumba. D'autres groupes y résident également, les Bangenza et les Pakabete, qui représentent respectivement, d'après les estimations de l'équipe locale dépêchée sur le terrain, 9 % et 1 % de la population totale, les Budja représentant 90 % et deux peuples, démographiquement très minoritaires, les Bapoto et les Mabinza.

Les Budja sont éparpillés dans l'ensemble du territoire ; d'autres peuples cohabitent avec eux :

- les Bapoto, qui habitent les rives du fleuve Congo, près de Bumba et d'Ebonza ;
- les Bobanga, des riverains qui, actuellement, parlent l'ebudja. Ils sont installés près de Yambuku ;
- les Pakabete, aussi appelés «Libombo», qui forment une dizaine de villages au nord de Yandongi ;
- les Bangenza, apparentés aux Ngombe, du groupe des Bokoi-Engbanda ; ils habitent au nord de la mission catholique Yalosemba.

## 4. LES MIGRATIONS DOKO ET NGOMBE

Les Doko ont été assimilés aux Ngombe, probablement parce qu'ils habitent ensemble depuis assez longtemps et qu'ils sont plus ou moins apparentés. En réalité, ils constituent un groupe à part. La filiation matrilineaire qui les caractérise montre qu'ils entretenaient peu de contacts avec les autres groupes, qui sont patrilinéaires.

Leur histoire connue, comme celle des Ngombe et des Budja, commence dans la région de l'Uele, berceau de nombreux peuples bantous qui peuplent la cuvette centrale. Ils semblent avoir quitté cette région avant les Ngombe et les Budja. Ils ont alors occupé le territoire aux sources de la Mongala, entre les rivières Ebola et Dua. Leur séjour dans cette région, où certains des leurs se trouvaient encore à l'arrivée des Européens, semble avoir été suffisamment long pour donner naissance aux groupements riverains qui se





**Femme du chef Abali de Boso-Kuluki. Tatouages bwela superposés aux tatouages bapoto.**  
(AP.0.2.769, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire.)



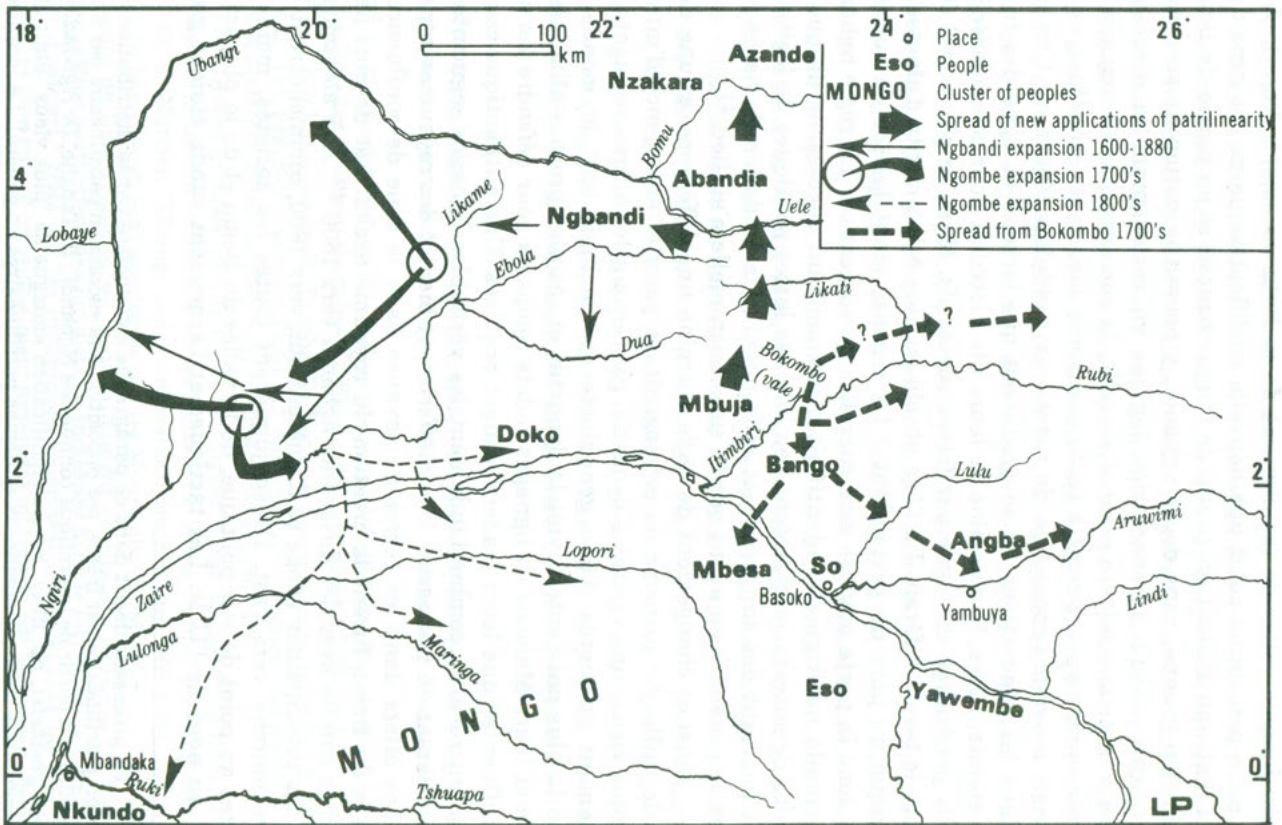
**Chef Mongambo des Bwela de Boso-Ekoro, et ses femmes.**  
Le chef porte l'insigne (collier de dents de léopard). Les femmes ont des colliers en écorce de marantacées, amulette contre la maladie du sommeil. Les cicatrices au-dessus du genou sont faites pour guérir les rhumatismes de Mongambo, chef et mari de la femme.  
(AP.0.2.3392, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)



**Femme du chef Mokoko, le plus important des chefs bwela-radinga.**  
(AP.0.2.3394, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)



**Le chef Mokoko, le plus important (ancien) chef à Gesu.**  
(AP.0.2.3398, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)



Carte des migrations.  
Source : Vansina (1991 : 147).

sont probablement mêlés aux anciens, les Babale et les Motembo. Les informations actuelles attestent que les groupes riverains de la Mongala sont formés par les parents des groupes terriens.

Lorsque les Ngombe, repoussés par les Ngbandi, arrivèrent aux sources de la Mongala, ils entrèrent en relation avec les Doko, appelés également « Bwela ». Concentrés dans la région de Bangu, sur la rive gauche de la Mongala, en amont de son confluent avec le fleuve Congo, certains groupes doko et ngombe s’y maintinrent, tandis que d’autres traversèrent le fleuve et poussèrent leur migration jusqu’au territoire de Bolomba, entre la Lulonga et l’Ikelemba. Les Doko du territoire de Lisala se trouvent dans le secteur Ngombe-Doko, mais il s’en trouve aussi dans les secteurs Ngombe-Mobangi et Mongala-Motima. Les quatre principaux groupements doko sont Bon-gombo, Bwela, Ndeke et Popolo (De Geist 1922).

Au sujet de la période probable de l’arrivée des Doko dans leur territoire actuel, l’hypothèse vraisemblable est qu’ils étaient aux sources de la Mongala vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et que leur établissement près du fleuve Congo remonte au début



Un notable Bwela, au nord de Lisala, accompagné d’une de ses femmes, rendant visite à son beau-frère. Il porte la ceinture dite « Kamba na njala » dont un échantillon recueilli chez les Ngombe de la Laporì. Cette ceinture a exactement la même signification dans la région de Lisala, c’est-à-dire que lorsque un indigène doit accomplir une longue étape durant laquelle il ne pourra se restaurer, soit par l’état d’hostilité, soit par suite de l’absence de relations dans la région qu’il traverse, il ceint la ceinture, et au besoin, la serre pour ne pas sentir la faim. (AP.0.2.2812, collection MRAC Tervuren ; photo G. Grégoire, 1911.)





Notable ngombe en apparat dit *Likala*, chapeau en genesh ou plumes de perroquet, bâton ordinaire.  
(AP0.2.3399, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)

du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils furent délogés des sources de la Dua, région marécageuse qui leur servait de refuge contre les Ngbandi, par les Budja venant de l'est.

Les Ngombe sont probablement arrivés, avec d'autres peuples bantous, de la région située entre le Haut-Nil, le Bahr-el-Ghazal, les lacs Victoria et Albert. Ils seraient entrés au Congo, de même qu'une partie des ancêtres des Mongo, en longeant les affluents du Mbomu, pour se répandre ensuite dans la région du Mbomu et de l'Uele. De là, ils se seraient dirigés encore davantage vers l'ouest, de sorte qu'ils se trouvèrent, déjà aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, à l'est de Yakoma. Là, ils auraient été battus par les Ngbandi, mieux armés, et contraints à marcher de nouveau vers l'ouest et vers le sud. En traversant l'Ebola, ils se frayèrent plusieurs chemins pour atteindre finalement leur habitat actuel. En quittant Yakoma, les Ngombe et les Doko suivirent alors la rive sud de l'Ubangi jusqu'à Mobayi-Mbongo. De là, ils se dirigèrent vers le sud jusqu'à Loko, où ils restèrent pendant de longues années, se multiplièrent et devinrent puissants.

Le surpeuplement les aurait obligés à se disperser. Un groupe partit pour le sud-ouest, sur les rives de l'Epita, un petit affluent de la Lua, au nord de Budjala. Un autre groupe se dirigea vers le nord, jusqu'aux environs de Bosobolo. Après des querelles avec les Ngbandi, ils furent refoulés vers le sud. Plus tard, ils durent traverser la Ngiri et la basse Mongala (probablement avant 1850) entre son embouchure et le village d'Akula. Ceux qui avaient suivi le cours de la Mongala peuplèrent alors le territoire entre la Dua et le fleuve Congo. Sous la double poussée des envahisseurs, celle des Ngbandi sur la Mongala et celle des Budja venant de l'Itimbiri, certains groupes ngombe et leurs voisins doko se replièrent sur la rive gauche du fleuve. Ce fait est attesté par le père Léon Lemaire, qui précise: «Les Ngombe sont très nombreux et répandus dans l'Ubangi, la Ngiri, la Mongala; ils ont partout la même langue. Depuis une cinquantaine d'années, diverses tribus "Ngombe" sont passées de la rive droite à la rive gauche du fleuve Congo» (Lemaire 1908).

Quant à la traversée du fleuve Congo, elle se fit en plusieurs endroits. Les Ngombe Likungu bénéficièrent du concours des riverains, entre Mobeka et Lusengo. D'autres, qui traversèrent entre l'embouchure de la Mongala et Lisala, profitèrent de la présence des riverains motembo de Bokataloka et malundja. D'autres encore furent aidés par des Mongo, plus précisément des Djombo, qui se trouvaient sur la rive gauche du fleuve. Pour rester en vie, les Ngombe-Doko payèrent les piroguiers en femmes et en esclaves (Bokongo 1984).

La tradition des Ngombe évoque cependant une traversée mythique sur un pont de pierres, aux environs d'Umangi. Les magiciens ou sorciers qui avaient établi ce pont interdisaient formellement à tout le monde de regarder derrière soi. Au milieu du fleuve, alors qu'une bonne partie de la population avait traversé, une femme, qui avait oublié son filet servant à porter son enfant, se retourna et regarda en arrière. À l'instant même, le pont s'écroula, empêchant ainsi ceux qui restaient de traverser; ainsi, les Ngombe se retrouvèrent sur les deux rives. Seuls ceux qui avaient réussi à traverser firent la guerre aux Mongo et les repoussèrent jusque dans le bassin de la Lulonga (Bokongo 1984).

Sur la rive droite du fleuve Congo, les Ngombe se rencontrent dans les territoires de Bosobolo, Libenge, Kungu, Budjala, Lisala, Mankanza et Bumba. Sur la rive gauche, ils peuplent les territoires de Bongandanga, de Basankusu et de Bolomba. Les Ngombe

sont mélangés à d'autres peuples dans la région de la Lua supérieure, aux environs de Bosobolo; dans la région s'étendant de Bomboma sur la Ngiri à Akula sur la Mongala; dans la Lulonga et l'Ikelemba inférieures; sur la rive gauche de la Lomela; sur la rive gauche du fleuve Congo et la rivière Lopori supérieure.

Signalons, enfin, que les derniers déplacements se situent entre 1880 et 1907. C'est au terme de cette période que l'occupation effective des Européens mit fin à toutes ces migrations. On peut donc retenir que les Ngombe auraient été harcelés par les conquérants soudanais avungara et seraient entrés au Congo avant le XVI<sup>e</sup> siècle. Après un long périple, marqué par des bousculades, des replis et des dispersions provoquées par la pression des Ngbandi, leur migration fut stoppée net par l'occupation effective du territoire par les Européens en 1907. Ajoutons que les guerres entre peuples autochtones avaient cessé à partir de 1892, mais que les combats avec les Européens avaient continué jusqu'à la fin des révoltes de la Mongala et de la Lulonga de 1905-1907. Depuis lors, les groupes se sont définitivement fixés dans leurs villages.

Les Ngombe sont majoritaires dans le territoire de Bongandanga, où ils occupent la totalité des secteurs de Boso-Melo et de Boso-Ndjanoa; ils se partagent avec les Mongo les secteurs Bongandanga et Boso-Simba. Mais c'est d'abord Lisala qui constitue leur territoire, un point de rencontre des peuples venus du nord-est et du nord en suivant la rivière Mongala, mais également du sud-ouest en remontant la rivière Ngiri et le fleuve Congo. Les principaux groupes sont les Ngombe et les Doko ou Bwela. Les groupes minoritaires sont les Motembo, riverains de la basse Mongala et du fleuve, les Bapoto, riverains du fleuve, et les Mondunga (cf. *infra*).

Voici leur répartition dans l'espace du district de la Mongala.

Les **Ngombe**: ceux-ci sont les plus nombreux dans le territoire de Lisala. Ils se trouvent dans les trois secteurs. Ils seraient les derniers à avoir envahi le territoire de Lisala. Mais à cause de leur nombre, leur culture se serait imposée aux autres groupes, sans pour autant qu'ils les assimilent.

Les **Doko**: ceux-ci ont vécu longtemps à côté des Ngombe dans le territoire de Lisala. Ils ont aussi émigré ensemble jusque dans le territoire de Bolomba. Ils ont pourtant leur propre parler et se distinguent par une filiation matrilineaire. Ils vivent dans le secteur Ngombe-Doko.

Les **Motembo**: ils sont les riverains de la basse Mongala. Une partie occupe les bords du fleuve entre Mobeka et Umangi.

Les **Mondunga**: leur espace est situé à plus de dix kilomètres au nord de Lisala. Ils forment le groupement Mondunga avec, comme villages principaux, Mazalanga, Kanya et Ngale.

Les **Bapoto**: ceux qui habitent le territoire de Lisala, comme ceux du territoire de Bumba, sont des riverains du fleuve Congo. Ils viennent de Lusengo, en aval de Mobeka. Ils avaient comme village principal Bopoto, au bas de la colline de Lisala. Ils ont incorporé des Ngombe dans leur groupe.

Comme les Budja du territoire de Bumba, dont les noms de villages commencent généralement par Ya, les Ngombe ont des noms de villages qui se réfèrent à ceux des fondateurs des clans, précédés de Boso (que les Européens ont parfois orthographié Busu): Boso-Modanda, Boso-Djanoa, Boso-Mangbundu, etc.

## 5. LES MIGRATIONS DES MONDUNGA

Les Mondunga du district de la Mongala vivent en majorité aujourd'hui aux environs de Lisala. D'autres groupements alliés sont éparpillés dans le territoire de Bumba et dans les districts du Bas-Uele et de la Tshopo.

Une controverse subsiste quant à l'identité des Mondunga, en ce qui concerne leur appartenance au groupe bantou ou au groupe soudanais. Ce sont les sources d'information recueillies par les agents coloniaux appartenant aux territoires administratifs différents<sup>10</sup> qui sont à l'origine de cette situation. Selon une source, les Mondunga constituent l'avant-garde des populations désignées autrefois sous l'appellation de «Soudanais» et que l'on qualifie de nos jours de «peuples oubanguiens». Leur langue n'est pas apparentée à celles des Ngbandi et des Azande, mais à celle d'un autre petit groupe, les Mba [Bamanga?], des environs de Kisangani. L'autre source présente les Mondunga comme apparentés aux Mabinza du territoire d'Aketi, dans le Bas-Uele. L'émiettement

10 Les administrateurs territoriaux européens se disputaient des espaces et des peuples devant intégrer leurs territoires. Chacun produisait à l'autorité hiérarchique des récits recueillis auprès de ses administrés et on observe que les divergences sont parfois très importantes. Il ne s'agit pas uniquement des effets de la mémoire liée à la tradition orale, mais probablement aussi de la manipulation des faits qui aidaient au tracé des frontières administratives amenant à la création d'entités séparées.

administratif de leurs groupements entre les districts de la Mongala, du Bas-Uele et de la Tshopo est à la fois expliqué par les contacts qui ont eu lieu au moment de leur migration et par des raisons socio-politiques et sanitaires à la base des divisions administratives de la période coloniale.

La version se rapportant aux Mondunga du territoire de Lisala est reproduite dans ce paragraphe. Celle concernant les groupements établis dans le territoire de Bumba et autre est fournie au dernier paragraphe de ce même chapitre (« Divers autres groupes » de la Mongala). L'intérêt de présenter dans cet ouvrage les deux versions séparées est la richesse des faits rapportés par chacune des sources. Les récits ne coïncident pas exactement, ce qui indique que de nouvelles recherches ethnologiques s'avèrent utiles.

Selon les traditions recueillies à l'époque coloniale, dans les territoires de Businga et de Lisala, les Mondunga vivaient aux environs d'un grand lac qu'ils appellent « *Kpwakpwa gbo mbi gbo* ». Il pourrait s'agir du lac Tchad, le seul qui existe au nord de la rivière Ubangi. Pour des raisons qui restent inconnues, ils se sont dirigés vers les rives de l'Ubangi.

Ils reconnaissent avoir habité plusieurs sites, dont Kengo et Bieli, avant de traverser la rivière Ebola. Après la traversée de l'Eau blanche, ils s'installèrent à Liema. Ils furent alors attaqués par les Mando Singi. Ne pouvant faire face à leurs puissants ennemis, ils gagnèrent la rivière Biti et occupèrent successivement Kpwakpwadua et Dongali. Là, ils furent attaqués par Zengo (chef mbanza ?) et ses hommes. Tous les clans mondunga (Walo, Zege, Bige, Bo, Kande, Zongi et Damba), qui étaient jusque-là unis, se dispersèrent. Certains restèrent dans le territoire (clan Zege), groupement Kanda (Yakoma), alors que les autres traversèrent l'Eau noire (Dua).

S'étant alliés aux Bahuma, grâce aux échanges de femmes, les Mondunga apprirent la langue apakabeti. Il s'agit des groupements issus de Mongende et Mondunga. Parmi ceux qui avaient traversé la Dua, certains restèrent à Ndundusana (clan Zogi) ou s'établirent près de Mondjamboli (clan Damba), dans le territoire de Bumba. D'autres (clans Bige, Bo et Kande) s'introduisirent parmi les Ngombe, dans le territoire de Lisala. Les Mondunga de Lisala, les plus nombreux, comprennent les groupements Ngali (Ngali Wele et Guga), Mombilu (Mombilu et Lupembe), Kania et Madjalanga, près de Bolongo, au nord de Lisala.

Les Mondunga n'étaient pas un peuple belliqueux. Ils furent dispersés et absorbés par divers groupes

qui les entouraient. Leur langue, qui témoigne de leur particularité, a subi les influences des parlers ngbandi, ngombe, budja et apakabeti. Il en est de même sur le plan culturel en général. Ils n'ont pas formé d'ensembles politiques importants. La fixation des Mondunga dans leur territoire actuel n'est pas facile à dater; elle pourrait remonter à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle (DeGeist: 1922).

## 6. LES MIGRATIONS DES MONGO

Les Mongo, comme les autres Bantous du district de la Mongala, sont originaires du bassin de l'Uele. Dans l'état actuel de nos connaissances, il apparaît qu'ils furent les premiers à quitter la région. Par différentes vagues, ils se sont dirigés vers le sud en longeant les rivières Itimbiri et Aruwimi. Ils ont ensuite traversé le fleuve avec l'aide d'anciens riverains, que nous ne sommes plus en mesure de reconnaître. On ignore les raisons réelles des premières migrations mongo. Contrairement aux Ngombe, aux Budja et autres groupes apparentés qui ont affronté directement les Azande et les Ngbandi, les premiers groupes mongo ont quitté l'Uele avant l'arrivée des Soudanais. En effet, certains groupements se trouvaient déjà loin sur la Lomami et dans la région des lacs Ntomba et Maindombe, aux environs de 1600, époque à laquelle les Bolia ont fondé leur royaume (Engowanga Nsongo 1983).

Les Mongo du territoire de Bongandanga sont à classer parmi les derniers migrants qui ont précédé les Mobango, les Basoko et les Mbole. En traversant le fleuve Congo sous la pression d'autres Bantous, refoulés à leur tour par les Soudanais, les Mongo ont emprunté plusieurs voies qui leur ont permis d'occuper le centre de la cuvette. Les groupes qui avaient longé le Lomami ont progressé rapidement vers le sud. D'autres, au contraire, ont longé le fleuve en progressant vers l'ouest. Un peu plus loin à l'intérieur, ils ont découvert les sources de la Lulonga, la Lopori et la Maringa. C'est ainsi que fut occupée toute la contrée de la rive gauche, entre le fleuve Congo et la Lulonga.

Cette région fut alors le théâtre des affrontements entre les Ngombe-Doko et les Mongo, entre les années 1830 et 1890. Les Mongo furent refoulés vers le sud, jusqu'au bassin de l'Ikelemba, dans le territoire de Bolomba, et vers l'est, jusqu'aux sources de la Lopori, dans les territoires de Bongandanga et de



Basankusu. Ainsi, dans le vaste territoire de Bongandanga, les Mongo ne constituent qu'une petite minorité, dans le Sud-Est.

Les Mongo qui habitent le territoire de Bongandanga appartiennent au groupe « Yamongo » (formé de Mongo Bolaka et de Mongo Nkole) et au groupe « Ntomba ». Les premiers occupent la région entre la rive gauche du fleuve Congo et la rivière Lopori, les seconds peuplent le sud de la Lopori. Ils occupent le secteur Bongandanga et une partie du secteur Boso-Simba. Pendant les guerres qui durèrent plus de cinquante ans, plusieurs clans mongo furent soumis et absorbés, et plusieurs prisonniers livrés aux commerçants du fleuve (Bokongo 2011).

## 7. DIVERS AUTRES PEUPLES

Ces peuples se trouvent, pour la plupart, situés dans deux ou trois territoires différents et partagés entre deux ou trois districts. D'où le danger qu'ils soient considérés comme peuples n'étant représentatifs d'aucune de ces entités administratives, surtout, lorsque parmi eux, aucun ne s'impose vraiment dans les sphères politiques ou sociales. Favorisée par le contexte de la tradition orale, la domination socio-culturelle de ces groupes, par d'autres peuples démographiquement ou socialement dominants dans un territoire, ou leur intégration peut aboutir à ce qu'ils soient oubliés ou faire croire qu'il s'agit d'un seul peuple.

Si les Mondunga sont présents dans le territoire de Lisala, d'autres groupes bondunga se retrouvent dans le territoire de Bumba, frontalier de celui d'Aketi (district du Bas-Uele). Mais s'agit-il réellement du même peuple? Dans le territoire d'Aketi, une chefferie Bondunga-Bokoi fut même organisée, avant d'être supprimée plusieurs années plus tard (en 1953). Diverses données figurant dans la source utilisée dans le rapport de C.L.M. Saerens, administrateur du territoire d'Aketi, pour étudier ces peuples lient ces derniers au groupe bantou, plus précisément aux Ngombe. Quant aux Bokoi et aux Bondunga (dont l'orthographe est parfois Bodunga), ils sont reconnus appartenir à la « tribu Mabinza », majoritairement présente dans le Bas-Uele. Mais ces deux groupes ne se reconnaissent aucun lien entre eux, si ce n'est leur origine commune des Mabinza. Cette entité, jadis dénommée sous le nom ethnique de Bondunga-Bokoi, deviendra le secteur Yoko, avec des parties intégrées dans les autres secteurs

Ngbongi et Bongongola du territoire d'Aketi, frontalier du secteur Itimbiri dans le territoire de Bumba. En outre, les secteurs Kolongwandi, Ngbongi et Bondongola du territoire d'Aketi sont intégrés dans un même bloc géographique (dans le sens du nord au sud) avec les secteurs Loeka et Yandongi du territoire de Bumba.

À travers les récits de migrations que l'administrateur territorial Saerens reproduit ci-dessous, il s'agit d'identifier les facteurs de cohésion ou de désagrégation ayant abouti à la situation actuelle, caractérisée par la dispersion des clans liés à ces peuples, dans cette région qui intègre aussi la partie est du district de la Mongala (Saerens 1953). L'espace de ce district fut à plusieurs reprises imbriqué dans l'organisation administrative des autres districts du Nord-Ubangi, du Bas-Uele, de la Tshopo et de la Tshuapa. Pour le cas traité ici, il s'agit plutôt de la partie entre les trois premiers districts cités. Dans les considérations générales de sa note du 17 juin 1914, en réponse à la lettre 1493 du vice-gouverneur général à Stanleyville, le commissaire général Wiertum (?) de la province de Stanleyville écrivait, à propos des frontières internes entre les districts du Bas-Uele, des Bangala et du Haut-Uele :

« La chefferie indigène peut être considérée comme la cellule initiale de notre organisation administrative. Elle ne peut être scindée, pour, en conséquence de délimitations territoriales arbitraires, être administrée de deux endroits différents. Les limites des circonscriptions devraient donc être constituées par les limites des chefferies sauf exception, par exemple le long des frontières internationales, dans les territoires dépourvus de population.

D'une part, ces limites de chefferies sont encore loin d'être fixées partout d'une façon définitive, dont les détails sont souvent de l'ordre topographique, et enfin nos cartes entièrement imparfaites comportent des erreurs et des blancs qui eux sont de l'ordre géographique. Ces considérations rendent pratiquement impossible la description des limites rationnelles.

Je proposerais [...] que les décrets à paraître limitent la description des frontières à l'énumération des chefferies en bordure. La souplesse d'un texte de l'espèce, tenant compte de l'insuffisance de notre documentation, permettrait l'adoption automatique et continue du texte en progrès de nos connaissances géographiques et ethnographiques. Seul ce procédé me paraît de nature à concilier les limites théoriques avec les limites pratiques.

[...] je me permettrai de suggérer une division de la colonie en districts, ayant comme plan directeur la répartition sur le territoire de grands groupes de populations apparentées. Cette méthode, si elle offre l'inconvénient fatal de créer des unités variables en étendue et en population (toute autre division est d'ailleurs variable à l'un de ces points de vue) permettrait sans nul doute une beaucoup plus grande adaptation de l'administration et des administrés» (Wiertum 1914).

En 1912, les Bobela, un groupement de Mondunga, avaient été intégrés administrativement dans le territoire de Mandungu; ils avaient été organisés en chefferie en 1908, sous le commandement de Mokwa, chef investi le 15 août 1908.

Dans le territoire d'Aketi (district du Bas-Uele), le rapport annuel AIMO signale, en 1938 :

«Chez les Bondunga, étudier sérieusement la situation intérieure de cette chefferie afin d'y découvrir et remédier au malaise qui existe actuellement et qui fait que plusieurs centaines d'indigènes de ce groupement sont en fuite vers les territoires de Basoko et Bumba. S'occuper de la rééducation du chef Lingolo Joseph et essayer de le faire revenir à une meilleure compréhension de ses fonctions de chef indigène.»

Dans le rapport annuel AIMO de 1939, l'administrateur territorial d'Aketi, M. Saerens, relève (Saerens 1953) :

«En octobre, l'administrateur territorial (J.J. Van de Velde) séjourna plusieurs jours en chefferie Bondunga et y procéda au contrôle de l'étude effectuée [...] dans cette chefferie en avril 1934. À cette occasion, la question des fuyards Bodunga-Bogenza fut examinée, de même que celle des chasseurs wahanga. Ces questions furent définitivement liquidées suite à une rencontre avec l'AT de Basoko à la source de la Mangala, affluent de l'Aketi. L'AT a également profité de sa tournée pour mettre le chef Lingolo en garde contre son manque de tact vis-à-vis de ses notables, chefs de groupement. [...] le chef Lingolo continue à me faire mauvaise impression. Il est égoïste, très égoïste, ne songe qu'à ses propres affaires au lieu de celles de sa chefferie. Malgré de nombreuses admonestations, Lingolo n'est pas devenu plus diplomate dans ses relations avec ses notables.

[...] Au mois de juillet [1940], le sous-capita Lisasi, s'est rendu coupable de rébellion contre le chef de groupe

Djendje et le chef Lingolo. Il a été condamné à 2 mois de SPP avec plusieurs membres de sa famille. En conseil de notables il a été remplacé par son fils Atimba, malgré que celui-ci eut provoqué l'insoumission. En réalité Lingolo fit preuve dans cette affaire de maladresse et de poltronnerie, si pas lâcheté [...]

Des difficultés sont créées également à la limite du territoire de Basoko : i) par les agissements des fils de l'ex-chef Legabo, qui pour le moindre motif, se réfugient en forêt en territoire de Basoko, où ils se livrent à la chasse illicite. ii) par le retour périodique de petits groupements wahanga indésirables de Basoko, qui se cachent en forêt en territoire d'Aketi.

Lingolo, chef notablement en progrès. Égoïste vivant en marge de la société indigène. Bon organisateur, intelligent et travailleur, manque de courage devant le moindre groupe d'indigènes, qu'il croit hostiles à son égard. Caractère poltron. N'est un chef né, mais le type de l'extra-coutumier parvenu. Bon juge.»

Le clan entier des Lipoti (cf. *infra*) du groupe Mondunga s'est installé sur la Lese, en territoire de Bumba chez les Bopandu (Makanga, fils de Ngolima).

Le 9 février 1914, le commissaire de district ff (faisant fonction) du Bas-Uele s'adressait ainsi au gouverneur général :

«Une [...] rectification sera nécessaire pour établir définitivement la limite des districts des Bangala et du Bas-Uele. La plus grande partie des chefferies Mabenza et Boganga administrées par Ibembo se trouve théoriquement dans le territoire de la Lese. La droite partant du point de rencontre de la crête de partage des eaux Ubangi-Congo et du méridien 23° 30' de longitude E et aboutissant à l'embouchure de la Yoko fractionne plusieurs chefferies dépendant du territoire de Gô (district du Bas-Uele)» (Saerens 1953).

Cette demande traduit l'opposition à l'information que donne, de Mandungu, le 29 décembre 1913, l'administrateur Chabeau du territoire de la Lese dans le district des Bangala à son collègue du territoire d'Ibembo dans le district du Bas-Uele.

«[...] À la demande de Monsieur le commissaire de district des Bangala, je vous prie de vouloir bien me faire connaître la position géographique de votre territoire, ainsi que la déclinaison magnétique (*sic*).

Je vous prie également de vouloir bien me faire parvenir les registres 201 et de recensement pour les populations qui se trouvent sur la rive gauche de la Yoko et

sur la rive gauche de la Tshimbi et chez lesquelles vous avez perçu l'impôt jusqu'à ce jour.

Monsieur le commissaire de district des Bangala me fait savoir que je dois percevoir l'impôt chez toutes les populations comprises dans les limites fixées par l'AR du 28 mars 1912 et l'ordonnance d'administration générale du 1<sup>er</sup> mars 1913.

Je vous serais donc obligé, Monsieur le chef de territoire, de vouloir bien me faire parvenir copie de la carte concernant ces territoires.»

Les autorités responsables des districts du Bas-Uele et des Bangala se disputèrent certaines parties de l'espace et des populations frontalières de l'Itimbiri. Une requête fut introduite par le commissaire de district (CDD) du Bas-Uele auprès du vice-gouverneur général de la Province-Orientale, le 6 janvier 1915, contre l'arrêté royal du 28 mars 1912 et l'ordonnance d'administration générale du 1<sup>er</sup> mars 1913, qui lui en retirait la gestion, en ces termes :

«[...] Les populations qui devraient être placées sous l'administration du territoire de la Lese sont de deux tribus distinctes, les Mabenza et les Mobati. Les premiers se rattachent fortement aux divers clans éparpillés sur l'Itimbiri et entre cette rivière et la Lulu; les 2<sup>e</sup> sont originaires de l'Uele et ont émigré jusque Mobeisa à la suite de l'invasion azande.

Mais toutes ces populations ont des liens familiaux et économiques très intimes avec les indigènes de tout le territoire de Gô et de la région de la Likati. Leur séparation d'avec le district du Bas-Uele entraînerait des difficultés nombreuses et la conséquence la plus grave qui en résulterait serait la dispersion de nos efforts pour enrayer l'introduction de la maladie du sommeil qui règne à l'état endémique dans nombre de chefferies de la Lese et a épargné jusqu'ici celles du territoire d'Ibembo. Les travaux du docteur Olivier ont en effet démontré que toutes les chefferies du territoire d'Ibembo-Gô sont indemnes. Les quelques cas constatés aux environs du lazaret même et sur l'Itimbiri-Rubi seront facilement éliminés. Il n'est pas douteux que par les relations que devraient forcément avoir les chefferies qui passeraient au district des Bangala avec la région infectée de Mandungu, et par suite des relations impossibles à enrayer qu'elles ont en outre avec les Mobati de Likati-Bondo et les Mabenza de Gô, nous courrons le risque de voir s'introduire rapidement le fléau dans ces dernières régions.

Le passage des chefferies Liboke, Mogbengwe, Likungu, Andjiwi, Mabola, Abole au territoire de la Lese place-

rait le poste d'Ibembo chef-lieu du territoire de Gô dans une position tout à fait excentrique par rapport aux populations et devrait par ce fait être déplacé à Gô. Mais les installations de ce dernier poste de transit ne nous permettraient pas de le faire.

PS. Je transmets en annexe un croquis indiquant à quoi deviendrait la limite de cette partie du district si on s'en tenait à l'arrêté royal. La droite joignant le point d'intersection de la crête de partage des eaux Congo Ubangi-Uele avec le méridien 23° 30' Est, à l'intersection de la Yoko coupe de nombreuses chefferies et laisse les autres à l'ouest» (Fonds d'archives B. Verhaegen).

Cette requête obtint le soutien du vice-gouverneur général de la Province-Orientale qui, dans sa lettre du 22 janvier 1915, renforçait l'argumentaire présenté. Le gouverneur général F. Fuchs, finalement convaincu, écrivit dès lors au CDD des Bangala, le 9 avril 1915 :

«Comme suite à la lettre de M. le vice-gouverneur général de la Province-Orientale n°45/B du 22 janvier 1915, dont ce haut fonctionnaire vous a envoyé copie pour information, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me rallie aux considérations qui y sont émises en ce qui concerne l'administration des chefferies de l'Itimbiri.

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir considérer les chefferies Liboke, Mogbengwe, Likungu, Andjiwi, Mabola et Abole, que vous revendiquez pour être attachées au territoire de la Lese, comme devant être administrées provisoirement par le territoire d'Ibembo.»

Ainsi le territoire de Bumba et le district de la Mongala perdirent cet espace. Cette dispute administrative gagnée par les responsables du district du Bas-Uele aboutit à ce que le territoire de Bumba, dans le district de la Mongala, coupe très fortement le passage en ligne droite du territoire de Yakoma, dans le district du Nord-Ubangi, aux territoires de Yahuma et Basoko, dans le district de la Tshopo. Les secteurs Kolongwandi, Ngbongi et Bondongola auraient pu géographiquement revenir au territoire de Bumba ou, au contraire, le secteur Itimbiri être intégré dans le territoire d'Aketi. Le tracé des frontières entre les territoires de Bumba et d'Aketi présente des zones très brisées.

Les limites administratives introduites par l'Administration européenne vont très fortement perturber la configuration sociale et économique existant



Source : section Histoire et Politique (MRAC), sur la base de la carte du territoire de Bumba, Institut géographique du Congo belge (IGCB), avril 1960.

au moment de son installation. Pour des raisons diverses, dont certaines d'abord d'ordre sanitaire, des peuples se sont séparés, jusqu'à faire croire que ces limites reflètent réellement les frontières des cultures. En se référant au tableau ci-dessous, issu de l'étude produite par l'AT Saerens du territoire d'Aketi, en 1953, sur les populations mondunga et bokoi intégrées, en majorité, dans le district du Bas-Uele, il apparaît que les contacts avec les Budja du territoire de Bumba, dans le district de la Mongola, ont été nombreux depuis le temps des [migrations](#). Les Bondunga<sup>11</sup> et les Bokoi constituent respectivement la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> branche des Mabinza, un peuple habitant majoritairement le territoire d'Aketi, dans le Bas-Uele, et apparenté aux Ngombe bantous.

Les Ngombe (cf. *supra*) vinrent de l'ouest, vers 1700, en ayant adopté une direction ouest-est, et auraient pénétré dans les Uele, en passant au sud de

11 On garde ici le B au lieu de M pour désigner ce peuple, en conformité avec la source des données.

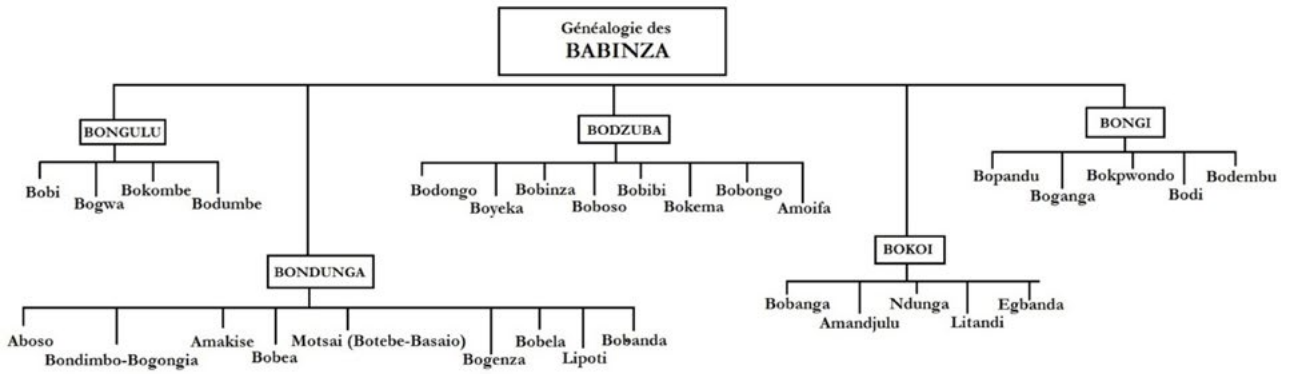
Yakoma, par vagues successives, dans l'ordre suivant : Mobango-Budja-Mabinza, précédés par les Mongo (Mbole-Mongandu), les Topoke, les Turumbu, les Mongelema, les Mobesa, et suivis par les Ababua (Mobati, Mobenge, Bajew).

L'invasion soudanaise mongwandi (ou ngbandi), vers 1750, imprima à ces migrations une direction ouest-sud-est.

Les Abandia (Mongwandi azandésisés) apparurent, entre 1800 et 1850, au sud de la Bili et y provoquèrent de nouvelles perturbations. Vers 1887, les Arabo-Swahili arrivèrent dans la région de Basoko, d'où ils se répandirent dans l'Uele, bousculant toutes les populations trouvées sur leur route. La pénétration européenne, qui coïncida approximativement avec celle des Arabo-Swahili, amena, après avoir provoqué quelques remous, la stabilisation de ces populations à l'endroit où elles se trouvent actuellement.

Les Mabinza, en émigrant, se murent dans l'ordre suivant : a) Bondjamboli (orthographié aussi Bodjamboli); b) Bongi; c) Bokoi; d) Bodzuba;





Généalogie réalisée par la coordination du projet sur la base des archives du MRAC.



Source : partie de la carte de De Rouck. 1947. *Atlas du Congo belge*, planche 5, Congo Nord-Est.



e) Bondunga ; f) Bongulu. Il est possible que tous ces groupes ne se retrouvent plus aujourd'hui dans le seul espace de la Mongala.

#### a) Bondjamboli

Venant de l'ouest et passant au sud de Yakoma, les Bondjamboli suivaient de près les Budja. Arrivés aux sources de la Tshimbi, ils imprimèrent à leur mouvement migratoire une direction sud-sud/est, reprenant la route empruntée par les Budja, avec lesquels ils avaient de nombreuses alliances matrimoniales, et s'installèrent entre la Moka et la Loeka.

#### b) Bongji

Ils comprennent les clans : Bopandu, Boganga, Bokwondo, Bodi et Bodembu.

La migration des Bongji s'est faite, elle aussi, par le sud de Yakoma. Mais ils constituaient l'avant-garde de la masse ébranlée des Mabinza, après que les Bondjamboli eurent obliqué vers la région Mioka-Loeka. Ils ne furent pas inquiétés par la poussée soudanaise des Mongwandi et continuèrent leur mouvement ouest-est entre l'Uele et la Likati, jusqu'à hauteur de la rivière Gabu (affluent gauche de la Likati).

Cette migration se déroula en contact avec les Mobati, auxquels ils s'allièrent par mariage ; installés avec ceux-ci dans la région de Likati, les Bongji se « mobatisèrent », adoptant la langue, les us et coutumes de leurs alliés.

L'invasion abandia obligea les Bongji, ainsi que les Mobati, à décamper. Les Bongji passèrent la Likati, près du confluent de la Gabu, s'infiltrèrent entre les sources de l'Elongo et de l'Amba, bousculèrent les Boyeka (Bodzuba), occupèrent le pays du confluent Elongo-Amba et s'installèrent à l'emplacement de ces derniers. Là, les Bobibi (Badzuba), qui avaient quitté la Makonde (affluent de la Tshimbi), se joignirent aux Bokwondo, auxquels ils s'allièrent par mariage et adoptèrent la langue, les us et coutumes lebati.

Cependant, une bagarre sérieuse se produisit entre les Bokpwondo d'un côté, et les autres clans bongji : Bopandu-Boganga-Bodembu-Bodi, bagarre qui provoqua la dislocation des Bongji. Les Bopandu-Boganga-Bodi traversèrent l'Itimbiri et se dirigèrent vers la Lulu, mais la poussée abandia de Mozua scinda à nouveau ces clans bongji : les Bopandu, sauf une famille, les Bondali, et la grosse partie des Bodembu (les familles Bolibia et Bobangwa) fuirent en direction de la Tele et de la Rubi (ils s'installèrent en 1953 en territoire de Buta, chefferie Bwata), tandis que les Boganga, la partie restante des Bodembu

(les Bokalaka), les Bodi et une famille bopandu (les Bondali), se retirèrent vers Ibembo dans le Bas-Uele.

Entre-temps, les Bokpwondo et les Bobibi avaient quitté leur emplacement du confluent Elongo-Amba et s'étaient fixés entre l'Elongo et la Tshimbi. C'est là que les rescapés de la Lulu les rejoignirent et se reconcilièrent avec eux.

Peu de temps après, les Bondali (Bopandu), les Boganga, les Bokpwondo, les Bobibi, les Bokalaka (Bodembu) et les Bodi s'unirent aux Bodongola pour attaquer les Budja de Motuke, qu'ils vainquirent et forcèrent à repasser l'Itimbiri aux environs de Mandungu. Ils occupèrent les cases et plantations des Budja défaits, mais les hordes arabo-swahili les dispersèrent bientôt, emmenant nombre d'entre eux. Avec l'arrivée des premiers occupants européens, la défaite des Arabo-Swahili changea la donne. La libération des captifs permit aux Bondali de rejoindre le gros des Bopandu à Buta, lors de la constitution de la chefferie Boganga-Amandjudu-Kpwondo, en novembre 1931.

#### c) Bokoi

Ils comprennent les clans boganga, amandjudu, ndunga, litandi et egbanda.

Venus, comme les autres Mabinza, de l'ouest en passant au sud de Yakoma, les Bokoi s'installèrent à la rivière Mutuane (affluent de droite de la Tshimbi), où ils étaient, en 1870, en rapport étroit avec les Budja Yabiambi-Yawongo et Bosambi, les Bondjamboli et les Bondunga.

L'invasion mongwandi-abandia, bousculant Mobati et Bongji, obligea les Bokoi à décamper. Une fraction des Bokoi (Ndunga, Litandi et Egbanda) remonta la Tshimbi, faisant route commune avec une fraction des Bodzuba (Bokema, Bobongo et Amaifa). Alors que ceux-ci s'installaient aux environs de l'ancien poste de Mombongo, les Bokoi s'établirent aux environs de l'ancien poste de Dundu-Sana, puis une fraction de ces Bokoi alla s'installer à l'ancien poste de Gongo (à plus de 200 km de leur point de départ).

La deuxième fraction des Bokoi (Boganga et Amadjudu) descendit la Tshimbi, en contact avec les Boyeka (Badzuba), et s'installa entre la Mandeko, la Besese et la Tshimbi. Lorsque les Bongji attaquèrent les Budja de Motuke, les Bokoi se retirèrent prudemment, après avoir contourné les Bongji agressifs, sur la gauche de la Tshimbi, et s'installèrent aux Mongangi, Bwali, Mongulo, Amboko et Malekati, que venaient de quitter les Bodume et les Anzani, partis s'installer à l'Ekongo et son affluent Malikombe.

Les Arabo-Swahili les dispersèrent. Mais cette période fut brève, en raison de l'arrivée des Européens. Les Bokoi purent ainsi retourner à leur emplacement.

L'imposition du caoutchouc par les Européens força les Bokoi, qui ne trouvaient que très peu de caoutchouc sur place, à émigrer. Ayant vainement essayé d'en récolter chez les Boganga (Bongi), sur la Bukuna, et chez les Bodumbe, sur la Malikombe, qui refusaient de les recevoir, ils décidèrent (vers 1905) de s'installer sur la rive gauche de l'Itimbiri, entre la Yoko et l'Ekoto, où on les retrouvait encore en 1953.

#### d) Bodzuba

Ils comprennent les clans bodongo, boyeba, bobinga, boboso, bobibi, bokema, bobongo et amoifa.

Venus de l'ouest par le sud de Yakoma, les Bodzuba descendirent la Likati. Les Amoifa, Bobongo et Bokema s'installèrent entre les sources de la Kabe, de la Likati et de la Tshimbi; les Bobibi, sur la Motali, affluent de droite de la Likati; les Boboso, sur la Makonde, affluent de gauche de la Tshimbi; les Boyemba et les Bobinga, aux sources de l'Elongo, dans la région du confluent Amba-Elongo; les Bodongo, sur la rivière Bukanga.

- *Amoifa, Bobongo et Bokema*

Lors de la poussée mongwandi-abandia, pourchassant les Bodongola et les Bongi, ces trois clans fuirent en direction de Lisala-Bumba: les Bokema, chez le chef Bô, les Bobongo, chez le chef Adu et les Amoifa, chez le chef Mapeka.

- *Bobibi*

Ils se trouvaient installés sur la Motali, à proximité des Boboso, qui, eux, avaient établi leurs villages sur la Makonde. Bobibi et Boboso sont d'ailleurs issus de mêmes parents et vivaient en union étroite. Cependant, une bagarre, au cours de laquelle un Boso eut un œil crevé, mit les deux clans en rivalité.

Pour se soustraire à la vengeance des Boboso, les Bobibi quittèrent en toute hâte leur emplacement sur la Motali et s'en allèrent vers l'est, en suivant « Busamana » (la crête de partage des eaux de la Likati et de l'Itimbiri). Aux sources de l'Elongo, ils furent recueillis par les Bokpwondo (Bongi), chez qui ils s'installèrent. Des échanges de femmes se firent et les jeunes Bibi apprirent la langue de leurs protecteurs: le lebatu.

Mais les attaques continuelles des Abandia obligèrent les Bobibi et les Bokpwondo à émigrer vers le

sud; dans ce mouvement, ils poussèrent devant eux les Boyeka-Bobinga (Bodzuba), qui se retirèrent vers la Tshimbi. Les Bobibi, toujours en compagnie des Bokpwondo, s'installèrent au confluent Elongo-Amba, que venaient de quitter les Boyeka-Bobinga, et sur les rivières Gongo et Tshambo, affluents de l'Amba.

Une dispute éclata entre les Bokpwondo et les autres clans bongi, dispute qui dégénéra en bagarre sérieuse. Au même moment, les Abandia revinrent à la charge. Tandis que les autres clans bongi traversaient l'Itimbiri et se dirigeaient vers la Lulu, les Bobibi et les Bokpwondo traversèrent l'Elongo et s'installèrent entre l'Elongo et la Tshimbi.

C'est là qu'ils furent rejoints par la fraction de Bongi, partis vers la Lulu, et décimés par les attaques abandia de Mozua.

Peu de temps après l'arrivée de cette fraction des Bongi, les Bobibi participèrent aux attaques conjuguées des Bongi-Bodongola contre les Budja, commandées par Eseko et Motuka (région de Mandungu). Les Budja furent défaits et contraints de passer l'Itimbiri, aux environs du poste de Mandungu, pendant que les Bongi s'installaient dans leurs villages. Cependant les Arabo-Swahili surgirent peu de temps après, et ce fut la débandade générale. Cette période fut de courte durée, en raison de l'arrivée des Européens, qui renvoyèrent les prisonniers dans leur village.

- *Boboso*

Ils avaient tenté, au départ, de s'installer sur la rive gauche de la Likati, au confluent de la Motuli, mais les difficultés avec les Ababua de Muma (chef Maema) les firent évacuer ces lieux. Ils s'installèrent sur la rivière Makunde, rive droite de la Likati, au voisinage des Bobibi, d'un côté, et des Budja, de l'autre côté.

Les Boboso se séparèrent des Bobibi à la suite d'une bagarre (cf. *supra*). Alors les Bobibi s'en allèrent vers l'est. Les Boboso restèrent installés sur la Makonde, dont ils furent délogés par les Bodongola, eux-mêmes pourchassés par les Mondongwali-Abandia.

Les Boboso se réfugièrent chez les Budja du chef Eseko, où ils restèrent jusqu'au moment où, à la suite de réclamations de la part des Bobibi, les Européens les renvoyèrent près de ces derniers.

- *Boyeka et Bobinga*

Au terme de leur migration en provenance de l'ouest, les Boyeka-Bobinga s'installèrent dans la région du confluent Amba-Elongo (cf. *supra*). Les

Bongi, poussés par les Mondongwali-Abandia les en délogèrent. Les Boyeka-Bobinga rejoignirent les Bobanda (Bondunga) près de la Tshimbi (Motuama), avec lesquels ils contractèrent des alliances matrimoniales.

Au moment où les Bongi, de concert avec les Bodongola, attaquaient les Budja de la région de Mandungu, les Boyeka-Bobinga, en nombre insuffisant, contournèrent les agressifs Bongi et s'en allèrent rejoindre les Bodongo.

- **Bodongo**

Suivant de près les Boyeka-Bobinga dans leurs migrations au sud de Yakoma, les Bodongo s'installèrent sur la rivière Bukanga, affluent de l'Elongo. Ils ne furent pas inquiétés par la poussée mongwandi-Abandia. Les Boyeka-Bobinga les y rejoignirent après leur retraite devant les Bongi-Bodongola, attaquant les Budja. L'arrivée des Arabo-Swahili les dispersèrent momentanément. Les Européens replacèrent les Bodongo, Bobela-Boyenga sur la rive gauche de l'Elongo.

e) **Bondunga**

Ils comprennent les clans aboso, bodimbu (Bogongia), amakise (Bokengere), bobela (Bokengere), motshali, bogenza, bobeia, lipoti et bobanda.

Au terme de leur migration par le sud de Yakoma, les Bondunga se fixèrent sur les terres situées entre les sources de la Tshimbi et de la Loeka, au voisinage d'une fraction des Bodzuba, Bokoi, Badjamboli et Budja.

Sous la pression de l'invasion soudanaise mongwandi (qui ébranla en même temps les Bodzuba, Bokoi, Bodjamboli et Budja), les Bondunga se dirigèrent vers le sud, poussant devant les Mobango et les Budja. Arrivés en région de Lolo, ils essayèrent de franchir l'Itimbiri jusqu'aux environs de l'Ekama, où une scission se produisit: les Bobanda remontèrent vers le nord pour s'installer sur la Motuame (affluent de droite de la Tshimbi) au voisinage des Boyeka-Bobinga (Bodzuba), les autres clans longèrent l'Ekama, traversèrent l'Itimbiri au niveau de Mandungu et s'y installèrent.

- **Bogenza**

Ils s'installèrent près des sources de la Yoko. Cependant, les Madidi, la branche cadette, continuèrent leur migration et suivirent les Bungbola (Mehanga) sur les rivières Lotili, Likonde, Biolo, Biambo et Bubu (affluent de droite de la Lulu).

- **Bobela**

Ils s'installèrent près des sources de la Yoko, mais au nord des Bogenza, sur la Manionio (affluent de gauche de la Yoko) et sur l'Ekoko, en contact avec les Budja de Ngolima. Une fraction des Bobela, les Baengu, continua sa migration, traversa la Lese et s'installa près des Basali sur la Lula.

- **Lipoti**

Ils s'installèrent près des Yamokindi (Bobela), auxquels ils s'allièrent par mariage, mais seule une fraction des Ndjandju se fixa. Les autres Lipoti (Ndjandju, Atuka, Boleko et Bogbolo) continuèrent vers la Lese, qu'ils descendirent et s'installèrent chez Makanga (sur la basse Lese).

- **Motshali**

Ils s'installèrent sur l'Ebanga, la Musungulia, la Yoko et la Mokorongba. Deux Djaba (Liseka et Ambeka) quittèrent leur emplacement à la Mokorongba, traversèrent la Yoko, puis la Lese et allèrent s'installer chez les Yamondaie (Yamundudu) sur la Matshuapa, affluent de droite de la Moliba (ces Djaba, nombreux, se dénomment « Yakamera » en territoire de Basoko).

- **Bobeia**

Ils s'installèrent sur la Meso, la Mahapi, la Mengune et la Mosasene (affluent de l'Aketi). Une fraction des Bobeia, les Libobe, continua sa migration, remonta l'Aketi, traversa les sources de la Lese et s'installa chez les Mahinga de Basoko (d'après l'étude du CDD adjoint Brandt du 28 décembre 1928, ces Mahinda parlaient le « likengere » avant d'adopter le dialecte mongelima).

- **Amakise** (Bokengere)

Ils s'installèrent sur la Mahanga et la Mopemba, affluents de l'Aketi.

- **Bodimbu** (Bogongia)

Ils s'installèrent sur les rivières Mopepe, Mekokpa et Matanga, affluents de la Rubi.

- **Aboso**

Ils s'installèrent sur la rivière Mosongolia, affluent de la Rubi.

Survint l'invasion des Abandia, sous la conduite de Mozua. Celle-ci, longeant la rive droite de la Likati, passa l'Itimbiri (Rubi) entre l'embouchure de la

Likati et celle de l'Aketi, bousculant les Bongulu, mais provoquant peu de remous parmi les Bondunga établis entre l'Aketi et l'Ekoko. Mozua conduisit ses milices à la Lulu, où il mit en fuite, d'abord, puis soumit les familles bondunga (Libote et Madidi) ainsi que les Bongbola et les Mehanga. Avec eux, Mozua fit la guerre aux Mobango, Bogengere, Baloma, Mabindja. Il s'apprêtait à marcher sur Basoko, lorsqu'une épidémie de variole le terrassa. À ce moment, surgirent les Arabo-Swahili qui, de Basoko, montèrent vers le nord, razziant tout le pays parcouru. Wali, frère de Mozua, prit le commandement des Abandia, mais ceux-ci, décimés par la variole, furent défaits, s'enfuirent vers le nord-est, traversèrent la Tele et la Rubi et se dirigèrent vers l'embouchure de la Bali.

Les Arabo-Swahili continuèrent, après avoir soumis les Madidi et les Libote, leur marche vers le nord, mettant en fuite les Bongulu, soumettant successivement les Bondunga, parmi lesquels les Amakise et les Bobeia se battirent farouchement : c'est à ce moment que leur fut attribué le surnom de « Bokengere », qui signifie « fourmis noires vénéneuses ». Les Arabo-Swahili se servirent ensuite des Bondunga, et surtout des Bokengere, pour rançonner la population de toute la région de l'Itimbiri, y compris les Bondunga eux-mêmes.

L'occupation européenne, parmi les Bondunga, ne fut pas difficile. Seuls les Bokengere (Amakise-Bobeia) résistèrent farouchement pendant près de six années, ce qui se solda par d'importantes pertes, à la fois du côté des Bokengere et de l'EIC.

À l'arrivée des Européens, aucun mouvement migratoire ne se dessina parmi les Bondunga, à l'exception des Bobanda, qui quittèrent l'Elongo et vinrent s'installer entre les rivières Mokwadi et Dzongoli, au voisinage des Boyeka-Bobinga (Budzuba).

Sous l'occupation belge, eurent lieu les migrations suivantes :

- en 1903, suite aux impositions du caoutchouc aux autochtones, les Bogenza, établis sur la Yoko, rejoignirent leur branche cadette, les Madidi, sur la Lulu ;
- une partie de ces Bogenza revint de la Lulu, sous la conduite de Legbalo, vers 1929-1930 (lors de la réorganisation des chefferies en territoire de Basoko) pour s'installer entre la rivière Epoi et la source de la Yoko ;

- en 1912, Liaudet (chef de secteur de la Likati dans le Bas-Uele), constatant que les Libote, famille du clan Bobeia, parlaient le dialecte mongelima, et les considérant comme Mongelima, obligea ce groupement, sous la conduite de Bundaka, à émigrer vers Mapalama. Bundaka rentra chez les Bobeia en septembre 1930, ne ramenant cependant qu'une partie des Libote.

#### f) Bongulu

Ils comprennent les clans Bobi, Bogura, Bokombe, Bodumbe. Les Bongulu constituent l'arrière-garde des Mabinza. Au terme de leur migration du sud de Yakoma, ils se fixèrent aux sources de la Likati et de la Motulu. Pressés par les Mongwandi venus du nord, ils longèrent la rive droite de la Likati. Les Bodumbe s'installèrent sur les rivières Monguma et Tinda ; les Bogura, sur la rivière Budai (Bungutana) ; les Bobi, entre les rivières Kumba et Likati ; les Bokombe, avant-garde des Bongulu, traversèrent la Rubi (Itimbiri) et occupèrent les terres entre la Tele et la Yoko.

Attaqués par les Abandia venant du nord, sous la conduite de Mozua (battu par Bwali et Lalu Avuru-Gatanga) et forcés de passer la Likati à son confluent avec la Zogi (poste de Likati), les Bobi, Bogura et Bodumbe furent contraints de traverser la Rubi et se réfugièrent sur les terres entre la Tele et la Lulu, où ils furent rejoints par les Bokombe.

Les Abandia dépassèrent les Bongulu, qu'ils laissèrent à l'est et se dirigèrent vers la Lulu. Défaits par les Arabo-Swahili, les Bobi s'enfuirent vers Buta, où ils trouvèrent refuge chez Bopandu (Bongi), mais les Bogura, Bodumbe et Bokombe furent peu inquiétés. Les assauts des Arabo-Swahili venant du sud obligèrent les Bogura, Bodumbe et Bokombe à reprendre la direction du nord : les Bongura et les Bodumbe retraversèrent l'Itimbiri (Rubi) et s'en allèrent jusqu'aux sources de l'Elongo, les Bokombe se retirèrent sur la rive droite de l'Aketi, en face de l'embouchure de la Mekanga.

À l'arrivée des Belges, les Bogura réintégrèrent leur emplacement sur la rivière Budai (Bungutana) et parvinrent à décider les Bobi, réfugiés chez Bopandu à Buta, de rejoindre leur ancien emplacement entre la Kumba et la Likati. De même les Bodumbe retournèrent s'installer entre la Munguma et la Tinda.

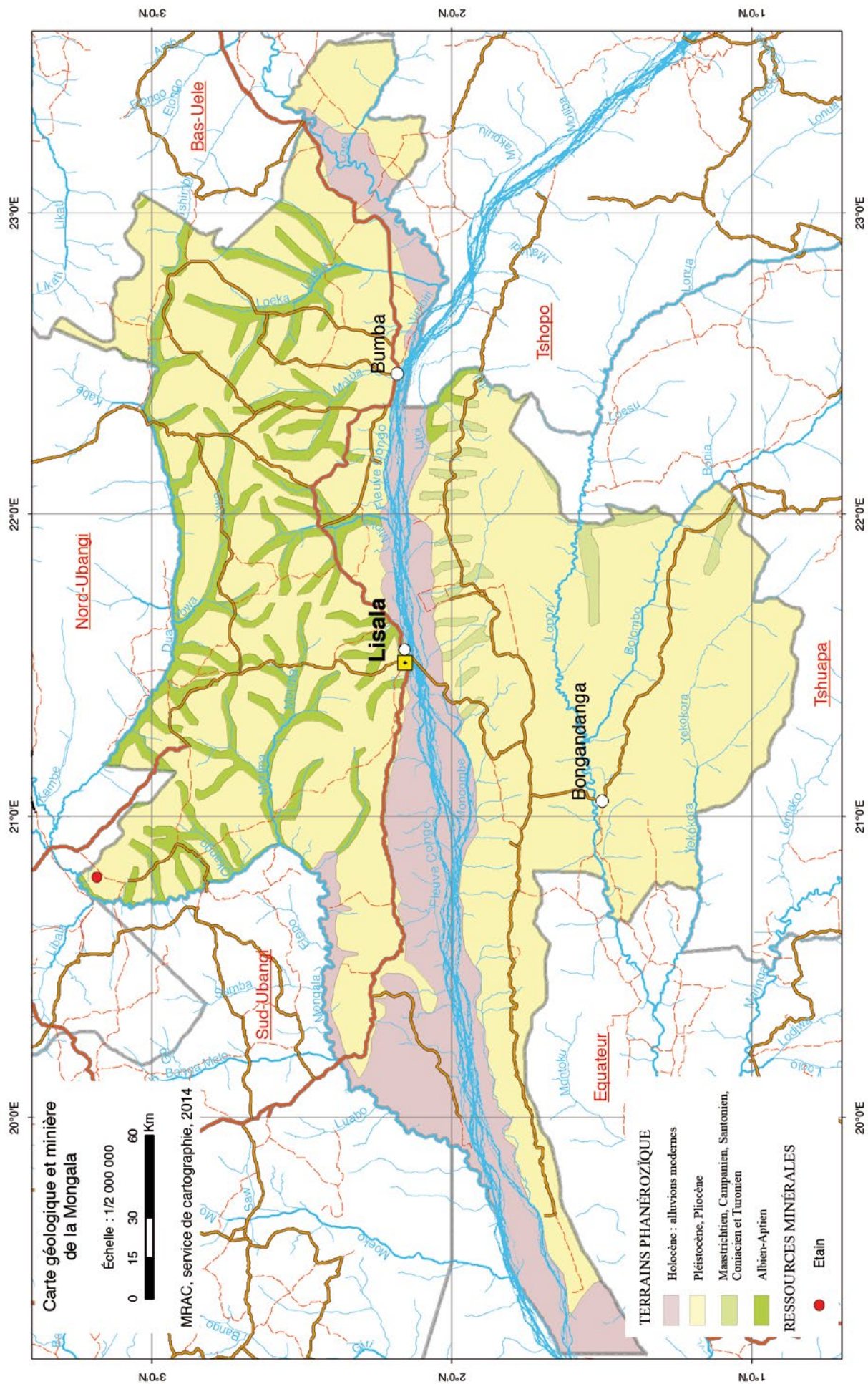
## RÉFÉRENCES

- Bokongo, L. 1984. « Installation des Ngombe de l'Équateur ». *Revue de pédagogie appliquée* 4: 246-272. Kinshasa.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris: Lebègue & C<sup>o</sup>.
- De Geist. 1922. *Histoire des peuples du territoire de Lisala. Origine, migration, organisation foncière, familiale, sociale et politique*. Lisala.
- De Rop, A. 1953. « Kanttekeningen bij: les pygmées du Congo belge ». *Æquatoria* 16: 129-133.
- De Rouck, R. 1947. *Atlas géographique et historique du Congo belge et des territoires sous mandat du Ruanda-Urundi*. Bruxelles: De Rouck.
- Engowanga Nsongo. 1983. « Histoire socio-économique des Bolia, du XVII<sup>e</sup> siècle à 1911 ». Mémoire de licence en histoire. Université de Lubumbashi.
- Lemaire, L. 1908. « Les Ngombe. Épreuve du poison. Danse macabre ». *Mission en Chine et au Congo* 3: 67-71.
- Maes, V. 1984. *Les Peuples de l'Ubangi*. Kinshasa: Saint-Paul.
- Mokandonga Eyanga. 2006. « Les migrations des pêcheurs le long du fleuve à l'époque coloniale. Cas des Lokele, Basoko, Boloki et Libinza (1910-1960) ». Mémoire de licence en histoire. Université de Kinshasa.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1980. « Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi: évolution sociale et économique (ca 1700-1930) ». 2 tomes. Thèse de doctorat en histoire. UNAZA, campus de Lubumbashi.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 2003. « Villages entourés des fosses, abandonnés dans le Sud-Ubangi au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle? À quels peuples appartenaient-ils? » *Annales Æquatoria* 24: 53-76.
- Rapport annuel AIMO 1938: Affaires indigènes, Province de l'Équateur. 1938.
- Rapport annuel AIMO 1939: Affaires indigènes, Province de l'Équateur. 1939.
- Tshilema, T. 1974. « Histoire de l'organisation administrative de la population de l'ancien district de la Mongala (1888-1960) ». Mémoire de licence. UNAZA.

### Archives

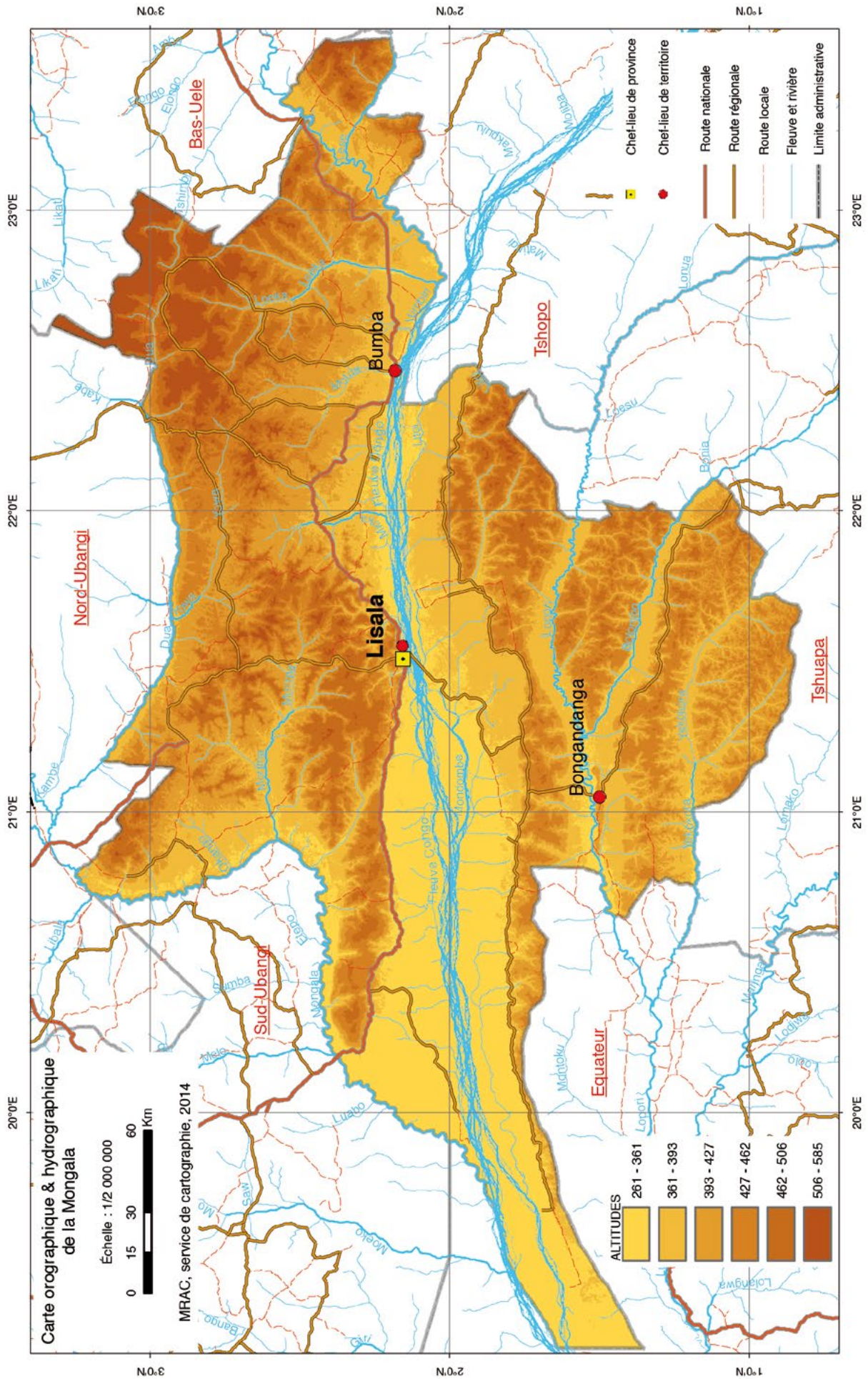
- Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC, dossier VII-BV/RDC Équateur n° 001 :
- Bertrand. 1914 (17 juin). « Note du commissaire général Bertrand adressée au vice-gouverneur général de Stanleyville ».
- Saerens, C.L.M. 1953. « Études Bondunga-Bokoi ». Document manuscrit. Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.





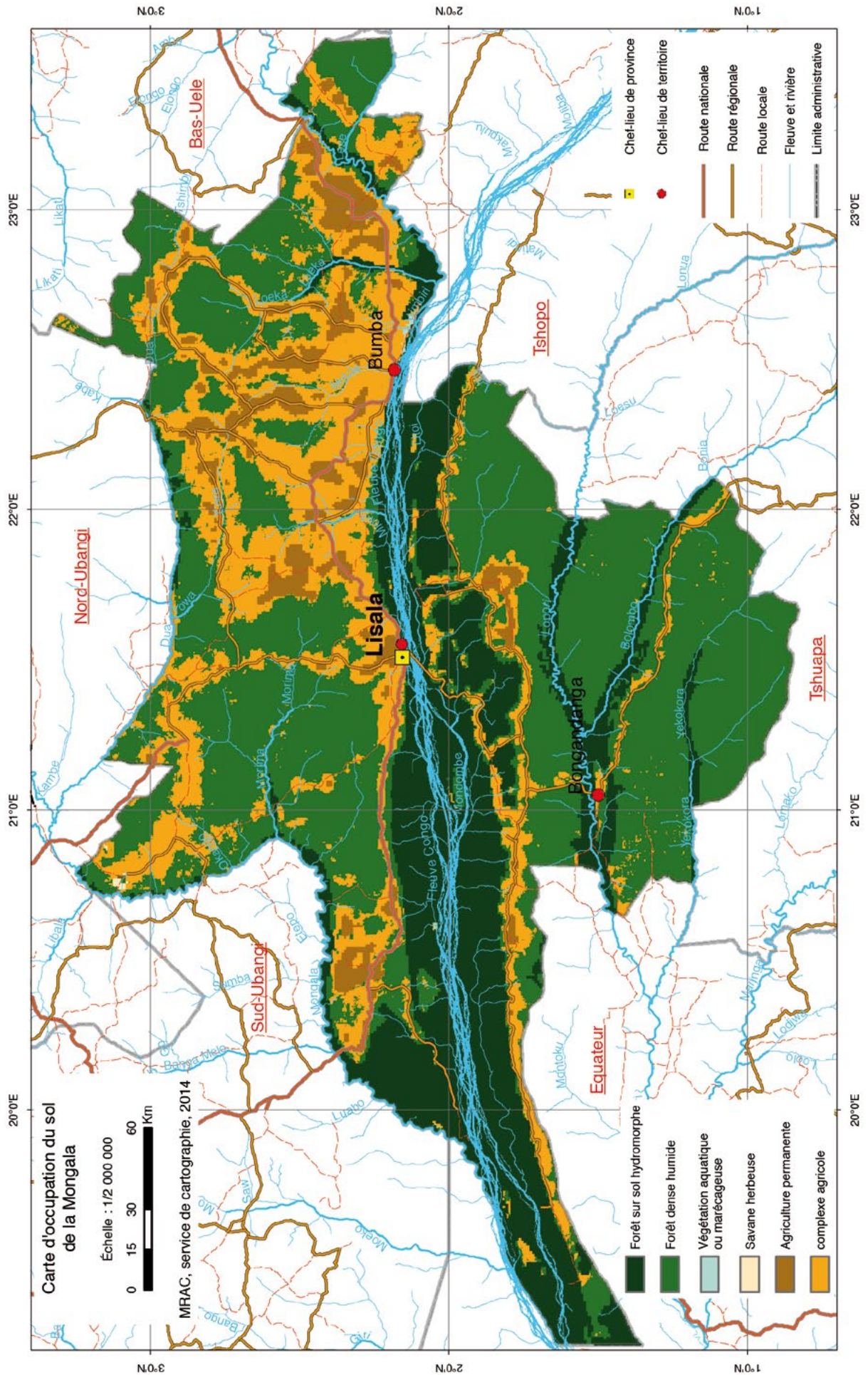
Carte géologique et minière de la Mongala.





Carte orographique et hydrographique de la Mongala.





Carte d'occupation du sol de la Mongala.





**Fabrication de pailles pour la couverture des cases.**  
(Photo équipe locale, 2009.)



**Danse des Bopoto à Bumba.**  
(Photo Antonio Lisuma, janvier 2013.)





**Église Saint-André de Bumba, construite en 1932.**  
(Photo Antonio Lisuma, octobre 2011.)

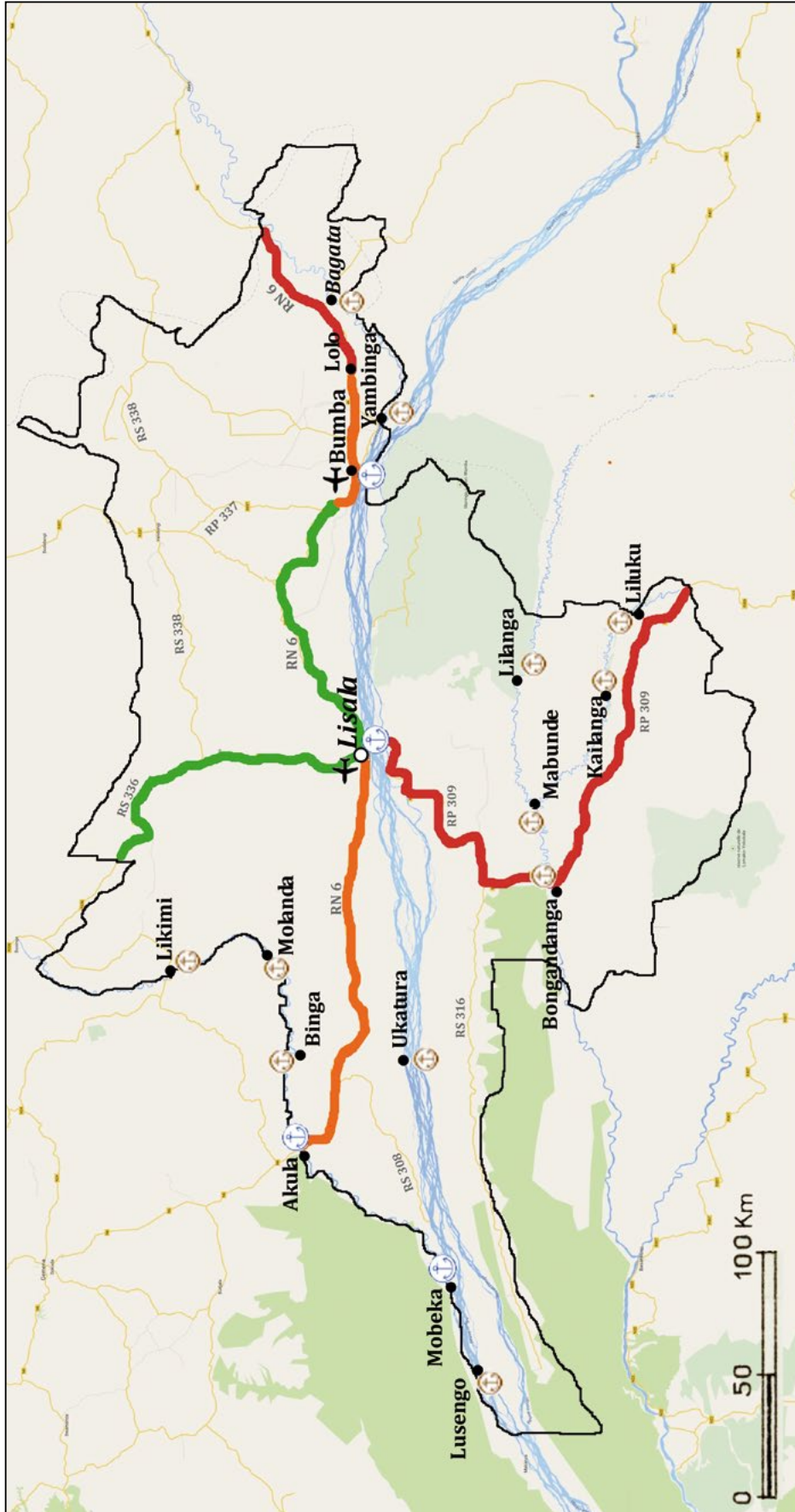


**Rond-point à Bumba.**  
(Photo équipe locale, mars 2011.)





**M<sup>gr</sup> Louis Nganga, évêque émérite du diocèse de Lisala.**  
(Photo Antonio Lisuma, 2013.)



## Légende

État des routes  
 Bon  
 Moyen  
 Mauvais

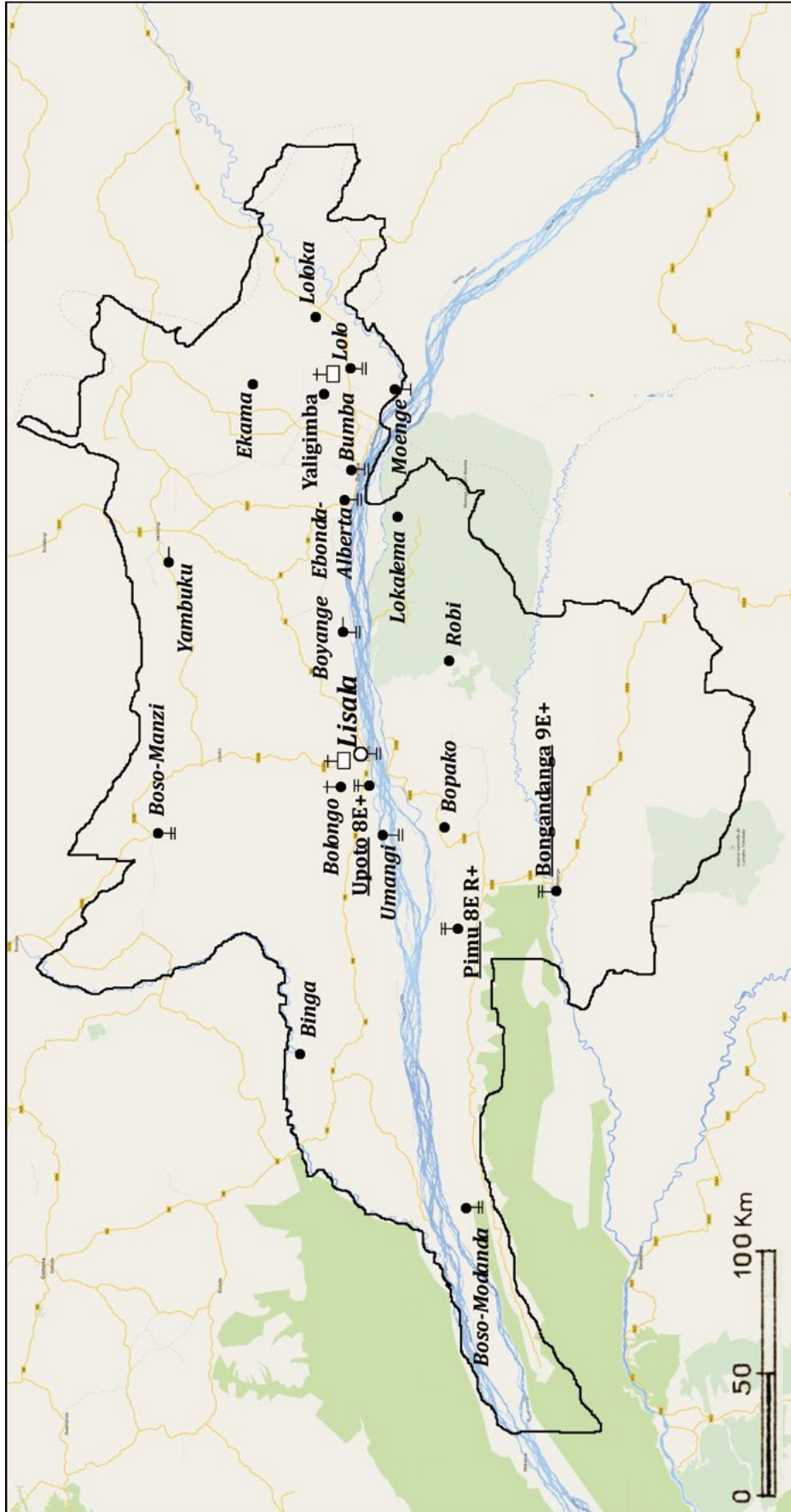
Port fluvial  
 Port naturel

Aérodrome de catégorie 1  
 Chef-Lieu de district

Sources :

- Routes : État du réseau routier Province de l'Équateur au 12/02/2015, WFP/Logistic Cluster.
- Aérodrômes : Aéroports et aérodrôme exploités par la Régie des Voies Aériennes (RVA), WFP/Logistic Cluster, 30/08/2013.
- Ports : Waterways and main ports used for humanitarian transport, WFP/Logistic cluster, 17/5/2013.

Carte des transports dans la Mongala.  
 (MRAC, coordination projet, 2015.)

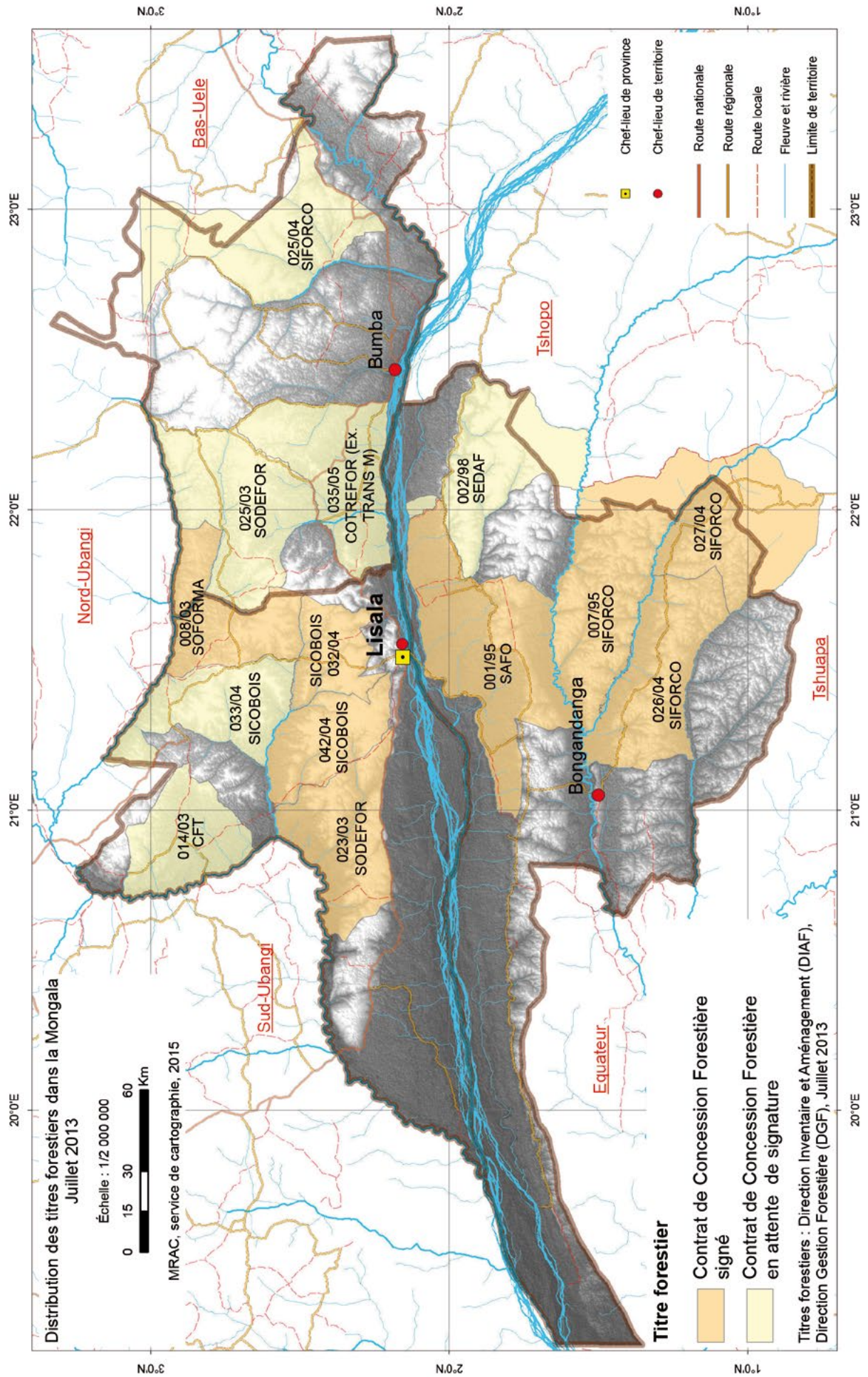


## Légende

- |                                       |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| ○                                     | Chef-lieu de district |
| <u>Mission protestante</u> (souligné) |                       |
| †                                     | Mission               |
| E                                     | École                 |
| +                                     | Dispensaire           |
| +R                                    | Dispensaire rural     |
- 
- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <i>Mission catholique (italique)</i> |  |
| ‡                                    | Résidence du supérieur ecclésiastique  |
| •                                    | Poste de mission avec résidence de Prêtres   |
| ⊥                                    | Poste de mission avec résidence de Religieuses desservant une maternité                |
| ⊥                                    | Poste de mission avec résidence de Religieuses desservant une maternité et un hospital |
| +                                    | Poste de mission avec résidence de Frères indigènes                                    |
| †                                    | Petit Séminaire  |

Carte des missions catholiques et protestantes dans la Mongala.  
(MRAC, coordination projet, 2015.)





Distribution des titres forestiers dans la Mongala – juillet 2013.





**Pirogues accostées au port de Bumba.**  
(Équipe locale, 2013.)





**Avenue du Fleuve à Bumba.**  
(Photo Antonio Lisuma, septembre 2014.)



**Tolekistes au stade de Bumba.**  
(Photo Antonio Lisuma, 11 février 2015.)





**Vente de chenilles sur le marché.**  
(Photo Antonio Lisuma, août 2011.)



**Transport de chenilles.**  
(Photo Antonio Lisuma, août 2011.)



**Grues de l'Onatra, Bumba.**  
(Photo Antonio Lisuma, décembre 2010.)





**Production artisanale d'huile de palme.**  
(Photo équipe locale, mars 2013.)



**Récolte du soja après séchage.**  
(Photo équipe locale, 2013.)



**Hôpital Notre-Dame de Bumba.**  
(Photo Antonio Lisuma, février 2013.)





**Institut technique médical Notre-Dame de Bumba.**  
(Photo Antonio Lisuma, 2013.)



**École de formation pour adultes.**  
(Photo équipe locale, mars 2013.)

# CHAPITRE 5

## LANGUES ET CULTURES

### 1. SITUATION LINGUISTIQUE

En dehors des deux langues répandues dans tout le district, le français, langue officielle, et le lingala, langue nationale, chaque peuple de la Mongala a sa propre langue. Chaque langue présente quelques variantes d'après la répartition géographique de l'ethnie considérée. Les principales langues parlées dans la Mongala sont les suivantes :

- a. l'« ebudja », la langue des Budja. C'est une langue bantoue qui, dans la classification de Guthrie, fait partie du groupe « Bangi-Ntomba ». Elle est parlée dans tout le territoire de Bumba, mais avec diverses variantes formant chacune un dialecte :
  - le « mbila », parlé dans les environs de Bumba,
  - le « mondzamboli », parlé dans l'Ouest,
  - le « bosambi », parlé au Nord-Est,
  - le « yaliambi », parlé à l'Est et au Sud-Est,
  - le « mobango », parlé dans le territoire de Basoko ;
- b. le « lingombe », langue des Ngombe, parlé dans les territoires de Lisala et de Bongandanga ;
- c. le « lomongo », langue des Mongo, parlé dans le territoire de Bongandanga, spécialement dans une partie importante du secteur Boso-Simba (10 groupements sur 19) et dans tout le secteur Bongandanga ;
- d. le « bwela » et le « ngbele », deux parlers de la langue doko, en usage dans le territoire de Lisala, secteur Ngombe-Doko ;
- e. le « lingombe-ngenza », parlé dans le territoire de Bumba, une partie du secteur Banda-Yowa ;
- f. le « ndungale », langue des Mondunga. C'est l'unique langue soudanaise parlée dans la Mongala, dans les territoires de Lisala et de Bumba. Ce parler est classé dans le groupe linguistique Mba (L.U.4.) par Tucker et Bryan.

- Greenberg le classe dans la division 8 du sous-groupe oriental avec le « mba » et le « dongo » ;
- g. le « pakabete », parlé dans le secteur Yandongi, dans le territoire de Bumba ;
  - h. le « lipoto », langue des Bapoto, apparenté au lingombe, parlé par les riverains qui habitent le long du fleuve Congo dans les trois territoires de la Mongala ;
  - i. le « motembo », langue des Motembo, parlé par les riverains de la rivière Mongala et du fleuve Congo ;
  - j. le **lingala**, langue nationale, la langue commune de tous les peuples du district de la Mongala.

De sa naissance, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le lingala – ou plutôt le kibangi – ne remplit que des fonctions commerciales. Il était utilisé dans toutes les agglomérations du fleuve, depuis Kinshasa jusqu'à Lisala, ainsi que dans certains tronçons des principales rivières : Ubangi, Ruki, Ikelemba, Lulonga et Mongala.

L'adoption du lingala dans l'ensemble du district de la Mongala procéda d'un choix délibéré des missionnaires de Scheut et des agents de l'État. Ainsi, le lingala, le nouveau nom de l'ancienne langue du fleuve, fut adopté comme langue d'évangélisation et d'enseignement par les missionnaires, et comme langue de l'Administration et de l'armée par les agents de l'État.

Tout le district de la Mongala fut évangélisé par les Pères de Scheut, qui œuvrèrent pour l'élaboration de la grammaire lingala et des manuels d'enseignement. Ceux-ci écrivirent aussi des livres religieux dans la même langue. Par l'enseignement et l'évangélisation, le vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers/Lisala imposa le lingala dans tous les territoires. L'Administration utilisa, pour sa part, la même langue dans les

camps militaires d'Umangi et de Lisala. La position du lingala se renforça avec le transfert du chef-lieu du district des Bangala de Nouvelle-Anvers à Lisala, en 1913. Les Ngombe et les Budja ont apporté leur part dans l'évolution du lingala. Ils parlent un lingala ayant ses spécificités propres. Ainsi, chez les Budja on dit « *Boni koto?* », au lieu de « *Boni koo?* » et chez les Ngombe on dit « *Akende abi* », au lieu de « *Akende kala* ».

## 2. ART ET ARTISANAT

### 2.1. ART

Selon certains récits, il n'y aurait presque pas d'œuvres d'art en bois, en pierre ou en argile (statuaires ou masques) dans l'ensemble du district de la Mongala. L'ivoire ne sembla pas avoir joué un rôle important dans la fabrication des œuvres d'art. On n'en faisait que des marteaux pour battre l'écorce des arbres qui servait à fabriquer des vêtements, des pilons, des trompes, des cuillères et des objets de parure, tels que bracelets, jambières et épingles à cheveux.

Les manifestations artistiques sont pourtant nombreuses chez les peuples de la Mongala. L'art s'intègre, en fait, dans la pratique de l'artisanat. Plusieurs objets forgés, comme les couteaux et les lances, sont décorés. Les objets en bois, comme les pirogues, les gongs, les tam-tams sont également décorés de divers motifs géométriques et parfois de représentations animales, comme des reptiles. Les paniers et les nattes sont également ornés de dessins décoratifs.

Herman Bursens résume ainsi la situation : les peuples de la Mongala faisaient usage des arts graphiques. Quelques objets usuels étaient décorés avec beauté. Certains boucliers avaient des dessins géométriques ; des lances ainsi que des couteaux de jet et autres armes étaient superbement décorés. Quelques lances, couteaux et boucliers avaient des ornements gravés ou peints (lignes parallèles, carreaux et arêtes). Des tambours et des tabourets de danse étaient ornés au moyen de fusain ; des pagaies des Babale (des riverains) tout comme certaines de leurs pirogues étaient artistiquement ornées (Bursens 1958 : 170).

Les autres éléments artistiques à signaler relèvent de l'art corporel. Ils comprennent les tatouages, par exemple sur le front et le nez, les tempes, les joues, la poitrine, le ventre, les bras, etc. et le limage des dents.

Les tresses des cheveux, bien que temporaires, font aussi partie de cet art universel du corps.

Chez les Budja, par exemple, le tatouage faisait partie de l'activité artistique. Il y avait des tatouages en forme de crête de coq : 4 ou 5 cicatrices obliques au milieu du front pour les hommes, des cicatrices rondes sur les joues pour les femmes... Pour ce faire, on pratiquait des entailles avec une lame de fer tranchante. Après avoir essuyé le sang, on les enduisait du suc sauvage *litumba*.

Les Ngombe des environs de Mankanza avaient des tatouages, que Camille Coquilhat décrit comme suit, en juin 1884 :

« Les Ngombe n'ont pas la forme feuillue [comme les Ba-Ngala], mais celle du pois. Encore se distinguent-ils en deux catégories. Les uns ont de très gros pois en lignes espacées contournant les yeux, le front, les pommettes, les lèvres et le menton. Les autres ont toute la face ciblée de tous petits pois très serrés suivant les lignes du visage » (Coquilhat 1888 : 207).

Une description semblable est faite par Stanley à propos des femmes de Langa-Langa, près de Lisala : « Il est à remarquer cependant qu'ils croient s'embellir le visage en pratiquant mille petites incisions, entremêlées d'énormes ampoules semblables à des tumeurs » (Stanley 1885 : 427).

Les tatouages, que l'on considère comme les marques distinctives des peuples, sont en réalité liés à des canons de beauté qui peuvent changer avec le temps, parfois sous l'influence des voisins. Dans les environs de Lisala, les Bapoto, les Bwela et les Ngombe étaient connus pour l'excès des tatouages. La longue citation ci-après de Stanley décrit cet art du corps :

« Ici le tatouage est poussé à l'extrême ; toute la peau en est couverte depuis la racine des cheveux jusqu'aux genoux. Les poitrines, véritables plastrons hiéroglyphiques, sont marquées de figures en relief de toutes les formes : baguettes, losanges, carrés, nœuds, cercles, rosaces, lignes ondulées, etc. Aucune substance colorante n'a été introduite dans les incisions, ni dans les piqûres ; la peau a été simplement torturée par l'injection des matières irritantes, ou gonflée avec de l'air. Quelques-unes des tubérosités obtenues par ce dernier moyen sont de la grosseur d'un œuf de poule. Les fronts ne portent pas moins de six baguettes allant d'une tempe à l'autre ; de pareils cordons, également en nombre de six, courent le long des joues, et des lignes





**Femme bangala, à Zambeli.**  
(AP.0.0.6668, collection MRAC Tervuren; photo A. Zambelli, 1904,  
© MRAC Tervuren.)



**Femme ngombe.**  
(AP.0.0.10124, collection MRAC Tervuren; photo Pelet, 1910,  
© MRAC Tervuren.)



**À Upoto, une scène de la cicatrisation (tatouage) de la figure.**  
(AP.0.0.2679, collection MRAC Tervuren; photo Van Campenhout, © MRAC Tervuren.)





**Femme bangala tatouée.**

(AP.0.0.40064, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Liebrechts.)



**Femme bwela à Umangi.**

(AP.0.0.6662, collection MRAC Tervuren; photo A. Zambelli, 1904, ©MRAC Tervuren.)



**Femme upoto à Umangi.**

(AP.0.0.6661, collection MRAC Tervuren; photo A. Zambelli, 1904, ©MRAC Tervuren.)

ondulées se rendent de la paupière inférieure à la commissure des lèvres. Le menton est décoré de rosettes; le cou, orné de protubérances vésiculaires, semble goitreux; et tout le devant du corps fournit un vaste champ, où l'artiste a fait preuve de l'exubérante fertilité de son génie. Cette mode est poussée à un point d'exagération tel, que les gens du pays en sont hideusement déformés; quelques-uns d'entre eux n'ont plus figure humaine» (Stanley 1879: 289).

En 1883, Stanley notait que dans cette région de Langa-Langa, les femmes étaient tellement tatouées que leur corps devenait laid et les marchands d'esclaves n'en voulaient pas :

«Quoi qu'il en soit, cette folie, ce crime de tatouage, a rendu aux habitants de Langa-Langa un service auquel ils n'avaient probablement pas songé. En se pratiquant des incisions sur la face, en immolant leur beauté, en détruisant le velouté de leur peau, ils se sont rendus impropres à l'esclavage, ils ont esquivé les douleurs de la servitude. Les trafiquants d'esclaves n'en veulent pas» (Stanley 1885: 427).

Par ailleurs on constate une forte ressemblance entre les peuples de la Mongala et ceux de l'ensemble de la cuvette en ce qui concerne les dents limées. Presque tous les peuples de l'Équateur se faisaient limer – ou même arracher – les dents, comme ce fut le cas du côté des Lobala-Likoka dans la Ngiri. L'art

du corps est ainsi en rapport avec les dents. À propos des riverains du fleuve, Coquilhat notait : « Les dents sont limées en pointe et complètement séparées » (Coquilhat 1888: 210).

Un exemple type de cette pratique répandue dans la région de la cuvette congolaise est illustré sur la page suivante. Il s'agit ici de la photo trouvée sur un autre peuple vivant plus au sud de la province de l'Équateur.

S'agissant de la coiffure, Camille Coquilhat note : « Hommes et femmes disposent leur chevelure crépue en coiffures savantes à dessins compliqués et variés dans lesquelles entrent surtout des tresses en forme de cornes. L'huile de palme est leur pomme : ils y ajoutent parfois, les N'Gombé surtout, un enduit noir d'argile grasseuse mélangée au charbon de bois, formant d'énormes plaques ou des boules de la grosseur d'une noisette » (Coquilhat 1888: 210).

H. M. Stanley précise, en ce qui concerne la coiffure des gens de Lisala : « Les gens du pays apportent dans leur coiffure le même art que les Varroa et les Vouagouha; comme ces derniers, ils rassemblent leurs cheveux en touffes derrière la tête, ou ils les fixent au moyen d'élégantes épingles de fer; sorte de chignon adopté, en Angleterre, par beaucoup de filles de cuisine » (Stanley 1879: 289).

Un dernier témoignage à propos des tatouages des Bapoto est celui du député socialiste belge, Émile Vandervelde, datant de 1909 : « De Mobeka à



**Femme ngombe de Mbengya, petit village de pêcheurs au bord de la rivière Mongala, près de Binga.**  
(EP.0.0.14151, collection MRAC Tervuren; photo E. Lebiéd [Inforcongo], 1947, © MRAC Tervuren.)



**Une femme de Boyange tatouée.**  
Photo de Mission Scheut, acquise en 1928. (AP.0.2.3805, collection MRAC Tervuren; photo Mission Scheut.)

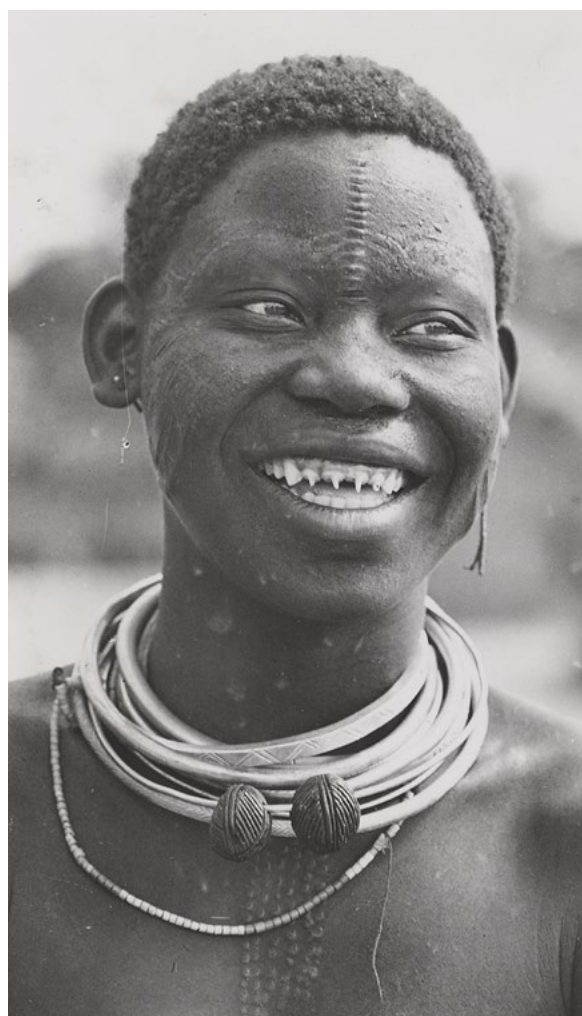


**Femme de Boyange (Budja) tatouée, à 52 km au nord de Lisala.**  
(AP.0.0.40061, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire.)



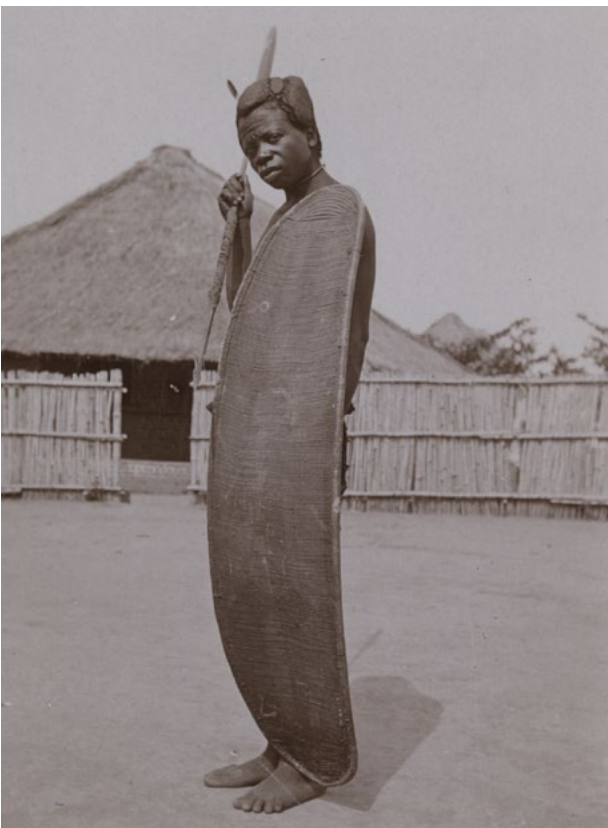
**Type de Bangala d'Upoto tatoué.**  
(AP.0.0.267, collection MRAC Tervuren; photo F.L. Michel, 1896.)

« **Voici un type de dents limées chez cette femme booli.** Sur son front, le tatouage caractéristique fait de demi-cercles concentriques est recouvert par une ligne verticale d'incisions rapprochées, tatouage emprunté aux Etwaeli. Les nombreux colliers de cuivre et les dents taillées en pointe sont signes de grande coquetterie. Les deux noix sculptées enfilées à l'un des colliers indiquent que le mari de cette femme a tué deux éléphants à la chasse: c'est pour elle prétexte à fierté. » Village Dongimana, chefferie Booli dans le territoire d'Oshwe, district de Mai-Ndombe.  
Photo prise au mois d'avril 1946. (HP.1956.15.4110, collection MRAC Tervuren; photo CID, 1964.)





**Coiffure mondunga, avec perles tissées.**  
(AP.0.2.3400, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)



**Mondunga démontrant l'utilité du bouclier. Coiffure avec noix palmistes calcinées et pétries avec huile de palme.**  
(AP.0.2.3402, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)

Lisala, où nous arrêterons, pour aller dans l'intérieur, il y a trois jours de navigation. Les rives deviennent plus animées. Il y a de grands villages, comme Bokatulaka et (ou?) Ukaturaka. Mais la sauvagerie augmente. Les hommes vont à peu près nus. Les femmes sont nues tout à fait, avec une simple ficelle nouée autour de la taille. La laideur de ces gens, aggravée encore par les peintures noires et les tatouages en crête de coq qui leur traversent la figure est inimaginable» (Vandervelde 1909: 121-122).

Ainsi donc, les hommes comme les femmes se spécialisaient dans cet art du corps, qui a évolué sous la colonisation, tout en gardant certains aspects essentiels, surtout les tresses pour la coiffure des femmes.

Les chansons et les danses (voir ci-dessous) constituent d'autres expressions artistiques observées à plusieurs occasions chez les peuples de la Mongala. Les danses s'accompagnent de parures (les peintures sur le corps, les chapeaux décorés de plumes d'oiseaux ou de peaux de bêtes, les couteaux spéciaux...) et les chorégraphies particulières sont très attachantes.

## 2.2. ARTISANAT

À l'époque précoloniale, l'artisanat pratiqué par les peuples de la Mongala était destiné à fabriquer les instruments dont ils avaient besoin pour travailler et pour vivre. Les activités les plus importantes étaient celles de la forge, le travail du bois, la vannerie et la poterie.

La connaissance du fer en Afrique centrale, qui remonte, selon nos connaissances actuelles, à au moins deux mille ans, offrit aux peuples de la Mongala, à l'exception des Pygmées, l'opportunité de pratiquer la forge. Ainsi, les divers groupes apprirent à extraire, à fondre et à forger les différents objets utilisés pour les travaux des champs (couteaux, haches, houes), les engins de pêche (fourches, foënes, harpons), les armes pour la chasse et la guerre (lances, couteaux), les outils pour travailler le bois (couteaux, haches, herminettes, ciseaux), les instruments de musique (gongs métalliques, grelots), et même les monnaies (en lances, en couteaux). Les forgerons fabriquaient aussi les couteaux de cuisine, les bijoux, les colliers, les bracelets en fer ou en cuivre, les lames pour se raser ou pour faire les scarifications, les aiguilles pour coudre les peaux, etc. (Coquilhat 1888).

Selon les informations recueillies par les premiers Européens installés dans la région, les Ngombe, spécialement les Ngombe Likungu, dans le territoire



actuel de Bongandanga, étaient réputés pour le travail du fer. Ils fabriquaient des armes pour la guerre, des outils perfectionnés pour le travail du bois, spécialement la fabrication des pirogues. Leurs frères de Basankusu produisaient suffisamment de fer pour le vendre aux populations du fleuve et même de la rivière Ngiri, notamment les Libinza des cités artisanales de Bongenye et de Bobaka (Mumbanza 1980).

Les peuples de la Mongala confectionnaient, avec du bois, des sièges, des boucliers, des mortiers et des pilons, des plats pour servir la nourriture, des cuillères, des gobelets, des tam-tams, des tambours, des gongs pour la transmission des messages ou pour la musique, des xylophones, des pipes, des cercueils, des manches de lances et des couteaux, des pirogues et des pagaies.

La navigation dans le bassin du fleuve Congo remonterait au 10<sup>e</sup> millénaire avant Jésus-Christ. Mais les pirogues monoxyles, instruments essentiels pour se déplacer le long des cours d'eau, virent le jour grâce aux outils en fer, soit au 2<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Les peuples riverains fabriquaient eux-mêmes les embarcations dont ils avaient besoin. Quant aux arbres utilisés, ils proviennent de certaines forêts où ils abondent, offrant aux populations qui les occupent, plus de possibilités pour la production des embarcations.

Ainsi, à partir des années 1850, les Ngombe du sud du fleuve qui ne savaient pas naviguer apprirent à fabriquer des pirogues pour les livrer aux riverains engagés dans le commerce de l'ivoire et des esclaves. Ils fournirent de grandes pirogues, qui pouvaient transporter jusqu'à cinq tonnes de marchandises (Mumbanza 1997). Parlant des pirogues fabriquées par les riverains, Camille Coquilhat écrit : « Les embarcations des Ba-Ngala n'ont pas de plate-forme à l'avant ni à l'arrière comme celles des Stanley-Falls ; elles sont terminées en pointes effilées, sont très gracieuses et peu différentes de celles des Bayanzi » (Coquilhat 1888 : 368).

Les Ngombe ont continué à fabriquer les pirogues du même modèle jusqu'à ce jour. Ils vont par groupes dans des campements où les jeunes s'initient à ce dur métier. L'initiation est nécessaire, car la fabrication des pirogues exige une réelle adresse pour fabriquer des produits de qualité (Bokongo 1984). La production des pirogues s'accompagne de celle des pagaies que Coquilhat présente comme suit : « La pagaie a une palette étroite de dix à douze centimètres et longue de quarante centimètres. Le



**Le gong en bois servant à la transmission des messages.**  
(Photo équipe locale, 2009.)

manche, très long, est souvent orné de lames de laiton enroulées » (Coquilhat 1888 : 368).

Les gongs en bois, comme les autres instruments de musique, ne faisaient pas, à proprement parler, l'objet de commerce ; ils étaient, dès lors, fabriqués en petites quantités. Chaque village s'organisait pour produire les instruments dont il avait besoin. Le travail était réalisé par quelques hommes habiles. Les chefs et certains notables gardaient les instruments chez eux comme outils de communication. Les devins-guérisseurs pouvaient aussi en commander, car ils les utilisaient dans la pratique de leur métier. La fabrication des gongs s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Durant l'époque coloniale, les missionnaires les avaient adoptés pour communiquer avec les habitants des villages chrétiens.

La poterie, une spécialité des femmes riveraines, est un vieux métier qui remonterait au 8<sup>e</sup> millénaire avant Jésus-Christ. Mais dans le district, les traces les plus anciennes remontent au 3<sup>e</sup> millénaire (Mumbanza 1995). Seules quelques parties du fleuve, de la Mongala, de l'Itimbiri et de la Lopori possèdent suffisamment d'argile ou de limon pour permettre aux femmes de fabriquer de façon continue les pots et répondre aux besoins locaux et régionaux. Les potières fabriquaient des marmites pour la cuisine, des pots pour servir le repas, des jarres pour conserver l'huile, le vin et l'eau, des vases trilobés (espèces de braseros) pour transporter le feu dans les pirogues, des gobelets, des pots pour la fabrication du sel végétal, des petits pots pour le transport des fétiches, etc.

Sur les deux rives du fleuve, entre la Mongala et l'Itimbiri, les femmes bapoto, étaient les plus sollicitées pour approvisionner les autres peuples en poterie. Mais sur la Mongala, comme sur l'Itimbiri et la Lopori, il y avait aussi des femmes ngombe et



**Une potière du groupe Bakwada au village Upado.**  
(AP.0.2.3387, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)



**Des pots en argile.**  
(Photo équipe locale, 2009.)

mongo pratiquant la poterie dans les villages riverains (Johnston 1908).

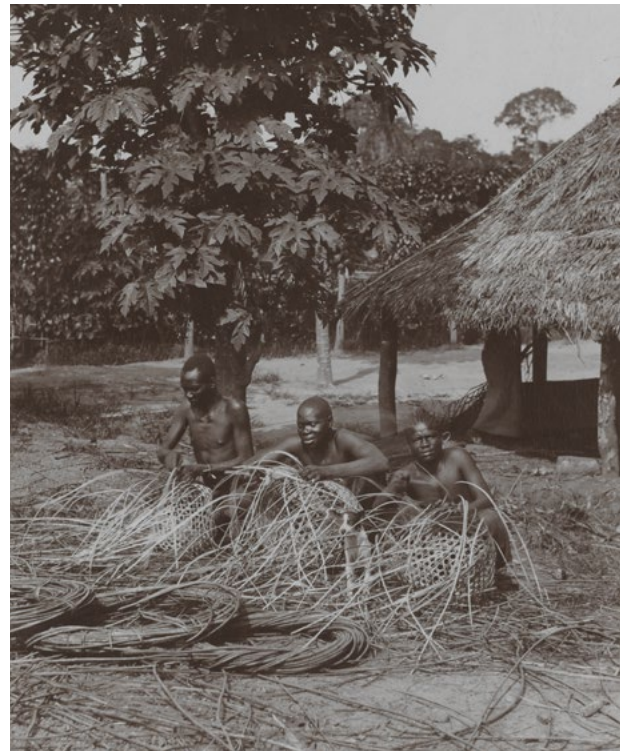
Les poteries étaient souvent garnies d'ornementations. En général, les objets en céramique avaient un aspect luisant. Pour les faire briller, on les enduisait de copal, immédiatement après la cuisson, lorsqu'ils étaient encore chauds. La décoration se faisait au moyen de poinçons spéciaux.

En ce qui concerne la tannerie, ils se servaient des peaux des animaux, en particulier du léopard, de l'éléphant, de l'antilope, du singe, du varan, du serpent, du buffle, de la chèvre, du mouton, etc., pour en faire des tam-tams, des baudriers, des bonnets, des sacs, des banderoles pour corbeilles et paniers, des tabliers et des étuis pour amulettes, des ceintures, qu'ils passaient en travers de leurs poitrines, des courroies, des fourreaux et des poignées de couteau, pour recouvrir certains boucliers. La peau du singe servait surtout à faire des bonnets pour les notables. Certaines peaux d'animaux rares, du léopard par exemple, étaient portées à la ceinture au-dessus du pagne. Ces peaux avaient une certaine valeur et n'étaient portées que par les détenteurs de fortune ou d'autorité. Le bouclier était parfois couvert d'une peau d'hippopotame ou d'éléphant, qui fournissait ainsi une protection, étant difficilement percée par une lance.

La vannerie utilise les lianes pour fabriquer les gros ou les petits paniers servant à transporter ou à conserver les produits. D'autres types de paniers sont employés pour la pêche ou comme berceaux des enfants. D'autres encore servent à présenter les ali-

ments à table. Les meilleures nattes sont fabriquées avec les petites lattes fines tirées des tiges de *ngonge* entrelacées et bordées. D'autres nattes, plus rigides, sont fabriquées avec les lattes tirées des feuilles du palmier bambou, reliées avec des fibres.

La vannerie était d'habitude un travail d'hommes. Autrefois, précise Herman Bursdens, la fabrication de boucliers tressés constituait un aspect très important de la vannerie chez les Ngombe; mais depuis



**À Aruwimi Basoko, 1893 : fabrication des paniers servant au transport du caoutchouc.**  
(AP.0.0.63, collection MRAC Tervuren; photo F.L. Michel, 1893.)

l'occupation européenne et la fin des guerres tribales, l'usage des boucliers a complètement disparu. Les Ngombe fabriquaient encore des nattes, des hottes, des épousettes, des nasses de pêche coniques et cylindriques, des hochets, des tamis, des corbeilles, des paniers plats, ovales, oblongs ou cylindriques, évasés à fond carré, en forme de bouteille et d'autres récipients de diverses sortes de facture raffinée et exécutée avec un sens artistique développé. Parmi les produits de la vannerie, on peut citer : *lungu*, *esaka*, *losenge*, etc. (Burssens 1958 : 65).

Les filets de chasse et de pêche étaient fabriqués dans les villages avec les fibres des lianes ou des arbustes, dont l'*Urena lobata*, appelé ici « ngonge ». Le travail était long, car il fallait d'abord préparer les fibres, produire ensuite le fil, qui allait à son tour servir pour tresser le filet. Les initiés savaient déterminer les mailles selon les types de filets et leur usage. Pour la pêche, il y avait les filets dormants et les seines et pour la chasse il y avait les petits filets pour les rats et les porcs-épics, et les grands pour les sangliers et les antilopes.

Le tissage est totalement inconnu dans la Mongala, comme dans une bonne partie de la région équatoriale. Cela explique l'absence d'étoffes en raphia dans l'ensemble de la région.

Depuis l'introduction des produits manufacturés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'artisanat a accusé un recul important. Il ne se pratique plus qu'à petite échelle, surtout pour les produits que l'Europe ne peut fournir. Ainsi, la fabrication des pirogues se maintient et



**Chaise et panier fabriqués à partir de lianes.**  
(Photo équipe locale, 2009.)

ne s'arrêtera pas dans un proche avenir. De même, la production de nasses pour la pêche se poursuit partout. Par contre, les filets de pêche ne se font plus, sauf avec les fils nylon importés. Les forgerons ne se servent plus du fer local, mais des barres de fer importées, pour fabriquer quelques objets ignorés par l'industrie européenne, comme les harpons, les foënes, les lances et les fourches. La vannerie, quant à elle, continue également, avec la fabrication des nattes et des corbeilles, alors que la poterie a fortement décliné depuis les années 1950. Avec les lianes, sont fabriqués de nouveaux produits, comme des chaises (Mumbanza 1995).

### 3. CROYANCES ET PRATIQUES MAGICO-RELIGIEUSES

Les peuples de la Mongala, comme divers peuples de l'Afrique noire, baignent dans l'univers de croyances multiples qui englobent à la fois la reconnaissance d'un dieu unique (monothéisme) et la persistance des esprits des ancêtres et des esprits de la nature. Il faut recourir à eux pour avoir vie et protection. La croyance à la magie et à la sorcellerie implique, pour leur part, la pratique de comportements déviants, poussant les hommes à recourir aux fétiches et aux féticheurs. Dans la mesure où toutes ces croyances et toutes ces pratiques sont semblables, l'analyse des convictions des groupes les plus importants suffit à fournir une vue d'ensemble.

Les peuples de la Mongala croient d'abord à un être suprême, créateur de l'univers visible et invisible. Il s'agit d'un esprit qu'aucun groupe ne représente. Il est appelé *Akongo* par les Ngombe, *Mongali* par les Budja, *Njakomba* par les Mongo. Les personnes habilitées à entrer en contact avec dieu sont les chefs de familles, de villages, de clans. Ils reçoivent au préalable une initiation, lors de l'intronisation à cette fonction d'intermédiaires avec le divin.

Les prières sont adressées à dieu dans les circonstances les plus diverses : périodes de détresse ou de calamités (maladies, famines, stérilité, chasses et pêches infructueuses, etc.), avant d'aller au travail (pêche, champ, chasse) ou en voyage, etc. À côté des prières de demande, il y a celles de remerciements, après une chasse fructueuse ou une naissance, une bataille victorieuse, etc.

Chez les Ngombe, les prières à dieu comme aux ancêtres se font sous l'arbre sacré appelé *libaka*. Il s'agit du kapotier, connu généralement sous le nom



de *gbukulu*. Les Budja se réunissent aussi sous un arbre *eloko*. Les chefs qui intercèdent pour leurs peuples ont aussi le pouvoir de bénir leurs enfants, leurs sujets, en crachant sur leurs fronts ou sur leurs mains, ou encore en élevant leurs mains au ciel, etc. Ces gestes s'accompagnent de paroles de bénédiction correspondant aux circonstances.

Malgré sa toute-puissance, dieu ne semble pas être très exigeant pour les hommes. Il ne leur donne ni commandements, ni recommandations particulières pour entrer en contact avec lui, sauf peut-être pour les chefs, qui les gardent secrets. Les peuples ignorent donc tout de la volonté de l'être suprême. C'est la raison pour laquelle les prières à dieu sont rares. D'ailleurs, dans sa bonté, dieu veille sur les hommes et ceux qui meurent selon sa volonté vivent très longtemps.

Les peuples de la Mongala croient également aux bons esprits des ancêtres, fondateurs des clans et des tribus, qui continuent à vivre à côté d'eux, avec la mission – reçue dès l'arrivée sur cette terre – de protéger leurs descendants. Les Ngombe les nomment *membo*, les Budja *ndili* et les Mongo les appellent *bekali*. Pour obtenir les faveurs des ancêtres, il faut remplir nombre d'obligations. Il faut, par exemple, perpétuer leur présence à travers les noms des nouveau-nés, leur accorder des sacrifices, les honorer

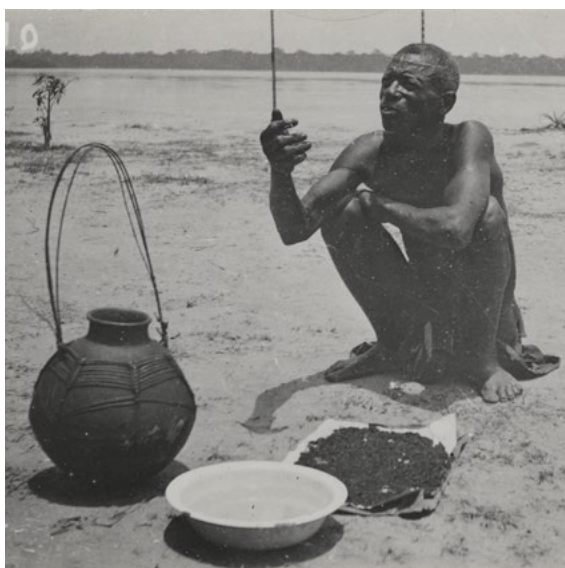
par des danses, évoquer leurs noms chaque fois que l'occasion s'en présente, etc. Le non-respect de ces obligations peut attirer leur colère et, par conséquent, des sanctions sévères. Ainsi, presque à tout moment, les vivants offrent un peu de viande de chasse, un peu de poisson, versent un peu de vin par terre pour les ancêtres qui participent ainsi à la vie de chaque jour.

Les peuples de la Mongala croient, enfin, aux esprits de la nature, appelés *keta* par les Ngombe et *bilima* par les Mongo. Les bons génies se rattachent à des familles ou à des villages pour assurer leur protection et leur prospérité. Ils exigent aussi des sacrifices en fonction des services rendus. Ces esprits s'incarnent dans des animaux divers appelés totems : léopard, éléphant, serpent, hippopotame, crocodile, etc. Ils sont supposés habiter certains endroits, comme les sources des cours d'eau, les tourbillons dans le fleuve et les rivières, les gros arbres, les grandes forêts, etc. En outre, certains génies sont rattachés à des familles spécifiques depuis très longtemps, mais d'autres peuvent être recherchés par les nouvelles générations désireuses d'accroître leur puissance.

Les magiciens se servent des mauvais esprits qui causent des ravages dans les sociétés. La mort naturelle étant rare, presque chaque mort, et bien



**Procession des morts à Upto.** (AP.0.0.2680, collection MRAC Tervuren; photo Van Campenhout, © MRAC Tervuren.)



**À Moeko, l'épreuve du poison.**

(AP.O.0.2010, collection MRAC Tervuren ;  
photo G. Gustin, 1902.)



**Groupe de danseuses à Upoto avant « la danse des sorcières ».**

(AP.O.0.2681, collection MRAC Tervuren ; photo Van Campenhout,  
© MRAC Tervuren.)

entendu la maladie qui en est la cause, sont attribuées aux sorciers. Généralement, les sorciers n'agissent jamais seuls ; ils commettent leurs crimes en groupe. Chez les Ngombe, on va jusqu'à parler d'une espèce de secte, *Demba*, qui permet aux sorciers, *bemba*, de renforcer leur efficacité et de se couvrir mutuellement. En effet, selon les croyances, le sorcier ne peut s'en prendre qu'à un membre de sa famille. En se mettant ensemble, chacun apporte au groupe une victime de sa famille, que tout le monde se partage.

C'est ici qu'intervient le rôle des devins, des guérisseurs et des féticheurs, pour dénoncer les sorciers, guérir les maladies qu'ils provoquent et protéger contre leurs attaques. La découverte et la dénonciation des sorciers se faisaient après la consultation de devins.

Les sorciers dénoncés, mais qui refusaient d'admettre leurs forfaits, étaient soumis aux épreuves du poison par le conseil de village. Ils devaient, par exemple, boire une potion très amère préparée avec les racines de l'arbre *mbondo*. Ils s'exposaient eux-mêmes directement ou tenaient un animal, un chien, de la vie duquel ils répondaient. Celui qui échappait à la mort était innocenté car, selon les croyances, le sorcier devait absolument mourir. L'autre épreuve consistait à mettre une sève de l'arbre *bokungu* dans l'œil et le sorcier perdait immédiatement la vue. Les corps des sorciers reconnus coupables étaient brûlés afin de détruire leurs esprits qualifiés de nuisibles.

Après avoir soigné et guéri les malades victimes de la sorcellerie, les guérisseurs leur imposaient une

série d'interdits pour éviter les rechutes. Ils leur donnaient aussi des fétiches puissants pour assurer leur protection. Les autres fétiches étaient recherchés par quiconque voulait assurer son succès personnel à la guerre, à la chasse, à la lutte, à la procréation, etc.

Tel est l'univers complexe dans lequel vivaient les peuples de la Mongala. Ils étaient partagés entre les pratiques qui, d'un côté, leur assuraient le bonheur et la protection de Dieu, des ancêtres et des esprits de la nature, et de l'autre, les éloignaient des mauvais sorts jetés par les sorciers. Les acteurs principaux pour le premier volet étaient les chefs de familles nantis des pouvoirs spirituels qui agissaient en qualité de médiateurs. Dans le second volet, c'étaient les devins-guérisseurs, pourvus des pouvoirs spirituels spéciaux, qui agissaient en qualité de responsables de la santé et de l'équilibre social. Les chefs et les guérisseurs étaient condamnés à s'entendre pour combattre les maux suscités par les sorciers. Plusieurs palabres dans les villages tournaient autour de la sorcellerie et des femmes qu'on se disputait.

La vie dans l'au-delà, qui se déroulait non pas au ciel, mais sous la terre, ou mieux, sur cette terre et près des hommes, semblait aussi préoccuper chaque peuple, car elle se passait de la même manière que chez les vivants. Ainsi, les hommes bons et paisibles étaient enterrés avec soin pour garantir leur passage et leur séjour dans le monde invisible. Les chefs étaient enterrés avec leurs richesses, leurs femmes préférées et leurs esclaves, pour continuer à jouir des mêmes prestiges dans l'autre monde. En cas de

manquement, les morts se manifestaient par des rêves pour faire connaître tout ce dont ils avaient besoin pour agrémenter la vie dans leur demeure éternelle.

En ce qui concerne les mauvais hommes, qui étaient déjà des marginaux sur cette terre, il fallait les empêcher de continuer à nuire dans l'au-delà. Telle est la raison pour laquelle les corps et les âmes des sorciers étaient détruits. Les esprits malfaisants pouvaient aussi être enchaînés, éloignés et même détruits par les puissants féticheurs, après la mort.

La croyance en la réincarnation est attestée par l'insistance à faire se perpétuer les noms à travers les tribus et par la lutte que les ancêtres se livraient pour faire connaître les noms à donner aux nouveau-nés.

Une autre approche de l'étude des croyances sur les relations des hommes avec la nature peut se faire à partir des signes. Les peuples de la Mongala croyaient à un grand nombre de messages envoyés par la nature. Le cours de la vie des populations anciennes, comme celui d'aujourd'hui, est marqué par des événements considérés comme révélateurs des malheurs ou du bonheur. La manifestation de certains faits amenait les gens à s'attendre à une réussite ou à un échec. À titre d'exemples, citons :

- la rencontre d'un serpent qui traverse le sentier devant quelqu'un est signe de malheur ;
- le cri répété du caméléon dans un village annonce une mort ; il en est de même des cris des hiboux pendant la nuit ;
- les battements intenses des paupières annoncent des problèmes et l'exténuement présage d'un complot ;
- le passage de perroquets en nombre pair traduit une bonne chance ;
- les heurts successifs des obstacles sur un sentier traduisent différemment le bonheur ou le malheur, suivant qu'il s'agit de la jambe gauche ou droite. Si l'aîné de la famille est un garçon, le heurt du pied droit annonce la réussite et si c'est une fille, c'est la gauche qui l'annonce, et vice-versa.

Les tabous alimentaires étaient nombreux et stricts. Ils étaient liés à des décisions graves ou à des entreprises importantes (individuelles et collectives) comme, par exemple, la chasse et la pêche ; au cycle de la vie (la naissance, le mariage, la mort et les funérailles) ; à la religiosité (culte des esprits, totémisme). Ces tabous spéciaux variaient d'un sexe à l'autre. Ils étaient plus nombreux pour les femmes que pour les hommes : la femme ne pouvait pas manger de

léopard, de la tortue, du serpent, de l'escargot, de chimpanzé, de poissons ayant une queue en forme d'aiguille, de bêtes à phéromone forte, de chauve-souris... afin d'épargner les enfants des défauts liés à ces animaux. Les femmes grosses ne pouvaient pas manger la patte d'éléphant ou de sanglier. Il y avait aussi des tabous en rapport avec certains métiers (forgeron, féticheur, guerrier d'élite), avec le statut social (chefs, jumeaux, anormaux) ou avec l'état de santé (une personne blessée, par exemple, ne pouvait manger ni de sel, ni de fourmi, ni de porc...). Sous aucun prétexte, l'animal-totem ne pouvait être mangé (Weeks, cité par Mobanda 2011).

Chez les Budja, par exemple, durant les fiançailles, l'époux ne pouvait manger ni de poulet, ni de viande d'antilope, ni de tortue dans sa belle-famille, de peur que le futur couple ne rencontre de graves difficultés, telles que la mort des enfants, l'insuccès dans leurs entreprises. Il existait aussi des interdits sexuels, surtout lorsqu'on se préparait à de grandes épreuves ou à des compétitions.

#### 4. HABITAT

L'habitat des peuples de la Mongala a peu évolué pendant les deux derniers siècles. Celui-ci a été bien décrit au début de la colonisation, dans les années 1880-1900. Les chasseurs nomades ou les Pygmées habitaient toujours leurs huttes provisoires sans aucun confort. Les sédentaires, pour leur part, habitaient dans des villages plus ou moins grands, selon les sites et la densité de la population.

Les villages des riverains étaient construits le long des cours d'eau, sur les meilleurs sites. Les familles occupaient des quartiers séparés les uns des autres par des terrains divers ou par des plantations de bananiers ou d'autres cultures. Les polygames avaient besoin de grands espaces car chaque femme avait sa propre case près de celle du mari. Les esclaves avaient aussi leurs cases dans les quartiers des maîtres. Chaque famille avait ainsi son propre port où elle attachait ses pirogues et déposait divers instruments de pêche (nasses, filets et paniers) (Coquilhat 1888 : 209-210).

Les peuples de l'intérieur ou les peuples terriens vivaient dans des villages construits sur le même modèle. Les familles occupaient des quartiers séparés les uns des autres par des espaces dénommés « *ntaka* » ou « *ekolo* ». Les maisons étaient construites de part et d'autre d'une allée centrale. Dans un



emplacement particulier, les maisons des co-épouses (la polygamie était assez courante dans la région) étaient serrées les unes contre les autres.

Les maisons étaient de forme rectangulaire avec un toit à deux pentes. Les murs étaient construits de pieux implantés au sol les uns à côté des autres. Ils étaient recouverts par des planches taillées ou par les écorces de certains arbres, reliées par des lattes de palmier bambou. Chez les riverains, on utilisait aussi des nattes faites en feuilles de palmier raphia, également reliées par des lattes et des cordes. Le recours régulier à la terre battue pour couvrir les murs (les maisons en pisé) daterait de la période coloniale (Coquilhat 1888 : 208). Les toits étaient recouverts par des espèces de peaux fabriquées avec les folioles du palmier bambou soutenues par deux lattes mesurant près de deux mètres. Les riverains utilisaient aussi les feuilles du raphia liées les unes à côté des autres. Chez les Budja et les peuples apparentés, on couvrait les toits avec les feuilles de *ngongo*, quand les matières citées plus haut faisaient défaut. Les hangars des chefs construits au milieu du village pour accueillir les visiteurs et pour trancher les palabres n'avaient pas de murs.

Les maisons des femmes étaient généralement plus petites que celles des hommes. Il n'y avait qu'une seule chambre, qui contenait un lit et une étagère sur laquelle on déposait les vivres fumés et sous laquelle un feu était entretenu. Une partie de l'étagère contenait les ustensiles de cuisine (poteries, mortiers, assiettes en bois, etc.). Le lit fixe était fait avec de courts pieux sur lesquels étaient placées les lattes et les nattes. Certains lits pouvaient être déplacés; il s'agit des grabats *mundengwa*. Les femmes avaient aussi des sièges en bois taillé ou faits avec les petits morceaux de la partie ligneuse d'une feuille de palmier bambou. Les hommes s'asseyaient sur les grabats ou sur les troncs d'arbre aménagés à cet effet.

Les sites étaient choisis en fonction de critères tels que l'hygiène et la sécurité. Les endroits infestés de moustiques ou de mille-pattes étaient rapidement évacués. Mais les sites inondés pouvaient être maintenus, si la région était poissonneuse. Il fallait, dans ce cas, construire des maisons sur pilotis. C'était particulièrement le cas le long du fleuve et dans la basse Mongala.

En ce qui concerne la sécurité, il fallait l'assurer par terre et par eau. Chez les Ngombe du sud du fleuve (territoires de Basankusu et de Bolomba), certains villages étaient protégés par des fossés profonds de quatre mètres et larges également de quatre mètres.

À côté des fossés, il y avait des palissades avec sorties et entrées. Cela empêchait les adversaires d'accéder facilement aux villages. Une fois repoussés et mis en débandade, ceux-ci tombaient dans les fossés où ils étaient tués. Les fortifications de ce genre étaient ignorées par les Ngombe du Nord. Ceci est indicatif du fait que cette technique aurait été empruntée aux riverains de l'entre-Congo-Ubangi, qui en usaient (Bokongo 2011). D'autres Ngombe construisaient le *mongambi*, une espèce de palissade dressée de part et d'autre du sentier qui conduisait vers le village voisin. On prenait soin de ne laisser qu'une petite ouverture. Chez les Ngombe du Nord, on abattait de gros arbres autour du village sur une distance d'environ 300 à 400 mètres, de façon à éviter les attaques brusques de l'ennemi. Chez les Doko et les Ngombe, les hommes-sentinelles étaient perchés, jour et nuit, sur des arbres leur servant d'observatoire. Les ennemis étaient ainsi repérés et les habitants, prévenus des dangers (Bokongo 2011).

La présence européenne ayant mis fin aux nombreuses guerres tribales récurrentes dans la région, toutes ces fortifications et les autres mesures de sécurité finirent par être abandonnées. Par ailleurs, des villages furent déplacés de gré ou de force, pour être reconstruits le long des routes tracées par l'Administration coloniale.

Les maisons, inspirées des premières constructions coloniales, évoluèrent alors du point de vue de la présentation et de l'aménagement. Les maisons en pisé furent généralisées. Les hommes furent amenés à construire des habitations plus vastes avec des toits à quatre pentes et des chambres séparées. Les moustiquaires et les matelas furent progressivement adoptés dans les centres urbains, avant de s'étendre dans les villages.

## 5. HABILLEMENT

Les peuples de la Mongala dans leur ensemble ignoraient le tissage en raphia, caractéristique de plusieurs peuples de l'Afrique centrale, spécialement ceux de la savane au sud de la forêt. Les habitants de la Mongala s'habillaient de tissus fabriqués avec l'écorce de certains arbres, des fibres ou des peaux de bêtes. Comme il a été signalé à propos de l'artisanat, le secteur de la confection des tissus n'était absolument pas développé.

Les enfants, garçons et filles, restaient pratiquement nus de la naissance jusqu'à l'âge de huit à dix



« Femmes indigènes à Bumba ».

(AP.0.0.351, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1896.)



« Indigènes des environs de Lisala ».

(AP.0.0.11190, collection MRAC Tervuren ; photo Ferraris, ca 1913, © MRAC Tervuren.)

ans. Les hommes, adolescents comme adultes, portaient un pagne en écorce d'arbre battue (*esenza* en lingombe ou *esinze* en ebudja). Le pagne passait entre les jambes et était soutenu, devant comme derrière, par une ceinture en peau de bête nouée autour des hanches. Les adultes pouvaient se couvrir la poitrine

avec une peau de singe, et les chefs se couvraient d'une peau de civette ou de léopard. La tête était couverte d'un bonnet en peau de singe pour les hommes ordinaires et en peau de civette ou de léopard pour les chefs. Les chefs portaient aussi des colliers en dents de léopard.

Les femmes ngombe et budja allaient parfois totalement nues, comme en témoignent les premiers Européens ayant parcouru la région. Henry Morton Stanley écrivait ce qui suit, en novembre 1883, à propos des femmes de Langa-Langa, village situé aux environs de Lisala :

« Rien de plus primitif que les peuplades qui l'habitent. Ailleurs, il n'est pas rare de rencontrer des négresses à poitrine et à jambes nues. Mais ici les femmes ne rougissent pas de se présenter, des pieds à la tête, dans l'état de simple nature » (Stanley 1885 : 426-427).

Cette situation n'avait guère évolué dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle. En 1908, Émile Vandervelde écrivait encore ce qui suit, à propos des hommes et des femmes de la partie du fleuve entre Mobeka et Lisala : « Les hommes vont à peu près nus. Les femmes sont nues tout à fait, avec une simple ficelle nouée autour de la taille » (Vandervelde 1909 : 122). Souvent elles se couvraient le sexe avec les feuilles de bananier qu'elles passaient entre les jambes (*moduku* en lingombe). Les mêmes feuilles de bananier étaient nouées autour des hanches et pendaient comme des jupes. Les femmes du fleuve portaient des jupes en franges fabriquées avec des fibres de raphia *textilis mosamba* ou des folioles de raphias de marais, ou encore avec des fibres de certains arbustes et de certaines lianes. Ces femmes ngombe avaient emprunté le port du *mosamba* aux riverains de l'entre-Congo-Ubangi, spécialement aux Boloki et aux Iboko-Mabale du fleuve (Coquilhat 1888). Les femmes mongo portaient, elles aussi, les jupes à franges fabriquées avec des fibres de raphia ou d'autres fibres (Stanley 1885). Les poitrines des femmes n'étaient pas couvertes, sauf par des colliers en perles ou en métal. En outre, elles portaient aussi des bracelets en fer, en cuivre rouge ou en laiton. Les oreilles percées étaient ornées de morceaux de bois, et des anneaux cylindriques étaient passés aux chevilles.

Camille Coquilhat résume ainsi l'habillement de certains peuples de la Mongala :

« Le costume est primitif. Les hommes se couvrent d'une simple bande d'étoffe comme ceux de l'Équateur. Les femmes ont un costume plus gracieux. C'est une



**Les filles de chefs des environs de Lisala.**

(AP.0.0.11214, collection MRAC Tervuren ; photo Ferraris, ca 1913, © MRAC Tervuren.)

triple ou quadruple frange, longue ou plutôt courte d'un pied, qui leur entoure les hanches. Cet élégant jupon dessine tous les mouvements et fait vaguement penser à nos danseuses du corps de ballet. L'habillement se complète par les bracelets plats en fer, en laiton ou en cuivre rouge, qui n'ont rien du poids exagéré des ornements des dames de l'Équateur. Les Ngombe s'ornent aussi le cou de colliers de dents d'hommes ou de sanglier, ou encore de petits morceaux de bois et de boules de caoutchouc ; aux bras, ils portent des bracelets à pendoques ; celles-ci sont les baies séchées de certains fruits. J'en ai même vu ayant pour breloques les cinq doigts desséchés d'une main humaine. Enfin, n'oublions pas l'inévitable poudre de *nkoula* qui est frottée sur tout le corps, lors des grands jours» (Coquilhat 1888 : 211).

Malgré leur participation plus ou moins intense au commerce du fleuve, les peuples de la Mongala n'étaient pas approvisionnés en tissus européens. Seules les perles abondaient dans la région, et les femmes les portaient au cou et aux hanches.



**Parures des femmes à Lisala.**

(AP.0.0.11191, collection MRAC Tervuren ; photo Ferraris, ca 1913, © MRAC Tervuren.)

Les tissus européens furent progressivement introduits à partir des années 1885, après la fondation de l'État à Mankanza. L'installation des missionnaires à Umangi et à Upoto, puis à Lisala et à Bumba (1890-1910), de même que la venue des commerçants dans les mêmes centres, à côté de l'Administration, contribuèrent à l'adoption massive des tissus européens et asiatiques.

## 6. SPORTS ET LOISIRS

### 6.1. LIBANDA ET MONGO, DEUX SPORTS POPULAIRES

Les peuples de la Mongala, malgré les durs travaux et les menaces de guerres, connaissaient des moments de loisirs communautaires.

Le sport le plus pratiqué dans la Mongala, comme dans le reste de l'Afrique équatoriale, était la lutte. Il en existe deux principales versions, que l'on retrouvait



dans la Mongala. Il s'agit du *libanda*, chez les Budja et du *mpongo*, chez les Ngombe et les Mongo. La lutte consistait à renverser l'adversaire tenu et soulevé de façon à ce que la nuque et les épaules touchent le sol. Dans le cas du *mpongo*, l'adversaire était tenu et soulevé grâce à une ceinture; dans celui du *libanda*, les mains et les pieds étaient seuls à intervenir.

La lutte *mpongo* ou *libanda* se passait entre les sportifs de deux ou de plusieurs villages.

Les occasions de ces événements sportifs étaient multiples. Il pouvait s'agir d'un défi lancé contre les villages voisins ou d'un arrangement entre les villages.

La lutte attirait les masses, hommes, femmes et enfants, pendant des heures, voire pendant des jours. Les jeunes et les adultes (de quinze à trente-cinq ans) se mesuraient avec ceux de l'autre camp. Pour permettre aux intervenants de s'affronter, il était tenu compte de l'âge et de la taille. Chaque fois que le plus habile renversait son adversaire, il y avait des cris et des réjouissances dans son camp. Si les forces des deux lutteurs étaient égales, l'arbitre muni d'un bâton pouvait mettre fin à leur affrontement. La compétition se poursuivait jusqu'au moment où chacun des participants avait joué son rôle. Le village qui avait le plus grand nombre de victoires gagnait la compétition (Mumbanza 2008). La grande popularité de ce sport permit d'organiser aussi des compétitions pour des enfants âgés de 5 ans, voire moins; ceci entrainait dans le cadre de leur initiation à la vie d'adulte de demain.

Émile Vandervelde assista à ces régals et décrivit la scène :

« Au début, les lutteurs, divisés en deux camps – ceux de Madjumba et ceux des villages situés aux alentours du poste – n'y vont pas franc-jeu. Dès que la partie devient sérieuse, les "frères" se précipitent, séparent les champions et empêchent les plus faibles de tomber. À la longue, cependant, on s'anime de part et d'autre. Les plus réputés de chaque parti s'en mêlent. Les corps-à-corps deviennent fréquents et, tout à coup, malgré l'intervention de ses amis, l'un des principaux lutteurs – côté du poste – s'écroule parmi ses partisans consternés. J'ai déjà entendu beaucoup crier, depuis quelques jours, mais, jamais, je n'ai entendu tapage aussi formidable qu'à ce moment. Les vaincus crient, parce qu'ils sont tristes; les autres hurlent parce qu'ils sont joyeux. Tout à coup, hommes, femmes et enfants du parti vainqueur sortent du cercle précédés de trois joueurs de tam-tam; ils se forment en colonne, se retirent jusqu'à l'extrémité de la grande cour, puis reviennent

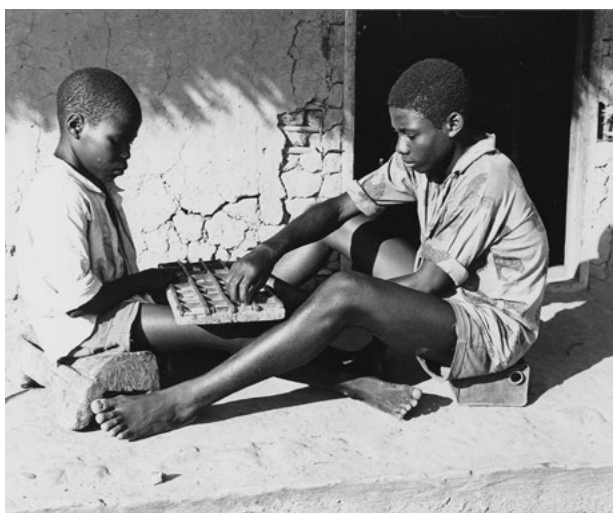
en chantant, en dansant, en narguant, sans douceur, leurs adversaires bafoués et confondus, pendant que le grand chef Madjumba, enthousiasmé par sa victoire, se livre à d'étonnantes cabrioles et que d'affreux petits garnements montrent outrageusement leur derrière aux lutteurs malheureux.

Mais voici l'heure de la revanche. Le vaincu rentre en lice et empoigne un nouveau combattant. Cette fois, on y met de la frénésie, de part et d'autre. À trois reprises, les deux hommes roulent par terre, en écumant de rage. Tout le monde crie à la fois. Les soldats interviennent pour retenir la foule. Les Européens s'en mêlent pour que les chances soient égales. Enfin, l'un des lutteurs touche les épaules. Cette fois, ce sont les gens du poste qui triomphent et l'on peut croire qu'ils n'ont pas le triomphe discret. Un cortège, derechef, s'organise. Les tam-tams, impartiaux, prennent la tête. Les femmes du camp, pagnes troussés jusqu'aux genoux, suivent le triomphateur. Il n'est pas jusqu'aux ménagères des Blancs, belles dames aux épaules luisantes, qui ne s'attèlent à son char, tandis que Madjumba, humilié, réfléchit, tête basse, sur les vicissitudes des victoires humaines » (Vandervelde 1909: 149-150).

Il est à noter que beaucoup de lutteurs recouraient aux puissances magiques ou aux fétiches pour devenir invincibles et acquérir la célébrité dans leur village et dans toute la contrée. Les lutteurs les plus réputés chez les Budja s'appelaient *molome* et combattaient généralement en dernier lieu pour affronter les plus forts des autres groupes.

Ce sport continua pendant la colonisation et fut admis par les agents coloniaux, dès les premiers temps de leur arrivée. Il était alors exécuté pendant le passage de ceux-ci dans les villages ou pendant les fêtes coloniales. Les missionnaires de Scheut organisaient également la lutte dans leurs établissements, pendant les fêtes religieuses. Durant une certaine période, des moniteurs poussaient les élèves à exercer ce sport durant les heures de jeux (Mumbanza 2008). Ce sport déclina cependant, car les jeunes scolarisés n'avaient plus le temps de s'entraîner et de le pratiquer loin des villages. Ainsi, à partir des années 1960, la pratique du *libanda* décrut, l'introduction du football dans les écoles ayant contribué à limiter sa pratique.

Les Ngombe et les Budja connaissent d'autres types de divertissement, tant pour les adultes que pour les enfants. Ils pratiquent une sorte de jeu de dés appelé *ngola*, joué au moyen de petites graines. Il se joue sur un morceau de bois épais et raboté sur un



**Jeu de dés chez les riverains du bief entre Lisala et Mobeka à l'embouchure de la Lulonga : Ndobu, environ 50 km avant Lisala.**

(EP.0.0.11494, collection MRAC Tervuren; photo J. Gallant, 1976, © MRAC Tervuren.)

côté, ayant une forme cubique et rectangulaire. Ce bois mesure environ 80 cm de long, plus ou moins 40 cm de large et a une épaisseur de 10 cm. Sur la surface rabotée et polie, l'on fait des petits creux d'environ 6 cm de diamètre. Ces petits creux sont au nombre de 24, disposés en 4 rangées de 6 creux chacun. Il se joue à 2 ou à 4 personnes, opposées une à une ou deux à deux. Au départ, l'on dépose deux dés dans chaque creux. Lorsque débute le jeu, chaque joueur ramasse, à tour de rôle, les dés dans le premier creux et les dépose dans les 12 creux qui lui reviennent. Si dans le creux où le joueur dépose le dernier dé correspond un creux de l'adversaire contenant des dés, il va les ramasser et en faire un gain. En fin de compte, le joueur qui ramasse le plus grand nombre de dés sort vainqueur de la partie. À l'instar du jeu de dames, le *ngola* est un bon passe-temps et une activité de loisir prisée chez les Bangala.

Les jeunes pratiquaient de longues séances de jet de lances qui les préparaient à devenir agiles à la chasse et à la guerre.

## 6.2. CHANTS ET DANSES

Un autre réjouissement des peuples de la Mongala était la danse et la chanson. En dehors des chansons et des danses funèbres, ou des chansons et des danses magiques et religieuses, les Ngombe, les Budja et les Mongo disposaient d'un grand répertoire de chants et de danses qui constituaient des occasions de loisirs.

Le répertoire comporte des chansons et des danses pour les naissances, spécialement la naissance des jumeaux; des chansons et des danses guerrières, réservées autrefois aux chasseurs de fauves et aux guerriers célèbres; des chansons et des danses pour les réjouissances populaires, au cours desquelles les hommes partageaient des boissons.

Chaque groupe se dotait d'un rythme musical spécifique recherché, ainsi que le notait un observateur au début de la colonisation: «C'est par les chants qu'ils combattent, qu'ils travaillent, c'est en chantant qu'ils dansent et ils dansent souvent, c'est encore en chantant qu'ils pagaient [...]. (Les chants) sont empreints d'une certaine mélancolie et sont très doux à entendre, dans le lointain surtout» (Van Overbergh 1907: 305).



**Dans le territoire de Lisala, trois jeunes filles ngombe parées pour la danse.**

(HP.1956.15.5438, collection MRAC Tervuren; photo R.P. A. Van den Heuvel [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)





**Danses de funérailles à Upoto.**  
(AP.0.0.2676, collection MRAC Tervuren; photo Van Campenhout, © MRAC Tervuren.)



**Danse de femmes à Upoto.**  
(AP.0.0.2712, collection MRAC Tervuren; photo Van Campenhout, © MRAC Tervuren.)





**Les Mondunga au terme de la danse traditionnelle lambo.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

La photo ci-dessus montre les Mondunga occupés à chanter et danser.

Les villages possédaient leurs musiciens et leurs danseurs qui se faisaient remarquer et égayaient les villageois. Les premiers se spécialisaient dans le maniement des instruments tels les tam-tams, xylophones, gongs en bois ou en métal, tambours, clochettes, flûtes, etc. Les chanteurs interprétaient les anciennes chansons ou en produisaient de nouvelles s'inspirant, entre autres, de l'actualité. Les orchestres se formaient pour le divertissement.

Chez les Budja, par exemple, la musique et la danse sont perpétuées par des groupes musicaux « traditionnels » appelés *engundele*. Cette même appellation traduit une danse dont la particularité vient du pas de danse *ehoti* caractérisé par un coup de hanche prononcé.



**À Bosumandji (aux environs de Lisala), une batterie de tambours rythme les « danses guerrières » des Ngombe.**  
(HP.1956.15.9085, collection MRAC Tervuren ;  
photo R.P. A. Van den Heuvel [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)

Les chansons et les danses ont fortement évolué depuis la colonisation. Sous l'influence étrangère, de nouvelles danses ont vu le jour ainsi que les chansons qui les accompagnent. Diverses chansons inspirées de la tradition ont été adaptées et diffusées sous le règne du président Mobutu, surtout dès le début des années 1970. Presque à la même époque, et parfois quelque peu auparavant, des groupes musicaux sont nés dans les centres urbains et se sont ensuite propagés dans les villages.

Les peuples de la Mongala ont pris aussi une part active dans la formation d'ensembles musicaux au niveau national. Par exemple, la Mongala est l'espace d'origine de Marie-Jeanne Mboyo Moseka *alias* Mbi-lia Bel, Dindo Yogo, Likinga Mangenza *alias* Redo, Lucie Eyenga Moseka, Vadio Mabenga, etc.

## 7. GUERRE ET PAIX

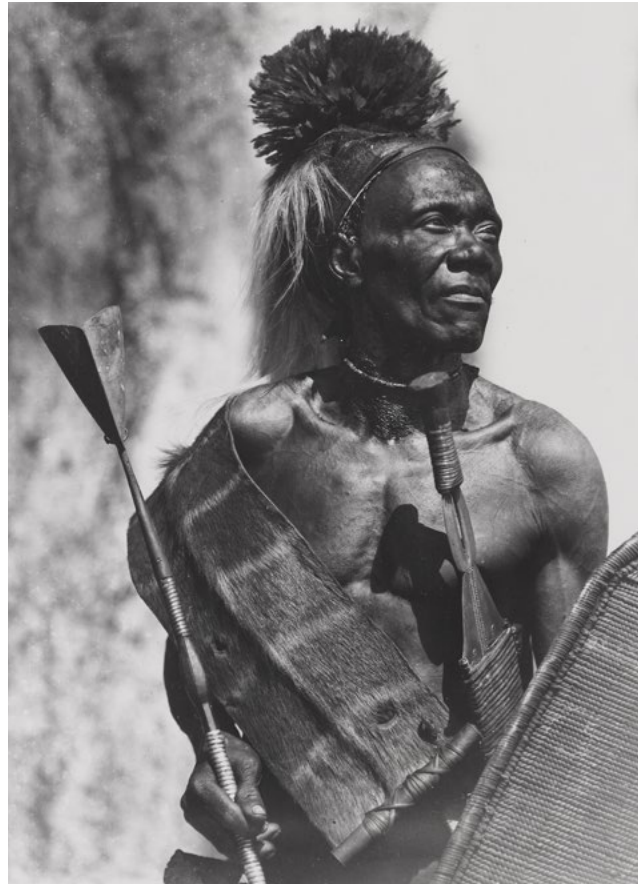
Comme évoqué à propos de l'occupation du territoire, les populations de la Mongala étaient assez guerrières. Étant donné le peu de cohésion de l'autorité, les villages d'un même clan guerroyaient entre eux. Et pour l'art de la guerre, les Budja et les Ngombe semblaient être les plus vaillants. Par manque d'organisation centralisée, aucun peuple de la Mongala ne disposait d'une « armée » comme telle. Chaque groupe se constituait une « nation-armée ». Tout homme adulte valide était appelé à prendre les armes pour attaquer l'ennemi ou pour se défendre.

Dans la société traditionnelle ngombe, les hommes étaient appelés à défendre le village, protéger les femmes et les enfants. Chaque fois que le clan était menacé par un ennemi, le cri de guerre était lancé à l'adresse des hommes : « *Bila! Bami badiiti a ngando iye?* », ce qui veut dire : « Voici la guerre ! Les hommes ne sont-ils pas dans ce village ? »

Les jeunes guerriers étaient encadrés par les hommes plus expérimentés et célèbres, que les Ngombe appelaient « *bilombe* ». Les enfants se préparaient à la chasse comme à la guerre dès le plus jeune âge. Il n'était pas rare de voir les jeunes de moins de quinze ans prendre part aux combats. À ce propos, Camille Coquilhat écrit : « Tous les hommes valides, les jeunes gens et même les enfants de treize à quatorze ans, vont à la guerre ; j'ai même vu quelques femmes s'embarquer. Il ne reste au village, en fait de mâles, que les vieillards et quelques esclaves » (Coquilhat 1888 : 295).



**Type guerrier: riverain du bief entre Lisala et Mobeka à l'embouchure de la Lulonga, à Ndobu, 50 km avant Lisala.**  
(EP.0.11496, collection MRAC Tervuren; photo J. Gallant, 1976, © MRAC Tervuren.)



**Ce Nkania-Mondunga de la région de Lisala a revêtu sa tenue d'apparat pour prendre part à une danse.**  
(HP.1956.15.5428, collection MRAC Tervuren; photo E. Lebiéd [Inforcongo], 1947, © MRAC Tervuren.)



**Mondunga montrant le maniement de la lance à tuer le cochon, portant chapeau d'antilope et plumes à perles.**  
(AP.0.2.3401, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)



**Conseil de guerre à Upoto.**  
(AP.0.0.2685, collection MRAC Tervuren; photo Van Campenhout, © MRAC Tervuren.)



Dans cette région forestière, les combattants se servaient de lances et de couteaux comme armes offensives et du bouclier pour se couvrir et dévier les projectiles. Les boucliers, longs d'environ un mètre, étaient faits en bois entouré de lianes et pouvaient donc être percés par une lance très pointue. Les Budja, qui avaient quitté les savanes de l'Uele en dernier lieu et qui étaient entrés en contact avec les Azande, se servaient aussi de couteaux de jet ou d'arcs et de flèches. La production de ces armes était confiée aux forgerons et vanniers.

La force d'une armée dépendait surtout du courage et du nombre des combattants. La meilleure tactique consistait à attaquer l'ennemi à l'improviste. Les attaques pouvaient donc se produire la nuit. Le village ennemi était alors encerclé, les maisons brûlées et les habitants affolés, incapables de se défendre, étaient capturés ou tués. Entre 1898 et 1905, cette tactique fut aussi appliquée par les Budja contre les postes européens établis dans leur territoire.

Lorsque l'approche de l'ennemi était signalée par les sentinelles, les gongs retentissaient pour alerter les combattants; tout le monde se rassemblait alors pour défendre le village selon les consignes. Les femmes, les enfants et les hommes âgés étaient gardés par quelques hommes pendant que les autres fonçaient sur l'ennemi. Chaque village avait pour ainsi dire son plan d'alerte et de guerre. Les villages voisins, également alertés par les messages tambourinés, volaient au secours du village agressé. Ci-après, le récit d'une scène de guerre vécue par Camille Coquilhat :

«16 août: une pluie torrentielle tombe depuis l'aube. Nous sommes tous enfermés dans nos maisons en attendant sa fin. Vers dix heures, les grelots de guerre *ngira* retentissent vigoureusement. Mata-Buiké me fait prévenir que les N'Ghiri débouchent pour attaquer l'extrémité extérieure de Mabali. Le roi m'envoie à garder ses chaises et quelques paniers; des femmes font mine de s'embarquer pour les îles. Les Ba-Ngala s'équipent en costume guerrier et se réunissent en troupes qui se dirigent vers le point désigné comme menacé. [...] Le défilé des guerriers indigènes continue. Au bout d'une grosse heure, tous les contingents reviennent. Les N'Ghiri, dit-on, ne sont pas venus; c'était une fausse alerte. Et l'on se moque de nous, qui sommes restés dans notre enclos.

Vous êtes des couards, nous dit-on. [...]

Je réponds: Nous n'avons pas quitté notre poste, parce qu'il contient assez de marchandises pour tenter les

bandits dont votre pays pullule. Si nous étions des lâches, nous ne serions pas venus de si loin à travers des populations inconnues pour nous établir quelques-uns parmi vos nombreux villages. Je vais vous donner une idée de la puissance des armes.

Prenant ma carabine Winchester à répétition, j'en décharge les quatorze coups sur le fleuve. Puis, sortant mon revolver de ma ceinture, je vide ses six cartouches. Vingt coups pour un seul homme! Un cri d'admiration sort de toutes les poitrines. Alors je fais disposer trois boucliers indigènes devant une épaisse planche de canot et je troue les quatre parois d'une balle de Snyder. C'est la première fois que j'ai tiré un coup de fusil à Iboko. L'effet est excellent et donnera à réfléchir.

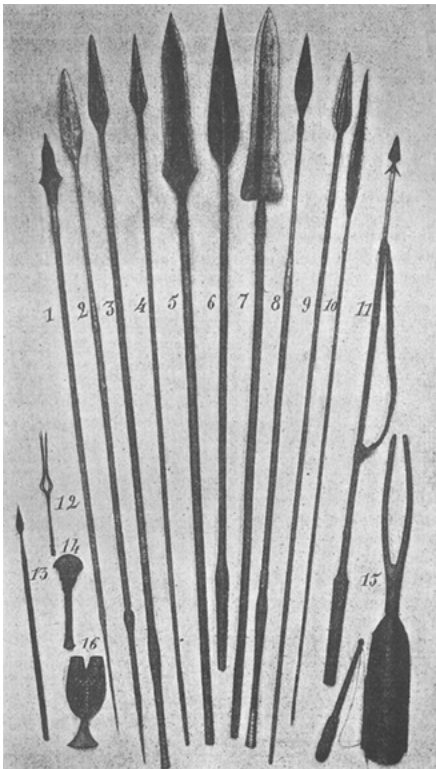
19 août: l'alerte pour les N'Ghiri n'était qu'une comédie; on voulait me faire tomber dans un piège en m'amenant à dégarnir la station. Ce n'était pas mal imaginé; la grande averse qui tombait donnait une certaine apparence de réalité à la prétendue alarme, parce que les N'Ghiri, dépourvus d'armes à feu, profitent habituellement, pour attaquer, des fortes pluies qui rendent les fusils à pierre presque impuissants» (Coquilhat 1888: 245-246).



«Indigènes en armes à Bumba».

(AP.0.0.1683, collection MRAC Tervuren; photo Manzoli, 1902, © MRAC Tervuren.)





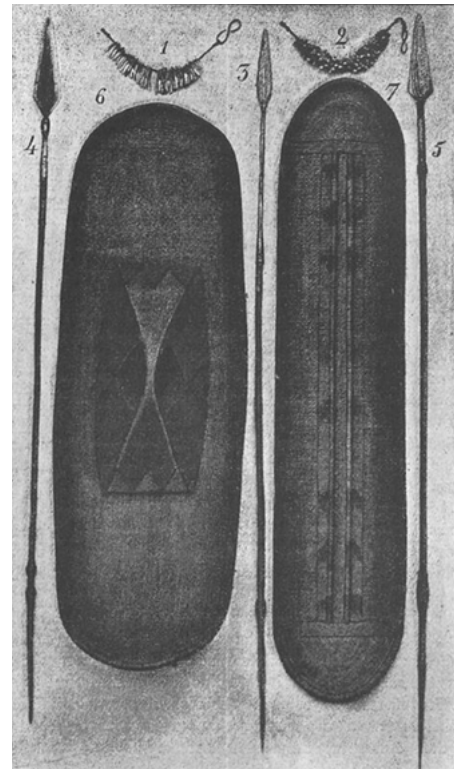
1. Sagaie de Lolami;
2. Sagaie des Langa-Langa;
3. Lance de Ba-Ngala;
4. Sagaie de Loulanga;
5. Lance de l'Arouwimi;
6. Lance des N'Ghiri;
7. Lance des Basoko;
8. Lance d'Oupoto;
9. Sagaie de Lokoléla;
10. Sagaie des Balolo (Équateur);
11. Harpon de chasse;
12. Fourchette ba-ngala;
13. Sagaie (brisée) des Ba-Ngala;
14. Grelots de guerre ba-ngala;
15. Gonga ba-ngala;
16. Vase ba-ngala.

Source: cliché du capitaine Algrain (Coquilhat 1888: 209).



1. Couteau d'Ibinza;
2. Couteau et fourreau des N'Ghiri;
3. Couteau de Yaminga;
4. Couteau de sacrifice (*m'boulon*) des Ba-Ngala;
- 5 et 6. Mongwanga des Bossoyapos;
7. Couteau des Bayanzi;
- 8 et 12. Couteau de l'Équateur;
9. Couteau Mosouïa;
10. Couteau de Boumba;
11. Couteau des Akoula;
13. Couteau des Maroundja;
14. Couteau de travail des Ba-Ngala.

Source: cliché du capitaine Algrain (Coquilhat 1888: 241).



1. Collier des N'Gombé (dents de porc sauvage);
2. Collier des N'Gombé (dents humaines);
3. Lance des Ba-Ngala;
- 4 et 5. Lance d'Oupoto;
6. Bouclier ba-ngala;
7. Bouclier balolo (Équateur).

Source: cliché du capitaine Algrain (Coquilhat 1888: 264).

Les combats sur le fleuve opposaient uniquement les villages riverains. Les guerriers montaient sur de grandes pirogues et fonçaient sur les ennemis, en cherchant à couler leurs embarcations, afin de les assommer facilement. On avait besoin d'hommes valides et habiles pour manœuvrer les pirogues, lancer ou dévier les projectiles en bois à l'aide des boucliers (Stanley 1879). Pour empêcher les attaques par le fleuve, des embûches étaient dressées sur les rives, sous eau, de sorte que les pirogues des ennemis ne puissent pas accoster.

Outre les guerres pour la conquête de territoires, il y avait beaucoup d'autres occasions de livrer com-

bat, par soif de vengeance, après une offense, souvent à la suite d'une infidélité ou de la fuite d'une femme. Les guerres permettaient aux guerriers de se faire une place dans la société. Ceux qui avaient capturé les esclaves et, surtout, ceux qui tuaient un ou plusieurs ennemis étaient glorifiés, obtenant une distinction honorifique, voire constituaient une classe particulière.

Au retour d'une guerre, les Budja chantaient: «*Owiti e to wabombo na mokwelea*», ce qui veut dire: «On vient de la guerre; celui qui n'a pas tué un ennemi sera disséqué.» Il ne suffisait pas de participer à la guerre, il fallait surtout ramener le

butin, dont la tête et le bras droit de l'ennemi. Ainsi, pour se couvrir de gloire, les combattants recouraient aux fétiches, implorant la protection des ancêtres et des esprits de la nature. Les jeunes étaient bénis par les vieux chefs de familles.

Chez les Budja, par exemple, n'étaient enterrés avec honneur que les combattants atteints au front, un signe de bravoure signifiant que cette personne « était morte en fonçant sur l'ennemi » ; les cadavres des gens abattus de dos étaient bafoués, parce qu'ils étaient considérés comme ayant été en fuite.

De tous les peuples de la Mongala, les Budja passaient pour être les plus guerriers, les plus combattifs. En effet, après avoir infligé de lourdes défaites aux voisins Azande et aux Ngbandi, ils avaient aussi vaincu les Bagenza et les Ngombe-Doko. Les récits de leurs victoires sur les Swahili (Batambatamba) armés de fusils et, plus tard, les guerres contre les troupes de l'EIC, ne firent que confirmer cette affirmation (Flament *et al.* 1952 : 478-483).

Malgré les guerres qui les opposaient, la paix finissait toujours par se rétablir entre les groupes qui s'étaient affrontés. Les traités ou les pactes de non-agression étaient signés entre les villages opposés, de même qu'entre des clans et des peuples différents. Il y avait des entraves pour arriver à la paix, diverses exigences étant souvent difficiles à préciser. Mais, dans la région, la procédure pour y arriver paraissait être la même. Les chefs des villages ou des clans prenaient l'engagement de ne plus se faire la guerre ; ils devenaient, dès lors, des frères de sang (pacte de sang) et échangeaient des femmes. Les enfants issus de ces unions garantissaient la paix entre leurs pères et leurs oncles. Ce fut le cas entre les Mondunga et leurs voisins, entre les Budja et les Bagenza, entre les « terriens » et les « riverains ». Par diplomatie, les chefs des grands groupements épousaient des

femmes chez tous les voisins et garantissaient une paix relative. Ces échanges de femmes accroissaient également la compénétration des peuples, au travers d'influences et d'échanges réciproques. Dans son récit, Coquilhat en donne un exemple :

« Le vieux chef des Ba-Ngala [Mata Buiké], qui possède plus de cinquante femmes, a, par politique, épousé plusieurs filles de chefs, notamment à Mabali, Bolombo, Ibinza, Boukoumbi, M'Binga, N'Gombé, etc. Sous ce rapport, la polygamie vient en aide à la diplomatie » (Coquilhat 1888 : 248).

Jan Vansina renchérit :

« Quand une Maison-mère contractait un mariage dans un autre village, les deux villages devenaient *noko* ou alliés. De plus, quand une fraction d'une Maison-mère s'en allait fonder un autre village, le village originel et son rejeton commençaient à se considérer comme "frères" » (Vansina 1991 : 134-135).

Et Vansina conclut :

« La société était plus complexe que ce que les premiers observateurs avaient cru. [...] la région comprenait une variété de systèmes politiques différents. Par conséquent, l'argument qu'il n'y a pas d'histoire politique à retracer dans l'aire, dans la mesure où les institutions de ces peuples n'auraient jamais changé, ne tient manifestement pas debout. La comparaison montre rapidement que plusieurs dynamiques furent à l'œuvre. Dans la plupart des cas, la décentralisation fut maintenue, mais la coopération au niveau du district entre les Maisons et les villages devint plus structurée et fut coulée dans un nouveau moule cognitif » (Vansina 1991 : 134).

## RÉFÉRENCES

- Bokongo Libakea, J.M. 1984. « Installation des Ngombe de l'Équateur ». *Revue de pédagogie appliquée* 4 : 246-272. Kinshasa.
- Bokongo Libakea, J.M. 2011. *Les Ngombe de l'Équateur. Une nouvelle histoire d'un peuple en quête de son identité. Stratégies politiques coloniales et mutations sociales (1800-2005)*. Kinshasa : Université pédagogique nationale.
- Burssens, H. 1958. *Les Peuplades de l'entre-Congo-Ubangi : Ngbandi, Ngbaka, Mbandja, Ngombe et Gens d'eau*. Tervuren : Musée royal du Congo belge.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : Lebègue & C<sup>o</sup>.
- Flament, F. *et al.* 1952. *La Force publique de sa naissance à 1914 : participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (coll. « Mémoires de la section des sciences morales et politiques », tome XXVI).

- Greenberg, J. H. 1955. *Studies in African Linguistic Classification*. New Haven: Compass.
- Johnston, H. 1908. *George Grenfell and the Congo: a History and Description of the Congo Independent State and Adjoining Districts of Congoland, Together with Some Account of the Native Peoples... and Similar Notes on the Cameroons and the Island of Fernando Pô*. Londres: Hutchinson.
- Mobanda, B. 2011. « Les Bangala du poste de Nouvelle-Anvers et leur évangélisation par les missionnaires de Scheut (1884-1944). Une étude historico-analytique ». Thèse de doctorat en histoire ecclésiastique. Rome: Pontificia Università Gregoriana Roma.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1980. « Les forgerons de la Ngiri: une élite artisanale parmi les pêcheurs ». *Enquêtes et documents d'histoire africaine* IV: 114-132.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1995. « L'évolution technologique des Bantous. Cas des riverains de la région de l'Équateur ». *Annales Æquatoria* 16: 259-305.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1997. « La pirogue dans l'ouest du bassin du Congo au XIX<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire de la navigation en Afrique centrale pré-coloniale ». *Annales Æquatoria* 18: 239-298.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 2008. « Les sports et les loisirs à l'époque coloniale au Congo: tradition et modernisme ». *Congo-Meuse* 9: 227-252.
- Stanley, H.M. 1879. *À travers le continent mystérieux*. Paris: Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>.
- Stanley, H.M. 1885. *Cinq années au Congo. 1879-1884*. Paris: Maurice Dreyfous.
- Tucker, A. N. & Bryan, M. A. 1957. *Linguistic Survey of the Northern Bantu Borderland. 4 Languages of the Eastern Section: Great Lakes to Indian Ocean*. Londres: Oxford University.
- Van Overbergh, C. 1907. *Les Bangala (État indépendant du Congo)*. Bruxelles: Dewit.
- Vandervelde, E. 1909. *Les Derniers Jours de l'État du Congo. Journal de voyage (juillet-octobre 1908)*. Mons-Paris: La Société nouvelle.
- Vansina, J. 1991. « Sur les sentiers du passé en forêt ». *Æquatoria* 9.



## CHAPITRE 6

# IMPLANTATION MISSIONNAIRE

**A**u XIX<sup>e</sup> siècle, le vaste mouvement colonial se réalisa grâce aux trois grands piliers : l'État, le commerce et la religion. Certes, les objectifs de ces trois secteurs n'étaient pas identiques, et tiraient leur origine d'idéologies différentes, développées à des époques distinctes. Mais au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ils se rencontrèrent et essayèrent de marcher ensemble. Tous vinrent en Afrique pour lui apporter la « Civilisation » ainsi que le « salut de l'âme et du corps ». Pour y parvenir, il fallait tirer le Noir de son « primitivisme », de sa « damnation » ou de sa « perte ». Il fallait briser son isolement et assurer son ouverture au monde, exploiter ses ressources locales et établir le marché des produits manufacturés.

Les objectifs de l'entreprise coloniale amenèrent l'État fondateur à faire appel aux industriels pour obtenir les moyens d'exploiter les richesses immenses du Congo. Les missionnaires allaient contribuer, en plus de l'implantation de la foi chrétienne pour « le salut des âmes », à la formation des cadres et



**Un missionnaire de Boyange en voyage.**  
(AP.0.2.10079, collection MRAC Tervuren ; photo Mission Scheut.)

aux soins médicaux à des populations autochtones. Ils bénéficièrent, pour ce faire, de protection et de soutien.

Tel est le cadre général dans lequel les missions religieuses, catholiques et protestantes, furent rapidement implantées au Congo, en suivant le rythme de l'occupation du pays, depuis la mise en place des stations de l'Association internationale africaine (AIC) et, surtout, après la création de l'État indépendant du Congo.

### 1. L'ÉGLISE CATHOLIQUE

L'installation des missionnaires catholiques dans la Mongala s'inscrit dans le grand courant d'évangélisation du bassin du Congo qui commence en 1880, bien avant la reconnaissance de l'État indépendant du Congo. Cette année, en effet, les Pères du Saint-Esprit, de nationalité française, fondèrent une mission à Boma, dans le territoire abandonné par les Pères capucins italiens, en 1835. Ces missionnaires, qui reçurent le vicariat apostolique de l'Afrique centrale, s'introduisirent à l'intérieur du pays en même temps que les agents de l'Association internationale africaine, dirigée par Henry Morton Stanley et la Mission française du Gabon, confiée à Savorgnan de Brazza, au début des années 1880. Ils occupèrent Kwamouth, au confluent du Kasai et du Congo, en 1883. Ils se préparaient même à fonder une mission à l'Équateur, près de Mbandaka, en 1885, lorsqu'ils furent obligés d'abandonner le territoire du nouvel État ayant comme souverain Léopold II, roi des Belges. Celui-ci voulait confier l'évangélisation de son État aux seuls missionnaires de nationalité belge et il obtint l'agrément du pape.



**Les rév. PP. J. De Wilde (à gauche) et C. Van Ronslé, à Berghe-Sainte-Marie, lors de l'arrivée du courrier d'Europe en 1901.**  
(HP.1959.29.1038, collection MRAC Tervuren;  
photo Mission Scheut, 1901.)

En attendant l'arrivée des pères de la Congrégation du Cœur immaculé de Marie (CICM), connus également sous le nom de Pères de Scheut, qui avaient répondu favorablement à l'appel du roi, la mission de Kwamouth fut cédée aux Pères Blancs, qui s'étaient installés également en 1880, dans la partie orientale du Congo.

Le 11 mai 1888, le pape Léon XIII créa le vicariat apostolique du Congo indépendant, couvrant pratiquement tout l'État, à l'exception de la partie orientale, occupée, comme il est signalé ci-dessus, par les Pères Blancs. Le pape confia ce vaste vicariat aux Pères de Scheut, premiers missionnaires belges. Ceux-ci arrivèrent au Congo au mois d'août de la même année et s'installèrent à Berghe-Sainte-Marie, nouveau nom de la mission de Kwamouth, d'où ils comptaient se préparer à aller au Kasai. Ils furent cependant obligés de se diriger d'abord vers le haut fleuve, à Mankanza, où ils étaient attendus pour s'occuper des centaines d'enfants libérés de l'esclavage.

Le 20 décembre 1889, les pères Eméri Cambier et Camille Van Ronslé s'établirent à Mpombo, en amont de Mankanza et, le 4 janvier 1890, fondèrent la mission Saint-Pierre-Claver des Bangala.

La première occupation des missionnaires sera d'éduquer les petits enfants libérés de l'esclavage par l'État ou rachetés par eux-mêmes. Cette tâche, qui commença dès leur arrivée, se poursuivit avec la création de la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers, organisée à partir de 1892 et jusqu'en 1913 (Mumbanza 1976).

Il fallut près de dix ans pour former la première communauté catholique, qui rayonna ensuite autour d'elle, notamment dans la Mongala. En effet, à partir de 1900, après avoir formé les auxiliaires dont ils



**Village chrétien de Nouvelle-Anvers, 1920.**  
(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut],  
n° 28-1-15-03.)

avaient besoin pour évangéliser les régions environnantes, les Pères de Scheut étendirent leur action en amont du fleuve jusqu'à Umangi, en aval de Lisala d'abord, puis jusqu'à Bumba. Sur la Mongala, ils remontèrent jusqu'à Mbaya et sur la rive gauche, ils pénétrèrent à l'intérieur, jusqu'à Boso-Modanda. L'installation des missionnaires dans les nouvelles stations était précédée de celle des catéchistes se rendant dans les principaux villages.

Sur le fleuve, c'est à Umangi, localité située à 18 km en aval de Lisala, que les premiers missionnaires scheutistes s'installèrent pour la première fois. En effet, à l'invitation du chef Ebene du village Bokele, parti à Mankanza, le 20 mai 1896, le père Camille Cneut arriva à Umangi en 1898 et baptisa 60 chrétiens. Il y revint trois ans plus tard, et installa deux catéchistes : Isatote et Lomboto.



**M<sup>r</sup> Egide De Boeck et les petits séminaristes, Nouvelle-Anvers 1920.**  
(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut],  
n° 27-1-30-01.)



**Un missionnaire de Boyange en voyage.** (AP.0.2.3801, collection MRAC Tervuren; photo Mission Scheut.)



**Embarquement à Lisala des Belges de la mission de Boyange.** (AP.0.2.6972, collection MRAC Tervuren; photo Mission Scheut.)



**L'église de Boyange.** (AP.0.2.6931, collection MRAC Tervuren; photo Mission Scheut.)

L'installation du père Camille Cneut à Umangi avait pour but de concurrencer les missionnaires baptistes qui se trouvaient déjà à Upoto, situé à 16 km. En 1905, toutes les principales agglomérations de Bwela-Doko passèrent sous le contrôle des catholiques. En 1906, ils fondèrent le cathéchu-ménat de Lisala, à 4 km au nord-est d'Upoto. Le missionnaire protestant Forfeitt adressa une lettre de protestation à la mission catholique d'Umangi pour signaler que le village Nkomba était un poste d'évangélisation de la mission protestante et que les catholiques ne pouvaient s'y installer. À cela, le père Honoré Baten répondit : « J'ai des atouts plus sérieux, le Gouvernement nous a donné l'autorisation de travailler dans ces parages » (Baten 1903 : 69).

La mission Saint-Pierre commença avec l'arrivée du père Charles Van Velthoven, qui accosta à Bokele le 14 décembre 1901 ; il y rencontra 162 chrétiens. Mais son séjour à Bokele fut de très courte durée, car il mourut, noyé, le 14 janvier 1902. Le 3 mars de la même année, ses successeurs arrivèrent : les pères Honoré Baten et Arsène Reniers. Malade, le père Baten fut ramené en Europe et remplacé par le père Oscar De Smedt, en janvier 1904.

La mission d'Umangi (territoire de Lisala), créée en 1901, constitua, alors, un maillon important pour l'implantation d'une longue chaîne de stations aux environs de Lisala. Située dans une région de hautes





**2014 : paroisse Saint-Joseph à Ebonda, 12 km de Bumba.**  
(Photo © Antonio Lisuma, 2014.)



**Le 29 novembre 2014 : la paroisse Notre-Dame à Bumba.**  
Comme du temps colonial, des files se forment à l'occasion des fêtes. (Photo © Antonio Lisuma, 29 novembre 2014.)

terres et densément peuplée, Lisala finit par supplanter Nouvelle-Anvers sur tous les plans, au début des années 1930. L'ascension de Lisala était consécutive au déclin de Nouvelle-Anvers, isolée de l'arrière-pays à cause de sa position insulaire (Bongenda 1979 : 117-133). Pour Jan Vansina, Lisala, une ville majeure au XIX<sup>e</sup> siècle, n'eut pour elle que le seul avantage d'être située sur un promontoire (Vansina 1991 : 135).

Après Umangi, qui hébergea plus tard une imprimerie, une école moyenne et une école pour la formation des commis auxiliaires, ce fut le tour de Boyange Saint-Paul, situé à 40 km en amont de Lisala, d'être fondé, en 1910. Cette mission fut destinée à la formation des Frères de Saint-Joseph et à l'école de moniteurs, à partir de 1929 (Kabosani-Likinga 1985).

La mission de Bumba Saint-André fut fondée en 1912, toujours le long du fleuve Congo, près du confluent de l'Itimbiri<sup>12</sup>.

Deux ans plus tard, en 1914, fut fondée la mission Saint-Hermès, au centre de Lisala. Ces deux dernières missions s'implantèrent dans les centres administratifs importants chez les Ngombe et les

<sup>12</sup> Notons que la cité de Bumba compte quatre paroisses en 2014 : Saint-André, Notre-Dame, Saint-Vincent et Saint-Murumba. À celles-ci s'ajoute la paroisse Saint-Joseph d'Ebonda.

Budja, peuples qui avaient subi les traumatismes liés à l'exploitation du caoutchouc. Lisala devint le siège du vicariat apostolique à la place de Nouvelle-Anvers, le 27 janvier 1936. Ce qui entraîna un changement de dénomination.

La dernière mission à être fondée le long du fleuve fut celle d'Ebonda, Saint-Joseph, en 1916. Celle-ci, appuyée par la Société des Huileries du Congo belge, fut un centre important pour la formation de commis et d'artisans, non seulement pour la société, mais aussi pour l'État.

Sur la rive gauche du fleuve, en territoire des Ngombe, la plus vieille mission est celle de Boso-Modanda (territoire de Bongandanga), Saint-Jean, fondée en 1906. L'année suivante, la mission de Mbaya (territoire de Budjala), Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, fut fondée sur la rive droite de la Mongala (Épiscopat du Zaïre 1975).

La seconde phase de l'implantation des missions à l'intérieur intervint surtout après le transfert, en 1933, du siège du vicariat de Nouvelle-Anvers à



**Cathédrale de Lisala.**

(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut], n° 28-3-3\_20.)



**À Boyange, élèves chrétiens reconnaissables par leur tenue blanche et les chapelets qu'ils portent au cou.**  
(AP.0.2.6925, collection MRAC Tervuren ; photo Mission Scheut.)



**Le 25 décembre 2010, à Bumba : comme hier, « les enfants chantent pour l'enfant Jésus ».** (Photo © Antonio Lisuma, 25 décembre 2010.)



**À Bumba, le 25 décembre 2010 : « La fête des légionnaires de Marie. Curia : Mama wa Loboko. »**  
(Photo © Antonio Lisuma, 25 décembre 2010.)



**Femme chrétienne enceinte, chapelet au cou, venant au marché, 1911.**  
(AP.0.2.3463, collection MRAC Tervuren ; photo G. Grégoire, 1911.)

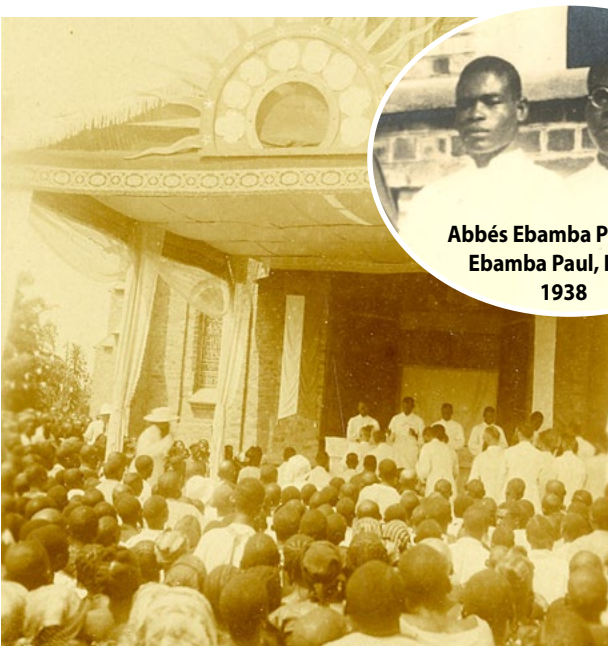




**Petits séminaires de Bolongo : enseignants et élèves en 1936.**  
(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut], n° 27-5-34\_01.)



**Les cinq premiers abbés Ebamba Pascal, Ebamba Paul, Bakaki Casimir, Bokula Médard et Nzenze Honoré, Lisala, 1938.**  
(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut], n° 27-5-14\_01.)



**Abbés Ebamba Pascal et  
Ebamba Paul, Lisala  
1938**

Lisala. En effet, de 1919 à 1936, depuis la division du vicariat apostolique du Congo belge et la création du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers, il n'y eut plus de nouveaux établissements autour de Lisala, sauf Boso-Manzi Saint-Dominique (1926) et Bolongo Notre-Dame-de-Grâce (1933). Bolongo, à neuf kilomètres de Lisala, abrita le petit séminaire venu de Nouvelle-Anvers.

Dans les années 1930, furent fondées successivement les missions de Yambuku Sainte-Walburge (1936), chez les Budja, Bopako Saint-Benoît (1938) (territoire de Bongandanga) et Lokalema Saint-François-Xavier (1939), chez les Ngombe et chez les Mongo de la rive gauche du fleuve. Les années 1940 furent marquées par la fondation de Roby Notre-Dame (1946) (territoire de Bongandanga), sur la rive gauche du fleuve et de Binga Sainte-Famille (1947). La fondation de ces deux missions était appuyée par la Société des cultures au Congo qui exploitait Mongana, puis Bosondjo, sur la rive gauche, depuis 1921 et Binga, sur la Mongala, depuis 1925. Les années 1950 et 1960 complétèrent l'œuvre qui fit de la Mongala la région la plus évangélisée de la cuvette congolaise. Dans la décennie 1950, furent fondées les missions de Mondongo (en 1952) (territoire de Lisala) située à une trentaine de kilomètres de Lisala (elle contribuera à la formation des moniteurs agricoles), de Bumba Notre-Dame (en 1955) et de Yalosemba Saint-Pie-X (en 1959). La décennie 1960 fut celle des paroisses de Lisala Notre-Dame-Auxilia-trice (en 1960), de Mondjamboli Saint-Antoine (en 1968), de Yamolembia et de Boso-Dua (Épiscopat du Zaïre 1975).

La pastorale des missionnaires fut associée à l'enseignement. Suite à la concentration des grandes écoles autour de Lisala, les Ngombe et, dans une certaine mesure, les Budja, furent favorisés dans le domaine de l'éducation, par rapport aux autres peuples de ce vaste vicariat.

Le petit séminaire de Bolongo, qui faisait suite au petit séminaire de Nouvelle-Anvers fondé en 1919, contribua à la formation de nombreux prêtres, dont certains devinrent évêques et cardinaux. Citons le cardinal Joseph Malula et le cardinal Frédéric Etsou, les évêques Louis Nganga, Eugène Moke, Joseph Bolangi, Joseph Kumuondala, Jérôme Makila, Joseph Mahemba.

Le 12 février 1938 fut un grand jour. Il vit l'ordination presbytérale des cinq premiers prêtres diocésains autochtones: les abbés Pascal Ebamba



(décédé le 6 avril 1946) et son frère Paul Ebamba (décédé le 5 mars 1993); Casimir Bakaki (décédé le 17 février 1957); Médard Bokula (décédé le 15 décembre 1982) et Honoré Nzenze (décédé le 18 novembre 1998).

Ces premiers prêtres autochtones appartenaient aux trois vieilles missions: Casimir Bakaki et les deux frères Ebamba étaient de Nouvelle-Anvers, Honoré Nzenze d'Umangi et Médard Bokula, de Mbaya. Honoré Nzenze fut couronné prélat domestique du Saint-Père par le pape Jean-Paul II.

Parmi les catéchistes, des collaborateurs laïcs, certains furent honorés localement et d'autres par la plus haute hiérarchie, à Rome. Le 25 juillet 1939 à Ebonda, M<sup>gr</sup> Égide De Boeck, en personne, remit à Valentin Betwa et Donat Liengo la médaille « *Pro Ecclesia et Pontifice* ». Ils furent les premiers Congolais à se voir attribuer cette décoration pontificale, ce qui fut un grand honneur pour le vicariat apostolique de Lisala.

De 1936 jusqu'à son érection en diocèse, le 15 novembre 1959, le vaste vicariat apostolique de Lisala ne connut plus de division que le 14 janvier 1951. La partie orientale, qui comprenait les rives du fleuve jusqu'au Bas-Lomami, constitua alors la préfecture apostolique d'Isangi. C'est le 25 novembre 1964 que le diocèse fut coupé en deux parties presque égales. Lisala garda 67 674 km<sup>2</sup> et Budjala obtint 50 000 km<sup>2</sup>.

• **Vicaires apostoliques ayant dirigé le vicariat**

M<sup>gr</sup> Égide De Boeck (1921-1944) et  
M<sup>gr</sup> François Van Den Bergh (1944-1959).



**M<sup>gr</sup> Égide De Boeck.**  
(Photo Repro KADOC –  
KU Leuven. Fototheek CICM  
[Scheut], n° 0220\_1-1.)



**M<sup>gr</sup> François Van Den Bergh.**  
(Photo Repro KADOC – KU Leuven.  
Fototheek CICM [Scheut],  
n° 29-6-1\_05.)

• **Évêques ayant été à la tête du diocèse**

M<sup>gr</sup> François Van Den Bergh (1959-1964),  
M<sup>gr</sup> Louis Nganga (1964-2000),  
M<sup>gr</sup> Louis Nkinga Bondala de 2000 jusqu'à 2014  
et M<sup>gr</sup> Ernest Ngboko Ngombe à partir de 2015.



**M<sup>gr</sup> Louis Nganga.**  
M<sup>gr</sup> Louis Nganga était doko,  
né en 1923 à Ndeke-Mabela  
(Umangi). Ordonné prêtre  
le 22 février 1953; nommé  
évêque auxiliaire de Lisala,  
le 18 avril 1961, sacré le  
9 juillet 1961 à Lisala; évêque  
le 25 novembre 1964; retraité  
le 9 juillet 1997 et décédé en  
2014 (Épiscopat du Zaïre  
1975: 237).  
(Photo Repro KADOC –  
KU Leuven. Fototheek CICM  
[Scheut], n° 28-2-8\_06.)



**M<sup>gr</sup> Louis Nkinga Bondala.**  
Né le 20 juin 1937 à Mankanza,  
il fut ordonné prêtre, le  
7 août 1966, à Bruxelles, puis  
nommé évêque de Kole, le  
1<sup>er</sup> mars 1980. Sacré évêque, le  
4 mai 1980, à Kinshasa par le  
pape Jean-Paul II, il est transféré  
à Lisala, le 18 mai 1996. Devenu  
évêque de Lisala, le 9 juillet 1997;  
administrateur apostolique de  
Molegbe de 2007 à 2010. Il est  
retraité en 2014.  
(Photo © abbé Honoré Baudu,  
[Diocesedelisala.org](http://Diocesedelisala.org), 2014.)

Notons que les Pères de Scheut n'étaient pas les seuls à évangéliser toute la Mongala. Depuis le 12 mai 1898, une partie du territoire actuel de Bumba dépendait de la préfecture apostolique de l'Uele, qui devint le vicariat apostolique de Buta le 10 mars 1926. Celui-ci fut divisé pour donner naissance à la préfecture apostolique de Lolo, le 22 février 1937. Elle devint un diocèse en 1962. Étant donné que ce diocèse s'étendait aussi sur les territoires d'Aketi et de Basoko, ne seront retenus que les postes fondés dans le territoire de Bumba et englobés dans la Mongala.

Les Pères Prémontrés de Buta fondèrent les missions de Lolo Saint-Jean-Baptiste (1921) et d'Ekama Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (1936). La préfecture apostolique de Lolo poursuivit l'évangélisation en créant quatre autres missions chez les Budja. Il s'agit de Loloka Sainte-Marie (1940), Yaligimba Christ-Roi (1941), Yamolota Saint-Norbert (1957) et Tshimbi Notre-Dame-des-Pauvres (1959).

Ci-après la liste des préfets apostoliques et évêques qui dirigèrent la préfecture et le diocèse de Lolo :

- préfets apostoliques : Jacques Jacobs (1937-1948) ; Joseph Ignace Waterschoot (1949-1962) ;
- évêques : Joseph Ignace Waterschoot (1962 - ?) ; Joseph Mahemba.

## 2. LES ÉGLISES PROTESTANTES

Dans le Haut-Congo, les missionnaires protestants avaient précédé les missionnaires catholiques de quelques années. Nombre d'entre eux s'arrêtèrent cependant aux environs de Mbandaka en ayant comme champ d'action les bassins de la Lulonga et de la Ruki. Seule la Baptist Missionary Society étendit son territoire le long du fleuve.

### 2.1. BAPTIST MISSIONARY SOCIETY (BMS) (1890)

La première communauté protestante à s'installer sur le territoire de la Mongala, et qui poussa jusqu'à la Province-Orientale, fut la Baptist Missionary Society (BMS), d'origine britannique. En mai 1890, après avoir exploré la cuvette et fondé une série de missions en aval, notamment à Lukolela (1886), Bolobo (1888) et Monsembe (1890), les missionnaires britanniques s'établirent à Upoto, à 5 km en aval de Lisala. Ils espéraient ainsi œuvrer paisiblement, dans cette magnifique région très peuplée, loin du poste de Mankanza, occupé par l'État et les missionnaires catholiques. La mission d'Upoto fut l'œuvre des missionnaires Frederick Oram, *alias* Mandole et William L. Forfeitt, *alias* Mfumu (Braekman 1961 : 111).

La mission baptiste d'Upoto était un transfert de la mission qu'on aurait voulu fonder à Mobeka, à l'embouchure de la Mongala, chez les Iboko. Les missionnaires baptistes s'étaient heurtés à l'opposition du chef de poste Van Kerkhoven, qui leur préféra les catholiques.

Contrairement aux missionnaires catholiques qui avaient préparé leur œuvre en formant de jeunes auxiliaires, les missionnaires protestants s'adressèrent directement aux communautés locales. Ici également, les plus réceptifs furent les jeunes, spontanément attirés par les Blancs et par les attraits de leur école. On ignore les raisons profondes de l'absence d'établissements baptistes dans le territoire de Bumba, alors qu'ils s'étaient installés plus loin, à

Yakusu, en aval de Kisangani. Les troubles chez les Budja, de 1898 à 1905, pourraient expliquer partiellement l'abandon total de la région, mais il est également possible qu'ils aient craint la concurrence des catholiques, comme évoqué plus haut pour Lisala.

La Baptist Missionary Society s'était opposée ouvertement à des pratiques atroces de l'EIC. Dans la Mongala, William Lansberry Forfeitt (vétérinaire du poste protestant d'Upoto) et ses collègues Charles Dodds, Kemed Smith, Wir Kirby firent des révélations dans la presse britannique sur la terreur pratiquée par les agents de Léopold II, allant même jusqu'à porter plainte auprès des autorités de Nouvelle-Anvers. Dans leurs dépositions, on peut lire :

« Dans la région ouest de la Mongala, par exemple, au bord de la région d'eau de la Dolo, au village Mosangi, massacre d'hommes en février 1901 lors d'une expédition punitive pour une mauvaise récolte de caoutchouc ; mort d'inanition de femmes et enfants à Budjala en un si grand nombre qu'il a fallu créer deux cimetières pour les enterrer ; entassement des prisonniers dans un local, les uns sur les autres, se soldant par 33 cadavres à Libanza sur la Banga-Melo.

Dans la région d'Upoto, sur la route de Gwenzali-Binga, massacre de porteurs de caoutchouc prenant la fuite ; entre Lisala et Monveda à Bobala-Ngale, torture à mort de prisonniers en 1907 » (Marchal 1996 : 88-89).

À la suite de ces accusations, les missionnaires protestants ne purent plus étendre leurs activités dans le bassin de la Mongala, contraints de se contenter dans la concession de la mission. Upoto resta l'unique et le principal poste protestant sur la rive droite du fleuve, de Lisala à Bumba.

Le premier jeune converti au christianisme à la station d'Upoto fut Limanima, le *boy* du pasteur Fred Oram. Furent baptisés : Limanima et Likundu, le 13 décembre 1896 ; Elombola, Malembi et Ngbangba, le 22 janvier 1899 (Bokongo Libakea 1977).

Les missionnaires s'appuyèrent sur les convertis pour répandre l'évangile. La formation des premiers cathéchistes fut l'œuvre d'Anna Maria Forfeitt. Celle-ci influença également l'habillement des femmes ngombe et bapoto qui, jusque-là, se rendaient nues au marché et au culte (Bokongo Libakea 1977 : 22).

La concurrence des catholiques appuyés par l'EIC était forte et cela fit que les protestants perdirent beaucoup de terrain, en dépit de leur présence sur le terrain depuis 1890. Les catholiques occupèrent

toute la rive droite du fleuve puis d'autres postes importants, comme Boyange, Bumba et Lisala. Les protestants optèrent pour le renforcement de leur présence à un seul endroit, la station de Pimu, chez les Ngombe de la rive gauche. Une école primaire fut ouverte en 1910 ; ses diplômés allaient soit à Yakusu, près de Kisangani, pour devenir enseignants, soit à Kimpese dans le Bas-Congo, pour une formation d'assistant médical.

Puis, ils s'établirent à Upoto, où un premier sanctuaire en matériaux durables fut inauguré, le 3 mars 1912. Il y avait là une foule de 1500 personnes, dont 13 chefs médaillés, 20 chefs de village et le commandant du camp de Lisala, avec plus d'une vingtaine de fonctionnaires blancs (Braekman 1961).

Le nombre et la qualité des élèves instruits par les missionnaires baptistes à Upoto et Pimu permit aux protestants d'élargir leur influence dans la région. À la fin des années 1920, l'enseignement baptiste comptait 68 écoles avec 74 enseignants, dont 71 payés par l'église locale.

En 1930, on dénombra 1891 membres de l'église et 2613 élèves dans l'entité ecclésiastique d'Upoto-Pimu. En 1935, la BMS ouvrit un hôpital à Pimu dans le territoire de Bongandanga sous le nom de Smith-Thomas Memorial Hospital. Celui-ci était doté d'un groupe électrogène et possédait une installation de rayons X (Braekman 1961 : 168-169).

La station de Pimu était plus importante que celle d'Upoto. En raison des moyens mis en place, les catholiques ne pouvaient l'étouffer. Ainsi, les soins médicaux étaient administrés aux villageois ngombe non seulement gratuitement, mais ils l'étaient de plus dans leur langue, le lingombe.

Dans l'occupation de l'espace, les catholiques demeurèrent les plus expansifs, l'Administration leur étant restée plus favorable pendant toute la période coloniale. Certains protestants restaient critiques. On signale, par exemple, l'attitude des missionnaires de la mission d'Upoto, qui vinrent séjourner à Mongombo, aux environs de Mombia-Mayi. Vershoy-peene, chef de poste de Likimi, écrit au père résidant à Lisala à ce sujet :

«Un missionnaire protestant a débarqué dans la région, il a donné une balance aux indigènes qui depuis lors n'apportent juste que 3 kilos [...], il a réalisé à Mongombo des enquêtes devant le Blanc, a menacé d'écrire, a placé un catéchiste à proximité et l'a pris pour témoin. Tout cela a si bien fait trembler nos Blancs» (Souchard 1983 : 93).

Le 12 juillet 1953, la charge de la station d'Upoto et de Pimu fut confiée au pasteur congolais Samuel Koli, *alias* Mandola, Ngombe originaire du territoire de Bongandanga. Koli fit des études de moniteur à Kimpese, qu'il termina en 1942 ; il se consacra à la direction de l'école d'Upoto, qui avait une grande capacité d'accueil et recevait, au début de chaque année pour les classes montantes, les élèves des écoles régionales ouvertes dans les villages. À cause de sa renommée, cette école protestante finit par être agréée par l'État colonial qui, dès 1945, lui alloua des subsides. En 1948, il retourna à Kimpese pendant quatre ans pour des études de théologie. À son retour de Kimpese, il fut consacré pasteur à l'occasion des manifestations du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des missions protestantes au Congo. Le lendemain, il fut installé pasteur de l'Église baptiste Upoto-Pimu.

Jusqu'en 1960, aucune école secondaire n'était organisée par les protestants de la Mongala. À l'indépendance du pays, le révérend Anslow, jusque-là directeur de l'école d'Upoto, fut remplacé par James Balabala, diplômé de l'école d'application pédagogique de Yalamba. En 1962, une école ménagère post-primaire fut ouverte. Le pasteur Koli obtint du Gouvernement l'ouverture des écoles secondaires au sein de la Communauté baptiste de l'Équateur/Nord (Nzebileka 1982, cité par Bokongo 2011 : 460).

À noter qu'en 1960, les missions fondées par la Baptist Missionary Society le long du fleuve formèrent la Communauté baptiste du fleuve Congo (CBFC), regroupant trois Églises : l'Église baptiste du Haut-Congo, l'Église baptiste du Moyen-fleuve et l'Église baptiste du Bas-fleuve. Le pasteur Samuel Koli devint son représentant légal.

## 2.2. LES MISSIONNAIRES PROTESTANTS DE LA CONGO BALOLO MISSION (CBM)

La première mission à œuvrer à l'intérieur du bassin de la Lulonga fut la Congo Balolo Mission (CBM). La personnalité civile lui fut accordée par le décret du 16 septembre 1889 stipulant :

«la personnalité civile est accordée dans les limites déterminées par le décret du 16 septembre 1889 à la mission Congo Balolo Mission dont le siège est à Molongo (rivière de la Lulonga) et ayant pour objet la conversion des peuplades Balolo habitant aux espaces équatoriaux du Congo ;



sont agréés par nous, comme représentant légal de ladite association John Mc Kittrick et comme suppléant Peter Whytock, sans terme limité» (BO 1889: 836).

Après la station de Bonginda, créée en 1889, et celle de Lolanga, créée en 1890, la station de Bongandanga fut créée en 1891. Le long de la rive, dans le village Bongandanga, le missionnaire Kittrick, accompagné de Cole, Scarnell et Howell, avait acheté un terrain de dix hectares pour 200 *mitako*, une terrine de coquilles de cauris, quatre assiettes et deux coupons de tissu. Ce poste fut appelé Mission John Wallis Alexander, du nom de l'époux d'une bienfaitrice qui avait fait une donation de 500 livres ayant permis de construire une chapelle et trois logements en bois (Vangroenweghe 1986: 53).

Mais un incident grave survint aussitôt: l'assassinat de 50 esclaves au village Boso-Ikula et la mise en exécution du projet des habitants de Boso-Likolo d'assassiner les missionnaires. J. McKittrick tira et tua dix d'entre eux. Lui-même mourut deux semaines plus tard. Scarnell, resté le seul Européen à Bongandanga, mourut à son tour, le 29 octobre 1891 d'une hématurie (*Ibid.*).

Malgré ces drames, Bongandanga devint une mission prospère. Les premiers convertis furent baptisés le 26 octobre 1891; Loyoko fut le premier autochtone pasteur. Une imprimerie fut installée en 1903, publiant des livres en lomongo et en lingombe. Parmi les missionnaires qui ont promu cette mission, citons: E.A. Ruskin, chargé de la station en 1894 et qui retourna définitivement en Europe en 1938; R.R. Young, Miss D. Williams, Manning, en 1950 (Braeckman 1961: 175).

Les stations de la CBM dans cette région furent, dans l'ordre de leur fondation: Bonginda (1889), Ikau (1889), Lolanga (1890), Bongandanga (1891), Baringa (1900), Mompono (1909), Euli (1911), Yoseki (1917), Tamudjumbe (1929), Boso-Ndjafo (1937) en territoire de Basankusu, Munda (1937), Gwendje (1940), Mpenzele (1959), Lingomo (1971), Boso-Maleba (1979) et Boso-Isongo (1985) (Nzwabala 2003: 27-30). Les missionnaires de la CBM furent parmi les témoins dénonciateurs des méfaits de l'ABIR à la Commission d'enquête (Wauters 1905: 565).

À partir de l'indépendance, la CBM devint l'Église évangélique de la Lulonga (EEL). En 1967, le Conseil général opta pour la dénomination de Communauté association des Églises évangéliques de la Lulonga (CADELU) (Bokongo 2011: 342).

### 2.3. LA MISSION ÉVANGÉLIQUE DE L'UBANGI (MEU)

Dans le territoire de Bumba, la première société protestante à s'être installée fut la Mission évangélique de l'Ubangi (MEU) en 1958. Cette mission américaine fut très active dans le district de l'Ubangi, territoires de Libenge et de Gemena. On ignore les raisons profondes de son expansion vers le district de la Mongala. Les faits ont été présentés comme suit: «un évangéliste rassembla un petit troupeau de chrétiens et en novembre 1959 un groupe de 67 croyants furent baptisés».

### 3. LES NOUVELLES ÉGLISES CHRÉTIENNES (KIMBANGUISME ET ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES) ET L'ISLAM

Depuis l'indépendance, s'observe l'expansion rapide du kimbanguisme, et depuis peu, l'implantation d'Églises évangéliques locales, appelées aussi Églises de réveil, dans tous les centres importants. Les Églises chrétiennes dites «traditionnelles» (le christianisme et le protestantisme) subissent de ce fait une sorte d'agression. Les bienfaits promis par ces nouvelles Églises: prospérité pour les enfants de Dieu, puissance contre les forces du mal... attirent, particulièrement en cette période de crise, beaucoup de chrétiens qui délaissent, dès lors, leurs anciens lieux de culte.

Quant à l'islam, longtemps combattu par les Églises chrétiennes appuyées par la colonisation, il ne s'était imposé que dans la partie orientale du Congo, où il avait même précédé le christianisme. Dès son accession à l'indépendance, la RDC s'étant dotée d'une Constitution qui proclamait un État laïc, cela permit à toutes les religions de se pratiquer sur toute l'étendue du pays. La reconnaissance de l'islam comme l'une des grandes religions du pays a ouvert la voie à cette implantation tardive à l'Équateur, et spécialement dans la Mongala.

Dans certains milieux déjà acquis au christianisme, ce sont les écoles ouvertes par les adeptes de cette religion qui ont attiré les jeunes. Les écoles conventionnées islamiques se trouvent à Lisala, Bumba et même à l'intérieur de ces territoires. La fréquentation de ces écoles n'implique pas nécessairement la conversion préalable des élèves à l'islam, mais constitue un pôle d'attraction idéologique important. En ce qui concerne les adultes, beaucoup sont attirés par la doctrine, qui est sans mystères,

et qui incorpore beaucoup d'éléments proches de l'Afrique traditionnelle, comme la polygamie (limitée), un rituel précis, un bonheur *post mortem* sous certaines conditions... En outre, dans le cadre des croyances au maraboutisme, le recours aux gris-gris n'est pas prohibé.

#### 4. LES RÉACTIONS DES PEUPLES DE LA MONGALA À LA PRÉSENCE MISSIONNAIRE

Dans l'ensemble, on peut affirmer que les populations de la Mongala ont accueilli les missionnaires et ont collaboré à leur œuvre dans les circonstances les plus diverses. Certains chefs locaux l'ont fait, dès leur arrivée, pour le prestige d'approcher un Européen et la possibilité d'en tirer un certain bénéfice économique. D'autres voyaient même plus loin, voulant les mêmes avantages que les hommes de la station de Mankanza, par exemple. Le lieutenant Coquilhat apporte à ce sujet un témoignage sur ce qui a permis de gagner la confiance des autochtones :

« 5 juillet. La confiance est revenue. Tout Mankanza se forme en cortège, les femmes couvertes des étoffes, des perles et des bracelets donnés par le capitaine Hanssens. La procession parcourt les villages en chantant et en buvant. Voici la raison de cette fête. Iboko, jadis grand marché d'ivoire et d'esclaves, a perdu son ancienne activité commerciale, parce qu'ayant acquis beaucoup de fusils, ses habitants sont devenus pirates et bandits, ont intercepté les convois et fait la guerre à tous les voisins. L'installation de l'homme blanc dans le pays, avec toutes ses richesses, est considérée comme le signal d'une renaissance inespérée, extraordinaire, merveilleuse même. De là, des réjouissances qui ont, en outre, l'avantage d'exciter le dépit des rivaux.

On chante ceci : *Longoula likolo na nzira ya M'Boula Matari*

Traduction : Otez votre jambe du chemin de Stanley. Cela veut dire : Faites le chemin large pour le grand chef blanc ; il sème la richesse sur ses pas.

Une autre strophe dit : *Kira likolo hé ! Mouéfa* [Coquilhat] *adjali na bissou*.

Traduction : Apprêtez la canne à sucre, hé ! Mouéfa reste chez nous.

Autrement dit : Nous pouvons boire à gogo ; nous avons en Mouéfa un ami riche » (Coquilhat 1888 : 220-221).

C'est dans pareil contexte général que furent fondées les missions d'Upoto et d'Umangi. Celles-ci, à

leur tour, influencèrent la création des missions de l'intérieur de la Mongala.

Les soins médicaux dispensés par les missionnaires protestants à Upoto comme à Pimu constituèrent un facteur d'attraction important. Même si les malades n'étaient pas toujours guéris, comme dans le cadre de la maladie du sommeil, ils trouvaient toujours un certain réconfort moral. Après tout, ces hommes étaient plus doux que les agents de l'État qui imposaient des corvées aux populations !

Les jeunes, les esclaves et d'autres marginaux comme les sorciers chassés des villages, collaborèrent à la construction des établissements, depuis les infrastructures provisoires jusqu'aux constructions en matériaux durables.

Certes, sur le plan du message religieux et de la conversion, les missionnaires eux-mêmes ne se faisaient pas d'illusions. Il fallait beaucoup de temps pour que les chefs abandonnent leurs privilèges sociaux et spirituels. Les chefs conservent d'ailleurs encore de nos jours leurs pratiques magiques, leur rituel et la polygamie. Les communautés villageoises et même urbaines n'ont pas abandonné leurs croyances magiques et subissent toujours l'emprise de la sorcellerie. Les devins-guérisseurs, les *nganga*, bien que combattus, exercent toujours une influence dans l'univers mental des maladies.

Seuls les jeunes scolarisés ont abandonné une grande partie des pratiques quotidiennes ancestrales. Les catéchistes, les frères, les sœurs, les prêtres et les pasteurs africains sont devenus, quant à eux, les propagateurs de la nouvelle foi. D'autres chrétiens, dans les villages comme dans les centres, ont eu à lutter continuellement contre vents et marées pour que soit adoptée une foi profonde et sincère et non un christianisme de façade. En effet, plusieurs courants magico-religieux ont traversé le pays pendant l'époque coloniale et ont perturbé l'évolution spirituelle des enfants des missionnaires.

Dans le district de la Mongala, diverses sectes inconnues ont fait leur apparition dès les années 1920. Les idées kimbanguistes ont remonté le fleuve et ont circulé partout où les adeptes étaient relégués. On ignore si elles ont eu un impact dans la région de Lisala. Les sectes contre les malheurs se sont, quant à elles, répandues un peu partout.

##### 4.1. LES SECTES MANI ET BONDO

Les premières sectes essayant de faire face aux perturbations apportées par la Première Guerre



**Prisonniers « indigènes » regardant le drapeau étoilé à Nouvelle-Anvers.**  
(AP.0.0.2043, collection MRAC Tervuren; photo G. Gustin, 1902.)

mondiale apparurent dans les années 1920; il s'agit de *Mani* et de *Bondo*. Elles ne visaient pas directement la religion chrétienne, mais elles introduisirent des fétiches puissants contre les malheurs et leurs auteurs, c'est-à-dire les Blancs et leurs collaborateurs. Le *Bondo*, venu de la Province-Orientale, s'implanta chez les Ngombe de la rive gauche du fleuve. Elle se répandit ensuite sur la rive droite et la basse Mongala jusqu'au sud de Budjala (Mumbanza 1980).

Au milieu des années 1930, sans doute à cause de la grande crise économique (1929-1935), d'autres sectes firent leur apparition dans la Mongala. En 1938, on comptait dans le territoire de Bumba quatre sectes dont deux, Sodo et Elimu Santu, feront l'objet d'une enquête par l'administrateur territorial Soupart (Willame 1965: 23).

#### 4.2. LA SECTE SODO

Elle tire son nom d'une déformation du mot « soldat ». Son but était de rendre la santé aux malades et d'immuniser les adeptes contre les maléfices des mauvais esprits. Instauré par un féticheur de la chefferie des Boli et par l'intermédiaire d'une vieille femme de Yakokila, le Sodo ne comprenait que des femmes. Il existait une hiérarchie rigoureuse parmi les adeptes: chaque village avait sa section, chaque section son « chef » (la femme d'un chef), ses « capas » (femmes de capita), ses « policiers » (femmes policiers) et ses

travailleurs. Les adeptes se choisissaient un nom emprunté aux autorités européennes et congolaises du district, du territoire et des chefferies.

#### 4.3. LA SECTE ELIMU SANTU (ESPRIT SAINT)

Elle possédait une hiérarchie complète:

- un chef appelé « *ginda* »;
- des prêtres ou initiateurs appelés « folomasses », déformation du terme « franc-maçon » ?
- les adeptes: « *ngusu* » ou « *banguru* ».

Au village de chaque « folomasse », un oratoire était construit auprès duquel l'on priait à genoux. Les *ngusu* se recrutaient parmi les chrétiens. Chaque *ngusu* se couvrait le visage et détournait la tête lorsqu'il passait devant une chapelle chrétienne. Cette secte ridiculisait ouvertement la religion catholique, bien qu'elle en ait adopté certains rites.

Sont cependant ignorés le nombre des adeptes et la durée réelle de tous ces mouvements, qui étaient surveillés de très près par le pouvoir colonial. De nombreux adeptes connurent la « relégation », mesure tirant son origine de la réglementation introduite par le décret du 5 juillet 1910, portant sur le droit de résidence dans la colonie. Cette mesure administrative visait à écarter de son lieu d'origine, tout individu qui, par sa conduite, compromettait la



Tableau 6.1. Relégations

District	Année	Nombre	Motifs politiques	Antécédents judiciaires
Bangala	- 1925	-4	-	-
	-1926	-16	-	-
	-1927	-1	-	-
Congo-Ubangi	-1945	-557	-	-
	-1947	-534	-	-
	-1948	-506	-	-
	-1949	-391	-	-
	-1950	-279	-	-
	-1951	-244	-	-
	-1952	-228	-	-
	-1953	-213	-	-
	-1954	-195	-	-
-1955	-148	-	-	
Mongala	-1956	-82	-	-
	-1957	-73	-20	-53
	-1958	-38	-15	-23

Sources : Rapport aux Chambres, 1925-1927, 1947-1958 ; Rapport AIMO 1957-1958 ; Rapport annuel AIMO 1957-1958.

NB : Absence de chiffres pour les années 1910 à 1924 et de 1928 à 1944.

tranquillité publique ; le relégué était contraint d'habiter dans un endroit déterminé par une ordonnance du gouverneur général (BO 1910 : 624-627).

La majorité des relégués de la Mongala le furent pour un motif religieux : ils étaient accusés de propager des idées subversives.

En réalité, aussi longtemps qu'ils ne troublaient pas la collecte de l'impôt, les adeptes des sectes étaient plus ou moins tolérés. À noter cependant que les mouvements de masse, sans réels leaders charismatiques, finirent par disparaître, surtout lorsque les adeptes réalisaient que les objectifs visés n'étaient pas atteints. On peut voir dans tous ces mouvements, les réactions de devins-guérisseurs (*banganga*) aux violences subies de la part des missionnaires ou de la colonisation.

La Mongala, avec ses nombreuses missions autour de Lisala et de Bumba, n'a pas connu de troubles religieux. La région a formé et continue à former des prêtres et des religieuses. Outre les religieuses étrangères, dont les Franciscaines missionnaires de Marie étaient les plus nombreuses, après l'indépendance, les sœurs de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (Thérésiennes), formées à Lisala, firent leur apparition. L'Église protestante formait, de son côté, ses pasteurs et ses prédicateurs.

## RÉFÉRENCES

- Baten, H. 1903. « Détails sur le poste du Pack-Saint Lambert, dépendance de la Mission d'Umangi ». *Mission en Chine et au Congo* (2) : 67-69.
- B.O. (*Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo*). 1889 : 836.
- Bokongo Libakea. 1977. « L'œuvre des missionnaires baptistes dans le Haut-Congo. La mission d'Upoto (1890-1914) ». TFE. UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Bokongo Libakea, J.M. 1984. « Installation des Ngombe de l'Équateur ». *Revue de pédagogie appliquée* 4 : 246-272.
- Braeckman, E.M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo*. Bruxelles : Éditions de la Librairie des éclairés unionistes.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : Lebdège & C°.
- Épiscopat du Zaïre. 1975. *Annuaire de l'Église catholique au Zaïre*. 1974-1975. Kinshasa : Édition du Secrétariat général.
- Kabosani-Likinga. 1985. *Le rôle de la mission catholique de Boyange dans le vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers/Lisala (1910-1960)*. Université de Lubumbashi.
- Marchal, J. 1996. *E.D. Morel contre Léopold II. L'Histoire du Congo 1900-1910*. 2 vol. Paris : L'Harmattan.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1976. « Les établissements d'enseignement public à l'époque de l'EIC. La colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (1892-1913) ». *Études d'histoire africaine* VIII : 87-129.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1980. « Histoire des peuples riverains de l'entre-Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (ca 1700-1930) ». 2 tomes. Thèse de doctorat en histoire. UNAZA, campus de Lubumbashi.
- Nzwabala Kulu. 2003. « L'implantation de l'ECC/22<sup>e</sup> Communauté Association des églises évangéliques de la Lulonga Extension urbaine ville de Kinshasa (1986-août 2003) ». TFE en théologie. Kinshasa : UPC.
- Rapport aux Chambres, 1925-1927, 1947-1958.
- Souchard, V. 1983. *Jours de brousse. Congo 1940-1945*. Éd. de l'Université libre de Bruxelles.
- Vangroenweghe, D. 1986. « Charles Lemaire à l'Équateur. Son journal inédit. 1891-1893 ». *Annales Æquatoria* 7 : 7-73.
- Wauters, A.-J. 1905. *Le Mouvement géographique*. Bruxelles.
- Willame, J.-C. 1965. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Moyen-Congo-Sankuru ». *Cahiers économiques et sociaux*. Léopoldville : Université Lovanium-IRES (« collection d'études politiques », n° 5).

*Archives*

Fonds Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

Rapport annuel AIMO 1953. Affaires indigènes.

Rapport annuel AIMO 1957-1958. Affaires indigènes, Province de Coquilhatville.

Rapport annuel AIMO 1957-1958. Affaires indigènes, Province de l'Équateur.

# TROISIÈME PARTIE

## **OCCUPATION EUROPÉENNE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE**





## CHAPITRE 7

# LA PÉNÉTRATION EUROPÉENNE

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'espace actuel du district de la Mongala fut parcouru par les Européens. Ceux-ci apportèrent de profonds changements dans la mentalité et l'organisation des populations autochtones. Les faits les plus marquants à l'époque furent l'installation des sociétés agro-industrielles et l'introduction de la monnaie, du point de vue économique, l'organisation socio-administrative des territoires, du point de vue politique, et l'arrivée des missionnaires – aussi bien catholiques que protestants – du point



À Lisala, une des femmes d'un chef porte dans une botte les recettes du vin vendu au marché.

(AP.0.2.3380, collection MRAC Tervuren ; photo G. Grégoire, 1911.)

de vue de l'évangélisation. Dans le présent chapitre, nous analyserons comment l'espace de la Mongala fut occupé depuis les premières explorations jusqu'à l'organisation coloniale, avant de présenter ses subdivisions socio-administratives actuelles.

### 1. OCCUPATION DE L'ESPACE PAR LES EUROPÉENS

L'occupation de la Mongala par les Européens s'effectua par la voie de conquêtes qui furent, en partie, assez difficiles. Les populations autochtones furent, en effet, réticentes à accepter la domination étrangère, surtout lorsqu'il fut question de se soumettre aux travaux obligatoires et aux impôts.

La question des rapports entre le nouveau pouvoir-État et les autorités locales sera évoquée en tant que lien ayant permis cette domination-soumission. Dans la Mongala, comme pour la plupart des populations de la cuvette centrale congolaise à pouvoir plurisegmentaire, l'absence d'un chef dominant avait rendu très difficile l'identification de la personne qui incarnait l'autorité locale.

Plusieurs rapports administratifs (cf. *infra*) font état de chefs coutumiers manquant d'autorité sur leurs populations: «[...] les chefs sont en général assez dévoués à l'État, seulement ils n'ont pas assez d'autorité sur leurs sujets» (Rapport AIMO 1953). Souvent la raison invoquée était que ceux-ci étaient soit très âgés, soit étrangers au clan, voire même imposés par l'Administration.

Il semble que la raison essentielle de cette situation ait été ignorée, à savoir le nouveau contexte d'occupation et de domination étrangère. En fait, le pouvoir, et même la fonction de chef coutumier, furent pervertis, ce qui eut des effets, qui se ressentent

encore aujourd'hui, sur l'organisation du territoire de la RDC. Ci-après, le récit, datant de 1953, de l'administrateur Saerens du territoire d'Aketi frontalier de la Mongala, avec lequel le district du Bas-Uele partage l'amont et l'aval de la rivière Itimbiri.

«Lors de la pénétration européenne dans la région de l'Itimbiri en 1887, le souci primordial des premiers agents de l'EIC n'était évidemment pas l'organisation politique des sociétés indigènes: il fallait avant tout vaincre les Zanzibaristes et soumettre les populations indigènes.

À cette époque troublée des premières occupations [...] amenant l'imposition aux indigènes de prestations en nature souvent considérables et de corvées bien lourdes, chefs et indigènes étaient rudement menés, les répressions étaient fréquentes, personne n'était ménagé. Les chefs coutumiers n'auraient d'ailleurs pu, sans compromettre leur autorité et sortir des limites traditionnelles, imposer à leurs sujets corvées et prestations qu'exigeait la nouvelle situation, créée par l'arrivée des agents de l'EIC.

Les chefs couraient donc de grands risques, et puisqu'il fallait sacrifier quelqu'un, l'on sacrifiait le sujet le moins important, présenté aux agents de l'État comme chef, alors que le véritable chef se tenait à l'écart. Parmi les chefs présentés comme tels certains étaient favorables à l'État, d'autres ne l'étaient pas, mais dans la généralité des cas ni l'un ni l'autre n'obtenait l'exécution de corvées et de prestations au profit de l'État qu'avec l'appui de celui-ci.

Il suffit de lire à ce sujet les rapports mensuels du chef de poste d'Ibembo, dont le premier [...] trouvé dans les archives date du mois de mai 1908 [...]:

**Juin 1908**: j'ai eu l'occasion de visiter ce mois la région Beko et Bokengere. À mon approche, les indigènes fuyaient leur village. Seuls les chefs se sont présentés. Une fois de plus, j'ai constaté que ces chefs n'ont aucune autorité sur leurs sujets. Quant aux grands chefs, les chefs réels s'obstinent toujours à ne pas vouloir se présenter. D'autre part, ces derniers ont une grande influence sur les prestataires. Aussi longtemps que cette situation perdurera on ne pourra obtenir de bons résultats.

Lors de ma tournée, le chef Bundaka, qui jusqu'ici semblait être dévoué au Blanc, a fui son village à mon approche en chargeant le chef Bukumu de me dire qu'il ne se présenterait plus.

**Juillet 1908**: un des chefs les plus importants de la région, Benga, s'est plaint du mauvais vouloir de ses sujets. Ceux-ci quittent tous les villages, que le chef leur

avait assignés pour aller s'établir ça et là dans le cœur de la forêt. Ils refusent catégoriquement le travail de chef.

**Novembre 1908**: nous n'avons pu jusque maintenant obtenir la confiance des chefs, ils s'acquittent difficilement de leurs devoirs» (Rapport AIMO 1953).

Les textes administratifs qui vont encadrer la nouvelle organisation administrative comportent des critères qui ont, en réalité, créé de nouvelles autorités, quelle que soit l'appellation qui leur fut attribuée. Le décret du 6 octobre 1891 stipule les premières règles relatives aux chefferies et chefs indigènes, décret dont l'exécution est détaillée par l'arrêté du 10 novembre 1894. D'après ce décret, le nouvel État reconnaît les chefferies indigènes, si les chefs ont été confirmés par le gouverneur général dans l'autorité que leur attribue la coutume. En outre, lors de l'investiture, un tableau indiquant le nom du village, la situation exacte de celui-ci, les noms des notables, le nombre de cases, le chiffre de la population et les prestations à fournir en nature devait être dressé.

Le décret du 3 juin 1906, dont les mesures d'exécution sont réglées par l'arrêté du 16 août 1906 du gouverneur général, stipule que tous les indigènes sont réputés faire partie d'une chefferie; que la chefferie se compose d'un seul ou de plusieurs villages, placés sous l'autorité supérieure d'un chef unique; que le chef exerce son autorité conformément à la coutume indigène, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à l'ordre public universel, ni à certaines lois européennes; que le chef est responsable devant le commissaire de district de la bonne conduite générale de la chefferie, de certaines notifications à son chef de territoire et de la transmission des ordres de l'autorité européenne à ses gens, etc.

Au vu de ces règles administratives, il convient de se demander ce qui a pu subsister de la tradition et de la responsabilité du chef local. De nombreux prétendants au poste de chef se virent écartés. Des chefferies furent supprimées et leurs chefs démis ou dépossédés de leurs fonctions; d'autres furent agrandies ou encore déplacées, avec des populations incorporées dans une autre chefferie créée ou réorganisée. Des chefs furent investis avec pour qualification: «ne posséder aucune qualité de chef». La transformation de deux chefferies distinctes en une seule chefferie n'apporta pas toujours d'amélioration à l'état d'anarchie politique et économique constaté. D'où la suppression pure et simple de nombreuses chefferies dans la Mongala et la création de secteurs, passant pour être un nouvel agencement



assez différent de l'ancienne structure. L'AT Saerens, qui proposait, en 1953, une telle formation dans son territoire d'Aketi, écrit : « [...] un secteur au sens de l'Art. »

Des anciens policiers, greffiers de tribunal... devinrent des chefs désignés et investis. Situation qui sema la discorde au sein des clans, l'ayant droit ayant été éliminé du pouvoir. Pareil cas provoquait généralement l'hostilité des personnes en compétition, ce qui conduisit l'Administration à mettre en résidence forcée ou à reléguer le contestataire. Il arriva qu'en signe de protestation, les enfants de la lignée lésée quittent le village pour s'installer dans de nouveaux villages, créés autour des entreprises ou dans des missions religieuses. Il arriva aussi que pareils gestes perturbent l'importance de l'impôt à payer ou encore la gestion quotidienne : le chef coutumier démis pouvait inciter une partie de la population à la désobéissance à l'égard du nouveau chef et continuer à trancher lui-même les différends entre les habitants qui lui reconnaissaient le pouvoir.

L'établissement des pouvoirs locaux et l'organisation administrative dans la région du district de la Mongala s'avérèrent être une entreprise laborieuse pour l'occupant colonial.

## 2. LES EXPLORATIONS EUROPÉENNES ET LA FONDATION DES POSTES

Étant proches du fleuve, les populations de la Mongala sont entrées très rapidement en contact avec les voyageurs européens qu'elles accueillirent favorablement, dès le début.

Les premiers Européens à visiter la région furent Henry Morton Stanley et Frank Pocock, accompagnés des Zanzibarites. Journaliste et « explorateur » anglais, H. M. Stanley était chargé de vérifier si le Lualaba découvert par Livingstone était la source du fleuve Nil ou du fleuve Congo. En janvier 1877, il avait atteint les chutes des Wagenia, qu'il appela Stanley Falls. En descendant le fleuve à partir de Kisangani, il dépassa Bumba et s'arrêta à Nganza, près de Lisala, pour acheter des vivres. C'est le 8 février 1877 que Stanley entra en contact avec les Bapoto et les Ngombe proches du fleuve. Alors que les habitants de Basoko, à l'embouchure de l'Aruwimi, avaient attaqué l'expédition, les Bapoto le reçurent pacifiquement. Le chef Rubunga de Nganza fit un pacte de sang avec Stanley, alors qu'il n'avait jamais vu d'homme blanc. Les natifs livrèrent à Stanley les informations qui

confirmaient que le grand fleuve était réellement le fleuve Congo (Stanley 1879 : 284-293).

En aval d'Umangi et de Bopoto, Stanley rencontra à nouveau des peuples hostiles, surtout les Iboko et les Mabale de Mankanza, qui livrèrent combat sur le fleuve. Il les appela « Bangala » et les compara aux guerriers ashanti de l'Afrique occidentale (*Ibid.* : 299-305). Coquilhat rapporte ce témoignage d'un autochtone côtoyant le chef Mata-Boike sur l'attaque préparée contre lui :

« Vous ne savez pas combien les Ba-Ngala sont mauvais. Je les ai vu piller bien des fois des canots de commerce et tuer leurs équipages afin d'avoir de la viande et de l'ivoire. Pour eux, la vie de l'étranger n'est rien. Ils guettent un relâchement de votre vigilance, et ne vous ont accepté dans le pays qu'avec l'arrière pensée de vous massacrer » (Coquilhat 1888 : 225).

Revenu au Congo en 1879 pour fonder un État, à la demande de Léopold II, H. M. Stanley passa à nouveau dans la région de Lisala, en novembre 1883, en provenance de Wangata (station de l'Équateur). Il renoua des relations avec les natifs de l'endroit, mais il n'était pas encore question de fonder une station. La priorité était accordée à la position extrême, Kisangani, et Mankanza, où il venait d'échouer. En descendant le fleuve pour la seconde et la dernière fois, Stanley ne fit que passer devant ses vieux compagnons (Stanley 1885 : 426).

Les relations suivies avec les peuples de la Mongala se firent après qu'eut été fondée la station des Bangala à Mankanza, en 1884. Malgré les bonnes dispositions du début, les natifs des environs de Lisala, qui attendaient en vain l'arrivée des Blancs, commencèrent à leur devenir hostiles. En octobre 1886, les soldats de l'État furent chassés de Kisangani par les Arabes. En passant devant Upoto, ils furent capturés et gardés comme esclaves. Les négociations pour obtenir leur libération durèrent deux ans. Une guerre éclair menée par les troupes basées à Mankanza détruisit tous les villages des Bapoto. Les femmes, les enfants et les vieillards qui ne pouvaient pas fuir furent massacrés et les captifs, libérés en janvier 1888. Ces faits marquèrent le début de leur soumission à l'autorité de l'État.

Le poste de Bangala fut chargé de surveiller le tronçon du fleuve entre Mbandaka et Basoko. L'installation des postes secondaires, en aval comme en amont, commença en 1888. C'est alors que furent fondés les petits postes confiés aux gradés noirs,



**Le poste d'Umangi.**

(AP.0.0.341, collection MRAC Tervuren; photo F.L. Michel, 1896.)



**Camp des soldats à Lisala.**

(AP.0.0.4269, collection MRAC Tervuren.)

notamment ceux d'Umangi et d'Upoto, près de Lisala, et de Yaminga, au-delà de Bumba, avant d'aller jusqu'à Basoko. Tous ces postes visaient le renforcement des positions européennes face à la menace arabe (Mumbanza 1971).

Les agents de l'État cherchaient aussi à avoir des bases d'opération leur permettant d'atteindre l'Uele en se servant des trois rivières : l'Ubangi, la Mongala et l'Itimbiri. Il fallait, pour des raisons de politique internationale, démontrer l'occupation effective de la frontière au Nord du pays. C'est ainsi que le capitaine Van Gele remonta l'Itimbiri en juillet 1887 jusqu'aux rapides de Gô, en amont d'Aketi. Mais ne pouvant pousser plus loin par la voie de terre pour atteindre l'Uele, il rebroussa chemin. Il abandonna définitivement cette voie pour se consacrer à celle de l'Ubangi, qui lui permit, après plusieurs tentatives, de dépasser les chutes de Zongo et de fonder les postes de Banzyville et de Yakoma, respectivement en 1889 et en 1890 (Flament *et al.* 1952 : 110-115). La voie de l'Itimbiri fut à nouveau empruntée par le capitaine Roget en 1890. Il atteignit Gô, en mai 1890, fonda les postes d'Ibembo et de Bondo, et noua des relations avec Djabir dans l'Uele (*Ibid.* : 117-119).

En ce qui concerne la rivière Mongala, qui pouvait aussi conduire vers le Haut-Ubangi, elle fut peu exploitée. Le chef du poste de Bangala, le lieutenant Ernest Baert, fut le premier à la remonter, en novembre 1886, jusqu'au confluent de l'Ebola et de la Dua. Il faudra attendre encore quatre ans pour que les agents de l'État utilisent à nouveau la Mongala jusqu'à Businga, et y fondent un poste (*Ibid.* : 121).

Au même moment, les compagnies commerciales qui recherchaient l'ivoire avaient occupé Umangi et Upoto. L'une d'entre elles, la Société anonyme belge pour le commerce du haut Congo (SAB), avait sillonné la Mongala et avait établi sa factorerie à Gongo,

sur la Dua. Ce fut, pour les peuples de la Mongala, la meilleure époque, qui leur apporta, sans souffrance, quelque richesse, en échange de leurs stocks d'ivoire. À partir de 1892, l'ivoire sera remis obligatoirement à l'État en guise d'impôt.

### 3. L'EXPLOITATION DE LA MONGALA PAR LA SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE L'ANVERSOISE ET LES RÉACTIONS DES POPULATIONS

Les agents de l'État avaient à peine commencé à soumettre les peuples de la Mongala, que tout le bassin de cette rivière fut attribué, en 1892, à l'entreprise L'Anversoise, pour l'exploitation du caoutchouc en régie. Le commissaire du district de l'Ubangi-Uele expulsa, dès lors, les autres compagnies commerciales et les agents de l'Anversoise explorèrent à leur tour le territoire, en remontant la Mongala et ses deux bras, l'Ebola et la Dua. Ils fondèrent un premier poste à Ndundusana, sur la Dua. Les postes furent ensuite étendus à tous les endroits propices et, par conséquent, les Ngombe, les Ngbandi et surtout les Budja furent soumis aux durs travaux de recherche et de préparation du caoutchouc.

Jean Médard Bokongo donne une description de la collecte du caoutchouc :

«Chaque famille organisait une tournée à travers la forêt et y déterminait son aire d'exploitation par un jalon appelé *mogase*.

La cueillette était organisée par chaque famille de la manière suivante : chaque père de famille rassemblait ses enfants, ses frères célibataires ou parfois ses beaux-frères. La famille des guerriers (*bilombe*) utilisait les esclaves dans la besogne. Lorsqu'il n'y avait pas de

querelles au sein du *mosa* (clan), tous les membres participaient à la cueillette.

Alors que les hommes se préparaient à cette dure épreuve, les femmes apprêtaient des *chikwanges*, l'huile de palme, du sel, bref tout ce qui était indispensable aux hommes pendant leur long séjour en forêt. Dès que les préparatifs étaient achevés, c'était la disparition de tout un village dans l'épaisse forêt. Chaque famille se dirigeait vers sa zone d'exploitation préalablement préparée, et y dressait un campement de fortune, *molako*.

La récolte pouvait prendre trois ou quatre semaines selon que la récolte était meilleure ou mauvaise. Elle pouvait être prolongée lorsque les lianes ne produisaient pas assez de latex.

La cueillette du caoutchouc ainsi que les méthodes utilisées à cet effet étaient rudimentaires. L'on utilisait comme matériels un couteau de chasse (*mbao*), une machette (*mele*), ou un poignard (*mombi*) qui servait à tailler les lianes ou à appliquer des incisions sur l'écorce d'arbre. Le pot (*nguku*) servait à recueillir le latex, la sève blanche qui s'écoulait des lianes ou des arbres caoutchoutiers.

La cueillette se faisait différemment selon qu'il s'agissait de l'arbre *mondembo* ou des lianes.

Tous les arbres passaient à l'essai : on enfonçait le couteau dans chaque arbre. Le latex qui en coulait était enduit sur une partie du corps, souvent sur la poitrine. Une fois séché, on l'enlevait et on appréciait sa teneur par son élasticité. Lorsque le latex séché et retiré arrachait quelques poils de la partie appliquée, il était de meilleure qualité.

Le lendemain, les arbres étaient abattus pour extraire toute la sève par des incisions circulaires pratiquées tous les 5 cm.

Le travail de la cueillette de caoutchouc de lianes, par contre, consistait à grimper le long de gros arbres par où s'enlaçaient les lianes caoutchoutières, les couper et les laisser choir par terre. Le travail était exécuté par les jeunes. Certains d'entre eux étaient emportés par la chute des lianes et s'écrasaient au sol.

Dès que les lianes étaient arrivées au sol, elles étaient découpées en fagots de 50 ou 60 cm de longueur. Elles étaient ensuite disposées sur un échafaud légèrement incliné et le latex recueilli dans un récipient. Le latex recueilli était alors transporté et amené au campement *molako* où il subissait sa première transformation.

Le latex était transvasé dans de grands pots où on lui ajoutait un liquide ammoniacal provenant de substances végétales *boboye*, *ngakuku*, *ngai-ngai*, *mokpa* et parfois on y ajoutait de l'urine.

Après le chauffage, on ajoutait à ce mélange une mesure d'eau. Celle-ci agissait sur la pâte comme la levure. La pâte ainsi obtenue était étalée sur une écorce d'arbre préparée à cet effet.

Le mélange était fait en s'appuyant sur la pâte en faisant passer un morceau d'arbre au-dessus.

Le travail de malaxage exigeait des gens robustes afin d'étaler parfaitement la pâte et profiter de toute son élasticité. Une fois le malaxage terminé, la boule ou "l'étoffe du caoutchouc", ainsi appelée par les Ngombe, était portée au séchage et déposée sur l'échafaud.

L'emballage qui était la dernière étape consistait à rassembler les différents morceaux, les tailler ensuite pour obtenir un assemblage parfait.

Lorsque l'on était rassuré du quota exigé par la factorerie, on arrêtait aussitôt son travail et on s'apprêtait à rentrer au village pour aller présenter son caoutchouc au Blanc, gérant ou directeur de la factorerie» (Bokongo 2011 : 304-305).

Pendant que les populations terriennes étaient chargées de récolter le caoutchouc, celles des villages riverains acheminaient la production à Mobeka, à l'embouchure de la Mongala, qui était le siège local de la société.

Dans la Mongala, l'exploitation du caoutchouc s'est avérée difficile. La Compagnie anversoise du commerce du Congo octroyait à l'État une large part de ses bénéfices.

Pour renforcer la production, plusieurs plantes caoutchoutières sylvestres furent exploitées, notamment :

- les herbes à caoutchouc : *Landolphia thollonii* : les natifs en récoltaient les rhizomes, qu'ils nouaient en botte, les séchaient, puis les décortiquaient ; les écorces battues livraient la sève ;



**Magasins et bureaux à Mobeka.**

(AP.0.0.30465, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1903.)





#### Débarquement du caoutchouc à Léopoldville.

(AP.0.0.14543, collection MRAC Tervuren ; photo Pelet, 1910, © MRAC Tervuren.)



#### Le travail du caoutchouc des herbes.

(AP.0.0.27952, collection MRAC Tervuren ; photo Reigel, © MRAC Tervuren.)

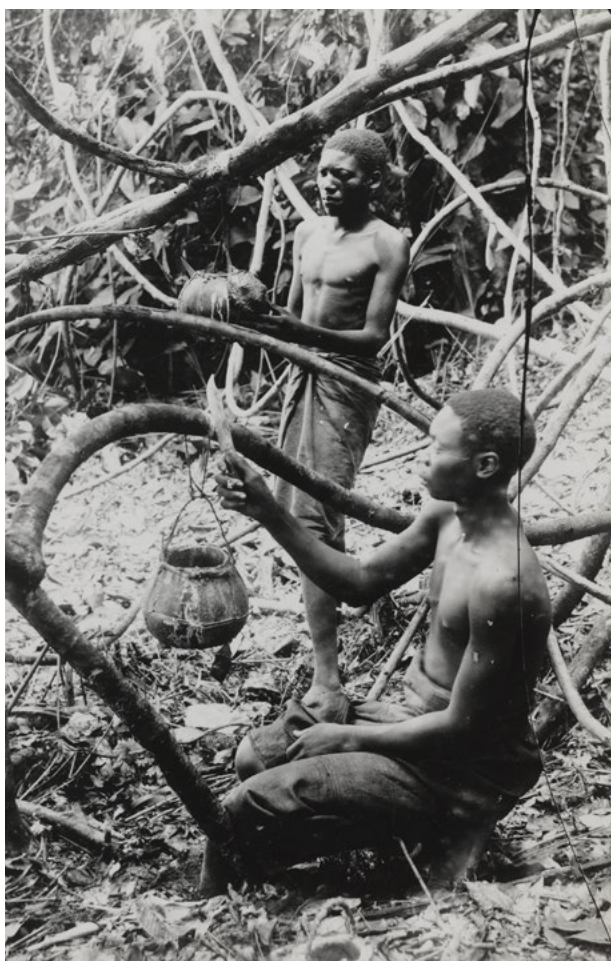
- les lianes à caoutchouc: *Landolphia gentilii* (*sakpa*) et *L. owariensis* (*mamoho*). La récolte se faisait par des incisions dans les lianes. En effet le décret du 30 octobre 1892 interdisait de couper les lianes, en vue de poursuivre leur utilisation les années suivantes.

Il est à noter que l'exploitation de ces lianes fut progressivement abandonnée en faveur des plantations d'hévéas, dont la récolte était plus abondante tout en exigeant moins d'efforts. Elle fut reprise pendant quelques années, au cours de la Seconde Guerre mondiale, lorsque la perte des plantations d'Extrême-Orient provoqua chez les Alliés une pénurie de caoutchouc.

- l'arbre à caoutchouc: *Funtumia elastica* (Magbogbo).

L'exploitation du caoutchouc fut rendue extrêmement pénible en raison de la brutalité, des cruautés et des blessures ouvertes dues au travail forcé. C'est ainsi que les missionnaires britanniques, qui dénoncèrent ces pratiques, lancèrent l'expression « *red rubber* », le « caoutchouc rouge » ou le « caoutchouc du sang », que Daniel Vangroenweghe a reprise dans son ouvrage (Vangroenweghe 1986).

L'occupation des territoires de la Mongala ne se fit pas seulement par le fleuve et ses affluents tels que la Mongala et l'Itimbiri, mais aussi par les petits bras des rivières telles les rivières Djambo, Mioka, Ngale, Molua, Lofofe, Loeka, Lolo... Les Européens placèrent à l'intérieur de petits postes *mapula*,



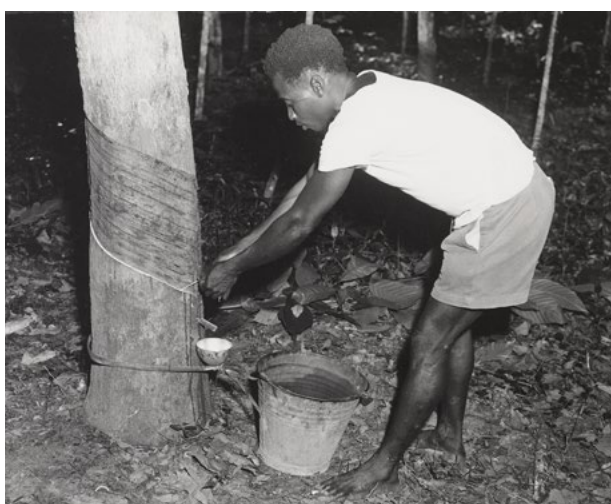
**1897 en forêt, récolte du latex dans la forêt. Lusambo.**  
(AP.0.0.304, collection MRAC Tervuren; photo F.L. Michel, 1897.)



**1897 en forêt, cuisson du latex et des galettes de caoutchouc. Lusambo.**  
(AP.0.0.302, collection MRAC Tervuren; photo F.L. Michel, 1897.)



**En 1897, séchage des galettes de caoutchouc dans la forêt. Lusambo.**  
(AP.0.0.301, collection MRAC Tervuren; photo F.L. Michel, 1897.)

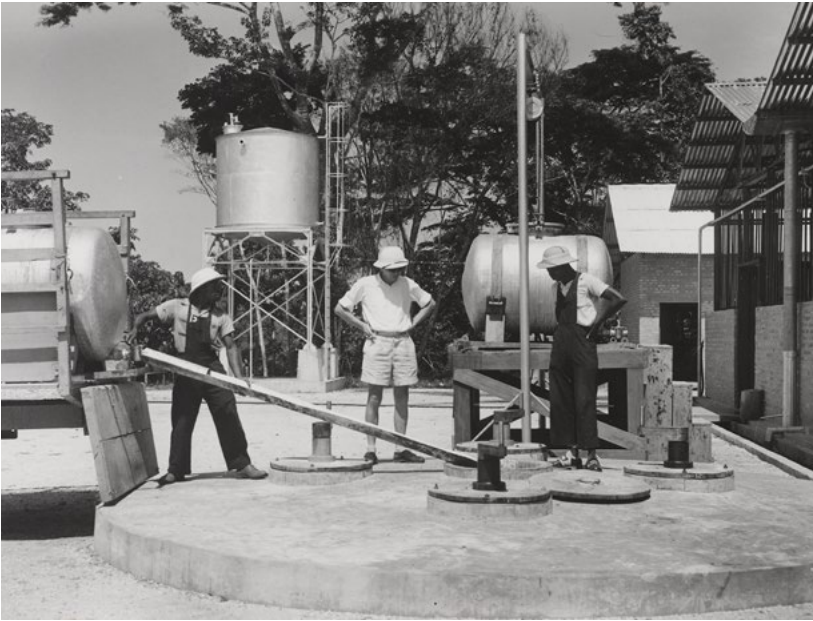


**Le caoutchouc était récolté par des incisions.** Ici, à Befale (district de la Tshuapa), un travailleur occupé à la récolte: avant de raviver la saignée pratiquée au tronc de l'arbre, il enlève les « scraps », petits rubans de latex solidifiés.  
(HP.1957.1.568, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)



**À Yaleko dans le territoire d'Opala (district de Stanleyville), le rassemblement des cruches contenant du latex provenant de la saignée de l'hévéa.** Le latex sera conduit par camion à l'usine qui en assurera le traitement.  
(HP.1956.15.10995, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)





**À Yanonge dans le territoire d'Isangi (district de Stanleyville) :** traitement du latex dans une usine fabriquant des articles en mousse de latex. Le latex amené des plantations par camion-citerne est versé dans un tank souterrain où il sera concentré et conservé.  
(HP.1956.15.11039, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)



**À Yanonge :** le traitement du latex dans une usine fabriquant des articles en mousse de latex : le latex, auquel a été incorporé de l'acide formique, est versé dans des formes pour être vulcanisé.  
(HP.1956.15.11043, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)



**Dans une usine de caoutchouc à Yaleko dans le territoire d'Opala :** après coagulation, les feuilles de caoutchouc sont calandrées pour en éliminer l'excès d'eau, en réduire l'épaisseur et en augmenter la surface. Elles seront ensuite fumées et séchées.  
(HP.1956.15.11000, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)



**Dans une usine de caoutchouc à Yaleko dans le territoire d'Opala :** expédition de caoutchouc en feuilles.  
(HP.1956.15.11040, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote [Inforcongo], © MRAC Tervuren.)

commandés par des gradés noirs, appelés « *mubeka* » ou « sentinelles ». Les plus grandes factoreries furent établies à Ndundusana et à Ndoobo.

La première phase de l'opération consistait à recenser la population dans tous les villages et à apprendre aux hommes toutes les techniques de

récolte du caoutchouc. Étaient déterminées ensuite les quantités à apporter et les jours des marchés. Le travail se faisait sous la surveillance étroite des sentinelles.

Juste avant le lever du soleil, les sentinelles faisaient l'appel et chacune d'entre elles, avec son groupe



étroitement surveillé, se rendait dans la forêt pour détecter les espèces caoutchoutières. Le matériel de saignée était l'arête de poissons, une feuille fine servant de gouttière et un panier, taillé de feuilles *longongo*, remplaçant le godet.

Le travail était dur, alors que les modalités d'achat et les récompenses étaient dérisoires. L'indigène qui apportait la quantité exigée était appelé « *do kilo sesa* ». « *Do* » est un terme marquant un « oui » appréciatif et honorifique. « *Kilo sesa* » semble être une déformation des mots français : « c'est ça » prononcés lorsque la balance atteignait le poids net.

Le *do kilo sesa* recevait en guise de récompense une importante quantité de sel, une pièce d'étoffe, des machettes, des haches, de l'alcool... Par contre, l'indigène qui n'atteignait pas la quantité exigée s'appelait « *kilo kase* ». Ce dernier, après avoir été soumis à la chicote, recevait une demi-pièce d'étoffe et une petite quantité de sel.

Mais la pesée n'était pas toujours une opération très honnête. Dans son carnet de voyage, Vladi Souchard notait : « Le comportement de certains commerçants n'est pas beau à voir et les plus blancs ne sont pas les plus honnêtes [...] qui trichent outrageusement : poids, qualité, monnaie, tout y passe » (Souchard 1983 : 93-94).

Cette exploitation à outrance et, surtout, les tortures et les sévices encourus incitèrent les peuples à la résistance et même à la révolte. Les peuples du bassin de la Mongala, comme ceux du bassin de la Lulonga, finirent, en effet, par se révolter, au bout de cinq ans d'exploitation intense. Ceux qui ne réussissaient pas à fournir les quantités exigées et essayaient de fuir étaient punis d'emprisonnement, de coups de fouet et de mort, s'il le fallait. Beaucoup eurent des mains et des bras amputés pour servir d'exemple à ceux qui auraient osé les imiter. Les mêmes punitions s'appliquaient aux femmes et aux enfants des fugitifs. Des villages entiers furent brûlés et les plantations détruites pour pousser les natifs à la soumission (Bokongo 2011).

Plusieurs foyers de résistance surgirent presque au même moment, mais les Congolais manquèrent de cohésion et, face aux troupes métropolitaines composées de sentinelles et de soldats de la Force publique, ils n'obtinrent que quelques succès, avant d'être définitivement défaits.

Les Ngombe, en particulier, ne résistèrent que dans des villages isolés. Quelques-uns d'entre eux se soulevèrent entre les années 1903 et 1906, notamment les Mongili, Kwawa et Mumbia. Il s'agis-

sait de populations en fuite pour se soustraire aux impositions.

Les Budja, par contre, surtout ceux de Yalisika, posèrent problème aux postes et aux troupes mobiles. Forts de leurs exploits antérieurs contre les Swahili (Matambatamba), vers 1880, et contre la colonne de Ponthier, avant-garde de l'expédition Van Kerckhoven, où périrent un sous-officier, Bucquoy, et 75 auxiliaires noirs, en avril 1891 (Flament *et al.* 1952), ils n'hésitèrent pas à affronter militairement les Blancs et leurs hommes. Les factoreries furent encerclées et prises d'assaut et leurs agents massacrés. C'est alors que les postes de l'État sur le fleuve, Umangi d'abord, puis Lisala, furent transformés en camps militaires, camp d'activistes et camp des réservistes chargés d'endiguer les révoltes (Vandervelde 1909). Il fallut mobiliser un nombre important de soldats et engager des combats sur tous les fronts pour venir à bout des redoutables Budja. Commencés en 1898, les troubles ne prirent fin qu'en 1905 (Flament *et al.* 1952 : 478-483). Les principaux foyers de cette insurrection générale furent, selon la tradition, les suivants :

- a. le chef Abia de Yamendo, qui alla chez le chef blanc « *Songa Malefi* » pour protester contre les durs travaux auxquels ses hommes étaient soumis pour la production du caoutchouc ;
- b. les guerres menées par le chef Eseko de Yalisika. L'histoire a retenu deux grandes batailles : celle de Yambila et celle d'Ekutu<sup>13</sup>. Les deux guerres furent livrées contre les agents de la factorerie de Ndundusana constituée de trois postes : Yambila, Bongbongo-Itsimbi et Yandongi. Les gradés de Bongbongo et de Yambila, attaqués par surprise, furent exterminés en une nuit. Tandis que le responsable du poste de Yambuku fut arrêté plus tard, avec un Blanc, Ekutu, responsable de la factorerie de Ndundusana. Tous deux furent tués. Finalement Eseko fut arrêté, lors de la campagne qui dura six mois. Acheminé au tribunal de Boma, il fut inculpé d'insurrection et d'assassinat. Condamné, il fut exécuté, mais sa mort ne fut, en fait, qu'un règlement de compte pour toutes les guerres légitimes qu'il avait menées ;
- c. les guerres de Molumula et d'Embango, deux meneurs originaires de Yalitama, dans l'actuel secteur Mondjamboli. L'insurrection débuta par le massacre des sentinelles de la factorerie de

13 Surnom de l'Européen responsable de la factorerie de Ndundusana.

Mondjamboli. Leur résistance fut noyée dans le sang par les soldats de la Force publique. La tradition raconte que ces deux guerriers trouvèrent la mort sur le champ de bataille ;

- d. les soulèvements d'Abia, Engbongo et Engwanda, respectivement de Yamendo, Yalombo et Bolupi. Les premiers incidents survinrent à Yakombo avec l'assassinat de deux miliciens envoyés pour convoquer les prestataires. Les habitants de ces chefferies, avec le concours du chef Mokingi de Yambata, attaquèrent la factorerie de Ndobu. L'intervention de la Force publique fut dramatique : massacres, pillages, incendies, etc., qui provoquèrent la dispersion de la population ;
- e. les insurrections menées par Dikpo dans les actuels secteurs Itimbiri et Mobango-Itimbiri. Ce chef coutumier souleva ses populations contre les agents de l'État et de la compagnie, entre 1903 et 1905. Il fut un grand féticheur et opposa une forte résistance, du fait que ses gens savaient manier les fusils « *pupu* », reçus grâce au commerce sur le fleuve. La tradition affirme que dans les deux grands postes de Bosambi et de Yamongumia, les sentinelles furent massacrées. Les guerriers les plus célèbres appuyant Dikpo étaient : Yam-bala de Yamobelu, Malaso de Yalikela, Tange de Yandombo, Esala de Yazebwa, Litsana de Yamolela, Mangili de Yalisenze, Esala de Yainengu, Ngbonda de Yaliambi.
- f. Les actes individuels de résistance furent aussi nombreux :
  - la tradition raconte qu'un Budja de Yamendo tua un Blanc à coups de couteau, simplement pour avoir le mérite d'avoir tué un Blanc,
  - un autre renversa la pirogue qui transportait une colonne de prestataires sur la rivière Djambu,
  - Akputu, parti de Yamendo pour Mondjamboli, massacra les femmes qui pêchaient pour les miliciens originaires de Mobeka,
  - le chef Nkumu Ndongo ordonna l'exécution d'une troupe de miliciens qui voulaient créer un poste sur son sol.

Ces données relatives à la résistance des Budja, restées vivaces dans la tradition, sont attestées par la littérature écrite. J.-C. Willame reprend les données détaillées fournies par F. Flament dans *La Force publique de sa naissance à 1914* et les récapitule ainsi :

- en 1898, le sous-lieutenant Badard, envoyé en reconnaissance dans la région de Dundusana, fut massacré en même temps que l'agent commercial Gysens ;
- un détachement de la Force publique mis à la disposition de deux autres agents de société se laissa surprendre. Les deux Européens furent tués et probablement mangés ;
- le 4 mars 1900, une colonne dirigée par Weynants et Rabe, envoyée à Yalombo pour y disperser un rassemblement hostile, fut massacrée sur place ;
- ces soulèvements continuèrent à un rythme régulier, malgré les victoires du commandant Verdussen, commissaire du district des Bangala, contre les révoltés de Yalombo et de Yaminga, en juillet et en novembre 1900 ;
- en juillet 1901, le commandat Mardulier, commissaire du district des Bangala après Verdussen, réussit à arrêter les chefs les plus redoutables : Eseko, Zengo et Ekwalinga. Ainsi une paix relative fut ramenée dans la Mongala, pendant près de trois ans ;
- mais en juin 1905, les hostilités reprirent et les nouvelles troupes commandées par Gérard amenèrent les rebelles à la soumission. C'était la paix définitivement assurée sur les rives du Congo (Flament *et al.* 1952 : 478-483).

Mais déjà, face à ces abus, le mandat de la Société anversoise avait été suspendu en 1904, et le bassin de la Mongala demeura sous la coupe des entreprises étrangères. Les procédés utilisés pour la récolte des produits s'humanisèrent peu à peu, mais l'esprit resta le même : l'imposition en nature fut remplacée par le « travail éducatif », la politique étant d'utiliser les intermédiaires autochtones.

## RÉFÉRENCES

- Bokongo Libakea, J.M. 1984. « Installation des Ngombe de l'Équateur ». *Revue de pédagogie appliquée* 4 : 246-272.
- Bokongo Libakea, J.M. 2011. *Les Ngombe de l'Équateur. Une nouvelle histoire d'un peuple en quête de son identité. Stratégies politiques coloniales et mutations sociales (1800-2005)*. Kinshasa : Université pédagogique nationale.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : Lebègue & C<sup>o</sup>.
- Flament, F. et al. 1952. *La Force publique de sa naissance à 1914 : participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo*. Bruxelles : Institut royal colonial belge (coll. « Mémoires de la section des sciences morales et politiques », tome XXVI).
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1971. « Les Bangala et la première décennie du poste de Nouvelle-Anvers (1884-1894) ». Mémoire de licence. Kinshasa : Université Lovanium.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1980. « Histoire des peuples riverains de l'entre-Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (ca 1700-1930) ». 2 tomes. Thèse de doctorat en histoire. UNAZA, campus de Lubumbashi.
- Stanley, H.M. 1879. *À travers le continent mystérieux*. Paris : Librairie Hachette et C<sup>o</sup>.
- Stanley, H.M. 1885. *Cinq années au Congo. 1879-1884*. Paris : Maurice Dreyfous.
- Souchard, V. 1983. *Jours de brousse. Congo 1940-1945*. Bruxelles : Éd. De l'Université libre de Bruxelles.
- Vandervelde, E. 1909. *Les Derniers Jours de l'État du Congo. Journal de voyage (juillet-octobre 1908)*. Mons-Paris : Édition de La Société nouvelle.
- Vangroenweghe, D. 1986. *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*. Bruxelles : Didier Hattier.

### Archives

Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC : Rapport AIMO 1953.





## CHAPITRE 8

# ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'occupation du territoire par les Européens et la mise en place de l'Administration furent progressives. La délimitation des circonscriptions administratives accompagnait la prospection du territoire pour son occupation. Les principales étapes de ce processus dans la Mongala sont évoquées ci-après.



**Bureau du district de la Mongala à Lisala.**  
(Photo équipe locale, octobre 2014).

### 1. LES TRAITÉS D'AMITIÉ ET LA CRÉATION DES POSTES SOUS L'ÉGIDE DU COMMERCE

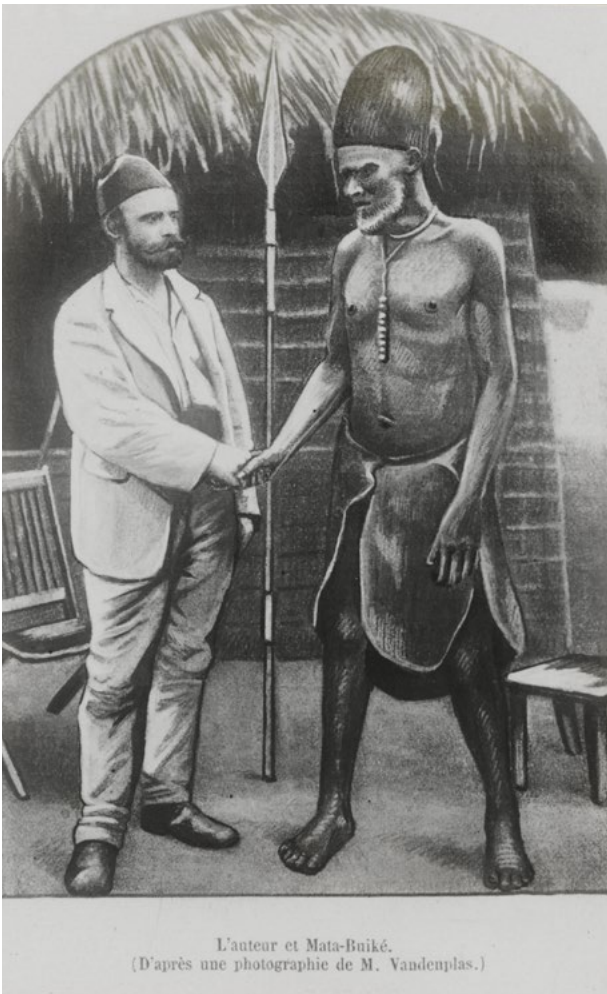
Au moment de la reconnaissance de l'État indépendant du Congo, comme auparavant, l'occupation du territoire était limitée et l'organisation rudimentaire.

Dans un premier temps, les agents de l'État ne contrôlaient que les postes qu'ils venaient de fonder. Les chefs de postes avaient les pleins pouvoirs, qui leur étaient légués par les chefs de l'expédition. Ils devaient renforcer leur position en usant de tous les moyens pacifiques, le recours à la force n'étant recommandé qu'en cas de nécessité extrême.

Stanley, comme Hanssens par la suite, commença par négocier des traités d'amitié avec les chefs locaux, traités qui étaient présentés, à l'insu de leurs partenaires congolais, comme des actes de soumission volontaire et de mise sous la protection de l'Association internationale africaine (AIA), devenue, dès 1882, l'Association internationale du Congo (AIC). L'appui des chefs locaux était recherché en recourant à la fraternité de sang, largement reconnue dans la contrée. Stanley lui-même et tous les premiers chefs de postes furent soumis à cette pratique, comme en témoignent leurs écrits. À propos de l'échange de sang entre Hanssens et ses compagnons, d'un côté, et Mata-Boike et ses hommes, de l'autre, le 4 mai 1884, Camille Coquilhat signale que: «Le vieillard, un instant interdit, contemple cette figure ouverte, souriante et qui respire la bonté; il est séduit et dit: Soyons frères de sang. La cérémonie eut lieu sans tarder, et chacun des autres Blancs s'allia ainsi avec un sous-chef, cet acquis augmenta le nombre de nos partisans» (Coquilhat 1888: 198). Mais à partir de 1885, les instructions seront précises à Boma où le gouverneur général coordonnait les activités selon les ordres du Roi-Souverain de l'État indépendant du Congo.

De 1884 à 1888, la station de Bangala à Mankanza fut le seul poste occupé par les Européens et leurs auxiliaires noirs, en amont de Wangata, appelée «station de l'Équateur». Cette station devait superviser le tronçon du fleuve entre Mbandaka et Bumba. Faisant le bilan des activités du capitaine Hanssens, en juillet 1884, Camille Coquilhat écrivait:

«Au moment où le capitaine arrive au terme de ce voyage, il me paraît intéressant d'en résumer les résultats; ils sont on ne peut plus fructueux.



**Coquilhat et le chef Mata-Boike (de son nom à la naissance Enguangu).**

(AP.0.0.28102, collection MRAC Tervuren [reproduction extraite de Camille Coquilhat, *Sur le Haut-Congo 1882-1886*, Paris, 1888, p. 205].)

En aval, il a établi deux postes, l'un à Moubimo, près de Tshoumbiri, l'autre à N'Gombi, à côté d'Irebou; il a découvert et acquis la bouche de la grande rivière d'Ou-Bangi et a obtenu par traité régulier des concessions à N'Ga-Ntchou, Lissangou, N'Toumba, Irebou, Oussindi, Boutoumou, M'Poumba, Mabirou, Iranga et Loulanga. Puis il a acquis les Ba-Ngala.

En amont, il a fait recevoir par contrat notre drapeau et notre protection à Mobéka, M'Pesa, Irengé, Oupoto, Boumba, Yaminga, Itembo, Monongiri et à Isangi, confluent du Lomami; enfin, il a découvert l'affluent Mongala et a établi un poste chez les féroces Basoko, à l'entrée de l'Arouwimi. C'est un superbe bilan dont je félicite vivement mon chef» (*Ibid.* : 228).

Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une domination européenne; des points d'attache étaient recherchés, à partir desquels une nouvelle étape était



**Baert et Vandenplas.**

(AP.0.0.28108, collection MRAC Tervuren, Photo L. Habran, 1888 [reproduction extraite de Camille Coquilhat, *Sur le Haut Congo 1882-1886*, Paris, 1888, p. 444].)

lancée visant le contrôle de la région et la soumission des peuples qui y habitaient.

Pendant près de deux ans, Camille Coquilhat, assez diplomate, évoqua constamment les accords passés avec les peuples autochtones. Protégé par le chef Mata-Boike<sup>14</sup>, Coquilhat eut le temps de procéder à la reconnaissance du territoire sur le fleuve jusqu'à Mobeka et même à l'intérieur vers la Ngiri, avec le concours du fils du chef (*Ibid.* : 278-284 et 299-302).

14 À l'arrivée de Camille Coquilhat dans la région, ce chef local gouvernait un des plus vastes États des bords du Congo équatorial. Il avait de l'ascendant sur la rive droite, de Monsembe à Lusengo, ses voisins étant, d'une part, Mokomila et, de l'autre, Mobeka. Mais son pouvoir n'avait rien d'absolu. Aucune force permanente, police ou armée, n'avait été vue à son service. Il avait été obligé de discuter longuement les décisions à prendre dans des réunions de chefs et de notables (Coquilhat 1888 : 202).



Après la mort de Mata-Boike, en 1886, les habitants de la station se sentant menacés, commencèrent à user de la force contre les villages voisins. Les chefs européens en poste à ce moment, Baert et Van Kerckhoven, n'étant plus liés par les pactes de sang, s'employèrent à la soumission totale de la population locale. Baert s'attaqua aux Bapoto de Lisala en ayant comme prétexte la libération des soldats capturés par les Bapoto et fuyant Stanleyville. Van Kerckhoven soumit les villages du Sud avec pour objectif de mettre fin au commerce des esclaves venant de la Lulonga. La station put ainsi étendre son influence militaire, en 1888 (Mumbanza 1971).

## 2. UNE TIMIDE ORGANISATION ADMINISTRATIVE SOUS L'EIC : 1888-1908

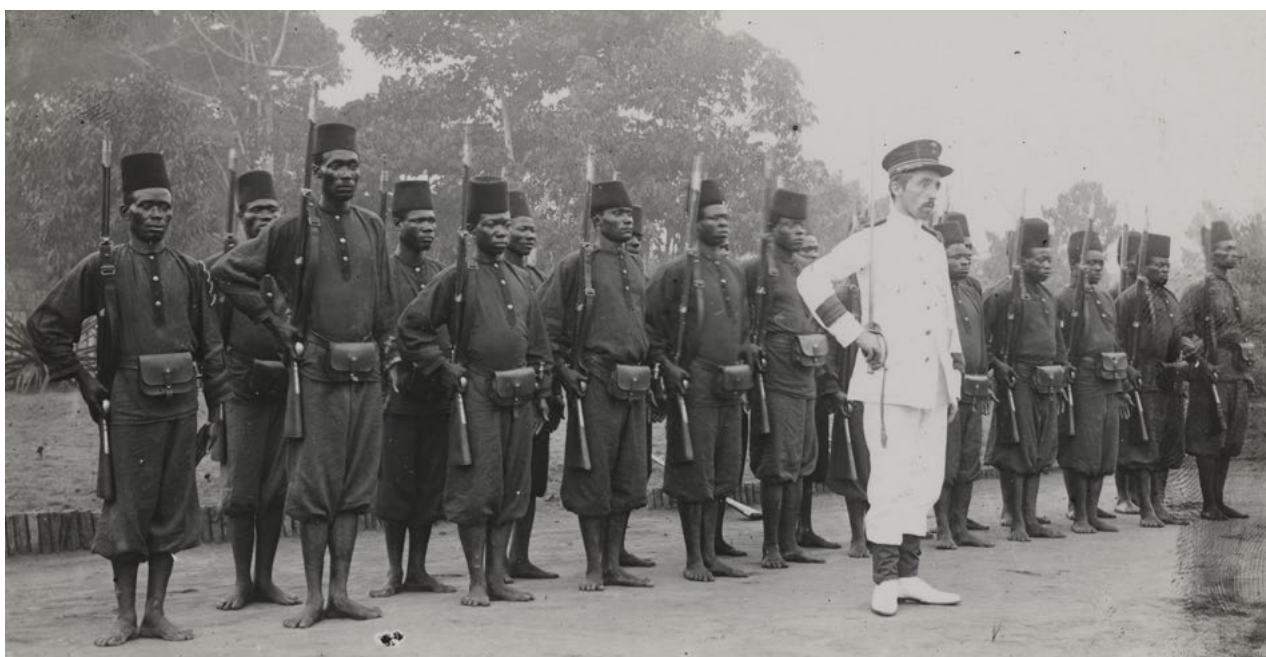
Le 1<sup>er</sup> août 1888 intervint la première organisation administrative divisant l'EIC en onze districts. Toute la partie équatoriale du pays était comprise dans trois districts : les districts de l'Équateur, de l'Ubangi-Uele et de l'Aruwimi-Uele. L'actuel espace de la Mongala était réparti entre les trois districts, mais la plus grande partie relevait du district de l'Ubangi-Uele, avec comme chef-lieu la « Station de Bangala ».

Étant donné les difficultés rencontrées à étendre les activités vers l'Ubangi, le commissaire du district, qui résidait à Mankanza, consacra ses efforts sur le

fleuve et sur les rivières Mongala et Lulonga. Les postes secondaires d'Upoto et d'Umangi, fondés en 1888, répondirent en partie à cet effort d'organisation. Il en fut de même pour les postes de Basankusu sur la Lulonga, fondé en 1890, et de Mongwandi, fondé à Businga, sur la Mongala, en 1890 également. Les natifs relevant de tous ces postes ne subissaient pas encore de contraintes administratives, comme signalé plus haut.

Les sociétés commerciales qui arrivèrent dans la région de Lisala, en 1888, pour l'achat de l'ivoire, usèrent des mêmes méthodes pacifiques pour attirer les natifs et les rallier à leur cause. Les Blancs de la factorerie de la SAB à Gongo, sur la Dua, étaient considérés par les natifs comme des gens estimables et pacifiques.

En 1892, lorsque le bassin de la Mongala fut cédé à l'Anversoise, l'espace n'était pas encore soumis, et cette tâche revint à la société, qui jouit de tous les attributs de l'État durant plus de dix ans. Pendant ce temps, le nouveau district des Bangala fut délimité, le 17 juillet 1895, par la division en deux parties de l'ancien district de l'Ubangi-Uele. Les autorités administratives, basées à Nouvelle-Anvers, n'intervenaient directement que lorsqu'il fallait soutenir l'action de la société et mettre fin à une révolte contre des brutalités, qui leur étaient généralement étrangères. C'est alors que les camps militaires d'Umangi et de Lisala prirent une réelle ascendance sur les populations de la Mongala.



**Détachement de la Force publique de Mombongo.**

(AP.0.0.14672, collection MRAC Tervuren ; photo H. Delvaux, © MRAC Tervuren.)

La vaste concession de l'Anversoise fut organisée à partir de Mobeka, siège de la compagnie, et, localement, à partir des factoreries. Chaque factorerie pouvait comprendre un poste central et des postes secondaires. La factorerie contrôlait un grand nombre de villages, qui apportaient le caoutchouc exigé selon les horaires fixés par la hiérarchie. À partir de 1900, les factoreries furent soumises à la surveillance du commissaire de district résidant à Lisala et des chefs de postes qui contrôlaient les régions de Likimi, de l'Eau noire et de Monveda.

Il arrivait que la factorerie se déplace vers un nouvel endroit, suite à l'épuisement des lianes caoutchoutières. Chez les Ngombe, les Ngbandi et les Mbanza de la Mongala, les principales factoreries créées de 1899 à 1904 furent Bokapo, Bala-Bala, Boso-Modjebo, Kwawa et Monveda. Bokongo (2011 : 293-294) nous fournit quelques indications relatives à leur création :

- la factorerie de Bokapo fut créée en 1899, par l'agent VanBuck, appelé « *Bunga Mangala* », parce qu'il s'exprimait très mal dans cette langue. Le quota de production de caoutchouc pour cette factorerie était attribué aux habitants des villages Mombia, Bomoye, Magala, Bweka, Boso-Mabo, Lipanga, Bombia-Mayi et Akula. Les principaux marchés se tenaient à Bokapo, Mombia et Lipanga ;
- la factorerie de Kwawa fut ouverte en 1900, sous la supervision des agents Goby et Artur Samain. Elle couvrait la production des villages Bondia, Mbangi, Boso-Lingo, Boso-Sembi, Boso-Libondo, Mologa, Kwawa, Boso-Ngali, Boso-Mandji, Ngale et Mongili. Les principaux marchés se tenaient à Kwawa et Boso-Libondo. Le marché intermédiaire de Ngale servait de stockage du caoutchouc de Boso-Mandji, Ngombe-Diko, Masanga, Boso-Dongu, Mongili et Kumbele ;
- la factorerie de Bala-Bala fut créée en 1901, par l'agent Dupont. Elle couvrait la production de caoutchouc des habitants de la Likimi, les Bagenza, les Mbanza et les Ngbandi de la rive droite de la Lua. Le principal marché était à Likimi ;
- la factorerie de Boso-Modjebo fut créée en 1902, par Guillaume van der Kerkoven, *alias Engbangadoka*, sobriquet traduisant sa cruauté. En lingombe, le chef du village annonçait comme suit la campagne du caoutchouc :

« Puma... *Egbangadoka atokea, dakomi ndembo. Kilo isato, inei, itano, odi nana, isamano, sambo, omwambe, odi momi. Ban aba X tomapingedjani, ban aba Y baswa mokonda, Boso Z iso ntang'isusu iboso.*

Traduction : Demain Engbangadoka arrive. Mettons-nous à récolter le caoutchouc. Trois kilogrammes, cinq, vous êtes paresseux ; six kgs, sept, huit vous êtes des hommes courageux. Les enfants de X, tenez bon. Les enfants de Y, vous êtes propriétaires de la forêt, faites un effort. Les enfants de Z, vous avez toujours été les premiers, ne l'oubliez pas. »

À la fois pareil message inquiétait, intimidait et stimulait le villageois à la récolte du caoutchouc. L'ardeur et la perspicacité faisaient l'honneur d'une famille, tandis que la paresse exposait celle-ci à la colère du Blanc, qui devait la fouetter ou l'emprisonner parce que jugée fainéante. À l'occasion d'une vente, certaines personnes, dont les jeunes gens vigoureux, étaient enrôlés dans la Force publique, où ils servirent pendant la guerre comme *pakasa* (pourvoyeurs).

L'action de la factorerie de Boso-Modjebo s'étendait sur les villages Boso-Modjeko, Ngale, Boso-Mbudi, Boso-Sengeli, Bolombo, Madjongo, Boso-Ndwana, Kindo et Mbat. Les principaux marchés se tenaient à Boso-Modjebo, Bolombo-Mayi et Kindo ;

- la factorerie de Monveda fut créée en 1904, sous la supervision de L. Matty, résidant à Lisala. Les principaux marchés étaient organisés à Monveda, Bumba-Ngale et Boyange-Motima. Le premier marché achetait le caoutchouc des riverains des Apakabeti et de ceux situés en amont de la Lua ; le second s'occupait du caoutchouc de Gumba, Bobele, Bonga-Makambo, Diobo, Ngombale et Botulu ; le troisième marché achetait le caoutchouc d'une bonne partie des villages Ngondji, Bawea, Mondjelenge, Bokamba, Mondia, Bosanga, Liboko, Ntondoko et Boyange.

Chez les Budja, la principale factorerie fut celle de Ndundusana, avec les sous-postes de Yambila, Bongbongo-Itsimbi et Yandongi. Signalons aussi les factoreries de Ndobu, de Mondjamboli et d'Itimbiri.

En 1900, M. Tombeur devint commissaire général s'occupant de l'administration à la fois des districts des Bangala et de l'Ubangi. Il fut aidé, chez les Ngombe, par les chefs de poste Julien Lenoir, Joseph Cornelis, Revelaert, Bal et Charles Lemaire, respectivement administrateurs de l'Eau noire, de la Likimi et de Monveda.

Chaque factorerie était confiée à un agent européen qui devint le gérant, disposant d'un personnel local, souvent au nombre de 50 personnes, à savoir :



**Un missionnaire de Boyange en voyage.**

(AP.0.2.10081, collection MRAC Tervuren ; photo Missionnaires de Scheut.)

25 soldats armés et 25 travailleurs. Leur mission était de soumettre la population et d'exiger la fourniture d'un caoutchouc de bonne qualité et en quantités suffisantes. Ils assuraient aussi l'acheminement de ce caoutchouc vers Mobeka. Certaines factoreries atteignaient le fleuve par les routes caravanières aboutissant à Lisala et Bumba.

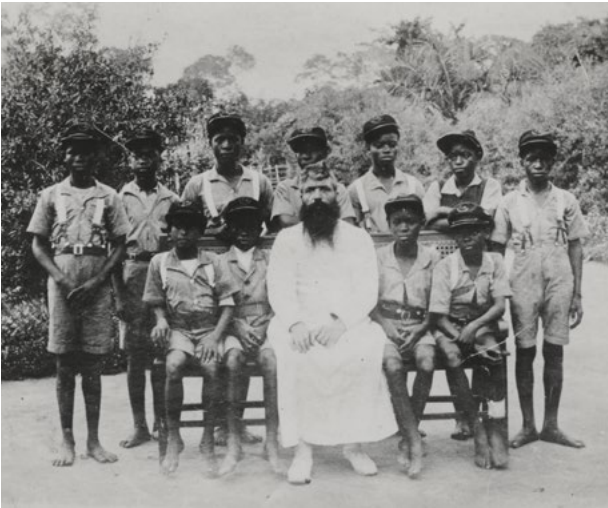
L'agent Bisteau avait mené, en février 1903, une opération militaire, avec plus de 100 soldats afin de soumettre les Budja à la récolte du caoutchouc. Beaucoup de ses soldats périrent et ce fut un échec pour l'État. Georges D'Haenens, chef de poste de l'État de Gongo sur la Dua, combattit les Budja, de mars à octobre 1903. Il livra de violents combats contre les Yasongo, les Mandika, les Yambata (conduits par Madjumba) et les Yalombo (Marchal 1966 : 84, 85). Malgré les pertes, il parvint à installer la factorerie de Yamendo, mais celle-ci périt assez vite, avec la mort de Rams. C'est Auguste Gérard, chef de district des Bangala, qui finit par soumettre les Budja, après six mois de combats menés, entre octobre 1904 et mars 1905. Pour y parvenir, il avait obtenu 500 soldats supplémentaires encadrés d'un important nombre d'Européens réquisitionnés aux

camps d'Irebu et d'Umangi-Lisala. Ainsi la population budja des régions d'Ebona, Molua et Bosambi fut contrainte de produire du caoutchouc (*Ibid.* : 87).

En février 1904, le substitut du roi, Iwan Grenade, rapporta que les régions de Motima, Dua et Melo étaient saignées à blanc. Devant la Commission d'enquête, il donna de nombreux renseignements sur les conditions des Noirs : dans la région Kwawa, par exemple, la vie dans la forêt était misérable. Les gens menaient une existence animale, fuyant à l'approche du Blanc. Ils se construisaient des cases en forêt où ils cherchaient refuge et protection contre les fauves. Le gérant de Kwawa, Arthur Samain, témoigna que plusieurs de ses récolteurs avaient péri sous la dent des léopards. Grenade dit avoir vu à Kwawa le cadavre d'une de ces victimes en forêt (*Ibid.*).

Après la révolte des Budja, en 1905, Léopold II retira officiellement les pouvoirs accordés aux compagnies concessionnaires et confia la surveillance de la production des richesses du pays à ses propres agents. Mais aucune nouvelle organisation interne ne modifia les structures précédentes. Le tableau peint par le député socialiste belge, Émile Vandervelde en 1908, est assez expressif :





**Au petit séminaire de Mobeka (abbé Bukes)  
(paroisse Saint-Esprit).**

(AP.0.0.23128, collection MRAC Tervuren ; photo Ordre des Pères Spiritains.)

« J'ai rarement vu un endroit aussi triste que Mobeka, le poste d'entrée de la Mongala.

C'est ici que, naguère, la Société Anversoise, la SCA, de sinistre mémoire, avait ses bureaux. C'est ici qu'ont passé, depuis quinze ans, des quantités énormes de "caoutchouc rouge". Rien que l'aspect de la station, d'ailleurs, en dit long sur les relations qui existent entre les Blancs et les indigènes. Ce n'est pas un poste; c'est une forteresse. De hauts murs l'entourent de toutes parts, sauf du côté de la rivière. Un écriteau, placé en évidence, porte: "Il est défendu de circuler dans le poste." Au moment où nous arrivons sous la pluie, quelques soldats expulsent, avec leur brutalité coutumière, des femmes qui voulaient assister au débarquement.

Notre arrivée à Mobeka était annoncée par un télégramme du commissaire de district. Le chef de poste et le chef de secteur viennent à notre rencontre, nous invitent à partager leur repas du soir, et, entre la banane et le fromage, nous parlent longuement du procès qui va bientôt se juger ici, et dans lequel sont engagés presque tous les agents de la Mongala, y compris eux-mêmes.

On sait que, depuis plusieurs années déjà, après la révélation des horreurs commises par les hommes de la SCA, l'État lui a enlevé le droit de récolter le caoutchouc dans la Mongala, mais sous l'engagement de le récolter lui-même et de le livrer à la société concessionnaire au prix de 4 francs le kilo.

Il était permis de croire que, dans ces conditions, les indigènes étant moins pressurés, la production de caoutchouc serait moins forte. Or, c'est le contraire qui se produit. En 1905 et 1906, le commandant X, un

## 1. Soulèvement à Mongili : 1904

Mené par le chef Mosadi à la suite de la répression contre les Bokwelu de Boso-Nzinga et Boso-Dongu qui avaient livré à l'agent Gobby, *alias Ekangea Kangea* (il arrête pour n'importe quoi) un caoutchouc de mauvaise qualité, tiré des lianes *mangbogbo*. Le dénonciateur fut la sentinelle budja nommée Ndadiko. La société secrète Basondo fut organisée, ses membres embusqués dans la forêt se nommaient *asonde*. La secte s'attaquait surtout à tous ceux qui étaient soupçonnés d'être les intermédiaires des Blancs, sentinelles et miliciens des factoreries.

## 2. Soulèvement à Kwawa : 1905

Mené par le chef Mwa-Kayi comme réaction aux nombreuses morts de ses sujets par les fauves. Après avoir brûlé les cases autour de sa résidence, sa population émigra vers la rivière Mimbo pour aller vivre dans des *ligbambi*, des campements de fortune.

## 3. Soulèvement à Mumbia : vers 1906

Il eut pour cause les flagellations, tueries, viols, rapt... attribués à Mattys (directeur de l'Anversoise de la zone de l'Eau noire-Likimi) et Van Brouck (gérant de la factorerie de Bokapo). Les habitants de Mumbia, Lipanga et Doko fuirent leurs villages pour se réfugier chez les Mone sur l'autre rive (Bokongo 2011 : 320-321).

jeune officier belge étant chef de zone, la production mensuelle s'éleva régulièrement à 60 tonnes, ce qui n'était presque jamais arrivé du temps de la SCA.

Personne, à l'État du Congo, ne paraît s'être inquiété des moyens employés pour obtenir cette production anormalement forte. Mais l'évêque catholique de Nouvelle-Anvers, M<sup>sr</sup> Roelens, et les missionnaires protestants d'Upoto veillaient. Au début de 1906, ils dénoncèrent, à charge du commandant X et d'autres agents placés sous ses ordres, des faits d'une extrême gravité. Une enquête fut ouverte. Elle n'aboutit point, tout d'abord, et on laissa partir X. Mais à peine était-il embarqué que de nombreux témoignages se produisirent et que, finalement, il fut mis en accusation devant le tribunal qui doit siéger prochainement à Mobeka, pour avoir ordonné des arrestations illégales, avoir fait frapper à coups de crosse par ses soldats les indigènes soumis à la contrainte et

avoir causé ainsi la mort de plusieurs personnes, avoir fait mourir d'autres individus mis à la chaîne, en les accablant de mauvais traitements, avoir assassiné vingt-sept personnes nominalement désignées dans l'assignation, avoir détruit et brûlé plusieurs villages.

D'après ce que l'on m'a dit, le commandant X fera défaut. Il restera tranquillement en Belgique, où, à son retour, il a repris son service d'officier. Mais le menu fretin est resté dans les nasses du parquet. Les sous-ordres de X, que nous avons rencontrés un peu partout dans la Mongala, sont poursuivis, pour des faits plus ou moins graves; et ce soir même, au mess de Mobeka, il y a deux agents, au moins, qui sont à la disposition de la justice et qui nous disent, avec amertume, leur situation misérable, entre leurs chefs immédiats, qui les notent mal s'ils ne font pas assez de caoutchouc, et les magistrats qui les poursuivent si, pour en faire, ils emploient la manière forte.

Je leur demande comment il se fait que, le système des primes ayant été supprimé, les agents de la Mongala, n'y ayant aucun intérêt personnel, ont pu commettre des délits ou des crimes ?

Ah! me dit-on, c'est bien simple. Officiellement, c'est l'État qui explore les forêts de la Mongala. En effet, c'est encore et toujours le SCA. S'il n'arrivait pas à Anvers beaucoup de kilos de caoutchouc à quatre francs, elle ferait de très mauvaises affaires. Aussi s'est-elle arrangée – par les moyens usités en pareil cas – pour que les récoltes soient aussi abondantes que par le passé.

Et maintenant ?

Maintenant la production a diminué dans des proportions énormes. Elle est tombée de 60 tonnes à moins de 20 tonnes par mois. Et ce n'est pas fini. Après le procès de Mobeka, les indigènes ne voudront plus travailler du tout. Partout où les substituts passent, voyez-vous, le caoutchouc est fini. Ils ne sont pas du pays. Ils croient toujours les indigènes. Ils sont impitoyables pour les Blancs. Ils ne veulent pas comprendre que si l'on appliquait les lois à la lettre, la perception des impôts serait impossible. Au surplus, devant le tribunal, notre défense sera simple: Nous n'avons fait qu'obéir aux ordres du "grand chef". Peut-on nous condamner pour avoir obéi ?

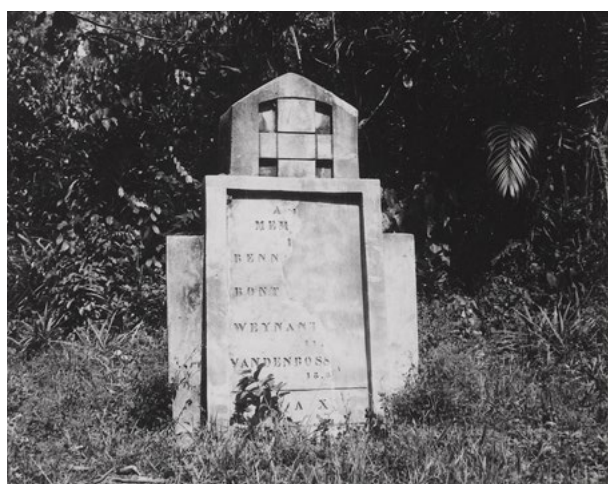
Est-il besoin de dire que, pendant cette conversation, nous éprouvions un malaise qui allait toujours grandissant. Que nous étions loin, dans cette grande salle aux murs nus, où les lampes à huile de palme allaient s'éteindre, au milieu de ces agents qu'on laissait en fonction, tout en les déférant à la justice, que nous étions loin des bureaux corrects de Boma, des demeures riantes du camp d'Irebu, de la terrasse fleurie du commissariat



« Cimetière des pionniers à Lisala », 16 février 1947.  
(HP.1956.15.463, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lebiéd [Inforcongo], 1947, © MRAC Tervuren.)



« Cimetière des pionniers », Nouvelle-Anvers, 1920.  
(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut], n° 28-1-15\_07.)



Une stèle a été érigée à la mémoire de quatre coloniaux décédés dans la région en 1900, à une quarantaine de kilomètres de Lisala, en pleine forêt, sur la route de Gumba.

C'étaient des agents de la Commerciale anversoise. Parmi eux figurent: A.C.S.A. Bontynck, mort le 15 mai 1900 à Ngali; P.E. Weynats, mort le 11 juin 1900 à Mongombo; A. Vandenbossche, mort le 11 juin 1900 à Ngali.

(HP.1956.15.462, collection MRAC Tervuren ; photo Inforcongo, 1946, © MRAC Tervuren.)

de Coquilhatville. Ici, c'était bien le Congo des rapports anglais, la terre maudite du travail forcé, le pays du sang, de la boue et de l'or.

Nous ne pouvions trop accuser les hommes. Ils n'avaient été que des instruments aux mains de plus forts et de plus mauvais qu'eux. Ils venaient de nous dire, avec une sincérité évidente, combien leur situation était pénible et difficile; mais comment ne nous serions-nous pas dit que plus les individus étaient irresponsables, plus il fallait que, le plus tôt possible, disparaisse un système qui engendre de tels abus » (Vandervelde 1909: 119-121).

L'histoire a surtout retenu les premiers coloniaux comme étant des explorateurs et/ou de héros. La légende coloniale de la photo de la page 123 (haut) est: «Le cimetière des pionniers à Lisala: quelques jeunes gens y reposent dans le pays que leur sacrifice, il y a près d'un demi-siècle, a ouvert à la civilisation.»

Bref, diverses questions relatives à l'éphémère État indépendant du Congo (1885-1908) et sa suite dans l'État colonial, continuent à se poser. Jean-Luc Plasman (2014: 131-143) étudie les structures de cet État bicéphale, parce que, dans la réalité, l'EIC «n'était pas un État, pas plus qu'il n'était indépendant». D'après lui, c'était un territoire colonial administré par une association internationale de capitalistes. On peut parler de bicéphalisme, dans la mesure où le chef de l'État (qui ne vint jamais au Congo) résidait en Belgique ainsi qu'une partie de l'Administration, tandis que l'autre partie avait son siège à Boma. Plasman définit cet État léopoldien comme une monarchie absolue. Lancelot Arzel (2014: 145-159) étudie, quant à lui, les violences commises dans l'exploitation économique. Il considère qu'en dépit de quelques enquêtes ordonnées par Léopold II et son entourage, notamment à la suite des scandales du *red rubber* et de quelques mesures disciplinaires, les agents locaux étaient le plus souvent amenés à couvrir les abus commis par les sociétés, dans lesquelles ils avaient parfois des intérêts.

### 3. LA MONGALA À L'ÉPOQUE DU CONGO BELGE : 1908-1960

Rappelons que la récolte du caoutchouc fut reprise dans le bassin de la Mongala entre les deux guerres mondiales, pour soutenir ce qui fut nommé «l'effort de guerre». Les principales causes étaient d'ordre stratégique et économique. Ces facteurs

auront une influence sur le découpage des chefferies qui ne respectaient plus les limites entre les différents groupes, allant jusqu'à déshériter certaines populations de leurs espaces antérieurs. Lors des nouvelles campagnes du caoutchouc, les populations devaient se déplacer sur de longues distances dans la forêt. Chez les Ngombe du Nord, J.M. Bokongo identifie cinq zones d'exploitation constituées. Il s'agit de :

- la zone comprise entre les ruisseaux Adjinga, Lisongo, Edudulu et la Mimbo, exploitée par les populations de Kwawa et de Boso-Mandji;
- la zone entre les ruisseaux Liango, Okongo, Guso, Bokere, Limba et la Mongala, exploitée par les populations gwanga, akula et mombia;
- la zone comprise entre les ruisseaux Mange, Liango, Lobala, Amboli et la Mongala, exploitée par une partie des populations gwanga du Nord et celles de Boso-Modjebo;
- la région comprise entre les ruisseaux Mokokopela, Akwolo, Mosale et Ebanga, exploitée par les populations banguba et mongili;
- la région comprise entre les ruisseaux Ngobala, Na et la Mongala du Nord, exploitée par une partie de Gondji et les populations gumba-ebongo. La zone entre Kulupate, la Motima, la Mokabi, l'Épéy jusqu'à son embouchure dans la Mimbo fut exploitée par une autre partie des Gondji, constituée essentiellement des non-Doko (Bokongo 2011: 311).

Ces zones d'exploitation encore présentes dans la mémoire collective locale sont appelées «*gboke e ndembo*» (grand village du caoutchouc).

#### 3.1. ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA MONGALA JUSQU'À 1926

En 1908, l'espace du district des Bangala était divisé en quatre secteurs et une zone administrative:

- zone de la Mongala: chef-lieu Monveda;
- secteur de Lisala: chef-lieu Lisala;
- secteur de l'Itimbiri: chef-lieu Moenge;
- secteur de Banzyville: chef-lieu Banzyville;
- secteur de Yakoma: chef-lieu Yakoma, comptant le poste de Monga.

Le chef-lieu du secteur de Lisala était le siège d'un camp d'instruction. Quant au secteur de l'Itimbiri, il comptait les postes de Bumba, Loeka, Mandungu et Mobwasa.

Bumba était un poste de transit pour les marchandises provenant des régions de l'Uele et du Nord-Est et/ou destinées à celles-ci.





**Ration à Mobwasa.** (AP.0.0.10050, collection MRAC Tervuren; photo J. Claessens.)

**Tableau 8.1. Liste des postes inventoriés dans la région de la Mongala en 1908**

Postes	Nature du poste	Autres remarques
Likimi	Poste de récolte	
Bokula	Poste de récolte	
Monveda	Poste de récolte	Chef-lieu de zone
Businga	Poste de récolte	
Mondjamboli	Poste de récolte	
Binga		
Yakoma		Chef-lieu de secteur
Loaenge		
Bumba	Poste de transit	
Lisala		Chef-lieu de secteur
Monga		
Mandungu		
Mobwasa		
Banzyville		Chef-lieu de secteur

Sources: Goffart (1908: 287-288); BA (1897: 24).

L'arrêté royal du 7 mars 1910 divisa le district des Bangala en huit secteurs :

- secteur Lisala: chef-lieu Lisala;
- secteur Budja: chef-lieu Yambuku;
- secteur Monveda: chef-lieu Monveda;
- secteur Banzyville;
- secteur Yakoma;



**Maison du poste de Bumba.**

(AP.0.0.669, collection MRAC Tervuren; photo M. Van Damme, 1891.)



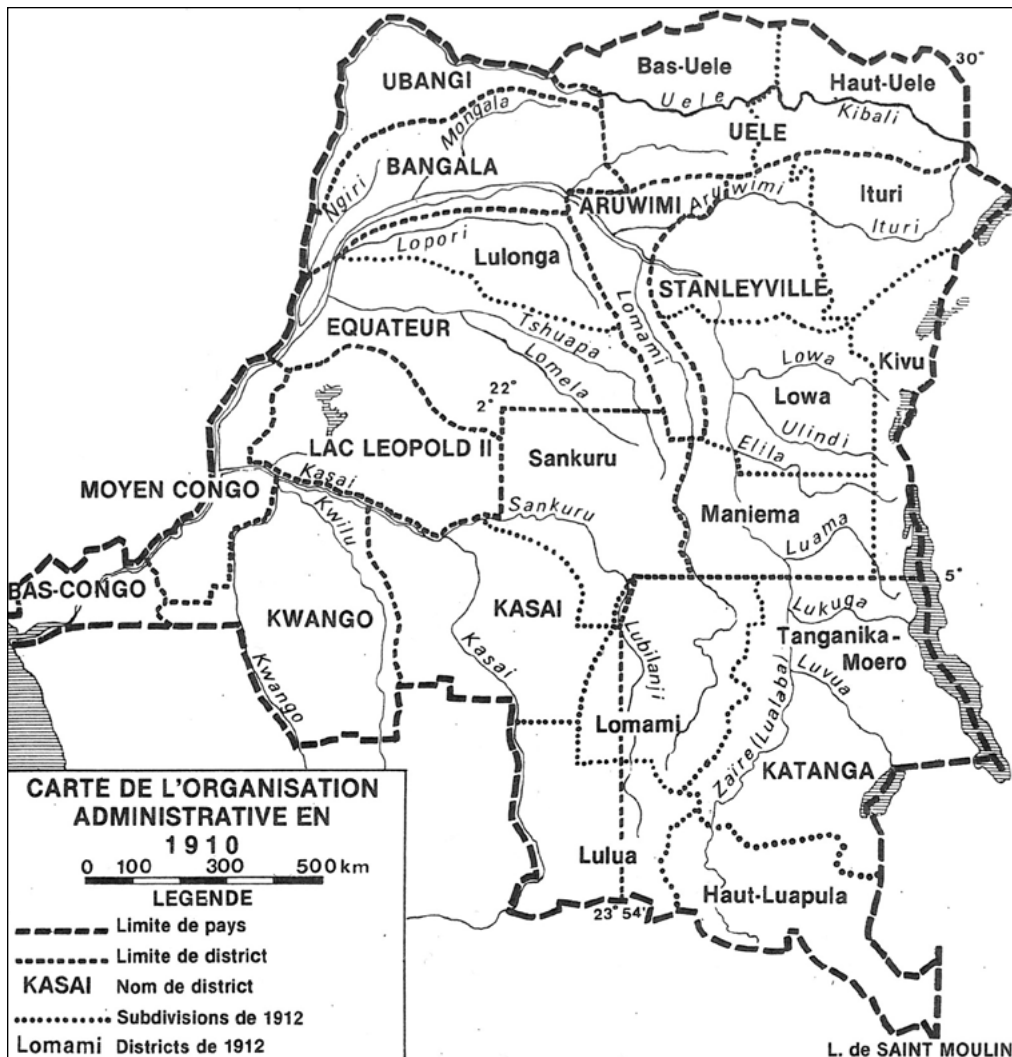
**Poste de Bokula (Mongala): place du rassemblement.**

(AP.0.0.1993, collection MRAC Tervuren; photo G. Gustin, 1902.)

- secteur Melo: chef-lieu Akula;
- secteur Bokula: chef-lieu Bokula;
- secteur Nord: chef-lieu Yala.

S'y ajoutait un espace dit « secteur Ouest ».

L'essentiel de ce qui deviendra l'espace du district actuel de la Mongala était inclus dans les secteurs Melo, Bokula, Monveda et Budja formant la zone de la Mongala.



Carte administrative du Congo belge en 1910. Source : de Saint Moulin (1988).

Le 27 mars 1911, le district des Bangala comptait toujours huit secteurs, mais des modifications étaient apportées et leurs appellations mieux précisées (BO 1911 : 940) :

- secteur Nouvelle-Anvers: chef-lieu Nouvelle-Anvers;
- secteur Ngiri: chef-lieu Musa;
- secteur Melo: chef-lieu Akula;
- secteur Bokula: chef-lieu Bokula;
- secteur Monveda: chef-lieu Monveda;
- secteur Lisala: chef-lieu Lisala;
- secteur Budja: chef-lieu Yambuku;
- secteur Itimbiri: chef-lieu Moenge.

Les secteurs de Melo, Bokula, Monveda et Budja formèrent la zone de la Mongala, avec Monveda comme chef-lieu. Pour des raisons d'hygiène, le décret royal du 1<sup>er</sup> décembre 1911 ordonna le trans-

fert du chef-lieu du district des Bangala de Nouvelle-Anvers à Lisala.

L'arrêté royal du 28 mars 1912, confirmé par l'ordonnance du gouverneur général du 1<sup>er</sup> mars 1913, maintint les limites du district des Bangala, mais il le subdivisa en vingt territoires, dont treize se partageaient le bassin de la Mongala et de l'Itimbiri. Il s'agit des territoires de :

- Basse-Mongala: chef-lieu Akula;
- Moyenne-Mongala: chef-lieu Likimi;
- Mongala-Likame: chef-lieu Businga;
- Eau blanche: chef-lieu Abumombazi;
- Eau noire: chef-lieu Monveda;
- Budja-Eloa: chef-lieu Mombongo;
- Budja: chef-lieu Mondjamboli;
- Molua: chef-lieu Bumba;
- Basse-Itimbiri: chef-lieu Moenge;
- Lese: chef-lieu Mandungu;

- Isambi : chef-lieu à déterminer (Isambi : cf. *infra*) ;
- Basse-Ngiri : chef-lieu Bomana ;
- Moyenne-Ngiri : chef-lieu Bomboma ;
- Haute-Ngiri : chef-lieu Musa ;
- Nouvelle-Anvers : chef-lieu Nouvelle-Anvers ;
- Ukaturaka (Bokatolaka) : chef-lieu Boso-Melo ;
- Dolo : chef-lieu Budjala ;
- Melo : chef-lieu Libanza ;
- Lisala : chef-lieu Lisala ;
- Lobala : chef-lieu Karawa.

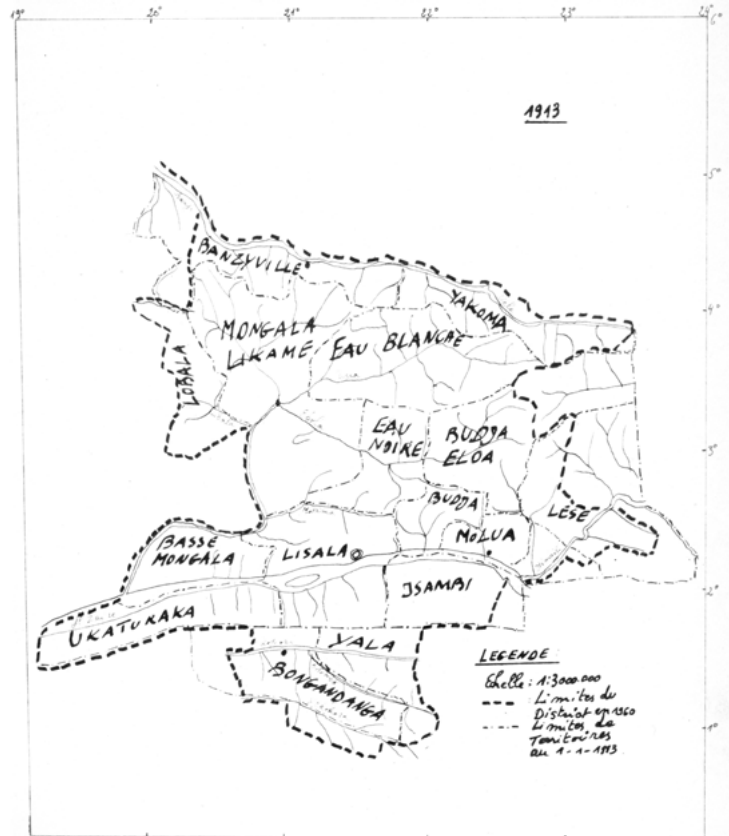
C'est l'ordonnance du 12 décembre 1913 qui désigne Isambi comme chef-lieu du territoire du même nom. L'ordonnance n° 64/2 du 18 mai 1915 transféra le chef-lieu du territoire de la Basse-Mangala d'Akula à Gumba.

L'ordonnance n° 128/SG du 15 septembre 1915 divisa le district des Bangala en quatorze territoires dont chaque chef-lieu portait le nom même du territoire : Bomboma, Bomana, Nouvelle-Anvers, Boso-Melo, Lisala, Binga, Budjala, Karawa, Abumombazi, Businga, Monveda, Mondjamboli, Bumba et Mandungu. La même année, une ordonnance d'administration générale n° 158/SG du 11 décembre apporta des modifications spatiales aux territoires de Mondjamboli et de Bumba.

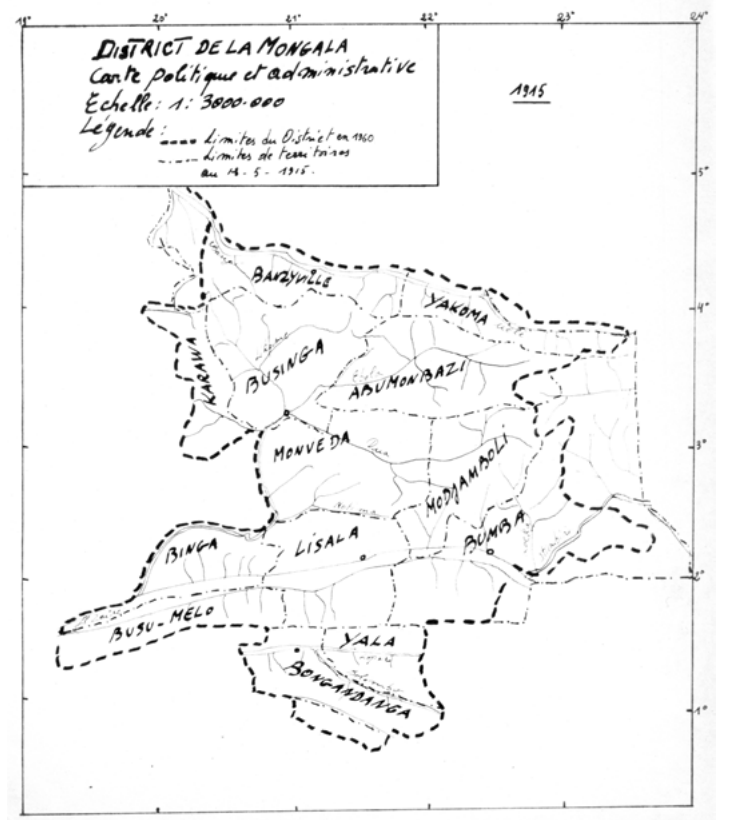
L'arrêté royal du 21 mars 1917 modifia les limites est du district des Bangala au profit du district du Bas-Uele avec l'annexion d'une partie importante du territoire de Bumba. Il s'agit de la partie située au-delà de la ligne reliant les sources de la Loeka et de la Molua ; cette dernière rivière devint la frontière. Par ordonnance du 3 octobre 1917, les territoires de Bumba et de Mandungu furent supprimés, tandis que fut délimité le territoire de Yakata. À l'occasion, les limites des territoires de Boso-Melo et de Lisala furent aussi modifiées (BA 1917 : 796-797).

L'ordonnance du vice-gouverneur général de la province de l'Équateur n° 4 du 14 mai 1918 supprima la circonscription urbaine de Nouvelle-Anvers, créée par l'arrêté royal du 23 février 1895 (BA 1918 : 428-429). À noter que dans le district des Bangala, Bumba et Lisala avaient été érigées en circonscriptions urbaines successivement en 1910 et 1911 (BA 1910 : 903 et BA 1914 : 338).

La circonscription urbaine est une notion de droit colonial née du régime des terres vacantes instauré par les décrets du 1<sup>er</sup> juillet 1885, du 24 septembre 1886 et du 21 septembre 1891. Ces décrets rendaient l'État propriétaire de tout territoire de l'EIC, à l'exception des terres appartenant à des

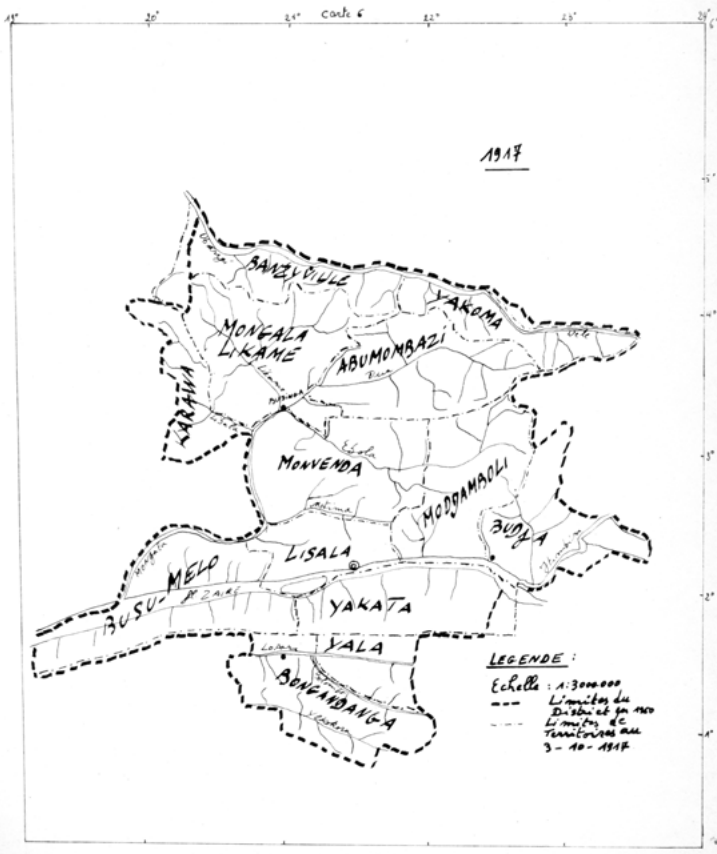


Source : Tshilema 1974 (carte insérée entre les pages 36-37).



Source : Tshilema 1974 (carte insérée entre les pages 36-37).





Source : Tshilema 1974 (carte insérée entre les pages 36-37).

particuliers ou occupés par des villages ou des cultures des autochtones. Quant à l'organisation des circonscriptions urbaines, elle est régie par le décret du 9 août 1893, article 10, qui déterminait le tarif des prix de vente des terrains domaniaux. L'arrêté du 23 février 1895 désigna comme circonscription urbaine tous les chefs-lieux des districts et les localités de Kinshasa (qui deviendra Léopoldville) et de Ndolo. Le mode de création de ces entités fut fixé par l'arrêté du 23 février 1910, dans son article 17, base de celui du 13 décembre 1923 (Dufrenoy 1955: 169-204).

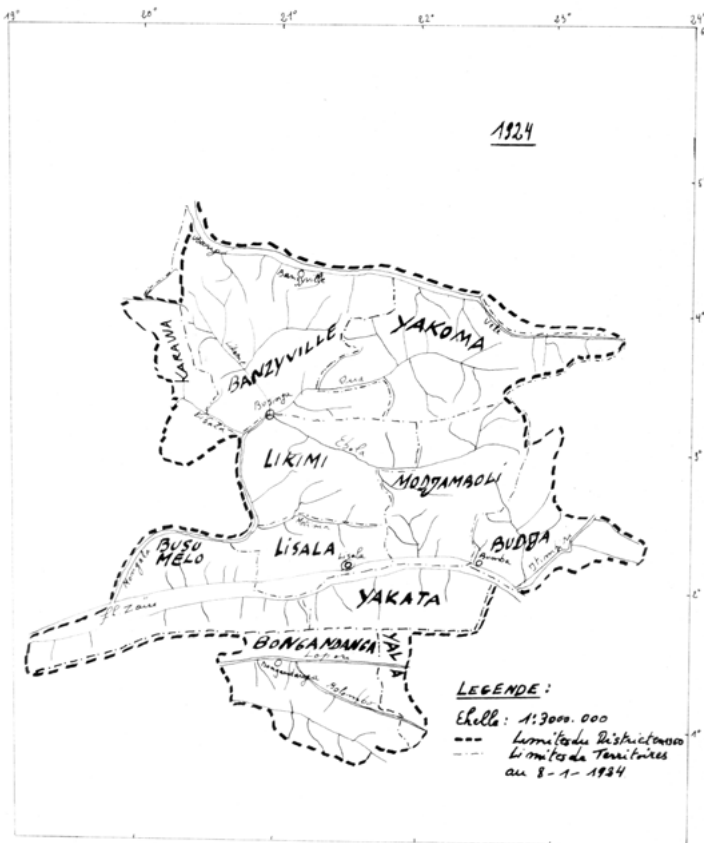
N'étant pas des entités administratives, les circonscriptions urbaines – qui sont des unités foncières – reflétaient la volonté des autorités belges de créer des lieux contrôlés par les Européens. Ainsi une circonscription urbaine était un espace territorial déterminé et délimité par le gouverneur de province dans les localités de son choix.

Pour des raisons d'hygiène et d'efficacité de la police, le décret du 16 juillet 1918 créa des quartiers pour les Européens et les non-Européens dans les centres urbains (BO 1919: 321). La réglementation du séjour des populations non européennes dans les quartiers européens fut définie par l'ordonnance du 29 mars 1926 (BA 1926: 178-180; Merlier 1962: 154).

L'ordonnance n° 65/SG du 30 septembre 1919 réduisit le nombre des territoires du district des Bangala de quatorze à huit. Il s'agit des territoires de Bomana, Nouvelle-Anvers, Budjala, Boso-Melo, Lisala, Karawa, Likimi et Mondjamboli. L'ordonnance du 16 avril 1920 du gouverneur général augmenta le nombre des territoires du district des Bangala à neuf: Bomana, Bomboma, Budjala, Nouvelle-Anvers, Boso-Melo, Lisala, Yakata, Mondjamboli et Likimi (BO 1920: 838). C'est l'ordonnance n°3/SG du 8 janvier 1923 qui viendra délimiter ces territoires (BA 1924: 15-18).

L'ordonnance n° 2/SG du 8 janvier 1924 modifia les limites de districts de la colonie. Celles du district des Bangala furent touchées surtout dans la partie sud. Ces limites portent de façon générale sur les espaces des actuels territoires de Bomongo et Bongandanga. À noter que la province de l'Équateur vit le nombre de ses districts passer à cinq: Équateur, Lac Léopold II, Lulonga, Bangala et Ubangi.

L'ordonnance n° 101/AIMO du 1<sup>er</sup> octobre 1926 fit passer le nombre de territoires à dix: Bomboma, Budjala, Bomana, Nouvelle-Anvers, Likimi, Mondjamboli, Bumba, Boso-Melo, Lisala et Yakata. Cette



Source : Tshilema 1974 (carte insérée entre les pages 36-37).

modification résultait du remaniement territorial opéré, surtout en 1917, entre la Province-Orientale et celle de l'Équateur.

Récapitulatif: le décret du 1<sup>er</sup> août 1888 n'érigea pas le district de la Mongala en tant qu'entité administrative. Son espace était partagé entre trois districts: Ubangi-Uele, Équateur et Aruwimi-Uele. Le premier couvrait la presque totalité de l'espace actuel du district de la Mongala. Par le décret du 17 juillet 1895, le district de l'Ubangi-Uele fut scindé en deux pour donner naissance au district de l'Ubangi dans sa partie septentrionale et au district des Bangala dans sa partie méridionale. L'espace du district de la Mongala était partagé entre ces deux districts, mais une partie appartenait au district de l'Équateur. Par l'arrêté royal du 28 mars 1912, qui divisa l'ensemble du territoire du Congo belge en 22 districts, l'espace du district de la Mongala subit, une fois de plus, une modification: sa partie qui appartenait à l'ancien district de l'Équateur passa sous le contrôle du district de la Lulonga et celle appartenant au district de l'Ubangi fut confiée au district du Bas-Uele. Ainsi, en 1912, l'espace du district de la Mongala actuel était partagé entre les districts de l'Ubangi, des Bangala, de Lulonga et du Bas-Uele. Par ailleurs, l'arrêté royal du 21 mars 1917 changea la limite est du district des Bangala en vue d'une meilleure administration. Cette modification annexa une partie de l'espace actuel du territoire de Bumba au district du Bas-Uele.

Mais la délimitation des espaces administratifs était très fortement influencée par celle des pouvoirs locaux et des territoires ethniques. En 1913, une frange sud et des parties ouest du district du Bas-Uele actuel dépendaient des districts de Stanleyville, de l'Aruwimi et des Bangala. Dans sa lettre écrite de Bondo, datée du 9 février 1914, adressée au gouverneur général, le commissaire de district ff écrivait:

«[...] Une troisième rectification sera nécessaire pour établir définitivement la limite des districts des Bangala et du Bas-Uele. La plus grande partie des chefferies Mabenza et Boganga administrées par Ibembo se trouve théoriquement dans le territoire de la Lese. La droite partant du point de rencontre de la crête de partage des eaux Ubangi-Congo et du méridien 23° 30' de longitude E.G. et aboutissant à l'embouchure de la Jeko, fractionne plusieurs chefferies dépendant du territoire de Gô. [...]

Conformément au 5<sup>e</sup> alinéa de votre dépêche rappelée ci-dessus, j'ai pris des dispositions pour provoquer

une entente avec Monsieur le commissaire général des Bangala et mes collègues des autres districts afin de fixer dans un avenir rapproché les limites qu'il convient d'adopter définitivement» (Dossier VII-BV/RDC Équateur n° 001. Fonds d'archives B. Verhaegen).

À part les problèmes de gestion de l'espace, c'est la connaissance même de la région qui se révélait être encore faible. L'explication de cette situation est donnée dans la note du commissaire général Bertrand adressée au vice-gouverneur général de Stanleyville, le 17 juin 1914.

«[...] *Limites entre le district du Bas-Uele et celui des Bangala à l'ouest de l'Itimbiri*: la ligne idéale déterminée par l'A.R. du 28 mars 1912 ne peut et ne pourrait pas être observée. Je proposerais de déterminer comme limite occidentale les limites dans le même sens des chefferies actuellement administrées par Ibembo et Bondo. Elles peuvent se trouver situées de part et d'autre de la limite théorique fixée. Des changements dans l'organisation actuelle pourraient entraîner des répercussions dangereuses sur le développement de la maladie du sommeil.

Je note incidemment que la carte présentée par le district du Bas-Uele est gravement insuffisante et erronée particulièrement à l'ouest d'Ibembo. [...]

*Quelques considérations générales*<sup>15</sup>:

La chefferie indigène peut être considérée comme la cellule initiale de notre organisation administrative. Elle ne peut être scindée, pour, en conséquence de délimitations territoriales arbitraires, être administrée de deux endroits différents. Les limites des circonscriptions devraient donc être constituées par les limites des chefferies, sauf exception, par exemple le long des frontières internationales, dans les territoires dépourvus de population.

D'une part, ces limites de chefferies sont encore loin d'être fixées partout d'une façon définitive; d'autre part, elles affectent des tracés irréguliers, dont les détails sont souvent de l'ordre topographique, et, enfin, nos cartes entièrement imparfaites comportent des erreurs et des blancs qui eux sont de l'ordre géographique. Ces conditions rendent pratiquement impossible la description des limites rationnelles.

Je proposerais, Monsieur le Vice-gouverneur général, que les décrets à paraître limitent la description des frontières à l'énumération des chefferies en bordure.

15 Cette citation a déjà été reproduite dans le chapitre 4.

La souplesse d'un texte de l'espèce, tenant compte de l'insuffisance de notre documentation, permettrait l'adoption automatique et continue du texte au progrès de nos connaissances géographiques et ethnographiques. Seul ce procédé me paraît de nature à concilier les limites théoriques avec les limites pratiques.

[...]

Enfin je me permettrai de suggérer une division de la colonie en districts, ayant comme plan directeur la répartition sur le territoire de grands groupes de populations apparentés. Cette méthode, si elle offre l'inconvénient fatal de créer des unités variables en étendue et en population (toute autre division est d'ailleurs variable à l'un de ces points de vue), permettrait sans nul doute une beaucoup plus grande adaptation de l'administration et des administrés. L'ensemble des deux districts de l'Uele par exemple offre les groupes caractérisés suivants :

1. Le groupe bantou (Ababua, Mobati, Mobwira) occupe à peu près l'ancienne zone du Rubi, envahit Kole et le bassin inférieur de l'Itimbiri. Il se prolonge sans aucun doute vers les Budja.
2. [...]» (Bertrand 1914).

Sur la question des frontières de son district, le commissaire de district du Bas-Uele introduisait, le 6 janvier 1915, une requête auprès du vice-gouverneur général de la province de Stanleyville. Rappelons que la raison, évoquée déjà précédemment (voir chapitre 4), était :

«[...] Les populations qui devraient être placées sous l'administration du territoire de Lese sont de deux tribus distinctes, les Mabenza et les Mobati. Les premiers se rattachent fortement aux divers clans éparpillés sur l'Itimbiri et entre cette rivière et la Lulu, les deuxièmes sont originaires de l'Uele et ont émigré jusque Moboisa à la suite de l'invasion azande.

Mais toutes ces populations ont des liens familiaux et économiques intimes avec les indigènes de tout le territoire de Gô et de la région de la Likati. Leur séparation d'avec le district du Bas-Uele entraînerait des difficultés et la conséquence la plus grave qui en résulterait serait la dispersion de nos efforts pour enrayer l'introduction de la maladie du sommeil qui règne à l'état endémique dans nombre de chefferies de la Lese et a épargné jusqu'ici celles du territoire d'Ibembo.

[...] Le passage des chefferies Liboke, Magbengane, Likongu, Andjemi Mobola, Abole au territoire de Lese placerait le poste d'Ibembo, chef-lieu du territoire de Gô, dans une position tout à fait excentrique par rapport aux populations et devrait par ce fait être déplacé à

Gô. Mais les installations de ce dernier poste de transit ne nous permettraient pas de le faire» (Dossier VII-BV/RDC Équateur n° 001. Fonds d'archives B. Verhaegen).

Comme déjà dit dans le chapitre 4, le vice-gouverneur général de la Province-Orientale insista auprès du gouverneur général pour que cette demande soit rapidement examinée, ce qui fut fait<sup>16</sup>. Le gouverneur général, F. Fuchs, écrivit de Boma, le 9 avril 1915, au commissaire de district du Bas-Uele :

«[...] Je vous prie [...] de bien vouloir considérer les chefferies Liboki, Mogbengwe, Likongu, Andjiwi, Mabola et Abole que vous revendiquez pour être attachées au territoire de la Lese, comme devant être administrées *provisoirement* par le territoire d'Ibembo» (Fuchs 1915).

Le 9 janvier 1916, le chef-lieu du territoire de Gô fut transféré à Ibembo et le territoire prit, par la même occasion, la dénomination de territoire d'Ibembo.

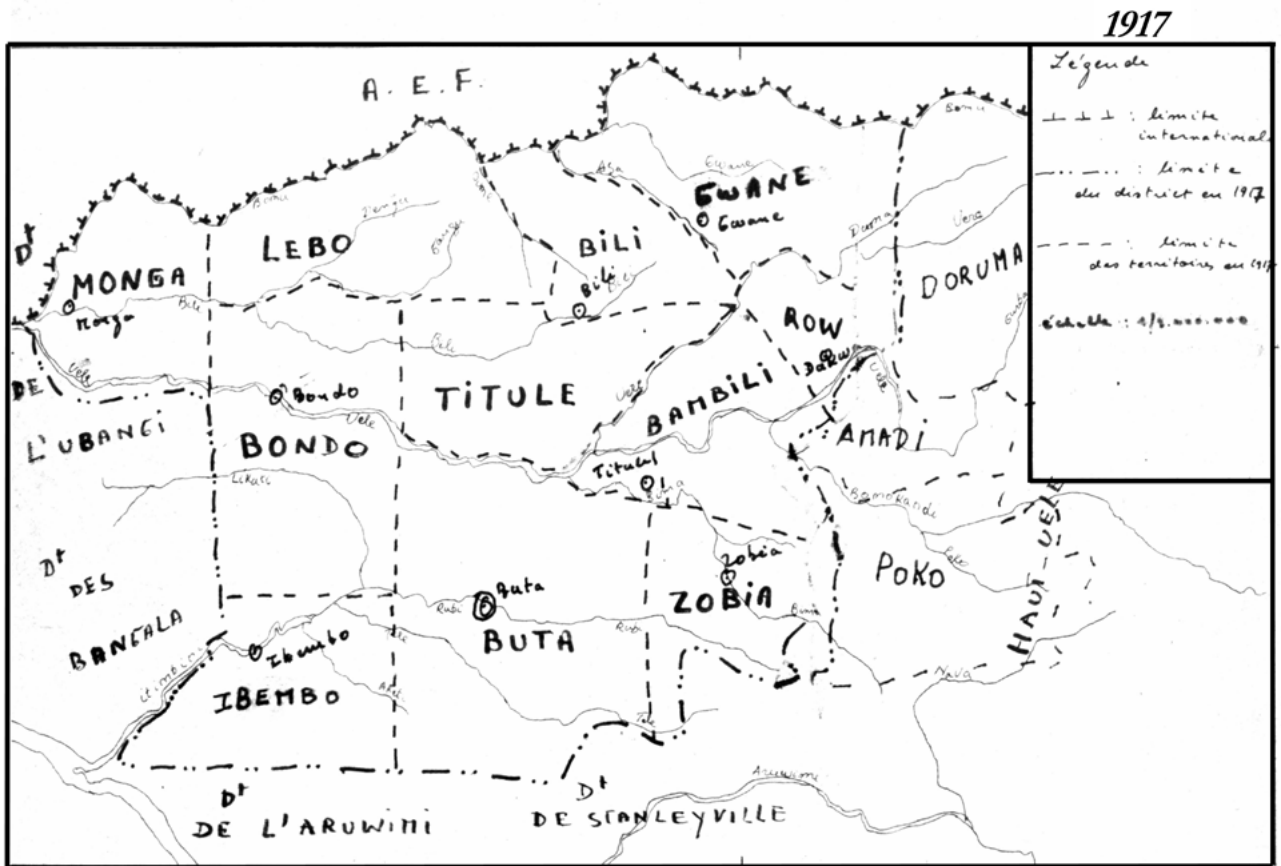
En 1917, la limite sud du district fut modifiée par l'arrêté royal du 21 mars. De la source de la Bana, elle passait par la crête du versant gauche de la rivière Itimbiri-Rubi jusqu'à l'embouchure de l'Itimbiri. Ensuite, elle rejoignait le fleuve Congo jusqu'à son confluent avec l'Itimbiri (BA 1917: 356-357). Cet espace devenait plus grand que celui du district de 1913.

Dans son rapport administratif écrit à Bafwasende, le 31 décembre 1918, le vice-gouverneur général de la Province-Orientale proposait au gouverneur général les modifications ci-après du district du Bas-Uele :

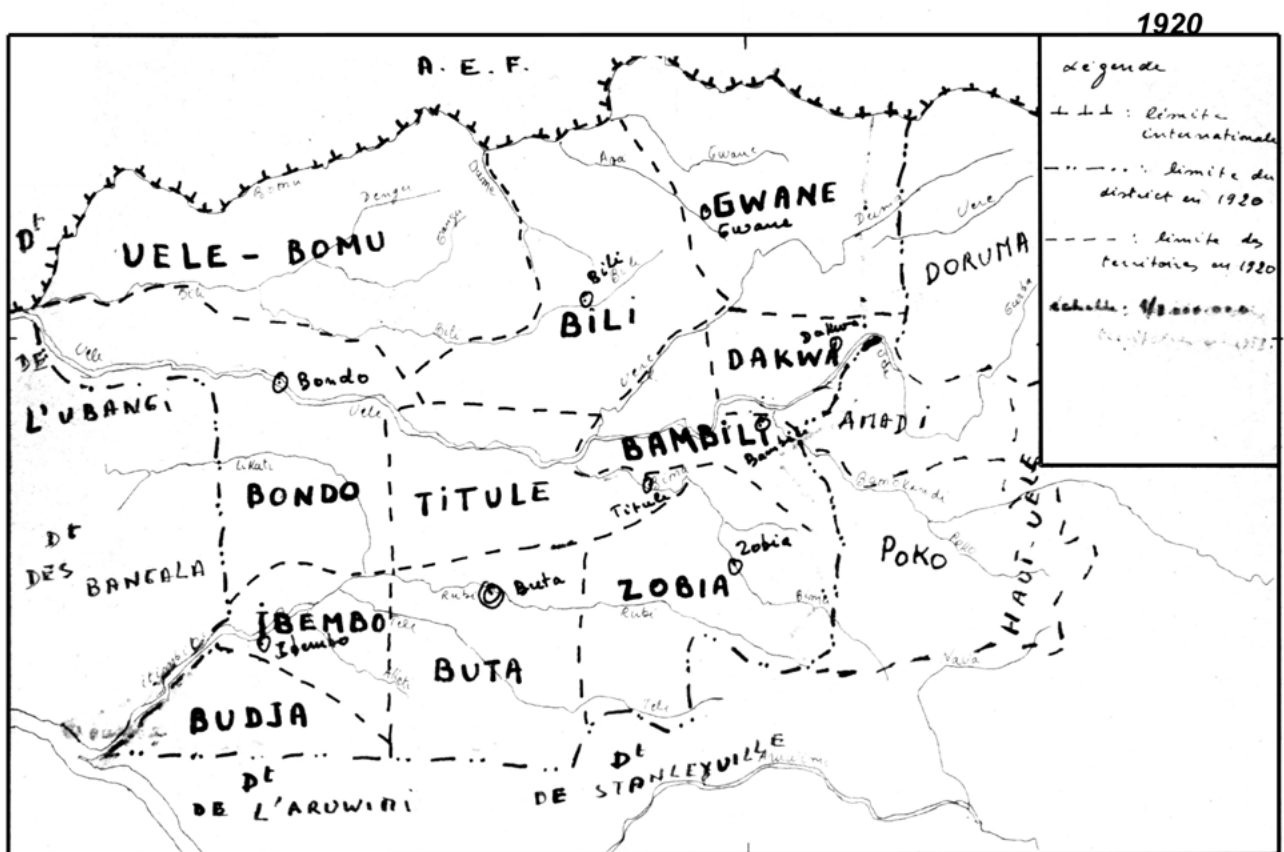
- «[...] 1° Les chefferies Galakwa et Pwata du territoire de Monga cessent d'être administrées par Yakoma [...].
- 2° La limite orientale est déterminée de façon à tenir compte des limites des chefferies et surtout de celle de Manzali située à l'est de Bambili et qui rendra le plus service pour le ravitaillement du bataillon à cantonner à Bambili.
- 3° La limite méridionale subit une légère modification pour respecter les limites des chefferies et se trouve reportée à la Tele pour que Kanwa (exploitation aurifère

16 Cf. deux lettres du vice-gouverneur général datées de Stanleyville, le 22 janvier 1915, dont l'une adressée au gouverneur général et l'autre, au CDD du Bas-Uele, Fonds d'archives B. Verhaegen.

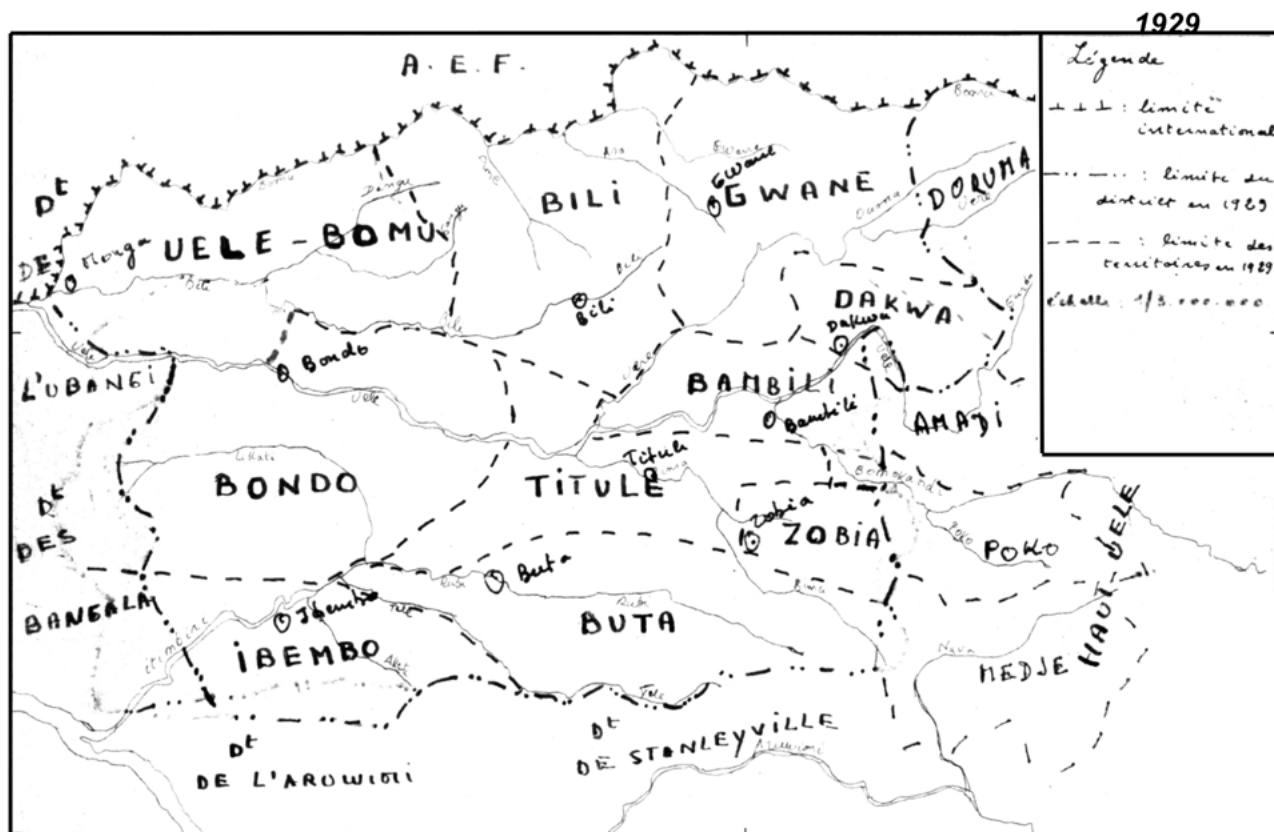




Organisation administrative du district du Bas-Uele en 1917. Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 33-34).



Organisation administrative du district du Bas-Uele en 1920. Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 33-34).



**Organisation administrative du district du Bas-Uele en 1929.** Source : Salebongo 1974-1975 (carte insérée entre les pages 33-34).

momentanément suspendue) dont le ravitaillement doit se faire par Banalia dépend également du territoire de ce nom.

Elle rejoint ensuite la ligne de faite Aruwimi-Rubi-Itimbiri pour constituer la limite avec le district de l'Aruwimi » (Lettre manuscrite, Fonds d'archives B. Verhaegen).

Le 1<sup>er</sup> février 1920, les territoires de Monga, Row et Lelo du district du Bas-Uele prirent les noms de territoires d'Uele-Bomu, Budja et Dakwa.

L'ordonnance n° 96/AIMO du 30 septembre 1926 modifia profondément les limites du district du Bas-Uele de 1922, sauf au Nord.

« Au nord : la frontière de la colonie jusqu'au confluent Bomu-Gos ;

À l'est : la Gosi jusqu'à sa source ; une droite reliant cette source à celle de la Mabusa ; à partir de cette rivière, la frontière suivait les confluent et les sources des rivières suivantes : la Dua, l'Anga, la Dumu, la Gokpi, la Diazège, l'Uere, la Pego. De là une droite jusqu'à la Gurba ; de là une droite jusqu'au confluent de la Roye avec l'Uele ; cette rivière jusqu'à la source de la Bima ; de la Bima une droite jusqu'à la Bomokandi ; de ce point une droite de cette crête à la source de la Longele ;

Au sud : de cette source une droite jusqu'à la source de la Tele ; de cette source une droite jusqu'à la source de la Lulu ; de cette source une droite jusqu'à celle de l'Aketi ; de cette source une droite jusqu'au confluent Congo-Itimbiri ;

À l'ouest : de ce confluent, l'Itimbiri jusqu'à son intersection avec le méridien 26° 45' Est de Greenwich ; de ce point une droite jusqu'à l'Uele ; de cette rivière jusqu'à son confluent avec la Bomu » (BA 1926 : 444).

Dans sa lettre écrite à Bumba, le 1<sup>er</sup> août 1924, et adressée au commissaire de district du Bas-Uele, l'administrateur du territoire des Budja proposa :

« En reprenant les anciennes limites qui séparaient le district des Bangala de celui du Bas-Uele, on séparerait à nouveau une partie des populations bobati pour la réunir aux populations budja dont le caractère, les coutumes et les intérêts privés sont si différents. Les limites existant actuellement entre Bumba et Ibembo séparent parfaitement les Budja des Bobati et des Babinza. Ces limites offrent en plus l'avantage d'être presque entièrement fixées par des rivières tandis que les limites représentées par des lignes fictives amènent souvent de grandes difficultés dans le règle-

ment des différends dans lesquels les indigènes sont partie intéressée.

La chefferie des Babinza située au Nord-Est du territoire [des Budja] pourrait être attachée au territoire d'Ibembo, car ces populations sont originaires de la Tshimbi; les Babinza furent dans le temps installés au confluent de cette rivière avec l'Itimbiri» (Dossier VII-BV/RDC Équateur n°001. Fonds d'archives B. Verhaegen).

L'ordonnance n° 95/AIMO du 30 novembre 1926 élargit l'espace du district de l'Ubangi et une bonne partie du district des Bangala lui fut accordée.

Le territoire de Budja fut supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 1927 par décision du gouverneur général. L'ordonnance n° 10/AIMO du 25 janvier 1928 modifia légèrement les limites du district du Bas-Uele, à l'est, au sud et à l'ouest.

« Au nord : la frontière de la colonie jusqu'au confluent Bomu-Gosi.

À l'est : une droite du confluent Bomu-Gosi jusqu'à la Duma; de là une droite jusqu'à l'Uere; de ce point, une droite jusqu'à la crête de partage des eaux Uere-Uele; cette crête jusqu'à sa rencontre avec la crête de partage des eaux de l'Uere et de la Gurba; la crête de partage des eaux de l'Uere et de la Gurba; la crête de partage des eaux des affluents de l'Uele situés en amont de la rivière Kobe et des eaux situées en aval de la rivière Eke jusqu'au point le plus rapproché de la source de cette rivière; une droite reliant ce point à la source de la Zendili; la Zendili jusqu'à son confluent avec l'Uele; de là une droite jusqu'à la Bomokandi; de cette rivière une droite jusqu'à la source de la Bima.

Au sud : la source de l'Ekoko; une droite reliant cette source au confluent Matari-Lese; la Lese, en amont jusqu'à sa source; une droite reliant cette source à la ligne de faite Aruwimi-Itimbiri; cette ligne de faite jusqu'au point le plus rapproché de la source de l'Aketi; une droite reliant cette source au confluent Tele-Elongo; la Tele jusqu'à son intersection avec le méridien de la source de la Kamulete avec la Tele; la Tele jusqu'à sa source la plus orientale; une droite reliant cette source au confluent Mangoko-Longele; la Longele jusqu'à sa source; une droite jusqu'au confluent de la Bima avec la Bana.

À l'ouest : à la limite de la province» (BA 1928 : 27-28).

Le 1<sup>er</sup> février 1928, le district du Bas-Uele fut dénommé district de l'Uele-Itimbiri. Au mois d'octobre de cette même année, le commissaire de district introduisit une demande d'une nouvelle organisation territoriale de son entité. Il écrit :

« Monsieur le Gouverneur,

Conformément aux instructions contenues dans votre lettre n° 2300/280 L du 13 mars, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint mes propositions de modifications aux limites territoriales.

En ce qui concerne les limites du district, il y aurait lieu de faire passer au territoire de Monga les deux chefferies du territoire de Yakoma situées au Nord de l'Uele en amont de l'embouchure du Bomu.

Ainsi que je le signalais dans mon dernier rapport d'inspection dans cette région, ces chefferies sont très apparentées à celles de l'Uele-Bomu. Elles ont avec ces dernières des liens étroits d'échange. Cette mesure aura de plus l'avantage de donner au district une limite naturelle.

Pour des raisons analogues, il serait judicieux de rattacher au district de Bangala la chefferie Mondjamboli, chef Ebele du territoire d'Ibembo.

Quant aux limites des territoires, voici les propositions que l'étude des rapports me transmis par les administrateurs m'amène à vous faire : le territoire de Bili se verrait agrandi des deux chefferies Pekia et Bandia sises au Nord de l'Uele et faisant actuellement partie du territoire de Titule.

Cette mesure tout en rapprochant deux groupes de populations parentes, offrira l'avantage de donner au territoire de Bili, territoire fermé pour cause de maladie du sommeil, une frontière naturelle plus facile à surveiller.

Le passage de Titule à Bambili des chefferies Mabenge et Epatendele de même que celui de Bambili à Titule de la chefferie Gilima m'oblige à apporter d'importantes corrections à la limite séparant ces deux territoires.

À l'heure actuelle en effet, cette limite ne coïncide pas avec celles des chefferies.

La délimitation que je vous propose supprime cet inconvénient.

Le groupe Koleponge rejoignant la chefferie Epatendele de Bambili, la limite Nord du territoire de Zobia doit de ce fait être également modifiée» (« Lettre n° 4714/B.5 1928 du commissaire de district au gouverneur » 1928, Fonds d'archives B. Verhaegen).

### 3.2. L'ITIMBIRI, FRONTIÈRE SÉPARANT LES « BUDJA » ENTRE LA PROVINCE-ORIENTALE ET LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

L'autorité coloniale fut confrontée à des difficultés pour administrer la région située entre les deux rives de la rivière Itimbiri, frontalière de ce qui est devenu la province de l'Équateur et la Province-Orientale.



Pour cette première, il s'agit de la partie du territoire actuel de Bumba dans le district de la Mongala, dont les populations sont apparentées à celles des territoires de Basoko dans la Tshopo et d'Aketi dans le

Bas-Uele. Dans son rapport du 2 septembre 1929, le commissaire de district adjoint de l'Aruwimi, M. Bradt, écrit :

« Depuis 1924 une volumineuse correspondance signale les inconvénients des limites des districts de l'Aruwimi et des Bangala. La situation existante est préjudiciable à une bonne administration.

Toutes les autorités intéressées (territoires, districts et provinces) sont d'accord pour y mettre fin par une modification des limites. Comme conclusion, intervient, le 11 mars 1929, l'A.R. qui fait passer sous l'administration du district de l'Aruwimi, la région de la rive gauche de l'Itimbiri depuis son embouchure dans le fleuve Congo jusqu'à son confluent avec la Lese.

Le 28 août 1929, en exécution de l'A.R. précité, l'administrateur de Bumba remet par P.V. à son collègue de Yahila l'administration de la région qui nous occupe.

L'administrateur de Yahila réside un mois sur place ; ses rapports signalent que les groupes budja refusent de passer sous son administration. Quelques parentés Yamolota, Woonda et Yankow seraient déjà passées sur la rive droite en territoire de Bumba, rejoignant le gros de leurs chefferies respectives. Le chef Mombili (Yaetshowa) répand le bruit qu'il devient le grand chef de toute la rive gauche et que tous les chefs seront destitués à son profit ; l'agitation augmente.

Du 1<sup>er</sup> au 8 novembre 1929, nouvelle entrevue des administrateurs intéressés à Moenge, à l'issue de laquelle l'administrateur de Yahila écrit que la situation s'empire : les Yaetshowa et les Licenciés de Moenge veulent également passer à la rive droite. Le chef Bala de Yawiangou et sa parenté ont cherché asile auprès du chef Digbo (son parent) sur la rive droite. Le chef Wasala de Woonda, qui est retourné sur ses anciennes terres de la rive droite depuis 1929, se présente pour dire qu'il ne possède aucune terre sur la rive gauche ; il veut toutefois contraindre les deux groupes yangombe et yaelunzi – qui ont toujours habité la rive gauche et qui veulent y rester – à le rejoindre : ceux-ci s'y opposent et expliquent que le chef Wasala fut obligé « *manu militari* » de s'installer au lieu d'eux en 1923. Ils ajoutent qu'ils sont mobango, qu'ils

ont appartenu à la chefferie de Kolomo Musenge jusqu'en 1923, et que ce n'est qu'à cette date qu'ils furent incorporés dans la chefferie des Woonda ayant participé à l'élection de Wasala comme chef sur la rive gauche, espérant être organisés en sous-chefferies avec médailles pour leurs notables. La situation commence à se clarifier : il apparaît que pour des besoins de politique, l'administration ait, *sans droits*, étendu les terres des chefs budja de la rive droite sur la rive gauche de l'Itimbiri.

Le chef Kolomo Musenge, outre le retour des groupes yangombe et yaelunzi, réclame le groupe wolikombo incorporé dans la chefferie Yaetshowa ; les Wolikombo affirment être de tribu mobango du chef Kolomo. Les généalogies anciennes confirment leurs dires.

Le groupe yaliombo est dans la même situation que les Wolikombo, mais sa filiation est douteuse ; quoi qu'il en soit, il s'est déclaré d'origine mobango et refuse de suivre les Budja sur la rive droite.

Dans ces conditions, le chef Mombili se rétracte et décide de rester sur la rive gauche pour maintenir sous son autorité ces deux derniers groupes dissidents.

L'administrateur de Yahila propose alors l'occupation de la région : celle-ci n'est pas accordée et ordre est donné à l'administrateur de séjourner personnellement dans la région troublée pendant au moins un mois.

Du 10 au 12 avril 1930, nouvelle entrevue des administrateurs à Moenge [...]. Nouvelle volte-face : le chef Mobili décide de repasser en territoire bumba, mais à condition que les groupes dissidents l'accompagnent. Refus de ceux-ci. La mission de Moenge intervient, demandant que le *statu quo* antérieur fût maintenu, que la mission ne soit pas abandonnée. Les administrateurs conviennent de laisser s'installer sur la rive droite les groupes spécifiquement budja qui y possèdent des terres. Sur cette base, les fiches de recensement sont échangées. Cette entrevue n'apporte aucune solution aux difficultés dans lesquelles se débattent les populations de la région. L'éner-

vement est à son comble. Des incidents vont surgir. Rencontre à main armée *imminente* entre les Budja qui veulent quitter et les groupes mobango sous la domination qui veulent rester à la rive gauche et se libérer de la tyrannie de Mombili. [...] L'administrateur de Yahila, prévenu par la mission, arrive à temps pour empêcher toute rencontre sanglante et s'installe entre les belligérants ; il demande l'aide d'un détachement des T.C. [...]

Le 24 avril, le commissaire de district de l'Aruwimi m'envoie d'urgence pour examiner le problème et régler pacifiquement la question.

Le 2 mai 1930, réunion à Moenge des administrateurs intéressés sous ma présidence [...]. Après avoir exposé la situation, j'ai informé la population de la volonté formelle du Gouvernement de mettre fin, une fois pour toutes, au désordre grandissant. Le chef Mombili affirma avec force sa volonté de ne pas être détaché des Budja et pour cela, de se retirer sur les terres qu'il possède sur la rive droite. Un référendum amène les trois parentés budja du chef Mombili (Yandongga, Yapombo et Yambira) à accompagner leur chef ; un délai d'un mois leur est donné. Les groupes yaliombo et wolikombo décident de rester à leurs emplacements actuels :

ils seront regroupés en chefferies avec tout le clan mbole auquel ils appartiennent. La chefferie Yankow reste réinstallée à la rive droite.

Les décisions prises furent – cette fois – exécutées entièrement et à la date fixée. Le 27 mai 1930, l'administrateur signale le départ définitif du chef Mombili avec indigènes et troupeaux. Aucun incident n'a plus été signalé [...]

Au début, l'exode des deux villages qui occupaient l'ancien poste de Moenge préoccupa fortement la mission catholique de Moenge. Celle-ci eut pourtant souvent à se plaindre de la turbulence des Budja de Mombili. Depuis, par sa lettre du 27 juillet 1930, le R.P. supérieur signale à l'administrateur que « la situation politique est redevenue normale ». Toutefois, il demande le déplacement du village Yaliombo éloigné d'une heure de la mission et dont il désire le rapprochement pour assurer la fourniture de vivres. Ce déplacement, qualifié par le R.P. supérieur « d'intérêt public » ne peut évidemment être imposé, mais l'administrateur est prié de rétablir et donner le plus d'extension possible au marché de vivres de Moenge.

En définitive, la situation des populations se présente actuellement comme suit :

#### Populations restées sur la rive gauche de l'Itimbiri District Aruwimi – Territoire de Yahila

Peuples	Chefferie et autres	Villages	Populations		
			Hommes	Femmes	Enfants
Mobango	Mbole		376	369	424
		Wolikombo	229	255	223
		Yaliombo	254	236	240
		Yaelunzi	127	126	206
		Yangombe	181	141	219
		<b>Total Mobango</b>	<b>1167</b>	<b>1127</b>	<b>1312</b>
Budja	Yamolota	Yasinga	74	64	74
		Bokota	73	61	77
		Wohaluma	43	35	42
	Yawiango	Yamolimo	307	272	282
	Licenciés de Moenge	-	107	104	97
		<b>Total Budja</b>	<b>604</b>	<b>536</b>	<b>572</b>
Mabindza (Gens d'eau)	Momenge	-	183	171	129
<b>Totaux généraux</b>			<b>1954</b>	<b>1834</b>	<b>2013</b>

**Populations ayant émigré sur leurs terres de la rive droite à la suite de l'A.R. du 11 mars 1929.**

Peuple	Chefferies	Populations		
		Hommes	Femmes	Enfants
Budja	Yaetshowa	357	304	344
	Yankow (en partie)	127	114	127
	Yawiango (en partie)	219	231	118
<b>Totaux généraux</b>		<b>703</b>	<b>649</b>	<b>589</b>

**Populations qui résidaient déjà sur la rive droite avant que l'A.R. soit intervenu, modifiant les limites.**

Peuple	Chefferies	Populations		
		Hommes	Femmes	Enfants
Budja	Woonda	566	437	522
	Yamolota	514	370	469
	Yankow	522	469	441
<b>Totaux généraux</b>		<b>1602</b>	<b>1276</b>	<b>1169</b>

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce qui précède, je donne [ci-dessous] un croquis de la région de l'Itimbiri, appuyé d'une

courte notice sur les chefferies qui furent passées à l'Aruwimi en 1929.



**Croquis de la région de l'Itimbiri.** Étude du commissaire de district assistant, N2 57-R doc. Mongala. Archives B. Verhaegen.



**Notice :****1. Chefferie Yankow :**

(P.V. n° 243 du district des Bangala)

Cette chefferie fut organisée en 1902. À cette époque, elle se composait des villages :

**Population de la chefferie Yankow**

Villages	Populations		
	Hommes	Femmes	Enfants
Yankow	401	507	302
Bokumbe	95	103	66
Yaliwewa	65	78	31
Yamuendu	98	103	41
<b>Total</b>	<b>659</b>	<b>791</b>	<b>440</b>

Tous ces villages étaient installés sur la rive droite de l'Itimbiri dans le delta de la rivière Loeka.

En 1915, pour satisfaire les besoins du poste de Moenge, qui manquait de payeurs, on fit déménager le village Yankow (proprement dit) sur la rive gauche en aval et à proximité de Moenge. Tous les autres villages restèrent en place. L'abandon de l'occupation du poste de Moenge fit qu'un grand nombre de Yankow regagnèrent leurs terres ancestrales; les 127 indigènes qu'on parvint à maintenir sur place profitèrent de l'occasion du changement de limites qui divisaient leur chefferie, pour rejoindre leurs frères sur la rive droite, en territoire de Bumba, abandonnant la petite enclave sur la rive gauche où on les avait forcés à s'installer en 1915.

**Lazaret de Moenge.**

(AP.0.2.9989, collection MRAC Tervuren; photo Ordre des Prémontrés, acquise en 1925.)

**2. Chefferie Yaetshowa ou Moenge :**

(Cf. P.V. n° 289 du district des Bangala)

Cette chefferie fut organisée en 1903. De même que les Yankow, les Yaetshowa résidaient sur la rive droite de l'Itimbiri. Vers 1908, le chef Mombili vint s'installer à côté du poste de Moenge, probablement sur la suggestion de l'Administration. Il s'y rendit indispensable à l'époque, et par ses intrigues, parvint à faire mettre sous son commandement les Yaliombo et Wolikombo, ainsi que les Bokumu (écrit aussi Bakume) et Bakusu (Yamolota – Budja). Tous les rapports depuis lors constatent les difficultés que rencontre Mombili, et la désorganisation de sa chefferie factice. Les Bokumu et Bakusu parviennent à s'en séparer et à rejoindre les Yamolota de la rive droite aux environs du poste de Lolo. Mombili ne se maintient que par la crainte qu'inspirent les exactions qu'il commet habituellement.

En 1929, dès que les modifications de limites sont effectives, les Yaliombo et Wolikombo se séparent du groupe Yaetshowa et proclament bien haut leur origine mobango.

En mai 1930, Mombili évacue la petite enclave qu'il occupait dans le poste de Moenge et va s'installer sur la rive droite. De ce fait, il n'y a plus de Budja sur la rive gauche de l'Itimbiri depuis son embouchure dans le fleuve jusqu'au confluent de la rivière Kandia.

**« Couple civilisé » à Moenge, 1911.**

(AP.0.24139, collection MRAC Tervuren; photo S. de Giorgi.)

**3. Chefferie Mbole ou Mobango :** (Cf. P.V. n° 290 du district des Bangala)

Après une longue période pendant laquelle les Mbole de Kolomo se virent enlever successivement les clans Wolikombo, Yangonde et Yaelunzi, au profit des chefs budja, après qu'en 1923, le commissaire de district du Bas-Uele envisagea le refoulement de tous les Mobango restant à Kolomo, afin de faire place aux Budja, justice leur est enfin rendue.

**4. Chefferie Woonda – Tribu budja :**

Cette chefferie a toujours été installée à l'intérieur du pays de la rive droite.

À la suite d'une homonymie semble-t-il, on organisa les Woonda-Budja et les Monda-Mobango en une seule chefferie. À cette fin, on força, en 1923, les Woonda à s'installer sur la rive gauche, au milieu des Mobango des groupes Yaelunzi et Yangombe; on refoula les Yamolota (groupes Yasinga et Woaluma) vers l'est; c'est à cette occasion qu'on envisagea le refoulement des Mbole. Seul le village du chef Wasala obéit et s'installa sur la rive gauche: ce ne fut pas pour longtemps. En 1927, Wasala rejoignit ses frères sur la rive droite où il séjourne depuis. Il semble bien que ce fut à l'insu de l'administration; quoi qu'il en soit ce n'est pas la modification des limites qui a entraîné l'exode des Woonda.

**5. Chefferie Yamolota – Tribu budja :**

En 1915, ce groupe était divisé en trois chefferies, dénommées Bokata, Wohaluma et Yasinga. En 1922, des études généalogiques amenèrent le groupement sous le nom de Yamolota (Molota – ancêtre éponyme). Les parentés Bokusu et Bokumu furent détachées du chef Mombili et incorporées dans la chefferie Yamolota.

Afin de peupler la région du Sud de l'Itimbiri, le commissaire de district proposa une répartition de dix parentés sur la rive droite, et dix parentés sur la rive gauche. Un pareil programme ne pouvait amener que la division des clans: à l'heure actuelle les parentés Wohaluma, Bokota et Yasinga comptent des villages de part et d'autre de l'Itimbiri. Le gros de la chefferie est toujours resté sur la rive droite.

**Population de la chefferie Yamolota**

Territoires	Populations		
	Hommes	Femmes	Enfants
En territoire de Yahila	190	160	193
En territoire de Bumba	514	370	370

Il est étonnant que dans les conditions où se répartit la population, l'administrateur de Bumba ait cru devoir passer cette chefferie sous l'administration de Yahila.

**6. Chefferie Yawiango – Tribu budja**

En 1915, le groupe était constitué en deux chefferies Yamosambi et Yawiango. En 1923, les deux chefs Libulia et Malamu furent destitués et la chefferie regroupée sous les ordres du chef Bala. Ce dernier s'est enfui chez le chef Digba de Bumba, avec 120 hommes. Le groupe resté sur la rive gauche compte 307 hommes (cf. tableau de la page 135).

**7. Chefferie Momenge – Tribu mabinza**

Composée de gens d'eau, installée au confluent de la Lese et de l'Itimbiri. Le chef Lidjaka, qui fut investi en 1910, tient à rester sur la rive gauche de l'Itimbiri où son autorité s'étendrait également sur un petit groupe de Lipoto de la Moyenne-Lese.

**Programme d'organisation envisagé**

1. Constitution d'une grande chefferie Mobango, dénommée Mbole, comprenant outre le groupe principal de ce nom, les parentés Yaliombo, Wolikombo, Yangombe et Yaelunzi, ainsi que les groupes adoptés Bombuma et Mongela (pêcheurs).
2. Constitution d'un secteur Budja, comprenant les villages Yasinga, Wohaluma, Bokota (de la chefferie Yamolota); villages Yamolimo, Mosambi (de la chefferie Yawiango) et la chefferie Momenge.

**Conclusions**

Le départ du chef Mombili de Moenge et son retour en territoire de Bumba a clos la question brûlante des incidents de l'Itimbiri.

La situation troublée de la région n'était pas nouvelle (cf. Extrait du Rapport politique pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1922 – Bumba ; annexe 8). Elle est due à mon sens :

- À ce que les districts qui administrèrent successivement la région litigieuse dans le passé l'organisèrent au seul point de vue budja, incorporant dans les chefferies de cette tribu la population de la rive gauche. Les difficultés actuelles eurent à la base l'erreur commise lors de l'application de l'A.R., en transférant – *sans discrimination aucune* – toutes les chefferies

chevauchant la limite nouvelle, même quand la majorité de la population et les villages principaux restaient installés sur la rive droite.

- Une autre cause fut le soutien que le chef Mombili trouva auprès de l'autorité de Bumba dans sa résistance à passer sous l'administration de Yahila, dans l'espoir fallacieux – peut-être partagé par d'autres – d'amener ainsi l'abrogation de l'A.R. du 11 mars 1929. On n'eût pu mieux en saboter l'exécution » (Bradt 1930 Fonds d'archives B. Verhaegen).

Le récit ci-dessus porte sur l'origine du différend et son évolution. Les solutions administratives reprises dans ce document s'appuient sur le rapport

conjoint établi à Moenge, le 12 avril 1930, des administrateurs territoriaux J.M. Babilion et Victor Rouvroy respectivement de Bumba et de Yahila.

## Rapport

Sur l'entrevue des 10, 11 et 12 avril 1930 à Moenge entre les administrateurs territoriaux de Bumba et Yahila

Examen de la situation créée par suite du choix laissé aux groupements de s'installer sur l'une ou l'autre rive de l'Itimbiri.

Les déclarations suivantes ont été faites par les chefs et notables intéressés :

- Mombili des Yaetshowa : ira s'installer sur la rive droite où il possède des terres. Il présente quelques notables des familles Wolikombo et Yaliombo qui désirent le suivre dans l'exode. Mombili réclame à ses côtés tous les gens relevant de ces deux familles ;
- Mampoko : passa sur la rive droite avec tous ses gens ;
- Kambili, des Licenciés de Moenge : reste sur place ;
- Wasala des Woonda : maintiennent leur établissement sur la rive droite, mais réclament à leurs côtés les Yangombe et les Yaelunzi ;
- Lehanga des Yamolota : reste installé sur la rive droite ainsi que le sous-chef Djengawongo ;
- le sous-chef Pangé prétend rester sur la rive gauche, mais entouré de cinq hommes seulement ;
- le sous-chef Elenga ne veut pas quitter son emplacement actuel où il déclare être entouré de

40 contribuables, alors qu'il n'y en avait que 8 exactement chez lui les 13 et 14 mars derniers ;

- Lidzaga des Momenge (riverains) : ne veut pas de Yahila et préfère s'installer sur la rive droite à un emplacement qui doit encore lui être désigné.

Les chefs Mombili et Wasala réclament les groupes qui relèvent d'eux d'après leurs documents d'investiture.

Ces groupes : les Yaliombo et les Wolikombo, pour le premier et les Yangombe et Yaelunzi pour le second, sont signalés depuis au moins 1925 dans les archives de Yahila, comme étant de souche mobango. La généalogie de ces quatre groupes faite par l'AT de Yahila en novembre dernier, en même temps que celle des Bobango annexés, a confirmé leur origine.

Toutefois, il a été convenu que pareille étude serait faite sur la rive droite par l'AT de Bumba afin de satisfaire aux désirs des deux chefs intéressés.

Les fiches de recensement dont le détail ci-dessous, ont été passées sur le champ :

- chefferie des Yankow : toutes ;
- chefferie Yaetshowa : toutes à l'exception de celles des contribuables des clans yaliombo et wolikombo ;



- chefferie Woonda: toutes à l'exception de celles des contribuables des clans yangombe et yaelunzi;
- chefferie Yamolota: toutes;
- chefferie Yawiangou: toutes à l'exception de celles des contribuables du notable Lubulia et de son capita Bolia respectivement des villages Yamolimo et Yakuma;

- chefferie Momenge: toutes.

Il a été décidé que, dans le courant de la dernière quinzaine de ce mois, les emplacements définitifs seront déterminés sur la rive droite pour les populations qui franchissent l'Itimbiri.

À partir de ce moment, il leur sera accordé un délai d'un mois pour évacuer. (Babillon & Rouvroy 1930. Archives B. Verhaegen).

Mais le problème ne fut pas clos pour autant. Le 17 avril 1930, l'AT Victor Rouvroy informait le CDD d'Aruwimi à Basoko sur les incidents survenus à Moenge le mercredi 16 avril 1930: «[...] les chrétiens Yaliombo avaient été convoqués à la mission [par le R.P. supérieur]; le chef Mombili avait placé des sentinelles sur la route y conduisant; celles-ci arrêtaient N'Doko, l'ayant-droit des Yaliombo qui réussirent à s'enfuir.»

Afin de trouver une solution, une réunion se tint à Moenge, présidée par le CDDA de l'Aruwimi, assisté des AT de Bumba et de Yahila; les chefs Mombili et Mapoko, leurs notables et de nombreux sujets étaient présents. Pour le CDDA, «puisque Mombili refuse d'obéir au nouvel administrateur, qu'il veut à toute force relever de Bumba, qu'il s'en aille!»

L'AT de Bumba déclara que le nouvel emplacement du village Yaetshowa serait désigné par lui de commun accord avec le chef Mombili, le lundi 5 mai 1930. Il demanda un délai pour la construction d'abris provisoires et proposa la date du 10 juin pour l'évacuation de la rive gauche par les Yaetshowa.

Le CDDA accepta le délai; il vint se rendre compte de l'exécution de l'accord et, tenant compte des tergiversations du chef Mombili dans le passé, il se fit accompagner d'un détachement de la Force publique (sous forme de promenade militaire), qui devait amener par sa présence le départ définitif des réfractaires.

Le 27 mai 1930, l'AT de Yahila écrivait au CDD d'Aruwimi:

«[...] j'ai pu constater, ce jour, que les villages des Yaetshowa et des Yankow étaient déserts.

Les dernières sentinelles les ont quittés hier.

Les menuiseries (portes et fenêtres) des maisons ont été arrachées; il en est de même au gîte d'étape qui est inoccupable.

Les maisons indigènes sont rendues inhabitables également. Des pans de murs sont renversés, les toitures arrachées en partie ou tout simplement jetées à terre.

Les Yaetshowa et les Yankow reviennent la nuit pour emporter dans leurs pirogues des sticks de leurs maisons démolies ou le manioc de leurs plantations» (Rouvroy 1930. Fonds d'archives B. Verhaegen).

Pour avoir suivi l'évolution de la situation, le CDD Schmitz apporta des observations au rapport reçu de son CDDA du 2 septembre 1930, reproduit ci-dessous. Sur de nombreux points, il s'agit d'une lecture bien différente des généalogies locales.

«1. Il est inexact que l'administration ait sans droits étendu les terres des chefs budja sur la rive gauche.

En effet, en vue de grouper en une seule chefferie tous les Woonda, M. le commissaire de district Liaudet estima nécessaire de déplacer les Woonda rive droite et de les installer sur la rive gauche. Il leur donna à cet effet d'autres terres n'appartenant pas aux Bobango de Kolomo mais bien au Yamolota (Budja).

2. Les Wolikombo de même que les Yaliombo sont à mon avis budja: il n'y a pas lieu de tenir compte de leurs déclarations. Celles-ci sont faites pour les besoins de la cause. En effet, ces deux groupements qui sont des sous-clans des Yaetshowa n'ont jamais voulu admettre l'autorité du chef Mombili qu'ils disent n'être pas coutumier, trop partial et surtout trop égoïste dans l'administration de sa chefferie. Dans ce but ils ont toujours visé à se rendre indépendants.

Ensuite les faits ci-après prouvent suffisamment leur origine budja:

- lors de l'immigration par suite de la poussée des envahisseurs, ils n'ont pas accompagné les Bobango de Kolomo. Ceux-ci ont franchi l'Itimbiri en même temps que leurs frères de race: chefferie Kolomo de Yawawa, Mombili, Magaoke et autres chefferies de Yahila;

- leur langue est la langue budja et non la langue mosango;
  - ils peuvent pêcher dans l'itimhiri (*mai ne budja* ou eau/rivière des Budja) alors qu'aucun Bobango n'y est admis;
  - un de ces groupes, les Liombo, est revenu sur ses assertions et a demandé qu'il était d'origine mbole (Cf. lettre de V. Rouvroy n° 66 du 22 octobre 1930);
  - les licenciés « Liombo » et « Wolikombo » forment un seul village avec les licenciés Moenge ceux-ci budja. Aucun licencié mbole n'y est admis;
  - les licenciés mbole sont installés dans leur chefferie;
  - l'historiographie des Bopango et de quelques tribus voisines, étude fournie récemment par V. Rouvroy (en date du 15 décembre 1930) ne prouve pas, bien au contraire, l'origine des Mbole. [...]
3. La page 8 de cette étude et le 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 10 mentionnent en effet plus de six rixes mortelles entre les Mbole et les Wolikombo-Yaliombo. Ce depuis qu'ils ont franchi l'itimhiri. Les Wolikombo et les Liombo ont toujours été, d'après V. Rouvroy lui-même, intimement liés contre leurs prétendus frères de race actuels (Mbole); De plus pourquoi, s'ils étaient mbole ne se sont-ils pas réunis à leurs frères pour résister à des envahisseurs communs tels que les Arabes? Il est à remarquer enfin que les Wolikombo ne sont pas toujours unis aux Yaliombo et ceux-ci, de l'avis même de V. Rouvroy, sont budja. Les Yaelunzi et les Yangombe sont appelés à la page 2 de l'étude de Rouvroy: Woonda et dans une autre étude, il prétend que ces Woonda sont des homonymes des Woonda rive droite. Alors comment comprendre que les Woonda rive droite se réfugient [...] chez les Woonda rive gauche? Les Woonda rive droite se sont réfugiés chez les Woonda rive gauche c'est-à-dire chez leurs « Ndeko » (frères de race) et non chez leurs « Ndoi ».
4. Il y a lieu de dire « rencontre entre deux groupes budja » plutôt que rencontre entre Budja et Mobango. Les Yaliombo et les Wolikombo comme dit plus haut dans ma note n° 2 ont toujours voulu s'affranchir de la domination de Mombili mais sont bien budja;
5. Le village Yankow proprement dit a été obligé de se déplacer en 1915, non pas seulement pour les besoins du chef-lieu de l'ex-territoire de Moenge mais principalement pour la maladie du sommeil;
6. Le chef Mombili vient s'installer beaucoup antérieurement à 1908 à côté du poste de Moenge: le tableau statistique du 2 mai 1903 joint au P.V. d'investiture de ce chef situe en effet le village du chef Mombili à Moenge;
7. Les Bokome et les Bakusu ont fait partie au début de la chefferie Mombili; s'ils en ont été séparés c'est à la suite d'une étude de l'AT de Bumba Monsieur Reygaert 1920-1921, étude que ce fonctionnaire fit sur place à la suite d'une enquête contradictoire faite avec les Yamolota rive droite et rive gauche et les Yaetshowa.
8. Il n'y a plus de « Budja », exception faite des Yaliombo, Wolikombo et peut-être (?) des petits villages Bonge et Bombuna, des familles Yaelunzi et Yangombe. Même s'il n'y avait pas de Budja, il reste des terres budja que l'on ne peut exproprier aux Budja partis sur la rive droite.
9. Le clan Wolikombo n'a jamais appartenu à la chefferie Kolomo. Cf. P.V. d'investiture du 5 août 1908. Quant aux sous-clans Yangombe et Yaelunzi, ils sont à mon avis woonda. Ils ont été enlevés de la chefferie Mombili à la suite d'une enquête contradictoire sur place par le commissaire de district adjoint Toussaint qui réunit les Woonda rive droite et rive gauche. À cette époque les deux groupements cessèrent de faire partie de la chefferie Kolomo pour être raliés à la chefferie Woonda. L'étude de l'administrateur principal Hainaux (Cf. sa lettre n° 137 du 30 août 1930 adressée au commissaire de district de Lisala) conclut de même. V. Rouvroy à mon avis n'aurait pas dû uniquement prendre en considération les avis des seuls groupements rive gauche (avis sujet à caution). Avant de conclure il eut dû conférer avec son collègue de Bumba et faire avec lui une enquête contradictoire. On envisagea à la demande de l'administrateur territorial Warnier de Yahila le déplacement, dit ici refoulement, des Mbole. Ce déplacement n'a pas été approuvé par le district du Bas-Uele. Les chefferies Yamolo, Yawiang et Momenge sont budja. Si elles ont été incorporées dans le district d'Aruwimi, ce fut non pas dans un but de politique indigène (réorganisation des chefferies) mais dans un but d'ordre proprement dit administratif aux fins de faciliter la recherche des fugitifs bobango, fugues provoquées par un recrutement intensif de main-d'œuvre.
10. Ce programme, quant au *primo* sera difficile à exécuter si Yaliombo, Wolikombo, Yangombe, Yaelunzi sont budja, une chefferie doit être homogène.

Quant au *secundo* la question mérite d'être étudiée, cet « amalgame » de fractions de trois clans différents ne semble pas facilement pouvoir être réuni sous l'autorité d'un chef de secteur » (Doc. non daté. Fonds d'archives B. Verhaegen).

Les questions de généalogie ont souvent été délicates à trancher ; déjà quelques décennies auparavant, Camille Coquilhat, qui avait vécu chez les Bangala, faisait une pertinente observation méthodologique.

« [...] Celui qui n'a pas vécu un temps assez long en Afrique centrale et appris le dialecte du pays qu'il habite, ne peut se figurer combien il est difficile d'obtenir des réponses exactes des indigènes à des questions ethnographiques et géographiques. D'instinct, ils sont portés à vous tromper. Les interrogations leur inspirent toujours la défiance d'une concurrence commerciale ou d'un projet nuisible. Ou bien si l'appât d'une récompense les fait parler, il faut prendre garde à la manière de poser des questions. Si vous demandez : "N'est-ce pas telle rivière qui est là ?", le natif vous répondra presque invariablement : "oui" ; et cela parce qu'il croit vous faire plaisir en abondant dans votre sens et vous disposer ainsi favorablement pour sa rémunération. J'en suis arrivé à ne jamais interroger directement. À propos du premier incident venu, je fais d'un ton ordinaire une remarque indiquant une opinion quelconque sur un point que je désire éclaircir. Souvent même, j'affirme le contraire de ce qui m'a été dit par un précédent interlocuteur. Si l'indigène est surpris, c'est-à-dire s'il ne soupçonne pas l'importance que j'attache à sa réponse, s'il me croit indifférent, il rectifiera avec exactitude et je serai édifié provisoirement. Je répétais mon enquête auprès d'autres individus, à d'autres jours et dans d'autres circonstances, et c'est seulement après avoir recueilli, comparé et contrôlé un grand nombre de réponses sur un même sujet que je saurai.

L'expérience m'a démontré des erreurs considérables que j'avais commises avant d'adopter cette méthode – qui exige, je le reconnais, un long séjour et la connaissance du langage indigène » (Coquilhat 1888 : 244).

Cette question reste plus complexe qu'elle ne paraît. Elle s'insère dans l'évolution même du groupe, voire de la région. Jan Vansina écrit :

« La transformation du district, d'une organisation lâche en une organisation rigoureuse, eut lieu dans les terres situées près de l'embouchure de l'Aruwimi. Là se trouvaient les sites de choix, les gros villages, et une communication facile avec le Nord d'où provenaient les cimenteries et peut-être le préfixe *ya-*. Vers 1880, les plus fortes densités de population de la moitié septentrionale de l'aire qui nous intéresse ici se trouvaient dans cette zone et, de là, jusqu'aux terres à l'ouest du bas Itimbiri. Ces développements démographiques ont très bien pu commencer durant cette époque, bien avant 1400 ap. J.C. De là, la notion de patrilignage se répandit rapidement aux environs de l'embouchure de l'Itimbiri et dans le voisinage de l'embouchure du Lomami. En raison de sa complexité, le processus entier n'a pas pu se développer dans un village unique ou même dans un seul district près de l'embouchure de l'Aruwimi. Plus vraisemblablement, la région entière forma une zone unique d'interaction où tout se cristallisa en un modèle de société original » (Vansina 1991 : 141).

Après avoir donné les avis repris ci-dessus, le CDD Schmitz fit des propositions pour une solution frontalière entre le territoire de Bumba et de Yahila. Le 12 mars 1931, il écrivit, de Basoko, au gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville une lettre ayant pour objet « Situation politique dans l'onglet de l'Itimbiri ».

« Monsieur le Gouverneur,  
[...]

Si on relit la correspondance à ce sujet, on se rend compte que la réorganisation des chefferies budja ou mobango n'a pas (sauf au début) été l'objectif poursuivi par les administrateurs de Yahila et de Bumba lorsqu'ils ont demandé la rivière Itimbiri comme limite de leur territoire.

En effet :

- le 18 octobre 1922, le commissaire de district de l'Aruwimi signale que 500 contribuables environ mbole tribu Mobango sont enclavés dans le territoire de Bumba (annexe I/A) ;
- l'administrateur territorial de Yahila s'efforce alors d'obtenir des Mbole tribu Mobango leur déplacement volontaire dans son territoire. Il échoue devant l'obstination de cette population qui ne prétend pas abandonner ses belles



terres, couvertes de palmiers (annexes II/3 et III/C);

- le commissaire de district de l'Uele et le gouverneur estiment devant cette opposition qu'il y a lieu de renoncer au déplacement de la chefferie des Mbole (chef Kolomo de la tribu Mobango, annexes IV/D et V/E);
- la question est de nouveau examinée en 1927 lors des nombreuses émigrations qui se produisent à l'occasion d'un recrutement intensif de la main-d'œuvre.

Les Mobango et Budja sont parents et de même qu'il y avait une population mobango, les Mbole, enclavée dans le territoire de Bumba, il y avait également des populations budja enclavées dans le territoire de Yahila (au cœur même du territoire) les Yamakumbaka installés près du chef-lieu du territoire, indigènes adoptés par le clan Yamandundu; les Mabinza dont une famille a donné le nom de Yahila.

Des immigrations qui jadis étaient peu fréquentes s'accrochèrent et Mobango et Budja du territoire de Yahila s'enfuyaient dans le territoire de Bumba.

Ces immigrations ont eu plusieurs causes (écrit l'administrateur de Bumba n° 297 du 14 novembre 1927) dont les principales sont :

1. le manque d'occupation de la région du territoire de Bumba au nord de Yahila;
2. le recrutement exagéré des HCB Van Belle, Ofitra, Force publique fait à Yahila. Je pense, écrit ce fonctionnaire, que le plus petit territoire du district a fourni le plus gros contingent des travailleurs.

Comment enrayer cette fugue des indigènes administrés par le territoire de Yahila? Établir une limite naturelle.

Il résulte, écrit Monsieur Noirot dans sa lettre n° 2885 Pol. B. du 15 décembre 1927, de l'examen de la question, avec la documentation que nous possédons, qu'il serait impossible de fixer une limite naturelle qui ne se confonde avec la limite ethnique des deux territoires. De plus, il serait même pratiquement impossible d'établir une limite rigoureusement ethnique, car des fractions de clan ou de tribu sont parfois enclavées dans les terres d'autres clans ou tribus. Sous ce rapport

nous n'avons aucun intérêt à modifier ou à ne pas modifier la situation actuelle.

Mais il y aurait un avantage sérieux, pour la bonne administration de son territoire, à admettre les propositions du territoire de Yahila, auxquelles, pour ces raisons, je me rallie.

L'application de l'A.R. du 11 mars 1929 (limite Itimbiri) provoque des difficultés.

Le chef Mombili, budja, refusa de passer sous l'administration du territoire de Yahila.

Son opposition a été brisée et ce chef rejoint avec les Yankow et Yaetshowa ses frères de race de la rive droite de l'Itimbiri; son départ, comme je le dis dans mon rapport politique, a été un signal de l'apaisement.

La mission installée à Moenge se trouve privée de la population qui l'environnait, ainsi que du marché pour ses catéchumènes. Le déplacement volontaire vers la mission des Yaliombo qui se disent (pour ne pas être sous les ordres de Mombili) être mbole remédie à cette situation et la mission voit son ravitaillement assuré.

Les raisons d'ordre administratif qui ont provoqué le changement de limite ont cessé: le territoire de Bumba est mieux occupé et le recrutement intensif de main-d'œuvre ne s'opère plus.

Peut-on remanier les limites ne considérant à présent que le point de vue ethnique?

La limite actuelle permet-elle, en d'autres termes, une réorganisation des chefferies existantes?

Monsieur le commissaire de district Barreau, dans une lettre qu'il m'adresse n°4383/A.I., le 17 septembre examine cette question et propose deux solutions (cf. annexe VII/G).

La première la plus simple serait de rapporter l'arrêté royal.

La seconde serait de regrouper les indigènes par clan et de créer des chefferies jumelles de part et d'autre de l'Itimbiri.

La première solution laisse subsister des Bobango (les Mbole) dans le territoire de Bumba et ne permet pas au district de l'Aruwimi, la création d'une chefferie mbole. Il faudrait en tout cas détacher cette portion de territoire du district des Bangala. Mais il est auparavant nécessaire d'être fixé sur l'origine budja (c'est mon avis) des

Yaliombo, Wolikombo, Yangombe et Yaelunzi. Si l'on veut enfin modifier les limites il y a lieu aussi de tenir compte d'une autre enclave, les terres des Bopandu qui sont des Mobango.

Par contre, il est certain que les Yankow (Budja) et Yaetshowa (Budja) possèdent des terres rive gauche, terres qu'ils ont, par suite de l'application de l'A.R., abandonnées.

De plus, comme le dit M. Hainaux, annexe VII/H, les chefferies Yawiangou, Yamolota et Woonda désagrégées de ces trois groupements installés rive droite et rive gauche sont budja. La seconde solution présenterait l'avantage de ne pas modifier une décision prise. Rien n'empêche,

s'il n'est pas possible de faire trois chefferies, de réunir en un secteur ces trois fractions de population.

Avant de vouloir vous proposer un avis, Monsieur le Gouverneur, j'estime opportun de le resoumettre à l'étude et de l'administrateur de Bumba et de l'administrateur de Yahila, qui mèneront sur place une enquête contradictoire et considéreront cette fois le problème non plus au point de vue administratif, mais au point de vue politique, en vue de la réorganisation des chefferies » (Schmitz 1931. Fonds d'archives B. Verhaegen).

Les Budja ne furent pas satisfaits de la solution trouvée à ce problème consistant à les renvoyer sur la rive droite de l'Itimbiri. C'est le gouverneur Duchesne de la province de l'Équateur qui, cette fois, écrivit, le 3 janvier 1933, à son collègue de la Province-Orientale à Stanleyville.

« Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé Mombili, chef investi des Moenge depuis le 2 mars 1903 et porteur de la médaille de mérite réside dans le territoire des Budja du district du Congo-Ubangi alors que tous ses administrés se trouvent dans le territoire des Mobango-Mongilima.

Le susdit désirerait se rétablir sur ses terres dans sa chefferie mais comme les autorités du district de Stanleyville ont manifesté leur volonté de ne pas voir rentrer Mombili au sein de son groupement, l'administrateur des Budja ne lui a pas accordé jusqu'à présent l'autorisation légale d'émigrer.

J'estime que cette autorisation ne peut lui être refusée plus longtemps et qu'il appartient au commissaire de district de Stanleyville de prendre les mesures adéquates c'est-à-dire la relégation et la révocation s'il croit que le retour de Mombili au milieu des Moenge compromettra la tranquillité publique dans la région.

En fait le chef Mombili se trouve dans une situation qui n'est ni plus ni moins une relégation sans que cette mesure ait été prise et ce qui plus est tout en gardant l'insigne de chef d'une chefferie n'existant plus dans la province de l'Équateur.

Si vous partagez ma façon de voir, Monsieur le Gouverneur, je ferai délivrer à Mombili le passeport qu'il

sollicite mais après que les autorités des Mobango-Mongelima auront été informées de la date à laquelle il sera accordé, afin qu'éventuellement les dispositions soient prises en temps opportun pour éviter toute menace d'atteinte à la tranquillité publique » (Duchesne 1933 Fonds d'archives B. Verhaegen).

À cette suggestion, le gouverneur de la Province-Orientale répondit de Stanleyville, le 14 janvier 1933.

« En réponse à votre dépêche 3/AI du 3 janvier 1933, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai l'impression très nette que le nommé Mombili a surpris notre bonne foi.

L'ex-chefferie Yaetshowa dont Mombili était chef (il a été révoqué à la date du 16 mai 1932) comprenait les clans Walikombo et Yaliombo.

Les premiers sont de Mobango, les seconds sont des Budja qui ont marqué leur accord pour être rattachés à la chefferie Mbole.

Il est à remarquer qu'en 1929, lors du rattachement de sa chefferie à Yahila, Mombili préféra abandonner ses terres et ses populations pour émigrer à Bumba. Je ne vois aucun inconvénient à ce que Mombili revienne s'installer en territoire des Mobango-Mongelima s'il se soumet au chef Mangambu des Yamonongeri. »

Ainsi se présentait, au moment de la grande réforme administrative de 1933, le dossier qui avait conduit au tracé de la frontière séparant le nouveau district du Congo-Ubangi intégrant le territoire de Bumba d'avec le district de Stanleyville qui remplaçait celui de l'Aruwimi, supprimé.

### 3.3. L'ESPACE DE LA MONGALA JUSQU'À L'INDÉPENDANCE

En 1932, disposant d'une meilleure connaissance géographique du Congo, Tilkens, qui était alors gouverneur général du Congo belge, procéda à une nouvelle réorganisation de l'ensemble de l'espace territorial de la colonie (BA 1932 : 170-300). Il était surtout question de réduire les besoins en personnel. De cette façon, le nombre de districts fut ramené de 21 à 16, tandis que celui des territoires passa de 181 à 113.

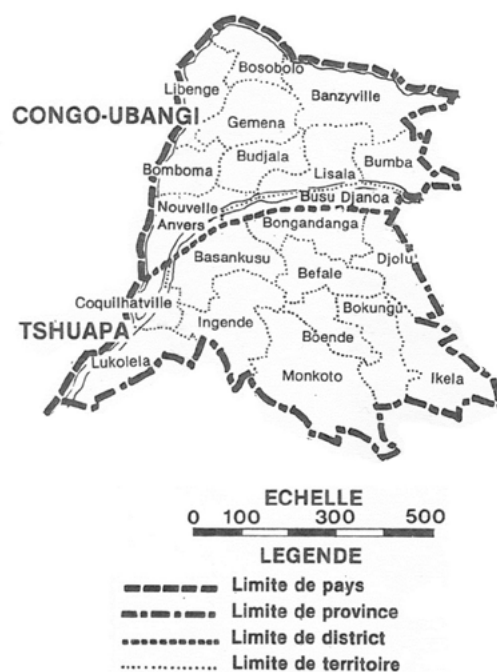
L'ordonnance n° 32/AIMO du 21 mars 1932 regroupa les cinq districts de la province de Coquilhatville en trois districts, dont celui de l'Ubangi-Congo, par la fusion des districts de l'Ubangi et des Bangala. Ce nouveau district eut Lisala pour chef-lieu. Les deux autres districts furent ceux de la Tshuapa et du lac Léopold II. Mais l'ordonnance du 29 septembre 1933 rattacha ce dernier district à la province de Léopoldville. Et dès lors, la province de Coquilhatville ne comptait plus que deux districts : celui de l'Ubangi-Congo, avec Lisala comme chef-lieu et celui de la Tshuapa, avec Boende pour chef-lieu.

Le nouveau district fut subdivisé en neuf territoires :

- territoire de la Ngiri : chef-lieu Bomboma ;
- territoire de la Moeko : chef-lieu Budjala ;
- territoire de Lisala : chef-lieu Lisala ;
- territoire des Budja : chef-lieu Bumba ;
- territoire des Ngombe : chef-lieu Boso-Melo ;
- territoire de Libenge : chef-lieu Libenge ;
- territoire de Bosobolo : chef-lieu Bosobolo ;
- territoire des Ngbandi : chef-lieu Banzyville ;
- territoire des Bwaka : chef-lieu Gemena.

Le résultat de cette réorganisation fut que ce qui avait constitué les territoires de Mondjamboli et de Bumba, peuplés en majorité par les Budja, forma le territoire des Budja ; les Ngombe au sens strict furent regroupés dans le territoire qui porte leur nom. Le territoire de Lisala, issu de la fusion des anciens territoires de Likimi et de Lisala, fut désormais peuplé de façon hétérogène : Doko, Mabinza et Bapoto.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1932, le district de l'Ubangi-Congo changea de dénomination et s'appela Congo-Ubangi. Par l'ordonnance du 15 février 1934, le chef-lieu du territoire des Ngombe de Boso-Melo fut transféré à Boso-Djanao. L'ordonnance n° 37/AIMO du 15 mars 1935 modifia les dénominations de certains territoires. Ainsi, celui des Budja devint territoire de Bumba ; celui de la Moeko, territoire de



**District du Congo-Ubangi de 1935 à 1955.**

Source : Mopondi (1974 : 24).

Budjala ; celui des Ngombe, Boso-Djanao ; ceux des Ngbandi et des Bwaka, respectivement Banzyville et Gemena.

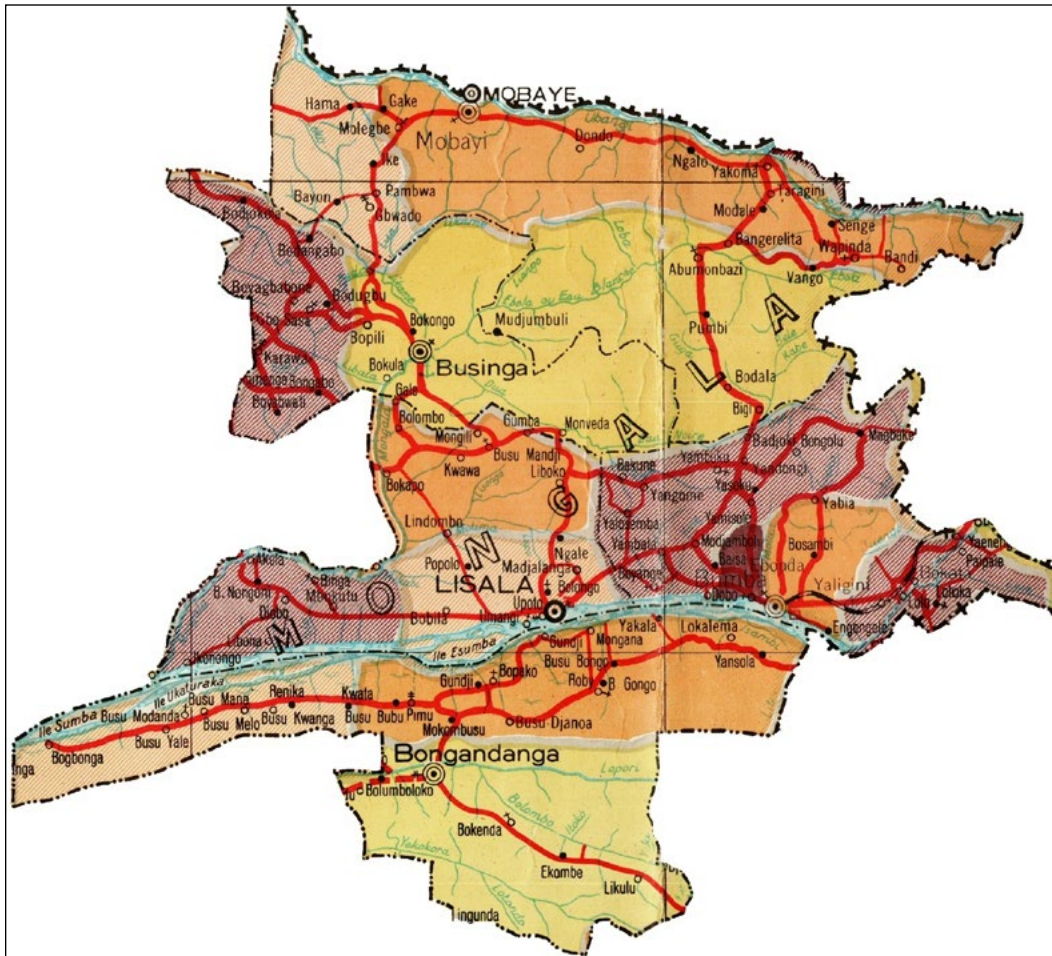
Le territoire de Nouvelle-Anvers fut reconstitué le 1<sup>er</sup> janvier 1939 ; il fut inclus dans le nouveau district de l'Équateur reconstitué en 1950.

L'ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955 scinda le district du Congo-Ubangi en deux districts : Ubangi et Mongala. En vue de remédier aux problèmes administratifs que posait la vaste étendue du district du Congo-Ubangi (population nombreuse estimée à l'époque à près d'un million d'habitants, soit environ 60 % de la population de la province de l'Équateur ; le volume des affaires de 9 territoires entravait le contrôle du commissaire de district...), il dut être scindé, selon un tracé nord-sud, en deux nouveaux districts : le district de l'Ubangi à l'ouest, avec 4 territoires, et celui de la Mongala, à l'est. Ce dernier avait une superficie de 101 480 km<sup>2</sup> et cinq territoires : Lisala, dont le chef-lieu était aussi le chef-lieu du district, Bumba, Businga, Banzyville et Bongandanga.

Cette organisation administrative se maintiendra jusqu'à l'indépendance du pays en 1960 et même jusqu'à la création, le 5 février 1963, de la province du Moyen-Congo, avec Lisala pour chef-lieu.

La province du Moyen-Congo (cf. *infra*) comprenait les territoires de Bomongo, Bumba et Lisala ; les territoires de Budjala, Businga et Kungu, amputés des





**District de la Mongala, situation à partir de 1955.** Source : de Saint Moulin (1973).

régions de Ngbaka-Mbanza; le territoire de Banzyville, qui était soumis au référendum; le secteur Gombalo, dans le territoire de Basankusu; les secteurs Bolomba, Diyenga et Mompoko, dans le territoire de Bolomba; les régions ngombe du territoire de Bongandanga; les régions Bolobo-Yumbi, dans le territoire de Mushie, province de Maindombe; Lukolela, dans le territoire de Bikoro. La loi créant la province du Moyen-Congo modifia celles du 14 août 1962 portant création des provinces du Maindombe, de l'Ubangi et de la Cuvette-Centrale et abrogea l'arrêté royal du 5 février 1935 portant création de la province de l'Équateur.

La province du Moyen-Congo fut supprimée, le 6 avril 1966, et l'ordonnance du 3 mai 1967 rétablit le district de la Mongala dans ses limites du 30 juin 1960. Le 8 décembre 1972, fut délimité le territoire de Gbado-Lite, dans le district de la Mongala; l'ordonnance n° 72/462 créant ce territoire plaça son administrateur territorial « sous l'autorité directe du président de la République ».

Le 30 juillet 1977, les espaces des districts de l'Ubangi et de la Mongala furent aménagés pour donner naissance à trois districts: Nord-Ubangi, Sud-Ubangi et Mongala. Le nouveau district de la Mongala perdit les anciens territoires de Businga et de Banzyville (dénommé « Mobayi-Mbongo ») au profit du Nord-Ubangi. En gros, ce district se vit retirer les populations en majorité ngbandi, comme le président Mobutu. Cette recomposition administrative trouve son explication dans l'expérience de la décentralisation initiée au cours de la Première République (1960-1965), lors de laquelle de nombreux conflits frontaliers avaient éclaté dans la province de l'Équateur. Les territoires ngbandi firent l'objet d'un conflit entre les « nouvelles » provinces ou furent même contestés par les peuples mongo, ngombe et ngbaka s'attribuant le rôle de leadership local.

Il y a lieu de souligner cet aspect, qui contribua à influencer les divisions administratives de la province de l'Équateur, et auquel le pouvoir de Mobutu

fut particulièrement attentif. Le témoignage qui suit de Félix Vunduawe, un Ngbandi qui fut le tout dernier directeur de cabinet du président Mobutu, est instructif :

«Je connaissais Joseph-Désiré Mobutu depuis les années 1950. Mes parents habitaient alors à Mogalo, petit centre commercial et industriel de la compagnie Cotongo (la Cotonnière du Congo), situé sur la route Gemena-Libenge, au bord de la rivière Lua, affluent de l'Ubangi, dans le nord-ouest de la province de l'Équateur.

Les Nzimbi (famille du général Étienne Nzimbi Ngbale, ancien commandant de la Division spéciale présidentielle [DSP] du maréchal Mobutu), étaient nos voisins. Yaya Francisca – comme nous l'appelions – la sœur aînée de Mobutu, future *Maman Bolozi*, et son feu mari, Yalo François, habitaient aussi le centre de Mogalo.

Maman Yemo Madeleine – la mère de Mobutu – résidait alors à Mboto, localité réunissant de grandes plantations d'hévéas et de caféiers, située à quelque dix kilomètres seulement de Mogalo. Elle y venait souvent visiter sa fille Francisca et les Nzimbi, membres de sa grande famille.

Tout naturellement les familles ngbandi de Mogalo se connaissaient et se fréquentaient formant virtuellement le *clan des Mbia*, c'est-à-dire des Ngbandi en pays ngbaka. [...] je ne connaissais donc Mobutu que de nom et de réputation. Frère aîné, Ngbandi modèle, il avait réussi et faisait donc la fierté de ses parents. [...] [Après l'obtention d'un doctorat en droit à Louvain en 1973] rentré au pays, je [Vunduawe] suis nommé professeur de droit [...] au campus de Kinshasa. [...] C'est au cours de l'année 1975 que *papa* Litho Moboti a fait ma connaissance. Il m'a tout de suite témoigné une grande affection et m'a considéré comme son jeune frère de sang. [...] c'est donc Papa Litho Moboti qui m'introduira à la *cour présidentielle*. Litho et Mobutu Sese Seko étaient cousins au deuxième degré, du côté de Mama Yemo, la mère de Mobutu et de Bundu Grégoire, le père de Litho, du village Kawele, situé à quelque dix kilomètres du centre de la ville de Gbadolite, terre natale de Gbemani, le père de Mobutu et de ses trois frères cadets, Kwadeba, Dongo et Gbemani. [...]

Jean-Joseph Litho Moboti Yombo et mon père Gaston Sioye Mobeteba se connaissaient bien quand notre famille habitait encore à Bozene, sur la route de Gemena à Libenge, avant de s'établir à Mogalo. C'était dans les années 1948-1950, quand J.-J. Litho venait de

vivre la grande aventure qui lui avait fait décrocher le diplôme d'assistant agricole indigène au Centre universitaire de Kisantu dans le lointain Bas-Congo. C'était, en effet, une aventure pour l'époque ! Voir un jeune Ngbandi partir du petit séminaire de Molegbe, quitter son village de Kawele, dans le fin fond de l'Ubangi Nord pour aller étudier à Kisantu, près de Kinshasa, à plus de 1250 kilomètres de ses parents, ce n'était pas monnaie courante !

À l'époque, seuls les soldats de la Force publique étaient envoyés loin de chez eux pour étudier à l'École centrale de Kananga, alors Luluabourg, dans le Kasai. Quant aux futurs prêtres catholiques, ceux de Molegbe étaient envoyés à Niangara, dans le Haut-Uele et ceux de Lisala à Kabwe dans le Kasai. [...]

J'avais à peine huit ans. Litho me connut donc tout petit. Après 1950, jusqu'en 1975, il ne m'a plus vu. En effet, très soucieux de mon instruction, mon père avait préféré m'envoyer à Banga-Bola pour terminer l'école primaire d'abord et puis à Lisala pour faire mes humanités gréco-latines au collège Saint-Thomas-More, chez les Pères de Scheut, dans le vicariat apostolique de Lisala. Selon mon père, les écoles dans le vicariat de Molegbe, chez les Pères Capucins, avaient un niveau assez faible, en français surtout. Et, pire encore, l'enseignement était dispensé soit en ngbandi, soit en ngbaka, deux langues vernaculaires de l'Ubangi dont l'aire géographique des locuteurs est fort limitée, même dans la province de l'Équateur. Ayant déménagé avec sa famille de Bozene à Mogalo, puis à Libenge, mon père s'établit finalement à Kungu [...]. Papa Litho avait ainsi perdu ma trace et il ne me reverra qu'en 1975 [...]. C'est avec surprise et étonnement qu'il découvre que c'est le petit Félix Vunduawe [...] qui se trouve devant lui. Il se lève et m'embrasse chaleureusement en disant : «Vunduawe, tu es grand, tu es professeur d'Université. Je suis très fier de toi, surtout quand j'ai remarqué hier avec quelle maîtrise tu as dirigé le débat public et résumé les conclusions de la conférence. À partir de ce jour, je t'appelle 'mon jeune frère'. Tu es chez toi, ici, dans ma maison. Je ferai tout pour montrer aux autres que nous avons aussi un frère ngbandi authentique, docteur en droit et professeur d'université, une valeur intellectuelle sûre.» Puis il me raconta l'incident qu'il avait eu avec Étienne Tshisekedi en 1966, lorsqu'ils étaient tous les deux ministres du premier gouvernement Mobutu, après le coup d'État du 24 novembre 1965. «Au cours d'un Conseil des ministres, j'ai reproché vertement à Étienne Tshisekedi, alors ministre de l'Intérieur, son penchant quasi systématique pour les candidats baluba à tous les postes importants des services publics de

l'État. Tshisekedi m'a simplement répondu : Mon cher Litho, à qui la faute ? Si vos frères préfèrent aller à la chasse à l'antilope dans la forêt et à la pêche au capitaine dans la rivière, devons-nous laisser des postes vacants pour eux ? J'ai réagi, mais du bout des lèvres. Sans conviction. Tellement ses propos m'avaient profondément choqué. Je ne les ai jamais oubliés."

Papa Litho me dit alors : Mon cher jeune frère Vunduawe, je te prends désormais sous ma protection. Nous allons travailler avec le Citoyen président Mobutu » (Vunduawe 2000 : 33,35, 37, 38, 40 et 41).

Le régime Mobutu introduisit, dès son installation en 1965, le système dit « de quota », c'est-à-dire des parts distribuées entre les régions du pays dans toutes les fonctions et les services publics. Cette politique lui fut inspirée par la situation de départ de son peuple ngbandi et de ceux de sa région d'origine, au moment de l'indépendance du pays. Ceux-ci furent favorisés, allant jusqu'à prendre en otage – voire à s'identifier à – son pouvoir et à l'amener au déclin. Lorsque le régime Mobutu, à bout de souffle, voulut installer, à la fin des années 1980, la décentralisation qui aurait vu les cinq districts de la province de l'Équateur devenir des provinces à part entière, la proposition ne passa pas, surtout chez les peuples non ngbandi, qui craignaient par là de perdre les bénéfices que leur procurerait encore l'alliance au régime auquel ils restaient associés.

Plus tôt, Mobutu avait décidé de créer le district du Nord-Ubangi, au milieu des années 1970 ; le district de la Mongala ne gardait, dès lors, que trois territoires : Lisala, Bumba et Bongandanga. À chaque fois que s'organisa la réorganisation de la province de

l'Équateur, comme en 1962-1963, c'est d'abord le district de la Mongala qui fut le premier grand perdant.

Ci-dessous, la liste des autorités qui se sont succédé à la tête de ce district depuis 1960.

– Chuantungungu Pierre	1960
– Engwanda Oscar	
– Nvungbo Thaddée	
– Kalabe Alphonse	
– Mulumba Tshibwabwa	
– Mambwana Pierre Pocat	
– Bambi Pierre	1976
– Mujinga Polydore	
– Ngoy Kalenga Sébastien	
– Sangi Honoré	
– M'Vuma Ngeti Nfusukila	
– Mulumba Kalambay	
– Ebala Bombumbu Antoine	1978
– Gbinzadi Tope Vongala	
– Dilingi Liwoke la Milengo	1979
– Kwanzango nyi Dhe	1984
– Mwabila Shambuy	1985
– Moto Mupenda	1986
– Ingole Montanga	1988
– Ilunga Mubengay wa Ndumbi	1988
– Bekalola Etike Nkoy	1992
– Bokakandani Masomi Ngambo	1993
– Gbembi Ndombasi	1994
– Ekoli Loomo Lotetsi	1996
– Mosau Somba Leka Loboso	1997
– Amongo Monga Malumbu Albert	2000
– Ngawiana Albert	2000
– Kumbu Ntula Théodore	2006
– Mobarî Mav'oba Benjamin	2008
– Botete Bopeko Kaika Brigitte	2009



## RÉFÉRENCES

- Anzel, Lancelot. 2014. « À la guerre comme à la chasse ? Une anthropologie historique de la violence coloniale dans l'État indépendant du Congo (1885-1908) ». In Van Schuylenbergh, P., Lanneau, C. & Plasman, P.L. (dir.), *L'Afrique belge aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : nouvelles recherches et perspectives en histoire coloniale*. Éd. P. Lang.
- Bokongo Libakea, J.M. 2011. *Les Ngombe de l'Équateur. Une nouvelle histoire d'un peuple en quête de son identité. Stratégies politiques coloniales et mutations sociales (1800-2005)*. Kinshasa : Université pédagogique nationale.
- Bulletin administratif (BA)*. 1897, 1910, 1914, 1917, 1918, 1924, 1926, 1928, 1932.
- Bulletin officiel (BO)*. 1911, 1919, 1920.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris : Lebègue & Co.
- de Saint Moulin, L. 1973. *Carte de densité de la population, établie pour le service du Plan de la Présidence*.
- de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224 (avril) : 197-221.
- Dufrenoy, P. 1955 (février). « Terres vacantes et circonscriptions urbaines ». *Congo T.I.*
- Goffart, F. 1908. *Le Congo : géographie physique, politique et économique*. Bruxelles : Misch et Thron.
- Merlier, M. 1962. *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance*. Paris : Maspero.
- Marchal, J. 1996. *E.D. Morel contre Léopold II. L'histoire du Congo 1900-1910*. Vol. 2. Paris : L'Harmattan.
- Mopondi-Zubela Mokutu. 1974. « Inventaire des archives administratives du district de la Mongala ». Mémoire de licence. Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1971. « Les Bangala et la première décennie du poste de Nouvelle-Anvers (1884-1894) ». Mémoire de licence. Kinshasa : Université Lovanium.
- Salebongo, M. 1974-1975. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de l'ancien district du Bas-Uele (1888-1960) ». Mémoire de licence. Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi.
- Tshilema, T. 1974. « Histoire de l'organisation administrative de la population de l'ancien district de la Mongala (1888-1960) ». Mémoire de licence. UNAZA.
- Vandervelde, E. 1909. *Les Derniers Jours de l'État du Congo. Journal de voyage (juillet-octobre 1908)*. Mons-Paris : Éd. de la Société nouvelle.
- Plasman, P.-L. 2014. « Le gouvernement bicéphale de l'État indépendant du Congo et le *red rubber* ». In Van Schuylenbergh, P., Lanneau, C. & Plasman, P.L. (dir.), *L'Afrique belge aux XIX<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : nouvelles recherches et perspectives en histoire coloniale*. Éd. P. Lang.
- Vansina, J. 1991. « Sur les sentiers du passé en forêt ». *Æquatoria* 9. Louvain-la-Neuve.
- Vunduawe, F. 2000. *À l'ombre du léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*. Bruxelles : Éditions Zaïre libre.

### Archives

- Archives Benoît Verhaegen. Service Histoire et Politique, MRAC.  
Dossier VII-BV/RDC Équateur n° 001.
- Babillon, J.M. & Rouvroy, Victor. 1930 (12 avril). « Rapport conjoint établi le 12 avril 1930 par les administrateurs territoriaux respectivement de Bumba et de Yahila ». Moenge.
- Bertrand. 1914 (17 juin). « Note du commissaire général Bertrand adressée au vice-gouverneur général de Stanleyville, le 17 juin 1914, en réponse à la lettre 1493/A de Monsieur le vice-gouverneur général ».
- Bradt. 1930 (2 septembre). « Rapport d'étude du CDDA du district de l'Aruwimi, n°2 57/R ».
- Duchesne. 1933 (3 janvier). « Lettre du gouverneur de la province de Coquilhatville au gouverneur de la Province-Orientale n° 3/A.I ayant pour objet "Chefferie Moenge ; chef Mombili" ». Coquilhatville.
- Fuchs, F. 1915 (9 avril). « Lettre n° 1393/A du gouverneur général avec objet "Chefferies de l'Itimbiri" au commissaire de district du Bas-Uele ». Boma.
- « Lettre de l'administrateur du territoire des Budja adressée au commissaire de district du Bas-Uele ». 1924 (1<sup>er</sup> août). Bumba.
- « Lettre du commissaire de district ff adressée au gouverneur général ». 1914 (9 février). Bondo.
- « Lettre du vice-gouverneur général adressée au gouverneur général ». 1915 (22 janvier). Stanleyville.
- « Lettre du vice-gouverneur général adressée au CDD du Bas-Uele ». 1915 (22 janvier). Stanleyville.
- « Lettre n° 4714/B.5 du commissaire de district au gouverneur ». 1928 (19 octobre). Buta.
- Rapport AIMO 1953.
- « Rapport d'étude du CDDA, district de l'Aruwimi, n° 2 57/R ». 1930 (2 septembre).
- Rouvroy, V. 1930 (27 mai). « Lettre de l'AT au CDD avec pour objet "Exode Budja" ». Yahila (Route) village Yaliombo.
- Schmitz. 1931 (12 mars). « Lettre du CDD Schmitz au gouverneur de la Province-Orientale n° 154/Pol.B à Stanleyville ayant pour objet "Situation politique dans l'onglet de l'Itimbiri" ». Basoko.



# CHAPITRE 9

## COMPOSITION TERRITORIALE DU DISTRICT

Dans ce chapitre, il s'agit de présenter l'origine, l'évolution et la constitution des entités administratives du district de la Mongala. Notons qu'il s'agit d'un espace où, au départ, l'organisation coutumière politique était fortement basée sur l'entité clanique.

### 1. ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA COMPOSITION INTERNE DES CHEFFERIES ET SECTEURS DANS LES TERRITOIRES DU DISTRICT DE LA MONGALA PENDANT LA COLONISATION

Les territoires administratifs du district de la Mongala étaient, au départ, divisés en chefferies auxquelles les secteurs sont venus s'ajouter par la suite. Durant la période coloniale, le district de la Mongala, avait d'abord été appelé district des Bangala, puis district du Congo-Ubangi.

En 1927, le district des Bangala était composé de 325 chefferies et de 89 sous-chefferies réparties comme suit :

- territoire de Bomana : 17 chefferies ;
- territoire de Bomboma : 34 chefferies et 4 sous-chefferies ;
- territoire de Budjala : 63 chefferies et 12 sous-chefferies ;
- territoire de Bumba : 18 chefferies et 17 sous-chefferies ;
- territoire de Boso-Melo : 34 chefferies et 14 sous-chefferies ;
- territoire de Likimi : 33 chefferies et 1 sous-chefferie ;
- territoire de Lisala : 28 chefferies et 7 sous-chefferies ;
- territoire de Mondjamboli : 52 chefferies et 34 sous-chefferies ;

- territoire de Nouvelle-Anvers : 13 chefferies ;
- territoire de Yakata : 33 chefferies.

Au 31 décembre 1931, le district des Bangala comptait 308 chefferies et 39 sous-chefferies organisées (Rapport aux Chambres 1931 : 127). À la suite de la fusion des districts de l'Ubangi et de celui des Bangala, qui formèrent le district de Congo-Ubangi, il compta désormais 495 chefferies et 46 sous-chefferies en 1932 (Rapport aux Chambres 1932 : 140). En 1933, le même district ne comptait plus que 422 chefferies et 32 sous-chefferies (Rapport aux Chambres 1933 : 172-173).

Parallèlement eut lieu l'introduction progressive des secteurs aux côtés des chefferies, puis la suppression progressive de ces dernières, qui finiront par disparaître totalement du district. Dès 1927, la création des secteurs fut proposée (Rapport aux Chambres 1927 : 80). En territoire de Bomana, existait déjà le secteur des Libinza, avec son chef Mohila. En 1933, deux secteurs furent créés dans le territoire de Bosobolo : le secteur Libia-Bobange et le secteur Bwanzini-Langbasi.

En 1936, le district du Congo-Ubangi comptait 27 secteurs. Il y en aura 96 en 1947, 94 en 1948, 88 en 1950 et 84 en 1955. À la suite de la scission du district du Congo-Ubangi en deux districts, celui de la Mongala compta les secteurs suivants :

- territoire de Lisala : 6 secteurs ;
- territoire de Bumba : 10 secteurs ;
- territoire de Bongandanga : 9 secteurs ;
- territoire de Banzyville : 13 secteurs ;
- territoire de Businga : (?).

L'évolution du nombre de circonscriptions indigènes (CI) reconnues de 1945 à 1959 est présentée en page 153.





**Mumbenga, chef de Bosogbwelu, ses femmes et ses enfants.** (AP.0.2.3469, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)



**Bamku, sous-chef de Bosogbwelu [?], sa femme et ses enfants.** (AP.0.2.3467, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)



**Capita (au milieu de la photo) et deux coupeurs de bois.** (AP.0.0.11210, collection MRAC Tervuren; photo Ferraris, ca 1913, © MRAC Tervuren.)

**Tableau 9.1. Évolution de l'organisation des entités indigènes de la Mongala**

Districts	Années	Nbre de chefferies	Nbre de sous-chefferies	Nbre de secteurs	CEC
Bangala	1916	395	-	-	-
	1917	422	-	-	-
	1927	325	89	-	-
	1931	308	39	-	-
Congo-Ubangi	1932	495	46	-	-
	1933	422	32	-	-
	1935	492	-	-	3
	1936	340	-	27	3
	1937	332	-	32	3
	1938	149	-	65	3
	1939	93	-	78	3
	1944	24	-	87	3
	1945	24	-	95	3
	1946	25	-	97	3
	1947	25	-	96	3
	1948	25	-	94	3
	1950	25	-	88	3
	1951	23	-	88	4
	1952	22	-	88	4
	1953	21	-	85	5
	1954	21	-	85	5
1955	21	-	84	5	
Mongala	1956	9	-	45	3
	1957	0	-	20	3
	1958	0	-	20	3

Sources : Rapports aux Chambres, 1916 à 1958.

**Tableau 9.2. Composition en 1945**

Territoires	Chefferies	Secteurs	CEC
Lisala	-	7	1
Bumba	6	11	1
Banzyville	1	16	-
Bongandanga	13	-	-

**Tableau 9.3. Composition de 1955 à 1958**

Territoires	Chefferies	Secteurs	CEC
Lisala	-	6	1
Bumba	6	10	1
Businga	2	7	1
Banzyville	1	13	-
Bongandanga	-	9	-

En plus des CEC de Lisala et de Bumba, déjà reconnus, un CEC fut créé en 1953, celui de Businga.

**Tableau 9.4. Composition en 1959**

Territoires	Chefferies	Secteurs	CEC
Lisala	-	3	1
Bumba	-	6	1
Businga	-	3	1
Banzyville	-	4	-
Bongandanga	-	4	-

À la fin de la colonisation, les chefferies avaient ainsi complètement disparu dans le district de la Mongala.

## 2. ORGANISATION DES TERRITOIRES DU DISTRICT DE LA MONGALA

Malgré sa vaste étendue géographique, le district de la Mongala constitue l'espace administratif le plus faible, en nombre d'entités territoriales, de

tous les districts de la RDC appelés à devenir des provinces, d'après les prescrits de la Constitution du 18 février 2006. Il n'est composé, en 2015, que de 3 territoires, de 2 cités, de 13 secteurs, de 167 groupements et de 1486 villages recensés.

## 2.1. TERRITOIRE DE BONGANDANGA

Il y a lieu de souligner le parcours particulier du territoire de Bongandanga. Celui-ci fit longtemps partie d'autres districts administratifs, dont celui de la Tshuapa. C'est en 1955 qu'il fut rattaché aux territoires de Lisala et de Bumba, avec lesquels il forme l'actuel district de la Mongala.

L'espace couvert par le territoire de Bongandanga était, à l'époque du district des Bangala (1912-1932), partiellement couvert par le territoire de Bokaturaka, chef-lieu Boso-Melo. À l'époque du district du Congo-Ubangi (1932-1955), le territoire porta d'abord le nom de territoire des Ngombe, chef-lieu Boso-Melo. Le chef-lieu du territoire fut ensuite transféré à Boso-Djanao, le 15 février 1934 et en 1935, le territoire des Ngombe prit le nom de territoire de Boso-Djanao. Après la séparation du district du Congo-Ubangi, en 1956, le nouveau district de la Mongala engloba le territoire de Bongandanga, plus étendu que Boso-Djanao.

Pour rappel, le territoire de Bongandanga regroupe deux peuples majoritaires, les Ngombe et les Mongo. Y habitent aussi des Batswa, vivant dans les terres fermes, et les Babale (riverains), assimilés au peuple Ngombe.

### 2.1.1. ORIGINE ET ÉVOLUTION DU TERRITOIRE DE BONGANDANGA

Le nom « Bongandanga » est celui du village qui fut choisi comme chef-lieu du territoire.

Lors de la subdivision du Congo belge par l'arrêté royal du 28 mars 1912, le territoire de Bongandanga intégrait le district de la Lulonga, constitué des dix territoires ci-après : Losombo, Basankusu, Simba, Lingunda, Befale, Yala, Lingomo, Mompono, Befori et Bongandanga (BO 1913 : 162).

Le territoire de Bongandanga était alors limité ainsi :

- à l'ouest par le territoire de Basankusu ;
- au sud par la rivière Yekokora depuis son embouchure jusqu'à sa rencontre avec le méridien de Dikila ;
- à l'est par le méridien de Dikila jusqu'à la rivière

- Bolombo. La rivière Bolombo vers l'aval jusqu'à son embouchure ; le méridien de ce point jusqu'à sa rencontre avec la ligne de faite Congo-Lopori ;
- au nord par cette ligne de faite » (BO 1913 : 380).

L'espace du territoire de Bongandanga groupait à ce moment la zone des bassins des rivières Maringa et Lopori qui constituaient les terres confiées par le Congo belge à l'ABIR (cf. *infra*) pour l'exploitation économique. À noter que de 1917 à 1932, l'espace actuel du territoire de Bongandanga était partagé entre le territoire de Bongandanga de l'époque et ceux de Yakata, Boso-Melo et Yala. Les territoires de Boso-Melo et Yakata occupaient l'espace situé sur le versant gauche de la crête de partage Congo-Lopori, tandis que ceux de Bongandanga et de Yala englobaient l'espace au sud de cette crête.

L'ordonnance n° 3/SG du 8 janvier 1923 réduisit le nombre des territoires du district de la Lulonga de 10 à 7 : Ikolo, Befale, Simba, Basankusu, Mompono, Yala et Bongandanga. L'ordonnance d'administration générale n° 101/AIMO du 1<sup>er</sup> octobre 1926 modifia les limites du territoire de Bongandanga comme suit :

« Les limites du territoire et du district jusqu'au méridien de l'embouchure de la rivière Bogilima dans la Lopori ; ce méridien jusqu'à cette embouchure ; la Bogilima jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source à celle de la Luesu ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Bolombo ; cette rivière jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source à celle de la Bokumu ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Yekokora ; la limite du territoire de Befale » (BA 1926 : 483).

Dans le souci de mieux administrer le vaste territoire de Bongandanga, afin de faire face aux mouvements religieux anti-colonisation européenne, ce territoire fut divisé en deux entités administratives distinctes :

- le territoire des Ngombe de la Lopori, chef-lieu Djombo ;
- le territoire des Ntomba, chef-lieu Bongandanga.

Les limites du territoire des Ntomba, avec pour chef-lieu Bongandanga, furent fixées comme suit :

« La limite du territoire des Ngombe de la Lopori ; la limite nord du district de la Lulonga jusqu'à son intersection avec le méridien de l'embouchure de la rivière Lofete dans la Lopori ; ce méridien jusqu'à cette embouchure ; la rivière Lofete depuis son embouchure



jusqu'à sa source; une droite joignant cette source à celle de la Yaka; cette rivière depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Bolombo; cette rivière vers l'amont jusqu'à l'embouchure de la rivière Lomami; cette rivière jusqu'à son intersection avec le parallèle de la source de Bolulu; ce parallèle jusqu'à sa source; une droite joignant cette source à l'embouchure de la Tosongo dans la Yekokora; la Tosongo depuis son embouchure jusqu'à sa source; une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux des rivières Yekokora et Lomako; cette ligne de partage de ce point jusqu'à la source de la rivière Boile, une droite joignant cette source à celle de l'Ilongo; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Yekokora; cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Mondjeto» (BA 1928: 216).

En 1929, le district de la Lulonga comprenait les sept territoires suivants<sup>17</sup>:

- territoire des Baseka-Bongwalanga: chef-lieu Basankusu;
- territoire des Ngombe d'Ikelemba: chef-lieu Ikoli;
- territoire des Ngombe de la Lopori: chef-lieu Djombo;
- territoire des Ntomba: chef-lieu Bongandanga;
- territoire des Lalia-Buma: chef-lieu Djolu;
- territoire de Mompono: chef-lieu Mompono;
- territoire des Mondji: chef-lieu Befale.

En janvier 1932, le commissaire de district de la Lulonga, M. Deprets, informa les AT de la fusion des districts de l'Équateur et de la Lulonga sous le nom de district de la Tshuapa (Deprets 1932). L'ordonnance d'administration générale n° 32/AIMO du 21 mars 1932 fixa à trois le nombre de nouveaux districts et leurs dénominations comme nouvelle composition de la province de l'Équateur: Congo-Ubangi, Tshuapa et Lac Léopold II.

Le district de la Tshuapa comptait dix territoires, dont celui du Bas-Lopori avec Bongandanga comme chef-lieu. Ce territoire naquit de la fusion des anciens territoires des Ngombe de la Lopori et des Ntomba. L'ordonnance d'administration générale n° 85/AIMO du 29 septembre 1933 vint compléter celle de 1932 et fixa les limites du territoire du Bas-Lopori comme suit:

- à l'ouest, la limite du territoire de Lulonga-Ikelemba;
- au nord: la limite nord du district jusqu'à son intersection avec le méridien de l'embouchure de la rivière Lofete dans la Lopori;
- à l'est: ce méridien jusqu'à cette embouchure de la rivière Lofete; la rivière Lofete depuis son embouchure jusqu'à sa source et puis une droite jusqu'à la source de la Yaka; cette rivière depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Bolombo; cette rivière vers l'amont jusqu'à l'embouchure de la rivière Lomami;
- au sud: cette rivière jusqu'à son intersection avec le parallèle de la source de la Bolulu; ce parallèle jusqu'à cette source; une droite joignant cette source à l'embouchure de la Tosongo dans la Yekokora; la Tosongo depuis son embouchure jusqu'à sa source; une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux des rivières Yekokora et Lomako; cette ligne de partage de ce point jusqu'à la source de la rivière Boile; une droite joignant cette source à celle de l'Ilongo; cette source jusqu'à son embouchure dans la Yekokora; cette rivière jusqu'à l'embouchure de la rivière Djafe; une droite joignant cette embouchure à la source de la Makombo; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Maringa» (BA 1933: 563).

Cet ensemble s'appela «territoire du Bas-Lopori» de 1932 à 1935. Sa superficie était estimée à 17 446 km<sup>2</sup>.

L'ordonnance n° 38/AIMO du 15 mars 1935 modifia le territoire de Bas-Lopori qui devint celui de Bongandanga. Ses limites est s'élargirent désormais comme suit:

«Le méridien de la rivière Lofete depuis son embouchure jusqu'à sa source; une droite joignant cette source à celle de la Bakala; une droite joignant cette source à celle de la Yaka; cette rivière depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Bolombo; cette rivière vers l'amont jusqu'à l'embouchure de la Bauta; cette rivière jusqu'à sa source; une droite joignant la source de cette rivière au confluent de la Yanga et de la Bolulu; la Yanga jusqu'à sa source; une droite joignant celle-ci à celle de la Waya jusqu'à son confluent avec l'Elondja; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Yekokora; la Yekokora jusqu'à l'embouchure de la Tosonge; cette rivière jusqu'à sa source; une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux des rivières Yekokora et Lomako» (BA 1935: 210).

<sup>17</sup> Ordonnance n° 32 du 2 mai 1928 du gouverneur de la province de l'Équateur fixant au 1<sup>er</sup> janvier 1929 la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 24.

Le territoire de Bongandanga garda ces limites jusqu'en 1955. L'ordonnance n° 21/181 du 13 avril 1955 modifia profondément l'organisation administrative de la province de l'Équateur, dorénavant divisée en quatre districts: Ubangi, Tshuapa, Équateur et Mongala. À ces districts s'ajouta le centre extra-coutumier de Coquilhatville, qui devint une ville.

C'est à partir de ce moment que le territoire de Bongandanga quitta le district de la Tshuapa. Il fut rattaché à l'ancien territoire de Boso-Ndjanoa (appartenant au district du Congo-Ubangi) supprimé, dans le nouveau district de la Mongala. Il était limité :

- au nord par le territoire de Lisala ;
- au sud par le territoire de Befale ;
- à l'est par le territoire de Djolu ;
- à l'ouest par le territoire de Basankusu.

Dans sa configuration de 1955, le nouveau territoire de Bongandanga fut amputé de la superficie des anciens secteurs Ngombe Nord, Ngombe Sud, Lopori et Poma-Bulu, mais il engloba les 16 446 km<sup>2</sup> de Boso-Ndjanoa. Ainsi les Ngombe, qui peuplaient l'ancien territoire de Boso-Ndjanoa, furent regroupés avec des Mongo dans le territoire de Bongandanga. Bokongo écrit :

« En 1956, chez les Ngombe habitant le sud du fleuve, le rattachement du territoire de Bongandanga au district de la Mongala dans la province de l'Équateur, le secteur Botewa aux trois autres secteurs ngombe (Boso-Melo, Boso-Ndjanoa, Boso-Simba) correspondait au fait que ces entités commerçaient davantage avec Lisala qui en était le chef-lieu qu'avec Boende qui était celui du district de la Tshuapa. Malheureusement ce rattachement rompait les liens culturels tissés depuis avec les populations mongo » (Bokongo 2011 : 374).

### 2.1.2. COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE BONGANDANGA

La difficulté de suivre l'évolution administrative du territoire de Bongandanga est liée aux nombreuses divisions qu'il connut à son point de départ.

#### a. Pendant la période 1913-1931

Cette période est difficile à étudier parce qu'elle correspond en partie à celle de l'occupation européenne de cet espace. Avant sa scission en 1928, le territoire de Bongandanga était territorialement très étendu, et son chef-lieu situé de façon excentrique.

Jusqu'aux années 1920, certains lieux de l'espace actuel du territoire n'étaient donc pas encore sous le contrôle effectif de l'Administration coloniale, malgré la présence européenne dans la région. Les AT affirment dans les rapports disponibles qu'il leur était difficile d'harmoniser les horaires de travail entre les travaux de bureau, d'une part, et la création de nouvelles entités, à laquelle s'ajoutait la surveillance continue des chefferies, d'autre part. Ne pouvant emporter des quantités importantes d'archives loin du chef-lieu du territoire où il résidait, l'AT devait continuellement revenir à Bongandanga pour rédiger les rapports et donner d'autres renseignements politiques. Ce qui l'empêchait de prolonger ses tournées et d'accélérer les études qui précédaient la création des chefferies (Cf. Les Rapports politiques des années 1928, 1929 et 1930).

La création des chefferies dans l'actuel espace que couvre le territoire de Bongandanga fut progressive et délicate. L'organisation des chefferies avait pour but essentiel l'exploitation des produits de la région (huile de palme et amandes palmistes, copal, riz...). En conséquence, les premières chefferies subirent de nombreuses modifications. Le décret de 1910 prôna la reconnaissance des chefferies selon la coutume locale, avant de faire intervenir l'investiture par l'Administration coloniale. Pour la région, cela nécessita le déplacement de villages pour des raisons d'hygiène ou de démographie, ce qui entraîna la fusion de clans différents. Il en résulta que peu de chefs étaient coutumiers au sens traditionnel – ils furent appelés « amis des Blancs » – et suscitèrent de nombreuses contestations. Le déplacement des villages était mal perçu par les populations qui, non seulement, tenaient à leur terre, mais, en outre, fuyaient les corvées imposées par les Européens. Fréquemment, la population prit la fuite dans des refuges en forêt.

La situation troublée qu'engendrèrent ces créations artificielles, la diminution du nombre des contribuables et plusieurs autres facteurs furent à la base de la révision de la composition de ces premières chefferies.

Pour suivre la constitution de ces chefferies, Bokongo Libakea Kongo (1979) a tenté d'identifier les entités administratives entre 1913 et 1931. Si les rapports administratifs sur la partie sud, intégrée dans ce qui fut appelé jadis le territoire des Ntomba, ont été retrouvés, il n'en fut pas de même pour la partie nord, qui se trouvait intégrée dans le territoire de Boso-Ndjanoa. En outre, une partie des données

se retrouvent dans le registre des « renseignements politiques » du territoire de Nouvelles-Anvers (1915-1921), dans les « rapports sur les chefferies Bongonga-Mosweya, Bongombe et Likungu ».

Pour ce qui est de la seule partie sud du territoire actuel de Bongandanga, 15 chefferies constituées furent identifiées :

**i) La chefferie Bokenda I (ATB 1913)**

Elle fut créée le 20 décembre 1913. La chefferie Bokenda était constituée des clans Bokonda et Musinga, tous deux regroupant le même peuple Lola Momu. L'Administration coloniale désigna comme chef de la chefferie, Lotumba, venant du clan Bokonda, ce qui occasionna la contestation des Musinga qui avaient pour chef Mongu.

En 1924, Lotumba reçut une médaille de bronze de l'Administration coloniale (ATB 1929: 16). Chef médaillé investi et non coutumier, Lotumba administrait la chefferie en collaboration avec le notable (« patriarche ») Kampetsi. Cette solution fut jugée préférable à la création du poste de sous-chef que prévoyait le décret de 1910. À sa mort en 1924, Kampetsi fut remplacé par le notable Kolofoto.

**ii) La chefferie Loka (ATB 1924)**

La chefferie Loka est l'une des plus importantes de la région au point de vue économique, surtout en ce qui concerne la production d'huile de palme (ATB 1929: 16). Elle fut créée le 22 décembre 1924 et était constituée du peuple Itulu Pembe. La chefferie Loka comptait deux clans, Ilombe et Yali. À sa constitution, elle fut dirigée par Punga, chef de Yali, destitué peu après par le pouvoir colonial à cause de son incompetence, liée en partie à son âge avancé. Son successeur fut Ilombe, issu de la lignée de la famille régnante chez les Ilombe. Dès lors, éclata un conflit entre les Yali et les Ilombe.

Le notable attiré collaborateur du chef de la chefferie pour son administration fut le nommé Likulu.

**iii) La chefferie Lika (ATB 1926)**

Elle fut créée le 22 novembre 1926 et était constituée du peuple Itulu Pembe. Son chef était Ilole, chef coutumier investi. Mais l'Administration coloniale lui reprochait son manque d'autorité, due en partie à son âge avancé. La production était faible, une grande partie de la population résidant de manière continue en forêt pour se soustraire aux corvées qu'imposait l'autorité européenne (ATB 1930: 14).

**iv) La chefferie Lilangi (ATB 1928)**

Elle fut créée le 12 juin 1928 et était constituée du peuple Lola Momu. En 1923, cette chefferie était intégrée dans le territoire de Yala. Petsi, son premier chef, nommé par l'Administration coloniale, n'était pas un originaire de la chefferie. Il dut son poste au fait d'avoir été sergent-major dans la Force publique. Lorsque Petsi, jugé faible et manquant d'autorité, regagna son village d'origine, le patriarche Kampetsi devint le chef faisant fonction de la chefferie. En 1930, le nommé Mbeka, chef coutumier, fut investi chef de la chefferie. Mais lui aussi manquait d'autorité et était très âgé.

C'est en 1928 que la chefferie Lilangi intégra le territoire des Ntomba où elle fut reconnue, le 12 juin de cette même année. C'était une chefferie peu importante du point de la démographie et de l'économie. Au courant des années 1927-1930, elle perdit de nombreux membres, à la suite des recrutements excessifs opérés par la Société des cultures au Congo exploitant à Mongana (ATB 1930: 13).

**v) La chefferie Ekombe (ATB 1928)**

Elle fut créée le 11 novembre 1928 et était constituée du peuple Itulu Pembe. Dans un premier temps cette chefferie fut intégrée dans le territoire de Yala et se composait des clans Bongila, Bolima et Lomako. C'est le « patriarche » Bolia du clan Bolima qui fut le chef de la chefferie. Assez âgé et hostile à la présence européenne, Bolia passait le gros de son temps en forêt avec ses sujets. C'est parce qu'en 1918, des habitants ekombe et likote (cf. *infra*) avaient été contraints par l'Administration coloniale d'habiter les terres qui ne leur appartenaient pas qu'ils avaient pris la fuite en se retirant dans les forêts de l'entre-Yakokora-Lomako, des espaces abandonnés par les Loma, Boyala et Mangi. La création des refuges dans cette région fut favorisée par la présence, dans ce lieu, de leurs anciens occupants qui, eux aussi, avaient été contraints de s'installer dans les environs immédiats du poste de Lingunda pour participer aux travaux imposés par l'Administration<sup>18</sup>.

L'autorité coloniale s'employait à ramener les populations réfugiées en forêt dans leurs « villages officiels », mais sans succès. En 1930, elle recourut à la violence et une opération de police fut engagée. Ce furent les messagers et autres capitais

18 Dans le territoire des Ntomba, les agents territoriaux étaient tenus de contrôler la production de copal, de riz, d'huile de palme et d'amandes palmistes.



qui guidèrent la Force publique vers les cachettes. Cette opération de police, qui dura un peu plus de cinq mois, prit fin dans le courant du mois de juillet. Les meneurs furent relégués dans la province du Katanga (ATB 1930: 2-5).

En 1930, les Likote et les Ekombe s'installèrent à Boyela en lieu et place de leur territoire d'origine. En effet, l'Administration coloniale s'était vue obligée de relier les divers refuges entre eux par des pistes routières aboutissant à des « villages officiels ».

Le chef Bolia mourut en 1927 (ATB 1929: 8). Pendant tout son règne, il avait vécu en mésentente avec le clan Bongila. Il fut remplacé par le patriarche Petsi Loku, qui décéda, à son tour, en septembre de la même année. C'est Likolo qui le remplaça, mais celui-ci vivait en refuge à la Yekokora, dans le territoire de Befale. Ilendo, le fils de Petsi, reprit provisoirement l'administration de la chefferie. En 1928, la chefferie fut réorganisée et les clans Bolima et Lomako furent intégrés. C'est alors que le patriarche Lokow, chef coutumier, fut investi à sa tête. Mais le clan Lomako ne reconnut pas l'autorité du nouveau chef; il manifesta le désir d'aller habiter ailleurs, afin de voir la chefferie divisée en deux entités distinctes. Il fallut une opération de police, en 1930, pour que la situation se rétablisse.

**vi) La chefferie Bongandanga (ATB 1929 n° 8)**

C'est une chefferie conventionnelle intégrée dans le territoire des Ntomba. Elle fut créée le 18 mai 1929 et était habitée par des anciens soldats et d'autres personnes ayant servi directement ou non dans l'Administration coloniale: domestiques (boys), plantons... D'où son petit sobriquet de « Petit Belge ». Son chef fut Monganga. Cette chefferie fut facile à administrer. Elle se situait à proximité du chef-lieu du territoire (ATB 1929: 8).

**vii) La chefferie Lolengi (ATB 1929 n° 566)**

Elle fut créée le 16 juillet 1929 et était constituée du peuple Itulu Pembe. Son chef investi et médaillé était Bolua.

La chefferie Lolengi était peu importante. Elle fut frappée par des épidémies successives qui tuèrent plusieurs de ses habitants. Aussi, près de la moitié de ses jeunes habitants s'engagèrent dans les entreprises commerciales européennes.

La chefferie Lolengi était caractérisée par le grand désordre qui y régnait; l'Administration coloniale ne la visitait qu'au moment de la collecte de l'impôt.

**viii) La chefferie Pukaonga (ATB 1929 n° 106)**

Elle fut créée le 16 juillet 1929, et était constituée du peuple Itulu Pembe. Elle était très pauvre et l'autorité coloniale ne s'y intéressait pas. Son chef médaillé, Monkoto, manquait d'autorité, une autorité qui se limitait à son propre village.

**ix) La chefferie Baolongo (ATB 1929 n° 219)**

La chefferie Baolongo s'était établie sur des terres peu fertiles. Son chef était Lokilo. Elle fut créée le 6 août 1929, à la suite de la fusion des clans Baolongo, Ngandu et Bafaka. Mais les Bafaka furent toujours mécontents de ce rassemblement avec les autres clans. Sous les menées du nommé Ngomo, ils se réfugièrent aux abords de la rivière Lokomo jusqu'en 1930, date à laquelle ils furent obligés de revenir, à la suite de contraintes policières.

Après 1930, la chefferie Baolongo ne fut plus habitée, en grande partie, que par les anciens traitants et travailleurs; ce qui rendit son administration difficile sous le modèle coutumier (ATB 1939: 10).

**x) La chefferie Likote (ATB 1931 n° 103)**

Mise en place en 1923 par l'AT de Yala, la chefferie Likote ne fut créée que le 25 septembre 1931 et intégra les populations des clans Likoli, Lilanga, Bofonge, Longa et Bolima. Son premier chef décéda la même année et fut remplacé par son fils Boselo. Mais ce dernier refusa de s'installer dans les « villages officiels » fixés par l'Administration. Il fut remplacé, en 1929, par Bongolo, qui devint un chef investi mais non coutumier. Il mourut en 1931. Son successeur fut Ikombi, un membre de la famille du chef (ATB 1931: 9).

**xi) La chefferie Songo-Mboyo (ATB 1931 n° 355)**

Ses habitants appartenaient au peuple Baseka Lomboto. Elle fut créée le 25 septembre 1931. Son chef investi, mais non coutumier, fut Kuma. C'était un homme assez autoritaire, ce qui créa des conflits entre lui et ses administrés. L'autorité coloniale le démit. Son remplaçant fut le chef coutumier Loku. Mais cela n'arrêta pas les tensions continues et, finalement, le dernier chef fut relégué, en juin 1931, à Basankusu (ATB 1931: 10).

**xii) La chefferie Bokenda II (ATB 1931 n° 101)**

Elle fut créée le 4 juillet 1931 et était constituée du rassemblement forcé par l'Administration coloniale de trois villages, ce qui rendit continuellement sa gestion difficile. Son premier chef fut Bosisa, décédé en 1931. Son successeur fut Kalokuli (ATB 1931: 6).

**xiii) La chefferie Dikila (ATB 1931 n° 25)**

Ses habitants appartenaient au peuple Lola Momu. Elle fut constituée en 1929. Son chef investi, mais non coutumier, fut Yenge, un non-originaire du lieu. Accusé d'avoir tué le chef coutumier de Dikila, et manquant d'autorité, il fut remplacé par Ilinga. Mais la chefferie restait difficile à gérer, les clans Ekubolombe et Limboya cherchant à se soustraire à l'autorité imposée par l'Administration coloniale (ATB 1931 : 9).

**xiv) La chefferie Mangi Wamba (ATB 1931 n° 36)**

Créée le 25 septembre 1931, c'était une chefferie peu importante, qui ne comptait, en 1931, qu'une cinquantaine d'hommes. Plusieurs de ses habitants étaient engagés comme travailleurs dans les entreprises européennes. Son chef Lokuo mourut noyé, en 1929, dans la rivière Yekokora. Il fut remplacé par Loota (ATB 1931 : 9).

**xv) La chefferie Mangi ya Likolo (ATB 1931 n° 37)**

Les Mangi ya Likolo habitaient le territoire des Mondji. Avec l'accord de l'Administration coloniale, ils décidèrent de rejoindre leurs frères ethniques, les Mangi Wamba.

En 1930, les Mangi ya Likolo s'installèrent d'abord sur la rive droite de la Yekokora. C'est en 1931, suite à la création de la chefferie, le 25 septembre, qu'ils arrivèrent à leur nouvel emplacement, situé entre les rivières Mompindu et Ngelengani sur la route de Songo Mboyo. Leur chef était Ikwa (ATB 1931 : 10).

**b) À partir de 1933 : l'organisation des secteurs**

Le décret du 5 décembre 1933 porta sur le regroupement de petits ensembles régionaux en grandes chefferies dénommées « secteurs » et le maintien des grandes chefferies existantes. La réorganisation politico-administrative définie par ce décret débuta le 1<sup>er</sup> avril 1935 et se déroula en trois phases : 1935-1939 ; 1940-1942 ; 1952-1957.

Dans l'espace de ce qui deviendra le territoire de Bongandanga actuel, ce décret n'entra en vigueur qu'à la date du 29 septembre 1938. Toutes les chefferies furent supprimées, et sept secteurs furent créés : Doko, Bongandanga, Haute-Bolombo, Basse-Bolombo, Poma-Bulu, Ngombe du Nord de la Lopori et Ngombe du Sud de la Lopori. Cette organisation persista jusqu'en 1951 (tableau 9.5).

Les sept secteurs du territoire de Bongandanga étaient constitués, en 1952, des groupements repris dans le tableau 9.6.

En 1955, le territoire de Bongandanga appartenant au district de la Tshuapa fut rattaché au district de la Mongala. Le territoire de Boso-Ndjanoa, qui faisait partie du district du Congo-Ubangi, fut supprimé pour être fusionné avec le territoire de Bongandanga (BA 1955 : 1768, ord. n° 21/181 de 1955).

Mais ce nouveau territoire perdit trois de ses anciens secteurs : Poma-Bulu, Ngombe du Nord de la Lopori et Ngombe du Sud de la Lopori, qui furent rattachés au territoire de Basankusu. Il gagna, par contre, six secteurs de l'ancien territoire de Boso-

**Tableau 9.5. Secteurs du territoire de Bongandanga en 1951.**

Secteur	Date de création	Peuple	Nom du chef	Date d'investiture du chef
Doko	Arrêté n° 349/AIMO du 30 novembre 1938	Ngombe	Wangu	23 décembre 1943
Bongandanga	Arrêté n° 227/AIMO du 29 septembre 1938	Mongo	Mondjanga	19 octobre 1938
Haute-Bolombo	Arrêté n° 225/AIMO du 22 septembre 1938	Mongo	Iombe	31 décembre 1943
Basse-Bolombo	Arrêté n° 239/AIMO du 19 décembre 1939	Mongo	Boombi	1 <sup>er</sup> août 1945
Poma-Bulu	Arrêté n° 199/AIMO du 30 octobre 1939	Ngombe	Agweibeke	11 novembre 1939
Ngombe du Nord de la Lopori	Arrêté n° 181/AIMO du 26 octobre 1939	Ngombe	Motingea	-
Ngombe du Sud de la Lopori	Arrêté n° 5/AIMO du 6 janvier 1940	Ngombe	Mbembo	-

Source : Archives du district de la Mongala. Tableau synoptique de la population indigène au 31 décembre 1951, territoire de Bongandanga. 1951.

**Tableau 9.6. Liste des groupements dans les secteurs du territoire de Bongandanga en 1952.**

Secteurs	Groupements	Nom du chef	Population
Doko	Boso Likolo	Mbuli	487
	Boswa	(?)	351
	Panzia	Boyene	1 212
Bongandanga	Bongandanga	(?)	481
	Songo Mboyo	Botuli Pierre	640
	Mange Wamba	Engese Simon	400
	Mange ya Likolo	Boteka Pierre	492
	Bokenda II	Lilenda	184
	Balongo	Baendafe	838
	Dikila	Bokilankoy	183
	Lilangi	Mbeka	112
Haute-Bolombo	Ekombe	Ekombo	878
	Loka	Bolese	1 030
	Likete	Bomposo	1 553
Basse-Bolombo	Lika	Liyoko	161
	Lolengi	Boombi	352
	Bokenda I	Efeli	727
	Pukaonga	Djangi	365
Poma-Bulu	Ebonge Bulu	Djoloko	1 025
	Poma	Bofelako	2 319
Ngombe du Nord de la Lopori	Ebongo Libia	Boyombe	792
	Boso-Gwa	Maswalike	571
	Bosongo	Mofakaka	529
	Boso-Djamongo	Ikekumu	571
	Djombo	Itonia	266
	Ngumu	(?)	404
	Bobambu	(?)	456
	Pô	Maboke	1 335
Ngombe du Sud de la Lopori	Kodolo	(?)	927
	Bobende Mosweya	Ndumbala	1 705
	Boso-Ngombo	Adipandjia	1 070

Source : Archives du district de la Mongala. Tableau synoptique de la population indigène au 31 décembre 1952, territoire de Bongandanga en 1952.

**Tableau 9.7. Secteurs du territoire de Bongandanga en 1956.**

Secteurs	Peuple	Chef-lieu du secteur	Noms du chef	Date d'investiture du chef
Bongandanga	Mongo	Bongandanga	Mondjanga	10 octobre 1938
Basse-Bolombo	Mongo	Bolimi	Boombi	1 <sup>er</sup> août 1945
Mongo	Mongo	Yaolumbu	Matanga	16 avril 1955
Doko	Ngombe	Bombale	Wangu	23 décembre 1943
Yumba	Ngombe	Pimu	Elipa	10 mars 1938
Mongana	Ngombe	Bofela	Yoma	5 juillet 1947
Likungu	Ngombe	Boso-Mokiri	Bonbgango	(?)
Boso-Melo	Ngombe	Boso-Melo	Masili	(?)
Boso-Ndjanoa	Ngombe	Boso-Djanoa	Endolo	1945

Sources : Rapport annuel AIMO 1956 ; Rapport annuel AIMO 1957.



Ndjanoa. Les deux secteurs de la Basse- et de la Haute-Bolombo furent fusionnés et portèrent le nom de Basse-Bolombo.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1956, le territoire de Bongandanga était constitué des 9 secteurs repris dans le tableau 9.7.

Le décret de 1957 instaura une législation unique pour les chefferies et les secteurs. Pour le territoire de Bongandanga, ce décret entra en vigueur le 14 août 1958. Il convient de souligner que certains groupements coutumiers et secteurs constitutifs n'étaient constitués que d'un seul ou de quelques

villages. C'était le cas des secteurs Doko et Mongo. Pour éviter que le choix du chef de secteur ne tende à se confondre avec celui du chef coutumier correspondant, dans ce cas, au village constitutif du secteur, l'Administration coloniale fit fusionner les micro-secteurs du territoire de Bongandanga, qui ne compta plus, en 1959, que quatre secteurs au total (tableau 9.8). Les réunions pour leur constitution furent présidées par l'AT Houet de Bongandanga<sup>19</sup>.

Les 4 secteurs du territoire de Bongandanga étaient constitués, en 1959, des groupements figurant dans le tableau 9.9.

**Tableau 9.8. Secteurs du territoire de Bongandanga en 1959.**

Secteurs	Anciens secteurs fusionnés	Date de création des nouveaux secteurs	Peuples	Nom du chef et date d'investiture
Boso-Ndjanoa	Boso-Ndjanoa + Yumba + Doko	Arreté n° 1/14/17/F du 14 août 1958	Ngombe	Momote
Boso-Simba	Mongana + Mongo	Arreté n° 1/147/20/F du 14 août 1958	Ngombe et Mongo	Yoma
Boso-Melo	Boso-Melo + Likungu	Arreté n° 1/214/33/F du 14 août 1958	Ngombe	Bakokini, investi le 14 janvier 1959.
Bongandanga	Bongandanga + Basse-Bolombo	Arreté n° 1/13/16/F du 14 août 1958	Mongo	Mondjanga

Source : ADM, Rapport annuel/AIMO, territoire de Bongandanga, 1959.

**Tableau 9.9. Liste des groupements dans les secteurs du territoire de Bongandanga en 1959.**

Secteurs	Groupements	Noms des chefs	Démographie
Bongandanga	Lokote	Bomposo	1 976
	Loka	Bolese	1 145
	Ekombe	Ikala	1 095
	Pukaonga	Djangi	385
	Bokenda I	Efili	823
	Lolengi	Boombi	539
	Lika	Liyoko	215
	Songo Mboyo	Botuli	691
	Mange ya Liko	Bofola	534
	Baolongo	Lilenga	956
	Mange Wamba	Emangi Simon	599
	Bokenda II	Lilenda	228
	Lilangi	(...)	155
	Dikila	Bokilankoy	293
Bongandanga	Mondjanga	639	

19 Archives du district de la Mongala (ADM), Rapports d'enquête préliminaire à la création des secteurs de Bongandanga,

Boso-Ndjanoa, Boso Simba et Boso-Melo, territoire de Bongandanga, 1958.

Secteurs	Groupements	Noms des chefs	Démographie
Boso-Ndjanoa	Hétérogènes	Mbombo Joseph, investi le 10 mai 1950	442
	Bombele Ikele	Eleko Jean, investi le 1 <sup>er</sup> janvier 1934	406
	Bombati Ikele	Monyama Paul, investi le 28 mai 1931	345
	Kodolo	Mbelema M.	1 145
	Bogbonga	Endolo, investi en décembre 1945	2 670
	Boso-Kema	Mbombo Jean, investi en septembre 1942	829
	Limboye	Mbombo S., investi le 15 novembre 1921	762
	Bombele-Rive	Lingbako Daniel	315
	Elenge	Koli Casimir, investi le 22 octobre 1948	158
	Bobende-Rive	Motato Camille, investi le 22 mars 1956	165
	Bombati-Rive	Mobuli François	367
	Budja Mbengea	Libambo Alphonse, investi en février 1945	350
	Boswa	Bomo Didace	6 134
	Boswa Lopori	Lindongo	600
	Boso-Likolo	Wangu J.	722
	Mowaka	Boyeiso Maurice, investi le 24 février 1951	1 020
	Likende	Elipa James, investi le 30 mars 1938	7 154
Bobende	Ndjimoli Henri, investi en décembre 1951	3 053	
Boso-Melo	Bombombo	Angomba Antoine, investi le 4 octobre 1941	564
	Mbati	Mondjanga Michel, investi le 5 novembre 1958	1 206
	Bokatolaka	Motatsi-Mandumbe D., investi le 16 décembre 1943	486
	Boso-Dole	Moneli Louis, investi le 1 <sup>er</sup> août 1944	2 669
	Gbenzale	Mondjanga Vincent, investi le 26 juin 1946	1 048
	Pò	Esimbo Louis, investi le 22 août 1958	1 278
	Mweno	Yamo Paul, investi le 22 août 1958	813
	Boso-Eputa	Sunene Gérard, investi le 2 septembre 1949	139
	Boso-Mogbula	Djengula Jules, investi le 10 mars 1955	357
	Boso-Mane	Mokumabi, investi le 3 novembre 1951	699
	Boso-Modanda	Tapangane Joseph, investi le 7 octobre 1957	2 101
	Boso-Gbongo	Bamoloma Daniel, investi le 31 mai 1954	1 170
	Boso-Mboke	Bombelebato Michel, investi le 4 décembre 1944	1 374
	Ndiko	Limbembe Joseph, investi le 3 novembre 1951	332
	Bongombe	Agwakoko Thomas, investi le 27 mars 1948	1 039
	Mosweya	Mongambo Antoine, investi le 31 août 1946	778
	Boso-Izongo	Linaka Camille, investi le 2 décembre 1949	242
	Bogbonga	Eswata Albert	70
	Hors coutumier Boso-Melo	(?)	1 159
Boso-Simba	Boso-Kuluki	Bokule André	532
	Lingoy	Mapelo Paul, investi le 12 novembre 1939	947
	Bombambo	Masebi Pierre, investi le 22 août 1958	2 807
	Bodala	Yoma Emmanuel, investi le 5 juillet 1947	861

Boso-Simba	Dobo	Mindengo François	205
	Mbangi	Mokpondolo Joseph	6 806
	Bonga	Lilonde	782
	Hétérogènes	Biongo André, investi en décembre 1954	438
	Yayolo	Eyonga André, investi le 13 mars 1941	515
	Yakono	Mombondo Georges, investi le 27 mai 1958	334
	Yaofanga	Matunga Alphonse, investi le 13 février 1958	138
	Nseny	Monzumbu Léon, investi le 31 mars 1927	389
	Liombo	Wane Albert, investi le 4 août 1954	353
	Lofongo Bolaka	Elambo Albert, investi le 27 mars 1948	268
	Lokalema	Matanga Dominique, investi le 16 avril 1955	563
	Kile	Baliko Henri, investi le 30 avril 1943	560
	Lofongo Kole	Eluo Honoré, investi le 13 février 1948	249
	Mombeka	Melemebele	611
	Baenga	Elambo Alphonse, investi le 24 avril 1948	1 664
Hors coutumier Boso-Simba	(?)	359	

Sources : ADM. 1967. Tableau synoptique de la population du territoire de Bongandanga. ADM. 1959. Membres de droit du Conseil des secteurs du territoire de Bongandanga.

La période post-indépendance n'apporta pas de nombreux changements dans l'organisation administrative.

En 2011, le territoire de Bongandanga compte 4 secteurs, 70 groupements, 333 localités et un poste d'État.

#### *i) Poste d'État de Bongandanga*

Il compte deux quartiers : Itoko et N'Sele.

#### *ii) Secteur Bongandanga*

Il a pour chef-lieu Botewa et fut créé par le décret royal n° 01/147/12/53 du 10 mai 1953. Il a une superficie de 6230 km<sup>2</sup> et son chef de secteur, en 2011, était Lokumu Busuma.

Ce secteur compte 15 groupements et 52 localités que voici :

1. Groupement Likote : Lilenge, Mondoka, Djilingi, Losomba, Losandeke, Bongila, Yaupange, Yaliemba, Bofonge, Yumwanza, Likongo et Yaokuli.
2. Groupement Loka : Likulu, Lotulo, Bolongo, Lokombe, Loma, Songomboyo et Lileko.
3. Groupement Ekombe : Elinga, Homake, Bongela, Tofange et Linkanda.
4. Groupement Pukaonga : Lufukunda, Lokolanza, Likatsi et Bolima.
5. Groupement Bokenda I : Wala, Bokala, Talumbo et Baende.

6. Groupement Lolengi : Wamba, Lofonge, et Mange Mengi.
7. Groupement Likaa : Longele.
8. Groupement Songomboyo : Ifemi et Lofange.
9. Groupement Mange Wamba : Longila et Toende.
10. Groupement Bongandanga : Banakoyo et Boseti.
11. Groupement Dikila : Ekulolembe.
12. Groupement Lilangi : Likolenga.
13. Groupement Bokenda II : Iyefe.
14. Groupement Baolongo : Bokunde, Ngando et Bafaka.
15. Groupement Mange-Yaliko : Bolumbuloko, Ilenge, Likelete et Lingowo.

#### *iii) Secteur Boso-Ndjanoa*

Il porte le nom de son chef-lieu. Il fut créé par le décret royal n° 01/14/17/F/53 du 14 août 1953. Il est limité à l'est par le secteur Boso-Simba ; à l'ouest par celui de Gombalo dans le territoire de Basankusu ; au nord par le fleuve Congo ; et, au sud par le secteur Bongandanga. Il a une superficie de 9660 km<sup>2</sup> et son chef de secteur était, en 2009, Lisombo Akuma.

Le secteur Boso-Ndjanoa compte 18 groupements et 112 localités (villages) :

1. Groupement Hétérogène : Wawa, Kutu, Boso-Tokea, Bombati Moke et Bombele Moke.
2. Groupement Kodoro : Boso-Gala, Boso-Nzimbe, Boso-Kombe, Boso-Mbangisa, Boso-Mbwanga, Boso-Mokiza et Boso-Tukea.



3. Groupement Bombati-Terre: Boso-Matombi et Boso-Mobuni.
  4. Groupement Bombele-Terre: Boso-Lilumbe, Boso-Gbalo et Boso-Ngwali.
  5. Groupement Bogbonga: Boso-Dongo, Bosolo, Boso-Ndjanoa, Boso-Ebia, Boso-Masale, Bokote, Boso-Pela, Boso-Mayale, Boso-Huni, Boso-Eloko, Boso-Gbale, Ngonzi-Terre, Boso-Ngebe et Boso-Molenge.
  6. Groupement Boso-Kema: Boso-Nzambe, Boso-Minanga, Boso-Nduku, Mweno, Boso-Mabila, Boso-Ebunga et Boso-Pele.
  7. Groupement Bobende-Terre: Bobila-Gulu, Bobila-Pusana, Kubulu Nord, Kombe Nord, Boso-Mokolota, Sibano I, Sibano II, Bobila-Pusana Sud, Bobila-Pusana Nord, Boso-Nzingani, Kubulu, Kombo Sud et Bopoma.
  8. Groupement Bobende-Rive: Boso-Eboma, Boso-Mobwano, Boso-Mangbanda, Boso-Salea et Ngumu.
  9. Groupement Bombale: Dengbe, Libanzi, Bwapo et Boso-Nzomokina.
  10. Groupement Likende: Boso-Bamba, Bopenge, Boso-Maleba, Bombele, Boso-Mbubu, Ngwele, Bokpungbo, Mbamba, Boso-Mondonga, Lendo, Bombia, Boso-Nzebete, Boponono I et II, Bongenze, Bongela, Boso-Sukea, Boso-Bokoy et Bokobe.
  11. Groupement Boso-Likolo: Boso-Likolo, Matey, Bosombe, Libango, Mombume et Mondjolongo.
  12. Groupement Erenge: Mpa et Erenge.
  13. Groupement Bombati-Rive: Boso-Matemi, Kutu, Wawa et Boso-Tokea.
  14. Groupement Bombele-Rive: Boso-Ndumbea, Boso-Ebambe, Boso-Ngali et Ngonzi.
  15. Groupement Buza: Mukuna, Boso-Ngale et Boso-Liye.
  16. Groupement Boswa: Boso-Ngboko, Boso-Tebo, Boso-Kumu, Ebongo, Kwala, Mombele, Boso-Magasu, Boso-Molange et Bokema.
  17. Groupement Limboye: Bombale, Lipembe et Boso-Ebengi.
  18. Groupement Mowaka: Bombemba, Boso-Nzenzeni, Boso-Mokonza, Boso-Malaka et Panzea.
1. Groupement Mombombo: Mombombo et Yamba.
  2. Groupement Mbati: Boso-Sangani, Boso-Ndongeti, Boso-Ngobe, Boso-Suketea, Mbalama, Boso-Mbitingana, Bosongo, Dongbo et Boso-Mongbanga.
  3. Groupement Boso-Dole: Boso-Ngomu, Boso-Epanda, Dole, Boso-Disi, Boso-Ngombe, Boso-Kwanga et Boso-Alembo.
  4. Groupement Gwenzale: Boso-Kode, Boso-Nzale et Boso-Mbengana.
  5. Groupement Po: Boso-Gbeu, Boso-Nzale et Boso-Nzo.
  6. Groupement Bokatolaka: Bokatolaka et Bokindo.
  7. Groupement Mweno: Boso-Lingo, Boso-De et Boso-Yabe.
  8. Groupement Boso-Efuta: Boso-Efuta.
  9. Groupement Boso-Mogbula: Boso-Mogbula et Boso-Ngangbo.
  10. Groupement Boso-Mane: Boso-Mwata et Boso-Kane.
  11. Groupement Boso-Modanda: Boso-Mwanga, Boso-Modanda, Boso-Euni et Boso-Zongo.
  12. Groupement Boso-Gbogbo: Boso-Kabe, Boso-Modimo, Boso-Tokea et Boso-Tame.
  13. Groupement Boso-Izongo: Boso-Izongo et Bakombe.
  14. Groupement Boso-Mboke: Boso-Ngomu, Boso-Mabale, Boso-Mokili I et II, Boy.
  15. Groupement Ndiko: Ndiko-Terre et Ndiko-Rive.
  16. Groupement Bongombe: Boso-Mahekwa, Boso-Ibondi, Boso-Ngema, Boso-Ikombo, Boso-Gbenda et Himone.
  17. Groupement Mosweya: Boso-Yolo, Boso-Igbeku, Boso-Inzongo, Likwanda et Boso-Ngbolonga.
  18. Groupement Bogbonga: Bogbonga et Kinga.

#### v) Secteur Boso-Simba

Il porte le nom de son chef-lieu. Il fut créé par le décret royal n° 01/14/17/F/53 du 14 août 1953. Il est limité au nord par le fleuve Congo, au sud par la rivière



**La résidence du chef de secteur Boso-Simba.**  
(Photo équipe locale, 2011.)

#### iv) Secteur Boso-Melo

Le secteur porte le nom de son chef-lieu. Il fut créé par le décret royal n° 01/14/17/F/53 du 14 août 1953. Il a une superficie de 8660 km<sup>2</sup> et son chef de secteur était, en 2011, Mbengana.

Le secteur Boso-Melo est composé de 18 groupements et 64 localités.

Lopori (dans le secteur Wanga), à l'est par la rivière Ifoafonda (dans le secteur Mombesa) et à l'ouest par le secteur Boso-Djanao. Sa superficie est de 14 718 km<sup>2</sup>. Son chef de secteur était, en 2010, Akindwe Mimimo. Il compte 19 groupements et 99 localités.

Les groupements et les localités formant le secteur sont les suivants :

1. Groupement Bodala : Boso-Simba, Kubulu, Boso-Ngongo, Boso-Mbulumbele, Boso-Mandongo, Boso-Konga, Boso-Gbongo, Boso-Mangbundu, Boso-Molele et Litongo Kalagba.
2. Groupement Bobambo : Boso-Egbendu, Boso-Embanga, Boso-Molanga, Boso-Asangi, Boso-Kobala, Bapoto-Mongana, Lokele Mongana, Boso-Embondi, Boso-Libambo, Boso-Abwana, Boso-Etumba, Boso-Dambala, Boso-Adula, Boso-Adu, Boso-Gambala, Boso-Gala, Boso-Likolo et Boso-Nguma.
3. Groupement Lingoy : Boso-Ngumoni, Boso-Monunu, Boso-Pangoli, Boso-Nzibo, Boso-Mongengo et Boso-Mangenga.
4. Groupement Boso-Kuluki : Bomenge, Boso-Mweka, Boso-Nzema et Ngonzi-Rive.
5. Groupement Mbangi : Boso-Mbila, Boso-Ebanzi, Boso-Pelindo, Boso-Ngbaka, Bopuo, Boso-Nangbanda et Limbowe.
6. Groupement Dobo : Boso-Baenge et Bokumu.
7. Groupement Baenga : Yaweta, Bomboka, Lingena, Yamwenze, Losenge, Yayaka, Bonganga, Yaliso, Bolia et Yambia.
8. Groupement Yayolo : Yakombe, Yanyanga, Yapanginda, Liwa et Yaimbe.
9. Groupement Yakono : Yaetule et Sumba.
10. Groupement Yaofonga : Lingoule et Yaesima.
11. Groupement Nseni : Yayali, Yaolonga, Yakuasoni et Yaesei.
12. Groupement Liombo : Yawane, Pygmées, Esanga Wana et Yapenge.
13. Groupement Lofongo Bolaka : Yaekange, Yandombula et Tataekaka.
14. Groupement Lokalema : Yaliyele, Yakombe et Yakangi.
15. Groupement Kire : Yaitula, Yaundu et Yakangi.
16. Groupement Lofongo-Kole : Yawita et Yambamba.
17. Groupement Likasa : (?)
18. Groupement Boonga : Yaembula, Yaunalia, Yai-fofo, Yalifefo, Isaka, Yamukela, Lifanga, Ilenge et Yaepimbo.
19. Groupement Mombeka : Yaelinga, Yanombe, Lesambo et Yambangu.

## 2.2. TERRITOIRE DE BUMBA

Le nom de « Bumba » attribué à ce territoire dérive de celui d'un petit village riverain appelé autrefois « Bomba », actuellement dénommé Bopoto. Le capitaine Hanssens, remplaçant H. M. Stanley comme chef de l'Association internationale du Congo, de passage vers les Stanley Falls, signa un traité d'amitié avec le chef de ce village, en mai 1884 (Coquilhat 1888 : 228). Situé près de l'embouchure de l'Itimbiri, importante voie de navigation vers l'Uele, le village de Bumba fut choisi pour accueillir un poste de l'État en 1888 (Mumbanza 1971).

Le rôle de Bumba comme centre administratif débuta en 1912. Il fut alors choisi comme chef-lieu du territoire de Molua. En 1915, les territoires reçurent les noms des chefs-lieux et le territoire de Molua devint le territoire de Bumba. Il importe de noter que le premier territoire de Bumba était relativement petit par rapport au territoire actuel. En 1932, après la création du district du Congo-Ubangi, les territoires de Mondjamboli et de Bumba, majoritairement peuplés de Budja, fusionnèrent et constituèrent le territoire des Budja, avec Bumba comme chef-lieu.

En 1956, au moment où le district du Congo-Ubangi fut divisé en deux districts (Ubangi et Mongala), l'Administration fixa les nouvelles limites du territoire de Bumba. En 1958, sa superficie était de 15 498 km<sup>2</sup>.

### 2.2.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE BUMBA

De 1911 à 1913, avant que le territoire ne soit créé comme entité administrative, l'espace actuel du territoire de Bumba relevait des secteurs des Budja (chef-lieu Ambuku) et de l'Itimbiri (chef-lieu Moenge). De 1913 à 1915, cet espace fut morcelé entre plusieurs territoires : ceux des Budja et des Budja Eloa, qui formèrent le territoire de Mondjamboli ; ceux du Bas-Itimbiri et de la Lese ; celui de la Molua, qui avait Bumba pour chef-lieu. De 1915 à 1917, l'espace actuel du territoire de Bumba fut intégré à la fois dans le territoire de Mondjamboli et dans la partie de celui des Budja (chef-lieu Bumba) rattaché au district du Bas-Uele à la suite des modifications spatiales entre les districts du Bas-Uele et des Bangala intervenues par l'arrêté royal du 21 mars 1917. Cette année-là, la limite sud du territoire, qui s'étendait en territoire de Bongandanga sur le versant septentrional de la dorsale fleuve Congo et rivière Lopori à partir de 1915,

**Tableau 9.10. Territoire de Bumba : liste des secteurs/chefferies et groupements au 31 décembre 1957.**

Secteurs et chefferies	Groupements
Secteur Banda, chef-lieu Mondjeka	Bokoi; Boli-Nord; Boli-Sud; Gongo
Secteur Baso, chef-lieu Yamisiko	Bonzoi; Ebonda; Ekangu; Likombe; Yamalanga; Yamisiko; Yampaka; Yangumba
Chefferie Bopandu, chef-lieu Yangenga	-
Chefferie Bosambi, chef-lieu Yamangili	-
Chefferie Bosanga, chef-lieu Yaongani	-
Secteur Itimbiri, chef-lieu Yandombo	Bokombe; Bowela-Momenge; Woonda; Yaliambi; Yaligimba; Yamolota; Yawiangou
Secteur Kwanza, chef-lieu Yalikose	Yalokolu; Yambaw; Yambuli; Yamikeli
Secteur Lilongo, chef-lieu Bongolu	Asongo; Yalisika; Yambila
Secteur Loeka, chef-lieu Bosende	Bopoto; Budja; Warsalaka
Chefferie Manga, chef-lieu Yameke	
Secteur Mioka, chef-lieu Bolupi	Bolupi; Dobo; Yangola; Yatsonzo
Secteur Mondjamboli, chef-lieu Mondjamboli	Anzila; Yalombo; Yambenga; Yambow; Yamendu
Secteur Tshimbi, chef-lieu Auma	Dundusana; Mabinza-Bondunga-Anzila; Mombongo (Auma-Bombongo)
Chefferie Yamandika, chef-lieu Yasaya	-
Chefferie Yambata, chef-lieu Yamokoto	-
Secteur Yandongi, chef-lieu Yandongi	Babale; Benzari (Dundusana); Bodjoki; Bokoi; Yambuku

Source : Gourou (1960).

**Tableau 9.11. Composition administrative du territoire de Bumba à partir de 1959.**

Secteurs	Groupements
Yandongi	Auma; Benzale; Bokoy; Bozongi; Doko; Binza-Bondunga-Anzila (MBA); Mombongo; Ndundusana; Yalisika; Yambila; Yambuka; Yasongo
Itimbiri	Bokombe; Bopandu; Bowela-Bomenge; Woonda; Yaliambi; Yaligimba; Yamolota; Yaniango
Yowa (Banda-Yowa)	Bokoyi; Boli-Nord; Boli-Sud; Gongo; Yamandika; Yambata
Mondjamboli	Bolupi; Ndobu; Yakombo; Yalombo; Yambao; Yambenga; Yamendo; Yangola; Yanzela; Yatsonzo
Loeka	Bopoto; Bosambi; Bosanga; Budza; Manga; Wasalaka; Yaisimbi; Yakoy; Yalwamba; Yamongili; Yamuha; Yamwanda; Yanzeka
Molua	Bopoto; Ekango (Yamongo); Likombe; Monzoi; Yaengomba; Yalokolu; Yambau; Yambuli; Yamikeli; Yamisiko; Yamolanga; Yampaka
Centre de Bumba	

Source : Gourou (1960).



**Tableau 9.12. Liste des administrateurs du territoire de Bumba à partir de 1960.**

Elipa Gabriel	1960
Libondo Pierre	1960
Londo Paul	1960
Ngandolone Cyprien	1963
Lifungola Pascal	1964
Bobena Pascal	1967-1969
Mutu Shikomo André	1969-1971
Kandu Yati Léon	1972
Sekuye Biramabira	1972-1973
Ipaya Gele Olonga Georges	1973-1977
Ingole Monyanga	1977
Mumbenyi Bangaya Gabriel	1977-1979
Kimbwende Théophile	1979-1980
Bwabwa Mwabi Tshikuku	1980-1983
Penze Kitoko	1983
Ipaya Gele Olonga	1984-1986
Ingole Monyanga	1986-1988
Mputu Bosomba	1988-1989
Kikunyi Patauli	1989-1990
Mputu Bosomba	1990-1991
Kowalo Dieudonné	1991-1992
Bokakanda Agwa Mibeko	1992-1993
Bangawe Koya	1993-1994
Butela Koko	1994-1995
Akemi Pekonza	1995
Mbangayo Albert	1995-1996
Makeli Jean	1996-1997
Mbongo Mbuli	1997-1998
Boladza René	1998-1999
Mbunzu Norbert	1999-2000
Lihau Vincent	2000-2001
Alunga Pius	2001-2005
Bolombo Pierre	2005-2006
Kavula Léonard	2006-2008
Olembe Shungu Samir	2008

Source : équipe locale.

fut fixée au thalweg du fleuve Congo. Une partie importante de l'actuel territoire de Bumba constitua, de 1926 à 1932, le territoire de Mondjamboli.

À partir de 1932, il commença à mieux correspondre au territoire des Budja, chef-lieu Bumba, dont le nom finit par être adopté. En 1932, son espace était défini comme suit :

- au nord, de la rivière Dua vers l'amont depuis l'embouchure de la Kandjole jusqu'à celle de la Busanga ;
- à l'est: de ce point, la limite de la province de l'Équateur jusqu'au méridien de l'embouchure de l'Itimbiri ;
- au sud: de ce point, le thalweg du fleuve Congo jusqu'au méridien de l'embouchure de la rivière Djamba ;
- à l'ouest: de ce point, la limite du territoire de Lisala jusqu'au confluent Dua-Kendjole.

### 2.2.2. COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE BUMBA

Le territoire de Bumba était constitué, en 1945, de 11 secteurs, 6 chefferies et d'un centre extra-coutumier. Entre 1955 et 1958, il comportait 10 secteurs, 6 chefferies et un centre extra-coutumier. En 1959, toutes les chefferies furent supprimées pour ne laisser subsister que 6 secteurs et un centre extra-coutumier.

À ces entités, s'ajoutait le CEC de Bumba, dont la cité de Bumba est le chef-lieu.

### 2.2.3. ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE À PARTIR DE 1959

La grande caractéristique de l'évolution de la composition administrative du territoire à partir de 1959 est la suppression de toutes les chefferies et la réduction du nombre des entités administratives. Ci-après, la nouvelle composition administrative du territoire de Bumba.

Le territoire de Bumba compte 6 secteurs, en plus de la cité même de Bumba, et 55 groupements, auxquels s'ajoutent les 6 quartiers de la cité de Bumba.

#### a) Cité de Bumba

Elle a été créée par l'ordonnance-loi n° 87-233 du 25 juin 1988. En 2011, son chef de cité était Gérard Mozimo Mokoko et, en 2014, Pius Alunga Ezwa Masokpo. La cité de Bumba est divisée en 6 quartiers et 113 avenues.

**Tableau 9.13. Quartiers, chefs de quartier et chefs de quartier adjoints de la cité de Bumba**

Quartiers	Chefs de quartier	Chefs de quartier adjoints
Mobutu	Mwembe Ndundu	Angumo
Lingode	(?)	Misange Ediba
Nzongo	Mbuwa Ligoma	Amazone Limeka
Lokole	Lifasi Afindi	Masongi Mongi
Lokele Mongala	Ngondo Bolangi	Bosa Lima
Lokele Molua	Bokomboli Bamo	Abisa Kalome

**b) Secteur Itimbiri**

Ce secteur doit son nom à la rivière Itimbiri qui le parcourt sur une longue distance. Il fut créé par le décret-loi n° 159/SEC AIMO du 28 septembre 1936, avec Yandombo pour chef-lieu. En 2011, son chef de secteur était Michel Lilombo Mombando. Il comporte 8 groupements, et 133 localités :

- Le groupement Bokombe, constitué des villages : Yambonzo, Yaliwewa, Yangendo, Yamwanda I, Libaya, Mabanga, Yamwanda II et Lipandasi.
- Le groupement Yaligimba, constitué des villages : Yamaya I, Yamaya II, Yamwani, Yamoninia, Yasele, Yalowongo, Yamweke, Bokume, Lokele et Lokalema. Les trois derniers forment le poste de la compagnie PHC Yaligimba situé près du fleuve à Lundu.
- Le groupement Woonda, qui comprend les villages Yetima, Yumbuluma, Yamawa, Yewolu, Yamwanda, Yamolembi, Yambongu I, Yambongu II et Yakoy.
- Le groupement Bomenge/Bowela comprenant les villages Yalikala, Yalibobi, Yangbomi, Yalindikio et Yamwanza.
- Le groupement Yawiango, constitué des localités : Yahala, Yawungu, Yambunzu, Yelebo, Bosambi, Yamawa, Yamokanzo, Yandangi, Yakuma, Likwangola, Mbapa, Mabongo et Mandiko.
- Le groupement Yaliambi, au sein duquel se trouve le chef-lieu du secteur. Il compte 8 (grands) villages subdivisés en localités.
  - le village Yandombo, compte les localités : Yekali, Yangala, Yamonzembu, Bombanga I, II, III et IV ;
  - le village Yamolengo a pour localités : Bonama I et II, Yanzaho, Yandoko et Yalikela ;

- le village Yamobeki a trois localités : Yamole, Yanguma et Yaliogi ;
- le village Yazebwa compte les localités Yamolenda, Yamoolenga, Yamwanda, Yeluki, Yamangbu, Yandulu et Yamakilo ;
- le village Yamolela compte les localités Yadogo, Yagbolu, Yauma, Yambili, Yamosili, Yamokoki, Yotoho et Ekama ;
- le village Yalisenza a comme localités Yaliengu, Yalikanza, Yamoboki, Yamolia, Yanangi et Yaeboka ;
- le village Yamokoki a trois localités : Yandongu, Yalingili et Bondunga ;
- le village Yainengu est constitué des localités Yawenze, Yandoko et Yamoweko.
- Le groupement Yamolota, au sein duquel se trouve implanté le siège épiscopal du diocèse de Lolo. Il compte les localités Yaliko, Likwangola, Yasinga, Bokome, Bakoso, Yandongu, Yambotoli, Yangongo, Bokata I et II, Bokata Belesi, Yakundola, Yalisombo, Yamwanza, Yalisombo, Yasinga, Yangongo, Yakundola, Yambololi, Yandongu, Yamwanza, Yamosomba, Yasinga, Woonda, Solobata, Hembe et Nzakwa.
- Le groupement Bopandu est constitué des villages : Yamosanga, Yalisombo, Yangbenga I et II, Balabala, Pay-Pay, Yamanalia, Yalikoy, Yamazangia, Yaetoko, Yalibala I et II, Yambila, Yangbongi, Yandalangi, Yaelumba et Lipoti.

**c) Secteur Loeka**

Le nom du secteur est emprunté à la rivière qui marque sa frontière avec le secteur Itimbiri. Il a une superficie de 3540,17 km<sup>2</sup> et compte 6 groupements avec 176 localités. Le groupement Bopoto se trouve le long du fleuve Congo, 3 groupements (Bosambi, Manga et Budja) se situent sur l'axe Bumba-Yamongili et deux autres (Bosanga et Wasalaka) entre cet axe et le groupement Bopoto.

En 2011, le chef de secteur était Achilles Mokea Anangi.

Les groupements et les localités du secteur sont :

- Le groupement Bopoto-Yambenga, comportant les localités : Yamwanza, Yaliwela, Liondo, Bosanga, Bonungu, Ekango, Mondo I et II, Lionze, Mbilambila, Nkona, Bloc Wele, Bloc Moko, Bloc Mazambu et Bloc Mokeki.
- Le groupement Bosanga, comportant les localités : Bolikombo I et II, Eloa, Bokoma, Botsoli I, II et III, Bakombo, Yapasa I et II, Bombwa, Yaetoa I et II, Yasoku, Yatinda I et



**Bâtiment administratif du secteur Loeka.**

(Photo équipe locale, 2010.)

II, Yahangane I et II, Yanongi, Longa, Doko, Yamoloko, Yanzeka, Yaliboy, Yamwani, Wasalaka, Bondunga, Mokuka, Mangando, Angbale, Monguma et Makpalokpalo.

- c. Le groupement Wasalaka, comportant les localités: Yamokalo, Bongolu, Yangoy, Baelimo, Yandombo, Yanzumbu I et II, Yaliekolo, Yamalanga I et II, Yaliekpo, Yamendo, Yamwenga et Yaliembe.
- d. Le groupement Budja, comportant les localités: Ndima, Monongo I, II et III, Botsoli I et II, Bopatsi I et II, Bolama, Bosende, Mohonge I et II, Limaya et Liwulu.
- e. Le groupement Manga, comportant les localités: Yamombelu, Boningo I, II et III, Yabosau, Yalombo, Yasoku, Yameke I et II, Yalienga, Yakoso, Yamolengo I, II et III, Yamokango I, II et III, Yakulu, Yaliaki I et II, Yalihau, Yandongo, Bongolu I et II, Yambondo, Yambila, Yambau, Yaleka, Bosanga et Yambilia.
- f. Le groupement Bosambi, comportant les localités: centre administratif du secteur, Yatsa, Yamwinda I, II et III, Yamolea I et II, Yamohondo, Yapembe I et II, Yadike I, II et III, Yalikenge I et II, Yaetoko, Bombuwa, Bagbese, Bomango, Yabobi, Bombanga, Yaliambi I et II, Yaewonge, Yamitunga I et II, Yamatunga, Yabia, Yandima, Yamondongu, Yasaya, Yalobonga, Quartier Mobutu, Yamotima, Yae-kaka, Yalimbusu, Yaekowu, Yakonze, Yasu I et II, Yalambea, Yakoi Moke, Yamatili, Yakaisa, Yamatoi et Yamakolo.

#### d) Secteur Molua

Il fut créé par l'arrêté gouvernemental du 30 décembre 1958 après la fusion des secteurs Mbaso et Kwanza. Le secteur Molua tire son nom de la

rivière Molua qui le traverse et se jette dans le fleuve Congo, à l'entrée même de Bumba. Son chef-lieu est Yamaluka, distant de 24 km de la cité de Bumba. Son chef de secteur était, en 2011, Ebonda Anzwanza. Il comporte 12 groupements et 93 villages.

Les groupements du secteur sont: Yaengomba, Monzoy, Yampaka, Bopoto, Yamolanga, Likombe, Yamisiko, Yambau, Yamikeli, Yalokolu, Yambuli et Ekango.

#### e) Secteur Mondjamboli

Le secteur doit son nom à son siège administratif. Il compte 11 groupements et 131 localités. Il a pour chef-lieu Mondjamboli. Son chef de secteur était, en 2011, Mbolo Aguga.

Les groupements et localités constitutifs du secteur Mondjamboli sont:

- a. Le groupement Yalombo: Yamosiaka I et II, Yae-sele, Boningo, Yaunda, Yakela, Yaunda Monene, Yamoleka, Yamono, Yalingbindi, Yambunzu, Yamwenga et Yambanda.
- b. Le groupement Yambenga: Yambenga-Moke, Yalimbila I, II et III, Yalikombo, Yamolanga, Mindembo Monene et Likasa.
- c. Le groupement Yanzela: Yalibela I et II, Yamolimo, Yamokenga, Yamahonde, Yaehonza, Yatua, Yawohu, Yalipio, Yaeloa, Yamagbo, Yalitonda, Yapiki, Yangombi, Yakolo, Yangwende, Yalitama, Yalongo, Yabuba et Yamakolo.
- d. Le groupement Yakombo: Yaiseke, Yamolengeli I et II, Yamakpa I et II, Yalikombo, Yamolua, Yatsiki, Yakombo Koy et Yakombo C.



**Jeunes filles yakongo venues à Lisala.** L'analogie entre la façon de porter l'enfant chez les Yakongo (rive gauche du fleuve) et les Bwela (rive droite) ressort de cette photo.

(AP.0.2.2072, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire.)



- e. Le groupement Yamendo.
- f. Le groupement Bolupi: Bolupi, Limbamba, Moyoto, Yandumba, Bondunga, Dando, Boyange Mbua et Bokangana.
- g. Le groupement Yatsonzo: Yamonaka, Yalombo Swangando, Boola, Yalikita, Yatsungu, Yamongodi, Yasongu, Yanzumba, Bomio et Yamogenu.
- h. Le groupement Yambao: Yasongu, Yakongoya, Yamongondi, Yambao Koy, Yambuli et Mindembo Moke.
- i. Le groupement Yangola.
- j. Le groupement Ndobbo.
- k. Le groupement Yahonde: Yamakombe, Yanduki, Yahonde Moke, Yamakila et Yaengomba.

#### f) Secteur Banda-Yowa

Le nom de ce secteur est celui des deux cours d'eaux Banda et Yowa qui le traversent. Sa création date de 1958.

Le secteur est constitué de 6 groupements et de 149 localités. Il a pour chef-lieu Bilia et son chef de secteur était, en 2011, Gabriel Boloko Angbenga.

Ci-après, la composition administrative du secteur :

- a. Groupement Yambata: Yamanzo, Yalosemba, Yangonde, Yalikulu, Yatele, Yambiso, Yalingai, Yamokoto, Yamwangia et Yamohembo.
- b. Groupement Boli Nord: Yambangia, Bwanza, Yamakolo, Yambomi, Dando, Yamatumbi, Yambwa, Yalindonga, Yangbondu et Yahia.

- c. Groupement Yamandika: Yabokongu, Yamagbe, Yamawa, Yaliselenge, Bosanga, Yamombembe, Yamisongo, Yasembe, Yalilongo, Yahila, Yagbali, Yasaya, Yamolekea, Yangome, Yasono, Yabia, Yalitaku I et II, Yampama, Yambonzo, Yahongo, Yahaloo, Yandondi et Yaekanga.
- d. Groupement Boli Sud: Bombia, Yambangia, Yambangia et Ebata.
- e. Groupement Gongo: Bongonzo et Bondamba.
- f. Groupement Bokoy: Yangonzi, Bombana, Bosambi, Bodede et Yahuma.

#### g) Secteur Yandongi

Créé par le décret du 10 mai 1957, il devint une entité administrative décentralisée par l'acte n° 91/147/9/F du 18 août 1958. Chef-lieu: Yandongi. Il comporte 12 groupements et 117 localités. En 2010, son chef de secteur était Engbongi Lihau.

Le secteur Yandongi est composé des groupements et localités ci-après :

- a. Groupement Yambuku: Yamisakolo, Yalikombi, Yaundu, Yalobonga, Yandende, Yangume, Yasegu, Yambani, Yanzonzo, Yalikenga, Yalikonde, Yandongi Monene, Yandongi Moke, Yandongi Ngomba, Yambaya, Yamoleka, Yamolambia I et II, Magbululu, Yaeto et Likau.
- b. Groupement Yambila: Yamonzwa, Yaliselenge, Yakete, Yamopamba, Yasoku, Yamotili Monene, Yamotili Moke, Yamopamba Monene, Yaman-



Chefs et notables au marché de Yambata. (AP.0.0.24106, collection MRAC Tervuren; photo S. de Giorgi, 1910.)

- gele, Yamalia, Yamokondu, Yamokpanga, Yasoku Molua et Celco.
- c. Groupement Bokoy: Litandi I et II, Zobolia-Kabola, Zobolia Kati, Yalibobi, Bokpukubu, Bweta, Abuka et Bokombo.
  - d. Groupement Yalisika: Yateka (n.b. : énumération incomplète des villages).
  - e. Groupement Yasongo: Mondanda.
  - f. Groupement Ndundusana: (?).
  - g. Groupement Mombongo: Kandi, Mombongo et Bobigi.
  - h. Groupement Auma: (?).
  - i. Groupement MBA (Mobenza-Bondunga-Anzela) (?).
  - j. Groupement Benzale: (?).
  - k. Groupement Bozogi: (?).
  - l. Groupement Doko: Bondumba et Ngbengbe.

### 2.3. TERRITOIRE DE LISALA

#### 2.3.1. ÉVOLUTION DE SON ORGANISATION

Le nom « Lisala » ne figure pas sur les listes des anciens villages riverains visités par H.M. Stanley et par d'autres voyageurs. Celles-ci mentionnent, par contre, Umangi (Bomangi) et Upoto (Bopoto), où furent établis les premiers établissements européens, dès 1888: postes d'État et maisons commerciales. En 1890, les missionnaires protestants s'établirent à Upoto. Le poste d'Umangi, qui, en 1898, menait encore les opérations militaires contre les Budja, fut abandonné au profit de Lisala. L'altitude du site de Lisala, d'où lui vient le qualificatif de « *Lisala ngomba* », explique qu'il ait été choisi comme camp d'instruction, d'abord, puis comme centre administratif et religieux. Nous ignorons l'origine de ce nom. La tradition orale le rattache au mot « *isala* » qui, en lingombe, signifie « jardin ».

En 1908, lorsque Lisala fut visité par le député socialiste, Émile Vandervelde, il offrait déjà le visage d'un établissement prospère.

« Il y a quatre camps au Congo: le camp des réserves de la Lukula et les camps d'instruction de Luki, de Irebu et de Lisala. [...] Quant à Irebu et à Lisala, ce sont de véritables oasis, dans ce pays où il y a tant de déserts d'âmes. De même que le commandant Jeuniaux à Irebu, le commandant Hutereau à Lisala a, depuis de longues années, donné tout son effort pour procurer à ses officiers et à ses soldats le plus de bien-être possible, sans peser trop lourdement sur les populations

indigènes; [...] il mène de front la double tâche de faire l'instruction militaire de huit cents recrues et d'assurer le ravitaillement par les villages d'alentour de cette grosse agglomération. Lisala occupe, à cent mètres au-dessus du fleuve, une situation admirable. En amont et en aval, c'est la plaine, la grande forêt marécageuse, dont les rivières aux eaux brunes débordent de tous côtés. Mais, brusquement, le sol affaissé se relève. Des collines de sable se dressent. Un plateau déboisé se détache de la ligne monotone des verdure. C'est sur ce plateau que le camp a été établi. Peut-être y fait-il un peu chaud. Peut-être aussi un peu sec, car on a eu tort de couper presque tous les arbres. Mais à côté de ces inconvénients que d'avantages: bon air, vues magnifiques sur le fleuve, environs giboyeux qui assurent à tous une nourriture abondante, tout concourt à faire de Lisala un pays de Cocagne pour des gens qui viennent d'errer pendant douze jours dans les forêts de la Mongala » (Vandervelde 1909: 155-156).

En 1911, Lisala devint le chef-lieu du district des Bangala. La raison principale de son choix résidait dans la possibilité qu'il offrait d'être relié à la partie terrestre par un important réseau routier. En 1912, Lisala figura comme chef-lieu du territoire, dont les limites furent revues et précisées d'abord dans le district des Bangala jusqu'en 1932, puis dans le district du Congo-Ubangi jusqu'en 1956. Depuis lors, le territoire de Lisala relève du district de la Mongala. Ce district ne fut supprimé que momentanément pendant l'existence de la province du Moyen-Congo (1962-1966).

Les limites actuelles du territoire de Lisala ont été précisées par les actes suivants: 5065/Cart/66 du 17 avril 1943; 121/Cart/66 du 11 mars 1947 et 95/Cart/60 du 25 mai (voir carte « Territoire de Lisala, p. 172).

De 1911 à 1913, avant que le territoire n'ait été créé comme entité administrative, l'espace du territoire de Lisala était inclus dans les secteurs de Melo, Monveda, Bokula et Lisala. Ce dernier secteur occupait l'espace sud de la crête de partage de la rivière Mongala et du fleuve Congo, depuis l'embouchure de la Mongala jusqu'à la rivière Mokabi. Le secteur Monveda occupait la plus grande partie, correspondant à l'espace central du territoire actuel. Le secteur Melo et celui de Bokula administraient respectivement les extrémités sud-ouest et nord-ouest.

De 1913 à 1915, l'espace correspondant à celui du territoire de Lisala actuel fut partagé entre les territoires de l'Eau noire (appelé Monveda à partir de 1915), de la Basse-Mongala et de la Mongala Likame.



Source: Coordination du projet, 2015.

Pendant les années 1915 à 1932, l'espace du Nord de la rivière Motima, l'espace situé au nord de la crête de partage des eaux de la Mongala et du fleuve Congo et à l'ouest du méridien de l'embouchure de la Motima, n'était pas intégré dans le territoire. Le premier cité était inclus d'abord dans le territoire de Monveda, ensuite dans celui de la Likimi; tandis que le second faisait partie du territoire de Binga, de 1915 à 1924 et, ensuite, du territoire de Boso-Melo à partir de 1924.

De 1932 à 1935, le territoire connut une extension de son espace au nord et devint très vaste, allant jusqu'à englober une partie du territoire actuel de Businga.

Les différentes autorités territoriales qui se succédèrent depuis la création de l'entité ne sont pas toutes connues, étant donné la perte des documents d'archives. On peut toutefois affirmer que, du 30 juin 1960 à 2011, Lisala connut 17 administrateurs territoriaux: Eboma Dominique, Abena Matthieu, Mokoki Zéphyrin, Kiola Kyakolo Mwandu (1972), Makandi Nzuabu, Yimbi Tshumbi Lelo, Yemela Isaka, Kowalingolo Kapara, Mbangayo Ngapa, Gebanga (1996), Manzenge Libele Poli, Manya Minyonya, Basiala



**Bureau du territoire de Lisala.** (Photo équipe locale, octobre 2014.)

Mokpengba, Mabenze Alexis (2001-2003), Delo Mobuta (2003-2005), Kahindo Kakalumba Emmanuel (2005-2008) et Liete Ekrikiti Ekrumete, à partir de 2008.

Le personnel dirigeant du territoire se composait, en 2011, d'un administrateur de territoire et de ses deux assistants, d'un chef de la cité, de trois chefs de poste des entités administratives, de trois chefs de secteur, de 43 chefs de groupement, de quatre chefs de quartier avec leurs adjoints ainsi que de 373 chefs de villages.



### 2.3.2. COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE LISALA AVANT L'INDÉPENDANCE

En 1945, le territoire de Lisala était constitué de sept secteurs et d'un centre extra-coutumier. Entre 1955 et 1958, il compta six secteurs et un centre extra-coutumier. En 1959, il ne comptait plus que trois secteurs et un centre extra-coutumier.



« Élection d'un chef à Lisala, les démarches d'un candidat. »  
(AP.0.0.11622, collection MRAC Tervuren ; photo A. Engels, 1912, © MRAC Tervuren.)

Tableau 9.14. Secteurs et groupements du territoire de Lisala au 31 décembre 1957

Secteurs	Groupements
Doko, chef-lieu Mokomu	Bwela I; Bwela II; Deke; Mongombo; Popolo
Ngombe de (N)gumba, chef-lieu (N)gumba	Boso-Mandji; Ebongo-Ngumba; Ngundji; Mongili-Bonguba; Mowea-Boyange
Ngombe du Sud-Ouest, chef-lieu Libona	Binami; Boso-Bweku (Gweka); Boso-Muli; Gwemba; Gwenzale; Libona; Riverains
Lisala, chef-lieu Lisala	Bagenza; Ggodo; Bobala; Bobie; Bokutu; Bolongo; Bomangi; Boswa; Gwele; Mondingiri; Mondunga
Mombangi, chef-lieu Mombangi	Bokutu; Boso-Mokalu; Diobo; Gumani; Lingoto (Mobangi); Mbata; Mondunga; Mongopa; Riverains
Mongala, chef-lieu Boso-Dua	Bokapo; Boso-Modjebo; Gwanga; Kwawa; Mumbia

Source: Gourou (1960).



Le chef de Mbali, ses filles et les autorités de la chefferie près de Lisala.  
(AP.0.0.11213, collection MRAC Tervuren ; photo Ferraris, ca 1913, © MRAC Tervuren.)





Les sous-chefs Lule et Esimba du village Bolongo, venus à Lisala.

(AP.0.2.3397, collection MRAC Tervuren; photo G. Grégoire, 1911.)

Tableau 9.15. Secteurs et groupements du territoire de Lisala

Secteurs	Groupements
Mobangi (ou Ngombe-Mobangi)	Akula; Bokutu; Bongopa Boso-Gbeku; Boso-Mobuli; Boso-Mokalu; Boso-Name; Boso-Ngumoni; Diobo; Gwemba; Gwenzale; Ikonongo (Rive Sud); Libona; Mbata; Mombangi; Mondunga
Ngombe-Doko	Bangenza; Bapoto; Bobala; Bobi; Bokutu; Bolongo; Bamwangi; Bondingiri; Bongombo; Boso- Godo; Bwela (deux parties); Ebongo-Mika; Kalagba; Mondunga; Ndeke; Ngbele; Bopuo
Mongala-Motima	Bokapo; Bomba (Bonata); Bongura-Mongiri; Boso- Modjebo; Gwanga; Kwawa; Mowea; Ngonzi
Centre de Lisala	

### 2.3.3. COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE LISALA DEPUIS L'INDÉPENDANCE

Le territoire de Lisala est subdivisé en trois secteurs, en plus de la cité de Lisala. Ces secteurs sont : Ngombe-Doko, Ngombe-Mobangi<sup>20</sup> et Mongala-Motima.

#### a. Cité de Lisala

La cité de Lisala est répartie en quatre quartiers :

- **le quartier Ebabo** : s'y trouvent les avenues : Anciens-Combattants, Bangenza, Bumba, Bwela, Binga, Budza, Beni, Businga, Bosonzo, Boso-Nzanao, Bongandanga, Bolobo, Bolomba, Boso-Melo, Budzala I, du Commerce, Doko I, Djombo, du Marché, Équateur, Gumba I, Kalagba, Mondanga I, Mondonga, Mongana I, Mondjamboli, Mondunga, Nzemo, Ngonzi, Umangi I, Nzengi, Yakata, Yakoma et Paroisse-Notre-Dame. Le chef de quartier était, en 2011, Gala Nzambe. Il était assisté par Mobedi Zenga.
- **le quartier Kaba** : il compte les avenues : Centre-urbain, Afindi, Bangwe, Bomboma, Bomongo, Boyange, de la Mission, Mondonga, Mobutu, Mokoko, Milo, Ndonge, Yandongi, Yemo et Tabora. Le chef de quartier était, en 2011, Lokongoa Akonabenge. Il était assisté par Tebo.
- **le quartier Pêcheurs** : il comprend les camps ci-après : camp Akula, camp Bangala, camp Basoko, camp Bumba I, camp Bumba II, camp Kiola, camp Lokele, camp Libinza, camp Ngumbala, camp Onatra, l'avenue Kigoma, l'avenue Tendele. Le chef de quartier était, en 2011, Ekondi ma Ngela, et son adjoint, Molembia.
- **le quartier trois C** : est constitué comme suit : avenue Aéroport, Anciens-Combattants-II, Quartier Anuarite, Bwela II et III, Budza II et III, Gumba II et III, Binga II et III, Beni II et III. En 2011, son chef était Alipa Mopanzo. Il avait pour adjoint Gulumba.

#### b. Secteur Ngombe-Doko

Il est habité par deux peuples majoritaires : les Ngombe et les Doko, dont il tire sa dénomination. S'y trouvent aussi des Mondunga et des Bapoto. Son chef-lieu est Makomu, situé à environ 40 km de Lisala.

20 « Mobangi » s'écrit également « Mombangi ». L'orthographe de ce nom diverge selon les sources. Plusieurs de celles-ci, d'origine coloniale, utilisent « Mombangi » ; les habitants de la région lui privilégient « Mobangi », en référence à la population mobangi. Nous gardons dans le texte les deux orthographes, qui renvoient à la même réalité.

Le secteur Ngombe-Doko est borné, au nord, par le secteur Mongala-Motima, à l'ouest, par celui de Ngombe-Mobangi, à l'est, par la cité de Lisala et au sud, par le fleuve Congo. En 2011, son chef de secteur était Jules Ebanda Mambuku.

Le secteur Ngombe-Doko est constitué des groupements et villages ci-après :

- Groupement Bagenza: villages: Bubende, Boddumbala, Boso-Lengo, Bosoku, Diobo, Libangol, Mbangi-Ngale, Bosolo et Bopuo.
- Groupement Bapoto: villages Bapoto Mongo, Bapoto Nzembe, Bapoto Lisala, Makolo et Moto Moko.
- Groupement Bobala: villages Ebonge, Bolombo, Bombanga, Boyange, Bolongo, Mangbende, Gomba, Bokundoa, Likombo, Bokopa, Bomba-Nzoto, Kanga Biloko et Ngukuta.
- Groupement Bobi: villages Bau, Bokapo, Bobagbongo et Malengo.
- Groupement Bokutu: villages: Bonzia, Bobolo, Bonzia, Bolia, Bongbakia, Diabosau, Malovo, Kenge et Mbumba.
- Groupement Bolongo: villages Bobelete, Bokango, Bolaka, Bolombo, Bopuo et Bosua.
- Groupement Bomwangi: villages Basila-Sanza, Bokele, Botende, Bomangi, Bongonzo, Boso-Malebo, Likuka I et II, Epesa, Ngbende, Cité et campements.
- Groupement Boso-Godo: villages Bombangi, Bongboa, Boso-Mbengo, Boso-Nzanao, Boso-Sombo, Langa-Langa et Pale.
- Groupement Bongombo: villages Bongombo-Ngale, Bongombo Monene, Bobala, Nzambe, Bongombo Nzambe, Popolo Tina I et II, Bongombo Moke, Bokondola, Lindombo I, II et III, Mosapuke, Ekoka, Matokama, Popolo Moleka et ABC.
- Groupement Bwela: villages Bobila, Bosamboda, Bosangu, Ngbaka, Epesa, Lingobo, Mbelo I et II et Sambo.
- Groupement Ebongo: villages Ebongo Mika, Likomu, Mika et Mbonzo.
- Groupement Kalagba: villages Boso-Kuluki I et II, Boso-Wanga, Boso-Gbete I et II, Boso-Matindoa I et II, Boso-Sanoa et quartier Antenne.
- Groupement Mondingili: villages Boso-Koba, Boso-Lima, Boso-Libondo, Boso-Kwala, Boso-Mbwana, Bianza, Nzwana et Bongbaka.
- Groupement Mondunga: villages Mazalanga I et II, Libandi I et II, Bokweli-Moke, Bokweli-Monene, Banga-Makambo, Loso, Kanya-Mbonda, Kanya-Engbanda, Mombilo Ebomi, Mombilo

Lipembe, Ngale-Guga I et II, Ngale Wale, Ngale Libomba, Molongu et Mete.

- Groupement Ndeke: villages Ndombe, Bopumbwa, Mabela, Ndeke Ngomba, Ndeke Bodobu, Ndeke Epate, Ndeke Bonguma, Mariés A et B, Mokabi et CAPSA.
- Groupement Ngbele: villages ADDI, Bondaba, Botukwa, Dika, Komba, Kutu, Liwea, Mapasa, Monzelenge, Ngonzi-Balele, Ngale Boboa et Molongu.
- Groupement Popolo: villages Popolo-Ngale, Popolo-Bonzi, Popolo-Libai, Banga Makambo et Mapumba.

### c. Secteur Ngombe-Mobangi

Le chef-lieu du secteur est Mombangi. Le secteur Ngombe-Mobangi est habité par les Ngombe du groupe Mombangi, d'où sa dénomination. Ceux-ci étaient partis de la région de Budjala, dans le district du Sud-Ubangi. Ils avaient traversé la rivière Mongala, à la suite des guerres tribales qui les opposaient aux Ngbandi, Ngbaka et Mbanza.

En 2011, son chef de secteur était Mobango Manzabe.

Le secteur Ngombe-Mobangi est constitué des groupements et villages ci-après :

- Groupement Bokutu: villages Bombwala, Bombambe, Bokenga, Mabilia, Magombe, Bokonzi, Bongonde, Malongete et Nzombwa.
- Groupement Bongopa: villages Bokele, Mbengia, Bongili, Bongopa, Tuku, Malle, Bosanga, Tema, Makumu, Kpondongo et N'Sele.
- Groupement Boso-Ngumoni: villages Boso-Ngumoni I et II, Boso-Bokenga I et II, Boso-Gope I et II, Boso-Kolo, Boso-Mombenga, Boso-Ndeku et Eboma.
- Groupement Diobo: villages Bogbonia I et II, Camp Bumba, Camp Lingbengo, Bobila, Ngale et Bolombo.
- Groupement Mombangi: villages Bodeba I et II, Angema, Zongo et Masombi.
- Groupement Mondunga: villages Boso-Aiba, Boso-Likpua, Boso-Mweni, Boso-Ngindola, Boso-Mongoni I et II, Malunza, Boso-Ekenge, Basila Sanza et Molala.
- Groupement Boso-Mokalu: villages Boso-Abongo, Boso-Ndoloma, Boso-Nzanga et Papemweni.
- Groupement Mbata: villages: Bongongele, Bola-ka et Boso-Mbongi.
- Groupement Akula: villages Mokpakadua, Liboke, Limbomba, Mulendo, Ngale et Akula Scibe.

- Groupement Gwenzale: villages Mbelo I et II, Boso-Libamba, Boso-Likombo, Boso-Mboko, Boso-Gbongolo, Boso-Dengasia, Bominzo, Boso-Samba, Libamba et Boso-Ngogbe.
- Groupement Libina: villages Boso-Liango, Boso-Mangako et Boso-Maboa.
- Groupement Gwemba: villages Boso-Bolea, Boso-Mabungu, Boso-Gwapu, Boso-Awanda et Boso-Ngungu.
- Groupement Boso-Gbeku: villages Boso-Mbilombi, Boso-Mangiso, Boso-Twana et Boso-Wadu.
- Groupement Boso-Mohuli: villages Boso-Simbili, Boso-Mohuli, Boso-Ngubi, Boso-Ndimbe et Boso-Bata.
- Groupement Ikonongo: villages Bogbomela, Bokanga, Ikonongo et Libona.
- Groupement Boso-Mani: village Boso-Mani.
- Groupement Bokapo: villages Boso-Mabo, Boso-Mambinge, Magala I et II, Bokapo-Ngale et Bueka.
- Groupement Bombia: villages Bombia I, II et III, Bongonga, Bomoye, Libanga, Midi et Lema.
- Groupement Monguba-Mongili: villages Bokweli Ngale I, II et III, Kumbele, Masanga I et II, Mongili I, II, III et IV.
- Groupement Boso-Manzi: villages Bomboto, Boso-Manzi, Ngombe-Diko I et II, Duapu I et II.
- Groupement Boso-Mozebo: villages Bolombo I, II, III et IV, Bombo, Boso-Mindoana, Boso-Mozebo, Ngale I et II, Bolongo I et II, Mondongo, Manzongo I et II et Boso-Mozebo Rive.
- Groupement Ebongo: villages Bongambo, Bobele, Bokalakiti, Bomole I et II, Diobo, Likasa, Likengo, Gumba Ngale I et II.
- Groupement Gwanga: villages Akula, Boso-Lingo, Boso-Mbudi I et II, Boso-Ndendani I et II, Boso-Sengendi, Boso-Tanda I et II, Bodumbe, Gumba Monda, Mbangi I et II, Boso-Dua I et II et Bombongu.
- Groupement Kwawa: villages Bolonga I et II, Boso-Libondo I et II, Boso-Ngali, Boso-Sembi, Ekame et Makao.
- Groupement Mowea: villages Bokene, Bolombo Kule, Bosanga Sika, Bosanga Gbate, Boso-Eseli, Boso-Mingomba, Boso-Boliba, Boyange Mbua, Boyange Libuma, Boyange Pale, Boyange Zelo, Libombo I et II, Tondoko, Liboko I et II et Kuku.
- Groupement Ngonzi: villages Bolanga, Bopolo, Bonzia, Ebambe, Bombalinga, Botulu I et II, Bokamba I et II, Monzelenge, Boloko, Bosembia, Masanga Ngale et Landangai.

#### d. Secteur Mongala-Motima

C'est en 1968 qu'il prit sa dénomination actuelle, qu'il doit aux rivières Mongala et Motima, pour la raison que son espace géographique est inclus entre ces deux cours d'eau. Avec «Gumba» comme chef-lieu, le secteur Mongala-Motima est une entité administrative décentralisée, créée en 1936 par l'arrêté n° 36/SEC AIMO, sous la dénomination de secteur «Ngombe de Gumba». À l'époque, il avait comme chef Antoine Abiogo.

En 2011, son chef de secteur était Dongo Nyanga Libila.

Les groupements et les localités constitutifs du secteur Mongala-Motima sont :

## RÉFÉRENCES

- Bokongo Libakea-Kongo. 1979. «Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Bongandanga (1933-1960)». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Bulletin administratif*. 1926, 1928, 1933, 1935, 1955.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo*. Paris: Lebègue & C°.
- Deprets. 1932 (25 janvier). Lettre n° 70/AI/B6 sur la réorganisation administrative. Basankusu.
- Gourou, P. 1960. «Notices et cartes de la densité et de la localisation de la population dans la province de l'Équateur». In *Atlas général du Congo*. Bruxelles: ARSOM.
- Mumbanza mwa Bawele, J.E. 1971. «Les Bangala et la première décennie du poste de Nouvelle-Anvers (1884-1894). Mémoire de licence. Kinshasa: Université Lovanium.
- Rapport aux Chambres, 1916-1958.
- Rapport aux Chambres. 1931.
- Rapport aux Chambres. 1932.
- Rapport aux Chambres. 1933.
- Vandervelde, E. 1909. *Les Derniers jours de l'État du Congo. Journal de voyage (juillet-octobre 1908)*. Mons-Paris: Éd. de La Société nouvelle.



## Archives

### Archives du district de la Mongala (ADM) :

- ADM. 1951. Tableau synoptique de la population indigène au 31 décembre 1951, territoire de Bongandanga.
  - ADM. [1952.Tableau](#) synoptique de la population indigène au 31 décembre 1952, territoire de Bongandanga.
  - ADM. 1956. Rapport annuel AIMO 1956. Territoire de Bongandanga.
  - ADM. 1957. Rapport annuel AIMO 1957. Tableau synoptique de la population, territoire de Bongandanga.
  - ADM. 1957. Tableau synoptique de la population du territoire de Bongandanga, 1957.
  - ADM. 1958. Rapports d'enquête préliminaire à la création des secteurs de Bongandanga, Boso-Ndjanoa, Boso-Simba et Boso-Melo, territoire de Bongandanga.
  - ADM. 1959. Membres de droit du Conseil des secteurs du territoire de Bongandanga.
  - ADM. 1959. Rapport annuel AIMO, territoire de Bongandanga.
  - ADM. 1967. Rapport annuel AIMO 1967. Tableau synoptique de la population, territoire de Bongandanga.
- ### Archives du territoire de Bongandanga (ATB)
- ATB. 1913. PV n° 507 du 17 au 20 décembre 1913.
  - ATB. 1924. PV n° 102 du 22 décembre 1924.
  - ATB. 1926. PV n° 507 du 22 novembre 1926.
  - ATB. 1928. PV n° 18 du 12 juin 1928.
  - ATB. 1928. PV n° 104 du 11 novembre 1928.
  - ATB. 1929. PV n° 8 du 18 mai 1929.
  - ATB. 1929 PV n° 106 du 16 juillet 1929.
  - ATB. 1929. PV n° 566 du 16 juillet 1929.
  - ATB. 1929. PV n° 219 du 6 août 1929.
  - ATB. 1929. Rapport politique, territoire des Ntomba.
  - ATB. 1930 Rapport politique, territoire des Ntomba.
  - ATB. 1931. PV n° 101 du 4 juillet 1931.
  - ATB. 1931. PV n° 25 du 25 septembre 1931.
  - ATB. 1931. PV n° 36 du 25 septembre 1931.
  - ATB. 1931. PV n° 37 du 25 septembre 1931.
  - ATB. 1931. PV n° 103 du 25 septembre 1931.
  - ATB. 1931. PV n° 355 du 29 septembre 1931.
  - ATB. 1931. Rapport politique, territoire des Ntomba.
  - ATB. 1939. Rapport politique, territoire des Ntomba.



# QUATRIÈME PARTIE

## LA MONGALA POST-INDÉPENDANCE





## CHAPITRE 10

# LA MONGALA PENDANT LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

Cette période comporte deux phases: la Mongala au sein de la province de l'Équateur (30 juin 1960–août/septembre 1962/ février 1963) et la Mongala dans la province du Moyen-Congo (février 1963-avril 1966).

### 1. LA MONGALA À L'AUBE DE L'INDÉPENDANCE

Les peuples de la Mongala, comme la plupart des peuples de l'ancienne province de l'Équateur, n'étaient pas préparés à l'indépendance. Le caractère essentiellement rural de ces sociétés renforçait davantage leur isolement, car elles n'étaient pas touchées par les grands changements qui s'opéraient dans les villes, du fait des élections communales qui s'étaient tenues à partir de 1957.

La Mongala était pourtant représentée dans toutes les villes du fleuve (Léopoldville, Coquilhat-



**Groupe de petits séminaristes : Nouvelle-Anvers 1920.**  
(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut], n° 28-2-5\_05.)



**Mission catholique de Boyange, couvent des frères de Saint-Joseph, salle de classe.**

(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut], n° 28-3-3\_21.)

ville et Stanleyville) par son élite intellectuelle. Les commis formés à Umangi et à Ebonda, les moniteurs formés à Boyange et les séminaristes formés à Bolongo s'étaient installés à Léopoldville où ils travaillaient dans les entreprises, dans l'enseignement, dans la presse et dans l'Administration.

Il convient d'ajouter que depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et, surtout, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, de nombreux natifs de la Mongala descendaient par



**Mission catholique d'Umangi, une colonie d'enfants et leur maître.**  
(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut], n° 28-2-4\_04.)



**Missionnaires et élèves à Boyange.** (AP.0.2.6907, collection MRAC Tervuren; photo Mission Scheut.)





**Lors de son séjour à Léopoldville, le ministre du Congo belge, Auguste De Schriver, a reçu, le 26 novembre 1959, les dirigeants du « Liboke ya Bangala », association ethnique réunissant les Bangala.** La délégation était conduite par MM. Motingia et Dondo, vice-présidents de cette association. (HP.1959.28.1142, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], 1959, © MRAC Tervuren.)

bateau jusqu'à Léopoldville, à la recherche de travail. Ils comptaient parmi les membres d'équipages de l'ONATRA et parmi les travailleurs du chantier naval. D'autres s'engageaient comme soldats dans la Force publique. Ces originaires du « Haut-Congo », parmi lesquels se trouvaient, outre les Riverains, les Mongo, les Ngombe et les Budja, étaient tous désignés sous l'appellation commune de « Bangala ». C'est d'ailleurs pour cela que le lingala devint la langue de la capitale congolaise.

Ce mouvement ne cessa de croître tout au long de la colonisation. Ainsi, en 1957, il y avait à Léopoldville, 29 753 ressortissants de l'Équateur, dont plus de 10 000 en provenance des territoires de Lisala et de Bumba (Mokolo 1968 : 45). À Coquilhatville, l'élite de la Mongala, spécialement les Ngombe, constituait le groupe dominant au sein des postes administratifs. Ce furent donc ces hommes qui jouèrent un rôle de premier plan dans l'évolution politique de la Mongala.

À Léopoldville, au milieu des années 1950, les Bangala militaient dans plusieurs associations culturelles, qui se muèrent ensuite en partis politiques : Liboke Iya Bangala ou Front de l'Unité bangala (FUB), Association des ressortissants du Haut-Congo (ASSORECO)<sup>21</sup>, Fédération des ressortissants du Nord-Équateur (FEDUNEQ)<sup>22</sup> (Mokolo 1968 : 46).

21 Elle s'adressait aux ressortissants du Haut-Congo, originaires pour la plupart de la province de l'Équateur.

22 Elle était formée des Ngombe de la Mongala et de l'Ubangi.



**Trois dirigeants du Parti de l'unité congolaise (PUC) en séjour en Belgique.** On reconnaît de gauche à droite : J. Bolikango, président de l'Association des Bangala, M.C.C. De Backer, chef du Service presse d'Inforcongo, M. Iyeki, trésorier, M. Kulumba, vice-président et M. Esandja, président. (HP.1959.28.495, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin [Inforcongo], 1959, © MRAC Tervuren.)



**Le 25 juillet 1959, Jean Bolikango à sa descente d'avion à Léopoldville.** À sa droite, son épouse portant une coiffure coutumière qui lui a été remise par la Fédération des Bangala ; à sa gauche, M. Hemeleers, commissaire général à l'Information. (HP.1959.28.762, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], 1959, © MRAC Tervuren.)

Le Front de l'unité bangala, avec à sa tête Jean Bolikango, un Akula (peuple riverain) de Lisala, passait pour être le plus puissant. C'est donc à l'initiative du FUB que naquit, à Lisala, le 27 mars 1960, le Parti de l'unité nationale (PUNA), après un congrès tenu du 24 au 27. Ce nouveau parti politique dominé par les Ngombe obtint de bons résultats lors des élections de mai 1960.





**Le 10 mars 1959, Jean Bolikango accueilli à Bumba.**

(HP.1959.28.1033, collection MRAC Tervuren; photo Inforcongo, 1959, © MRAC Tervuren.)

Cependant, de nombreux Budja du territoire de Bumba avaient adhéré au Mouvement national congolais/Lumumba (MNC/L), qui remporta ici trois sièges à la députation nationale, alors que le PUNA n'en obtint que deux. Cela présageait déjà de l'opposition des Budja à l'influence grandissante des Ngombe. Ainsi donc, les intellectuels de la Mongala ne constituèrent pas toujours un groupe uni dans le gouvernement provincial de l'Équateur à Coquilhatville.

## 2. LA MONGALA DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR : 1960-1962

La Loi fondamentale avait instauré un régime politique décentralisé pour satisfaire à la fois la

demande des unitaristes et des fédéralistes. Chaque province avait donc son gouvernement, qui devait collaborer avec le Gouvernement central. Le district de la Mongala, foyer important d'intellectuels, comme déjà souligné, prit une part importante dans la formation du gouvernement de la province de l'Équateur. Après les élections du mois de mai 1960, le district de la Mongala, avec 18 élus sur 60, pesa de tout son poids et obtint trois postes importants : présidence du gouvernement (Laurent Eketebi), Affaires économiques et Classe moyenne (Denis Nzenze) et Agriculture (Denis Akundji). Ce résultat ne fut toutefois obtenu que grâce aux alliances que le PUNA noua avec divers députés indépendants originaires de la Mongala.

Mais l'opposition entre les partis se renforça, du fait des appartenances ethniques, qui entraînent le pourissement de la situation. Les Ngombe, en particulier, étaient mal vus par les Mongo, depuis leur victoire aux élections communales de Coquilhatville de 1958. Ensuite, les Ngombe avaient été favorisés pour la désignation des délégués à la Table ronde de Bruxelles. On note une certaine complicité entre Dombo Thadée, bourgmestre de la commune de Mbandaka, et Eketebi Laurent, qui occupaient les fonctions respectives de président et de secrétaire général de la FEDUNEQ, section de Coquilhatville (Mokolo 1968 : 67).

Malgré les multiples rencontres et les divers arrangements destinés à mettre en place un gouvernement et un bureau de l'assemblée provinciale, les principaux acteurs en conflit ne se mirent jamais totalement d'accord pour diriger leur État. Les tensions entre les Ngombe et les Mongo étaient dues aussi au déséquilibre qui s'était produit dans l'afri-

**Tableau 10.1. Élections provinciales de mai 1960 : répartition des sièges par district et par parti.**

Districts	Partis								
	MNC/L	PUNA	UNIMO	Mederco/ PNP	Association ngbaka	Assorbanzy (PUNA)	Intérêts locaux	Listes individuelles	Total
Ville de Coquilhatville	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Équateur	2	-	2	-	-	-	4	1	9
Ubangi	-	-	-	2	5	-	3	8	18
Mongala	3	9	1	3	-	2	-	-	18
Tshuapa	5	-	3	-	-	-	1	4	13
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>60</b>

Source : Gérard-Libois & Verhaegen (1961 : 166).



**Arrivée, le dimanche 10 janvier 1960 de Jean Bolikango, président de l'Association des Bangala, pour inaugurer à Léopoldville le bureau de l'Association.** Jean Bolikango était akula (et non ngombe) du territoire de Lisala. Il naquit à Léopoldville, le 2 février 1908. Vers la fin de la colonisation, il fut nommé commissaire général adjoint à l'Information. Il fut le premier Congolais promu à d'aussi hautes fonctions dans le cadre de l'Administration. Il est décédé en février 1982. (HP.1960.4.80, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula [Inforcongo], 1960, © MRAC Tervuren.)

canisation des cadres, après le départ de l'Administration belge. Dans la hiérarchie administrative de l'Équateur, les Ngombe se trouvaient partout. Ainsi, le secrétaire provincial, la plupart des directeurs des services provinciaux, l'inspecteur principal de la police, le bourgmestre de Coquilhatville, étaient tous ngombe. Les Mongo commencèrent à dénoncer la « nouvelle colonisation ngombe ». Les Ngombe étaient perçus par les Mongo comme un obstacle à leur promotion. Les intellectuels en mal de positionnement commencèrent alors à remuer tous les vieux démons et à remonter jusqu'aux dernières phases de l'histoire précoloniale ; il fut fait état des agressions répétées des Ngombe contre les Mongo.

Une meilleure solution eût été de diviser la province et de séparer les Ngombe des Mongo, ce qui aurait eu pour effet de libérer aussi les Ngbandi et les Ngbaka, numériquement importants, mais peu représentés au gouvernement.

Récapitulatif : à l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, le district de la Mongala faisait partie de la province de l'Équateur. Mais une tendance au changement des frontières des provinces héritées de la colonisation apparut après les élections de mai 1960 puis après la proclamation de l'indépendance. Celle-ci se manifesta au Nord-Katanga, au Maniema et dans le Sud-Équateur (partie habitée par les Mongo).

## 2.1. ORIGINES DU MALAISE

Le 1<sup>er</sup> juin 1960, Jean Bolikango, Akula de Lisala et président du Parti de l'unité nationale (PUNA), se constitua une majorité à l'assemblée provinciale, sans le secours de l'Union mongo (UNIMO)<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> L'Union mongo fut fondée en janvier 1960 par Eugène Ndjoku (président), Léon Engulu (secrétaire général), Joseph Bosekota...



**Justin Bomboko, qui était rédacteur en chef de la revue congolaise *Mbandaka* éditée à Coquilhatville, se rend en Belgique pour s'inscrire à l'Université libre de Bruxelles, où il étudiera, pendant 4 ans, les sciences politiques et administratives et le journalisme, grâce à une bourse accordée par le ministère des Colonies.** Le voici au moment où il s'embarque à l'aérodrome de Léopoldville, entouré, à gauche, de MM. E. Ugeux, chef des émissions africaines de Radio Congo, A.R. Bolamba, rédacteur en chef de la revue *La Voix du Congolais* et, à droite, de MM. Paul Bolya, vice-président du Groupement culturel belgo-congolais et André Scohy, chef de la section Presse-Ciné-Photo du service de l'Information du Gouvernement général et président européen du même Groupement. (HP.1956.96.1510, collection MRAC Tervuren; photo H. Goldstein, 1956, © Sofam.)

Malgré le succès électoral du MNC/L (qui avait remporté 10 sièges sur 60), le PUNA fut, en effet, le véritable vainqueur des élections provinciales, grâce aux alliances post-électorales qu'il parvint à conclure avec nombre de listes d'intérêt local et de listes individuelles (en raison de la dispersion des votes sur plusieurs listes, la moitié des sièges était allée à des indépendants).

La compétition pour le pouvoir dans la province de l'Équateur se cristallisa autour de deux partis: le PUNA et l'UNIMO. Mais grâce à son leader Bolikango, qui jouissait d'une grande audience auprès des populations de l'Équateur, le PUNA réussit, comme déjà souligné, à s'allier à 42 conseillers élus. L'UNIMO,

L'idée naquit à la suite de l'échec du candidat mongo à l'élection du bourgmestre de la commune de Mbandaka, en décembre 1959, et de ses échecs. Mais c'est Justin Bomboko qui devint son principal leader au niveau national. On tend souvent à le présenter comme le président du parti, ce qui est faux. Voici l'explication qu'en donne Bomboko lui-même: «il était un *somi ya Mongo* (premier des fils Mongo) au sein de l'UNIMO. Il jouissait d'une autorité réelle sur les acteurs mongo, laquelle le plaçait bien clairement au-dessus du président du parti Eugène Ndjoku. Ce dernier pouvait être comparé à un chef de l'exécutif» (Lufungula 2013: 423).

quant à lui, ne parvint à conclure d'alliance ni avec le PNP-Mederco ni avec le PUNA. L'élection du bureau de l'assemblée provinciale fut également dominée par le PUNA.

**Tableau 10.2. Composition du bureau de l'assemblée de la province de l'Équateur (juin 1960).**

Nom et prénom	Fonction	Parti
Ekoko Louis	Président	PUNA
Bofio Jacob	1 <sup>er</sup> vice-président	Association ngbaka
Andende Oscar	2 <sup>e</sup> vice-président	PUNA
Mombanga Tharcisse	Secrétaire	PUNA
Pelengamo Jules	Secrétaire	Association ngbaka
Lokuli Albert	Secrétaire	MNC/L
Lopusu	Secrétaire	UNIMO

Source: Ganshof van Der Meersch (1963: 632).

À la suite de l'insuccès de ses tractations avec le PUNA, l'UNIMO envoya un message au Collège exécutif, le 9 juin, dans lequel il brandissait la menace de la séparation des districts mongo et ngombe: «Si nous n'obtenons pas satisfaction (au gouvernement provincial) [...] nous exigeons avant le 30 juin la séparation des districts mongo et des districts ngombe pour former deux provinces distinctes. La province de l'Équateur constitue une entité fabriquée par la colonisation au mépris des coutumes et des traditions. Aucune base juridique n'impose le maintien des Ngombe et des Mongo dans une même province après le départ des Belges» (*Courrier d'Afrique* 1960).

Bien qu'étant en concurrence, Jean Bolikango et Justin Bomboko s'efforcèrent d'arriver à un accord, afin de faciliter la mise en place des institutions nouvelles. L'éclatement du PNP, dont certains membres avaient commencé à appuyer les partis représentatifs de leurs ethnies d'origine, apparut comme un facteur momentané d'équilibre.

Les négociations aboutirent et les deux partis (PUNA et UNIMO) se mirent d'accord: «le président du gouvernement provincial et 5 ministres appartiendraient au PUNA et les 5 autres ministres, à l'UNIMO» (Ganshof van Der Meersch 1963: 389). Mais lors de la formation du gouvernement, cet accord ne put être suivi.

Finalement le gouvernement provincial de l'Équateur fut composé en majorité de membres du PUNA.





**Le Parti national du Progrès (PNP)** fut créé en novembre 1959, au cours d'un congrès, organisé par l'Interfédérale à Coquilhatville, qui avait réuni 25 partis et associations. Lors de son premier congrès national, l'assemblée a élu le comité national du PNP et a choisi, le 29 novembre 1959, comme président Paul Bolya, que l'on voit ici tenant une lance symbolique. (HP:1959.28.1157, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote [Inforcongo], 1959, © MRAC Tervuren.)

**Tableau 10.3. Composition du gouvernement provincial de l'Équateur (juin 1960).**

Nom et prénom	Fonction	Parti	District d'origine
Eketebi Laurent	Président	PUNA	Mongala
Ikolo Sylvain	Vice-président et Finances	MNC/L	Équateur
Engulu Léon	Intérieur et Information	UNIMO	Tshuapa
Kumungo Rombout	Santé publique	Apparenté PUNA	
Kanganyani Samuel	Travaux publics et Plan décennal	Apparenté PUNA	Ubangi
Moussa Botuli	Terres, Mines et Énergies		MNC/L
Mokemo Simon	Postes et Télécommunications	PUNA	Mongala
Akundji Denis	Agriculture	PUNA	Mongala
Yangard Robert	Justice et Personnel	MNC/L	Équateur
Nzenze Denis	Affaires économiques et Classes moyennes	PUNA	Mongala
Libengelo François	Enseignement	PUNA	Ubangi

Source : Ganshof van Der Meersch (1963 : 631-632).

Mais si, apparemment, l'UNIMO n'occupait qu'un poste, les Mongo étaient en réalité assez bien représentés, car ils occupaient les postes attribués au MNC/L. Au total donc, les Mongo détenaient des postes importants : la vice-présidence, l'Intérieur, la Justice et Personnel. En outre, le président provincial était le représentant de deux ethnies, son père étant ngombe et sa mère mongo. Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'il s'était présenté aux élections comme candidat PUNA, donc principalement de tendance ngombe.

## 2.2. CONTEXTE ET ÉVOLUTION DE LA CONFLICTUALITÉ DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Depuis la proclamation de l'indépendance, la tension entre Ngombe et Mongo à Coquilhatville avait sous-tendu tout le fonctionnement des institutions de la province de l'Équateur, jusqu'à son éclatement en 1962-1963. La réticence des Ngombe à travers le PUNA explique le retard de la création de la province du Moyen-Congo.

Le terme « Ngombe », au sens large, désignait tous les non-Mongo de Coquilhatville. Au sens restreint,



il ne couvrait que les seuls ressortissants du territoire de Lisala et d'autres enclaves. Ce phénomène se retrouve à Léopoldville où le terme « Bangala », par opposition à celui de « Bakongo », englobait tous ceux qui n'étaient pas bakongo, appelés « Gens du haut », habitant Léopoldville.

**Tableau 10.4. Représentation de la population par groupe ethnique à Coquilhatville en 1954.**

Groupes ethniques	Population	%
Mongo	16 420	60,38
Ngombe	5 202	19,13
Riverains	3 724	13,69
Budja	235	0,86
Oubangiens	1 266	4,65
Baluba	56	0,20
Bakongo	201	0,73
Divers	88	0,32
Total	27 192	-

Source: de Thier (1956: 113-114).

**Tableau 10.5. Répartition de la population par groupe ethnique à Coquilhatville en 1955.**

Groupes ethniques	Population	%
Mongo	9 019	33,62
Mbole	3 710	13,85
Nkundo	2 717	10,13
Ngombe	5 611	20,92
Monia	1 213	4,52
Bangala	1 393	5,19
Libinza	1 634	6,09
Ngbandi	655	2,44
Atetela	157	0,58
Bakongo	243	0,90
Baluba	76	0,28
Divers	393	1,46
Total	26 821	-

Source: Lufungula (1995: 311).

Ce sont les élections communales de 1958 qui consacreront la prééminence des Ngombe et provoqueront la frustration des Mongo. Dombo Thadée, Akula de Lisala, fut élu bourgmestre de la commune de Mbandaka. Pourtant, quelques années auparavant, les Ngombe étaient loin de dominer le CEC de Coquilhatville. De Thier écrit:

« Sur une population totale de 8953 hommes, on comptait au 31 décembre 1953, 653 employés, 1720 ouvriers qualifiés, 4248 travailleurs ordinaires, 1049 hommes exerçant une profession libérale ou indépendante et enfin 1280, soit 14%, n'exerçant aucune profession. La majeure partie des professions exigeant certaines qualités intellectuelles et ethniques était l'apanage des Nkundo-Mongo, des Ngbandi et des Bakongo; les serviteurs se recrutaient également en ordre principal parmi les Nkundo-Mongo, les emplois de manœuvres, débardeurs, hommes de peine et autres occupations étaient dévolus aux ressortissants des autres groupes ethniques. Les femmes occupaient encore une place peu importante dans les rangs des salariés: 23 monitrices au service social, 4 filles de salle à l'hôpital, une vingtaine de bonnes d'enfants et une tenancière de bar en constituaient approximativement le faible contingent » (de Thier 1956: 114-115).

« Les autres ethnies, c'est-à-dire, les Ngombe et les Riverains, ne participaient à la vie de la cité que d'une manière indirecte: les premiers étaient arrivés à la suite des engagements massifs opérés par la société d'exploitation de transports fluviaux; l'appartenance des seconds au CEC n'avait d'autre cause que l'intégration pure et simple de leur agglomération dans ses limites » (*Ibid.*: 114).

À la suite de leur victoire aux élections communales, les Ngombe avaient exhibé leur victoire à Coquilhatville par des chants et des danses guer-

**Tableau 10.6. Répartition de la population par groupe ethnique à Coquilhatville en 1956.**

Groupes ethniques	Population	%
Mongo	9 241	33,57
Mbole	3 809	13,83
Nkundo	2 817	10,23
Ngombe	5 776	20,98
Monia	1 244	4,51
Bangala	1 426	5,18
Libinza	1 669	6,06
Ngbandi	676	2,45
Atetela	160	0,58
Bakongo	251	0,91
Baluba	78	0,28
Divers	378	1,37
Total	27 525	-

Source: Lufungula (1995: 311).

rières. Malgré leurs affinités différentes, les Ngombe formaient, à Coquilhatville, un « bloc homogène », comme les Bakongo, en 1957, à Léopoldville; l'élite mongo se disputait les candidatures face aux Ngombe, tout comme les « Gens du haut » face aux Bakongo.

La tension se consolida lors de la désignation des délégués de l'Équateur à la réunion de la Table ronde politique de Bruxelles, en janvier 1960. Le noyau intellectuel « mongala » s'était organisé dans une association FEDUNEQ, dont le président était Dombo Thadée (un Akula de Lisala), bourgmestre de la commune de Mbandaka, tandis que Laurent Eketebi occupait le secrétariat provincial.

Bref, les Mongo, qui furent mis en minorité dans le gouvernement et dans l'assemblée provinciale, constatèrent qu'ils étaient aussi marginalisés dans tous les postes administratifs par les Ngombe. Car, si le jeu électoral avait brouillé les cartes et engendré une tension ethnique ngombe-mongo, l'africanisation post-coloniale des cadres administratifs contribua à ce que beaucoup de postes élevés furent concentrés entre les mains de l'élite ngombe. Cela s'explique par le fait que, d'une part, les Ngombe formaient la majorité parmi les « évolués » des grades subalternes immédiatement inférieurs à ceux occupés par les Européens pendant la colonisation (le foyer intellectuel se concentrait dans le district de la Mongala) et que, d'autre part, le mouvement de « ngombésisation » de l'Administration avait été accéléré par la faction du PUNA majoritaire au pouvoir. Ainsi dans la hiérarchie administrative de la province de l'Équateur, on pouvait relever que le secrétaire provincial (la plus haute fonction administrative) était ngombe; le bourgmestre de Coquilhatville et l'inspecteur principal de la police provinciale étaient aussi ngombe.

Cette situation amena les Mongo à réagir contre ce qu'ils appelaient eux-mêmes « la nouvelle colonisation ngombe ». L'élite mongo revendiqua son droit à « l'héritage colonial », les Ngombe étant perçus comme un obstacle à l'atteinte des bienfaits de l'indépendance. Ainsi, la multiplication d'entités politiques et administratives présentant une suffisante homogénéité ethnique se présentait comme une solution afin de répondre aux « aspirations essentielles » des groupes respectifs.

Les tendances autonomistes se développèrent. De congrès en congrès, les élites tribales modelèrent une nouvelle structure provinciale axée sur les configurations ethniques. Dans la province de l'Équateur, les Mongo passèrent pour des partisans du fédéra-

lisme et les Ngombe de l'unitarisme. Il est à constater que les partisans d'un Congo unitaire et centralisé s'opposaient à la multiplication d'entités provinciales qui leur semblait ouvrir la voie à des conflits tribaux violents. En face d'eux, les défenseurs des thèses confédérales appuyaient le morcellement en des entités ethniquement plus homogènes, afin de faire contrepoids aux tendances centralisatrices du pouvoir central. J. Gérard-Libois et B. Verhaegen soulignent que « dans la situation de crise et de carence du pouvoir central, la multiplication des provinces apparaiss[ait] comme un éclatement de l'État et une reconnaissance des pouvoirs dissidents » (Gérard-Libois & Verhaegen 1963 : 194).

À Coquilhatville, l'élite mongo, frustrée, revendiqua la création d'un « État mongo ». À Léopoldville, Bolikango, écarté du pouvoir, voulut remédier à cette situation, et la compenser par la séparation de la province de l'Équateur, dont il deviendrait le chef de l'État. Mais cette province se révéla rapidement trop petite pour le nombre d'acteurs réclamant chacun sa direction politique. La stabilité reposait sur une entente entre Bolikango, Bomboko et Bolya. À défaut, la scission était inévitable entre le Sud (Bomboko et Bolya) et le Nord (Bolikango).

Ne parvenant pas à un accord avec le PUNA, l'UNIMO prôna un gouvernement mongo en vue de défendre les intérêts et le patrimoine de sa population. Elle adressa, le 4 juin 1960, un télégramme au Collège exécutif général dans lequel plusieurs exigences étaient formulées : répartition par district du nombre des sénateurs, abstraction faite du chiffre de la population; répartition proportionnelle des chefs coutumiers à coopter; représentation proportionnelle au sein du gouvernement en raison de 2 membres par district. L'UNIMO accusait les Ngombe de vouloir détenir tous les postes clés pour ne réserver aux Mongo que les postes secondaires. Si ses revendications n'étaient pas satisfaites avant le 30 juin, elle exigerait la séparation pure et simple des districts ngombe (Nord) et mongo (Sud) en deux entités provinciales distinctes. Mais comme souligné, la formation du gouvernement provincial ne se fit pas selon les vœux de l'UNIMO.

Il y a lieu de noter que les revendications faites au nom de l'ethnie mongo se situaient à deux niveaux : celui du peuple mongo, certes, mais aussi celui de l'UNIMO en tant que parti politique ayant besoin d'une représentativité comme telle face au PUNA.

Le 10 juin 1960, Bomboko fit connaître sa décision de former « son propre gouvernement provincial ».

Le jour même, des manifestations furent organisées à Coquilhatville devant le bureau du gouverneur afin d'obtenir la création d'une province mongo. Ce qui ne recueillit pas l'assentiment de tous les groupes mongo. En effet, vers la fin juin 1960, les élus de la Tshuapa dénonçèrent les manœuvres « néfastes » de l'UNIMO et préconisèrent la formation d'un gouvernement Tshuapa groupant les territoires de Boende, Befale, Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto.

### 2.3. LA POUSSÉE DE LA BELGIQUE À LA CRÉATION DE LA RÉPUBLIQUE AUTONOME DE L'ÉQUATEUR

Le 22 juillet, Maurice Mpolo, ministre de la Jeunesse et des Sports et commandant en chef *ad interim* de l'armée congolaise, dénonça une tentative de sécession de la province de l'Équateur. Selon le ministre, un traité confidentiel avait été signé entre le royaume de Belgique et la République autonome de l'Équateur. Dans ce traité, la Belgique reconnaissait l'équilibre de son budget; les deux pays s'octroyaient mutuellement la clause de la nation la plus favorisée et garantissaient réciproquement la sécurité et les biens de leurs ressortissants; la Belgique s'engageait en outre à garantir la sécurité extérieure de la République autonome de l'Équateur.

Certes, le Gouvernement démentit l'existence d'un tel traité, mais diverses sources concordantes attestent que la tentative eut lieu. C'est le consul belge Adriaenssen qui voulut forcer le président provincial Laurent Eketebi à le signer, pour obtenir ainsi la séparation de l'Équateur avec le Gouvernement de Léopoldville dirigé par Lumumba, qui venait de rompre les relations diplomatiques avec la Belgique; c'était la seule condition pour maintenir sur place les fonctionnaires belges.

La Belgique obtint assez vite au niveau central à Léopoldville l'appui de presque toute l'élite de l'Équateur contre le gouvernement Lumumba. Dès lors, elle mit fin aux ingérences directes dans la gestion de la province. Début septembre 1960, elle fit pression sur Bomboko, qui contresigna l'ordonnance du président Kasa-Vubu portant la révocation de Lumumba. Puis Joseph Ileo, originaire du territoire de Monkoto (district de la Tshuapa), par deux fois forma le gouvernement national. Enfin Bomboko assumait la présidence du Collège des commissaires généraux, avec l'aide de Joseph Mobutu (originaire du territoire de Banzyville, district de la Mongala à cette époque), chef de l'armée et actif dans l'antilumumbisme. Et c'est Cyrille Adoula (originaire du

territoire de Bumba, district de la Mongala) qui constitua, en août 1961, le Gouvernement d'union nationale issu du conclave de Lovanium<sup>24</sup>.

### 2.4. LES REBONDISSEMENTS DU CONFLIT NGOMBE-MONGO JUSQU'À LA DIVISION DE LA PROVINCE

Le learder du PUNA, Jean Bolikango, bien qu'apuyé par les missionnaires, échoua, en juin 1960, dans ses tentatives pour accéder à la présidence de la Chambre et à celle de la République. Le chef du PNP, Paul Bolya, Mongo originaire du même territoire de Bolomba et du même secteur Losanganya que Justin Bomboko, occupa un poste de ministre d'État sans réelle importance. En revanche, le leader de l'UNIMO, Justin Bomboko, occupa une position très confortable dans le Gouvernement central, principalement aux Affaires étrangères en tant que ministre. La différence du poids de ces trois acteurs à l'échelon national eut des répercussions sur leurs interventions dans la vie politique de la province de l'Équateur.

Ce furent surtout les « jeunesses des partis » qui se mirent en vedette et visèrent à orienter la politique provinciale. En août 1960, à Léopoldville, la jeunesse PUNA se prononça en faveur d'une confédération des États unis du Congo; elle se reconnaissait, en outre, une mission à l'égard de la population de l'Équateur et critiquait l'action des gouvernants de la province, qui étaient « jeunes, incompétents, inexpérimentés ». Toujours à Léopoldville, la jeunesse UNIMO défendait les thèses fédéralistes et se proposa de combattre tout régime qui anéantirait la « population fort minime » de la province de l'Équateur. Au lendemain des élections, une rupture progressive se fit jour au sein du PUNA, qui se divisa en deux ailes: une aile provinciale (Eketebi) et une aile nationale (Bolikango) (Mokolo 1968: 68).

Face à l'intervention de plus en plus intense des acteurs nationaux, l'assemblée provinciale de l'Équateur décréta des mesures interdisant aux partis politiques de Léopoldville d'exercer une activité dans la province de l'Équateur. La JEPUNA réagit en

24 À noter que Bomboko, Mobutu et Adoula furent, en 1960, membres du « Groupe de Binza », qui n'en comptait que six. Les trois autres étaient Victor Nendaka (originaire de Buta, district du Bas-Uele), Albert Ndele (un Yombe du Bas-Congo) et Damien Kandolo (un Otetela né et ayant grandi à Léopoldville). Le rôle de ce groupe fut assez déterminant dans l'évolution du Congo post-indépendance.

accusant le gouvernement et l'assemblée d'imposer une forme de dictature à la population.

Au lendemain de la crise du pouvoir central à Léopoldville (septembre 1960), les présidents du gouvernement provincial et de l'assemblée apportèrent leur soutien au président Kasa-Vubu et, surtout, la tendance unitariste modérée, représentée par les ressortissants de l'Équateur : le colonel Mobutu (chef d'état-major de l'armée), Justin Bomboko (président du Collège des commissaires généraux) et Joseph Ileo (Premier ministre).

En octobre 1960, dans une lettre adressée au colonel Mobutu, l'assemblée provinciale de l'Équateur rejeta les manœuvres des ressortissants de l'Équateur résidant à Léopoldville en vue de dresser les populations ngombe contre les Mongo. Cette méfiance des pouvoirs provinciaux de l'Équateur à l'égard des leaders nationaux – dont Jean Bolikango – alla s'accroissant et finit par sous-tendre l'évolution politique de la province.

Au mois de décembre 1960, certains députés provinciaux lumumbistes d'origine mongo et ngombe, affiliés antérieurement au MNC/L, quittèrent ce parti pour rejoindre le PUNA ou l'UNIMO. À ce moment, la campagne anti-lumumbiste s'amplifiait et le président du gouvernement provincial prit ouvertement position contre Patrice Lumumba. Sous la pression de l'assemblée provinciale, deux ministres provinciaux membres du MNC/L furent révoqués pour « actions subversives ».

## 2.5. TENDANCES SÉCESSIONISTES DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Dès la proclamation de l'indépendance du Congo, l'idée de l'éclatement, ou de la séparation, de la province de l'Équateur se traduisit par deux projets : celui de la création d'un « État mongo », d'abord, celui de la création d'une « République autonome de l'Équateur », ensuite. Le premier projet était soutenu, à Coquilhatville, par les élites mongo frustrées qui revendiquaient la création d'un « État mongo » ; le second l'était, à Léopoldville, par Jean Bolikango, qui, n'ayant pas réussi à obtenir les postes qu'il convoitait au niveau central, revendiquait la séparation de la province de l'Équateur pour en devenir le chef de l'État<sup>25</sup>.

Mais l'éclatement de la province de l'Équateur ne se produisit pas. D'après Mokolo, le poids politique des représentants de l'Équateur au niveau du pouvoir central à Léopoldville constitua longtemps un frein à la division de la province. La plupart des acteurs dominants de celle-ci étaient beaucoup plus intégrés à Léopoldville qu'à Coquilhatville. Paule Bouvier va dans le même sens lorsqu'elle écrit : « les principaux leaders des deux groupes mongo et ngombe, à savoir Bomboko et Bolikango, intégrés davantage aux structures centrales que provinciales, ont moins profondément qu'ailleurs constitué des points de fixation des sentiments populaires. Ceux-ci n'ayant pas, sur place, des personnalités suffisamment marquantes sur lesquelles se cristalliser sont restés plus diffus et plus latents au sein des sociétés en présence » (Bouvier 1965 : 339).

Mokolo observe une contradiction dans la démarche de la province de l'Équateur. « D'une part, écrit-il, l'Équateur était idéologiquement l'adversaire de Lumumba ; celui-ci avait déjà perdu les gens du Haut lors de la scission du MNC en juillet 1959 ; en plus, l'Équateur brandissait l'étendard de l'anticommunisme, qui était à la mode à ce moment à Kinshasa. D'autre part, l'Équateur avait une tendance unitariste » (Mokolo 1968 : 76).

La tentative de sécession de la province de l'Équateur fut, ainsi, vouée à l'échec, en raison du rôle particulier des acteurs originaires de l'Équateur dans les instances politiques à Léopoldville : ils y étaient confortablement installés dans les institutions centrales et n'entendaient pas perdre leurs assises électorales par un éventuel fractionnement de leur province d'origine. Mais l'entente entre eux fut néanmoins rompue et les germes de la désintégration appurent.

La stabilité de la province de l'Équateur fut, dès lors, conditionnée à la représentation équilibrée des délégués provinciaux au sein du microcosme urbain (Mokolo 1968). Pour y parvenir, plusieurs cénacles se penchèrent sur la modification des structures politiques du Congo. Diverses réunions eurent lieu.

Le congrès de l'ethnie mongo à Boende (du 13 au 15 janvier 1961), présidé par Paul Bolya, se clôtura par une « motion du peuple mongo sur la scission de la province de l'Équateur » et la création d'un « État fédéré mongo ».

Le congrès de Gemena (du 21 au 24 janvier 1961), sous la direction du PUNA, réunit les représentants des territoires des deux districts de la Mongala et de l'Ubangi, de Bolobo, Lukolela, Bikoro, Basoko et

25 Sur le contenu de ces deux projets, se référer à E. Mokolo wa Mpombo (1968 : 72-75).



Yahuma. Son but était l'adoption d'un point de vue commun par le peuple mongala lors de la future Table ronde et la nécessité du maintien de l'unité de la province de l'Équateur. Le congrès recommanda la forme fédérale pour la structure du Congo. L'État fédéral devait être dirigé par le Conseil des chefs d'État.

Le congrès de Gemena ne semble pas s'être prononcé contre la scission de la province de l'Équateur. Il voulut même la voir s'agrandir en y intégrant les régions des provinces de Léopoldville et de la Province-Orientale habitées par les Bangala. Toutefois, il ne se montra pas opposé à la division de la province exigée par l'UNIMO, si cela pouvait éviter les conflits. Il exigea cependant comme préalables la neutralité de la ville de Coquilhatville et la résolution des problèmes des nouvelles frontières ainsi que celle des problèmes de dénomination et de structure politico-administrative dans la partie sud de l'Équateur. Dans cette optique, le congrès mit au point un projet de Constitution de l'« État fédéral du Congo-Ubangi ».

Le principe de la scission de la province de l'Équateur ayant été admis, le congrès de Gemena entreprit de déterminer la structure politique et administrative de l'État du Congo-Ubangi. Cet État devait regrouper les districts de la Mongala et de l'Ubangi, ainsi que certains territoires bangala faisant partie des districts du Haut-Congo, de l'Équateur et du lac Léopold II. Le chef-lieu serait fixé à Gemena. L'État serait divisé en deux départements (Lisala et Gemena) dirigés, chacun, par un chef de département ayant le statut de fonctionnaire. Les départements seraient divisés en arrondissements (au total 15) remplaçant les anciens territoires ; chaque arrondissement serait dirigé par un chef d'arrondissement et un conseil d'arrondissement ; les échelons de base de la structure territoriale seraient les communes et les groupements.

Le 19 mars 1961, au cours de la réunion des parlementaires nationaux à Léopoldville, un projet de gouvernement fut élaboré : Jean Bolikango (Ngombe) fut désigné chef de l'État et Michel Denge (Ngbaka) vice-président ; Laurent Eketebi (Ngombe) fut choisi comme Premier ministre et Dombo Thadée (Ngbandi) comme vice-Premier ministre. Il fut tenu compte autant que possible de la représentation des ethnies au sein du gouvernement.

La pré-conférence de Léopoldville (du 25 janvier au 16 février), présidée par Joseph Iléo, avait pour objectif la réforme des structures politiques du

Congo. L'invitation fut adressée aux leaders, non pas *via* les partis politiques, mais directement par le biais des groupes ethniques. L'Équateur fut représenté par quatre partis politiques (Nord-PUNA, Association ngbaka Minangende/Bangi, PNP/MEDERCO, Sud/UNIMO) et par cinq représentants du gouvernement, soit au total 50 délégués. Dans son discours d'ouverture, Joseph Kasa-Vubu déclara que les limites artificielles des provinces ne tenaient pas suffisamment compte des réalités congolaises et qu'il était nécessaire de créer de nouvelles entités provinciales.

Fait significatif, c'est durant cette conférence qu'apparut et que se développa un désaccord au sein du bloc Nord-Équateur. Les délégués du Nord de l'Équateur optèrent pour l'unité des districts de la Mongala et de l'Ubangi, mais Anekonzapa et Lumanza (tous deux représentants de l'Ubangi) tentèrent de soutenir la séparation de ces deux districts. Ce différend affaiblit le projet d'un État confédéral du Congo-Ubangi et le mit, dès lors, en échec.

À la conférence de Tananarive (mars 1961), la tentation de promouvoir l'établissement de 16 républiques souveraines et indépendantes représentait, écrit François Perin, une forme de « katanguisme généralisé » (Perin 1961 : 287).

À la conférence de Coquilhatville (avril-mai 1961), dix-huit délégations représentèrent les lignes générales de la division en futures provinces. Le projet d'un État confédéral du Congo-Ubangi échoua, suite à la proposition de deux acteurs des districts de la Mongala et de l'Ubangi. Les principaux représentants de la province de l'Équateur à cette conférence étaient : Bolikango, Eketebi, Monote et Dondo partisans de l'« État du Congo-Ubangi » ; Ndjoku, Fumu, Engulu, Bokanga partisans de l'« État mongo » ; Denge, Anekonzapa, Litho et Lumanza partisans de l'« État de l'Ubangi ». Ainsi donc, si, avant la conférence, la tendance était de diviser la province de l'Équateur en deux entités : le Nord (Ngombe) et le Sud (Mongo), au cours de celle-ci, des divergences dans le bloc Nord entraînèrent l'idée de l'instauration de trois États souverains : l'État mongo, l'État de l'Ubangi (défendu par Anekonzapa en vue de mettre en échec « les tentatives des leaders bangala de vouloir dominer les populations soudanaises de l'Ubangi ») et l'État du Congo-Ubangi.

Se sentant affaiblis par la division de leur camp, les partisans de la fusion des districts de l'Ubangi et de la Mongala en un seul État menèrent l'offensive contre les tenants de l'État de l'Ubangi. Ils rédigèrent la « motion des élus et notables de l'Oubangui » du



**Carte des nouvelles provinces, 1962.**

Carte réalisée par la coordination du projet.

23 mai 1961 déposée au bureau de la conférence de Coquilhatville.

Finalement, le Gouvernement central décida de créer vingt et une provinces à partir d'août 1962. Dans sa déclaration inaugurale du 2 août 1961, le Premier ministre Cyrille Adoula promit que le Gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour permettre à chaque région d'être administrée selon ses aspirations profondes, et envisagea immédiatement les révisions constitutionnelles pour la réalisation de cet objectif.

Devant la multitude des prétentions exprimées par les divers politiciens qui ambitionnaient d'être les porte-parole légitimes des divers groupes, il fut difficile de définir les critères et les procédures à observer. Trois critères furent néanmoins retenus pour créer une nouvelle province : a) une population de 700 000 habitants ; b) sa viabilité économique ; c) une pétition introduite par les deux tiers des députés provinciaux et nationaux appartenant à la région proposée pour en faire une province (Young 1968 : 331). Un référendum était prévu en cas de contestation.

Ce furent généralement les considérations ethnopolitiques qui furent mises en avant pour la création des provinces en Équateur, mais on ne tarda pas, alors, à se rendre compte de l'ambiguïté de la notion d'ethnie, notamment en ce qui concerne la province de l'Ubangi, qui comptait plusieurs peuples. Dans ce cas, les limites des anciens districts furent particulièrement difficiles à respecter.

## 2.6. LES DÉCOUPAGES TERRITORIAUX DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Répondant aux exigences de la loi du 27 avril 1962 relative aux critères de création de nouvelles entités administratives, la province de l'Équateur fut divisée en trois nouvelles provinces : la province de la Cuvette-Centrale et la province de l'Ubangi d'abord, puis la province du Moyen-Congo ensuite.

La province de la Cuvette-Centrale, avec Coquilhatville pour chef-lieu, et la province de l'Ubangi, avec Gemena pour chef-lieu, furent créées le 14 août 1962. La province du Moyen-Congo, avec Lisala pour chef-lieu, le sera le 5 février 1963.

## 3. LA MONGALA DANS LA PROVINCE DU MOYEN-CONGO : 1963-1966

### 3.1. MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS

Le démembrement de l'ancienne province de l'Équateur ne se fit pas sans problèmes. Le premier consistait en la délimitation des nouvelles provinces. Les provinces de la Cuvette-Centrale et de l'Ubangi furent créées le 14 août 1962. La loi portant création de la province du Moyen-Congo fut promulguée le 5 février 1963. La province regroupait les territoires de Bomongo, Lisala et Bumba, les territoires de Kungu, Budjala et Businga, amputés des régions ngbaka et mbanza, le secteur Gombalo dans le territoire de Basankusu, les secteurs Bolomba, Diyanga et Mampoko dans le territoire de Bolomba, les régions ngombe du territoire de Bongandanga, les régions de Bolobo-Yumbi dans le territoire de Mushie, Lukolela dans le territoire de Bikoro, alors que le territoire de Banzville devait faire l'objet d'un référendum (Mokolo 1968 : 88).

Le noyau central de la province du Moyen-Congo était donc composé en majeure partie du district de la Mongala. Ensuite, les populations ngombe ainsi que tous les Riverains relevant de l'ancien district de l'Équateur (territoires de Bomongo, Bolomba et Basankusu) ou de l'Ubangi (Kungu et Budjala) furent rattachés au Moyen-Congo pour des raisons ethniques (les Ngombe) ou pour des raisons historiques (les Riverains ayant appartenu au district des Bangala). Les Riverains de Lukolela faisant partie du territoire de Bikoro (Mpama, Banunu et Losakani) avaient aussi souhaité, pour des raisons historiques, être rattachés au Moyen-Congo. Il en fut de même

pour les Bobangi de la région Bolobo-Yumbi.

Le territoire du fleuve au sud de Coquilhatville (Mbandaka), notamment celui de Lukolela, fut une source de disputes entre le Moyen-Congo et la Cuvette-Centrale. La région des Ngombe et des riverains de la Haute Ngiri, relevant de Kungu et de Budjala, fut aussi une source de conflits entre l'Ubangi et le Moyen-Congo. Les régions ngombe des territoires de Bolomba et Basankusu rattachés antérieurement à la province de la Cuvette-Centrale furent aussi revendiquées par les Mongo.

Il est à souligner que les hommes politiques furent les seuls à fixer les frontières, sans se référer aux populations qu'ils prétendaient représenter. C'est à Léopoldville que se joua le jeu des alliances. Les Mongo ayant rejeté tous ceux qui étaient étrangers à leur territoire et à leur culture, tous les autres essayèrent de se regrouper autour du Liboke Iya Bangala. Les raisons ethniques poussèrent les Ngombe à se regrouper autour du noyau central qui était à Lisala. Les riverains les suivirent pour des raisons linguistiques et historiques. Ils avaient, en effet, en commun avec les Ngombe et les Budja, l'usage de la langue lingala et l'appartenance au district des Bangala, fondement de leur ethnicité ou de leur « nouvelle identité » forgée depuis le début de la colonisation (Young 1968; Mumbanza 2008). Beaucoup de leaders se connaissaient aussi pour avoir étudié dans les mêmes écoles dans le vicariat apostolique de Lisala.

Mais les contestations furent le fait de ces mêmes hommes politiques qui se rendaient compte que les critères évoqués n'étaient pas toujours une solution à leurs propres intérêts économiques et politiques. Ainsi, les Mongo s'accrochèrent aux populations de Lukolela qui ne partageaient ni leur langue ni leur culture. De même, les Ngbaka de Gemena ne voulaient pas céder les régions ngombe et riveraines de Kungu et de Budjala. Les territoires de Businga et de Banzyville, peuplés de Ngbandi et de Mbanza, et qui faisaient partie du district de la Mongala, se détachèrent facilement du bloc ngombe-budja pour rejoindre l'Ubangi.

Sur le plan interne, les liens supra-ethniques s'avéraient fragiles. Certains groupes budja, membres du parti politique UNIDA (Union Dua – Aruwimi-Itimbiri), préféraient cette base ethnique, qui pouvait leur permettre de fonder leur propre province, au lieu d'une base linguistique et historique qui les rattachait aux Ngombe. Cette tendance fugitive pesa lourdement sur l'organisation de la province. Sous divers prétextes, les élus de Bumba boycottèrent

les séances de l'assemblée et retardèrent la mise en place du gouvernement et du bureau de l'assemblée elle-même.

La dernière difficulté fut le résultat des ambitions personnelles qui animaient les nombreux prétendants aux postes, étant donné la nécessité de former un gouvernement d'union auquel auraient participé les représentants de toutes les entités administratives. Tous ces jeux de pouvoir impliquant les leaders locaux et surtout nationaux, ne facilitèrent pas l'aboutissement rapide des négociations.

C'est ainsi que de septembre 1962 à juillet 1963, trois sessions extraordinaires durent être organisées à Binga, Bosondjo et Lisala pour tenter de réconcilier les élus de Bumba et ceux d'autres territoires.

### 3.2. SESSION EXTRAORDINAIRE DE BINGA : SEPTEMBRE 1962

Cette première session extraordinaire de l'assemblée du Moyen-Congo existant de fait, s'ouvrit le 12 septembre 1962 dans un bâtiment de la plantation de Binga. Son but était de bannir le tribalisme des travaux des conseillers provinciaux afin qu'ensemble ils arrivent à gérer la province. Les six élus de Bumba, Andende, Ekongo, Elipa, Engwanda, Mandoki et Mombila, refusèrent de siéger à Binga. L'assemblée composa son bureau de la manière suivante :

**Tableau 10.7. Composition du bureau de l'assemblée provinciale du Moyen-Congo : septembre 1962.**

Nom	Fonction	Territoire représenté
Ekoko Louis	Président	Bomongo
Mopiti Barthélémy	1 <sup>er</sup> vice-président	Bikoro (Mpama de Lukolela)
Nzemo Albert <sup>a</sup>	2 <sup>e</sup> vice-président	Lisala
Gake Jules	Secrétaire	Budjala
Bopeso Jacques	Secrétaire	Bomongo

<sup>a</sup> Tué en août-septembre 1964 par les Simba avec l'appui de la population.

Source : Willame (1965 : 38).

Avec les représentants de Budjala et Bikoro, le Moyen-Congo voulait renforcer ses positions dans les territoires contestés par ses voisins de la Cuvette-Centrale et de l'Ubangi.

Le 14 septembre, furent déposées les candidatures pour le gouvernement provincial du Moyen-Congo. Laurent-Gabriel Eketebi, ancien gouverneur

de l'Équateur, se présenta seul à la présidence et fut proclamé président du gouvernement provincial du Moyen-Congo. Les conseillers abordèrent ensuite l'élection de neuf ministres. Il fut convenu que chaque territoire serait représenté par un seul ministre, à l'exception du territoire de Bumba qui aurait droit à deux portefeuilles, afin d'apaiser la tension dans cette région. Il y eut au total trente-sept candidats. Mais la liste définitive des ministres avait déjà été arrêtée par les conseillers, dans le cadre de leur territoire ; le vote ne fut plus qu'une simple formalité.

**Tableau 10.8. Composition du gouvernement provincial du Moyen-Congo en septembre 1962.**

Noms	Territoires représentés
Eketebi Laurent	Lisala
Ngwenza Antoine	Bongandanga
Libengelo François	Kungu
Nzenze Denis	Lisala
Samoudzou Charles	Bumba
Bobanga Armand	Lukolela
Kandoni Célestin	Bolomba
Engwongolo M.	Basankusu
Mosange Jules	Budjala
Bolongwa Élie	Bomongo

Source : Willame (1965 : 39).

Deux portefeuilles restèrent vacants pour les territoires de Banzville et de Bumba. Le territoire de Lisala s'arrogea deux portefeuilles, dont la présidence du gouvernement. Clôturée le même jour, la session fut qualifiée à Léopoldville de congrès préparatoire à l'installation administrative et gouvernementale de la future province de la Mongala. Mais le 5 novembre 1962, le chef de l'État signa une ordonnance soumettant le Moyen-Congo à l'état d'exception.

### 3.3. SESSION EXTRAORDINAIRE DE BOSONDJO : AVRIL 1963

Le 3 mars 1963, un mois après la promulgation de la loi créant la province, le ministre de l'Intérieur du Gouvernement central, Cléophas Kamitatu, réunit les conseillers provinciaux dans une localité située à 30 km de la frontière des territoires de Lisala et Bumba.

Durant la séance, Cléophas Kamitatu exhorta les deux parties à la réconciliation et demanda aux conseillers de Bumba des explications sur les motifs de leur attitude. Ceux-ci donnèrent comme condition *sine qua none* de leur participation au gouvernement du Moyen-Congo le déplacement de la capitale à Bumba. Ils exigèrent, en outre, trois ministères : Intérieur, Agriculture, Affaires économiques et Présidence. Mais immédiatement, le conseiller Engwanda de Bumba se montra hostile à toute collaboration avec les Ngombe et réclama l'érection de Bumba en région autonome. Face à l'intransigeance des sept conseillers de Bumba, le ministre de l'Intérieur leur donna un délai de trois jours afin qu'ils puissent se décider. Commencée à 21 h, la réunion se clôtura à 3 h du matin sans aucun compromis.

C'est ainsi qu'une session extraordinaire d'installation des institutions fut prévue pour le 1<sup>er</sup> avril à Bosondjo. Mais celle-ci n'eut lieu que le 19 avril, en présence de 19 conseillers sur 26.

L'élection du bureau donna les résultats tels que présentés dans le tableau 10.9.

Le président Raphaël Nasena, qui avait remplacé Louis Ekoko, venait, certes, de Léopoldville, mais il était originaire du territoire de Kungu, groupement Monia. (C'est donc une erreur de le présenter comme représentant de Léopoldville.)

Les conseillers procédèrent ensuite à l'élection de l'équipe gouvernementale, dont la composition est proposée dans le tableau 10.10.

**Tableau 10.9. Composition du bureau de l'assemblée du Moyen-Congo : avril 1963.**

Noms	Appartenance ethnique	Fonctions	Territoires représentés
Nasena Raphaël	Ewaku Gens d'eau	Président	(Léopoldville) Kungu
Mopiti Barthélémy	Banunu	1 <sup>er</sup> vice-président	Lukolela
Mombanga T.		2 <sup>e</sup> vice-président	Businga
Gake Jules		Secrétaire	Budjala
Bopeso Jacques	Dzamba (Gens d'eau)	Secrétaire	Bomongo
Ebambe Michel	Ngombe	Secrétaire	Bongandanga

Source : Willame (1965 : 41).



**Tableau 10.10. Composition du gouvernement provincial du Moyen-Congo (avril 1963).**

Noms	Fonctions	Territoires représentés
Eketebi Laurent Gabriel	Président; Fonction publique	Lisala
Samoudzou Charles	Vice-président; Intérieur	Bumba
Adula Jean-Daniel	Ministre des Travaux publics, Transports, Communication	Budjala
Bolongwa Élie	Ministre de l'Agriculture	Bomongo
Lieke Égide	Ministre des PTT; Affaires foncières	Bumba
Libengelo François	Ministre de l'Enseignement	Kungu
Nzenze Denis	Ministre de l'Information; Relations inter-provinciales	Lisala
Abena Mathieu	Ministre du Travail et des Affaires sociales	Bongandanga
Engwongolo M.	Ministre de la Santé	Basankusu
Kandoni Célestin	Ministre de la Justice	Bolomba
Likimba Oscar	Ministre des Affaires économiques, Plan et Coordination	Bumba

Source: Mokolo (1968: 105).

Alors que le territoire de Bumba recevait 3 postes et Lisala 2, les autres entités territoriales ne reçurent chacune qu'un poste.

Malgré ce compromis trouvé en leur absence, les conseillers dissidents de Bumba ne furent pas satisfaits. Leur porte-parole Engwanda rejeta «la soi-disant représentativité de Bumba au sein du gouvernement du Moyen-Congo». Il ajouta que les trois ressortissants de Bumba incorporés dans le gouvernement ne représentaient que leurs propres personnes. C'est ainsi que ces conseillers dissidents élirent leur propre gouvernement composé comme suit:

**Tableau 10.11. Composition du gouvernement de Bumba (avril 1962).**

Nom	Portefeuille
Akundji Denis	Président
Lifungula Jean-Lambert	Ministre de l'Intérieur
Aimba André	Ministre des Finances
Amisi Valentin	Ministre de l'Économie
Dencks Léopold	Ministre de l'Agriculture
Luango V.	Ministre de l'Enseignement
Apindia Antoine	Ministre des Travaux publics et Mines
Matumbu C.	Ministre de la Santé publique
Bula Gérard	Ministre des PTT et de l'Information
Masumbuku	Ministre des Affaires sociales
Atundu Luc Véron	Ministre de la Justice et de la Fonction publique

Source: Courraf, 29 avril 1963.

### 3.4. SESSION EXTRAORDINAIRE DE LISALA : JUILLET 1963

Il fallait donc remédier à ce conflit. Raison pour laquelle, sur convocation du chef de l'État, fut ouverte une troisième session extraordinaire, en juillet 1963, à Lisala, où une accalmie précaire s'instaura entre les parties en cause. Celle-ci s'ouvrit le 30 juillet en présence de 23 conseillers sur 26. Cette session avait été précédée d'une rencontre entre les conseillers de Bumba et de Lisala à Léopoldville où un terrain d'entente avait été trouvé, grâce aux bons offices du ministre de l'Intérieur, Cléophas Kamitatu. Quatre élus de Bumba avaient ainsi rejoint leurs collègues à Lisala.

Au cours de cette session, le bureau de l'assemblée du mois d'avril fut complété par l'élection de M. Andende comme quatrième secrétaire parlementaire, représentant le territoire de Bumba. Quant au gouvernement, il présenta son programme d'action, qui entendait relancer l'économie par les cultures obligatoires, comme à l'époque coloniale. Il comptait aussi sur les sociétés agro-industrielles: Plantations Lever au Congo, Société des Cultures au Congo et Société congolaise Bangala (Mokolo 1968: 106-107).

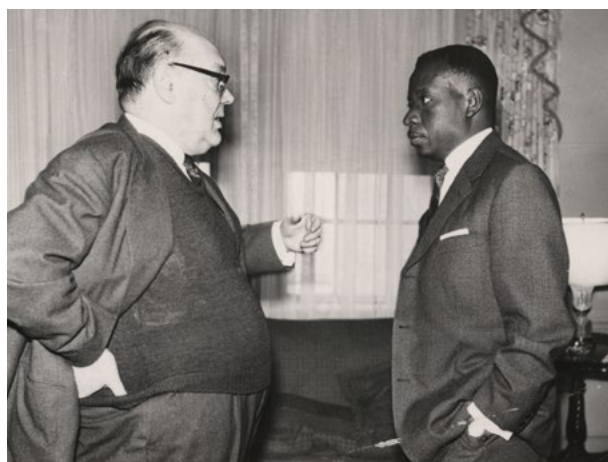
### 3.5. LES CONFLITS ETHNIQUES BUDJA-NGOMBE ET LEURS CONSÉQUENCES

La réconciliation politique entre les élus de Bumba et de Lisala fut de très courte durée. Dès le mois d'août 1963, les députés budja membres de l'UNIDA reprirent leurs revendications séparatistes. Dans une pétition à l'Assemblée nationale, le parti sollicitait la création de la province de l'Itimbiri, prétendant qu'elle était viable, étant donné sa forte démographie et ses infrastructures économiques. Il justifia cette demande surtout par l'attitude hostile des Ngombe à l'égard des Budja. Cette pétition fut rejetée par l'Assemblée nationale, qui ne voulait pas revenir sur sa décision fixant les limites de la province du Moyen-Congo.

En guise de réaction, l'UNIDA convoqua, au mois de septembre 1963, son congrès, qui s'ouvrit le 25. Le 30 septembre 1963, le Premier ministre Cyrille Adoula assistait personnellement à la séance de clôture. Le congrès insistait sur l'unité du peuple budja pour sauvegarder ses intérêts. Il dénonça les attitudes néfastes du gouvernement du Moyen-Congo à l'égard du peuple budja, en même temps que la « ngombéisation » de la police, et réaffirma la volonté de détacher le territoire de Bumba de la province du Moyen-Congo. Il apparaît donc ainsi que la présence de Cyrille Adoula aux côtés des séparatistes consolida leur élan à mettre à mal le fonctionnement du Moyen-Congo. Les événements qui suivirent à Bumba jusqu'à la fin de l'année ne furent que des tentatives pour arriver à cette fin.

Au mois d'octobre 1963, les leaders de l'UNIDA affirmèrent que les incidents sanglants qui avaient lieu à Bumba, entre les jeunes budja et ngombe, nécessitaient l'implication de la gendarmerie locale. En réalité, il n'y avait plus de Ngombe à Bumba, car ils avaient tous été chassés au mois de mai. Il s'agissait donc d'une provocation de la gendarmerie par les militants de l'UNIDA. La gendarmerie tira des coups de feu en l'air, sans faire de victimes. Les leaders budja, dirigeants de l'UNIDA, tenus pour responsables, furent arrêtés et conduits à Lisala. Il s'agissait des élus provinciaux, Mandoki et Engwanda, ainsi que de Nicolas Elumbu, président de la jeunesse de l'UNIDA. Après avoir été interrogés, ils furent libérés et reconduits clandestinement à Bumba, sur ordre du magistrat.

Cependant, voulant tirer profit des événements, les membres de l'UNIDA réclamèrent l'instauration immédiate de l'état d'exception à Bumba. Ce qui fut



**Le ministre M. Spaak s'entretenant avec le Premier ministre Adoula dans l'appartement de celui-ci. Cyrille Adoula,**

Budja, originaire de Monongo dans le secteur Loeka, était né à Léopoldville, le 13 septembre 1923. Il fut co-fondateur et premier vice-président du MNC en 1958. Il devint Premier ministre du 2 août 1961 à juin 1964. Puis, il devint ministre et ambassadeur sous la 2<sup>e</sup> République. Il est décédé le 24 mai 1978. (HP.2010.8.1227, collection MRAC Tervuren.)

fait le 6 novembre 1963. Le chef de l'État décréta l'état d'urgence et nomma Évariste Lokili commissaire général extraordinaire. Le président de l'UNIDA, Gabriel Ekongo, fut nommé commissaire général-adjoint, à la grande satisfaction de tous ses membres (Willame 1965 : 45).

Jusqu'à-là les Budja n'avaient pas encore gagné. En effet, une fraction importante des Budja était favorable au maintien du territoire de Bumba dans le Moyen-Congo. Cette fraction militait dans le Parti démocratique congolais (PDC), sous la présidence de Denis Akundji. Dénonçant la dérive tribaliste de l'UNIDA, Akundji tenta de s'opposer, sans succès, à la tenue de son congrès, en septembre 1963. Entre-temps, il gagna du terrain en recrutant des membres, au point d'imposer le PDC comme troisième force politique du Moyen-Congo. Ce parti entra en rivalité avec l'UNIDA dans le territoire de Bumba et entra aussi en opposition avec le PUNA dans le territoire de Lisala. La suite des événements fut la conséquence de cette lutte à laquelle se livrèrent les trois forces politiques.

Les causes profondes de l'antagonisme entre les Budja et les Ngombe sont résumées ainsi par Édouard Mokolo :

« Le conflit Budja-Ngombe trouve son origine dans la volonté des leaders budja de constituer une entité provinciale distincte du Moyen-Congo : l'Aruwimi-

Itimbiri; car estimaient-ils, les Ngombe étaient fondamentalement hostiles aux Budja et il n'y avait pas de possibilité de cohabitation pacifique. Ce projet d'Aruwimi-Itimbiri ayant échoué, les revendications budja se cristallisèrent autour du problème du siège des institutions provinciales du Moyen-Congo. C'est ainsi qu'avant la mise en place des institutions, les leaders budja posèrent comme conditions *sine qua non* de leur participation au gouvernement du Moyen-Congo, le déplacement de la capitale de Lisala à Bumba; ils exigèrent en plus la présidence du gouvernement provincial et 3 portefeuilles ministériels (Intérieur, Agriculture et Affaires économiques). Mais les Ngombe ne voulurent point céder la présidence du gouvernement et l'emplacement du chef-lieu; ils proposèrent en plus des portefeuilles réclamés par les Budja la vice-présidence du gouvernement. Bumba maintint sa position et en avril 1963, ses élus rejetèrent le gouvernement du Moyen-Congo » (Mokolo 1968 : 116).

Il convient cependant de s'interroger sur les sous-bassements de ce conflit ethnique qui surgit dès la création de la province du Moyen-Congo, en 1962, et qui paralysa pendant longtemps le fonctionnement des institutions provinciales et sur les raisons pour lesquelles il ne prit fin qu'en juin 1964. Jean-Médard Bokongo remarque à ce sujet: « Rien ne prédestinait la province du Moyen-Congo à devenir un champ de conflits ethniques qui devait compromettre le succès de l'administration de la province » (Bokongo 1979 : 539). Il n'y avait en gros que trois groupes ethniques: les Ngombe majoritaires, les Budja et les riverains, minoritaires.

Le passé précolonial ne peut offrir seul des explications plausibles. Les Budja et les Ngombe ne s'étaient pas affrontés violemment, comme cela avait été le cas entre les Ngombe et les Ngbandi d'une part, et entre les Ngombe et les Mongo, d'autre part. Les groupes frontaliers des territoires ngombe et budja s'étaient influencés mutuellement du point de vue linguistique et culturel, comme en témoigne le pont installé par les Bagenza. L'origine des antagonismes serait peut-être à rechercher durant l'époque coloniale. Les Ngombe, qui avaient opposé peu de résistance aux colonisateurs, étaient devenus, après les riverains du fleuve, leurs principaux collaborateurs. Mais le rôle néfaste qu'ils auraient joué aux côtés des Blancs au cours de la répression des foyers de révolte chez les Budja entre 1898 et 1905 est loin d'être établi. Les Ngombe du bassin de la Mongala étaient eux-mêmes soumis aux corvées imposées par les agents de l'Anversoise.

Le site de Lisala, jugé meilleur que celui de Mankanza, fut choisi pour devenir le chef-lieu du district des Bangala en 1911, du district du Congo-Ubangi en 1932 et du district de la Mongala en 1956. Les Ngombe étaient totalement étrangers à ce choix. Pour les mêmes raisons, la mission Saint-Hermès de Lisala fut choisie pour devenir le siège du vicariat apostolique de Lisala en 1936, à la place de Nouvelle-Anvers. La multiplication des missions catholiques autour de Lisala et des écoles moyennes transforma la terre des Ngombe en un véritable foyer intellectuel et culturel. Les enfants budja, ngbandi, ngbaka et Gens d'eau étaient tous obligés de s'y rendre et de faire connaissance avec les autres peuples. À la fin des années 1950 et au début des années 1960, aucune opposition n'était ressentie entre les jeunes Budja et Ngombe.

Favorisés par la proximité des écoles, les Ngombe instruits furent, certes, plus nombreux et purent occuper les postes importants dans l'Administration à travers le district, dans l'enseignement à travers le vicariat et dans les services de santé. Ils furent aussi nombreux parmi les cadres de la police et des sociétés privées. Les Budja ne furent pas rejetés par les missionnaires, malgré leur farouche opposition à la colonisation au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ils avaient des élites formées dans les mêmes écoles que les Ngombe. Les inégalités n'étaient pas criantes, mais les Ngombe étant plus nombreux; en conséquence les Budja craignaient peut-être d'être perdants face à la loi du grand nombre.

Les arguments évoqués par les élites budja pour refuser de participer à la formation du gouvernement de la province du Moyen-Congo sont révélateurs de deux préoccupations importantes. Pour éviter d'être mis en minorité par les Ngombe, ils préféraient renforcer leur position en s'associant à leurs frères de la Dua-Itimbiri-Aruwimi. Comme cela ne semblait pas se réaliser au niveau national, il fallait renforcer cette position dans le Moyen-Congo en réclamant le transfert du chef-lieu de la province à Bumba, en même temps que la présidence et les trois postes ministériels les plus importants. L'autre argument évoqué était celui des infrastructures économiques, Bumba constituant un pôle économique important avec ses unités agro-industrielles et la production du riz, mais Lisala n'était pas totalement dépourvu des mêmes ressources.

Quant à savoir qui était alors à l'origine de ces nouvelles idées, il est difficile de répondre à une telle question. Les députés de Bumba appartenaient au départ à deux formations nationales, le MNC/

Lumumba et le PUNA. Ceux de Lisala avaient fini par se ranger derrière le PUNA. C'est en 1962, avec les revendications tribales pour la reconnaissance des nouvelles provinces, que les nouvelles idées prirent racine et se développèrent. Les membres du MNC n'ayant plus aucun soutien depuis l'assassinat de Lumumba, s'affilièrent à d'autres partis, anciens ou nouveaux. Les Ngombe et les riverains, plus concernés par l'unité des Bangala, semblaient se ranger tous derrière Jean Bolikango et optaient facilement pour le Moyen-Congo. Les militants de base se trouvaient à Léopoldville et à Lisala. C'est donc à Bumba que naquirent les nouvelles idées séparatistes.

L'UNIDA (Union Dua-Aruwimi-Itimbiri), association ethnico-politique, née en 1961, visait le regroupement de tous les Budja répartis dans les deux grandes provinces : la province de l'Équateur et la Province-Orientale. Implantée à Bumba, elle exerça une grande influence sur la politique locale et pesa lourdement sur le comportement des conseillers de Bumba dans l'assemblée provinciale de l'Équateur et du Moyen-Congo.

En 1962, alors que les autres peuples de la Mongala cherchaient à obtenir leur province, l'UNIDA encourageait la création de la province de l'Aruwimi-Itimbiri, englobant le territoire de Bumba. Ces idées furent défendues jusqu'en décembre 1963. Or comme évoqué ci-dessus, Cyrille Adoula soutenait les idées des membres de l'UNIDA et les stratégies mises en place sur le plan local étaient soit suggérées d'en haut, soit appuyées par le Premier ministre. Il n'est pas exclu que cette attitude du Premier ministre, originaire de Bumba, soit une réaction directe à celle de Jean Bolikango, président du PUNA et originaire de Lisala, qui voulait entraîner son parti dans l'opposition au gouvernement Adoula. Cette attitude personnelle de Jean Bolikango fut d'ailleurs à la base de la création du PDC, une dissidence du PUNA, le 8 novembre 1961 à Léopoldville. Chose curieuse, c'est à ce moment que naquit l'UNIDA (Mokolo 1968 : 114-115).

Ce qui est important, c'est de constater que tous les Budja n'étaient pas toujours d'accord avec la politique des membres de l'UNIDA. C'est ainsi que les membres du PDC devenus plus modérés avaient essayé de s'opposer aux idées extrémistes et tribalistes de l'UNIDA. Les incidents de septembre 1963 au moment de la tenue du congrès de l'UNIDA illustrent cette lutte interne parmi les élites budja. Les principaux leaders de l'UNIDA furent Engwanda, Ekongo, Genge, Ebunde et Mondoki.

Les Ngombe n'étaient pas moins divisés. En adhérant au PDC, les grands leaders ngombe du PUNA, comme Laurent Eketebi, finirent par saboter les stratégies mises en œuvre par Jean Bolikango pour faire du PUNA la principale force politique du Moyen-Congo, comme autrefois dans la province de l'Équateur.

Un certain fanatisme, surtout au sein de la jeunesse de chaque parti, conduisit aux affrontements déplorables entre Budja et Ngombe. En mai 1963, tous les Ngombe furent chassés de Bumba. Les victimes comptèrent de grands responsables comme Libondo Joseph, administrateur du territoire de Bumba, Ngondombo Maurice, assistant médical à l'hôpital de Bumba et Molengo Antoine, chef du service vétérinaire (Bokongo 1979 : 537). On ignore si des mesures réciproques à celles des Budja avaient été prises à Lisala, c'est-à-dire, si les Ngombe avaient menacé de chasser les Budja vivant à Lisala. Ce qui est reconnu, c'est que la jeunesse du PUNA essayait d'interdire par la force la pénétration de la jeunesse du PDC à Lisala. Cela poussa le président du gouvernement provincial à interdire les activités politiques des mouvements de jeunesse des partis dans l'ensemble de la province (Mokolo 1968 : 118).

Tel est le contexte dans lequel se passèrent les intrigues politiques qui pénalisèrent la province, sans que ses élus et ses leaders ne s'en rendent compte pour réagir positivement. Lors des nombreuses rencontres visant la réconciliation, ils ne prirent aucune initiative patriotique destinée à sauver la province. Nombre de ces hommes étaient nouveaux, et cherchaient probablement à occuper une place de choix dans les institutions provinciales du Moyen-Congo. Les difficultés étaient réelles, compte tenu de leur niveau d'instruction, de pouvoir relever le défi. Dans les premières équipes, tant au gouvernement qu'à l'assemblée, avaient surtout été reconduits les hommes ayant acquis une certaine expérience à Coquilhatville. Quelques modifications avaient été apportées dans la seconde équipe. La troisième, formée après la chute du gouvernement Eketebi, fut composée complètement d'hommes nouveaux. C'est ainsi qu'eut lieu le renversement des forces politiques et le triomphe des députés budja.



## 4. LA MODIFICATION DE L'ÉQUILIBRE DES FORCES POLITIQUES ET LE TRIOMPHE DES DÉPUTÉS DE BUMBA

### 4.1. LA DÉCAPITATION DU PUNA ET LA MONTÉE DU PDC DANS LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

C'est dans le camp des Ngombe de Lisala, dominé jusque-là par le PUNA, que les intérêts personnels semèrent les germes de la division qui furent à la base du déclin. En décembre 1963, Laurent Eketebi, président provincial et leader du PUNA, quitta le parti pour rejoindre le PDC. La nature des problèmes personnels qu'il avait avec le président national, Jean Bolikango, n'est pas connue, mais un fossé réel s'était creusé entre eux, sans doute parce qu'il voulait éviter une présence trop importante du président national. D'autre part, il voulait peut-être profiter de la position privilégiée qu'occupait, à ce moment-là, Jérôme Anany, ministre de la Défense du Gouvernement central et président du PDC. Espérait-il, grâce à lui, mettre fin aux nombreux incidents, à l'intérieur de la province du Moyen-Congo comme aux frontières de celle-ci? Certains de ses ministres le suivirent dans sa démarche et, pour se débarrasser des ministres du PUNA, il procéda au remaniement de l'équipe, le 19 janvier 1964. Les postes les plus importants furent confiés aux membres du PDC : Samoudzou, Libengelo et Bobanga.

### 4.2. LA RÉACTION DU PUNA : LE CONGRÈS D'AMITIÉ (20-27 JANVIER 1963)

Une telle attitude hostile à l'égard du PUNA ne pouvait plaire ni à son président, Jean Bolikango, ni aux autres membres du parti. Ces derniers décidèrent d'organiser le congrès du parti à l'endroit même où il était né, c'est-à-dire à Lisala. Il s'agissait d'essayer d'aborder toutes les questions brûlantes de l'heure : restructurer le parti et parvenir à l'amitié avec les autres partis fonctionnant dans le même espace. Édouard Mokolo résume les objectifs poursuivis en ces termes :

«Le Congrès se proposait de rénover les cadres du parti, de redéfinir le parti en fonction des réalités nouvelles et de refaire l'unité des Bangala fortement ébranlée par les rivalités des principaux leaders; il fallait donc fournir de nouvelles armes en vue de la bataille électorale. Le PUNA avait invité tous les Bangala œuvrant dans les partis PUNA, PDC, UNIDA et

Tableau 10.12. Composition du gouvernement du Moyen-Congo (janvier 1964)

Nom	Fonction	Territoire
Eketebi Laurent-Gabriel	Président et ministre de la Fonction publique	Lisala
Samoudzou Charles	Vice-président, ministre de l'Information et des Affaires culturelles	Bumba
Libengelo François	Ministre de l'Intérieur, de l'Éducation et de la Culture	Kungu
Nzenze Denis	Ministre de la Santé publique	Lisala
Bobanga Armand	Ministre des Finances, Plan et Développement	Yumbi
Abena Mathieu	Ministre du Travail, Affaires sociales, Jeunesse et Sports	Bongandanga
Likimba Oscar	Ministre des Affaires économiques, Classes moyennes	Bumba
Engwongolo M.	Ministre des PTT	Basankusu
Kandoni Célestin	Ministre de la Justice	Bolomba
Adula Jean-Daniel	Ministre des T.P. et des Communications	Budjala
Bolongwa Élie	Ministre de l'Agriculture	Bomongo
Lieke Égide	Ministre des Affaires foncières et des Relations interprovinciales	Bumba

Source : Mokolo (1968 : 119).

UNMOCO. Mais en dernière minute, le PDC refusa de participer au congrès, participation qui aurait signifié un aveu implicite de sa part de la toute-puissance du PUNA » (Mokolo 1968 : 120).

Prévu du 20 au 26, ce congrès fut interdit dès le 15 janvier par le gouvernement provincial, «si Adoula, Anany et leurs groupes respectifs ne

participaient pas audit congrès». À part les membres du comité national du PUNA, Bolikango, Molebe, Mabita et Nkumu, arrivés le 20 janvier, les autres leaders furent absents. Le gouvernement brandit alors l'interdiction du congrès. Jérôme Anany, qui s'était rendu personnellement à Lisala le 23 janvier, avec les membres du comité de son parti, déclina finalement l'offre du PUNA.

Malgré cette interdiction, Jean Bolikango, qui prétendit avoir reçu l'aval du Premier ministre Cyrille Adoula ouvrit le congrès, le vendredi 24 janvier 1964. Les travaux se déroulèrent normalement jusqu'au dimanche 26 janvier 1964, jour prévu pour la clôture. C'est alors qu'éclatèrent des incidents entre les congressistes et la gendarmerie, qui voulait disperser la foule. Face à l'opposition, elle ouvrit le feu et tua 19 congressistes, dont le chef du centre extracoutumier de Lisala. Deux soldats figurèrent parmi les morts (Willame 1965 : 50; Mokolo 1968 : 120).

Ainsi furent torpillés les résultats positifs voulus du congrès, qui avait revu la composition du comité national du PUNA en désignant deux natifs de Bumba comme membres importants : la première vice-présidence était accordée à Cyrille Adoula et la deuxième vice-présidence à C. Samoudzou. Les principaux dirigeants du PUNA, Bolikango, Molebe et Mabita, furent assignés à résidence surveillée, puis acheminés à Coquilhatville et à Léopoldville, sur ordre du commandant de l'Armée nationale congolaise.

Les deux camps se rejetèrent la responsabilité des incidents. Pour le PUNA, le gouvernement provincial était le seul responsable du massacre. Le gouvernement, pour sa part, l'attribuait aux dirigeants du PUNA, qui n'avaient pas respecté la loi. Pour la population civile, victime de cette tuerie, c'est le gouvernement de Laurent Eketebi qui était le principal responsable du massacre, de l'arrestation et de l'humiliation de Jean Bolikango et d'autres membres du PUNA. Ce fut le point de départ du mécontentement qui allait conduire à la chute du gouvernement Eketebi (Mokolo 1968 : 120-121).

Mais les membres du PDC au sein du gouvernement continuèrent à durcir leur position contre les membres du PUNA. Le 3 février 1964, le gouvernement suspendit les activités politiques du PUNA sur toute l'étendue de la province du Moyen-Congo, l'accusant de mener des activités subversives. Au même moment, plusieurs agents membres du PUNA furent révoqués et expulsés des ministères et de l'assemblée provinciale (*Ibid.* : 121). Totalement isolé politi-

quement, le président Laurent Eketebi entra même en conflit avec certains membres de son gouvernement. Le pourrissement de la situation politique inquiéta surtout Charles Samoudzou, vice-président du gouvernement, qui demanda l'intervention du Gouvernement central. Ce fut le moment choisi par le bloc de Bumba pour en finir avec l'ancienne équipe et mettre en place un nouveau gouvernement provincial.

### 4.3. LA CHUTE DU GOUVERNEMENT EKETEBI (JUN 1964)

Le 1<sup>er</sup> mars 1964, M. Debatty, magistrat au Parquet général de Léopoldville, arriva à Lisala pour enquêter sur les événements des 26 et 27 janvier 1964. Dans son rapport, personne ne fut reconnu responsable des incidents, mais la gravité des faits décida le chef de l'État à décréter l'état d'urgence pour le Moyen-Congo, le 30 mai 1964. Gaston Diomi fut nommé commissaire général extraordinaire avec, comme commissaires généraux-adjoints, Charles Waza et Josué Kalondji. L'état d'urgence procédait d'une habile manœuvre politique de la part de Cyrille Adoula et ses hommes.

En effet, déjà le 18 avril 1964, à Léopoldville, les députés de Bumba et ceux de Lisala étaient parvenus, soudainement, à se réconcilier. Ils s'étaient réunis sous l'égide de Cyrille Adoula, en vue d'examiner «la situation politique de la province du Moyen-Congo, en l'occurrence le renversement du gouvernement Eketebi». «Tous admirent que la procédure de ce renversement ne pouvait réussir que par l'état d'exception préalable, afin de permettre aux députés de siéger en toute liberté» (*Ibid.* : 122).

Plus important encore, fut le protocole d'accord signé entre les élus de Bumba et ceux de Lisala, en l'absence des autres élus du Moyen-Congo, et qui avalisait, pour ainsi dire, toutes les exigences de l'UNIDA évoquées plus haut. Vu son intérêt, nous reproduisons *in extenso* ce protocole d'accord (voir page suivante).

Les représentants du groupe dit de Lisala étaient peu nombreux et ne pouvaient faire le poids face au groupe de Bumba se trouvant au complet. En outre, le fait de refuser de signer le document, montre que le conseiller Louis Ekoko n'était pas d'accord avec les autres et que le groupe était divisé.

Les étudiants du Moyen-Congo à Léopoldville avaient pris aussi une part importante dans la mise sous tutelle de leur province. Réunis le 15 mai 1964,

## Protocole d'accord

Soucieux de l'intérêt général de la Province du Moyen-Congo ;

Attendu que les Institutions actuelles de la Province du Moyen-Congo ne reflètent que très imparfaitement les aspirations de la majorité des populations et constituent au contraire un motif de discorde entre les diverses fractions la composant ;

Considérant qu'il est d'une impérieuse nécessité de satisfaire aux aspirations légitimes des populations que nous représentons par le renouvellement de toutes les Institutions provinciales ;

Le groupe des conseillers Budja ainsi qu'une majorité du groupe dit « de Lisala », réunis à Léopoldville le 18 avril 1964, et représentant plus de deux tiers de l'Assemblée du Moyen-Congo, ont arrêté le protocole d'accord ci-après :

1. les deux Institutions provinciales, en l'occurrence l'Assemblée et le Gouvernement doivent être renouvelées à la prochaine session ;
2. la présidence de l'Assemblée du Moyen-Congo sera confiée à un membre du groupe dit « de Lisala » ;
3. la Présidence du Gouvernement provincial sera confiée à un candidat présenté par le groupe de Bumba ;
4. le chef-lieu définitif de la Province sera fixé au moment opportun ;
5. les Ministères et Services provinciaux du Gouvernement ainsi que le Bureau de l'Assemblée fonctionneront par moitié à Bumba et à Lisala ;
6. une session extraordinaire devra être convoquée à Yandongi pour le 1<sup>er</sup> mai 1964 afin de procéder au renouvellement des Institutions ;
7. l'état d'exception décrété au territoire de Bumba dans ses limites au 30 juin 1960 sera maintenu jusqu'à ce que les rapports entre Bumba et Lisala redeviennent normaux ;
8. en cas de la non-observation des accords ci-dessus jusqu'aux prochaines élections législatives, le groupe de Bumba se réserve la faculté de renoncer aux présents engagements et reprendra le cas échéant sa liberté d'action.

Fait à Léopoldville, le 18 avril 1964.

### Par mandat pour le groupe de Lisala

Sé Nzemo A.  
Esulu G.  
Dhe W.  
Pas signé Ekoko L.  
Sé Ebambe M.

### Le groupe de Bumba

Sé Mandoki C.	Mombila L.
Engwanda A.	Mombanga T. H.
Ekongo G.	Ebunde M.
Ambena M.	Andende O.
Misiso J.	Elipa G.

Source: Mokolo (1968: 214).

« après analyse de la situation de leur province et sans pression, ils exigèrent l'état d'exception et la neutralisation du gouvernement provincial » (*Ibid.*: 122). L'état d'exception au Moyen-Congo fut décrété le 30 mai 1964, comme déjà indiqué plus haut.

Dès le 1<sup>er</sup> juin 1964 la machine de la nouvelle coalition Bumba-Lisala se mit en marche. Tous les conseillers de Bumba étaient là pour la première fois, et l'assemblée se réunit en session ordinaire. Le nouveau président de l'assemblée fut élu; il s'agissait d'Albert Nzemo, du groupe de Lisala et grand négociateur de l'accord de Léopoldville. Il remplaça Raphaël Nasena, du groupe riverain de la Ngiri,

qui paraissait être un grand soutien d'Eketebe. « Le 15 juin, tous les ministres du gouvernement furent déposés pour avoir signé la réquisition autorisant les massacres du 26 et 27 janvier 1964 » à Lisala. « Seul, le président Eketebe échappa momentanément au vote de défiance, à cause du soutien du groupe des Gens d'eau (territoires de Bomongo et Lisala) » (*Ibid.*: 122-123).

Le 21 juin, une session extraordinaire s'ouvrit à Yandongi, dans le territoire de Bumba, conformément aux accords de Léopoldville. Craignant une ruse de la part des Budja, les conseillers des Gens d'eau refusèrent de se rendre à Yandongi sans protec-

tion; celle-ci fut accordée par le commissaire général-adjoint Josué Kalondji. L'assemblée constitua son bureau (tableau 10.13).

**Tableau 10.13. Composition du bureau de l'assemblée provinciale du Moyen-Congo (juin 1964).**

Nom	Fonction	Territoire	Parti
Nzemo Albert	Président	Lisala	-
Mombanga Tharcisse	1 <sup>er</sup> vice-président	Businga/Bumba	PUNA
Ekongo Gabriel	2 <sup>e</sup> vice-président	Bumba	UNIDA
Andende Oscar	Secrétaire	Bumba	UNIDA
Ebambe Michel	Secrétaire	Bongandanga	PUNA
Gake Jules	Secrétaire	Budjala	PUNA
Modaya Honoré	Secrétaire	?	PUNA

Sources: Willame (1965: 56); Mokolo (1968: 123).

Les conseillers originaires du territoire de Bumba obtinrent trois postes, les deux vice-présidences et le secrétariat. Le président de l'assemblée, qui obtint le poste conformément aux accords de Léopoldville, était presque sans appui à Lisala. Il venait, en effet,

d'être désavoué par le PDC, son parti, le 16 juin 1964. C'est sans doute pour cette raison qu'il fut obligé de respecter la capitulation du groupe de Lisala face au groupe de Bumba.

Après la composition de son bureau, l'assemblée examina la motion contre le président Eketebi.

« Les auteurs de la motion présentèrent comme négatif le bilan des activités: politique de haine, politique partisane et discriminatoire, absence d'organisation, carence d'un programme gouvernemental efficace, utilisation des fonds publics à des fins personnelles, encouragement de la corruption, conflit entre Bumba et Lisala et surtout la responsabilité gouvernementale dans les incidents des 26 et 27 janvier 1964 à Lisala » (*Ibid.*: 123-124).

Des telles accusations ne pouvaient conduire qu'à la destitution de Laurent Eketebi.

#### 4.4. ÉLECTION DU GOUVERNEMENT ENGWANDA : JUIN 1964

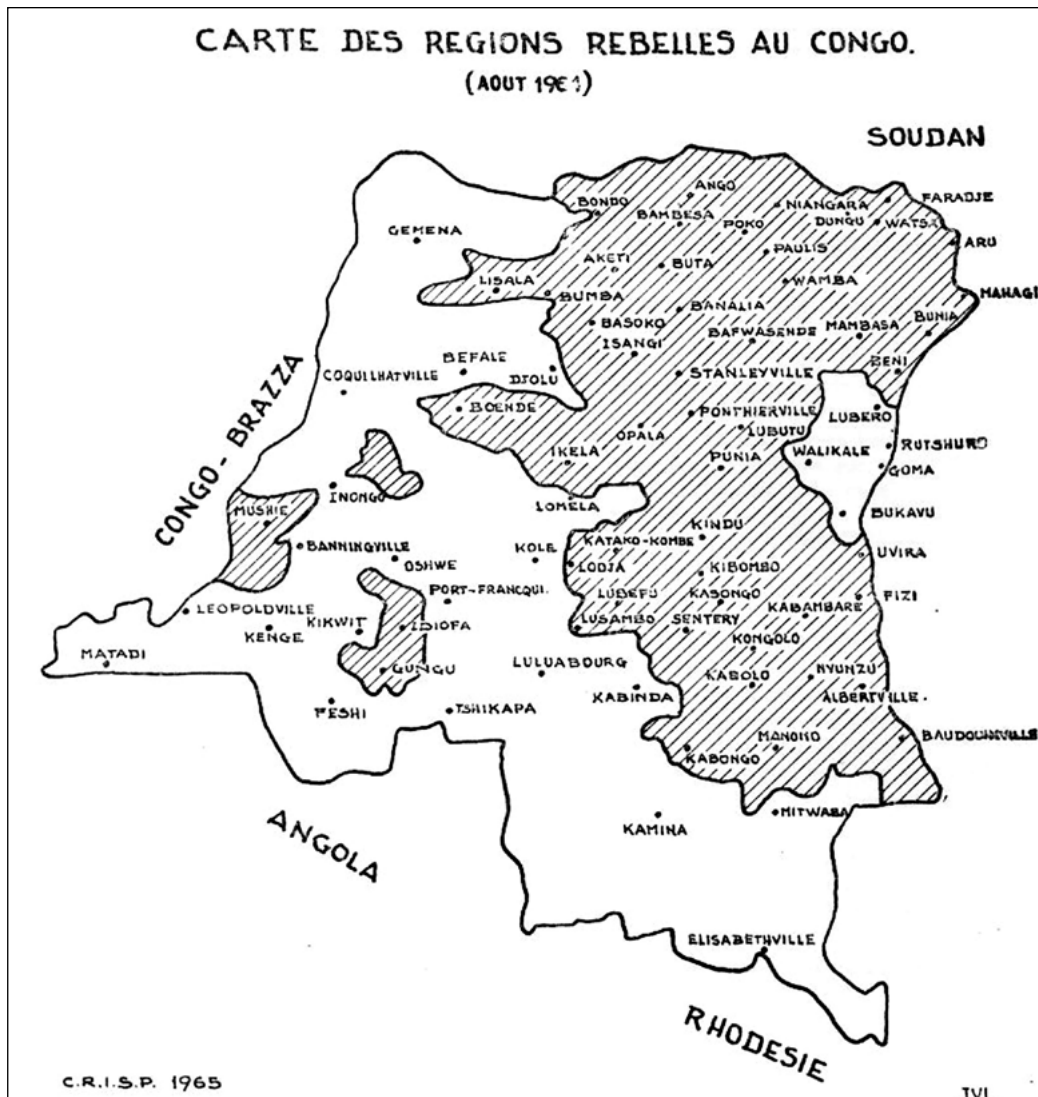
L'élection du nouveau gouvernement se fit, une fois de plus, conformément aux accords de Léopoldville. La candidature de Mobe, du groupe de Lisala, fut écartée en évoquant le prescrit de l'accord. Puis l'assemblée élut le porte-parole du groupe Budja, Augustin Engwanda, un opposant à Charles Samoudzou, tous deux originaires de Bumba.

**Tableau 10.14. Composition du gouvernement provincial de juin 1964.**

Nom	Fonction	Territoire	Parti
Engwanda Augustin	Président, Fonction publique	Bumba	UNIDA
Molebe Joseph	Vice-Président, Affaires intérieures	Bomongo	PUNA
Elipa Gabriel	Finances	Bumba	MNC/L
Keta Léopold	Justice	Bongandanga	PUNA
Samoudzou Charles	Affaires économiques et Classes moyennes	Bumba	PUNA
Apindia Antoine	Agriculture	Bumba	UNIDA
Mpaye P.	Éducation, Jeunesse et Sports	Lisala	PUNA
Woy Dominique	Travaux publics, Transports et Comm.	Banzyville	PUNA
Mondombele Paul	PTT, Affaires foncières	Bolomba	PUNA
Mongbonga Antoine	Affaires culturelles, Information	Budjala	PUNA
Mbembo Jacques	Santé	Djombo	PUNA
Mbonzi Daniel	Travail, Affaires sociales, Plan et Développement	Kungu (Bomboma/Gens d'eau)	PDC

Sources: Willame (1965: 57); *Présence congolaise* (1964: 5); Mokolo (1968: 124).





Source : Gérard-Libois & Van Lierde (1965 : 542), © CRISP.

Il apparaît donc que le groupe de Bumba avait atteint l'essentiel de ses revendications. Dans le nouveau gouvernement, il détenait, non seulement, la fonction présidentielle, mais aussi les quatre postes ministériels les plus importants : les Finances, les Affaires économiques et Classes moyennes, l'Agriculture et la Fonction publique. Le PUNA, pour sa part, occupa une place non négligeable dans le Moyen-Congo, avec deux membres du comité national, Samoudzou et Molebe, respectivement 2<sup>e</sup> vice-président et 3<sup>e</sup> vice-président.

Mais la mise en place des nouvelles institutions ne tarda pas à donner lieu à d'autres contestations. Le gouvernement, dominé par les ministres de Bumba, avait totalement ignoré les territoires éloignés comme Banzyville, Lukolela et Bolobo-Yumbi. Ce qui compromettait le maintien de ces régions

dans la province du Moyen-Congo. Enfin, l'ancien président Eketebi, appuyé par certains députés des régions riveraines, contestait également la légitimité du nouveau gouvernement (Willame 1965 : 58).

La nouvelle équipe se prépara donc à affronter tous ces problèmes politiques et, sans doute aussi, les problèmes économiques, lorsqu'elle fut dispersée par les rebelles simba venus de Stanleyville, au milieu du mois d'août 1964.

#### 4.5. LA MONGALA PENDANT LA RÉBELLION SIMBA : AOÛT-OCTOBRE 1964

Le troisième trimestre de l'année 1964 fut marqué par une brève occupation du Moyen-Congo par les rebelles Simba. Face à une armée nationale congolaise mal organisée et démoralisée, les troupes

rebelles entrèrent dans la ville de Bumba, pratiquement sans combat, le 20 août 1964. Les troupes de l'ANC avaient déjà évacué la ville, après avoir pillé les commerces et les demeures individuelles. Après la chute de Bumba, la route était largement ouverte vers Lisala, le chef-lieu de la province. Cette ville fut désertée, le 22 août, par la garnison de la place. Malgré les renforts envoyés de Léopoldville, le 24 août, la ville fut prise le 30 août 1964, également sans véritable combat. Certains militaires s'étaient retirés à 10 kilomètres de la ville, pendant que d'autres avaient traversé le fleuve et étaient hors d'atteinte.

À partir de Lisala, les obstacles de terrain avaient retardé l'avancée des Simba vers Coquilhatville et Léopoldville. Il leur fallait soit des bateaux, soit des canots rapides pour descendre le fleuve. Le séjour des Simba à Lisala dura deux semaines. Le 13 septembre, en effet, ils furent chassés par quelques mercenaires, sous la conduite du colonel Müller. Plusieurs rebelles périrent sous le pont Langa-Langa, à l'ouest de Lisala, et certains se sauvèrent par le fleuve, avec l'aide des pêcheurs lokele. Ces derniers furent accusés d'avoir soutenu et sauvé les ennemis, dont la plupart étaient originaires, comme eux, de la région de Stanleyville.

Malgré la victoire éclair sur les rebelles à Lisala, il fallut encore plus d'un mois aux troupes de l'ANC pour les déloger de Bumba; cela se passa le 17 octobre 1964. Les conséquences de cette brève occupation furent considérables tant sur le plan politique et administratif que sur le plan économique.

La rébellion paralysa complètement les institutions politiques et administratives du Moyen-Congo. Même si les populations locales n'avaient pas appuyé les rebelles, il y eut des règlements de compte, que certaines personnalités controversées payèrent de leur vie. Le président de l'assemblée provinciale, Albert Nzemo, fut tué ainsi que l'administrateur du territoire de Bumba, Pascal Lifungula.

Dès l'approche des rebelles, les membres du gouvernement du Moyen-Congo et beaucoup de fonctionnaires abandonnèrent Lisala, en passant par Binga, pour prendre le bateau et trouver refuge à Léopoldville. Si les membres du gouvernement furent forcés de revenir à Lisala, le 22 octobre 1964, plusieurs fonctionnaires gradés restèrent à Léopoldville et ne rejoignirent plus jamais leurs postes dans cette région d'insécurité et d'intrigues. L'administration provinciale souffrit cruellement de manque d'agents qualifiés (Willame 1965: 58-60; Mokolo 1968: 150).

#### **4.6. LA MONGALA DE LA FIN DE LA RÉBELLION À LA RÉUNIFICATION DES PROVINCES : OCTOBRE 1964-1966**

Les deux dernières années de la province du Moyen-Congo ne furent pas plus propices au travail que les deux premières. Le gouvernement Engwanda ne fonctionna que pendant une année, de même que celui de Sakombi. Le travail réalisé par le gouverneur Engwanda, puis la mise en place du gouvernement Sakombi et, enfin, la période de la réunification de la province de l'Équateur, sont brièvement évoqués ci-dessous.

##### **4.6.1. LA POURSUITE DU GOUVERNEMENT ENGWANDA : OCTOBRE 1964-AOÛT 1965**

Ainsi que relaté plus haut, la rébellion avait multiplié les problèmes auxquels le gouvernement provincial devait faire face. Mise à part la poursuite de l'opposition du groupe de Lisala, le gouvernement Engwanda fut confronté, avant tout, au manque de fonctionnaires, alors que le Moyen-Congo était le berceau d'une élite intellectuelle.

Pour résoudre ce problème du manque de fonctionnaires, qui se posait dans toutes les régions touchées par la rébellion, 8 équipes et 3 cellules « polyvalentes », composées de techniciens belges, furent installées au niveau national. Les équipes étaient chargées d'assurer la relance économique et la réanimation administrative. La province du Moyen-Congo disposa d'une équipe à Lisala et d'une cellule à Bumba. Ce qui illustre, au Moyen-Congo, l'importance que présentaient ses plantations et ses usines agro-industrielles pour certains intérêts belges. Ce que furent, dans la pratique, les modalités de collaboration avec le gouvernement local n'est pas connu.

Sur le plan politique, il s'agissait, d'une part, d'appliquer le programme gouvernemental, d'autre part, de préparer les élections législatives de 1965. Il ne fut plus question de discuter de l'emplacement du chef-lieu de la province, qui resta à Lisala. Il était clair que les jours du gouvernement étaient comptés. Les trois partis politiques traditionnels (PUNA, UNIDA et PDC) rivalisèrent d'ardeur pour gagner le plus grand nombre de sièges, à Bumba pour l'UNIDA, et dans l'ensemble de la province pour le PUNA et le PDC. Certains membres de ce dernier parti, en grande difficulté, s'alignèrent derrière la CONACO (Convention nationale congolaise) de Moïse Tshombe, fondée le

3 février 1965. Ils voulaient profiter d'une certaine popularité nationale acquise par le chef du Gouvernement de salut public. Mais dans le Moyen-Congo, les opportunistes ayant suivi Moïse Tshombe n'eurent pas de succès local.

#### 4.6.2. LES ÉLECTIONS D'AVRIL 1965 ET LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT SAKOMBI : AOÛT 1965

Les élections du mois d'avril 1965 confirmèrent la puissance du PUNA sur l'ensemble du Moyen-Congo : 5 voix à Lisala, 2 voix à Bomongo, 2 voix à Bomboma, 1 voix à Businga et 1 voix à Bumba. Le PUNA totalisa à lui seul 11 voix sur 20. L'UNIDA, pour sa part, gagna 6 voix à Bumba. La CONACO n'obtint aucune voix. Les trois députés de Budjala furent partagés entre MEDA, PARECO et intérêt local (Mokolo 1968 : 157). Fait important à signaler, 18 élus sur 20 étaient des hommes nouveaux ; seuls deux députés parmi ceux de 1960 furent réélus.

Tirant toutes les conséquences de ces élections, le PUNA fut appelé à présider l'assemblée et à former le gouvernement provincial du Moyen-Congo. Dominique Woy fut élu président de l'assemblée et Denis Sakombi, gouverneur. Ainsi prit fin la brève période triomphale des élus de Bumba. Mais le gouvernement, malgré le nombre réduit de ses membres, tint compte des rapports de force pour inclure le groupe de Bumba. C'est le 28 août 1965 que le gouvernement, dirigé par Sakombi, prêta serment devant l'assemblée provinciale. Sa composition est présentée au tableau 10.15.

**Tableau 10.15. Composition du gouvernement provincial du Moyen-Congo (août 1965)**

Nom	Fonctions
Sakombi Denis	Gouverneur, Fonction publique et Information
Mwanio Marc	Intérieur, Éducation et Jeunesse et Sports
Atembina Ferdinand	Finances
Gboloko Léonard	Travaux publics, Affaires foncières, PTT et Commun.
Akpongakponga Boniface	Travail, Justice et Affaires sociales
Gangu Jovite	Santé publique

Source : Mokolo (1968 : 164).

Comme prévu, certains membres du gouvernement Engwanda essayèrent de contester le gouvernement Sakombi. L'UNIDA promit même de tout faire pour rattacher le territoire de Bumba à la province de l'Uele. Cette opposition fut probablement l'œuvre d'Augustin Engwanda, gouverneur écarté, et de Ngegne André, candidat malheureux à la présidence de l'assemblée. Allant jusqu'à se moquer de Jean Boli-kango, président du PUNA et leader des Bangala, les membres de l'UNIDA se vantèrent d'avoir un leader budja, Cyrille Adoula (Mokolo 1968 : 164-165).

À noter que la province avait, à sa tête, pour la première fois, un jeune cadre universitaire. Denis Sakombi était, en effet, licencié en sciences journalistiques. Voulant mettre partout du sang neuf, il ne reprit aucun ministre des gouvernements précédents dans son équipe. Il avait comme bras droit, Marc Mwanio, ancien conseiller au ministère provincial des PTT du gouvernement Eketebi. Ce dernier s'occupa, comme signalé plus haut, de l'Intérieur, de l'Éducation et de la Jeunesse et Sports (*Ibid.* : 164).

Environ trois mois après son installation, le gouvernement du Moyen-Congo assistait à l'avènement de la Deuxième République. En effet, le 24 novembre 1965, le haut-commandement de l'Armée nationale congolaise commettait son coup d'État et instaurait un nouveau régime, présidé par Joseph-Désiré Mobutu. La politique du nouveau régime suspendit les partis politiques et, dès janvier 1966, fit des gouverneurs de province les exécutants du pouvoir central. Pour mettre fin à l'anarchie, au désordre et à la corruption des administrations provinciales, il poussa les parlementaires à réduire le nombre des provinces. Ceci fut fait, du 7 mars au 6 avril 1966, et le président de la République signa une ordonnance portant réunification des provinces (*Ibid.* : 170 -172).

C'est ainsi que furent réunifiées les trois provinces de l'Équateur : la Cuvette-Centrale, le Moyen-Congo et l'Ubangi. Les leaders nationaux et provinciaux se mirent d'accord pour se partager les postes de responsabilité dans la province, qui reprit son ancien nom : l'Équateur.

#### 4.6.3. LA MONGALA À LA RÉUNIFICATION DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR : AVRIL 1966

Dans une déclaration du 24 novembre 1965, le coup d'État est justifié comme étant un acte salutaire : « si la situation militaire était satisfaisante,

la faillite était complète dans le domaine politique [...], les dirigeants politiques se sont cantonnés dans une lutte stérile pour accéder au pouvoir sans aucune considération pour le bien-être des citoyens de ce pays» (Proclamation du haut-commandement de l'ANC, le 24 novembre 1965 [Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 411]).

Le nouveau pouvoir mit rapidement en place des institutions et des organes nouveaux, qui modifièrent la conjoncture sociopolitique du pays. Parmi les mesures prises, figure, comme cité plus haut, la suppression des activités des partis politiques, une mesure qui favorisa la tendance Bomboko-Engulu, pour qui la Cuvette-Centrale s'identifiait à la famille mongo. D'ailleurs, dans le gouvernement Mulamba, les ministres ne représentaient pas un parti politique, mais «leur province et rien que la province». Pour la Cuvette-Centrale, c'est Bomboko qui fut choisi pour en être le représentant.

La Constitution de 1964 reconnut les provinces créées en 1962 et 1963, mais les limites entre certaines de celles-ci restaient imprécises. C'était le cas des trois nouvelles provinces de l'ancienne province de l'Équateur. En effet, les limites des nouvelles provinces coïncidaient plus ou moins avec les subdivisions administratives coloniales des districts; mais la Cuvette-Centrale comprenait deux anciens districts, l'Équateur et la Tshuapa. Il s'agissait ainsi d'une province «ethniquement homogène où l'on peut supposer que des facteurs actifs d'ordre ethnique tendant au regroupement [avaient] triomphé de l'inertie des structures administratives». Quant aux provinces de l'Ubangi et du Moyen-Congo, elles comprenaient chacune un seul district (respectivement l'Ubangi et la Mongala) et «il est probable que l'existence de l'infrastructure administrative du district [avait] été un facteur positif soit dans la décision de créer la province, soit dans le tracé de ses limites». Au plan économique, aucune des trois provinces de l'Équateur ne possédait de structure industrielle suffisamment développée et concentrée pour constituer un facteur potentiel favorable à une autonomie provinciale. L'Équateur fut toujours considéré comme une province pauvre (Verhaegen 1963 : 17).

En 1966, le nouveau chef de l'État, Joseph Mobutu, réduisit le nombre des provinces de 21 à 12, le 6 avril et de 12 à 8, à la fin de cette même année (cf. *supra*). La recomposition administrative des peuples dans les trois provinces de l'ancien Équateur et les questions économiques rendaient la situation intenable depuis plusieurs années, d'autant plus qu'il s'agissait de la

région d'origine du président. Il convenait d'abolir au plus vite les nombreuses querelles qui déchiraient les trois provinces de l'Équateur. C'était davantage qu'un problème institutionnel. Selon Mokolo (1968 : 173), il apparaît que plus on fragmente, plus on multiplie les tensions; l'essence même du système de décentralisation suscite les oppositions. Dans cette mesure, la centralisation dilue donc les oppositions.

Mais il y a lieu de souligner que c'est Jean Bolikango, leader du PUNA, qui fut à la base des mouvements en faveur de la réunification des trois provinces de l'Équateur. Le PUNA avait toujours eu une vocation nationale; à partir d'août 1961, ce parti avait manifesté son opposition à la division de la province de l'Équateur. Cette position était compréhensible, du fait que le PUNA, groupe politique majoritaire parmi les originaires de l'Équateur à l'Assemblée et au Gouvernement au niveau national, était, en revanche, minoritaire à Coquilhatville; son audience se limitait à une fraction minoritaire de la population urbaine.

L'éclatement de la province de l'Équateur fut défavorable à Bolikango et son parti le PUNA, étant donné qu'il restreignait profondément leur domination politique. Ils étaient les principaux utilisateurs de l'infrastructure administrative et économique de Coquilhatville. Cela explique d'ailleurs le retard rencontré dans la création de la province du Moyen-Congo.

En 1965, Bolikango fit deux offensives en faveur de la réunification de la province de l'Équateur. Sa première offensive coïncida avec les élections législatives: le thème de la réunification devint un slogan de propagande électorale, mais qui fut fortement combattu, surtout par les élus nationaux de l'Ubangi. La seconde offensive fut motivée par la décision de Mobutu qui conférait tous les territoires contestés opposant les provinces de l'Ubangi et du Moyen-Congo à la première des deux. Il ne restait, dès lors, que trois territoires au Moyen-Congo. Aussi Bolikango convoqua-t-il, au mois de février 1966, tous les parlementaires de l'Ubangi et du Moyen-Congo, en vue de trouver un compromis visant la réunification des deux provinces. La proposition trouva des adeptes. En Ubangi, quelques conseillers provinciaux se trouvaient déjà à Léopoldville pour tenter un procès au gouverneur Joseph Ndenge. Au Moyen-Congo, le gouverneur Denis Sakombi était touché par l'ordonnance du chef de l'État annexant sa région d'origine à l'Ubangi. Dans la Cuvette-Centrale, le gouverneur Engulu faisait l'objet d'une



forte opposition de la CONACO. Les fonctionnaires mécontents et les politiciens de la CONACO constituèrent le noyau favorable à la réunification. Ce furent surtout les fonctionnaires exilés ou expulsés de la Cuvette qui menèrent un vaste mouvement anti-Cuvette à Léopoldville et prônèrent la réunification de l'Équateur pour « instaurer une plus grande justice sociale » (*Ibid.* : 181).

Dans les trois provinces, les forces favorables à la réunification étaient constituées par les fonctionnaires, les chefs de secteur et la grosse majorité de la population. Venaient s'y ajouter les difficultés financières, comme autre facteur favorable. Les fonctionnaires avaient été, en effet, les grandes victimes du démembrement de la province : politisation de l'Administration, irrégularité dans les paiements des salaires, expulsions... Au Moyen-Congo, par exemple, les fonctionnaires bangala, fortement intégrés à Coquilhatville, y avaient laissé leurs familles lors du démembrement. De plus, à Lisala, leur situation matérielle et financière était précaire. Les chefs de secteur nommés en 1960 avaient vu leur pouvoir modifié ou retiré par les réformes de structure opérées par les nouveaux pouvoirs provinciaux. Ainsi dans la Cuvette-Centrale, le pouvoir des chefs de secteur avait été mis en cause par la création des communes rurales. Quant à la population, elle était déçue, face à ses illusions perdues. Elle avait cru trouver dans la création des nouvelles provinces une sorte de « deuxième indépendance », mais après la séparation, elle avait vu ses ressources diminuées, sa liberté réduite (l'appartenance au parti gouvernemental étant la règle) et sa sécurité menacée par des tensions ethniques.

Étant donné que plusieurs élus de l'Équateur étaient préoccupés par le problème de la réunification de leur province, Joseph Molebe (vice-président du Sénat et Limbinza de Bomana) devint le grand défenseur de la réunification des trois provinces. Le 12 décembre 1965, il convoqua « tous les élus et sages de chacune de trois provinces, afin de trouver une solution à la réunification ». À l'issue de la rencontre, un bureau de coordination fut créé, comprenant deux parlementaires pour chaque province, deux extra-parlementaires et trois notables (sages) par province. Le même thème de la réunification domina la réception que Molebe organisa, le 19 janvier 1966, à l'intention des gouverneurs de la Cuvette-Centrale, de l'Ubangi et du Moyen-Congo : « la prolifération des provinces dans l'ex-Équateur ne constitua pas de barrière entre ses ressortissants qui

convergent leurs efforts vers le bien-être général de ceux qu'unissent l'histoire, les mœurs et coutumes [...] nous lancerons des ponts au-dessus du gouffre qui nous a séparés » (*Ibid.* : 176).

Le 15 mars 1966, le député national Daniel Mbonzi présenta à la Chambre des représentants une pétition pour la réunification de l'ex-Équateur. Le 22 mars, ce fut le chef de l'État, Mobutu, qui adressa un mémorandum aux présidents des Chambres concernant la réunification des provinces. S'appuyant sur ce document, les élus de l'Équateur adressèrent à leur tour un mémorandum aux Chambres législatives déclarant qu'ils acceptaient la formule de la réunification de l'Équateur telle que contenue dans le mémorandum du chef de l'État. Le 5 avril, lors d'une réunion de prise de contact au cabinet de Joseph Molebe, les élus nationaux de l'Équateur réaffirmèrent leur accord en faveur de la réunification. Le 12 avril 1966, au lendemain de l'ordonnance du président Mobutu sur la réunification, le vice-président Molebe, de retour de son voyage à Coquilhatville, où il avait accompagné le Premier ministre Mulamba, annonça que « les populations étaient enthousiastes face au projet de réunification qui devait résoudre automatiquement et définitivement les problèmes frontaliers des trois provincettes ».

Ces divers éléments montrent, comme le fait remarquer Édouard Mokolo, que c'était la province du Moyen-Congo qui était la plus favorable à la réunification, à cause des nombreuses difficultés auxquelles elle était confrontée : elle se trouvait, pour ainsi dire, dans l'impasse. Sans négliger les rivalités ethniques permanentes entre les Budja et les Ngombe, la cause principale de ses ennuis était d'ordre financier. Les difficultés budgétaires avaient freiné le développement des institutions politiques. Il en résultait un état d'instabilité et de paralysie de la province. La rébellion, dont il a déjà été question, avait provoqué la désertion des fonctionnaires, qui s'étaient réfugiés à Coquilhatville et à Léopoldville. Enfin, la province du Moyen-Congo avait perdu plusieurs parties de son territoire durant les années 1965-1966. Le décret-loi du 10 février 1965, en application des résultats du référendum du 2 février 1965, attribuait le territoire contesté de Banzville à l'Ubangi. Ensuite, par le décret-loi du 5 août 1965, le Moyen-Congo était amputé des régions de Bolobo-Yumbi, qui étaient rendues au territoire de Mushie, province du Lac Léopold II. La région de Lukolela, territoire de Bikoro, était incluse dans la province de la Cuvette-Centrale, en application de l'article

201 de la Constitution du 1<sup>er</sup> août 1964 et d'un arrêt du 23 mars 1965 de la cour d'appel de Léopoldville siégeant comme Cour constitutionnelle. Enfin, deux ordonnances-lois du 26 janvier 1966 attribuaient la totalité des territoires de Kungu et de Budjala ainsi qu'une partie du territoire de Businga, à l'Ubangi. Tout cela avait des conséquences que Mokolo résume en ces termes :

«La décision du chef de l'État entraînait des conséquences juridiques importantes: les conseillers provinciaux dont les régions étaient annexées à l'Ubangi ne pouvaient plus normalement siéger à l'assemblée provinciale du Moyen-Congo, de même que certains membres du gouvernement provincial, qui devaient être remplacés par des originaires du Moyen-Congo. La mesure frappait ainsi le gouverneur Sakombi lui-même, 2 membres de son gouvernement et 6 conseillers provinciaux. Cette situation, en même temps qu'elle modifiait le rapport des forces dans l'assemblée provinciale du Moyen-Congo, mettait la province dans un état d'inviabilité favorable à la réunification » (*Ibid.* : 178-179).

Les deux autres provinces étaient d'ailleurs, elles aussi, presque paralysées par des problèmes financiers, par les rivalités entre les partis politiques et par les oppositions ethniques ou interethniques. Les difficultés budgétaires étaient doublées, du fait d'une gestion déplorable: détournements, dilapidation des fonds et corruption. Les fonctionnaires, en leur qualité de salariés, étaient les plus pénalisés, étant donné l'irrégularité du paiement des salaires, de la politisation de l'Administration, qui allait jusqu'à l'intimidation et l'expulsion des agents. Les chefs de secteur dans la Cuvette-Centrale furent laissés pour compte, après la création des communes rurales. La population, en général, vit ses libertés réduites et sa sécurité menacée par les tensions tribales, par la destruction progressive des infrastructures (*Ibid.* : 181).

La nouvelle équipe provinciale se fit par la fusion des trois gouvernements. Les travaux se déroulèrent en dehors de la lutte entre les principaux partis, qui venaient d'être interdits. Tous les ministres des trois provinces furent retenus et le gouverneur procéda à leur mise en place.

L'arrêté ministériel n° 22 du 11 avril 1966 convoquait les assemblées réunifiées pour le 25 avril, afin qu'elles procèdent à la constitution de leur bureau et à l'élection du gouverneur et des vice-gouverneurs. Pour le bureau, tous les suffrages pour la prési-

dence furent accordés à Kengelenya de l'Ubangi, soit: 67 voix pour Kengelenya (Ubangi); 14 voix à Nyamakole (Moyen-Congo) et 5 voix à Bosise (Cuvette-Centrale).

**Tableau 10.16. Nombre des membres des assemblées des provinces unifiées dans l'Équateur**

Provinces composantes	Conseillers élus	Conseillers cooptés	Totaux partiels
Cuvette-Centrale	29	6	35
Moyen-Congo	20	4	24
Ubangi	24	5	29
Total	73	15	

Avant le 25 avril, la compétition politique régnait à Coquilhatville, où l'on débattait des chances des trois gouverneurs. Engulu avait de fortes chances, car il était rompu aux manœuvres politiques et électorales. De plus, il bénéficiait de l'appui de Bomboko, qui pesa au niveau du pouvoir central. Sakombi jouissait de la sympathie des gens, car il était « un intellectuel, un pondéré » et, surtout, non politiquement compromis. Denge était celui dont on parlait le moins (*Ibid.* : 185).

C'est Léon Engulu qui, malgré une forte opposition de l'élite intellectuelle de la province, fut élu gouverneur de la province de l'Équateur: 45 voix pour Engulu, 33 voix pour Sakombi et 8 voix pour Denge. Sakombi et Denge furent désignés respectivement 1<sup>er</sup> vice-gouverneur chargé des Affaires politiques et administratives et 2<sup>e</sup> vice-gouverneur chargé des Affaires économiques et sociales. Étant donné que tous les membres des gouvernements provinciaux réunis devenaient de plein droit membres du gouvernement provincial de l'Équateur, le nouveau gouverneur Engulu répartit son gouvernement comme présenté dans le tableau 10.17.

Ce gouvernement éléphantique était confronté à des dépenses considérables et à la difficulté de concevoir un programme pour la réhabilitation d'une province profondément délabrée. Il avait, certes, procédé à l'intégration des anciennes entités territoriales, en désignant des commissaires de district non originaires. Deux commissaires sur quatre furent choisis dans le Moyen-Congo pour diriger les districts de l'Ubangi et de la Tshuapa. Il s'agit de Nguma Camille, pour la Tshuapa, et de Chuatungu Pierre, pour l'Ubangi.

**Tableau 10.17. Composition du gouvernement provincial de l'Équateur (avril 1966).**

Nom	Fonction	Ancienne province
Engulu Léon	Gouverneur	Cuvette-Centrale
Sakombi Denis	1 <sup>er</sup> vice-gouverneur	Moyen-Congo
Denge Michel	2 <sup>e</sup> vice-gouverneur	Ubangi
Genge A.	Intérieur	Moyen-Congo
Ayurambi J.	Finances	Ubangi
Bofola M.	Travaux publics	Cuvette-Centrale
Sido J.	Économie	Ubangi
Akpongakponga B.	Classes moyennes	Moyen-Congo
Efambe Paul	Développement communautaire	Cuvette-Centrale
Nyoka M.	Affaires sociales	Ubangi
Mbenga P.	Éducation	Cuvette-Centrale
Mampela A.	Fonction publique	Moyen-Congo
Yogo G.	Agriculture	Ubangi
Ikolo Sébastien	Santé	Cuvette-Centrale
Dedo S.	Transports et Communications	Ubangi
Engendjwa	Titres fonciers et Cadastre	Cuvette-Centrale
Gangu J.	Travail	Moyen-Congo
Bolamona G.	Information	Cuvette-Centrale
Bofunda L.	Affaires administratives et judiciaires	Ubangi
Gboloko L.	Jeunesse et Sports	Moyen-Congo

Source: Mokolo (1968: 186).

**Tableau 10.18. Répartition des commissaires de district.**

District	Nom du commissaire	Ancienne province
Équateur	Boin Jérôme	Ubangi
Tshuapa	Nguma Camille	Moyen-Congo
Mongala	Kakala François	Cuvette-Centrale
Ubangi	Chuatungungu Pierre	Moyen-Congo

Source: Mokolo (1968: 190).

La ville de Mbandaka fut confiée à une équipe mixte. Deux représentants provenaient du Moyen-Congo, deux de la Cuvette-Centrale et un de l'Ubangi.

La désignation des hauts fonctionnaires de la province unifiée se fit grâce à la collaboration entre les ministres de la Fonction publique du Gouvernement central et du gouvernement provincial. L'ancienne province de la Cuvette-Centrale reçut la plus grande partie, 10 directions des services provinciaux sur 18. Le Moyen-Congo en reçut 5 et l'Ubangi ne reçut

**Tableau 10.19. Désignation des bourgmestres de la ville de Mbandaka.**

Commune	Nom du bourgmestre	Ancienne province
Hôtel de Ville		
1 <sup>er</sup> bourgmestre	Itoko Antoine	Cuvette-Centrale
Adjoint	Ngandoelone Cyprien	Moyen-Congo
Adjoint	Mobesu Octave	Ubangi
Mbandaka	Likobe Jules	Moyen-Congo
Wangata	Bekonda Jean	Cuvette-Centrale

Source: Mokolo (1968: 191).

qu'une direction, les deux autres étant attribuées aux originaires du Kasai. La province du Moyen-Congo reçut la Fonction publique (directeur F. Mokwala), la Comptabilité (directeur Edmond Lokota), les Affaires intérieures (directeur E. Likobe), le Plan et la Coordination (directeur C. Mosikwa) et la Rémunération (directeur J. Mandende) (*Ibid.*: 189).

Quant au gouvernement, il fut légèrement remanié, en octobre 1966. Il cessa de fonctionner en

**Tableau 10.20. Composition du gouvernement provincial de l'Équateur (novembre 1966).**

Nom et prénom	Fonction	Ancienne province
Engulu Léon	Gouverneur	Cuvette-Centrale
Sakombi Denis	1 <sup>er</sup> vice-gouverneur	Moyen-Congo
Denge Michel	2 <sup>e</sup> vice-gouverneur	Ubangi
Mampela Albert	Intérieur	Moyen-Congo
Ikolo Sébastien	Finances	Cuvette-Centrale
Bofola Marc	Travaux publics, Transport et Communications	Cuvette-Centrale
Sido Jean	Économie	Ubangi
Akpongakponga Boniface	Classes moyennes	Moyen-Congo
Efambe Paul	Développement communautaire	Cuvette-Centrale
Genge André	Affaires sociales	Moyen-Congo
Mbenga Paul	Éducation	Cuvette-Centrale
Nyoka Maurice	Fonction publique	Ubangi
Yogo Ghislain	Agriculture	Ubangi
Ayurambi Jean	Santé publique	Ubangi
Dedo Samuel	Affaires culturelles	Ubangi
Engendjwa Jean	Titres fonciers et Cadastre	Cuvette-Centrale
Gangu Jean	Travail	Moyen-Congo
Bolamona Georges	Information	Cuvette-Centrale
Bakokini Albert	Reconstruction	Cuvette-Centrale
Dufanda Louis	Affaires administratives et judiciaires	Ubangi
Gboloko L.	Jeunesse et Sports	Moyen-Congo

Source : *Mbandaka* (hebdomadaire officiel), n° 9, 12 novembre 1966.

décembre 1966. Le 24 décembre 1966, en effet, de nouvelles mesures administratives furent annoncées : les gouverneurs de provinces devenaient des fonctionnaires de carrière. Ils ne pouvaient plus travailler dans leur région d'origine. Les gouvernements provinciaux étaient supprimés, en même temps que les postes de vice-gouverneurs.

À partir de ce moment, la Mongala, qui avait repris son statut administratif, ne joua plus de rôle politique particulier. Les nombreux fils de la Mongala qui furent appelés à exercer des fonctions sur le plan national ne parlèrent plus au nom du district tout entier, ni au nom de leur tribu, ni de leur parti. Mais pour les anciens, le Moyen-Congo resta le point de départ de leurs activités politiques.

La Cuvette-Centrale gagna dans la hiérarchie de la nouvelle organisation provinciale, puisque le poste de gouverneur lui revint. Les originaires de l'Ubangi obtinrent, néanmoins, les postes ministériels les plus viables. Mais le poids de la Cuvette-Centrale resta toujours déterminant. D'ailleurs, c'était un calcul

politique d'Engulu qui, progressivement, recomposa la structure du gouvernement. Six mois plus tard, en effet, le gouverneur Léon Engulu remaniait son équipe. Deux nouveaux ministères furent créés : les Affaires culturelles et la Reconstruction nationale, tandis que le ministère des Transports et Communications fut annexé à celui des Travaux publics.

Ce deuxième gouvernement de l'ère de la province de l'Équateur réunifiée était nettement favorable à la Cuvette-Centrale, qui renforça ses positions. Celle-ci récupéra le ministère des Finances et obtint celui de la Reconstruction. À noter que le nouveau ministre de l'Intérieur, affiché Moyen-Congo, qui occupait dans le gouvernement précédent le ministère stratégique de la Fonction publique (convoité pour le positionnement des fonctionnaires des trois provinces à la réunification), était un ami de classe de Léon Engulu et le frère de Joseph Molebe et de Loteteka.

La mise en place des fonctionnaires après la réunification s'effectua sous la direction de Michel Colin,



ministre de la Fonction publique du Gouvernement central, en collaboration avec Albert Mampela, son homologue au niveau provincial. Pour les hauts fonctionnaires de même grade dans les trois provinces, le critère était le grade statutaire. Étant donné que beaucoup de provinces n'avaient pas suffisamment de cadres, des « commissionnements » des agents inférieurs avaient été opérés pour les postes supérieurs. On consultait donc le dossier de chacun et

on tenait compte du grade, de l'ancienneté et de la compétence: c'était le plus ancien en grade, c'est-à-dire le titulaire d'un grade effectivement conféré à Léopoldville, qui était désigné. C'est dans la mise en place des agents subalternes que l'élément politique joua manifestement.

Au sein des trois provinces réunifiées, l'Ubangi ne disposait pas d'un nombre suffisant de fonctionnaires supérieurs. Édouard Mokolo apporte les précisions suivantes :

**Tableau 10.21. Liste des hauts fonctionnaires de la province unifiée.**

Services provinciaux	Titulaires (directeur)	Anciennes provinces
Secrétariat provincial	Mbokanga G	Kasaï
Fonction publique	Mokwala F.	Moyen-Congo
Justice et Contentieux	Lokonga M.	Ubangi
Comptabilité	Lokota Edmond	Moyen-Congo
Budget et Contrôle	Djoli Louis	Cuvette-Centrale
Impôts et Taxes	Ifufa P.	Cuvette-Centrale
Affaires intérieures	Likobe E.	Moyen-Congo
Information	Itombo J.	Cuvette-Centrale
Affaires économiques	Yomi F.	Cuvette-Centrale
Santé publique	Lukula Amédée	Cuvette-Centrale
Enseignement	Iloo D.	Cuvette-Centrale
Plan et Coordination	Mosikwa C.	Moyen-Congo
Titres fonciers	Kalala G.	Kasaï
Agriculture	Bombito	Cuvette-Centrale
Service vétérinaire	Nkoy Pie	Cuvette-Centrale
Jeunesse et Sports	Boliko J.	Cuvette-Centrale
Affaires sociales	Grégoire Albert	Cuvette-Centrale
Rémunération	Mandende J.	Moyen-Congo

Sources: Documents Fonction publique, Mbandaka.

« Pour l'Ubangi, la majorité des fonctionnaires était des sous-contrats non régis par les statuts; comme cette province ne disposait pas suffisamment de personnel sous statut revêtu d'un grade supérieur, on avait simplement, lors de la mise en place, commissionné à des grades supérieurs des agents sous contrat; d'ailleurs les nominations étaient surtout guidées par des considérations politiques et partisanses. Aussi lors de la réunification, l'Ubangi se trouva défavorisée, car dans tous les services, on trouvait uniquement les hauts fonctionnaires et même des simples fonctionnaires issus de la Cuvette ou du Moyen-Congo; ceux de l'Ubangi se trouvaient cantonnés dans la catégorie inférieure. À l'échelon provincial [...], seul M. Lukonga Michel a bénéficié d'un poste de directeur, car il avait statutairement le grade de sous-directeur. Lorsque le gouvernement réunifié va essayer quelques mois plus tard d'assainir la situation administrative en réduisant les effectifs administratifs, ce sont ces agents sous-contrats, ressortissants de l'Ubangi, qui vont en souffrir » (*Ibid.*: 190).

Pour la désignation des agents territoriaux, la répartition entre les 4 districts s'effectua comme suit:

**Tableau 10.22. Répartition des commissaires de district.**

District	Nom	Ancienne province
Équateur	Boin Jérôme	Ubangi
Tshuapa	Nguba Camille	Moyen-Congo
Mongala	Kakala François	Cuvette-Centrale
Ubangi	Chuatungungu Pierre	Moyen-Congo

Sources: Affaires intérieures, Mbandaka.

La désignation des bourgmestres obéit à la nécessité d'un certain dosage entre les trois provinces. Le résultat fut le suivant :

**Tableau 10.23. Désignation des bourgmestres de la ville de Coquilhatville.**

<b>1<sup>er</sup> bourgmestre</b>	Itoko Antoine	Cuvette-Centrale
<b>Adjoint</b>	Ngandoelone Cyprien	Moyen-Congo
<b>Adjoint</b>	Mobesu Octave	Ubangi
<b>Commune de Mbandaka</b>	Likobe Jules	Moyen-Congo
<b>Commune de Wangata</b>	Bekonda Jean	Cuvette-Centrale

Sous Mobutu, les provinces cessèrent d'être des entités politiques, plus ou moins autonomes, pour devenir de simples subdivisions administratives. Le 24 décembre 1966, le président annonça que les gouverneurs de province devenaient des fonctionnaires de carrière. Aucun ne pouvait plus travailler dans sa province d'origine et tous devaient donc être permutés. À l'issue de la permutation, opérée au début de janvier 1967, le gouverneur Engulu fut désigné pour le Kivu et Jonas Mukamba, du Kasai, pour l'Équateur. Francois Kupa, de la Province-Orientale, fut nommé commissaire provincial.

Toutes les provinces du pays comptèrent dorénavant des districts et des territoires, selon l'ancienne terminologie coloniale. Pour J.-C. Willame, la réunification des provinces s'inscrivait, avant tout, dans un climat de renforcement de l'exécutif central en ce qui touchait les rouages politiques et administratifs de l'État (Willame 1966: 83). En application de l'ordonnance n° 67-221 du 3 mai 1967, le gouverneur de l'Équateur revit la répartition territoriale des circonscriptions des territoires de l'Équateur en les ramenant à la situation d'avant le 30 juin 1960. En effet, à la suite de la création des trois provinces en 1962-1963, chacune des provinces avait réorganisé sa structure territoriale. De ce fait, au moment de la réunification, trois structures différentes coexistaient :

- dans l'Ubangi, l'échelon « district » avait été maintenu, et la réorganisation avait porté principalement sur la création de trois communes urbaines : Businga, Gemena et Libenge;
- au Moyen-Congo, l'échelon « district » avait été supprimé, et la province avait été divisée en 31 secteurs et quatre villes : Bumba, Lisala, Lukolela et Kuma. La création de ces villes trouvait son fondement dans des considérations politiques : il fallait pallier la concurrence qui existait autour de ces localités. Lukolela et Kuma étaient des villes

litigieuses, respectivement entre la Cuvette-Centrale et l'Ubangi, tandis que la ville de Bumba réclamait son autonomie. En leur accordant le statut de ville, les autorités provinciales espéraient atténuer les remous dans ces régions. En réalité, deux villes seulement réalisèrent pleinement leur statut : Bumba et Lisala, tandis que l'érection de Kuma et Lukolela en villes resta à l'état de projet ;

- dans la Cuvette-Centrale, la réforme avait porté sur la création des communes rurales (cf. *supra*) : elle fut divisée en une ville de Coquilhatville comptant deux communes urbaines et en 12 territoires comprenant 40 communes rurales.

L'harmonisation fut acquise par la lettre du ministre de l'Intérieur du 24 mai 1967 décidant que toutes les villes créées dans le pays après le 30 juin 1960 étaient supprimées. En Équateur, la mesure frappait les villes de Bumba, Lisala, Businga, Gemena et Libenge. Le gouverneur Mukamba opta pour la suppression de tous les édits qui régissaient les entités administratives locales dans les provinces du Moyen-Congo, de l'Ubangi et de la Cuvette-Centrale.

**Tableau 10.24. Répartition des circonscriptions des territoires de la province de l'Équateur (mai 1967).**

District	Territoire	Nbre de circonscriptions
<b>Équateur, chef-lieu Basankusu</b>	Bomongo	3
	Basankusu	4
	Bolomba	5
	Ingende	3
	Bikoro	4
<b>Tshuapa, chef-lieu Boende</b>	Boende	5
	Befale	3
	Bokungu	5
	Djolu	4
	Ikela	5
	Monkoto	3
<b>Mongala, chef-lieu Lisala</b>	Lisala	4
	Banzyville	4
	Bongandanga	4
	Businga	4
	Bumba	7
<b>Ubangi, chef-lieu Gemena</b>	Gemena	5
	Budjala	5
	Kungu	5
	Libenge	3
	Bosobolo	3

Source : arrêté n° 2072/56/67 du 3 mai 1967.

Par rapport à la situation antérieure au 30 juin 1960, la seule différence portait sur le déplacement du chef-lieu du district de l'Équateur de Coquilhatville à Basankusu.

## RÉFÉRENCES

- Bokongo Libakea-Kongo. 1979. « Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Bongandanga (1933-1960) ». Mémoire de licence en histoire. UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Bouvier, P. 1965. « L'accession du Congo belge à l'indépendance. Essai d'analyse sociologique ». Bruxelles: Institut de sociologie-Université libre de Bruxelles (coll. du « Centre national d'étude des problèmes sociaux de l'industrialisation en Afrique noire »).
- Courrier d'Afrique*. 1960 (16 juin). « Formation du gouvernement de l'Équateur. Six ministres du Punia, trois du MLC-Lumumba et un de l'Unimo » : 4.
- de Thier, F. M. 1956. *Le Centre extra-coutumier de Coquilhatville*. Bruxelles: Université libre de Bruxelles: Institut de sociologie Solvay (coll. « Études coloniales », fascicule II).
- Ganshof van Der Meersch, W.J. 1963. *Fin de la souveraineté belge au Congo. Documents et réflexions*. Bruxelles: Institut royal des relations internationales (IRRI).
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1965. *Congo 1964*. Bruxelles: CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1966. *Congo 1965*. Bruxelles: CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1961. *Congo 1960*. Bruxelles: CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1963. *Congo 1962*. Bruxelles: CRISP (« Les dossiers du CRISP »).
- Lufungula Lewowo, S. 1995. « Participation des Congolais à la gestion du centre extra-coutumier de Coquilhatville: 1952-1958 ». *Annales Æquatoria* 16: 307-338.
- Lufungula Lewowo, S. 2013. « Histoire politique et administrative de Coquilhatville (Mbandaka) 1933-1960. Les CEC face au paternalisme colonial ». Thèse de doctorat en histoire. Université de Kinshasa.
- Mbandaka* (hebdomadaire officiel). 1966 (12 novembre). n° 9.
- Mokolo wa Mpombo, E. 1968. « Structure et évolution des institutions politiques et administratives de la province de l'Équateur. De la désintégration à la réunification ». Mémoire de licence en sciences politiques et administratives. UNIKIN.
- Présence congolaise*. 1964 (11 juillet). « Moyen-Congo. Toute l'équipe Eketebi a été balayée ». 7<sup>e</sup> année n° 21 : 5.
- Mumbanza mwa Bawele. 2008. « Colonialisme et identité "Bangala" en Afrique centrale ». In Zewde, Bahru (éd.), *Society, State, and Identity in African History*. Oxford: African Books Collective.
- Perin, F. 1961. « La crise congolaise et les institutions politiques africaines ». *Civilisations* XI (3): 281-295.
- Willame, J.-C. 1965. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Moyen-Congo-Sankuru ». *Cahiers économiques et sociaux*. Léopoldville: Université Lovanium-IRES (coll. « études politiques », n° 5).
- Willame, J.-C. 1966 (juillet-août). « La réunification des provinces ». *Études congolaises* IX (4).
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Bruxelles-Kinshasa: CRISP-Éditions universitaires du Congo.

# CHAPITRE 11

## LA MONGALA SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE :

1966-1997

**A**près avoir évoqué l'évolution du district de la Mongala sous la Première République c'est à l'examen de la situation durant la Deuxième République que nous consacrons ce chapitre. La période de trente ans que couvre celle-ci fut caractérisée par une paix relative. Pendant toutes ces années, la Mongala ne connut plus de troubles politiques et ethniques internes, ni de guerres qui lui étaient imposées par sa proximité avec la Province-Orientale, dénommée région du Haut-Zaïre, entre 1971 et 1997. Sera brièvement traitée la longue descente aux enfers, qui commença avec les mesures économiques inappropriées qui furent adoptées, et se termina avec la crise politique sans issue qui en résulta. Pour les aspects économiques, nous renvoyons à la partie socio-économique de cet ouvrage dans laquelle de longs développements leur sont consacrés.

### 1. LES ESPOIRS DÉÇUS

Les débuts de la Deuxième République furent porteurs d'espoirs et beaucoup de gens y crurent. Il y eut, en effet, un semblant de retour à l'ordre, et les promesses d'une paix durable s'accompagnèrent d'une reprise économique et d'une amélioration des conditions sociales.

La politique de « Salongo » ou du « retour à la terre » revalorisait les travaux des champs. Une certaine prospérité économique sembla marquer la zone de Bumba. Centre important de production de riz, Bumba contribua à l'alimentation de Kinshasa, la capitale, et de la ville de Mbandaka, le chef-lieu de la région de l'Équateur. Les activités des unités agro-industrielles des Plantations Lever connurent aussi

un certain rebond, après la rébellion. L'importance du port de Bumba augmenta, avec l'ouverture du chemin de fer Aketi-Bumba. Dès lors, les produits de l'Uele et du Nord de la sous-région de la Mongala passèrent par le port de Bumba. De plus, la navigation entre Kisangani et Kinshasa s'effectua de façon régulière.

Les territoires de Lisala et de Bongandanga continuèrent à bénéficier d'une certaine prospérité due aux grandes unités agro-industrielles de Binga et de Bosondjo ainsi que de diverses petites unités agricoles. Celles-ci connaîtront cependant une chute brutale avec la politique de zaïrianisation intervenue en 1973, qui ordonnait la remise obligatoire des petites entreprises étrangères entre les mains de Zaïrois.

Les plantations, surtout les palmeraies, qui connaissaient déjà des difficultés à cause de la contestation des méthodes coloniales et de la conjoncture, furent ruinées, du fait de l'incompétence et de la mauvaise gestion des acquéreurs. La main-d'œuvre et les paysans qui en bénéficiaient commencèrent à souffrir du non-paiement des salaires et de l'abandon de beaucoup d'entre elles. Les voies de communication et les moyens de transport, qui dépendaient de ces entreprises, connurent une dégradation, au point d'isoler les régions autrefois reliées entre elles. Les acquéreurs n'ayant pas les mêmes capacités que les commerçants, habitués à acheter et à revendre divers produits sur les marchés appropriés, découragèrent les producteurs. Ce fut le début de la misère rurale qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Sur le plan socioculturel, cette période fut marquée par la fin progressive du monopole de l'enseignement exercé par certaines missions religieuses autour de Lisala. Ce fut un originaire de la Mongala,



Félix Koli Elombe Motukua, Ngombe du territoire de Bongandanga, alors ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, qui lança la politique d'implantation des écoles dans tous les territoires de l'Équateur, pour permettre aux enfants d'étudier près de chez eux. La province de l'Équateur connaissait, en effet, un grand retard dans le domaine scolaire, à cause de l'éloignement des écoles et de la forte sélection qui en résultait. Le district de la Mongala, qui bénéficiait déjà de bonnes écoles, concentrées territorialement, en ouvrira d'autres, partout où elles manquaient. Désormais, les élèves furent formés dans leurs milieux d'origine, mais les meilleures écoles restèrent celles qui disposaient de bonnes infrastructures et de bons enseignants. Les enfants des districts de l'Ubangi, de la Tshuapa et de l'Équateur ne furent plus obligés d'aller à l'école dans la Mongala, et le fossé se creusa entre les enfants. En ce qui concerne la Mongala, les enfants ngombe et budja gardèrent, du point de vue éducatif, les mêmes avantages que ceux qu'ils avaient toujours connus.

Lisala disposait, désormais, de quatre réseaux scolaires : catholique (avec l'institut Ngomba ya Elikya pour les garçons et l'institut Monzoto mwa Ntongo pour les filles), officiel (avec l'institut de Mika), privé, fondé par l'abbé Louis Mbonga (avec l'institut Ado) et protestant, de la Communauté baptiste du Fleuve Congo (avec l'institut P. Koli d'Upoto). À ces réseaux, vinrent s'en ajouter d'autres, initiés par les églises de réveil, par les kimbanguistes et par les musulmans, voire par les commerçants et les hommes politiques. Les écoles devinrent une marchandise politique et des placements importants d'argent.

Néanmoins, faute de subsides de l'État, il devint difficile d'entretenir les anciennes infrastructures et de construire de nouvelles écoles dignes de ce nom. Les défis, dans ce secteur, sont donc énormes partout dans la Mongala. L'inspection de ces écoles était une tâche ardue et la viabilité de nombreuses d'entre elles fut sérieusement compromise. Outre les infrastructures, les enseignants qualifiés faisaient défaut et de nombreuses écoles secondaires n'obtinrent pas de diplômes «aux examens d'État». Munis souvent de diplômes négociés (obtenus en trichant), les candidats qui réussirent à l'université furent peu nombreux.

La croissance urbaine, observée à Lisala et à Bumba, est à attribuer au dynamisme de la population et à l'initiative privée. L'État n'y réalisa plus de grands travaux et n'intervint pas dans la construction des réseaux routiers urbains. La ville de Lisala est ainsi menacée depuis de longues années par les

érosions. Ville natale du président Mobutu, Lisala bénéficia de quelques largesses durant son règne, mais qui restèrent malgré tout assez marginales. À l'occasion du jubilé d'or du président Mobutu Sese Seko, célébré à Lisala, en 1980, la principale avenue, l'avenue Aéroport, fut macadamisée. Plus d'une fois, le maréchal Mobutu passa les fêtes de fin d'année dans sa grande résidence de Lisala, avant de se retirer à Gbadolite, où une coquette ville naquit à partir de rien. En 1990, il célébra encore ses 60 ans dans la ville de Lisala. D'autres hommes d'affaires, comme Jeannot Bemba Saolona, contribuèrent à l'édification des deux centres urbains.

Il convient de souligner que le MPR, parti unique, poussa les originaires de la Mongala à chanter et à danser, comme tout le monde. Ils figuraient dans de célèbres groupes d'animation à Lisala, Kisangani, Mbandaka et Kinshasa. Cette période fut aussi marquée par le clientélisme politique et les originaires de la Mongala rivalisèrent d'ardeur pour se faire une place au soleil. Beaucoup y sont d'ailleurs parvenus. Mais ils ne se préoccupèrent pas de développer leur contrée.

Voilà pourquoi la Mongala, comme toutes les campagnes de l'Équateur, ne manqua d'exprimer ses nombreuses doléances lors de la consultation populaire de 1989-1990, qui conduisit à la libéralisation du régime et à l'adoption du multipartisme. Un originaire de la Mongala, ancien haut magistrat sous le régime de Mobutu, Marcel Lihau Ebwa, devenu membre de l'UDPS, se fit alors remarquer en critiquant de manière acerbe le régime, et en réclamant le droit et la justice, durant la longue transition de 1990 à 1997.

## 2. LA MONGALA DURANT LA TRANSITION POLITIQUE : 1990-1997

### 2.1. PENDANT LA TRANSITION SOUS MOBUTU : 1990-1996

Le retour au multipartisme, proclamé du haut de la tribune par le président Mobutu, le 20 avril 1990, ne pouvait pas être une solution aux nombreux problèmes engendrés par les contradictions du régime. La situation économique et monétaire empirait et, politiquement, la paralysie s'était installée. Les incidents de mai 1990 à l'université de Lubumbashi jetèrent de l'huile sur le feu. L'armée nationale se livra à des pillages en 1991, dans la capitale d'abord,

puis dans d'autres villes. Lisala et Bumba ne purent pas être épargnées totalement. Il fallait donc convoquer une conférence qualifiée de « Conférence nationale souveraine », visant à la refondation de l'État. De nombreux fils de la Mongala prirent part à ce forum mouvementé, qui fut la plus longue conférence nationale de toutes celles qui furent organisées en Afrique à cette époque. Malgré tout, certains d'entre eux, dont Omer Egwake ya Ngembe, Budja du territoire de Bumba, s'affichèrent encore comme de fanatiques défenseurs du régime Mobutu. Egwake dirigea l'association Alliance des Bangala (Alliba), dont le slogan fétiche était : *Mungala ya solo solo* (« vrai et digne Mungala ») ne devant être intimidé ni reculer devant quiconque. Remémorons-nous, ici, le passé, mieux le caractère, vaillant de nombreux groupes chez les Bangala, décrit dans la partie historique de cet ouvrage. Il y avait visiblement une part d'opportunisme dans cette démarche portée par des individus<sup>26</sup>, mais n'était-ce pas aussi qu'il fallait porter secours au président Mobutu qui, malgré les méfaits de sa gestion, restait, après tout, un originaire de l'Équateur, ayant fourbi ses premières armes dans la Mongala, sa terre natale ? Dans l'armée, on comptait plusieurs officiers supérieurs originaires de la Mongala. Ainsi, c'est le général Donat Mahele Lieko Bokungu, Budja du territoire de Bumba, qui devint le tout dernier ministre de la Défense et le dernier chef d'état-major des Forces armées zaïroises (FAZ).

La situation politique n'ayant guère évolué pour stabiliser les institutions, la solution s'imposa de l'extérieur. Le président Mobutu, lâché par l'Occident, et malade, n'avait plus les moyens de contrôler la situation. En 1996, le pays eut à faire face à une agression venant du Rwanda, appuyée par les troupes régulières de ce pays ; elle atteignit la Mongala, après la chute de Kisangani, en mars 1997.

## 2.2. LA MONGALA SOUS LA GUERRE DE L'AFDL : AVRIL-MAI 1997

Comme pendant la rébellion de 1964, l'avancée des forces de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Kisangani

à Bumba fut rapide. Il fallut seulement un mois, le temps de mettre de l'ordre dans la ville, conquise pratiquement sans combats. Cette conquête fut facilitée par la fuite massive des troupes des FAZ. Toutes les unités d'élite : SARM, DSP et GC étaient pourtant déterminées à défendre la ville de Kisangani, jugée point stratégique. Il est connu aujourd'hui que certains généraux chargés des opérations étaient corrompus ; ils furent ainsi à la base de cette débâcle générale qui changea, en moins d'un an, le cours de l'histoire. D'ailleurs, le fait de refuser de combattre à Bumba et à Lisala, comme évoqué plus loin, explique le désengagement des officiers. Au lieu d'organiser la défense du territoire, ils planifiaient plutôt le retrait des troupes vers Kinshasa.

La ville de Kisangani tomba le 15 mars 1997 et l'arrivée des militaires en fuite sema la panique à Bumba. Le comportement brutal de certains militaires des forces gouvernementales fit craindre des troubles. Trois hélicoptères des Forces armées zaïroises firent régulièrement le relai entre Bumba et Lisala.

Le samedi 22 mars 1997, le général Denis Kalume Numbi (Kusu du territoire de Kibombo dans le Maniema, ayant grandi à Basoko et à Kisangani) atterrit à Lisala, à bord d'un hélicoptère, pour annoncer aux autorités militaires locales l'arrivée prochaine, par bateau, des militaires refoulés de la guerre et des civils déplacés. Les officiers furent installés à l'hôtel et les militaires logèrent à la cité, en attendant leur départ pour Mbandaka, le 30 mars, par le bateau *Primus*.

Le 31 mars 1997, plusieurs militaires qui avaient quitté Bumba par voie terrestre semèrent la panique à la paroisse de Boyange. Avec l'autorisation de l'évêque, M<sup>sr</sup> Louis Nganga, le curé de Boyange, l'abbé Édouard Litambala, réussit à les apaiser en leur offrant une vache. Mais leur menace reprit quelques jours plus tard. C'est ainsi qu'au terme d'une concertation de l'évêque coadjuteur, M<sup>sr</sup> Louis Nkinga avec les colonels Ekutsu et Iba, le 4 avril, trois commandos furent envoyés à Boyange pour sécuriser la paroisse.

Le lundi 28 avril 1997, les troupes de l'AFDL arrivèrent à Lolo et la nouvelle se répandit jusqu'à Bumba. Quelques militaires furent cependant envoyés en reconnaissance à Loeka. La panique gagna alors les habitants de Bumba, lorsqu'ils apprirent le décès d'un officier des FAZ au cours d'un affrontement avec les agresseurs, à Loeka. Il semble que le corps de ce capitaine ait été récupéré miraculeusement par le colonel Andruma, dont la Jeep avait échappé

26 Le parcours politique d'Egwake est instructif. Après avoir été enseignant dans le secondaire puis agent dans les entreprises à Kinshasa, jusqu'à l'avènement du multipartisme, en 1990, il entre en politique comme vice-président de l'UFERI, parti dirigé par Jean Nguz A Karl-I-Bond, devenu opposant de Mobutu, chargé de la province de l'Équateur. Il devint fondateur, et le président national, de l'ALLIBA (Alliance de Bangala) en 1992.

à plusieurs tirs de l'ennemi. Le corps du capitaine fut rapatrié à bord d'un hélicoptère.

Les militaires étant partis de Bumba sans la moindre tentative de résistance, les habitants furent invités à porter une banderole blanche au cou en signe d'acceptation des «libérateurs». Le mardi 29 avril 1997, les «libérateurs» entrèrent triomphalement à Bumba vers 17 h 30. Une fois la ville entièrement sous leur contrôle, les «libérateurs» organisèrent, quelques jours plus tard, des élections populaires, au cours desquelles Mbongo Mbuli fut élu administrateur du territoire.

À Lisala, on apprit la chute de Bumba le 30 avril 1997. Les habitants paniquèrent et les militaires encore sur place cherchèrent des véhicules pour fuir, et aussi de l'argent. Une des premières cibles fut l'Église catholique, et particulièrement l'évêché. Après avoir cherché en vain l'abbé Justin Lingboto, économiste diocésain, ils gagnèrent l'évêché d'où ils ne sortirent qu'après avoir reçu une importante somme d'argent en nouveaux zaires et en devises étrangères. Les militaires entreprirent ensuite de piller les entreprises de la ville, avant de prendre la fuite, emportant des biens et des véhicules.

Le mercredi 6 mai, soit une semaine après la chute de Bumba, les troupes de l'AFDL entrèrent triomphalement et sans aucun combat dans la ville de Lisala, abandonnée à elle-même. Elles demandèrent, comme partout ailleurs, à la population de revenir à la cité. Le 17 mai, le régime de Mobutu prit fin, ce dernier ayant pris la fuite. Il n'y avait plus de raisons, dès lors, de poursuivre la guerre.

La chute de Kinshasa, le 17 mai 1997, fut un jour de deuil dans la Mongala : le général Donat Mahele venait d'être tué au camp Tshatshi, dans la nuit du 16 au 17 mai, par les derniers soldats de la Division spéciale présidentielle (DSP), la garde de Mobutu.

Malgré la fuite de Mobutu, les barrières persistèrent partout dans le territoire de la Mongala. Les «libérateurs» firent preuve d'un très grand rigorisme. Il fallait se déchausser avant de traverser une barrière, sous peine de coups de fouet. Des punitions atroces furent infligées à la population, pour des peccadilles. Même les veillées de deuil étaient interdites par les très jeunes soldats, ces *kadogo*, qui obéissaient au doigt et à l'œil à leurs chefs.

Les nouvelles autorités administratives de la Mongala furent élues après celles de la province de l'Équateur. C'est le mardi 22 juillet 1997, que le gouverneur de province, Gabriel Mola Motya Bikopo, Ekonda du territoire de Bikoro, arriva à Lisala pour

l'élection des autorités politico-administratives locales. Au terme de celle-ci, les résultats permirent de composer l'équipe suivante :

- chef de district : Mosau ;
- chef de district adjoint : Pate ;
- administrateur de territoire : Manzenge ;
- administrateur de territoire adjoint : Mampengu ;
- chef de cité : Lungu.

En avril 1998, le ministre d'État chargé de l'Intérieur, Gaétan Kakudji, organisa, à Kinshasa et dans chaque chef-lieu de province, un concours pour le recrutement des administrateurs de territoire. Un total de 15 762 candidats se seraient présentés ; 2 278 d'entre eux furent retenus, parmi lesquels 145 affectés, le 11 juin, à l'administration d'un territoire, après avoir suivi un séminaire de formation adressé aussi aux gouverneurs et vice-gouverneurs de province. Les séminaristes arborèrent une tenue évoquant celle des administrateurs coloniaux : pantalon, veste et casquette de couleur blanche. Il fut promis que les autres candidats sélectionnés seraient nommés ultérieurement dans les fonctions d'ajoints territoriaux, de chefs de poste et de cité, à partir du mois d'août. La sélection retint au moins un originaire par territoire comme administrateur de territoire, mais celui-ci devait être affecté dans un autre territoire que celui dont il était originaire, à l'intérieur de la même province. Pour les originaires de la Mongala, la situation se présenta comme suit :

**Tableau 11.1. Administrateurs des territoires de la Mongala.**

Noms	Territoire d'origine	Territoire d'affectation
Jean-Claude Many Minyonya	Lukolela	Lisala
Jean-René Boladja Bangondo	Ingende	Bumba
Jean Elanga Yongomo wa Bokima	Bomongo	Bongandanga
Innocent Andia Nzumea	Lisala	Lukolela
Roger Yenga Ndula	Bumba	Bomongo
Charles Mpongi ea Bonyeme	Bongandanga	Mobayi-Mbongo

Source : de Villers & Willame (1988 : 175-176).

Ainsi s'installa, provisoirement, le nouveau pouvoir. La Mongala connut une accalmie éphémère, parce que dans toute son étendue, des bruits de balles résonnaient. Par ailleurs, ce nouveau pouvoir allait être confronté, à son tour, à de nouvelles rébellions, d'abord celle du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et, ensuite, celle du Mouvement de libération du Congo (MLC). Cette dernière était menée par un fils du district du Sud-Ubangi, voisin de celui de la Mongala, Jean-Pierre Bemba Gombo. La Mongala ne sera directement concernée que par celle-ci.

### 3. LES ORIGINAIRES DE LA MONGALA, ACTEURS POLITIQUES SOUS LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUES

À la fin de la colonisation, la présence des Bangala dans la capitale congolaise était importante. D'ailleurs, l'on qualifiait de « Bangala » tous les locuteurs du lingala. Cette langue avait connu une croissance assez rapide, depuis sa conquête de la capitale Léopoldville, à la fin des années 1940 et début 1950 ; de plus, elle était le parler de l'armée.

Lors de l'accession du pays à l'indépendance en 1960, les originaires des trois territoires actuels qui constituent la Mongala se trouvaient à la tête de la hiérarchie nationale. Et n'eût été son échec lors du vote au Sénat et à la Chambre des représentants en juin 1960, c'est Jean Bolikango qui serait devenu le premier président du pays. Aucun ne fut membre du gouvernement de Patrice Lumumba. Cyrille Adoula fit partie du « Groupe de Binza » ; Marcel Lihau et Albert Atundu, tous deux Budja du territoire de Bumba, furent respectivement commissaire général à la Justice et commissaire aux Affaires sociales, dans le Collège des commissaires généraux (septembre 1960-février 1961). C'est Adoula qui devint Premier ministre du gouvernement issu du conclave de Lovanium, en août 1961, poste qu'il conserva jusqu'en juin 1964. Jérôme Anany, un originaire de Lisala, détint le portefeuille de la Défense pendant quelque temps, avant d'être accusé de complot contre le nouveau pouvoir de Mobutu ; condamné à mort par une cour militaire présidée par Alexandre Singa Boyenge sous les ordres du président de la République, il fut pendu à Kinshasa en 1966.

**Tableau 11.2. Dans les exécutifs nationaux de la Première République (1960-1965).**

Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Ministre de l'Intérieur du gouvernement Ileo du 5 au 12 septembre 1960
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Ministre de l'Intérieur du gouvernement Ileo du 13 au 20 septembre 1960
Jean Bolikango	Akula ; Lisala	Ministre de l'Information du gouvernement Ileo du 13 au 20 septembre 1960
Lihau Marcel	Budja ; Bumba	Commissaire général à la Justice dans le Collège des commissaires généraux (19 septembre 1960-8 février 1961)
Jean Bolikango	Akula ; Lisala	Vice-Premier ministre et ministre du gouvernement provisoire (Ileo) du 6 février au 1 <sup>er</sup> août 1961
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire (Ileo) du 6 février au 1 <sup>er</sup> août 1961
Lihau Marcel	Budja ; Bumba	Ministre de la Justice du gouvernement provisoire (Ileo) du 6 février au 1 <sup>er</sup> août 1961
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Premier ministre du gouvernement du 2 août 1961 au 10 juillet 1962
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Premier ministre du gouvernement du 11 juillet 1962
Anany Jérôme	Lisala	Ministre de la Défense du gouvernement du 11 juillet 1962
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Premier ministre du gouvernement du 14 avril 1963
Anany Jérôme	Lisala	Ministre de la Défense du gouvernement du 14 avril 1963
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Premier ministre du gouvernement du 1 <sup>er</sup> août 1963 jusqu'à juin 1964
Anany Jérôme	Lisala	Ministre de la Défense du gouvernement du 1 <sup>er</sup> août 1963 jusqu'à juin

Source : Tableau constitué à partir de données puisées dans Banyaku (2000).



Après les gouvernements d'Adoula, aucun originaire de la Mongala ne fit partie des gouvernements formés par Moïse Tshombe (juillet 1964-26 juillet 1965) et Évariste Kimba (18 octobre et 8 novembre 1965). Il fallut attendre l'avènement au pouvoir du président Mobutu, en novembre 1965, pour que les choses changent.



**Le dimanche 28 novembre 1965, Jean Bolikango nommé ministre des Travaux publics prête serment devant le président Mobutu à Léopoldville.**

(CP.2007.1.241, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1965.)



**Jules Croy Emony.**

(Photo d'archives familiales, cédée à l'équipe locale, en novembre 2014.)

**Tableau 11.3. Dans les exécutifs nationaux de la Deuxième République (1965-1997).**

Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Bolikango Jean	Akula ; Lisala	Ministre des Travaux publics dans le gouvernement Mulamba du 24 novembre 1965
Apindia Antoine	Bumba	Ministre des Travaux publics dans le gouvernement Mobutu du 14 septembre 1966
Sakombi Ekope Denis	Ngombe ; territoire de Lisala	Vice-ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières dans le gouvernement Mobutu du 5 octobre 1967
Sakombi Ekope Denis	Ngombe ; territoire de Lisala	Vice-ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières dans le gouvernement Mobutu du 17 août 1968
Sakombi Ekope Denis	Ngombe ; territoire de Lisala	Vice-ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières dans le gouvernement Mobutu du 5 mars 1969
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Ministre d'État chargé des Affaires étrangères dans le gouvernement Mobutu du 1 <sup>er</sup> août 1969
Sakombi Ekope Denis	Ngombe ; territoire de Lisala	Vice-ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières dans le gouvernement Mobutu du 1 <sup>er</sup> août 1969
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Ministre d'État chargé des Affaires étrangères dans le gouvernement Mobutu du 7 avril 1970
Sakombi Ekope Denis	Ngombe ; territoire de Lisala	Vice-ministre de l'Intérieur et aux Affaires coutumières dans le gouvernement Mobutu du 7 avril 1970
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Ministre d'État chargé des Affaires étrangères dans le gouvernement Mobutu du 15 septembre 1970
Sakombi Ekope Denis	Ngombe ; territoire de Lisala	Vice-ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières dans le gouvernement Mobutu du 15 septembre 1970
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Ministre d'État chargé des Affaires étrangères dans le gouvernement Mobutu du 16 octobre 1970
Sakombi Ekope Denis	Ngombe ; territoire de Lisala	Vice-ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières dans le gouvernement Mobutu du 16 octobre 1970
Adoula Cyrille	Budja ; Bumba	Ministre d'État chargé des Affaires étrangères dans le gouvernement Mobutu du 12 novembre 1970

Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Sakombi Ekope Denis	Ngombe; territoire de Lisala	Ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Mobutu du 12 novembre 1970
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe; territoire de Lisala	Ministre de l'Information dans le gouvernement Mobutu du 7 décembre 1970
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe; territoire de Lisala	Ministre de l'Information dans le gouvernement Mobutu du 2 juillet 1971
Eketebi Laurent	Ngombe de père (et Mongo de mère); territoire de Lisala	Vice-ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Mobutu du 2 juillet 1971
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe; territoire de Lisala	Ministre de l'Information dans le gouvernement Mobutu du 21 février 1972
Eketebi Laurent	Ngombe de père (et Mongo de mère); territoire de Lisala	Vice-ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Mobutu du 21 février 1972
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe; territoire de Lisala	Ministre de l'Information dans le gouvernement Mobutu du 17 juillet 1972
Eketebi Moyidiba Laurent	Ngombe de père (et Mongo de mère); territoire de Lisala	Ministre des Transports dans le gouvernement Mobutu du 17 juillet 1972
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe; territoire de Lisala	Ministre de l'Information dans le gouvernement Mobutu du 18 octobre 1972
Eketebi Moyidiba Laurent	Ngombe de père (et Mongo de mère); territoire de Lisala	Ministre des Transports et Communications dans le gouvernement Mobutu du 18 octobre 1972
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe; territoire de Lisala	Commissaire d'État à l'Orientation nationale dans le gouvernement Mobutu du 8 mars 1974
Eketebi Moyidiba Mondjolomba Laurent	Ngombe de père (et Mongo de mère); territoire de Lisala	Commissaire d'État aux Transports et Communications dans le gouvernement Mobutu du 8 mars 1974
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe; territoire de Lisala	Commissaire d'État à l'Orientation nationale dans le gouvernement Mobutu du 11 novembre 1974
Eketebi Moyidiba Mondjolomba Laurent	Ngombe de père (et Mongo de mère); territoire de Lisala	Commissaire d'État aux Transports et Communications dans le gouvernement Mobutu du 11 novembre 1974
Elonga Mali Mazungu	Lisala	Commissaire d'État aux Sports dans les gouvernements du 7 janvier 1975; du 18 octobre 1975; du 4 février 1976; du 23 février 1977; du 8 juillet 1977; du 18 août 1977
Emony Mondanga	Lisala	Commissaire d'État aux Finances dans les gouvernements: du 13 décembre 1977; du 5 janvier 1978
Elebe ma Ekonzo	Lisala	Commissaire d'État à l'Orientation nationale, Culture et Arts dans le gouvernement du 15 janvier 1980
Elebe ma Ekonzo	Lisala	Commissaire d'État à l'Information, Culture et Arts dans le gouvernement du 28 août 1980
Emony Mondanga	Lisala	Commissaire d'État au Commerce extérieur dans le gouvernement du 28 août 1980

Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Elebe ma Ekonzo	Lisala	Commissaire d'État à l'Information dans le gouvernement du 18 février 1981
Emony Mondanga	Lisala	Commissaire d'État au Portefeuille dans le gouvernement du 18 février 1981
Djogo Basone	Bumba	Secrétaire d'État à l'Environnement, Conservation de la nature dans les gouvernements : du 18 février 1981 ; du 9 octobre 1981
Masegabio Nzanzu Philippe	Ngombe ; Lisala	Secrétaire d'État à la Culture et Arts dans les gouvernements : du 18 février 1981 ; du 9 octobre 1981 ; puis secrétaire d'État à l'Enseignement secondaire dans les gouvernements : du 7 mai 1982 ; du 5 novembre 1982 ; puis secrétaire d'État à l'Information, Culture et Arts dans les gouvernements : du 18 mars 1983 ; du 1 <sup>er</sup> février 1985
Boguo Makeli	Budja ; Bumba	Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur, universitaire et à la Recherche scientifique dans les gouvernements : du 7 mars 1987 ; du 29 juillet 1987 ; du 28 juillet 1988 ; du 12 octobre 1988 ; du 26 novembre 1988 ; 21 janvier 1989 ; du 12 mai 1989 ; du 11 janvier 1990
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe ; Lisala	Commissaire d'État à l'Information et Presse dans les gouvernements : du 26 novembre 1988 ; du 21 janvier 1989 ; du 12 mai 1989
Koli Elombe Motukoa Jean Félix	Ngombe ; Bongandanga	Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel dans les gouvernements : du 4 mai 1990 ; du 7 juin 1990 ; du 29 novembre 1990 ; du 30 mars 1991 ; du 17 juillet 1991
Moduwa Nguma	Lisala	Secrétaire d'État auprès du Premier ministre et porte-parole du gouvernement du 29 octobre 1991
Mbonga Magalu	Lisala	Secrétaire général chargé des Finances dans le « Gouvernement des commissaires généraux » du 10 décembre 1992
Ezula a Monzamba Eluzam Richard		Vice-ministre à l'Économie dans le gouvernement du 19 mars 1993
Eboma Edzuku	Lisala	Vice-ministre à l'Intérieur dans le gouvernement du 19 mars 1993
Boguo Makeli	Budja ; Bumba	Vice-Ministre à l'Enseignement primaire et secondaire dans le gouvernement du 4 avril 1993
Masegabio Nzanzu Philippe	Ngombe ; Lisala	Ministre de l'Information et Presse dans les gouvernements : du 6 juillet 1994 ; du 22 juillet 1995
Mahele Lieko Bokungu Donat	Budja ; Bumba	Vice-Premier ministre et ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants dans le gouvernement du 11 avril 1997

Source : tableau constitué à partir de données puisées dans Banyaku (2000).

**Tableau 11.4. Sénateurs et députés.**

Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Adoula Cyrille	Budja; territoire de Bumba	Sénateur (1960-1963); Premier ministre (août 1961- juin 1964)
Ebenga Paul	/	Sénateur (1960-1963)
Bolikango Jean	Akula (Ngombe); territoire de Lisala	Député (1960-1963)
Monote Jean	Ngombe; territoire de Bongandanga	Député (1960-1963)
Mosoko Ambroise	/	Député (1960-1963)
Egbula Norbert	/	Sénateur (1965-1967)
Lingwambi Jean	/	Sénateur (1965-1967)
Apinda Antoine	Budja; territoire de Bumba	
Bolikango Jean	Akula (Ngombe); territoire de Lisala	Député (1965-1967)
Motingia Jean	Ngombe; territoire de Lisala	Député (1965-1967)
Adoula Cyrille	Budja; territoire de Bumba	Député (1970-1975)
Apinda Antoine	Budja; territoire de Bumba	Député (1970-1975)
Bolikango Jean	Akula (Ngombe); territoire de Lisala	Député (1970-1975)
Engwanda Augustin	Budja; territoire de Bumba	Député (1970-1975)
Elebe Philippe	Akula; territoire de Lisala	Député (1970-1975)
Koli Jean Félix	Ngombe; territoire de Bongandanga	Député (1970-1975)
Sakombi Denis	Ngombe; territoire de Lisala	Député (1970-1975)
Bumba Frédéric	Budja; territoire de Bumba	Député (1970-1975)
Dombo Bembitelama Thadée Hubert	Akula (Ngombe); territoire de Lisala	Député (1970-1975)
Ngbangala Servais	/	Député (1970-1975)
Atundu Nzia	Budja; territoire de Bumba	Député (1975-1977)
Bumba Moaso Djogi Antoine	Budja; territoire de Bumba	Député (1975-1977)
Koli Elombe Motukoa Jean Félix	Ngombe; territoire de Bongandanga	Député (1975-1977)
Sakombi Ekope Denis	Ngombe; territoire de Lisala	Député (1975-1977)
Sakombi Inongo Dominique	Ngombe; territoire de Lisala	Député (1975-1977)
Egbula Sodu Norbert	/	Député (1975-1977)
Lumbu Maloba	/	Député (1975-1977)
Apindia Monga Mapindia	Budja; territoire de Bumba	Député (1977-1982)
Bilo Mangbau	Budja; territoire de Bumba	Député (1977-1982)
Sakombi Ekope	Ngombe; territoire de Lisala	Député (1977-1982)
Lumbu Maloba	/	Député (1977-1982)
Adoula Mahoko	Budja; territoire de Bumba	Député (1982-1987)
Adjébo Eyamba	Ngombe; territoire de Lisala	Député (1982-1987)
Mabamba-e-Bopey	Territoire de Bongandanga	Député (1982-1987)
Manzingo Aundu	Budja; territoire de Bumba	Député (1982-1987)
Mongbanga Gbota	Ngombe; territoire de Lisala	Député (1982-1987)
Adoula Mahoko	Budja; territoire de Bumba	Député (1987-1992)
Bumba Alongo	Budja; territoire de Bumba	Député (1987-1992)
Masegabio Nzanzu Philippe	Ngombe; territoire de Lisala	Député (1987-1992)



Noms	Peuples et territoires	Fonctions
Lihau Ebua Marcel	Budja; territoire de Bumba	Député/Haut Conseil de la République (1992)
Mokako Linga	Budja; territoire de Bumba	Député/Haut Conseil de la République (1992)
Mondombo Isisa Ebambe Augustin	Ngombe; territoire de Lisala	Député/Haut Conseil de la République (1992)
Mondombele Aluma	(?)	Député/Haut Conseil de la République (1992)
Mungeza Mangumbe	(?)	Député/Haut Conseil de la République (1992)
Adoula Mahoko	Budja; territoire de Bumba	Député/Haut Conseil de la République (1994)
Angoya Mbia	Budja; territoire de Bumba	Député/Haut Conseil de la République (1994)
Bumba Alongo	Budja; territoire de Bumba	Député/Haut Conseil de la République (1994)
Lihau Ebua Marcel	Budja; territoire de Bumba	Député/Haut Conseil de la République (1994)
Masegabio Nzanzu Philippe	Ngombe; territoire de Lisala	Député/Haut Conseil de la République (1994)
Mokako Linga	Budja; territoire de Bumba	Député/Haut Conseil de la République (1994)
Mondombele Aluma		Député/Haut Conseil de la République (1994)
Mondombo Isisa Ebambe Augustin	Ngombe; territoire de Lisala	Député/Haut Conseil de la République (1994)
Mungeza Mangumbe	(?)	Député/Haut Conseil de la République (1994)

Source : tableau constitué à partir de données puisées dans Banyaku (2000).

Dans l'armée, les originaires des trois territoires actuels constituant la Mongala furent, malgré leur nombre dans les fonctions subalternes, peu visibles, au départ de la décolonisation, en 1960. Aucun d'entre eux ne fut compagnon de la révolution, lors de la prise de pouvoir de Mobutu, en 1965. Mais au moment où leurs effectifs décroissaient dans les postes politiques, on observa une montée vertigineuse de leur nombre dans la hiérarchie militaire, qui se remarqua encore davantage après les limogeages des originaires de diverses régions, au milieu des années 1970. Et malgré le retrait forcé d'Antoine Bumba, en 1977, cela n'entraîna pas la méfiance du Maréchal-président envers les originaires budja. Bien au contraire. Jusqu'à la fin du régime Mobutu, en 1997, ce furent les officiers ngbandi et budja qui dominèrent le commandement militaire. Il faut souligner ici le fait que jusqu'en 1977, les régions

ngbandi et bangala étaient presque toutes intégrées dans le district de la Mongala, avec Lisala comme chef-lieu. Dès qu'il avait obtenu ses premiers grades dans l'armée congolaise, à l'indépendance, Mobutu avait très vite songé à sa région d'origine et à ses « frères » de l'Équateur. Félix Vunduave se rappelle :

« C'est seulement en mai 1961 que je l'ai vu personnellement lors de sa visite au collège Saint-Thomas More de Lisala où j'ai fait mes humanités gréco-latines de 1957 à 1963. Major de ma promotion, j'avais été désigné par la Direction pour adresser, au nom du collège, le discours de bienvenue au jeune général Joseph-Désiré Mobutu. [...] Très curieux de nature, le général, pendant la réception offerte en son honneur à l'issue de sa visite au collège, m'appela, me donna une tape amicale sur l'épaule droite et s'enquit de mon identité complète. Il fut agréablement surpris de constater que je connais-

sais si bien sa famille à Mogalo et à Libenge. Aussitôt il fit venir son officier d'ordonnance et lui demanda de prendre mon identité afin de me faciliter l'accès auprès de lui dès mon arrivée à Kinshasa. Puis il me dit : "Mon jeune frère si cela t'intéresse, j'ai un programme ambitieux : bâtir une grande Armée nationale congolaise. Bientôt j'enverrai en formation à l'étranger, dans des académies et grandes écoles militaires, des jeunes gens doués comme toi, ayant le niveau des humanités. Je serais heureux de te compter parmi eux... À moins que, ajouta-t-il, en plaisantant, tu préfères devenir curé comme votre Père-Recteur du collège, ici à côté de moi !" » (Vunduwawe 2000 : 34).

Le gros recrutement dans l'armée des originaires de l'Équateur commença dès ce moment-là. Mobutu prit le pouvoir en novembre 1965. À la fin des années 1960 et début 1970 surtout, le soldat Antoine Molongia, un Limbinza, fut chargé de recruter en grand nombre dans la province de l'Équateur, prioritairement dans le district de la Mongala<sup>27</sup>. Ses recrues gravirent rapidement les échelons militaires pour reprendre les postes des soldats évincés par grappes entières et périodiquement, originaires des ethnies et régions suspectées de ne pas apprécier le président Mobutu. Parmi les officiers supérieurs originaires de la Mongala les plus en vue furent Antoine Bumba Moaso Djogi (Budja, Bumba); Sébastien Eluki Monga Aundu (Budja, Bumba), Donat Mahele Lieko Bokungu (Budja, Bumba), Matumbu Monga (Budja, Bumba); Mosala Mondjia Ndongo (Budja, Bumba), Mbudja Mabe Félix (Budja, Bumba); Manzembe ma Ebanga (Ngombe, Lisala); Esalo Monga Mungwa (Budja, Bumba), Engwala Motambu (Budja, Bumba); Yeka Mangbau (Ngombe, Lisala).

La grande entrée des originaires de l'Équateur dans les hauts grades intervint lors de la restructuration de l'armée, à la suite des deux « guerres du

27 Antoine Molongia, qui était lieutenant colonel en 1968, devint chef de cabinet adjoint à la Défense nationale, en remplacement de J. Babia, puis chef de cabinet au ministère de la Défense nationale, en 1972. Par cette fonction, il fut directement en contact avec le président Mobutu, qui était aussi ministre de la Défense. Il passe pour l'un des plus anciens collaborateurs de Mobutu, affecté, en 1960 déjà, au secrétariat du ministère de la Défense. Il fut, certes, rejeté par Mobutu, qui l'avait accusé d'insoumission et condamné aux travaux forcés, en 1980, mais ceux qu'il avait injectés dans l'armée firent que la province de l'Équateur en général domina, en nombre d'officiers, et par l'importance des postes occupés dans l'armée, jusqu'à la fin du régime de Mobutu, en mai 1997.



**Le président Mobutu, le général de brigade Antoine Bumba Moaso Djogi et le général Antoine Molongia. Antoine Bumba Moaso Djogi, Budja,**

était né à Ebonza en 1930. Un des premiers para-commandos congolais, il gravit les échelons et les fonctions militaires jusqu'à devenir général de corps d'armée (1<sup>er</sup> juillet 1974) et commandant en chef des Forces armées zaïroises (27 juillet 1972). Mais il connut la déchéance, le 2 juillet 1977, et fut « mis à la disposition de la Présidence de la République ». Il ne réapparut plus, jusqu'à sa mort.

(Photo « archives de la famille Bumba Moaso Djogi », reçue en novembre 2014.)

Shaba », en 1977 et 1978<sup>28</sup>. Selon Félix Vunduwawe, « le Président Mobutu, chef suprême des Forces armées zaïroises, en connaissait personnellement tous les officiers. C'est lui qui les avait recrutés, envoyés en formation dans les grandes écoles et académies militaires à l'étranger (Belgique, France, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique, Israël...) et qui les avait nommés et promus à toutes les fonctions et à tous les grades » (Vunduwawe 2000 : 145).

Autour de Mobutu avait fonctionné le Conseil supérieur de la Défense, un organe politico-militaire dominé dans sa composition par les originaires de la province de l'Équateur et de la Province-Orientale.

Un grand nombre d'officiers supérieurs de l'armée du régime Mobutu provinrent du district de la Mongala et, particulièrement, du territoire de Bumba.

La formule du serment qui exprimait la fidélité totale et l'engagement inconditionnel, jusqu'au sacri-

28 À titre d'exemple, à la suite de ce qui fut qualifié de « coup d'État monté et manqué », opéré par un groupe de jeunes officiers, Kalume, Mpika et consorts, en 1978, il avait été décidé au niveau du Conseil supérieur de la Défense de procéder à l'épuration ethnorégionale de certains cadres spécialisés d'état-major, ressortissants notamment des provinces du Bas-Zaïre, du Bandundu, du Kasai-Oriental, du Kasai-Occidental et du Shaba.

**Tableau 11.5. Les chefs de l'armée zaïroise pendant les 25 dernières années du régime Mobutu (1972-1997).**

Nom	Titre porté	Identité
Bumba Moaso Djogi	Capitaine général, nommé le 27 juillet 1972	Budja du territoire de Bumba
Babia Zongbi Malogbia	Capitaine général, nommé le 1 <sup>er</sup> juillet 1977	Azande du territoire de Buta
Singa Boyenge Mosambayi	Chef d'état-major, nommé le 6 mars 1979	Mbenza du territoire d'Aketi
Eluki Monga Aundu	Chef d'état-major, nommé le 8 janvier 1985	Budja du territoire de Bumba
Lomponda wa Botende	Chef d'état-major entre 1987-1989	Limbinza du territoire de Mankanza
Manzembe ma Ebanga	Chef d'état-major, nommé le 11 janvier 1990	Ngombe du territoire de Lisala
Mahele Lieko Bokungu	Chef d'état-major, nommé le 3 octobre 1991	Budja du territoire de Bumba
Eluki Monga Aundu	Chef d'état-major, nommé le 10 février 1993	Budja du territoire de Bumba
Kpama Baramato Kata	Chef d'état-major ai, nommé le 20 novembre 1996	Ngbandi du territoire de Mobayi
Mahele Lieko Bokungu	Chef d'état-major, nommé le 18 décembre 1996	Budja du territoire de Bumba

Source : Vunduawe (2000).

fice suprême, des militaires zaïrois à la personne de Mobutu et au service de son régime fut :

« *Oyo ekoya eya!*  
*Makila na bisu mpo ya Guide!*  
*Makila Na bisu mpo ya peuple!*  
*Makila na bisu mpo ya ekolo!*  
*Makila na bisu mpo ya Guide! mpo ya peuple!*  
*mpo ya ekolo!*  
*Oyo ekoya eya!*

Traduction :

Advienne que pourra !  
 Notre sang pour le Guide !  
 Notre sang pour le peuple  
 Notre sang pour la patrie !  
 Notre sang pour le Guide ! pour le peuple !  
 pour la patrie !  
 Advienne que pourra ! »

Source : Vunduawe (2000 : 144).

Félix Vunduawe (dernier directeur de cabinet du président Mobutu, de 1992 à 1997) dépeint avec vigueur la décadence de l'armée zaïroise (Vunduawe 2000 : 143-164). L'assassinat, au camp Tshatshi, dans la nuit du 16 au 17 mai 1997, du général Donat Mahele par les soldats de la Division spéciale présidentielle de Mobutu sonna comme un symbole de la fin interne du pouvoir de Mobutu. D'ailleurs, le général Sébastien Eluki Monga Aundu (apparenté au général Mahele, dont le père est le cousin germain de la mère d'Eluki) prit contact avec L.D. Kabila ; ses brefs séjours à Kinshasa n'aboutirent pas à ce qu'il obtienne un poste et il resta en exil en Espagne.

## RÉFÉRENCES

- Banyaku Luape Epotu, E. 2000. *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : CIEDOS.
- de Villers, G. & Willame, J.-C. 1998. *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres. Octobre 1996-juillet 1998*. Tervuren-Paris : Institut africain-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 35-36).
- Vunduawe, F. 2000. *À l'ombre du léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*. Bruxelles : Éditions Zaïre libre.

## CHAPITRE 12

# LA MONGALA SOUS LES POUVOIRS

## DES KABILA PÈRE ET FILS

### 1. LA MONGALA SOUS LA RÉBELLION DU MOUVEMENT DE LIBÉRATION DU CONGO : 1998-2003

Une seconde rébellion éclata une année plus tard, en 1998. À l'Équateur, c'est le Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba Gombo qui prit le devant, soutenu par les troupes ougandaises. Après de vifs combats à Dulia entre l'Armée de libération du Congo (ALC) et les FAC, soutenues par les Tchadiens, le MLC accéda au district de la Mongala. De nouveau, la ville de Bumba fut prise de panique. Beaucoup de militaires tchadiens revenant du front furent hospitalisés à l'hôpital Notre-Dame de Bumba ; beaucoup avaient des lèvres et des membres amputés.

L'entrée des combattants de l'ALC à Bumba eut lieu le mardi 17 novembre 1998. Un accueil chaleureux leur fut réservé. Ils aimaient être appelés « récupérateurs », car disaient-ils, ils étaient en train de récupérer leur pays des mains d'injustes possesseurs. Le même jour, un bateau transportant les militaires des FAC accostait à Lisala. À partir du 19 novembre 1998, ils y suspendirent toute communication phonique.

À Bumba, l'ALC procéda au recrutement de plusieurs jeunes qui furent enrôlés et rapidement formés par les militaires ougandais à Ebonda dans l'enceinte des Plantations et élevage de la Mongala (PEM), société que feu le général Mahele avait achetée aux PLZ. C'est pour cette raison que les FAC avaient pris la décision de bombarder Ebonda. Pour se protéger, la population avait creusé des tranchées dans lesquelles elle se cachait à chaque passage d'un avion.

Entre-temps, l'ALC continuait sa marche vers Lisala. De violents combats eurent lieu à Mindembo

où, vaincus, les militaires des FAC incendièrent des villages, estimant être trahis par la population. Le jeudi 10 décembre 1998, les « récupérateurs » entrèrent à Lisala. Neuf jours plus tard, ils arrivaient à Binga et continuaient rapidement jusqu'à Akula. Pour tenter de les déloger, les FAC reprirent des bombardements dont le premier eut lieu le mercredi 13 janvier 1999. Ceux-ci continuèrent régulièrement, jusqu'au mardi 23 février 1999, veille des affrontements historiques de Lisala, où les FAC tentèrent en vain de reprendre la ville, aux mains des rebelles, pendant plus de deux mois.

Le mercredi 24 février 1999, eut lieu une débandade générale à Lisala. Des obus tombaient de partout. Ce fut le début d'une bataille qui dura trois jours et, n'eût été la venue du chef rebelle Jean-Pierre Bemba, Lisala aurait été repris par les FAC. En effet, il atterrit, alors que la bataille avait pris de l'ampleur et que le commandant des opérations, le colonel Karawa, le lui avait vivement déconseillé. Son arrivée revigora ses troupes, qui finirent par prendre le dessus. Les FAC furent refoulées après de grandes pertes en vies humaines. Ces affrontements sont immortalisés, à Lisala, par un marché érigé là où un obus était tombé. Ce petit marché, situé derrière la clinique de Lisala, porte toujours, à l'heure actuelle, le nom de *wenze ya obus*. Cette bataille causa de nombreux morts, aussi bien parmi les militaires que parmi la population civile. Parmi les drames, fut retenu le décès d'une mère qui, décapitée par balle, tomba sur son fils qu'elle portait, et qui finit, lui aussi, par mourir d'étouffement.

La population s'enfuit dans la forêt pour ne sortir que plusieurs jours plus tard. Le dimanche 21 mars 1999, une messe d'action de grâce fut célébrée dans la cathédrale pour remercier le Seigneur



d'avoir épargné la ville de Lisala des graves conséquences qui auraient pu résulter de la prolongation de ces combats.

Mais les FAC n'en avaient pas fini avec les bombardements. À travers la Mongala, ceux-ci se poursuivirent. Les avions de la mort, les bombardiers, furent surnommés *Mongingima* (Caméléon) à Lisala. En effet, le vrombissement des Antonov ressemblait au cri de cet animal connu comme porteur de mauvaise nouvelle dans la mentalité locale. Ils furent aussi appelés *Gbagbaladanga* (Épervier) chez les Ngbaka du district de l'Ubangi. Dans la Mongala, c'est à Binga que ces bombardements causèrent les plus grandes pertes : 29 personnes y succombèrent, le 2 juin 1999, sans oublier plusieurs blessés et plusieurs maisons détruites.

Malgré ces attaques aériennes du camp Kabila, l'ensemble de la Mongala resta sous le contrôle du MLC. Lisala fut longtemps le siège provisoire du MLC. C'est dans cette ville que furent adoptés les statuts de ce mouvement, le 30 juin 1999. Et même plus tard, tout le territoire fut géré par le gouvernement mis sur pied, à Gbado-Lite, par Jean-Pierre Bemba, jusqu'à l'accord de Sun City, en 2003.

L'importance de Lisala durant cette période s'illustre aussi à travers les visites de Jean-Pierre Bemba lui-même et de délégations étrangères. Le dimanche 12 décembre 1999, le président Jean-Pierre Bemba arrivait à Lisala. Le vendredi 7 janvier 2000, trois observateurs militaires de l'ONU arrivaient à leur tour dans cette ville. Le samedi 26 février 2000, Jean-Pierre Bemba était à Lisala pour commémorer le premier anniversaire de la victoire de l'ALC sur les FAC, dans la bataille décisive qui lui avait permis de garder cette ville.

Même si l'espace territorial de la Mongala était sous le contrôle militaire du MLC, le pouvoir de Kinshasa se disait être la seule autorité légitime. Ainsi, lors de la mise en place de l'Assemblée constitutionnelle et législative-Parlement de transition (ACL-PT) par décret du président L.D. Kabila, en juillet 2000, chaque territoire de la RDC fut représenté par un membre désigné, auquel s'en ajoutèrent d'autres, choisis par le président Kabila lui-même (voir tableau 12.1)<sup>29</sup>.

La rébellion du MLC de Jean-Pierre Bemba fut plus longue que tous les autres mouvements opposés au pouvoir des Kabila père et fils. Mais elle n'apporta



#### **Le cardinal Frédéric Etsou Nzabi Bamungwabi.**

Frédéric Etsou était mondunga, né le 3 décembre 1930 à Mazalaga – à environ 20 kilomètres de Lisala. Études primaires à la mission catholique de Boyange, et secondaires au petit séminaire Notre-Dame-de-Grâce à Bolongo, dans les environs de Lisala. Il passa trois années de philosophie et une année de théologie au grand séminaire de Kabwe, dans le Kasai-Occidental. Il fut admis, le 8 décembre 1954 dans la congrégation des Pères de Scheut. Après une année de noviciat et trois ans de théologie dans le scolasticat de Katoka (Luluabourg) dans le Kasai-Occidental, il prononça ses vœux perpétuels et fut ordonné prêtre, le 13 juillet 1958, à Lisala, par M<sup>gr</sup> François Van Den Berch. Au bout d'une année de théologie pastorale à Bruxelles, le père Frédéric Etsou travailla successivement comme vicaire à Saint-François-de-Salles de Kintambo et Saint-Pierre, dans la commune de Kinshasa, entre 1959 et 1964. En 1964, il fut envoyé à Paris où, pendant 4 ans, il suivit des études de sociologie. Entre 1968 et 1976, il revint à la paroisse Saint-Pierre comme curé et assumait, en même temps, les charges de vice-provincial des scheutistes pour la province CICM de Kinshasa et de vice-président de l'Association des supérieurs majeurs (Assuma). Consacré évêque le 7 novembre 1976, M<sup>gr</sup> Etsou fut nommé évêque de Mbandaka-Bikoro, le 11 novembre 1977, en remplacement de M<sup>gr</sup> Pierre Wijnants, retourné en Belgique. De 1979 à 1984, il fut vice-président de la Conférence épiscopale nationale du Congo-Zaïre (CENCO). Il fut nommé archevêque de Kinshasa, le 14 août 1990. Il fut créé cardinal par le pape Jean-Paul II, lors du consistoire du 28 juin 1991, avec le titre de cardinal-prêtre de S. Lucia a Piazza d'Armi, devenant ainsi le deuxième cardinal zaïrois après Joseph-Albert Malula. Le 13 juillet 2000, lors de la 34<sup>e</sup> assemblée plénière de la CENCO, il fut nommé président de la Conférence épiscopale nationale du Congo pour un mandat de 4 ans. Il est décédé le 7 janvier 2007. (Photo d'archive libre de droits.)

<sup>29</sup> À noter que sur les 300 membres de cette assemblée, 60 étaient choisis à la discrétion du chef de l'État.

**Tableau 12.1. Membres de l'Assemblée constitutionnelle et législative choisis par le président Kabila.**

Territoires	Noms	Secteur d'origine
Bongandanga	Bofaya Botaka Baende	Bongandanga
Bumba	Akundji Mosela Caroline Longange Lokaya Louise	Molua (?)
Lisala	Molele Nzebwa Moponda	Ngombe Mombangi

Source : archives du service Histoire et Politique, MRAC.

rien à la Mongala sur le plan matériel. La population croupit dans la misère et les produits manufacturés devinrent rares et chers. Les produits en provenance de l'extérieur, principalement de Bangui en RCA, ne pouvaient pas répondre à une demande de plus en plus grande de la population. Du côté de Kinshasa, seule Caritas intervint au moment opportun pour assister la population. Le bateau *Boboto IV* arriva à Lisala le mercredi 31 juillet 2002 avec, à son bord, de nombreuses marchandises destinées à la population : sel, sucre, savon, vêtements, bicyclettes, etc.

Sur le plan administratif, le gouvernement des rebelles fut dépourvu de réels moyens permettant d'assurer le fonctionnement des institutions. D'où une certaine paralysie dans l'ensemble de la Mongala. Comme signalé plus haut, les autorités administratives étaient incapables de promouvoir la relance économique, d'où l'appauvrissement général de la population.

Sur le plan religieux, un événement important marqua le diocèse de Lisala sous le règne du MLC. Ce fut la célébration du centenaire de la paroisse d'Umangi, la première de ses missions, sous le haut patronage du cardinal Frédéric Etsou, Mondunga du territoire de Lisala (cf. *infra*), le 15 décembre 2002. Jean-Pierre Bemba arriva le même jour, alors que la célébration eucharistique avait déjà commencé. À cette occasion, le cardinal conféra le sacerdoce à trois diacres, les abbés Jean-Claude Ambwa, Honoré Anzolo et Romain Dese.

## 2. DE LA « TRANSITION 1 + 4 » À NOS JOURS

En 2003, l'isolement du territoire de la Mongala prit fin, suite à l'arrêt de la rébellion. Après l'accord global et inclusif de Sun City (Afrique du Sud), tout l'espace aux mains de MLC, tous les agents administratifs et toutes les troupes armées furent transmis au Gouvernement central de Kinshasa. Le chef du MLC, Jean-Pierre Bemba, devint l'un des quatre vice-présidents. Il eut en charge les finances et le budget. Le district de la Mongala dépendait désormais administrativement de la province de l'Équateur.

Lorsque l'ACL-PT fut dissoute, à la fin juin 2003, et remplacée par le Sénat et le Parlement de la « Transition 1 + 4 », la désignation des membres se fit sur base du partage entre les belligérants.

Charles Alamba Mungako, Ngombe de Lisala, avait très tôt approché L.D. Kabila. Officier juge militaire sous Mobutu, il devint l'adjoint du président de la Cour d'ordre militaire. Il sera promu par Joseph

**Tableau 12.2. Membres du Parlement et du Sénat de la transition (juillet 2003-juin 2006).**

Territoires d'origine	Noms	Qualité
Bongandanga	Bofaya Botaka Baende René Koyo Lisweya Bomeka Rose	Député/Quota Gouvernement Députée/Quota MLC
Bumba	Maboso Botembetume Armand Masan iwa Miboki Victor Alain Mokako Nkumu e Madjo Vincent Mopunga Makenden Mimy	Député/Quota Gouvernement (juillet 2003-16 novembre 2005) Député/Quota Opposition politique non armée (G14/Condor) Député/Quota MLC Députée/Quota RCD-Goma
Lisala	Lipemba Ikpanga Ndolo Pascal Masegabio Nzanzu Philippe Mondole Eso Libanza Ebeyogo Léon	Député/Quota MLC Sénateur/Quota MLC Député/Quota RCD-Goma

Source : Omasombo (2006).

**Tableau 12.3. Membres du Gouvernement, officiers supérieurs des FARDC et administrateurs d'entreprises originaires de la Mongala.**

Noms	Fonctions	Peuples et territoires d'origine
Agolowa Kangilo	Général de brigade; commandant adjoint de région militaire désigné par le Gouvernement	Mbudja, territoire de Bumba
Egbake ya Ngembe Omer	Ministre de la Jeunesse, Sports et Loisirs (30 juin 2003-3 janvier 2005)/Quota MLC	Mbudja; territoire de Bumba
Engbanda Mananga M'Okoto José	Vice-ministre de la Presse et Information (30 juin 2003-21 janvier 2004); ministre du Tourisme (21 janvier-2006)/Quota RCD/N	Ngombe; territoire de Lisala
Maboso Botembetume Armand	Vice-gouverneur de la province de l'Équateur chargé des questions politiques et administratives/Quota Gouvernement (16 novembre 2005-février 2007)	Territoire de Bumba
Mbudja Mabe Félix	Général de brigade, commandant de région militaire/Quota Gouvernement	Mbudja; territoire de Bumba
Mobando Yogo Yves	Vice-ministre du Commerce (30 juin 2003-16 mai 2004); vice-gouverneur de la province de l'Équateur (16 mai 2004)	Ngombe; territoire de Lisala
Mondonga Romain	Colonel, commandant en second de région militaire/Quota Gouvernement	Ngombe; territoire de Lisala

Source : Omasombo (2009).



**Jeannot Bemba et Philippe Masegabio.**

(Photo d'archives familiales, reçue en novembre 2014.)



**Polycarpe Mongulu T'Apangane.**

(Photo d'archives familiales, reçue par l'équipe locale en novembre 2014.)

Kabila et s'occupera du dossier de l'assassinat de L.D. Kabila. Mais le 5 octobre 2004, il fut condamné à mort par la Cour militaire, à cause de son implication dans l'assassinat de Steve Nyembo, directeur des impôts à Kinshasa. Il est toujours en prison, à Kinshasa, à l'heure actuelle.

Sur le plan national, les fils et les filles de la Mongala participèrent au Gouvernement de transition (2003-2006), pour le compte du MLC. C'est alors que certains noms émergèrent, notamment celui d'Omer Egbake Ya Ngembe, dernier défenseur

de rue, à Kinshasa, du pouvoir de Mobutu, prônant l'unité des Bangala avec son Alliba (cf. *supra*). L'union ou l'unité des Bangala fut défendue, à ce moment délicat, non plus par un Ngombe ou un Akula de Lisala, mais par un Budja de Bumba. Exilé au Congo-Brazzaville lors de la chute du régime Mobutu, Egwake rejoignit le MLC en 1999. Pendant son absence de Kinshasa, à cause de la rébellion, d'autres acteurs bangala apparurent parmi les Ngombe pour revendiquer les mêmes droits; ce fut le cas notamment de Philippe Masegabio Nzanzu. Le pont ne fut

**Tableau 12.4. Acteurs originaires de la Mongala élus nationaux en 2006 et 2007.**

Noms	Fonctions et tendance politique	Territoire d'origine
Adambu Lomaliza Sébastien	Sénateur ; PDC	Bumba
Agbumana Motingia Dieudonné	Député ; Indépendant	Bongandanga
Ambuku Goty Arsène	Député ; MLC	Bumba
Bopolo Mbongeza e Mbunga Robert	Député ; PDC	Bongandanga
Egwake ya Ngembe Omer	Député ; MLC	Bumba
Engbanda Mananga M'Okoto José	Député ; RCD/N	Lisala
Mayamba Monga Liwanda Hilaire	Sénateur ; Indépendant	Bumba
Mokako Nzeke	Député ; PPRD	Bumba
Mokoha Monga Adogo Jean-Baudouin	Député ; « Renaissance Plate-forme électorale »	Bumba
Mondole Eso Libanza Ebeyogo Léon	Sénateur ; RCD/Goma	Lisala
Mongulu T'Apangane Polycarpe	Sénateur ; MLC	Bongandanga
Ngbundu Malengo Crispin	Député ; Camp de la Patrie	Bumba

Source : Omasombo (2009).

**Tableau 12.5. Acteurs originaires de la Mongala élus provinciaux en 2006 et 2007.**

Noms	Fonctions et tendance politique	Territoire d'origine
Athombo Ndombo Moliko Raymond	PANRADI/CODECO/AMP	Bumba
Baingeto Mogbolongo Antoine	UNADEC	Bongandanga
Bokungu Bubu Aimé	MSR	Bumba
Ebalu Gbede Jean	RCD/Goma	Bumba
Ekuka Ekongo Désiré Thomas	Forces du Renouveau	Lisala
Endoto Mokwele Norbert	MLC	Bumba
Entoku ea Lokuli Jean Samuel	MLC	Bongandanga
Essimba Baluwa Bolea Bienvenu	MLC	Lisala
Kalonda Monga Mabwa José	MLC	Bumba
Kuku Mombilo Jean Maurice	PDC/AMP	Lisala
Lingongo Mambumba Oscar	Renaissance Plate-forme	Lisala
Liyele wa Liyele Michel	PDC/AMP	Bongandanga
Madua Malamba Jean-Pierre	MLC	Lisala
Makengo Limbaya Oumar	Chef coutumier coopté	Bumba
Manzela Mopenze Désiré	Chef coutumier coopté	Lisala
Manzomba Molengi Louis Gaston	PPRD	Bumba
Masongi Fimbo Likombi Jean-Maurice	PDC	Bumba
Mayamba Monga Lwanda Hilaire	CODECO	Bumba
Mbonga Magalu Engwanda Louis	Renaissance PE	Lisala
Mohande Akuma Jean-Paul	MSR	Bongandanga
Mobando Yogo Yves	Député MSR ; élu dans la ville de Mbandaka	Lisala
Mokako N'Kumu Madjo Vincent	MLC	Bumba
Mondombo Egolo Yanga Yanga Baudouin	MLC	Lisala
Mondombo Kanzo Edmond	MLC ; élu dans la ville de Mbandaka	Lisala



Noms	Fonctions et tendance politique	Territoire d'origine
Motebe Agalea François	PPRD	Bumba
Motingea Elimo Aimé	MLC	Lisala
Motumbe Bodele Oscar	MLC	Bumba
Moyengo Asabo Bienvenu	MLC	Bongandanga
Ngani Ngepa Jackson	ADECO	Bumba
Paka Motumbe Jeef	UA	Bumba

Source : Omasombo (2009).

malheureusement pas jeté entre les deux courants du regroupement supra-ethnique, qui semblent avoir disparu dans les faits (Mumbanza 2008).

Lors des élections législatives de 2006, le district de la Mongala disposait d'un quota de quatre sièges de sénateurs, onze sièges de députés nationaux et vingt-deux sièges de députés provinciaux, auxquels s'ajoutaient deux députés cooptés. La répartition par territoire était la suivante : trois pour Bongandanga ; cinq pour Bumba et trois pour Lisala.

Jeanine Mabunda Lioko, Budja du territoire de Bumba, membre du PPRD, garda de manière permanente le poste de ministre du Portefeuille depuis février 2007 dans les gouvernements Gizenga et Muzito. Même si elle ne faisait plus partie du Gouvernement formé par Matata en avril 2012, elle est retournée au cabinet du chef de l'État, comme proche conseiller. C'est aussi le cas du général de brigade Mbudja MabeNkumu Félix, reconduit commandant de la base de Kitona, le 13 juin 2007, mais qui mourut quelques années plus tard. Quand au député provincial Mobando Yongo, il fut nommé président du conseil d'administration de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), le 12 janvier 2008.

Au niveau de la province de l'Équateur, Edmond Mondombo Kanzo devint président de l'assemblée provinciale. Norbert Endoto Mokwele fut, lui, nommé ministre provincial de l'Environnement, Culture et Tourisme, en mars 2007. Rose Koyo Lisweya Bomeka, membre du directoire du MLC, fut nommée secrétaire exécutive du gouvernement provincial en avril 2007.

Pour les élections législatives nationales de novembre 2011, le district de la Mongala eut son nombre de sièges augmenté. Dans la province de l'Équateur, Gemena et Businga, dans la partie nord, reculèrent chacune d'un siège par rapport à 2006 et, c'est la région sud qui progressa : la ville de Mbandaka gagna un siège, les territoires de Basankusu, Bumba, Lisala, Djolu et Ingende chacun un.

**Tableau 12.6. Originaires de la Mongala élus députés nationaux en 2011.**

Territoires	Noms
Bongandanga	Bofaya Sébastien Dome Jacques Ifefo Albert
Bumba	Ambema Maurice Basiala Marie-Thérèse Egwake Omer Mabunda Jeanine Mandwengu Moleka Jean de Dieu
Lisala	Ahodoba Freddy Edumbadumba César Lembi Joseph Kolomba Léon

Source : archives du service Histoire et Politique, MRAC.

Entre les élections législatives nationales de 2006 et 2011, il convient de souligner qu'un seul député national fut réélu, Omer Egbake. Quant au sénateur Mondole Léon, il gagna un siège de député national en 2011.

Depuis la « Transition 1 + 4 », qui s'acheva en 2006, les originaires de la Mongala furent divisés entre deux grandes familles politiques, le MLC d'un côté, le PPRD et Alliés de l'autre. Depuis les mésaventures du chef du MLC, Jean-Pierre Bemba, en 2006, le PPRD semble gagner du terrain, surtout à Bumba. Même Omer Egwake entre dans le deuxième gouvernement Matata, formé au mois de décembre 2014, comme ministre des Affaires foncières. L'importance du PPRD augmente aussi, grâce aux alliances avec le PDC et le MSR. À Lisala, par contre, se constate un certain repli vers les associations tribales Iso Ngombe et Ngombe Iso na Iso que se disputent Philippe Masegabio Nzanzu et Polycarpe Mongulu Tapangane, respectivement originaires du Nord et du Sud de la Mongala (Bokongo 1979).

## RÉFÉRENCES

- Bokongo Libakea-Kongo. 1979. « Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Bongandanga (1933-1960) ». Mémoire de licence en histoire. UNAZA/campus de Lubumbashi.
- Mumbanza mwa Bawele. 2008. « Colonialisme et identité "Bangala" en Afrique centrale ». In Zewde, Bahru (éd.), *Society, State, and Identity in African History*. Oxford: African Books Collective.
- Omasombo Tshonda, J. 2006. *Biographies des acteurs de la Transition*. Tervuren-Kinshasa-Lubumbashi: MRAC-CEP-CERDAC.
- Omasombo Tshonda, J. 2009. *Biographies des acteurs de la Troisième République*. Tervuren-Kinshasa-Lubumbashi: MRAC-CEP-CERDAC.



# CINQUIÈME PARTIE

## SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE





# INTRODUCTION

Caractéristique d'une région en voie de développement, l'activité économique de la Mongala se concentre dans le secteur primaire et spécifiquement dans les secteurs agricole et forestier. Plus des deux tiers de la Mongala sont, d'ailleurs, recouverts par la forêt (dense-humide ou sur sol hydromorphe), tandis qu'un peu moins d'un tiers est « anthropisé », c'est-à-dire occupé par les complexes agricoles et les zones d'agriculture permanente (cf. carte de la végétation).

Historiquement, la Mongala entretient une grande tradition agricole. Deuxième district agricole de la province de l'Équateur, elle était à la tête de la production d'huile de palme et de riz, deuxième pour les cultures de banane et de maïs et troisième pour l'arachide, la patate douce et le cacao, avec une spécificité pour la culture de l'igname (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 231).

Presque les trois quarts de la population rurale du territoire de Bumba sont occupés par l'agriculture (PRAPE 2012 : 4).

Minoritaires, les activités du secteur secondaire de transformation et d'usinage se concentrent sur le traitement des régimes de palmiers et le café, traités majoritairement par voie artisanale. Moins visible, mais non moins importante au plan économique, la fabrication artisanale de vins et spiritueux procure un certain revenu à ceux qui la pratiquent.

Enfin, le secteur tertiaire est pratiquement inexistant, à l'exception des activités commerciales, qui revêtent une grande importance, surtout à Bumba, le poumon économique du district.

Dans la Mongala, les quelques prospections minières entreprises dans la région de la cuvette, en 1945, n'ont pas donné de résultat positif, et n'ont donc, à cette époque, plus été poursuivies (Tshi-

lema 1973-1974 : 5). Cependant, suite à de nouvelles expéditions, l'on y aurait tout de même découvert des minerais de coltan, des oxydes de fer et même, probablement, des gisements de pétrole, bien qu'ils ne fassent pas, pour le moment, l'objet d'une exploitation (Rapport administratif du territoire de Lisala, exercice 2009).

À cheval sur le fleuve, la Mongala jouit d'un « degré d'intégration économique élevé avec Bumba, principal carrefour routier ferroviaire, fluvial et aérien » (Département de l'Agriculture et du Développement rural... 1985 : 166). Cette situation stratégique a toujours fait, et fait d'elle encore, la cible de nombreux projets de développement du secteur agricole et de sociétés agro-industrielles ou forestières, qui visent prioritairement des endroits à haut potentiel agricole et proches des voies d'évacuation, pour développer leurs activités.

Les nouvelles acquisitions dans la filière bois, le rachat des plantations Lever de Yaligimba par Feronia, les initiatives en matière de réhabilitation des routes (Pro-Routes) et la localisation de programmes gouvernementaux de développement du secteur agricole dans la Mongala (PRAPE, PARRSA, etc.), financés par les grands bailleurs de fonds, témoignent de l'intérêt économique actuel que présente la Mongala, dont le potentiel de production a été sérieusement affecté pendant les guerres (1997-2001).

Cette situation entretient, dans cette région, une certaine dynamique entrepreneuriale (formation de coopératives, etc.), qui, d'ailleurs, existait déjà dans les années 1970 et 1980, avant que la fin des financements n'y mette un terme, au début des années 1990.

## LES SOURCES AU CRIBLE

Le Congo contemporain est un défi récurrent lancé à l'ambition de rassembler une information qui soit la représentation fidèle des situations dont elle entend témoigner. La difficulté ne réside pas tant dans la disponibilité des sources, en particulier aujourd'hui où le chercheur peut s'appuyer sur un nombre croissant de ressources documentaires en ligne et des moyens de communication accrus, mais bien plutôt dans la qualité de leur contenu. La quantification en particulier, placée au pinacle de l'exactitude dans une grande partie des branches des sciences humaines, vacille sur son socle lorsqu'elle s'applique au cas congolais; elle entraîne avec elle l'illusion de la présence de l'écrit sur l'oral ou le vivant.

Dans la présente partie, deux types de support matériel sont exploités: les sources écrites et iconographiques (cartes). Les auteurs se sont, en outre, entretenus avec plusieurs acteurs locaux. Le registre écrit domine largement, tant en ce qui concerne l'étendue des références que leur occurrence dans le texte; un mot d'introduction s'impose donc sur la «carte d'identité» des principaux documents écrits, sur la qualité de leur contenu ainsi que sur leur traitement. Une critique mieux étayée est réservée plus loin à certaines thématiques spécifiques lorsqu'elles sont abordées (par exemple agriculture, démographie). Dans le registre historique, les ouvrages de synthèse édités relatifs à l'économie ou aux problématiques sociales dans le cadre strict de la Mongala sont inexistant; quelques études monographiques sectorielles (Driesmans, Ruppel) ou relatives à certains produits (Ergo; Nicolaï) et acteurs économiques (De Boeck) spécifiques sont disponibles, le plus souvent sous forme d'article ou de contribution à un ouvrage. On se reportera avec plus de bonheur aux mémoires de fin d'étude réalisés par les étudiants congolais en histoire, principalement dans les années 1970, pour trouver des travaux historiques spécifiquement attachés à la région d'étude (Bokongo, Kabosani Likinga Geka, Kajyibwami, Tshilema Tshihiluka). La masse critique de la documentation est toutefois ailleurs; elle puise à trois grands viviers:

1. l'État congolais et ses institutions et services, au niveau central et des subdivisions actuelles: Banque centrale du Congo, administration du territoire, ministères en charge de l'agriculture, du développement rural, du plan, de l'environnement, de la santé, Regideso, SCTP, etc.;

2. les partenaires techniques et financiers et leurs agences: OCHA, CTB, FAO, Banque mondiale, Fonds africain de développement, PAM, USAID, etc.; ou les consultants et observateurs qu'ils financent: Agreco, Agrer, OGF, REM, SICAI, etc.;
3. les organisations non gouvernementales (ONG), en ce compris de la société civile, locales, nationales ou internationales: Commission diocésaine, Greenpeace, Rainforest Foundation, Swisspeace, Chatham House, CDI, WWF, etc.

Ces sources produisent essentiellement cinq types de document:

1. des études sectorielles: exploitation du bois, infrastructures de transport, main-d'œuvre, végétation, finance, épidémiologie, etc.; ou de produits/filières: filières agricoles, filières bois, marchés alimentaires, etc.;
2. des documents statistiques ou des compilations de données: monographies provinciales, rapports de l'Inspection agricole, états de la population, annuaires statistiques, recensement de la population, relevés des prix; etc.;
3. des enquêtes de terrain et rapports de situation: enquêtes sociales, rapports humanitaires;
4. des documents programmatiques (projets/programmes de développement) et leurs rapports d'activité;
5. des manuels techniques: processus de conservation des titres forestiers, outils de gestion des forêts ou d'analyse situationnelle de la sécurité alimentaire, manuels de procédure, etc.

Cette littérature est avant tout technique et utilitaire, rarement scientifique. À l'exception des enquêtes de terrain, des rapports de situation, et des études sectorielles, elle se fonde rarement sur une appréciation du terrain; elle reproduit plutôt une information souvent non vérifiée ou obsolète. C'est le cas par exemple de la *Monographie de l'Équateur* (Ministère du Plan 2005) dont la grande majorité des données sont puisées directement dans la version antérieure (1998). Leur contenu n'évite pas les imprécisions ou confusions, fréquentes, qui peuvent créer des ambiguïtés dans la compréhension de certaines informations, par exemple en ce qui concerne l'orthographe des toponymes. Le niveau d'incertitude est renforcé par le faible niveau de référencement dont font preuve la plupart de ces documents, empêchant souvent tout contrôle sur l'origine de

l'information. Les buts que servent ces documents sont, par ailleurs, souvent de rendre des comptes ou de justifier certains financements : c'est le cas des rapports conçus par le Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur (PRAPE 2012-2013). D'autres encore servent la communication des entreprises souvent sur des sujets sensibles, en particulier sur leur volet « responsabilités sociales » : les articles et rapports sur le projet riz de Bralima et Siforco..., en sont autant d'exemples. La probabilité de se retrouver face à une analyse orientée est relevée d'autant. Enfin, hormis le cas des monographies précitées, la focalisation est souvent relativement limitée, tant au niveau temporel que spatial (souvent une ville ou un territoire sur une courte période), sans que les possibilités d'extrapolation à l'ensemble de l'espace étudié soient évidentes.

Un problème particulier mérite toutefois qu'on s'y attarde plus longuement : la prégnance du quantitatif dans l'information. Le type de production documentaire au Congo reste fortement dominé par le quantitatif, tant dans les travaux concernant les matières économiques menés dans les académies congolaises que dans la documentation produite par les services intégrés à l'autorité publique. Les premiers renvoient dans une certaine mesure à une filiation directe aux théories modernistes des années 1950-1970 ; quant aux seconds, outre la rigidité intrinsèque des cadres de création de l'information caractéristique des services de l'administration, leur production est également fortement encouragée par la nature de « la demande d'expertise des principaux bailleurs de fonds », laquelle « vise avant tout une évaluation chiffrée de la situation sanitaire, économique, etc. », qui justifie à elle seule « cette valorisation des statistiques » dans le contexte congolais (Petit & Trefon 2006 : 17). Ces chiffres résistent cependant difficilement à un examen, et il faut déplorer la pauvreté des conditions matérielles et méthodologiques de leur production. Malheureusement, la suspicion n'épargne pas les agences extérieures, également productrices de statistiques, généralement données pour plus sérieuses. Guillaume Iyenda, traitant de la collecte de données sur la pauvreté et le sous-développement au Congo, pointait ainsi (2006 : 109) :

« Il faut noter que la comparaison de rapports, bulletins et dépêches relatives à des statistiques de différentes sources, même celles procurées par le soi-disant sérieux "système" onusien, [révèle] des inconsistances inacceptables et non fiables, car chaque organisation

emploie des définitions différentes et non spécifiées d'indicateurs et de variables. De plus, comme le secteur statistique est pauvrement financé, les données du Gouvernement sont souvent faibles et manquent de consistance ou de précision, puisque la majeure partie des activités du pays ne sont pas enregistrées<sup>30</sup> » (traduction de l'anglais par l'auteur).

L'examen des statistiques agricoles dans la Mongala est illustratif de cet écueil. Les statistiques agricoles congolaises sont depuis longtemps notoirement erronées. Éric Tollens faisait, il y a quelques années, l'observation suivante, toujours valable : « [Sauf le cas des mercuriales], il n'existe pas de statistiques fiables sur la production et la commercialisation agricoles en RDC depuis 1995. Les statistiques disponibles après cette date sont donc essentiellement des projections sans valeur statistique réelle », à de rares exceptions près qui ne concernent pas la Mongala (Biloso & Tollens 2006 : 15 ; 38). Les écarts systématiques entre les chiffres de production selon les sources consultées entretiennent une certaine « nébuleuse » autour des volumes de production et des flux de commercialisation actuels. Pour l'étude des activités agricoles de la Mongala, plus spécifiquement, nous disposons des données statistiques officielles du département de l'Agriculture et du Développement rural (1985) et du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (1998), des données de l'Inspection de l'agriculture du district de la Mongala fournies par le Projet d'appui et de relance au secteur agricole, PARRSA (pour les années 2005-2006-2007) et par l'équipe locale (pour les années 2008-2009), ainsi que des statistiques de l'Inspection de l'agriculture du territoire de Bumba (rapport annuel 2014). Enfin, les statistiques officielles du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Minagri-der 2013) viennent compléter le panel.

Tandis que les statistiques de l'Inspection de l'agriculture du district souffrent très certainement de surestimation<sup>31</sup>, celles du SNSA (2011) semblent

30 « It is to be noted that comparison of reports, bulletins and newsletters on statistics from different sources, even those provided by the so-called serious UN "system", revealed unacceptable inconsistencies and unreliability as each organisation uses different and unspecified definitions of indicators and variables. Moreover, as the statistical sector is poorly financed, data from the government are often weak and lack substance or accuracy, since major activities in the country are unrecorded. »

31 On remarque, par exemple, que le rendement moyen du riz est évalué à 2 t/ha, ce qui est très élevé par rapport aux informations



tout à fait sous-évaluées. Si l'on suit les chiffres du SNSA, ils font état, d'une part, d'une diminution de la production entre 1994 et 2011 et, d'autre part, d'une quasi-stagnation<sup>32</sup> de la production des principales cultures vivrières (maïs, manioc, riz, arachide) du district entre 2006 et 2011 (Ministère de l'Agriculture... 1998; Minagrider 2013). Et ceci, malgré la présence de multiples programmes d'appui au secteur agricole qui témoignent d'une croissance effective de la production, du moins pour certaines cultures vivrières (en premier le riz, qui non seulement bénéficie des appuis du PRAPE-PARRSA, mais aussi du projet riz de la Bralima). Les statistiques du SNSA, qui sont le produit de projections théoriques, ne prennent manifestement pas en compte les évolutions récentes spécifiques de certaines régions. Quant à la fiabilité des statistiques de l'Inspection de l'agriculture du district de la Mongala, il suffit de lire l'expérience en la matière du PRAPE à Bumba qui atteste de l'inexistence des statistiques tant au niveau du territoire qu'au niveau provincial: «Le personnel de l'Inspection territoriale n'est pas outillé pour la collecte de ce type d'information. Les agronomes de secteur et leurs auxiliaires n'ont pas de formation requise. La mission a également constaté que les inspections territoriales de l'agriculture et du développement rural ne sont pas dotées d'un budget de fonctionnement» (PRAPE 2012: 19). Cette situation prévalait déjà dans les années 1980. Une enquête «micro-agro-économique», comme son auteur l'indique, avait été réalisée dans le village de Mondongo (à Lisala), de mars à juin 1986. Son objectif était d'identifier auprès des cultivateurs les principaux obstacles au développement agricole. Les paysans livrés à eux-mêmes avaient déjà reconnu, à l'époque, que la délimitation des superficies agricoles totales était une affaire propre au paysan: «En effet, le moniteur agricole qui devait encadrer les paysans et qui transmet son rapport à l'agronome de zone se limite à recenser le nombre de cultivateurs adultes et valides et se contente d'attribuer à chacun d'eux une superficie totale d'1 ha [...]» (Bombembu 1988: 154). Outre ces considérations plus générales, on note, plus concrètement, des erreurs dans le calcul

des totaux, qui hypothèquent sérieusement la qualité des données de l'Inspection territoriale de Bumba.

Cette absence de statistiques fiables et d'encadrement professionnel de la population rurale pose la question des bases sur lesquelles se construisent certains programmes de développement et de réhabilitation du secteur agricole. Au regard de son observation sur l'absence d'un encadrement professionnel des paysans à Mondongo, Bombembu disait en 1988: «[...] ceci nous aide tout simplement à soutenir une théorie selon laquelle une des causes d'échecs de planification dans les pays en voie de développement réside dans les statistiques erronées récoltées par certains agents administratifs incompetents ou non qualifiés» (Bombembu 1988: 154).

La réponse évidente à ces défaillances à tous les niveaux est à chercher dans la multiplication des enquêtes de terrain qui combinent démarches quantitatives et qualitatives et respectent les exigences scientifiques de la méthode de recherche. Une option que l'on doit malheureusement écarter dans le cadre de cette recherche, compte tenu de la multiplicité des thématiques et de l'étendue des espaces à couvrir. Doit-on, dès lors, se résoudre à renoncer à aborder les réalités socio-économiques au prétexte de la disqualification des chiffres? Ce n'est pas notre avis. Il y a dans ces sources un contenu à exploiter qui, recoupé et complété par d'autres références et mis en perspective avec le contexte auquel il s'applique, peut rendre compte, fût-ce partiellement, des réalités étudiées. Dans cette démarche plus que dans d'autres peut-être, le chercheur devra se montrer suffisamment souple pour élaborer sa propre méthodologie tout en utilisant les outils de la critique historique pour mieux exploiter l'ensemble des sources. Ces préalables, indispensables, s'accompagnent de l'usage du sens critique, de l'expérience, ainsi que du recours à des témoignages écrits et oraux complémentaires lorsqu'ils sont disponibles.

Bien que leur fiabilité soit également contestée par Eric Tollens (Biloso & Tollens 2006: 15; 38), les statistiques du ministère de l'Agriculture (1998), largement utilisées, serviront de base à l'étude du secteur agricole. Il ne faut toutefois pas oublier que de nombreux événements, et non des moindres, ont affecté le district: d'abord les guerres qui ont coupé le bassin agricole de la Mongala de ses principaux débouchés pendant plus de cinq ans, ayant engendré une diminution considérable de la production agricole dans la région; ensuite, l'essor démographique qui, en vingt ans, ne peut être négligé; enfin, plus récemment, les

de l'enquête qui a fait suite au projet riz, qui estimait avant le projet une moyenne de 1,1 t/ha et pour les ménages bénéficiaires, 1,4 t/ha (Huesken 2013). Le rendement de 2 t/ha pour l'ensemble des producteurs de riz à Bumba est donc clairement en décalage avec la réalité. Il en va de même pour le nombre de ménages agricoles.

32 Augmentation régulière de 16 tonnes chaque année.

nombreux travaux de réhabilitation des routes de desserte et projets d'appui à la réhabilitation du secteur agricole. Ce serait donc offrir une analyse forcément limitée et biaisée que de se contenter de telles données datées. Aussi nous sommes-nous efforcé, dans la mesure du possible, de les confronter de façon critique à d'autres mesures chiffrées et de les mettre en perspective avec d'autres données, quantitatives ou qualitatives, sans jamais perdre de vue le contexte de leur élaboration. Ainsi par exemple, en dépit de leurs lacunes, les programmes de réhabilitation et de développement agricole dans la Mongala nous offrent quantité d'informations chiffrées ou qualitatives (composition du revenu des ménages, etc.) souvent issues de leurs enquêtes, largement exploitées dans le cadre de ce travail. Ce corpus de données est affiné ou corrigé par les observations de terrain des membres de l'équipe locale, de membres de la société civile ou d'ONG présentes sur place, et

de nos propres contacts. Car l'étude des caractères socio-économiques d'une région et de ses habitants, c'est avant tout une étude du vivant ; c'est faire sienne l'expérience d'un statisticien économique africain « chevronné » qui recommandait la fréquentation des petits salons de coiffure pour trouver la bonne information (Jerven 2014: 195).

Ceci étant, toutes les précautions déployées ne nous mettent pas à l'abri d'erreurs résiduelles ; nous espérons avoir fourni dans ces quelques paragraphes suffisamment de clés au lecteur pour lui permettre d'appréhender de façon avertie les informations reproduites dans ce travail et de se faire une opinion équilibrée de leur qualité. D'autre part, il est illusoire de prétendre peindre avec précision et un degré de certitude absolu le paysage économique et social réel de la Mongala ; nous croyons plus modestement avoir contribué dans cette partie à en dégager les traits principaux.

## RÉFÉRENCES

- Biloso, A. & Tollens, E. 2006. *République démocratique du Congo. Profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. Programme alimentaire mondial, Service d'évaluation des besoins d'urgence (ODAN). KUL-Leuven.
- Bombembu, I. 1988. « Essai d'identification de facteurs affectant le développement agricole de Mondongo (Zaïre) ». *Tropicultura* 6 (4) : 153-155. <http://www.tropicultura.org/text/v6n4/153.pdf>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- Bralima. 2012. « Le Projet Riz est une formidable dynamique qui change la vie de milliers de Congolais ». *Le Leader* (le magazine de Bralima) 35.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural. 1985. *Région de l'Équateur. Étude régionale pour la planification agricole. Février 1983*. Projet 660-070/USAID/PRAGMA CORP. Kinshasa : Service d'études et planification.
- Huesken, Bastiaan. 2013 (7 juillet). *Brewing a Better Future in the Democratic Republic of Congo. An impact Assessment of Heineken's Local Sourcing Initiative*. Bruxelles : European Cooperative for Rural Development (Eucord).
- Iyenda, Guillaume. 2006. « Social Research and Data Collection on Poverty and Underdevelopment in the Congo. Context, Practice and Problems ». *Civilisations* 54 : 107-115. URL : <http://civilisations.revues.org/369> ; DOI : [10.4000/civilisations.369](https://doi.org/10.4000/civilisations.369)
- Jerven, Morten. 2014. « La réponse de Morten Jerven ». *Politique africaine* 133 : 177-199.
- Minagrider, Secrétariat général de l'agriculture, pêche et élevage, Service national des statistiques agricoles (SNSA). 2013 (avril). *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)*.
- Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage, République démocratique du Congo (RDC). 1998. *Monographie de l'Équateur*. Kinshasa.
- Ministère du Plan, République démocratique du Congo (RDC). 2005. *Monographie de l'Équateur*. Kinshasa.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2012. *Rapport de supervision du 15 octobre au 5 novembre 2012*. Fida, Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Département gestion des programmes, RDC.
- « Rapport administratif du territoire de Lisala, exercice 2009 ». (Équipe locale.)
- Shapiro, D. & Tollens, E. 1992. *The Agricultural Development of Zaïre*. Aldershot-Brookfield : Avebury.
- Tshilema Tshihiluka. 1973-1974. « Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district de la Mongala (1888-1960) ». Lubumbashi : UNAZA.
- van Hoof, Frans. 2011. *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes. Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces congolaises*. Alliance Agricongo. <https://lavoixdupaysancongolais.files.wordpress.com/2011/05/agricongo-brochure-sur-les-op-en-rdc-f-van-hoof-2011.pdf>, consulté le 23 février 2015.



## CHAPITRE 13

# INSTAURATION D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE COLONIAL

### 1. L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU MODÈLE D'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE : LE TEMPS DES BOULEVERSEMENTS ET DES EXACTIONS

#### 1.1. ÉCONOMIE PRÉCOLONIALE ET PREMIERS CONTACTS AVEC LES EUROPÉENS

La Mongala, à cheval sur le fleuve Congo, compte parmi les premières régions visitées par les Européens. Les expéditions pionnières sur le fleuve par Henri Morton Stanley puis par d'autres explorateurs datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Très vite, elles ont révélé l'existence d'un important réseau de rivières navigables au cœur du pays, à travers lequel s'est d'ailleurs réalisée l'occupation du pays et sa mise en valeur progressive depuis l'ouest (Huybrechts 1970 : 10).

Les témoignages des premiers Européens ont donc mis à jour l'existence d'un commerce local entre les différentes populations de la Mongala largement antérieur à l'arrivée des premiers Blancs. Le mode de subsistance de ces populations (pêcheurs, agriculteurs) induisait un certain degré de spécialisation dans la production, pendant que les surplus dégagés et la qualité des voies naturelles de communication concouraient à favoriser le commerce fluvial entre les différentes communautés (les produits agricoles et de la cueillette, les produits de la pêche et de la chasse, mais aussi les produits de l'artisanat). Les riverains et les terriens organisaient donc régulièrement un marché, pour lequel ils imposaient une paix provisoire. Tandis que le sel, les huiles et les boissons comptaient parmi les produits les plus demandés, d'autres objets fabriqués localement par les artisans étaient échangés (vanneries, sculptures, objets en métal, tels que les couteaux, les houes, les fers de lance, les poteries,

etc.). Des pirogues étaient également troquées contre des corbeilles de racines de manioc (cossettes). Chez les Ngombe, par exemple, les forgerons fabriquaient des couteaux de toutes sortes, des houes, des haches, des lances, des engins de jet (*misuki*), des bracelets, et des grelots (Weeks 1913 : 88). En plus du troc, les populations locales se servaient surtout des objets métalliques, en cuivre et en fer, comme pièces de monnaie. Les lances et les couteaux d'un type plus artistique étaient utilisés plus spécifiquement comme dot ou pour l'achat d'esclaves. Ces derniers avaient alors une valeur déterminée et le maître pouvait en disposer pour les échanger contre des objets artisanaux ou des vivres (De Deken 1902 : 334).

Alors que le commerce local foisonnait dans la région avant la colonisation, le commerce extérieur (ivoire; esclaves contre produits de prestige venant d'Europe ou d'Asie, tels que les armes à feu, les perles ou les cauris) n'avait jusqu'alors touché la Mongala qu'en certaines zones limitées (encore que de façon superficielle), la basse Mongala jusqu'à Akula, ainsi que les rives du fleuve Congo jusqu'à Upoto (1870-1880). Le territoire de Bumba, pour sa part, fut en contact à la même époque (1880) avec les réseaux de l'Est (Zanzibar), caractérisés par les razzias swahili (en hommes et en ivoire), lesquels Swahili furent vivement combattus par les Budja, qui réussirent à les repousser dans la région de Dundusana (dans la Mongala, près de Mombongo et de Mogbogoma) (Équipe locale).

D'explorateurs à commerçants, les Européens se greffèrent pacifiquement, dans un premier temps, au commerce local, qui faisait du bassin de la Lulonga une région économiquement riche (milieu du XIX<sup>e</sup> siècle). L'ivoire, pièce maîtresse du florissant commerce sur le fleuve, attisa de manière effrénée la



convoitise des Européens, qui finirent très vite, avec le concours de certains autochtones, par s'accaparer son commerce lucratif, tout en détruisant celui des esclaves (Bokongo Libakea 1979 : 11). Les négociants locaux tentèrent vainement de s'opposer aux nouveaux marchands européens qui court-circuitaient leurs réseaux commerciaux. Mais le démantèlement des structures commerciales préexistantes était déjà amorcé. Les Blancs parvinrent à prendre le contrôle du commerce de l'ivoire, d'abord, et imposèrent celui du caoutchouc, ensuite, pour la récolte duquel ils imposèrent des travaux forcés aux autochtones. Cette situation culmina par la suite sous l'EIC, avec l'installation de l'Anglo Belgian Indian Rubber Company (ABIR) et de l'Anversoise.

## 1.2. ÉCONOMIE DE PRÉDATION : LA RÉCOLTE DU CAOUTCHOUC

On ne peut aborder l'histoire économique de la Mongala, ni d'ailleurs celle de l'Équateur dans son ensemble, sans faire référence à l'affaire du « caoutchouc rouge<sup>33</sup> » qui défraya la chronique à la fin du XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup> siècle et remit en question la politique impérialiste du roi Léopold II, plus connue sous l'appellation de « système léopoldien<sup>34</sup> » :

« La page la plus triste, parce que la plus sanglante de l'histoire congolaise de la colonisation. En réalité, elle n'était que la conséquence d'une logique implacable du système économique léopoldien » (Ndaywel è Nziem 1998 : 339).

Tout comme le district de l'Équateur et le Mai-Ndombe, la Mongala sera le théâtre d'atrocités et d'exactions perpétrées sur la population locale, afin qu'en soit extrait, le plus rapidement possible, tout le caoutchouc dont le district regorgeait. Le système d'exploitation, basé sur le régime domanial et l'exploitation des terres vacantes, marquera durablement l'ensemble des sociétés autochtones opprimées par ce violent commerce. Le « rattrapage » opéré par l'Administration belge ne pourra pas entièrement

33 Ou « *red rubber* », célèbre formule de l'anglais Edmund Morel pour nommer les exactions perpétrées dans l'État indépendant du Congo (EIC) dans le cadre de l'exploitation du caoutchouc.

34 Le système léopoldien (monopole, récolte maximale avec frais les moins élevés possibles, primes et promotion selon production et loi du silence) est défini par Guy De Boeck dans *L'Édifiante Saga de « l'Anversoise » ou le « système léopoldien »* (De Boeck 2005 : 5).

effacer ce sinistre épisode. Les méfaits perpétrés par certaines sociétés telles que l'Anversoise et l'Anglo Belgian Indian Rubber Company (ABIR) font désormais partie de l'histoire de la Mongala.

Avec l'imposition en caoutchouc et en ivoire, formalisée par le décret du 29 septembre 1891, l'État se réserva en une fois l'exclusivité de l'exploitation des deux produits ci-nommés, une mesure qui permettait, d'une part, d'obtenir le financement indispensable à la poursuite de l'entreprise léopoldienne, mais qui désintégra, d'autre part, le régime de libertés commerciales qui prévalait dans le bassin congolais, édicté par l'acte de Berlin (1885) (Vangroenweghe 2010 : 110). L'accès de la Lulonga fut donc interdit aux sociétés commerciales, comme la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo (SAB), qui avait repris, en 1889, les activités de la Sanford Exploring Expedition (SEE) et de la Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap NAHV (maison hollandaise de Rotterdam). Ce fut l'aboutissement de nombreuses querelles entre sociétés commerciales, qui avaient à leur tête Albert Thys et l'EIC (De Boeck 2005 : 6). La circulaire du commissaire de district de l'Équateur (M. Lemaire) qui suivit, le 8 mai 1892, officialise la situation nouvelle dans les termes suivants :

« Considérant qu'aucune concession n'a été accordée pour l'exploitation du caoutchouc sur le domaine de l'État dans le district de l'Équateur, le commissaire de district de l'Équateur décide :

Les indigènes ne pourront exploiter la liane à caoutchouc qu'à condition d'en remettre le produit à l'État contre numéraire.

Toute embarcation en particulier détenant plus d'un kg de caoutchouc se verra dresser un procès-verbal. L'embarcation pourra être confisquée sans préjudice des autres suites. »

Incapable d'assurer lui-même le travail de récolte, l'État confie l'exploitation du domaine à d'autres compagnies, créées à cet effet. Le système économique du Congo se voit ainsi transformé en un régime domanial, dans lequel de grandes concessions sont octroyées à des entreprises ; l'ABIR et l'Anversoise, en vue de l'exploitation du caoutchouc (Van de Velde 2009 : 413). En cédant une part de ses « terres vacantes » à ses nouveaux « alliés », l'EIC leur accorde les pleins pouvoirs de récolter le caoutchouc, de percevoir l'impôt et, donc, d'exercer la police. Le directeur de l'Anversoise pouvait comp-

ter sur un poste de police comptant 150 militaires, à Bumba, et sur le commissaire du district des Bangala et le commandant de la Force publique pour « stimuler » la récolte du caoutchouc (De Boeck 2005 : 8). Ce qui fait dire, à Ndaywel è Nziem, que la région de la Mongala fut « donnée à l'Anversoise » (Ndaywel è Nziem 1998 : 330).

L'État, en échange, touchait la moitié des dividendes. Les deux sociétés firent d'importants bénéfices (De Boeck 2005 : 7), mais les remarquables résultats commerciaux obtenus par ces compagnies s'accompagnèrent de nombreux abus, commis par leurs agents, dans leurs rapports avec les autochtones (Stenmans 1952). Celles-ci sont devenues le symbole du pillage sans ménagement du Congo.

Constituée à Anvers, le 6 août 1892, avec un capital d'un million de francs, représenté par 2000 actions, l'ABIR (dont le siège était à Basankusu) reçut, pour 30 ans, la concession du bassin Maringa-Lopori à exploiter au nom de l'État (terres domaniales situées dans les bassins de la Maringa et de la Lopori, à partir de Basankusu). Celle-ci, constituée de capitaux anglais, tout autant que belges, jouissait du droit de propriété sur les terres situées dans un rayon de cinq lieues autour de ses établissements. Son objet était l'exploitation et la vente des ressources naturelles du Congo et toutes les opérations tendant à la réalisation la plus avantageuse des marchandises, soit à l'état brut, soit après transformation. De 1892 à 1895, deux établissements seront fondés, l'un à Bokakata (territoire de Basankusu) et l'autre à Bongandanga (Bokongo Libakea-Kongo 1979 : 61). En 1898, l'ABIR fut transformée en une société congolaise, avec son siège à Mobeka (Vangroenweghe 1985 : 39), afin d'échapper aux moyens de contrôle mis en place par la loi belge sur les sociétés anonymes (Bokongo Libakea-Kongo 1979 : 62).

Il faut comprendre le mécanisme d'exploitation de la société et ses méthodes par le système des impôts mis sur pied pendant la période de l'EIC. L'État exigeait le paiement en nature de l'impôt (en kilos de caoutchouc ou de copal ou en prestations de travail). L'EIC avait délégué à l'ABIR le droit d'exiger des autochtones le travail de l'impôt. La compagnie l'a utilisé à outrance, en mettant en œuvre divers moyens de coercition : chefs arrêtés et châtiés jusqu'à ce que leurs sujets aient fourni les prestations exigées, prise en otage de femmes et enfants, contrainte morale sur les contribuables en défaut, organisation d'expéditions punitives, etc. Il est évident que l'État ne possédait que peu de contrôle sur le personnel

des entreprises et de l'Administration, leur comportement et leurs actes. Mais peu importe leurs auteurs (soldats de la Force publique, Africains armés à la solde des compagnies européennes, *capitas* ou sentinelles), l'ensemble de ces crimes et exactions ont été perpétrés, quoi qu'il en soit, dans le cadre d'un système d'exploitation mis en place et validé par l'État, qui permettait les dérives (Bokongo Libakea-Kongo 1979 : 62). Tout le monde profitait du système dit « léopoldien » : du gouverneur aux commissaires de district, des officiers aux agents d'État et de sociétés (De Boeck 2005 : 15). Leurs concessions furent de véritables enfers, pour reprendre les mots d'Isidore Ndaywel (Ndaywel è Nziem 1998 : 340). Il reste néanmoins périlleux de statuer sur le véritable rôle que l'État a joué dans cette sombre affaire<sup>35</sup>.

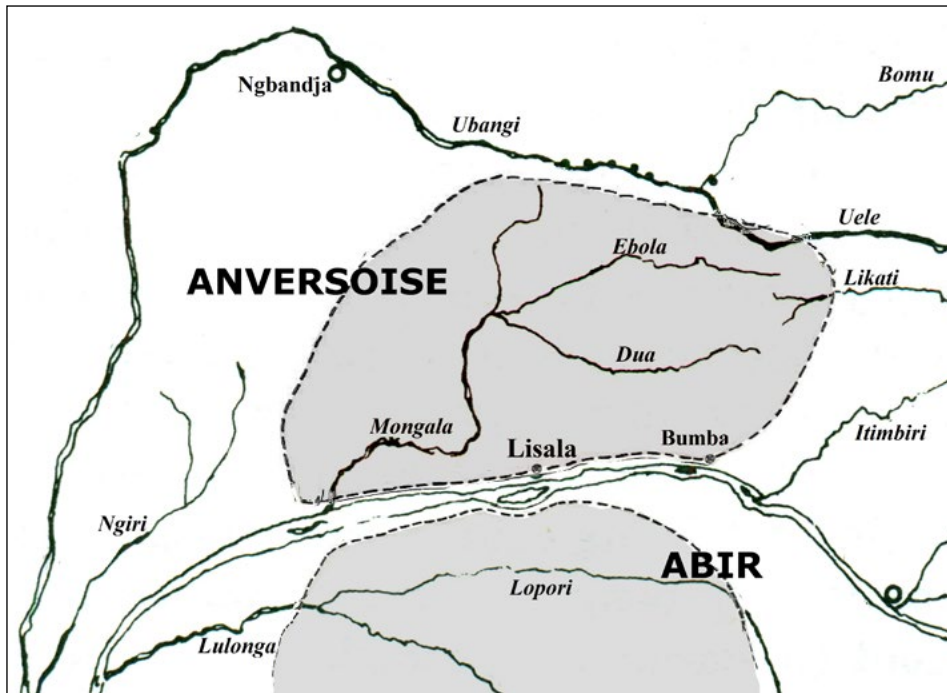
Quant au bassin de la Mongala, il est alors exploité par l'Anversoise, société de commerce au Congo<sup>36</sup> dont l'EIC est notamment actionnaire (Plasman 2009 : 215). Constituée également en 1892, pour l'achat de l'ivoire et l'exploitation du caoutchouc, l'Anversoise détenait une concession de 7 millions d'hectares dans le bassin de la Mongala et la région de Bumba, soit la région au nord du fleuve Congo et du territoire de Bongandanga (région dite « de l'ABIR »). Sa réputation ne vaut pas mieux que celle de son pendant au sud.

Différentes réactions ont témoigné de l'opposition des populations locales<sup>37</sup> : certains peuples ne récoltaient qu'après avoir été matés, d'autre récoltaient, mais coupaient les lianes pour épuiser les forêts, d'autres encore s'enfuyaient. Beaucoup se résignaient et donnaient le quota exigé à l'ABIR, pour éviter les problèmes. Vers 1905, la liane à caoutchouc devint rare. La zone se souleva, alors, contre les exigences des agents de la société, devenues impossibles et insupportables. Des poches de résistance armée se soulevèrent un peu partout, surtout chez les Budja. On parlait alors des « troubles de la Mongala » et de

35 Pour plus d'informations sur l'organisation administrative de l'EIC, voir « L'État indépendant du Congo face aux campagnes congolaises » (Plasman 2009).

36 Un banquier, Alexandre De Browne de Tiège, d'Anvers, en était l'administrateur délégué (De Boeck 2005 : 6).

37 Sur les facteurs de résistance au pouvoir colonial, voir le mémoire de Bokongo Libakea Kongo : « Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Bongandanga (1933-1960) » qui consacre un chapitre à « la place des mouvements politico-religieux dans les manifestations d'opposition à la colonisation en territoire Bongandanga » (Bokongo Libakea Kongo 1979 : 122).



**L'Anversoise et l'ABIR-Nord.**

Source : carte réalisée par la coordination du projet, sur base de Vangroenweghe, D. 2010. *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*. Bruxelles : Éditions Aden.

« la révolte des Budja », qui prit fin en 1905 (Équipe locale; Bokongo Libakea-Kongo 1979 : 64-65).

Au-delà des manifestations locales (rébellions, fuites, etc.), ces excès ont suscité au niveau international des réactions très vives contre le régime léopoldien. En Angleterre, plus particulièrement, c'est la virulente campagne anti-congolaise initiée par les missionnaires protestants et dirigée par Edmund Morel (cf. encadré) qui restera gravée dans les mémoires, bien qu'elle n'ait été ni la première ni la dernière attaque contre l'EIC. Suite au rapport du consul Roger Casement (cf. encadré), qui s'était rendu deux mois dans les districts de l'Équateur où se trouvaient les sociétés concessionnaires ABIR et Anversoise et à la constitution de la Congo Reform Association par Morel, le roi, sous la pression de l'opinion internationale, envoya, en 1904, une commission d'enquête sur le terrain (Plasman 2009 : 218) dont les résultats furent publiés en 1905 dans le *Bulletin officiel*<sup>38</sup>. Les révélations de cette commission entraînèrent, en 1906, la déchéance partielle des droits des deux compagnies (Stenmans 1952). Moyennant un certain dédommagement pour les

entreprises<sup>39</sup>, l'État reprit lui-même les activités de l'ABIR et de l'Anversoise, sans pour autant que les abus cessent définitivement. En 1908, lorsque le député socialiste belge, Émile Vandervelde, visita la région, il faisait encore largement écho de la méfiance des populations de la Mongala (Équipe locale).

Le 26 novembre 1911, l'Anversoise fusionna avec l'ABIR en une société nouvellement constituée, la Compagnie du Congo belge, qui se concentrera alors davantage sur la production d'huile de palme (Stenmans 1952; Vangroenweghe 2010 : 205).

Après 15 ans de travail forcé et d'exactions qui avaient fomenté des rébellions et des troubles sanglants, la situation politique était particulièrement préoccupante dans le territoire de Bongandanga. Bien plus tard, les natifs continueront systématiquement à s'opposer énergiquement aux corvées et au travail forcé, même pendant la période coloniale belge (Bokongo-Libakea-Kongo 1979 : 65).

38 « Rapport au Roi-Souverain ». 1905 (septembre-octobre). *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo* 9 & 10. 21<sup>e</sup> année (Plasman 2009 : 209).

39 Les recettes iront à l'État, qui s'acquittera, auprès de l'ABIR, de 4,5 F par kg de caoutchouc jusqu'en 1952. Aux termes d'une convention (11 septembre 1906) dans laquelle l'Anversoise faisait abandon à l'État de tous les avantages résultant de sa concession, l'État reprit l'exploitation de ladite société tout en s'engageant à lui rétrocéder le caoutchouc et l'ivoire qu'il en retirerait au prix déterminé lors de la reprise, qui pouvait être revu tous les cinq ans (et ce jusqu'au 31 décembre 1952) (Vangroenweghe 2010 : 204).

### Edmund Morel (1873-1924)

Edmund Morel est un modeste travailleur pour une société commerciale à Liverpool. Commis de jour, journaliste, la nuit, il suit de près les affaires africaines, de par ses fonctions qui le mettent en contact perpétuel avec des personnes qui partent ou reviennent de l'Afrique. Dénonçant de plus en plus vivement les abus perpétrés en Afrique, il démissionne de ses fonctions pour se consacrer entièrement à son métier de journaliste. Ses articles deviendront de plus en plus virulents et se focaliseront sur le Congo de Léopold II, ce qui suscitera l'attention du Gouvernement britannique qui enverra par rétroaction Casement vérifier les faits dénoncés sur le terrain. Edmund Morel est l'homme qui donna un retentissement international à la campagne anti-congolaise.

Pour plus d'informations. cf. Vanderstraeten, L.-F. 2005 (juin). « Edmund Morel ». In *Biographie coloniale belge*. ARSOM.

### Roger Casement (1864-1916)

L'Anglais Roger Casement fut d'abord un agent de la SAB très réputé, avant de travailler pour son propre gouvernement. C'est à la demande de celui-ci qu'il sera à nouveau envoyé au Congo pour s'enquérir de la situation des indigènes, suite à la violente campagne anti-congolaise. Son rapport, qui contient, entre autres, de violentes critiques sur l'administration de l'EIC, alimentera la lutte des Britanniques et de la Congo Reform Association contre l'œuvre léopoldienne.

Pour plus d'informations. cf. Molengreau, G., 1947 (décembre). « Roger Casement ». In *Biographie coloniale belge*. ARSOM.

## 2. L’AFFIRMATION DE L’AUTORITÉ COLONIALE : LE TEMPS DE LA CONSOLIDATION ET DE LA CONSTRUCTION DE STRUCTURES DURABLES/ PÉRENNES

La reprise du pays par la Belgique (1908) n'enraye pas la progression des compagnies agro-industrielles. Celles-ci augmentent leur emprise sur les terres fertiles de la Mongala pour y poursuivre l'exploitation agro-forestière. L'extraction du caoutchouc va céder le pas à l'exploitation de nouveaux produits « vedettes », au premier rang desquels figure l'huile de palme. L'économie de la Mongala demeure



**Institut technique agricole – TIA-2, mission de Mondongo.**

(Photo Repro KADOC – KU Leuven. Fototheek CICM [Scheut], n° n° 28-01-22\_03.)

donc extravertie : ses productions sont majoritairement destinées à l'étranger. Dans un contexte où la demande des produits primaires augmente en flèche, sous le couvert des besoins engendrés par la Première Guerre mondiale, l'économie de type « cueillette » s'intensifie, selon des méthodes de culture plus rationnelles, lesquelles seront généralisées, suite à la Grande Dépression et aux mesures gouvernementales qui la suivront. L'implantation des Huileries du Congo belge (HCB) au début de la deuxième décennie du XX<sup>e</sup> siècle dans la Mongala en est l'exemple le plus illustratif.

Parallèlement, les premières institutions de recherche, privées comme publiques, dans le domaine de l'agriculture font leur apparition. Elles témoignent de la reconnaissance d'un véritable potentiel agricole, tant pour les investisseurs que pour l'État. Avant 1932, l'enseignement agricole dans le territoire de Lisala a d'abord été dispensé par les moniteurs agricoles. Aucune école agricole n'existait dans toute la province de l'Équateur, bien que leur installation eût été formellement encouragée à partir de 1922 (Konga Egbabe Lithobo 1974 : 152). Dès 1920, chaque district disposait d'un agronome, assisté de deux ou trois moniteurs agricoles africains. Le nombre de moniteurs, souvent des anciens soldats appartenant à la Force publique, s'est rapidement accru au cours des années vingt. À titre illustratif, l'étroit territoire de Busu-Melo comptait déjà deux moniteurs en 1926. Lesquels avaient pour tâche de transmettre à la population paysanne congolaise les connaissances et compétences nécessaires à la pratique des cultures fixées par l'Administration belge. Les moniteurs jouaient un rôle beaucoup plus important dans l'apprentissage des pratiques culturelles concernant



les cultures obligatoires que dans celui concernant les cultures vivrières. Cependant, les centres d'apprentissage mis en place et gérés par les missions, qui initiaient les Africains aux différentes cultures, furent transformés, en réponse à la crise, en de véritables écoles agronomiques (1933) avec le soutien de l'Administration (Driesmans 2002 : 479<sup>40</sup>).

À l'instar de l'économie du Congo belge dans sa généralité, celle de la Mongala connut un développement rapide, dans les années vingt, engendré par la Première Guerre mondiale, qui sonna le début de la mise en valeur des ressources agricoles du district. Cependant, deux grandes difficultés, propres à l'ensemble de la colonie, entamèrent, corollairement – voire restreignirent – la croissance économique qui suivit la guerre : le double problème de la main-d'œuvre et de la crise des transports. Pendant la Première Guerre mondiale, l'Équateur vit ses importations se rétracter (Konga Egbabe Lithobo 1974 : 68, 89), tandis que son niveau de production (les cultures d'exportation telles que les palmistes, l'huile de palme et le copal et, dans une moindre mesure, l'ivoire, dont la demande, en temps de guerre, se restreignit significativement) explosait. Pour l'Équateur en particulier, les cours des palmistes et du copal étaient tellement attractifs que la plupart des paysans, alléchés par le profit rapide, abandonnèrent leurs champs pour se consacrer soit à la récolte du copal, dans les districts copaliers (district de l'Équateur, district de Lulonga), soit à l'huile de palme (plus spécifique à la Mongala). De cette conjoncture favorable découla une certaine prospérité dont jouit directement la population. Mais la production atteignait de telles quantités qu'elle ne put très vite plus être prise en charge par l'ancien réseau de transport. Le volume de marchandises dépassait de loin sa capacité d'évacuation. Bien qu'elle ne fût pas exclusive à l'Équateur, la crise des transports y fut plus marquée qu'ailleurs. Cette situation de crise découlant d'une croissance trop instantanée est parfaitement illustrée par la problématique de la flottille de vapeurs sur le fleuve Congo, qui était assez limitée, proportionnellement à la quantité des produits à transporter. En réponse à la crise, de plus petites unités furent organisées et mises à flot pour desservir les hauts biefs sur les petites rivières navigables. C'est ainsi que le dit S/S *Bourgmestre Max* fut mis à la disposition du district des Bangala ; il évacuait des

40 L'auteur se base, en grande partie, sur le mémoire de Konga Egbabe Lithobo (1974 : 152).

produits pour la Société anonyme des Cultures au Congo belge (SACCB) (palmistes, huile de palme, caoutchouc, copal), pour les huileries Borzini (palmistes, huiles de palme) et les missions de Scheut (café vert, ivoire, raphia) (*Ibid.* : 68 ; 73). De grandes pirogues<sup>41</sup> étaient également utilisées pour évacuer les produits de l'intérieur des terres vers des relais où ils rejoignaient soit le *Général Strauch*, soit le steamer des Huileries du Congo belge (HCB) ou encore celui de la Compagnie maritime du Congo belge, qui assuraient le transport Bumba-Coquilherville (actuellement Mbandaka). La répartition des vapeurs sur les différents biefs navigables permit de conserver une relative fluidité dans l'évacuation de la plupart des produits en Équateur, malgré la crise des transports et les volumes de stockage de plus en plus importants qu'elle engendrait. Comme facteur plus ponctuel, la grippe espagnole, en 1918, affecta aussi la vie économique du pays dans l'entre-deux-guerres, interdisant toute forme de trafic sur le fleuve pendant quelques mois et endossant également une part de responsabilité dans le manque de main-d'œuvre qui suivit la Première Guerre (*Ibid.* : 75).

Parallèlement à la crise des transports, celle de la main-d'œuvre surgit, avec, pour même cause initiale, la prospérité économique de la région. Les Africains qui vivaient de la vente du copal et des palmistes ne voyaient aucun intérêt à se faire engager dans une société avec un salaire non compétitif. Par ailleurs, la prolifération de la grippe espagnole *via* le fleuve Congo suscita également la méfiance de la part des Congolais, qui répugnaient à se rapprocher des centres industriels réputés pour être les foyers de ces maladies (*Ibid.* : 76). À l'image du caoutchouc sylvestre et des palmistes, qui cédèrent leur place au copal (gomme) (1920-1926), la production de ce dernier diminua<sup>42</sup> au profit de l'industrie huilière (*Ibid.* : 169). Le début des années 1920 correspond également au temps de l'introduction, en Équateur, des cultures d'exportation telles que le riz (entre autres, à Bumba) et le coton (dans l'Ubangi, le Nord de l'Équateur et l'extrémité Nord de la Mongala).

41 Les locaux à Boso-Melo (chez les Bambuki) échangeaient les pirogues contre des outils qu'ils ne pouvaient plus se procurer, suite à l'arrêt des importations (Konga Egbabe Lithobo 1974 : 67).

42 Crise du copal : ses prix baissaient, tandis que les prix de toutes les autres productions ne cessaient d'augmenter jusqu'à la crise.

Un accroissement de la production à Lisala<sup>43</sup> précéda la crise des années 1930, où la production agricole fut affectée par l'effondrement des cours mondiaux (Driesmans 2002 : 482).

L'une des grandes résultantes de la Grande Dépression fut, sans doute, la rationalisation de l'ensemble des plantations du Congo belge qui, couplée au renforcement du système des cultures obligatoires, en 1933, par une législation *ad hoc*, amorça une véritable reprise de la production, laquelle, en 1936, dépassa même le niveau d'avant la crise. La poursuite du système de collecte d'huile de palme depuis des plantations naturelles utilisant une main-d'œuvre migrante, qui prévalait jusqu'alors, n'était plus tenable. La législation coloniale s'est alors adaptée aux besoins du monde économique, qui préconisait la rationalisation des méthodes et des plantations pour éviter l'effondrement à venir de l'agriculture. Que ce soit par l'instauration des camps de travailleurs pour les sociétés industrielles ou des paysannats (dit système de « collaboration » entre Africains et colonat européen) pour le monde rural, dans les deux cas, la population fut fixée à un endroit, et strictement contrôlée par l'Administration territoriale, dans l'optique de la production (Jewsiewicki 1977 : 155 ; 164). C'est d'ailleurs dans ce contexte d'encadrement rigide de la population paysanne que fut introduite et imposée, en 1933, la culture du coton dans les régions de Monveda (à Lisala), de Yandongi et de Eweh (à Bumba), où la Cotonco possédait deux postes d'égrènage (IBO 1968 : 8 ; Driesmans 2002 : 481).

La production des cultures européennes ne cessait d'augmenter (café et cacao), à l'exception des produits palmistes (noix de palme et huile de palme), dont le volume de production avait baissé, surtout dans les années 1933 et 1934 (année où les prix de l'huile de palme furent les plus bas). Le copal et l'ivoire continuaient d'être produits, mais dans une moindre mesure (Driesmans 2002 : 482-483).

### 3. LA MISE EN PLACE DE LA FILIÈRE HUILIÈRE INDUSTRIELLE

S'il est crucial de revenir sur l'histoire des sociétés industrielles pionnières, et des HCB en particulier pour la Mongala, c'est parce que, comme l'explique Henri Nicolai : « Ce développement du secteur huilier a joué un rôle structurant dans l'espace où il s'est exprimé. Parfois l'impact est simplement ponctuel comme autour de l'usine d'un colon. Ou bien il couvre le territoire d'activité d'une grosse société, comme ce fut le cas pour les implantations HCB dans la cuvette équatoriale, par exemple [...] ou bien autour de l'énorme plantation de Yaligimba, sur l'Itimbiri, près de Bumba (Alberta) » (Nicolai 2013 : 7).

Pour développer efficacement les zones rurales du Congo, tout en évitant des dépenses dispendieuses, l'État utilisait la stratégie de l'octroi de concessions (zone d'influence) à de grandes sociétés, en contrepartie d'obligations d'ordre économique et social. Le mode opératoire de ces grandes sociétés industrielles orientées exclusivement vers l'exportation présentait, sur le terrain, l'exemple type de petites enclaves fonctionnant selon leur propre système socio-économique, calqué sur le modèle européen industriel.

Bien que ces sociétés coupaient, dans un premier temps, les travailleurs des réseaux commerciaux régionaux traditionnels (Willame 1965 : 13), une grande résultante fut celle de l'établissement de nouveaux courants d'échanges entre zones rurales et cités ouvrières. Les plantations industrielles devenaient de véritables petits îlots urbanisés en pleine nature (possédant marchés, écoles, dispensaires, centres récréatifs, terrains de sport, centres sociaux, cantines, distribution d'eau potable dans les camps, maisonnettes entourées de champs personnels). Si ces multiples infrastructures étaient, avant 1960, exclusivement réservées aux ouvriers des entreprises, malgré leur décalage avec la réalité locale, elles n'en influençaient pas moins les villages voisins alentour. Les villageois (paysans, artisans) venaient vendre les produits de leur chasse, de leur pêche et de leurs cultures sur le marché local contre des devises qui leur permettaient d'acheter des biens importés sur place. De même, les missions venaient y fonder des églises et temples ainsi que des écoles. Il arrivait même que les villageois alentour contractent auprès de l'entreprise de petits travaux saisonniers d'entretien de surfaces de plantation ou des tâches artisanales telles que la fabrication de paniers. Mais bien évidemment, c'est pour les travailleurs à temps

43 Pour plus d'informations, voir l'article complet d'Igor Driesmans, qui en dit plus long sur ses sources et sa méthodologie : « L'évolution de l'économie marchande des paysans africains de Lisala (Congo belge) et d'Haut-Ogooué (Moyen-Congo) pendant la crise des années trente » (Driesmans 2002). Igor Driesmans se base sur les rapports officiels périodiques, RA/AIMO5-6 ; 63 ; 121-124, et les rapports annuels : Équateur, Boso-Melo, Likimi, Lisala.

plein vivant dans ces mini-cités que l'impact social était le plus important (Ergo s.d. : 159-160).

Le palmier et son traitement étaient déjà bien connus avant l'arrivée des premiers Européens. Les différents groupes occupant la forêt lui prêtaient toute une série d'usages (utilisant les différentes composantes de l'arbre: feuilles, fruits, noix) (Nicolai 2013: 32).

Le colonisateur n'a donc pas imposé une nouvelle culture, mais il en a systématisé la production en deux temps: l'aménagement des palmeraies naturelles, d'abord, et la mise en place de nouvelles plantations industrielles, ensuite, caractérisée par la rationalisation des techniques culturales, l'utilisation de semences sélectionnées (à partir de 1935) et la transformation mécanique des fruits de palme (Ergo s.d. : 27; Joye & Lewin 1961 : 79). Le développement de la culture a été appuyé par l'établissement de l'impôt en numéraire, à partir de 1910, impôt dont la population s'acquittait autrefois en caoutchouc, et qui donnait libre cours aux pratiques abusives abordées précédemment. Ainsi forcées de se procurer de la monnaie, les populations devaient récolter des fruits et les vendre aux usines (Nkongolo 2012: 259; Nicolai 2013: 12; AGRER 2006: 106). Les prix payés aux producteurs n'étant absolument pas rémunérateurs et en marge des cours mondiaux, c'est la menace de prison pour non-paiement de l'impôt qui constituait le principal, sinon l'unique, incitant à la production (Joye & Lewin 1961 : 80). Les chefs médaillés dans le territoire de Lisala étaient associés aux programmes de cultures obligatoires, qu'ils appuyaient et supervisaient tels des « sentinelles », ne formant que l'un des maillons du système d'exploitation de l'Administration coloniale (Driesmans 2002: 1987). Comme le dit Henri Nicolai: « La production était soutenue [...] par un encadrement rigoureux, autrement dit par un système de contraintes » (Nicolai 2013 : 11).

L'histoire de l'industrie huilière au Congo est avant tout le produit d'une alliance avec les Anglais. Il était difficile de trouver en Belgique des capitaux aussi importants que ceux que nécessitait la mise en valeur de la colonie; celle-ci aura donc recours aux capitaux étrangers. S'ensuivront la création de nombreuses sociétés mixtes servant les intérêts de l'État et du privé. Le Gouvernement belge désirait associer à son entreprise coloniale les milieux d'affaires britanniques, lesquels avaient précédemment dénoncé la politique coloniale de Léopold II (*Ibid.* 2013). Elle avait donc pris soin d'inviter le trust anglais Lever à investir au Congo, en lui offrant, en contrepartie,

des avantages substantiels. En effet, face aux gigantesques investissements que nécessitait la mise en place de l'exploitation élaïcole au Congo, il fallait pouvoir convaincre une société qui fasse le poids. Le groupe Lever avait la capacité financière d'investir à perte, en vue de meilleurs bilans (Ergo s.d. : 49). Mis à part les tâtonnements d'un petit commerce d'huile de palme dans le Mayumbe et dans le Kwilu, la production élaïcole débutera véritablement au Congo belge avec l'installation de la firme Lever Brothers Limited, une des plus grosses entreprises anglaises de savon et de margarine (Nicolai 2013 : 3).

Lorsqu'il fut approché par la Belgique, William Lever occupait déjà une place prépondérante dans le commerce de l'huile de palme en Afrique occidentale, mais son expansion était endiguée par la difficulté d'obtenir de nouvelles terres auprès des autorités coloniales britanniques au Nigeria. Le bassin intérieur du fleuve Congo, moins peuplé, et pourvu d'un bon réseau de voies navigables, lui sembla présenter une excellente alternative (*Ibid.* : 4).

Signée le 14 avril 1911 par le ministre J. Renkin et W.-H. Lever, et approuvée par décret, le 29 avril, la convention donnait à bail (jusqu'en 1944) à la société fondée à cet effet par Lever :

« [...] des terres domaniales portant des palmiers élaïes situées autour et à moins de 50 kilomètres de chacun des cinq points suivants : Bumba sur le Congo, Barumbu sur le Congo, Lusanga sur le Kwilu, un point situé à 40 km au sud et sur le méridien d'Ingende sur le Ruki, Basongo sur le Kasai<sup>44</sup> » (Nicolai 2013 : 4).

Le régime foncier qui lui fut accordé et dont il fut le premier à bénéficier sous le Congo belge, via sa filiale HCB, était celui d'une « zone de protection » : les sociétés disposaient d'une concession provisoire sur les terres dites « vacantes », au sein de laquelle ils disposaient d'une situation de monopole sur les produits agricoles des paysans ainsi que de l'exclusivité sur leur traitement et le recrutement de la main-d'œuvre.

44 Ces zones d'activité au Congo belge ont été réparties en cinq grands cercles d'influence, parmi lesquels Alberta (Équateur), près de Bumba, station fondée par l'agent général anglais Edkins en 1911 (Inforcongo 1958: 719; Nicolai 2013). La multinationale Unilever, qui en découlera n'est que le produit de sa fusion avec l'anglo-hollandaise Margarine unie (Nicolai 2013 : 3-4). Le groupe Unilever était également présent au Congo à travers de nombreuses filiales : Marsavco, la Sedec et la Sedec Motors (Ergo 2011 : 8).

Rapidement, la société pionnière fut suivie par une autre compagnie qui s'installa dans le même secteur : la Société anonyme des Cultures au Congo belge (SACCB). Elle fut créée, en juillet 1914, par les groupes Kreglinger, Lever et la Société anonyme de gérance et de placements financiers, à Anvers, pour remplir les objectifs fixés précédemment dans une convention, conclue en 1913, entre la colonie et la société Kreglinger, concernant l'acquisition de 40 000 hectares situés au sud-est de Lisala, entre le fleuve Congo et la Lopori. Tout en aménageant les plantations naturelles, la SACCB en créa de nouvelles, notamment à Mongana et à Binga (1921). Victime plusieurs fois d'inondation, la station de Mongana, la première créée par la société (1919), et qui était en outre son siège, fut transférée à Bosondjo, en 1925 (Équipe locale).

Au départ, les HCB achetaient aux Congolais l'huile qu'ils produisaient manuellement. Très vite, toutefois, de petites huileries mécaniques dispersées dans la campagne furent établies. Elles vendaient ou louaient leurs usines à d'autres producteurs, qui bénéficiaient également des services de transport des HCB. Les palmeraies naturelles furent progressivement aménagées ; on y importa des palmiers sélectionnés (Ergo s.d. : 43-45). Les HCB s'équipèrent d'installations modernes pour le traitement des noix de palmistes, de grands tanks d'emmagasinage et d'une flottille complète pour le transport sur le fleuve (Inforcongo 1958 : 720). Elles assuraient également le transport au sein de leurs propres plantations, en y ayant développé, notamment, des chemins de fer privés là où des pistes n'étaient pas carrossables.

Dans cette optique, la société anonyme des Huileries du Congo belge (HCB) mit en place sa propre ligne *Decauville*, après d'autres essais employant, entre autres, la force de traction de l'éléphant (Blanchart *et al.* 2008 : 322). Une locomotive « *saddle tank* » de conception anglaise menait le convoi sur une voie établie en tranchée (*Ibid.* : 298). La SACCB, à Mongana, fit de même en 1923 (Mongana-B-Gongo) (Massart 1949) et, quatre ans plus tard, entama la construction d'une autre voie, à Binga (reliant l'usine-station au rivage, au bord de la Mongala)<sup>45</sup>

45 En décembre 1937, la SACCB, à Mongana, totalisait 30 km de voie *Decauville* (Busu Congo-Mongana), les HCB, à Alberta, disposaient d'un réseau de 4 km, la SACCB, à Binga, de 4 km (Blanchart *et al.* 2008 : 323 ; Konga Egbabe Lithobo 1973-1974 : 206-207). Actuellement, on retrouve encore (assez

(Konga Egbabe Lithobo 1973-1974 : 206-207). Avec une demande croissante du produit, accentuée par les besoins de la Première Guerre mondiale, la plantation d'Alberta engrangea relativement vite d'importants bénéfices (Ergo s.d. : 69). Mais comme on l'a vu au début du chapitre, les extensions des plantations entrèrent peu à peu en production, réclamant davantage de main-d'œuvre, laquelle faisait défaut. Les sociétés furent forcées d'organiser des expéditions de recrutement. Ainsi, à Yaligimba, qui se trouve en territoire budja, ce n'est pas la population locale qui était la plus représentée dans le personnel. Les HCB recrutèrent, à l'ouest du Congo, des Mongwandi et des Ngwaka et importèrent la plupart du staff indigène de la région du Kwilu, où l'enseignement secondaire inférieur des jésuites était réputé (Bumba Monga Ngoy 1979 : 18 ; Ergo s.d. : 81-82). À la fin des années 1920 et au début des années 1930, à l'instar des autres cultures pérennes (cacao, café, hévéa), la production d'élaeis s'accrut. L'huile de palme prit la place du copal, déprécié sur le marché à partir de 1926. En 1931, les HCB s'occupaient de pas moins de 20 petites huileries mécaniques (dont celles de Bumba) (Ergo s.d. : 47) et présentaient la plus grande concentration ouvrière de la Mongala. Alors que le district des Bangala, en 1931, exportait 19 000 t d'huile de palme, la part des HCB (plantation d'Alberta) était de 4768 t, soit un quart de la production du district et un cinquième de la production totale de l'ensemble de la production des HCB (AIMO 1931). À côté du déploiement des grandes sociétés, filiales d'importants trusts industriels, de nombreuses petites sociétés huilières de particuliers (des colons, parfois d'anciens fonctionnaires retraités ou agents de l'État) se développaient (Nicolaï 2013 : 6). La prolifération de ces entreprises fut d'ailleurs encouragée par le Gouvernement, durant le deuxième conflit mondial, pour compenser les pertes d'approvisionnement de l'Asie, sous occupation japonaise. Cette augmentation était pourtant couplée à une baisse de rendement des palmeraies naturelles qui s'était amorcée en 1930, et n'avait fait que s'accroître les années suivantes.

À la fin de la période coloniale, la production d'huile de palme en provenance de palmeraies naturelles (surtout au Kwilu) s'essouffait, à l'opposé de

curieusement) l'ancienne ligne ferrée HCB (Ebonda Yamisiko/Yamulkaka/Yangunda), comme étant intégrée au réseau de chemin de fer de l'Équateur, partie intégrante du chemin de fer des Uele (CFU) (Site officiel du CFU 2007).



celle de l'Équateur. Yaligimba maintenait, *via* ses plantations industrielles, une production trois fois supérieure. Comme le dit Henri Nicolaï : « le système de cueillette avait atteint ses limites » (Nicolaï 2013 : 17). Pourtant c'étaient les palmeraies, dépassées, du Kwilu qui généraient encore la majorité, voire les deux tiers, de l'huile du secteur industriel produite au Congo.

Menacées par leur vieillissement, la concurrence asiatique, leur empiètement par l'extension de terres cultivées (cf. essor démographique), les palmeraies

naturelles couraient à leur perte, ne laissant aucune perspective d'avenir pour la filière industrielle. À cela s'ajoutait le constat qu'à la veille de l'indépendance, l'industrie huilière était exclusivement restée entre les mains étrangères, sans générer un bénéfice réel pour les populations qui, stagnant à la base de la filière (au niveau de la cueillette) ne tiraient aucun profit de la transformation, du transport et de la commercialisation des produits. La production huilière aurait aussi été un facteur déterminant dans l'inertie de l'agriculture villageoise (Nicolaï 2013 : 17-18).

## RÉFÉRENCES

- AGRER. 2006. *Étude des filières agricoles huile de palme et caoutchouc dans le cadre du programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR). Rapport d'étape I (Diagnostic-Analyse)*. <http://www.congoforum.be/upldocs/Etude%20huile%20caoutchouc.pdf>, consulté le 22 mars 2015.
- AIMO. 1931. « Lettre de l'administrateur-général Edkins au gouverneur de la province du Congo-Kasaï au sujet des déplacements de villages ». Archives africaines, Bruxelles (AAB).
- Blanchart, C., DeDeurwaerder, J., Nèves, G. *et al.* 1999. *Le Rail au Congo belge. Tome III. 1945-1960*. Bruxelles : Blanchart & Cie.
- Bokongo Libakea-Kongo. 1979. « Histoire de l'organisation politique et administrative du territoire de Bongandanga ». Mémoire. Lubumbashi : Université nationale du Zaïre.
- Bumba Monga Ngoy. 1979 (octobre). *Enquête sur les causes de la désertion et de l'absentéisme du paysan salarié en milieu du travail. Analyse du cas de la main-d'œuvre des plantations/district PLZ de Yaligimba (Matériaux pour une psychologie orientée en milieu rural)*. Kisangani : UNAZA-CRIDB.
- CFU. 2009. Site officiel. <http://benziger.lima-city.de/cfu/>, consulté le 5 mai 2015.
- De Boeck, G. 2005 (30 décembre). *L'Édifiante Saga de « l'Anversoise » ou le « système léopoldien »*. [http://cadtm.org/IMG/pdf/050604-Guy\\_de\\_Boeck-Anversoise.pdf](http://cadtm.org/IMG/pdf/050604-Guy_de_Boeck-Anversoise.pdf), consulté le 30 juillet 2014.
- De Deken, C. 1902. *Deux ans au Congo*. Anvers : Clément Thibaut.
- Driesmans, I. 2002. « L'évolution de l'économie marchande des paysans africains de Lisala (Congo belge) et d'Haut-Ogooué (Moyen-Congo) pendant la crise des années trente ». *Revue belge d'histoire contemporaine (RBHC)* XXXII (3-4) : 459-496.
- Ergo, A-B. S.d. « Histoire de l'élaéculture au Congo belge ». Inédit. <http://abergo1.e-monsite.com/medias/files/palmhis-co-3.pdf>, consulté le 24 juillet 2014.
- Huybrechts, A. 1970. *Transports et structures de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris-La Haye : Mouton & IRES (collection « Recherches africaines », XII).
- IBO (Internationale Bouworde). 1968. *Projet de développement rural Lisala-Bumba. République démocratique du Congo*.
- Inforcongo. 1958. *Congo Belge et Ruanda-Urundi. Guide du voyageur*. Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, III<sup>e</sup> direction « Tourisme ».
- Jewsiewicki, B. 1977. « The Great Depression and the making of the colonial economic system in the Belgian Congo ». *African Economic History* IV : 153-176.
- Joye, P. & Lewin, R. 1961. *Les Trusts au Congo*. Bruxelles : Société populaire d'éditions.
- Konga Egbabe Lithobo. 1973-1974. « L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi : UNAZA.
- Malengreau, G. 1948. « Roger Casement ». In *Biographie coloniale belge*. T. 1. col. 220-221. Institut royal colonial belge.
- Massart, A. 1949. « Carte administrative ». In *Atlas général du Congo belge et du Ruanda-Urundi*. Institut royal colonial belge.
- Ndaywel e Nziem, I. 1998. *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*. Bruxelles : De Boeck & Larcier.
- Nicolaï, H. 2013. « Le Congo et l'huile de palme. Un siècle. Un cycle ? ». *Revue belge de Géographie. Belgeo* 4. [En ligne]. <http://belgeo.revues.org/11772>, consulté le 29 juillet 2014.

- Nkongolo Funkwa, G. 2009. « De la résistance congolaise à la pénétration monétaire européenne (1878-1930) : une véritable guerre des monnaies » *Afrika Zamani* 17 : 247-264.
- Plasman, P.-L. 2009. « L'État indépendant du Congo face aux campagnes anti-congolaises ». In Dujardin, Vincent (éd.), *Léopold II entre génie et gêne: politique étrangère et colonisation*. Bruxelles: Racines.
- Stenmans, A. 1952. « Browne de Tiège. Jean-Marie-Antoine-Hubert ». In *Biographie coloniale belge*. T. III. col.78-85. Institut royal colonial belge.
- Van de Velde, C. 2009. « L'État indépendant du Congo aux expositions universelles belges: organisation et acteurs d'une propagande coloniale (1885-1905) ». *Revue belge d'Histoire contemporaine (RBHC)* XXXIX (3-4): 405-445.
- Vanderstraeten, L.-F. 2005 (juin). « Edmund Morel ». In *Biographie coloniale belge*. ARSOM.
- Vangroenweghe, D. 1985. « Le RED RUBBER de l'Anversoise (1899-1900), documents inédits ». *Annales Aoria* 6: 39-65.
- Vangroenweghe, D. 2010. *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*. Bruxelles: les Éditions Aden.
- Weeks, J.H. 1913. *Among Congo Cannibals. Experiences, Impressions and Adventure during a Thirty Years' Sojourn among the Boloki and other Congo Tribes with a Description of their Curious Habits, Customs, Religion and Laws*. Londres.
- Willame, J.-C. 1965 (octobre). « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Moyen-Congo-Sankuru ». *Cahiers économiques et sociaux* 5. Léopoldville: Université de Lovanium.



## CHAPITRE 14

### LE COMMERCE :

# NERF DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA MONGALA

L'économie de la Mongala souffre d'un déséquilibre au niveau de l'adéquation entre la géographie humaine et les espaces de création de richesse. Alors que 80 % environ de la population habitent en zone rurale, c'est dans les centres de Bumba et, dans une moindre mesure, Lisala, qui rassemblent à peine plus de 10 % de la population, que se situe l'essentiel de la création de richesse. Ceux-ci drainent les surplus agricoles et les produits forestiers de leur arrière-pays pour les réexpédier par le fleuve vers les régions voisines, ou par la route vers la République centrafricaine (via Akula-Zongo). Avec Mbandaka et Gemena, Bumba constitue le principal pôle économique de l'actuelle province. Sa situation privilégiée en bordure du fleuve et sa connexion par chemin de fer aux Uele en ont fait historiquement la plaque-tournante des échanges dans le Nord-Congo, à l'interface de l'Équateur et de la Province-Orientale. Les échanges placent la ville au contact de Kinshasa et Mbandaka à l'Ouest; de Kisangani, voire Beni et Butembo, à l'Est. Également important, quoique derrière Bumba, Lisala évacue aussi les productions locales. À la descente, le trafic concerne principalement l'huile de palme et de palmiste, l'arachide, le riz (blanc ou paddy), le maïs et le bois (charbon – Kinshasa – et grumes – Matadi), ainsi que le manioc roui (conditionné dans des *kimpuka* [sacs] et transporté par pirogues jusqu'à Mbandaka, où il est vendu). À la montée, une partie de la production est acheminée vers Kisangani (environ 30 % pour l'huile de palme, le riz et l'arachide<sup>46</sup>): ainsi, par exemple, de l'huile de palme, pour le trafic de laquelle la capitale provinciale sert de point de transit vers les marchés de l'Est



**Baleinière accostée à Bumba, août 2011.**

(Photo © Antonio Lisuma, août 2011.)

et les pays limitrophes (Nepad 2006: 2). À l'entrée, les Antonov de la CAA notamment, assurent, à partir de l'aérodrome de Bumba, l'approvisionnement régional en produits manufacturés en provenance de l'Est (motos, vélos, électro-ménager, souvent d'origine chinoise), pour repartir chargés d'huile rouge, vers Butembo, Goma, ou l'Ouganda.

Les produits manufacturés arrivent également depuis Kinshasa par bateau. Au niveau du tonnage, les bateaux apportent en général la moitié du tonnage qu'ils embarquent au retour en produits agricoles<sup>47</sup>. Le transit par Bumba permet la redistribution des produits manufacturés, non seulement dans l'Équateur, Gemena et Mbandaka (Rodriguez *et al.* 2007: 11), mais aussi à l'ouest de la Province-Orientale (Aketi, Buta). Le port de Lisala est un des relais vers Businga. En plus de réceptionner le trafic de produits manufacturés asiatiques (motos notamment) en provenance de Butembo et de Beni (province du Nord-Kivu), qu'il disperse ensuite dans le

46 Information fournie par André Mabiti, responsable CFU/Bumba.

47 André Mabiti, responsable CFU/Bumba, 2015.



**Tableau 14.1. Ventilation des secteurs d'activité par ville, selon l'enquête FPM (en %).**

Secteur d'activité	Mbandaka	Gemena	Bumba	Moyenne
Commerce	55,6	58,4	64,6	59,5
Services (1)	18,8	18,7	17,4	18,3
Manufacture	19,10	12,7	5,4	12,4
Autre	6,50	10,2	12,6	9,8
Total	100	100	100	100

Source: FPM (2013: 25).

(1) On entend par « services »: la coiffure, la couture, la restauration et les soins de santé.

Nord de l'Équateur, il fournit également le même espace en biens d'équipements, tels que le ciment, les tôles, le matériel roulant, etc., venant de Kinshasa (Chinamula 2007: 6; 11; 17).

On observe également des flux commerciaux de produits vivriers, cette fois, depuis Businga pour les territoires de Bumba et Lisala. Par voie fluviale la production transite au port de Popolo (à mi-chemin entre Akula et Businga sur la Mongala, du moins lorsque son niveau d'eau le permet) (PARRSA 2009: 73).

Capitale commerciale de la région, Bumba se caractérise sans surprise par la prépondérance du secteur marchand sur tout autre type d'activités. C'est en tout cas la conclusion d'une enquête, menée en 2013, sur les potentialités de financiarisation en Équateur (FPM 2013), selon laquelle parmi les MPME (micro, petites et moyennes entreprises) opérant à Bumba, plus de 6 sur 10 se consacrent au commerce (en ordre utile: produits « divers », cartes de recharge téléphonique, produits alimentaires et boissons, vêtements), pour moins de 2 sur 10 aux services; les activités de manufacture ne sont pratiquement pas représentées<sup>48</sup> (FPM 2013: 25). Au niveau provincial, la ville se distingue ainsi de ses voisines (tableau 14.1).

Les résultats de cette enquête sont en partie corroborés, et peuvent être complétés, par ceux d'une enquête socio-économique menée par le Programme de réhabilitation du secteur agricole de la province de l'Équateur (PRAPE), qui avait recensé

le petit commerce (en plus de la pêche, la pisciculture et le travail salarié) comme principale activité des habitants de la ville de Bumba (PRAPE 2012: 4).

Au niveau local, les échanges intérieurs se ramifient autour de plusieurs centres de consommation dispersés sur tout le territoire, lesquels accueillent des marchés permanents, réguliers ou ponctuels. La ville de Bumba abrite elle-même un marché dans son centre-ville où opèrent grossistes et détaillants; principale voie d'approvisionnement de la ville, l'axe Lisala-Bumba (153 km) est jouté par l'important marché d'Agene<sup>49</sup> (à deux heures de route par moto) et le centre commercial de Mondjamboli, lui-même connecté à un autre centre, celui de Yandongi (100 km de Bumba) par la bretelle vers Yakoma (distr. Nord-Ubangi); à l'est, Yaligimba et Bokata (sur l'Itimbiri) accueillent également des marchés locaux. Parmi les autres marchés locaux, citons: Ebonda, Lokele Molua, Angbonga, Bilia, Dugba, Banda, Deux mil an, Selemwa, Lingboto, Ndobbo, Mibale, Mobunda, Boteku, Mindonga, Isamba, Malekesa, Yamongili, Beteme, Matraki, Yahenge, Yambuku, Bozoki, Tshimbi, Bongelenza, Bandala, Molua et Likimba. Les maisons de commerce les plus actives dans le territoire, sont les suivantes: Socam, Mogha, Congo Futur, Mega-Sound, Ets Plaza, Kings-Lishen, Ets Super Match, Congo Diam, Ets Ikuba, Economu, Bralima (Équipe locale).

Le territoire de Lisala, quant à lui, compte deux grands centres commerciaux: Lisala et Binga. Le négoce y est dominé par les commerçants ambulants. Les enseignes en vue sont: Mogha, Economu, CTD Congo, King Fafa et Congo Futur. Deux types de marchés s'y tiennent: les marchés sur rendez-vous, prédominants, et les marchés quotidiens.

48 Cette étude souffre de quelques confusions. Les auteurs font, par exemple, état d'une population totale de 751 090 habitants pour la ville de Bumba, ce qui indique qu'ils confondent le centre et le territoire. Dans le même ordre d'idée, les estimations reprises ci-dessus renvoient, dans le texte, au territoire; à la lecture de l'ensemble du document, il y a lieu cependant de considérer qu'elles s'appliquent, en fait, uniquement au centre de Bumba, hypothèse confirmée par l'intitulé d'un de leurs tableaux reproduit ici.

49 Source FPM 2013, mais non localisé (carte MRAC, Wiki-mapia, Open Street Map). L'équipe locale renseigne le marché « Agene Baimoto ».



**Vendeuse de savon artisanal sur un marché.**  
(Photo équipe locale, mars 2013.)

Enfin, l'activité commerciale est plus réduite au sud du fleuve. Le territoire de Bongandanga ne dispose pas véritablement d'unités à vocation commerciale, à l'exception de quelques centres de négoce, de boutiques et de petits commerçants. Boso-Melo, Boso-Djanao et Boso-Simba sont les centres de consommation locaux les plus dynamiques; plus excentré, le chef-lieu est en retrait.

La plupart des marchés se tiennent sur rendez-vous, à intervalle régulier. Les plus célèbres sont ceux de Yakata, Eleko<sup>50</sup> et Boso-Simba, connus sous le nom de « *zando ya pont* », en référence à l'endroit où il se tiendrait (sur un pont traversant la rivière Lofofé). Ces trois marchés sont fréquentés par une population d'origine diverse venant de la Province-Orientale, de Bumba et de l'intérieur du territoire.

Les liaisons internes entre les trois territoires sont globalement assurées par les pirogues motorisées<sup>51</sup> des particuliers, dénommées « hors-bord », auxquelles sont rattachées celles à pagaie. Les pirogues se déplacent en convoi, au rythme des marchés. La liaison Lisala-Bumba est assurée une fois par semaine, en l'occurrence le jeudi, en nocturne pour permettre le transport au frais des produits. Vers le territoire de Bongandanga, les pirogues motorisées partent de Lisala tous les jours impairs pour Mongana, tandis qu'une embarcation est affrétée chaque samedi pour le marché « Mandomba », situé plus ou moins à



**Pirogues à pagaie et pirogue à moteur.**  
(Photo équipe locale, mars 2013.)

50 km en aval de Lisala sur la rive gauche. La liaison Bumba-Bongandanga se fait au rythme des marchés que nous venons de citer au paragraphe précédent, via Yakata, après lequel les pirogues continuent à Eleko, avant de parvenir au terminus, le lundi matin au pont de la rivière Lofofé. Malgré la présence des pirogues motorisées, la pirogue à la pagaie reste pour la majorité des riverains le moyen de transport de tous les jours, aussi bien pour les voyages que pour la pêche (Équipe locale).

Le commerce est le nerf de l'activité économique de la Mongala. La guerre de 1998-2003 a privé un temps la région de certains de ses débouchés, notamment vers la capitale; à ceci s'ajoute la dégradation des moyens de communication, qui a accentué son enclavement. Ces deux facteurs ont contribué à recentrer les activités paysannes vers une agriculture de subsistance. C'est dire l'importance de l'économie des transports dans le déploiement économique de la Mongala. Or, le système de communication est aujourd'hui dans une situation délicate.

50 Plus ou moins situé le long de la Lofofé, *grosso modo* à l'extrémité de l'axe Bosondje-Mbangi.

51 Les pirogues dites « Libenge », l'une des trois sortes de pirogues que l'on retrouve sur le fleuve, sont fabriquées à Bongandanga (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 115).



**Transport à vélo.**

(Photo équipe locale, mars 2013.)

Les échanges interrégionaux sont largement tributaires du fleuve et, dans une moindre mesure, des voies aériennes. D'est en ouest, de Bumba jusqu'à atteindre pratiquement Mankanza (district Équateur), le fleuve traverse la Mongala, dont il constitue véritablement l'épine dorsale en matière de transports. Le système fluvial est complété par quatre affluents :

- sur la rive droite : l'Itimbiri et la Mongala<sup>52</sup>. L'Itimbiri est navigable sur 255 km entre son embouchure à Yangambi et le terminus à Aketi (district Bas-Uele), dont 143 km dans la Mongala. Son tracé épouse en partie celui de la limite orientale du district. Son exploitation est rendue compliquée par son faible étiage, en particulier dans les passes se segmentant en plusieurs bras. L'Itimbiri est néanmoins accessible aux hautes eaux, aux grands convois ; certaines années ces convois ont pu remonter jusqu'à Aketi, même en période de basses eaux, moyennant l'apport de pousseurs ne calant pas plus de 45 cm<sup>53</sup> (Lederer 1973 : 8). À l'opposé, la rivière Mongala se confond avec la frange occidentale du district jusqu'à sa jonction avec le fleuve, à hauteur de Mobeka (district Équateur) ; la rivière est navigable sur 329 km, de l'embouchure à Businga (district Nord-Ubangi) (*Ibid.* : 9).

52 Le balisage de la Mongala, financé par la Banque mondiale est prévu dans le cadre du PARRSA (2009 : 21). Nous ne disposons pas d'information sur son exécution, ni sur ses résultats.

53 La liaison traditionnelle Akti-Bumba, effectuée le long de l'Itimbiri, a été doublée, en 1973, par une nouvelle ligne de chemin de fer.

L'Itimbiri, comme la Mongala, a un régime général caractérisé par une crue principale en novembre, une crue secondaire en août et une décrue vers la fin février-début mars (*Ibid.* : 8-9)<sup>54</sup>. La Mongala n'est que très peu navigable pendant la décrue. Elle n'est pas navigable de janvier à juin (PARRSA 2009 : 75) ;

- sur la rive gauche : la Lopori et son affluent, la Bolombo. Toutes deux appartiennent au bassin de la Lulonga. Navigable sur 702 km d'un seul tenant entre Basankusu (district Équateur) et Simba (district Tshuapa), le cours de la Lopori suit une courbe parallèle à celle du fleuve ; il baigne le territoire de Bongandanga d'est en ouest. Son parcours navigable dans le district se divise en deux biefs : le bief inférieur, de Basankusu jusqu'à Mabunde au km 242 (à 4 km en aval de l'embouchure de la Bolombo), est théoriquement accessible aux barges de 800 t, moyennant l'adaptation de leur tirant d'eau ; le deuxième bief pousse jusqu'à Bolafa, au km 437 (district Tshuapa) : la profondeur reste satisfaisante, mais la largeur de la rivière diminue<sup>55</sup>. Au-delà, la rivière devient plus sinueuse jusqu'à présenter, près du terminus, une succession de coudes très secs et un lit encombré de *snags* (branches d'arbre), réduisant les capacités de transport (Lederer 1973 : 12). Exploitée depuis 1946, la Bolombo offre plus de difficultés à la navigation, en raison de son cours, étroit<sup>56</sup> et très sinueux, et de l'encombrement de son lit par de nombreux *snags*. Long de 182 km, son bief navigable aboutit à une ancienne plantation située à proximité de la localité de Lilenge<sup>57</sup> (*Ibid.* : 13).

Tous deux ont un régime légèrement différent de celui des rivières de la partie nord : crue principale en novembre et crue secondaire en juin, les décrues survenant en mars et en août (*Ibid.* : 13).

54 La crue de la rivière Mongala se situerait entre avril et octobre et la décrue entre janvier et mars (Ministère de l'Agriculture 1998 : 155), ainsi qu'en décembre (Département de l'Agriculture et du Développement rural... 1985 : 121).

55 Entre 60 m et 250 m dans les années 1970 (Lederer 1973 : 12).

56 De 60 m (embouchure) à 30 m (Lilenga) (*Ibid.* : 13).

57 Également orthographiée « Lilenga » ou « Libenga » (Lederer 1973 : 13 ; Département de l'Agriculture et du développement rural... 1985 : 120). À noter que si le point terminus de la navigation sur la Bolombo est renseigné à Lilenge, ce village se situe, en réalité, quelques kilomètres plus au sud, sur une ligne de crête (carte MRAC annexée au présent volume).



Labellisé « catégorie 1 » sur tout son parcours jusqu'à Kisangani, le fleuve Congo accepte, en théorie, des unités navigantes de 600 à 1200 t. Sa largeur peut atteindre 20 km entre Bumba et Lisala. À l'exception de la Bolombo, tous les affluents dans le district sont classés de 2<sup>e</sup> catégorie : avec un niveau d'eau oscillant entre 1 et 1,4 m, ces cours d'eau sont théoriquement accessibles aux unités de 200 à 400 t ; l'étiage plus faible de la Bolombo limite, par contre, son exploitation aux barges de 50 à 200 t (Logistics Cluster et WFP 2013). Selon Lederer, ce sont des barges de 30 t, accouplées, qui desservent l'affluent. Le trafic y était déjà marginal au début des années 1960. Dans les années 1970, il n'était plus fréquenté régulièrement, un bateau n'y était envoyé que lorsque le tonnage était assez important (Lederer 1973 : 57-58 ; 1978 : 58).

Les potentialités offertes par ce vaste système naturel devraient profiter au développement régional. Les infrastructures de Bumba, la deuxième tête de ligne sur l'Itimbiri avec Aketi, furent développées en ce sens. Avec l'ouverture, effective en 1973, de la ligne ferroviaire Aketi-Bumba, les promoteurs escomptaient, grâce au report du trafic d'Aketi, une multiplication du volume de marchandises, désormais affranchi des contingences liées à l'étiage. Les espoirs ne furent cependant jamais rencontrés (cf. encadré page 264).

Actuellement, le district ne peut exploiter pleinement les potentialités de ce vaste système naturel, ce qui se traduit par un engorgement du réseau. En plus du manque de balisage des voies<sup>58</sup>, la raison tient principalement aux carences logistiques au niveau de la flottille, mais également des infrastructures portuaires<sup>59</sup> (SCTP s.d. : 98-105).

Avec Mbandaka, Bumba est le principal port de l'Équateur. Situé au kilomètre 1337 de la navigation, avec son quai de 335 m et sa superficie d'entreposage de 3015 m<sup>2</sup>, soit le triple de celle de Lisala (SCTP s.d. : 13), c'est la plaque tournante des échanges du Nord du Congo.

Le port est relié à la Province-Orientale par la liaison Aketi-Bumba (187 km), fonctionnelle entre

58 L'UE aurait accordé un financement de 60 millions USD pour le balisage des voies fluviales en RDC (Équateur) (Radio Okapi 2014b).

59 Celles-ci (Akula, Bumba et Binga) étaient au programme des projets de réfection des infrastructures de transport du PARRSA (2009 : 22). Mais il s'agit d'une programmation théorique. En 2015, le port de Bumba n'a pas encore fait l'objet d'une quelconque réhabilitation.

1974 et 1994<sup>60</sup>, une ligne qui drainait les produits agricoles des espaces des actuels districts du Haut-et-Bas-Uele et de l'Ituri (Province-Orientale) pour alimenter en retour Isiro et ses environs en produits (semi-)manufacturés, notamment en carburant et huile de palme<sup>61</sup>. Bien qu'elle soit le fruit d'un projet colonial longuement muri, elle ne rencontra finalement jamais les volumes d'échanges qu'on en espérait (cf. encadré page 264). Jusqu'alors administrées par l'Otraco, devenu Onatra en 1971, les installations portuaires et désormais ferroviaires de Bumba passèrent à la tutelle des Vicicongo<sup>62</sup>. Depuis la mise en veilleuse de la Société des chemins de fer des Uele (CFU), cette voie ferrée n'est plus opérationnelle. Au port, l'activité continue tant bien que mal, mais au ralenti. Seulement 10 % des bateaux qui font escale à Bumba accostent au port CFU. Celui-ci dispose d'un chef de port, d'un chef de bureau, de deux percepteurs, d'un dépositaire et de deux ouvriers balayeurs. À côté de ce service portuaire, des locataires occupent certains bâtiments. La Socam, grande rizerie de Bumba, loue un dépôt, géré par deux de ses employés, de même que Ets BM (commerçant de riz basé à Kinshasa), qui loue un dépôt géré par trois agents. Le commissariat fluvial possède également un bureau avec 12 effectifs. Enfin, le chef administrateur de la SCTP occupe également un petit bureau.

En termes d'équipements, le port présente un état de dégradation avancée (affaiblissement de terre-pleins, dégradation avancée du mur de quai, équipements de manutention de levage immobilisés suite aux diverses pannes et d'autres, déclassés). Lorsque les rares bateaux accostent, le chargement et le déchargement s'effectuent manuellement par les manutentionnaires (appelés des porteurs), qui travaillent pour le privé (ils ne sont pas engagés par le service du port). Le personnel ne dispose d'aucun véhicule portuaire. Le groupe électrogène servant de source d'énergie électrique pour le fonctionnement

60 Bien que Radio Okapi y ait signalé le passage d'un train en 2004 (Radio Okapi 2005).

61 Laquelle était partiellement destinée à la savonnerie du Haut-Uele (Socituri).

62 À noter que le statut de ces installations n'est pas clair actuellement. En 1995, un décret portant création et statuts d'une entreprise publique dénommée Chemin de fer des Uele, octroyait à ladite société l'exploitation du port de Bumba (Ministère des Transports et Communications 1995). Mais la consultation des sites Internet du CFU et de la SCTP (2013) indique que tous deux revendiquent la gestion du port de Bumba. Mais selon le responsable CFU/Bumba, le port est exploité par le CFU.





**Inauguration du dépôt de Bumba et des installations de la SEP Congo, le 27 février 2013.** (Photo © Antonio Lisuma, 2013.)

des grues et l'électrification des locaux et entrepôts du port a été détruit pendant les guerres. Les grues, qui ne fonctionnent plus, sont très vétustes; le béton à la base de la seconde grue est tellement abîmé qu'elle menace de s'effondrer. Selon André Mabiti, responsable CFU à Bumba, sur les dépôts portuaires, trois sont disponibles, deux sont en location, et les quatre autres n'ont plus de tôle comme toiture. Enfin, notons que les espaces de stockage de la Société d'exploitation du pétrole (SEP) au port de Bumba ont été réhabilités (des tanks de 4200 m<sup>3</sup>). Ceux-ci permettent l'approvisionnement en carburant (essence, pétrole, mazout) de tout le territoire de Bumba (population, sociétés locales, bateaux, agglomérations [Lisala, Abuzi et Yakoma]), éliminant un intermédiaire dans la filière, les revendeurs, dits « *kadafi* » (FPM 2013 : 22).

En ruine depuis une vingtaine d'années, le port reste pourtant au centre des stratégies de réhabilitation<sup>63</sup> ayant été mises en place dans la région. Comme intermédiaire entre Kinshasa et le troisième pôle économique du pays, Kisangani, il constitue un enjeu majeur.

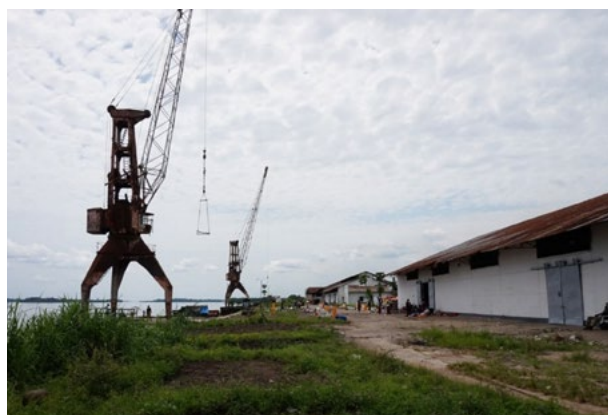
La plupart des bateaux ne s'arrêtent donc pas au port même, mais ils accostent plutôt le long de la ville, en amont : aux installations SEDEC, au *beach*

63 Plusieurs projets de réhabilitation de la Société des chemins de fer des Uele-Fleuve (SCFUF) SARL existent : réhabilitation du port de Bumba, réhabilitation de la voie ferroviaire et des ouvrages d'art, acquisition des équipements et matériels des ateliers techniques et du réseau de télécommunication, réparation de matériels de traction et tractes (SCTP s.d. : 98-105). Le port de Bumba a également sa place dans le programme du PARRSA (2009b : 22).



**Bâtiment de la Socam, Bumba.**

(Photo © Antonio Lisuma, juin 2014.)



**Grues de l'Onatra, Bumba.**

(Photo © Antonio Lisuma, décembre 2010.)

Socam, au *beach* DGM, devant la résidence SETI, devant le bâtiment du territoire, devant Scibe-Congo ou encore devant Congo-Futur, etc. Plus que le port, c'est donc l'ensemble de toutes ces petites escales le long de la ville de Bumba qui constituent la plaque tournante des produits vivriers, halieutiques, cynégétiques et manufacturiers dans la Mongala (FPM 2013 : 21).

Les autres ports présentant un certain intérêt pour le flux commercial de/vers la Mongala, sont celui de Lisala, à l'intérieur du district, et ceux d'Akula et de Mobeka, en dehors de la zone d'étude.

Situé à 1220 km de Kinshasa, le port de Lisala<sup>64</sup> était anciennement un petit poste agricole installé le long de la Mongala, qui assurait l'évacuation des productions des grandes plantations coloniales avoisinantes (Omasombo 2013 : 436-437). Remplissant des fonctions plus administratives que commerciales, le port dispose d'un quai de 123 m de longueur, une superficie d'entreposage de 1200 m<sup>2</sup> (SCTP s.d. : 13). Le port de Lisala possède une grue de 5 t<sup>65</sup> (Bampunga 1988 : 68).

Le port d'Akula, considéré par le Fonds pour l'inclusion financière en RDC (FPM) parmi les plus importants de la province et du district de la Mongala (FPM 2013 : 20) est pourtant davantage tourné vers Gemena et le Sud-Ubangi que vers Lisala et Bumba. Il est situé à 93 km de la confluence entre le fleuve Congo et la rivière Mongala, à cheval sur les districts

de la Mongala et du Sud-Ubangi (à la limite entre les deux districts). Avec son quai de 125 m de long en béton armé, en plus d'une superficie de magasins de 600 m<sup>2</sup> (qui était de 100 m<sup>2</sup> dans les années 1990), il dessert les escales de Binga, Likimi, etc. Il possède deux grues, la première d'une capacité de 5,20 t et la deuxième, de 3 t. Dans les années 1980, son élévateur<sup>66</sup> pouvait supporter 3 t (Bampunga 1988 : 68-69).

Enfin, on note la relative importance du port de Mobeka, à l'embouchure de la Mongala (Département de l'Agriculture et du Développement rural... 1985 : 120; Logistics Cluster & WFP 2013), bien que celui-ci ne se situe plus dans le district de la Mongala, mais juste à la frontière, dans celui de l'Équateur (territoire de Mankanza).

Enfin, des ports privés<sup>67</sup>, souvent naturels (« *beaches* »), servant directement à l'évacuation de centres de production jalonnent le fleuve. Dans le territoire de Bumba, il y a notamment un port à Ndobu (pour l'écoulement du bois de Trans-Mbois), à Ebonda (servant autrefois à l'écoulement de la production des plantations Lever puis, suite à leur rachat, de la PEM<sup>68</sup>), à Engengele (écoulement du bois de la Siforco (vers Maluku-Kisangani) et à Lundu (pour l'écoulement des produits agricoles PHC à Yaligimba).

66 En 1998, il semble qu'il n'y avait pas d'élévateur dans ce port (*Ibid.* : 161).

67 Les ports de Mongana et d'Ebona sont recensés parmi les étapes portuaires des bateaux de l'Onatra allant de Bumba à Mbandaka (Lederer 1973 : 38).

68 Depuis les années 1990, le poste PHC de Mokaria a été abandonné et celui d'Ebona vendu au général Mahele. Celui-ci l'a rebaptisé Plantations et Élevage de la Mongala (PEM). Avec la mort du général, la société a été fermée (Équipe locale).

64 En plus du projet de réhabiliter le port de Bumba, la SCPT cite, dans ses projets d'investissement, la réhabilitation du port de Lisala (cf. fiche n° 5. Réhabilitation des infrastructures et acquisition des équipements des ports intérieurs [axe fleuve]).

65 En 1998, il semble que le port possédait, en fait, deux grues et un élévateur (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 98).

Dans le territoire de Lisala, deux ports sont établis ; l'un à Boso-Wanga (1 km en amont de Lisala), l'autre à Upoto<sup>69</sup> (5 km en aval de Lisala), respectivement pour l'écoulement des bois de Sicoboï et de Sodefor.

Enfin, situés dans le territoire de Bongandanga, deux ports sont localisés, l'un à Mongana, pour l'évacuation de la production de la SCC ainsi que pour le bois de Safo, l'autre à Yakata, servant à l'écoulement de bois de Siforco (Équipe locale).

D'autres ports naturels (« *beaches* ») sont également signalés par une carte de Logistics cluster. Au niveau du fleuve Congo se trouvent les ports d'Ukatura, Yaminga. Le long de l'Itimbiri, on note le port de Bagata ; le long de la Lopori, les ports de Lilanga, Mabunde, Bongandanga ; le long de la Bolombo, les ports de Kailanga, Likulu et au niveau de la Mongala : les ports de Binga, dans la Mongala, et ceux de Molanda et Likimi dans le Sud-Ubangi (Logistics Cluster 2013a).

Après avoir parlé des infrastructures portuaires, il semble indispensable d'aborder l'épineuse question de la flotte. Selon Roland Pourtier : « le développement des échanges par voie d'eau est moins un problème d'infrastructure que de reconstitution d'une flotte opérationnelle ». Les bateaux de la Société commerciale des transports et des ports (SCTP ex-Onatra) ont toujours transporté des produits vers Mbandaka et vers Kinshasa, tandis qu'en sens inverse, ils transportaient des produits manufacturés et du matériel de construction, avant comme après l'indépendance. Comme ce fut déjà le cas par le passé<sup>70</sup>, la SCTP est actuellement confrontée à de grosses défaillances matérielles tant au niveau de ses infrastructures portuaires que de sa flotte, qui compliquent, retardent, voire stoppent, l'évacuation des produits de la Mongala.

Sur 13 bateaux qui seraient passés en 2014, trois sont des bateaux de la SCTP<sup>71</sup>, et les dix autres sont des bateaux privés. La plupart des bateaux qui effectuent la liaison appartiennent donc à des sociétés privées ou à des particuliers, une situation qui fait

augmenter le prix du transport. Les prix plus élevés des produits sur les marchés de Kinshasa par rapport à ceux des marchés de Mbandaka ou de Kisangani, plus proches des zones productrices, attestent de ces coûts logistiques (SECAL 2012-2013).

Depuis la moitié des années 2000, avec la mise en place de multiples projets de développement (PRAPE, PARRSA...), la production recommence et les exportations reprennent (huile de palme, riz, maïs, grumes, charbon de bois, chenilles, poissons, etc.).

Actuellement, le potentiel financier de la Mongala est aux mains d'une poignée d'entreprises qui contrôlent les flux commerciaux : Ets BM, Socam, Nocafex, PHC-Feronia, Société des cultures congolaises (SCC), etc. On peut y ajouter l'entreprise Scibe-Congo<sup>72</sup> qui, après quelques années d'absence, reprend le business dans la région (Agreco 2007 : 15). Ces différentes sociétés brassent les principaux secteurs, considérés comme ceux « à grand potentiel », c'est-à-dire, la commercialisation du riz, la production d'huile de palme, l'exploitation industrielle du bois. D'un autre ordre, le Centre de développement intégré de Bwamanda est également un acteur économique important de la région, bien que son action principale soit basée dans le district voisin, le Sud-Ubangi (Stessens & Develtere 2005 : 10).

Leurs exportations depuis la Mongala concernent essentiellement des matières premières, semi-traitées, à l'exception du savon brun « Rambo », produit par la Socam<sup>73</sup> qui, en plus d'approvisionner le marché local, est expédié sur les marchés des territoires environnants, Aketi, Bondo, Yakoma et Lisala.

L'évacuation par voie fluviale de la production des plantations GAP/Blattner (Binga et Bosondjo) est assurée par une société du même groupe, Transport fluvial et Commerce de l'Équateur, TFCE, dirigée par Constantino Phillis (AGRER 2006 : 89). TFCE, qui s'occupe du commerce entre l'Équateur et Kinshasa, opère, entre autres, dans les ports de Lisala, de Bumba et d'Akula, dans lesquels la société possède des espaces de stockage et des magasins pour l'huile de palme. Ses services sont régulièrement loués par

69 Non localisé sur la carte administrative du MRAC.

70 L'Onatra était déjà blâmé dans les années 1980 pour ses problèmes logistiques et notamment pour l'irrégularité de ses flux de bières (Schatzberg 1980 : 87).

71 Les trois bateaux courriers qui assuraient le trafic entre Bumba et Kinshasa seraient en réhabilitation, selon la SCTP (Radio Okapi 2014a). La réparation de l'un d'entre eux (ITB Kokolo) vient d'être achevée en février 2015.

72 Anciennement Scibe-Zaïre, l'entreprise de Bemba Saolona, assurait, avec une flotte de plus de dix avions, un trafic quotidien sur Gemena et Bumba, qui permettait l'évacuation d'importants tonnages de café, un secteur sur lequel elle détenait un quasi-monopole (Agreco 2007 : 7).

73 La nouvelle usine de la Socam (2013), une savonnerie, dans la nouvelle annexe de la concession au bord du fleuve, dans la cité de Bumba.





**Immeubles Milena Scibe Nogueira.**  
(Photo © Antonio Lisuma, janvier 2013.)



**Bâtiment de la Socam, Bumba.**  
(Photo © Antonio Lisuma, janvier 2013.)

d'autres sociétés, comme la Socam, pour le transport de la farine de maïs depuis Bumba ou dans le cadre de missions ponctuelles (PAM, Monusco, etc.) (Biloso & Tollens 2006: 61-62).

Quant au transport des productions de PHC (Plantations de Yaligimba), il est assuré par ses acheteurs principaux, Marsavco et Nova products & Savcoki, des industries de transformation qui fabriquent des savons, des détergents, des cosmétiques, de l'huile alimentaire et des margarines (AGRER 2006: 48).

Au niveau de la filière rizicole, une grande partie de la production est achetée par la société Socam pour être revendue aux deux sociétés brassicoles nationales, la Bralima et la Bracongo, pour la fabrication de la bière. Celles-ci, revoyant leur stratégie d'approvisionnement, se tournent de plus en plus vers la production nationale, qu'elles avaient précédemment laissé tomber, lui préférant les importations de riz asiatique (Essolomwa 2011). Bumba, ciblé pour son Projet Riz<sup>74</sup>, présente pour Bralima un bassin agricole stratégique qui, *via* le fleuve Congo, peut approvisionner facilement trois de ses brasseries sur les six, à savoir: Kinshasa, Mbandaka et Kisangani (Fondation Bralima s.d.: 7).

Bien que sa production soit plus importante dans la savane (Nord et Sud du pays) que dans le bassin forestier, des aires de surplus de maïs existent tout de même dans l'Équateur, à Gemena et Bumba (Biloso & Tollens 2006: 14). Le Sud-Ubangi et le territoire de Bumba sont de loin les principaux pourvoyeurs de maïs de Kinshasa: des flux impor-



**Production de savon.**  
(Photo © Antonio Lisuma, juin 2014.)

tants de maïs arrivent à Kinshasa par voie fluviale depuis Lisala et Bumba (Tollens 2011: 2; Biloso & Tollens 2006: 42).

Tandis que le charbon de bois transporté depuis Bumba et Lisala contribue à alimenter tout au long de l'année la filière charbon de bois de Kinshasa

74 Le Projet Riz de Bralima mis en place en 2004, grâce au soutien financier de Heineken International et de Schokland Fund en partie financé par la coopération hollandaise, distribue aux paysans des semences, des équipements et des formations et en leur garantissant l'achat d'une partie de leurs récoltes.



### Liaison ferrée Aketi-Bumba : histoire d'un pari sur l'avenir<sup>1</sup>

L'idée d'un tel tracé reposait dans les cartons coloniaux depuis la création de Vicicongo<sup>2</sup>, l'éventualité du prolongement de la ligne des Uele relevant de façon récurrente à la table des discussions des gérants de la société. C'est à la Cominière<sup>3</sup>, la société-mère, que l'on doit d'ailleurs la réalisation des premières études techniques, à la fin des années 1950 : l'étiage insuffisant de l'Itimbiri devenait, en effet, un problème critique pour le développement des transports. Un rapport de la mission de la Commission économique européenne (CEE), de 1963, éclaire la situation en ces termes :

« Tous les cargos, tant à l'exportation qu'à l'importation, doivent passer par l'Itimbiri, rivière très capricieuse, dont la baisse du plan d'eau, en saison sèche, peut provoquer un goulot d'étranglement, voire un arrêt des transports. Ainsi en 1951, plus de 15 000 tonnes de produits furent bloqués à Aketi et le long de la ligne à cause de l'interruption de la navigation. Si la navigation n'est pas totalement interrompue, en tout cas pendant 4 à 5 mois, elle est très difficile, ce qui a contraint l'Otraco à acquérir et à aligner à gros frais, en saison sèche, un dispositif spécial de barges à faible tirant d'eau. Dans ce cas, les marchandises doivent subir un transbordement à Bumba, une opération toujours risquée et onéreuse. Il arrive d'ailleurs que ce système de navigation soit complètement bloqué en période de basses eaux » (Commission économique européenne 1963).

Finalement décidée en 1959, l'exécution des travaux fut cependant court-circuitée par la combinaison des désordres administratifs et commerciaux consécutifs à l'indépendance et le retournement conjoncturel des principaux produits d'exportation sur les marchés mondiaux : la chute des cours du café et du coton entraîna, en effet, la désorga-

nisation des coopératives et la démotivation des agriculteurs. Surtout, les mauvaises performances de Vicicongo<sup>4</sup>, puis les destructions matérielles qu'entraîna la rébellion Simba de 1964, gelèrent le projet pour un temps (Blanchart 2008 : 290-291).

Sur impulsion financière de la Banque mondiale, la mise en chantier démarra finalement en 1969, et la ligne fut ouverte cinq ans plus tard (*Ibid.* : 290-291). La question de la facilitation du transport restait prépondérante, mais elle se doublait d'enjeux d'une autre dimension, nés de la confusion politique et économique du nouveau pays : outre des considérations liées à l'obstruction naturelle de l'Itimbiri, l'intégrité fiscale était clairement en balance. Suivons encore le rapport de la mission de la CEE :

« [...] avec les années, le trafic augmentera sans cesse et dès lors une interruption de la navigation de l'Itimbiri pourrait avoir des conséquences désastreuses. [...] À l'heure actuelle, la réalisation de ce projet serait particulièrement opportune pour maintenir ou rétablir le courant des échanges avec les Uele dans l'orbite de la voie nationale. En effet, les conditions difficiles de transport sur l'Itimbiri sont un encouragement supplémentaire aux transactions illicites avec les pays limitrophes » (Commission économique européenne 1963).

1 « Un pari sur l'avenir », expression reprise de Blanchart *et al.* In *Le Rail au Congo belge* (2008 : 290).

2 Vicicongo : Société des Chemins de fer vicinaux du Congo. Société de transports constituée en 1924, dont le rayon d'action couvrait le Nord-Est de la colonie (actuels Bas- et Haut-Uele, Ituri et Nord-Kivu) (Joye & Lewin 1961 : 250).

3 Cominière : Société commerciale et minière du Congo. Holding fondée en 1910 (*Ibid.* : 247).

4 Baisse en deux ans (1961-1962), respectivement de 51 % du trafic ferroviaire et de 40 % du trafic routier (Blanchart *et al.* 2008 : 290).

(Trefon *et al.* 2010), de manière saisonnière, cette fois, des tonnes de chenilles séchées sont également transportées par bateau (parfois par avion) vers Kisangani et Kinshasa. Le *m'fumbwa* (*Gnetum* spp), un légume qu'on trouve surtout dans l'Équateur, peu consommé par la population locale – qui conserve seulement un cinquième de sa cueillette –, est également exporté à Kinshasa par avion, depuis Mbandaka (Awono, Ingram *et al.* 2009).

**Tableau 14.2. Tonnage du transit annuel des produits agricoles par le port CFU/Bumba (pour l'année 2014).**

Produit	Tonnage
Bois sciés	750
Huile de palme	670
Riz	415
Maïs	391
Arachide	90
Manioc	44
Farine de manioc	14
Café	3,60
Haricot	0,72
Noix de coco	0,70

Source : responsable CFU/Bumba 2015.

## RÉFÉRENCES

- Agreco. 2007. *Étude d'impact socio-environnemental de Pro-Routes: Gemena-Karawa-Businga (Équateur)*. Vol. 5 of Congo, Democratic Republic of – Pro-Routes Project: environmental assessment. Bruxelles: AGRECO. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/07/14014614/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-5-17-etude-dimpact-socio-environnemental-de-pro-routes-gemena-karawa-businga-equateur>, consulté le 23 mars 2015.
- AGRER. 2006. *Étude des filières agricoles huile de palme et caoutchouc dans le cadre du programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR). Rapport d'étape I (Diagnostic-Analyse)*. <http://www.congoforum.be/upldocs/Etude%20huile%20caoutchouc.pdf>, consulté le 22 mars 2015.
- Awono, A., Ingram, V. & Manirakiza, D. 2009 (janvier). *Étude de base de la filière Fumbwa (Gnetum spp.) en RDC*. Yaoundé: Centre de recherche forestière internationale. <http://www.fao.org/forestry/19994-0ec2c3f3d390bcbe-144b5e555b5e65089.pdf>, consulté le 23 mars 2015.
- Bampunganga Ngila. 1988. « Région de l'Équateur : problématique actuelle et perspectives pour un développement régional harmonieux (Zaire) ». Mémoire. Université d'Anvers.
- Biloso, A. & Tollens, E. 2006. *République démocratique du Congo: profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. Programme alimentaire mondial, Service d'évaluation des besoins d'urgence (ODAN).
- Blanchart, C., De Deurwaerder, J., Nèves, G. *et al.* 1999. *Le Rail au Congo belge. Tome III. 1945-1960*. Bruxelles: Blanchart & Cie.
- Bralima. 2012. « Le Projet Riz est une formidable dynamique qui change la vie de milliers de Congolais ». *Le Leader* (le magazine de Bralima) 35.
- Chinamula, Idesbald. 2007 (juillet). *Étude d'impact socio-environnemental: mission de cadrage initial et compte-rendu de la consultation publique de Lisala*. Vol. 6 of Congo, Democratic Republic of – Pro-Routes Project: environmental assessment. Washington D.C.: The Worldbank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/06/8382526/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-6-13-etude-dimpact-socio-environnemental-mission-de-cadrage-initial-compte-rendu-de-la-consultation-publique-de-lisala>, consulté le 23 mars 2015.
- Commission économique européenne (CEE). 1963 (juin). *Mission CEE-Congo. Fascicule IV. Secteur tertiaire. Transports et voies de communication, télécommunications*.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural. 1985. *Région de l'Équateur. Étude régionale pour la planification agricole. Février 1983*. Projet 660-070/USAID/PRAGMA CORP. Kinshasa: Service d'études et planification.
- Essolomwa, L. 2011 (4 août). « Bumba perd 80 % de sa production de riz en 30 ans ». *Afrique rédaction*. <http://www.afrique-redaction.com/article-equateur-le-territoire-de-bumba-a-perdu-80-de-sa-production-de-riz-en-30-ans-80839638.html>, consulté le 5 décembre 2014.
- Fondation Bralima. S.d. <http://bralima.net/la-fondation-bralima/le-projet-riz/>.
- FPM (Fonds pour l'inclusion financière en RD Congo). 2013 (décembre). *Implanter une institution de micro-finance ou une banque dans la province de l'Équateur (Mbandaka, Gemena, Bumba)*. Kinshasa: FPM. <http://www.fpm.cd/fr/>

- [phocadownload/etude sur les opportunités d investissement dans la province de l'équateur.pdf](#), consulté le 23 mars 2015.
- Huesken, Bastiaan. 2013 (7 juillet). *Brewing a Better Future in the Democratic Republic of Congo. An Impact Assessment of Heineken's Local Sourcing Initiative*. European Cooperative for Rural Development (Eucord).
- Lederer, A. 1973. *L'Exploitation des affluents du Zaïre et des ports de l'intérieur de 1960 à 1971*. Bruxelles: Académie royale des sciences d'outre-mer.
- Lederer, A. 1978. *L'Évolution des transports à l'ONATRA durant les années 1960 à 1977*. Bruxelles: Académie royale des sciences d'outre-mer. (coll. « Mémoire de la classe des sciences techniques », NS, XVIII-4).
- Logistics Cluster & WFP (PAM). 2013 (17 mai). *DRC Waterways and Main Ports Used for Humanitarian Transport*. Carte. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Mono-graphie de la province de l'Équateur*.
- Ministère des Transports et Communications. 1995 (7 novembre). *Décret 0052, portant création et statuts d'une entreprise publique dénommée l'Office des chemins de fer des Uélé, en abrégé « CFU »*.
- Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), FAO (Food and Agriculture Organisation), République démocratique du Congo, Gouvernement. 2006 (mars). *Appui à la mise en œuvre du Nepad-PDDAA. TCP/DRC/2908 (I) (Ref. 05/40 F)*. Volume II et IV. *Profil de projet d'investissement bancable. Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile*. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/ag144f/ag144f00.pdf>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- Omasombo, J. (sous la dir. de). 2013. *Sud-Ubangi. Bassin d'eau et espace agricole*. Tervuren-Bruxelles: MRAC-Le Cri édition.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2012. *Rapport de supervision du 15 octobre au 5 novembre 2012*. Fida, Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Département gestion des programmes, RDC.
- PARRSA (Projet d'appui à la réhabilitation et la relance du secteur agricole en RDC), Ministère de l'Agriculture, République démocratique du Congo. 2009 (mai). *Cadre de gestion environnemental et social. Rapport final*.
- Pourtier, Roland. 2008/3. « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État: la RDC à la croisée des chemins ». *Afrique contemporaine* 227: 23-52. [www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-23.htm](http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-23.htm), dernière visite: 27 août 2012.
- Radio Okapi. 2005 (6 avril). « Équateur: reprise du trafic ferroviaire Bumba-Aketi ».
- Radio Okapi. 2014a (19 mars). « Équateur: l'absence de bateaux complique l'évacuation des produits agricoles à Bumba ».
- Radio Okapi. 2014b (5 avril). « RDC: l'Union européenne alloue 60 millions d'euros à la réhabilitation des voies fluviales ».
- Rodriguez, M., Hart, T. & Martin, G. 2007 (septembre). *Étude d'impact social et environnemental de la réhabilitation des routes en RDC. Rapport final*. Draft. Projet PRO-ROUTES E1718. Vol. 1. Cadre stratégique.
- Schatzberg. 1980. *Politics and Class in Zaïre. Bureaucracy, Business and Beer in Lisala*. Londres-New-York: Africana Publishing Company.
- SCTP (Société commerciale des transports et ports). 2013 (dernière mise à jour). Site officiel. Département des ports et des transports fluviaux. [http://sctp-cd.com/page/port\\_de\\_transport\\_fluvial.html](http://sctp-cd.com/page/port_de_transport_fluvial.html), consulté le 30 avril 2014.
- SCTP. S.d.. *Société commerciale des transports et des ports SCTP SARL*.
- SECAL. 2012-2013. RDC humanitaire. *Relevé des prix*.
- Stessens, J. & Develetere, P. 2005. *CDI-Bwamanda. Le Centre de Développement intégral en République démocratique du Congo. Situation actuelle et perspectives*. Leuven: HIVA, KU Leuven.
- Tollens, Erik. 2011 (août). *Maize Commodity Assessment and Workplan Related to Maize. 2011 (31 juillet)*. Kinshasa: USAID. DAI. [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/pnady675.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnady675.pdf), dernière visite le 2 décembre 2014.
- Trefon, Théodore, Hendricks, Thomas, Kabuyaya, Noël & Ngoy, Balthazar. 2010. « L'économie politique de la filière du charbon de bois à Kinshasa et à Lubumbashi. Appui stratégique à la politique de reconstruction post-conflit en RDC ». *Working paper* 3. Université d'Anvers. <http://www.bing.com/search?q=fili%C3%A8re+charbon+de+bois+kinshasa+trefon+hendricks&src=IE-SearchBox&FORM=IENTTR&conversationid=>, consulté le 23 mars 2015.

## CHAPITRE 15

# ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER : UN BOURBIER EN PERPÉTUELLE RÉHABILITATION

**E**ncouragé par la politique du ministre Louis Franck<sup>75</sup>, le réseau fluvial dont nous venons de faire état fut complété par un réseau routier, dans les années 1920, qui reliait, dans un premier temps, les centres administratifs, et qui assurait, dans un second temps, le lien entre les régions agricoles à l'intérieur des terres et les axes fluviaux d'évacuation (Huybrechts 1970: 35-36; Tshund'Olela 1971-1972: 178). Pour l'État, les sociétés privées ont toujours constitué un partenaire solide en matière de développement des infrastructures (qu'elles soient sanitaires, scolaires ou routières). De nombreuses routes ont été construites à l'origine par les sociétés industrielles, comme ce fut le cas de la route Yandongi-Eweh-Bumba par la Cotonco, qui servait à l'évacuation du coton (Konga Egbabe Lithobo 1974: 199-206), ou encore la route de 25 km qui relie Mongana à Bofela par la SAACB (actuellement SCC) (Ergo s.d.: 49). La question de l'implication du secteur privé dans la construction ou le maintien des routes est toujours d'actualité. Comme l'évoquait le rapport Pro-Routes, certains tronçons de la route Businga-Lisala sont pris en charge par les sociétés forestières exploitantes et sont donc praticables. C'est le cas pour le tronçon qui va du PK0 au PK5 sur la route Lisala-Businga, entretenu par Sicobois et Siforma (Chinamula 2007: 8). La route Loeka-Bunduki, qui était entretenue par la Siforco, souffre d'un manque d'entretien, depuis le départ, en février 2012, de celle-ci (PAR 2013: 27).

---

75 Louis Franck, ministre des Colonies de 1916 à 1924, libéral, est connu par ses actions dans le développement économique du Congo, notamment de nombreux projets de construction d'infrastructures de transport et les avancées sociales. Pour plus d'informations: Walraet (1952).

« Dans la cuvette et les régions lacustres, les voies navigables forment la trame naturelle d'un réseau de circulation sur lequel se greffent les routes de liaison interurbaine et de desserte des espaces ruraux » (Pourtier 2008: 40).

Dans cet esprit, la principale route (RN6) au nord longe l'Itimbiri, depuis Aketi jusqu'à Bumba, puis continue de s'arc-bouter sur le fleuve Congo jusqu'à Lisala et Akula, tandis qu'une myriade de branchements nord-sud se greffent à cette route pour relier l'intérieur des terres, de même que des petites routes relient l'axe principal au fleuve. La route régionale secondaire du territoire de Bongandanga (RR317) suit le même schéma qu'à Lisala et Bumba; elle évolue parallèlement au fleuve, bien qu'à une certaine distance. Les autres routes, perpendiculaires à celle-ci, sont des pistes qui la relient au fleuve.

Les trois grandes routes régionales prioritaires qui traversent verticalement le district de la Mongala le relient, au nord, à Businga (depuis Lisala) (RR336) et Yakoma (depuis Bumba) (RR337), au sud, au territoire de la Tshopo (en passant par Bongandanga) (RRP 309).

En plus d'ouvrir la Mongala aux régions environnantes (Bas-Uele, Sud-Ubangi, Nord-Ubangi) (Tshilema 1974: 7), le réseau routier, *via* son tronçon Lisala-Bumba, l'intègre dans un corridor régional de transport plus vaste<sup>76</sup>, celui d'un axe transafricain: l'axe Gemena (Sud-Ubangi)-Lisala-Bumba (Mongala) (RN6) qui fait partie de l'axe transafricain Lagos (Nigeria)-Mombasa (Kenya) (Mvuezolo Bazonzi 2006; NEPAD 2006: 4). Le premier programme

---

76 Cellule Infrastructure. Carte. RDC-Afrique: corridors régionaux de transport.



**Tableau 15.1. Routes nationales et régionales, prioritaires et secondaires selon le Plan Mobutu (programme routier 1982-1984).**

Tronçon routier	Numéro route	Réseau prioritaire
<b>Routes nationales</b>		
Akula-Bumba-Aketi	RN6	RIG/PRP <sup>(1)</sup>
<b>Routes régionales prioritaires</b>		
Mombombo-Lisala	RR 336	P <sup>(2)</sup>
Yandongi-Bumba	RR 337	P
Gundji-Bongandanga-Lingomo	RR 309	P
<b>Routes régionales secondaires</b>		
Akula-Mombombo	329	P
Yandongi-Mononge	338	P
Likaw-Mondjamboli	341	
Mondjamboli-Bumba	340	
Bogbonga-Makumbusu	316	
Makumbusu-Lifanga	317	P

Source : Département des Travaux publics... 1981 (mars). *Plan Mobutu. Programme routier 1982-1984. Fascicule 1 : Routes nationales et régionales.*

(1) PRP/RIG = Programme du réseau routier prioritaire pour les routes d'intérêt général (RIG) (Commission des infrastructures de transport... 1997: 169).

(2) P: route de desserte agricole prioritaire selon le SNDRA (*ibid.*: 194).

prioritaire (PPP) du plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCTAC) de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)<sup>77</sup> prévoit, depuis 2007, le bitumage de la route Akula-Lisala-Bumba (346 km). Mais ce projet prioritaire transcontinental n'a pas encore été concrétisé (Commission économique pour l'Afrique... 2007).

Le Plan Mobutu, qui fait partie des nombreux programmes de développement inaboutis, créés dans le but d'appuyer la relance économique du Zaïre (dans la lignée du Programme national riz, PNR, en sigle, etc.), a revu la classification (priorisation) et la nomenclature du réseau routier du pays en 1981. Elle est passée d'un classement binaire « route d'inté-

<sup>77</sup> Le développement de certains axes transafricains est rendu possible dans le cadre du New Partnership for Africa's Development (Nepad) qui a pour objectif de participer à l'intégration économique de l'Afrique centrale, en reliant certains corridors de développement aux voies maritimes, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique (Mvuzozolo Bazonzi 2006: 114).



**État de la route à Bumba, croisement Mobutu.**

(Photo © Antonio Lisuma, septembre 2014.)

rêt général/route d'intérêt local » (1974) à un classement qui prenait en compte les routes à réhabiliter en priorité (1979): routes nationales prioritaires RNP/routes régionales prioritaires RRP/routes régionales secondaires RRS, sélectionnées selon des critères de géolocalisation et de fréquentation. Actuellement, celle-ci demeure pertinente lorsqu'il s'agit de traiter du réseau routier de la Mongala, puisqu'elle correspond toujours au réseau et aux priorités actuelles<sup>78</sup>.

Compte tenu des nombreuses rivières et de nombreux ruisseaux qui drainent la région, les routes sont entrecoupées de nombreux ponts, bacs et digues. Les routes croisent sans cesse les cours d'eau. Les ponts sont majoritairement en bois (grumes), parfois en métal. L'axe Lisala-Bumba est le seul à ne compter que des ponts en métal ou en béton. On ne trouve d'ailleurs ce dernier matériau que sur cet axe.

Il y a des digues à la hauteur d'Akula (15 km), de Bolomba (9 km), de Mondjolong (7 km), qui sont difficilement praticables par temps de pluie. Or le climat de l'Équateur est tropical, autrement dit, très humide en permanence (Département de l'Agriculture et du Développement rural 1985...: 122 ; Lisuma 2015). La description de l'état, en 2007, de la digue d'Akula, qui franchit le marais sur la rive droite de la Mongala, est représentatif: « sa construction est ancienne et ses fondations instables, de fréquents effondrements provoquent des arrêts de trafic de plusieurs jours. Pour éviter les inondations permanentes le niveau de la digue nécessite un relèvement » (Chinamula 2007).

<sup>78</sup> Cette classification est d'ailleurs reprise dans les cartes de l'état du réseau routier de la province de l'Équateur. Logistics Cluster (31 août 2013).

**Tableau 15.2. Réseau routier prioritaire de desserte agricole. Région de l'Équateur (Mongala) selon le SNRDA (Service national des routes de desserte agricole).**

Territoire	Collectivité	Tronçon routier	Km	Jonction
<i>Bumba</i>	Itimbiri	Bunduki-Bogandu-Yamolota	54	RN6
		Yandombo-Loloka	25	RN6
	Loeka	Monongo-Yamongili-Yalobonga	76	RN6
		Bumba-Yakoma Moke	66	RN6
	Molua	Ebonda-Rivière Baisa	28	RN6
		Yaiseke-Yamisolo	60	RR336
	Mondjamboli*	Mondjamboli-Likaw	41	RN6
		Likaw-Yandongi (RR)	15	RR337
		Mindembo-Bolupi-Yangola	34	RR337
		Yangola-Baisa	9	RN6
	Banda Yowa	Bilia-Yalosemba	29	RR338
		Yalosemba-Yangome	29	RR338
		Yangome-Yamisakolo (RR)	28	RR338
Yandongi		Yandongi-Yamisakolo (RR)	26	RR338
	6	13	520	
<i>Lisala</i>	Mongala-Motima	Boso/Manzi-Boso/Modjebo	80	RR336
		Boso Modjebo-Modombo (RR)	28	RR336
	Ngombe-Doko	Lisala-Bolongo-Lidombo (RR)	80	RR336
	Ngombe-Mobangi	Boso Gwapi-Mitoko (RR)	60	RR336
	3	4	248	
<i>Bongandanga</i>	Bongandanga	Bongandanga-Mokumbusu	30	RR309
		Mokumbusu-Boso-Mayala	10	RR317
		Boso-Mayala-Boso-Simba	67	RR317
		Bongandanga-Bokenga	45	RR309
		Boso-Maliba-Port Bombale	55	RR317
		Yayolo-Yakata	19	RR317
		Boso/Simba-Boso/Adula	25	RR317
	1	7	251	

Source : Commission des infrastructures... 1997. *Colloque national sur les priorités de développement. Rapport-final* (p. 195); République du Zaïre. 1994 (21 septembre). *Service national des routes de desserte agricole. Projet pilote des routes de desserte. Étude d'impact*. Kinshasa (carte : plan d'ensemble).

\* Mondjamboli-Bumba fait partie des sections de route les plus mauvaises (PAR 2013 : 8).

Sur les bacs à moteur que comptait la Mongala, ne sont plus opérationnels que trois bacs actuellement : à Lisala (RFA 35 t sur la RR1), à Akula (carte CTB 2012) et à Bokata (qui ne peut transporter qu'un véhicule de 6 t). À défaut de bac, la population se sert, pour la traversée des véhicules, de « radeaux », sortes de grandes pirogues reliées par des planches (Équipe

locale). Le bac de Bongandanga (sur la Lopori), qui assure la liaison avec la Province-Orientale (Département des Travaux publics... 1981 : 63-64) ne fonctionne plus (CTB 2012). L'accès à Mongana par véhicule depuis l'autre rive (Lisala) n'est plus possible que par des radeaux (Équipe locale).

**Tableau 15.3. Liste des bacs dans la Mongala selon le Plan Mobutu (programme routier 1982-1984).**

Point de passage	Route	Distance à parcourir	Bac (1980)	État (février 2012)
Lisala	RR1	**	RFA 35 t	Opérationnel
Akula	RN6	250 m	TRAD. 30 t	Opérationnel
Bongandanga	RR1	300 m	TRAD. 20 t	Panne définitive
Bokata	RIL	500 m	TRAD. 20 t	Panne réparable <sup>(1)</sup>

Source : Département des Travaux publics... 1981 (mars). *Plan Mobutu. Programme routier 1982-1984. Fascicule 1 : Routes nationales et régionales*; CTB (2012).

(1) En 2015, ce bac est en ordre de marche, il a été réhabilité pendant la campagne électorale d'un député originaire de Bumba.

**Tableau 15.4. Les ponts se situant sur les axes nationaux et régionaux de la Mongala.**

Axe	RN6						RR336	
	Bumba-Aketi		Lisala-Bumba		Lisala-Binga		Lisala-Businga	
	Pont	Matière	Pont	Matière	Pont	Matière	Pont	Matière
	Monama	nc	Kaba	Béton	Langa-Langa	Métal-bois	Mombenga	Bois
	Boloku	Métal	Nyalolo	Béton	Mombwa	Bois	Nyalo	Bois
	Modoso	Bois	Liweya	Métal	Makomu	Bois	Dée	Bois
	Lingodia	Bois	Mioka <sup>(2)</sup>	Métal			Boyange-Motima	Métal
	Lindole	Bois	Mbaso	Béton			Businga	Métal
	Lolo	Bois	Molua <sup>(3)</sup>	Métal				
	Lokeli	Bois						
	Itimbiri	nc <sup>(1)</sup>						
	Lese	nc						
	Loeka <sup>(0)</sup>	nc						

Source : équipe locale (2012).

(0) Pont très abîmé; (1) nécessité d'un bac; (2) le pont Mioka a été réhabilité; (3) le pont Molua a été réhabilité, en 2006, par la fondation Mabunda (Site officiel de Jeanine Mabunda 2014). Matière bois = en grumes.

**Tableau 15.5. Inventaires des routes, ponts et digues dans le territoire de Bongandanga.**

Localisation tronçon*	Distance (km)	Nombre de digues	Nombre de ponts
Ngonzi-Lilenga via Bongandanga	268	8	25
Bongandanga-Ngando	52	3	8
Bobila Pusana-Boso-Gbolonga	176	7	25
Boso-Mayale-Mongana via Kubulu	103	2	13
Ebongo-Endongele	4	-	-
Boso-Maliba-Boso-Bafaka	48	1	10
Ngonzi Terre-Boponono	33	3	12
Boso-Simba-Baenga	137	3	62
Yakata-Yalolo	19	/	10
Boso-Gbongo-Eleko	20	1	10
Total	860	28	175

Source : équipe locale (2012).

\* L'ensemble de ces lieux n'a pas pu être localisé sur la carte administrative de la Mongala (MRAC, 2014).

Le kilométrage de ce réseau paraît excessif. Nous mettons donc ce tableau à la disposition du lecteur, à titre indicatif.



**Bac en attente de réparation.** (Photo © Antonio Lisuma, mars 2013.)

**Tableau. 15.6. État du réseau routier de la Mongala au 12 février 2015**  
(cf. carte de l'état des lieux du réseau routier dans le cahier couleur)

Tronçon	N° route	État (selon Logistics Cluster)	État (selon société civile)
Businga-Lisala	RP336	Bon	Mauvais
Lisala-Bumba	RN6	Bon	Mauvais (Lisala-Yamaluka) Bon (Yamaluka-Bumba)
Bumba-Aketi	RN6	Mauvais	Moyen <sup>(1)</sup>
Lisala-Akula	RN6	Moyen	/
Lisala-Bongandanga	RP 309	Mauvais	Bon <sup>(2)</sup>
Bongandanga-Likulu	RP 309	Mauvais	Mauvais

Source : Carte Logistics Cluster (2015)/société civile (2015).

(1) Alors que Bumba-Aketi est reconnu comme mauvais depuis le départ de Siforco, selon Antonio Lisuma, le tronçon Bumba-Bunduki est moyen, Bunduki-Aketi, bon (Lisuma 2015).

(2) Si ce n'est l'axe Mongana-Bongandanga, toutes les autres routes du territoire de Bongandanga sont entamées et impraticables en véhicule.

La question de l'état des routes est fluctuante : celle-ci dépend des diverses réhabilitations qui y ont cours et de l'entretien qui s'ensuit. Globalement, cette maintenance ne s'effectue pas correctement, ce qui accentue leur dégradation précoce. Quelques pluies ainsi que le passage de deux à trois camions très chargés sur un sol détremé suffisent à transformer une route en terre, fraîchement réhabilitée, en un axe parsemé de nids de poule. Ce type d'informations (sur l'état de dégradation ou non d'une route), aussi récentes soient-elles, devient donc très rapidement obsolète. À titre informatif, les dernières données concernant l'état du réseau routier du Logistics

Cluster (février 2015)<sup>79</sup> sont reprises ci-dessous. Certaines de ces données sont en contradiction avec les informations que nous fournissons au même moment (2015) un habitant de Bumba (cf. deuxième colonne : société civile).

Parmi ces routes principales<sup>80</sup>, trois tronçons routiers avaient été ciblés, en 2007, pour une réhabilita-

79 L'état des lieux n'a pas changé depuis 2013 (31 août 2013).

80 Les routes correspondent au classement effectué dans le Plan Mobutu, excepté la route RR337 : Yandongi-Bumba. Celle-ci fait l'objet d'une réhabilitation dans le cadre du PRAPE.





État de la route, Bosambi. (Photo © Antonio Lisuma, mars 2011.)

tion dans le cadre du projet Pro-Routes (projet de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires<sup>81</sup>): Akula-Lisala, Lisala-Businga et Lisala-Bumba (Chinamula 2007 : 3). Elles ont bénéficié des financements de l'Union européenne (UE) pour des travaux de réhabilitation dans un premier temps, confortatifs dans un second temps (rechargement partiel et aménagement de certaines déviations) dans le cadre du PARI, PARI I et PARAU<sup>82</sup> (RDC 2013). Malgré les nombreux projets de réhabilitation, l'inefficacité du système d'entretien des routes en RDC laisse des bourbiers derrière ces nombreux investissements.

81 L'Union européenne (UE) avait confié l'étude d'impact socio-environnemental du projet Pro-Routes à la firme environnementale Agreco. Le projet Pro-Routes est un fonds fiduciaire avec, pour maître d'ouvrage délégué, la Cellule des Infrastructures du ministère des Infrastructures et des Travaux publics. Les bailleurs sont DFID (Coopération britannique), l'Union européenne et la Banque mondiale (Chinamula 2007).

82 Le programme d'entretien et de réhabilitation des infrastructures routières en ROC et d'amélioration de l'assainissement urbain à Kinshasa (PARAU) est en place depuis 2010. Il s'agit d'une continuation du PARI (2000) et du PARI II (2006).

Les routes dans la Mongala, qui présentent quasi toutes les mêmes caractéristiques physiques, sont confrontées aux mêmes types de dégradation. Ce sont des routes argilo-sablonneuses, souvent très ombragées, qui deviennent très vite marécageuses. Privé d'ensoleillement par une végétation invasive (bambous de Chine, arbres, etc.), le sol des routes reste humide. Celles-ci manquent également de saignée, une situation qui favorise les inondations et les ravinements longitudinaux. Les buses et dalots sont souvent corrodés, voire parfois emportés. Les digues nécessitent d'être relevées (Lisala-Akula, au niveau de la rivière Mongala). Les ponts de grumes ne supportent pas le tonnage de certains véhicules (comme les camions-remorques) et sont donc affaiblis (Bumba-Bunduki) (Chinamula 2007 : 20).

La voie routière connaît peu de circulation, faute de véhicules<sup>83</sup>. À Bumba, plusieurs commerçants possèdent de gros camions, qui assurent les liaisons entre les différents marchés disséminés à travers le

83 Le trafic sur le tronçon Businga-Lisala représente, en 2012, entre 16 et 29 véhicules/jour (PAR 2013 : 199).



**Avenue du Fleuve et avenue Mobutu à Bumba.** (Photo © Antonio Lisuma, septembre 2014.)

territoire. À Lisala, seulement cinq véhicules circulent, parmi lesquels trois appartiennent à des institutions (la procure du diocèse, les sœurs thérésiennes de Lisala et Scibe-Congo) et deux à des ONGD (Libota Bomoï et COOPAS), assurant les trajets. Le véhicule de l'ONG COOPAS n'est plus opérationnel depuis un accident, survenu en mai 2010 (Équipe locale). Le territoire de Bongandanga, quant à lui, doit se contenter du service de deux véhicules, ceux de deux députés nationaux, qui ne parcourent que l'unique route praticable du territoire, c'est-à-dire l'axe Mongana<sup>84</sup>-Bongandanga. Enfin, les organismes internationaux d'aide humanitaire et les institutions de l'État ainsi que la Société des cultures du Congo (SCC) disposent de véhicules, mais ceux-ci sont destinés à leurs propres activités.

84 Au bord du fleuve Congo (rive gauche), en face de Lisala. On ne retrouve pas cette localité sur les cartes CTB, mais bien sur la carte de la Mongala (MRAC 2014).

Le service de transport en commun est assuré par des vélos, connus sous le nom de « *toleka* », mot qui signifie en lingala « Allons-y » et des motos dénommées « taxis-motos ». Mais dans la Mongala, c'est le vélo qui reste le moyen de transport le plus indiqué et le plus usité pour l'approvisionnement des cités en vivres (Équipe locale), bien que la moto rencontre de plus en plus de succès auprès des paysans, spécialement dans le territoire de Bumba. Les jeunes planteurs du territoire de Bumba se mettent ponctuellement à cultiver un grand champ en vue de rassembler l'argent nécessaire à l'achat d'une moto. En plus d'être une manière ostentatoire de montrer sa richesse, celle-ci constitue un moyen de transport pratique pour les habitants du village et leur approvisionnement. Les navettes que procurent les motos sont utilisées pour importer des produits manufacturés ou autres sur le marché local (van Hoof 2011 : 57). Fuyant le milieu rural des parents, les jeunes rentrent ainsi dans le secteur tertiaire en plein essor à Bumba, celui du commerce.

## RÉFÉRENCES

- Agreco. 2007. *Étude d'impact socio-environnemental de Pro-Routes: Gemena-Karawa-Businga (Équateur)*. Vol. 5 of Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: Environmental Assessment. S. l., s. n. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/07/14014614/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-5-17-etude-dimpact-socio-environnemental-de-pro-routes-gemena-karawa-businga-equateur>, consulté le 23 mars 2015.
- Chinamula, I. 2007 (juillet). *Étude d'impact socio-environnemental: mission de cadrage initial et compte-rendu de la consultation publique de Lisala*. Vol. 6 of Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: Environmental Assessment. Washington D.C.: The Worldbank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/06/8382526/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-6-13-etude-dimpact-socio-environnemental-mission-de-cadrage-initial-compte-rendu-de-la-consultation-publique-de-lisala>, consulté le 23 mars 2015.



- Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale. 2007 (mars). *Étude de priorisation des projets du plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC)*. [http://www.bdeac.org/docs/PDCT/Rapport\\_de\\_Priorisation\\_avec\\_corrections%5B1%5D.pdf](http://www.bdeac.org/docs/PDCT/Rapport_de_Priorisation_avec_corrections%5B1%5D.pdf), consulté le 18 juillet 2012.
- Commission des infrastructures, des transports, communications et de l'habitat, République démocratique du Congo. 1997 (juillet). *Colloque national sur les priorités de développement. Rapport final. Commission des infrastructures des transports, communications et de l'habitat*.
- Comité interministériel régional. 2005 (18-19 février). *Première réunion*. Kigali.
- Coopération technique belge (CTB), Cellule SIG PREPICO-CTB. 2012 (février). *Carte générale avec les routes réhabilitées par la CTB et localisation des bacs*. NB: cette carte a été téléchargée à partir du site du secrétariat général à l'Agriculture, Pêche et Élevage (<http://www.agriculture-rdc.net/agri/index.php/cartes>), mais à la date de mars 2015, le lien vers le document ne fonctionnait plus.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural. 1985. *Région de l'Équateur. Étude régionale pour la planification agricole. Février 1983*. Projet 660-070/USAID/PRAGMA CORP. Kinshasa: Service d'études et planification.
- Département des Travaux publics et de l'aménagement du territoire, Office des routes, République du Zaïre 1981 (mars). *Plan Mobutu. Programme routier 1982-1984. Fascicule 1: Routes nationales et régionales*.
- Ergo, A-B. S.d. « Histoire de l'élaéculture au Congo belge ». <http://abergo1.e-monsite.com/medias/files/palmhisco-3.pdf>, consulté le 24 juillet 2014.
- Huybrechts, A. 1970. *Transports et structures de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris-La Haye: Mouton & IRES (coll. « Recherches africaines », XII).
- Konga Egbabe Lithobo. 1974. « L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA.
- Logistics Cluster & WFP (PAM). 2013 (17 mai). *DRC Waterways and Main Ports Used for Humanitarian Transport*. Carte.
- Logistics Cluster. 2013 (5 novembre). *État du réseau routier-Équateur au 31 août 2013*. Carte.
- Logistics Cluster. 2014 (5 juin). *RDC. Équateur (échelle nominale: 1:1 100 000)*.
- Logistics Cluster. 2015 (février). *État du réseau routier-Équateur*. Carte.
- Mvuzolo Bazonzi, J. 2006. « Systèmes de transport pour un développement intégré de l'Afrique: vers un réseau routier et ferroviaire panafricain ». *Revue africaine des relations internationales* 9 (1/2): 107-132.
- Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), FAO (Food and Agriculture Organisation), République démocratique du Congo, Gouvernement. 2006 (mars). *Appui à la mise en œuvre du Nepad-PDDAA. TCP/DRC/2908 (I) (Ref. 05/40 F) Volume II et IV. Profil de projet d'investissement bancaire. Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile*. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/ag144f/ag144f00.pdf>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- PAR. 2013. *Programme d'entretien et de réhabilitation des infrastructures routières en RDC et d'amélioration de l'assainissement urbain à Kinshasa (PARAU)*. Volet infrastructures routières. RDC/République démocratique du Congo. Financement. Rapport d'activités pour la période de janvier-juin 2013.
- RDC (République démocratique du Congo). 2013. *Programme d'entretien et de réhabilitation des infrastructures routières en RDC et d'amélioration de l'assainissement urbain à Kinshasa (PARAU)*. Volet infrastructures routières. Financement. Rapport d'activités pour la période de janvier-juin 2013.
- Pourtier, R. 2008/3. « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État: la RDC à la croisée des chemins ». *Afrique contemporaine* 227: 23-52. [www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-23.htm](http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-23.htm), consulté le 27 août 2012.
- République du Zaïre. 1994 (21 septembre). *Service national des routes de desserte agricole. Projet pilote des routes de desserte. Étude d'impact*. Kinshasa.
- Tshilema Tshihiluka. 1974. « Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district de la Mongala (1888-1960) ». Mémoire en vue de l'obtention d'une licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA.
- Tshund'Olela-Epanya Shamololo, G.C. 1971-1972. « L'occupation économique de la province de l'Équateur (1945-1960) ». Mémoire de licence en histoire. UNAZA.
- van Hoof, Frans. 2011. *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles congolaises. Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces de la RDC*. Alliance Agricongo. <http://lavoixdupaysancongolais.files.wordpress.com/2011/05/agricongo-brochure-sur-les-op-en-rdc-f-van-hoof-2011.pdf>, consulté le 30 juillet 2014.
- Walraet, M. 1952, « Franck (Louis) ». In *Biographie coloniale belge*. t. III, col.325-343. Bruxelles: Institut royal colonial belge.

# CHAPITRE 16

## L'HUILE DE PALME<sup>86</sup>

### 1. TRIBULATIONS D'UNE FILIÈRE DOMINANTE SOUS LES DEUX PREMIÈRES RÉPUBLIQUES (1960-1997)

Après l'indépendance, les plantations dans l'Équateur restèrent, pendant une douzaine d'années encore, relativement conformes à leur structure coloniale (Ergo s.d. : 154), bien qu'elles changèrent de nom. Les HCB devinrent les PLC (Plantation Lever du Congo) (Joye & Lewin 1961 : 79), qui devinrent à leur tour, avec la zaïrianisation, les PLZ (Plantations Lever du Zaïre). Les différentes plantations reprirent également leur nom africain : la plantation « Alberta » fut renommée « Ebonda » (Ergo s.d. : 148). Les programmes de *replanting* se poursuivirent, du moins avant 1965.

Avec la rébellion de 1964, les plantations d'Alberta et de Yaligimba furent abandonnées pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Plus de 80 % du potentiel des PLC ne fut pas exploité pendant un an, à l'exception de la plantation d'Alberta, qui reprit son activité assez rapidement et au sein de laquelle travaillèrent des planteurs de Yaligimba. Les grandes plantations de la SACCB (société-sœur de PLC), Binga et Bosondjo, quant à elles, ne cessèrent jamais leurs activités. En revanche, de nombreuses sociétés, plus modestes, furent définitivement rayées de la carte. La remise en activité des plantations nécessitait des coûts très élevés en entretien (sarclage, émondage et récolte sanitaire) duquel on ne retirait

comme profit que quelques tonnes de palmistes. Les sociétés qui souffrirent du manque de personnel (dû aux évacuations successives des Européens durant les différents troubles), abandonnèrent les plantations les plus vieilles et les moins rentables. Le staff européen dans les plantations du Nord recommença à travailler armé, avec l'accord du Gouvernement congolais (Ergo s.d. : 149-150). Mais depuis la remise en exploitation de l'ensemble du domaine de PLC, sa production ne cesse de décroître (Bumba Monga Ngoy 1979 : 6).

Déjà l'application de la loi Bakajika de 1966, qui reconnaît à l'État la propriété exclusive et inaliénable du sol, avait eu pour effet de dissuader les nouveaux investissements : l'État ne cédait plus les terres en propriété aux sociétés industrielles, mais concédait leur exploitation par des baux emphytéotiques d'une durée de 25 ans, durée inférieure au cycle d'exploitation d'une palmeraie (AGRER 2006 : 7). Mais c'est surtout la « zaïrianisation » générale des entreprises étrangères décidée par Mobutu, en 1973, qui fixa l'avenir des sociétés agro-industrielles spécialisées dans l'huile de palme et consacra, pour la majorité d'entre elles, leur déclin. Les petites et moyennes entreprises appartenant à des étrangers furent attribuées par l'État à des entrepreneurs zaïrois. Puis ce fut le tour des sociétés plus importantes, qui furent octroyées à des personnes privées ou publiques, dans la plupart des cas à des hommes politiques locaux proches du pouvoir (Nicolai 2013 : 18). Les PLZ, en 1973, lors de la nationalisation, n'échappèrent pas à la règle, comme certaines entreprises d'Unilever (cf. Marsavco<sup>86</sup>), bien que leur cas ait été particulier.

---

85 Dans les années 1920, les principales industries installées dans la Mongala sont celles d'Alberta-Ebonda (HCB depuis 1911), les huileries Borzini à Gumba et à Mobeka (1916) et la SACCB (Société anonyme de culture au Congo belge) (Konga Egbabe Lithobo 1974 : 246 ; 248).

---

86 Seule une société du groupe Lever, Marsavco, ne sera pas touchée, sous le prétexte qu'elle avait déjà inclus des Zaïrois



Graphique 16.1. Production d'huile de palme des HCB sur vingt ans, de 1968<sup>88</sup> à 1988 (en tonnes)

Sources : Département en charge de l'Économie (éd.) 1968-1988.  
*Conjoncture économique*, n° 13 (1973) à n° 28 (1989).

Les PLZ devinrent, en janvier 1974, la propriété de l'État zaïrois, bien que les gestionnaires soient restés en place (Carrere 2010: 56). Tandis que l'Office national des oléagineux (ONO) était mis sur pied, Unilever Londres coupa tout contact avec sa filiale zaïroise et bloqua tous les investissements. La gestion désastreuse de la société et l'accroissement de la dette publique obligèrent rapidement l'État à revendre les plantations surendettées. PLZ bénéficia alors d'un régime spécial (accord privilégié obtenu par le biais des négociations du président de l'Overseas Committe d'Unilever) qui lui permit très vite de racheter successivement ses plantations à partir de 1976. En septembre 1977, PLZ récupéra toutes ses installations (Deconinck 1996: 82, cité par Nicolai 2013: 19; Ergo s.d.: 152). Cette opération ne se réalisa pas sans de grandes concessions de la part de l'État zaïrois (traitement de faveur pour l'imposition, etc., en échange de la mise à disposition pour la population d'une série de services fournis par la société) (Ergo s.d.: 152). La majorité des plantations à Lisala et quelques-unes à Bumba et Bongandanga

(entre autres celles de la SCC et les plantations Bangala) atterrirent également dans le portefeuille des entreprises du chef de l'État. Il les avait regroupées dans un vaste ensemble appelé «les Cultures et Élevages du Zaïre (CELZA)», créées, en 1974, par l'appropriation d'entreprises agricoles et agropastorales<sup>88</sup> dispersées un peu partout dans le pays (Kayoka Mudingay 2002: 102-103). Parmi les plantations SCC, celles connues jadis sous l'appellation «BBB» (Binga, Bosondjo, Bokonge<sup>89</sup>), qui étaient réputées pour être les meilleures d'Afrique centrale<sup>90</sup>, de par leur jeunesse et leur bon entretien, en firent intégralement partie (SICAI 1977: 3-4).

Comme le montre le cas des PLZ, précédemment développé, la plupart des sociétés «zaïrianisées», après quelques années, avaient perdu toute leur vigueur<sup>91</sup> et le Gouvernement zaïrois n'eut d'autre

dans sa direction et son conseil d'administration (Nicolai 2013). Vanderlinden y fait référence dans son livre *Du Congo au Zaïre*, sans toutefois donner de précisions: «[...] sauf les entreprises du groupe Unilever qui échappèrent en pratique à la zaïrianisation [...]» (Vanderlinden 1981: 190).

87 Nous avons choisi 1968, car c'est la date de reprise de l'exploitation de l'ensemble des HCB.

88 Les plantations dans la Mongala: Bolombo, Bobala, Modjenge, Liboko, Madjalanga, Yapama, Likaw, Yasoku (SICAI 1977: III-5).

89 Écrit aussi «Bokongo» dans le territoire de Businga.

90 Selon les statistiques du début des années 1970, cette société possédait d'ailleurs la plus grande palmeraie du monde d'un seul tenant (la plantation à Bosondjo, juste en face de Lisala, dans le territoire de Bongandanga ne s'étendait que sur 12 000 ha) (Tshilema 1973-1974: 6).

91 CELZA, en 1990, était devenue légendaire pour sa mauvaise gestion et avait dû abandonner la moitié de ses plantations dans lesquelles la végétation avait repris ses droits (Kayoka Mudingay 2002: 103).

choix que de faire marche arrière (cf. rétrocession). Mais certains des anciens propriétaires, surtout des entreprises individuelles et d'anciens colons, en retrouvant leur entreprise parfois dans un tel état de dégradation, refusèrent, à la différence des PLZ, de les reprendre, n'ayant, eux, plus les moyens de les rétablir (Nicolai 2013). Ce sont donc surtout les petites et moyennes entreprises (30-500 ha) qui ont souffert de ces mesures de nationalisation (SICAI 1977: 2-2). La zaïrianisation, combinée à la détérioration de la conjoncture internationale, marquée par la crise pétrolière et la chute des cours des produits agricoles sur les marchés, entraîna la contraction des niveaux de production. De même, les unités agro-industrielles furent confrontées à d'importants dysfonctionnements, qui accentuèrent le ralentissement de l'activité industrielle de la rétrocession jusqu'à la fin des années 1990 (AGRER 2006: 61). Le bilan de l'élaéculture pendant la période zaïroise est tout sauf brillant<sup>92</sup>; d'une production totale de 412 000 t en 1959, elle passe, en 1979, à une production de 110 000 t (Vanderlinden 1981: 192), tandis que les surfaces cultivées des plantations passent de 160 000 ha en 1958 à 83 000 ha en 1982 et à 48 000 ha en 1986 (Ergo s.d.: 154).

Suite à la zaïrianisation, le groupe Unilever changea sa stratégie. Il renonça à faire face à la concurrence des producteurs sud-asiatiques sur le marché mondial et abandonna tout projet de nouvelles plantations. Il décida de se replier sur le marché intérieur et de concentrer l'exportation sur d'autres produits de ses plantations, comme le caoutchouc, le cacao et le thé (Nicolai 2013: 19). Les produits de l'élaéculture ne sont plus exportés et sont écoulés sur le marché domestique où les produits palmistes entrent en concurrence avec ceux des petits paysans traditionnels (*Ibid.*: 19). Cette huile artisanale, qui est généralement de mauvaise qualité (avec des taux d'acidité supérieurs à 5 %) est vendue bien meilleur marché. Rares sont les ménages qui peuvent financièrement se procurer de l'huile de fabrication industrielle, plus de 700 USD/t, par rapport à l'huile artisanale, 200 USD/t (AGRER 2006: 9; Feronia 2014). La plus grande partie de la production industrielle est désor-

92 L'étude SICAI recensait, en 1977, une trentaine d'unités d'exploitations modernes encore en activité: 16 en territoire de Lisala, 9 en territoire de Bumba et 8 en territoire de Bongandanga (SICAI 1977: III-4-III-6). CELZA à Bumba et Lisala, PLZ à Bumba, et de nombreuses autres plantations de deuxième catégorie (moins de 30 à 500 ha d'exploitation) comme Scibe-Zaïre à Bumba, etc. Pour plus d'informations, cf. SICAI (1977: III-4).

mais destinée aux usines de transformation, savonneries et margarineries (une petite partie continue à être utilisée dans la métallurgie du Katanga) (Nicolai 2013: 19). La production du secteur moderne continua à être tirée à la baisse, dans les années 1980 et jusqu'au milieu des années 1990<sup>93</sup>, par la décote des produits végétaux sur les principaux marchés mondiaux et la dévaluation de la monnaie, qui laissaient un champ de manœuvre très réduit pour le gestionnaire (Ergo s.d.: 176). Du fait que la maintenance et la réfection des unités de traitement ainsi que le renouvellement du charroi automobile et de la main-d'œuvre n'étaient plus assurés, les sociétés durent abandonner leurs vieilles palmeraies. Unilever se sépara, par exemple, de sa plantation à Ebonda, en 1992 (Nepad 2006: 4). À ces difficultés s'ajoutait celle de la pénurie des récolteurs-grimpeurs, qui étaient insuffisamment rémunérés (Vanderlinden 1981: 193), tant dans le milieu industriel que villageois (AGRER 2006: 61). Au sein des HCB, l'instabilité et la désertion de la main-d'œuvre seront l'un des principaux facteurs de chute de la production de l'entreprise. À Yaligimba (Bumba), le projet de *replanting* lancé sur dix ans (12 000 ha) sera d'ailleurs abandonné, par manque de travailleurs. Le territoire de Bumba, qui est une région où se pratique la chasse, la pêche et où tout pousse à moindre effort (riz, manioc, maïs, arachide), est, par ailleurs, un lieu de passage stratégique, avec le port fluvial de Bumba et le chemin de fer Isiro-Bumba qui passe via Yaligimba. Les ouvriers sont *de facto* pris dans un circuit économique qui leur offre d'autres opportunités que celles offertes par les PLZ (qui proposent de rudes travaux de plantation) (Bumba Monga Ngoy 1979: 6; 43). La consommation locale, qui s'était accrue, en même temps que les rendements avaient baissé de plus de la moitié, prend également part à cette régression, qualifiée par Vanderlinden de « spectaculaire » (Vanderlinden 1981: 192).

Les guerres qui suivirent (1997-2002) parachevèrent le déclin du secteur élaéicole. Ces guerres eurent pour conséquence directe la séparation des plantations du Nord de la capitale. De nombreuses exploitations ont suspendu leurs activités, que ce soit par le biais d'une mesure temporaire ou définitive (AGRER 2006: 62). Vieilles sans avoir été entretenues, elles en sont réduites à un rendement très faible (Ergo s.d.: 156-158). Alors que la plan-

93 À l'exception de la brève embellie de 1984.

tation de Boteka (dans l'Équateur) continuera sans interruption ses activités, celle de Yaligimba (dans la Mongala) compte parmi celles qui ont dû stopper leurs activités de 1999 à 2002 (AGRER 2006: 79). Actuellement, le marché intérieur présente un déficit: l'offre locale en huile brute ne satisfait ni les besoins de la population ni la demande des industries de transformation, dont les pleines capacités de raffinage sont loin d'être atteintes (Nicolai 2013: 19).

Le dernier demi-siècle a vu le rapport de forces s'inverser entre la production du secteur industriel destinée à l'exportation et la production villageoise (Nicolai 2013: 20). En dehors de PHC/Feronia et SCC/GAP, l'élaéculture industrielle, qui dominait largement le secteur à l'indépendance, a pratiquement disparu. Les plantations, devenues trop vieilles, sont souvent inexploitable et la main-d'œuvre spécialisée fait défaut (Ergo s.d.: 181; AGRER 2006: 79). Depuis la fin des années 1980, les surfaces cultivées du secteur agro-industriel consacrées à l'huile de palme ont été réduites de près de 40 % et les productions, faute de rajeunissement du verger, de près de 60 % (AGRER 2006: 65). Cependant, en 1994, la Mongala restait le producteur d'huile de palme (tant en provenance du secteur artisanal que du secteur industriel) le plus important de l'Équateur, en concentrant encore la moitié de la production provinciale (Ministère de l'Agriculture... 1998: 68-79).

La production industrielle nationale, de 25 000 t en 2005, ne couvre plus les besoins des industries (AGRER 2006: 9-65). La RDC a été obligée d'opter pour l'importation, qui couvre, en 2011, environ 80 % de ses besoins (Devey 2013).

Pour pallier l'insuffisance des huileries industrielles, les villageois se sont lancés dans une intensification de l'exploitation artisanale, une activité par ailleurs déjà pratiquée bien avant l'arrivée des premiers Européens. La production artisanale estimée, en 2005, couvre ainsi la demande locale. Le surplus est destiné au commerce avec les centres urbains (Équipe locale). Le secteur artisanal d'extraction a pris le relais avec une production nationale estimée, en 2005, à environ 200 000 t<sup>94</sup> (AGRER 2006: 65).

Les procédés de fabrication artisanale sont rudimentaires: les malaxeurs, appelés «*moduru*», sont généralement peu performants, les presses mécaniques sont rares et les opérations sont presque

exclusivement manuelles. Pour la production artisanale, le taux d'extraction sur régimes se situe aux alentours de 8 à 10 %, contre celui, industriel, de 17 %. L'huile de fabrication artisanale présente globalement un indice d'acidité élevé (AGRER 2006: 9), qui en fait une huile de basse qualité.

« Une bouillie de fruits préalablement déchiquetés et chauffés avec de l'eau dans un premier fût, par exemple, est ensuite écrasée et malaxée dans un fût métallique ou même parfois simplement dans un tronc d'arbre évidé, en faisant tourner manuellement un axe central à l'aide de poignées montées horizontalement. On décante ensuite dans un troisième fût. L'huile obtenue est portée à ébullition puis après écumage et nouvelle décantation, elle est considérée comme "purifiée" et propre à la vente [...] » (Nicolai 2013: 22).

Un bidon d'huile de palme de 25 litres acheté auprès de la population coûte près de 13 000 FC, soit 520 FC/litre (Lisuma 2014). À Mbandaka, en mars 2013, le litre est à 855 FC, à Kisangani à 833 FC, à Kinshasa, il coûte 1455 FC/litre (SECAL 2013); une différence de prix qui s'explique par le coût que représente le transport et les multiples intermédiaires.

Les palmiers sont aussi utilisés pour la fabrication du vin de palme *agene*, très célèbre dans la région, qui peut s'effectuer selon deux procédés. Ceux qui savent monter sur un palmier incisent les fleurs mâles ou femelles et y attachent une calbasse pour recueillir le vin, qui coule à travers un conducteur en feuilles de palmier. Matin et soir, ils coupent un petit morceau de la fleur pour activer la coulée du vin, qui peut durer deux semaines ou plus. Ceux qui ne savent pas monter déracinent un palmier et le sectionnent au niveau du chou palmiste; ils placent ensuite un grand récipient pour recueillir le vin qui en sort. Ce vin connu sous le nom de *gugé* est moins bon que celui tiré des fleurs *nsamba* (Mumbanza 1989). D'après les témoignages recueillis dans le cadre de l'enquête Pro-Routes (2007), le nombre des ménages qui s'y emploient est en nette augmentation dans le territoire de Lisala. Ces pratiques assurent des revenus confortables au producteur, mais auraient un impact négatif sur les jeunes, qui sont les principaux consommateurs du spiritueux (Chinamula 2007: 4).

94 Comparé à la production d'huile de palme du secteur traditionnel en 1994 (pour la Mongala: 14 508 t) (Ministère de l'Agriculture... 1998: 68).





Production du vin de palme. (Photo équipe locale, mars 2013.)

### Recherche et développement dans la Mongala en élaéculture

La recherche dans l'élaéculture fait l'objet de synergie entre les sociétés privées et l'État par la mise en place de centres de recherche et de programmes communs, d'usine pilote et autres.

À Yaligimba, l'entreprise PLC comptait un département de recherche et, jusqu'en 1960, toutes les plantations de palmiers des HCB étaient étroitement liées aux travaux de recherche de l'INEAC. Des expériences étaient menées sur le terrain à Brabanta, mais aussi à Flandria, à Alberta, à Elisabetha et à Yaligimba (Ergo s.d. : 130).

La SCC a ouvert, en 1952, à Binga un centre de recherche, en collaboration avec l'INEAC de Yangambi. Celui-ci, sous la tutelle de la division Elaeis de Yangambi, grâce aux expériences d'acclimatation, les avait amenés à repérer les lignées spécifiques, mieux adaptées aux conditions locales. Ce qui leur permit d'assurer à l'âge adulte, des rendements de 15 à 20 tonnes de régimes/ha/an

(AGRER 2006 : 93), donc plus de 2300 kg d'huile à l'hectare.

Enfin, toujours en collaboration avec les deux grandes sociétés privées du secteur élaéicole (PLC, SCC), une usine pilote a été mise en place à Mongana (territoire de Bongandanga), au début des années cinquante (entre 1952-1955), par la coopérative des producteurs d'huile de palme du Congo belge, plus connue sous le nom de Congopalm, avec le soutien de l'IRSIA (Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture), du laboratoire de recherches du Ceria à Bruxelles. À travers la mise en place de cette usine, leur objectif était d'étudier techniquement, scientifiquement et économiquement toutes les opérations de l'usinage afin d'en retirer, dans la mesure du possible, des conclusions pratiques concernant les éventuelles modifications au niveau technique (Ergo s.d. : 123 ; Ergo 2011 : 95).



**Tableau 16.1. Superficies des aires de culture (palmier, hévéa, cacaoyer) des stations de Binga et Bosondjo de la SCC en 2013<sup>95</sup>.**

Type de culture	Palmier (ha)		Hévéa (ha)		Cacaoyer (ha)	
	Binga	Bosondjo	Binga	Bosondjo	Binga	Bosondjo
En rapport	1 899	2 085	2 983	637	117	360
Non en rapport	2 805	1 437	457	96	/	/
En métayage	2 180	1 944	/	/	/	/
En voie d'établissement	688	350	190	120	/	/

Source : site officiel de la SCC/Blattner.

## 2. ÉVOLUTIONS RÉCENTES POUR LA FILIÈRE HUILIÈRE INDUSTRIELLE : VERS LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE<sup>95</sup> ?

Bien que d'aucuns considèrent irrémédiable le déclin de la production d'huile de palme dans la région, il n'en reste pas moins que le secteur agro-industriel de l'huile, bien qu'étant pour le moment marginal par rapport à la production nationale, retient à nouveau l'attention de grands investisseurs, Feronia et GBE. Ceux-ci, qui sont les deux principaux acteurs agro-industriels de la Mongala, croient aussi bien l'un que l'autre au potentiel agricole de la région (Nicolai 2013 : 28), qui tient surtout de la proximité des plantations avec les voies d'évacuation. Ce sont les plantations situées en bordure de fleuve et des principaux affluents qui sont réhabilitées en premier (AGRER 2006 : 27).

Outres ces investisseurs privés, mentionnons le projet du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) qui, bien que de faible ampleur, a également attiré l'attention sur le potentiel de Bumba dans la filière huilière. En plus du Kwilu, le Nepad a ciblé Bumba pour le rajeunissement et la réhabilitation de 1000 ha de palmeraies afin d'y permettre la relance de plantations existantes et viables de type villageois dans un premier temps, et la reprise du secteur privé dans un second temps<sup>97</sup> (Nepad 2006 : 6).

95 Pour un dossier à charge contre le modèle industriel mis en place dans la région (à Yaligimba), cf. Grain & Kiao-RDC « Agro-colonialisme au Congo. Les institutions financières du développement américaines financent une nouvelle phase d'agro-colonialisme au Congo » (2015 : 95).

96 Les superficies de la GBE sont plus élevées que celles de l'enquête AGRER 2006. Si chaque année la surface cultivée augmente de 500 ha, comme le rapport l'indique, il est probable que les informations de 2006 soient dépassées.

97 Nous n'avons pas d'informations quant au suivi du projet qui avait été mis en place en 2006 pour une durée de 4 ans.

### 2.1. LE GROUPE BLATTNER (SCC) ET SES STATIONS DE BINGA ET BOSONDJO<sup>98</sup>

La SCC (Binga-Bosondjo) fait actuellement partie du holding Groupe Blattner Elwyn (GBE), qui s'est réapproprié le nom de Société des cultures congolaises (SCC). Si cette entreprise s'est principalement intéressée à l'huile de palme et de palmiste, elle détient également, bien que dans une moindre mesure, des activités dans les cultures de l'hévéa<sup>99</sup> et du cacaoyer dans la Mongala.

L'exploitation de la plantation de Binga, interrompue en 1997, n'a redémarré, doucement, qu'en novembre 2004, avec la remise en état des plantations<sup>100</sup>. Ce sont celles situées dans le Nord de l'Équateur et la Province-Orientale qui avaient le plus souffert des conflits armés (Devey 2013). Seulement la moitié des cultures, soit celles de moins de 20 ans, ont été récupérées. Et environ un quart sont destinées à être exploitées en métayage<sup>101</sup> (Blattner 2013 ; AGRER 2006 : 80). Actuellement, la station de Binga dispose de deux usines de transformation : une usine à huile (extraction d'huile de palme d'une capacité de 15 t/heure) et une usine granulat (capacité 1 t/h). La société emploie 822 travailleurs contractuels, 1765 temporaires indépendants ainsi que 159 métayers palmiers, 819 métayers hévéas et 40 métayers cacaoyers (Blattner 2013).

98 Les chiffres de production et de superficie cultivée d'AGRER ne correspondent pas tout à fait à ceux fournis par la société elle-même.

99 L'exploitation villageoise de l'hévéa, qui avait été stimulée par la Bamboli Cultuur Maatschappij dans le territoire de Bongandanga pendant la colonisation, et qui avait pris de l'ampleur pendant la Seconde Guerre mondiale, suite à l'augmentation de la demande, a totalement cessé (AGRER 2006 : 108-109).

100 À un rythme de 500 ha/an de replantation.

101 C'est-à-dire mise en location auprès des paysans locaux.

En ce qui concerne la division de Bosondjo, c'est le même schéma, bien que les activités aient été arrêtées légèrement plus tard, en 1999. Deux tiers des cultures ont été réhabilitées dont l'un des deux est exploité de manière traditionnelle, avec une main-d'œuvre salariée. L'autre tiers est exploité par des sous-traitants qui font eux-mêmes appel à des métayers (AGRER 2006 : 80). La station comporte trois usines : une usine à huile (extraction d'huile de palme d'une capacité de 15 t/h), une usine à cacao (séchage de 10 t de cacao en 48 h) et une usine granulat (capacité 1 t/h) dont la construction a été achevée en 2012. La société dispose de 813 travailleurs engagés, 240 métayers pour la culture de l'hévéa, 128 métayers pour le cacao et 37 pour les palmiers, ainsi que 1011 journaliers pour cette dernière (Blattner 2013).

## 2.2. LE RACHAT DE PHC (YALIGIMBA) DU GROUPE UNILEVER PAR FERONIA ET LA RÉHABILITATION DE L'ANCIEN SITE UNILEVER

En 2009, le groupe Unilever (comme les autres sociétés agro-alimentaires) adopte une nouvelle stratégie : il renonce à produire lui-même de l'huile<sup>102</sup>. Alors qu'il avait déjà vendu, au début des années 1990, la plupart de ses usines du Kwilu à des hommes politiques et d'affaires congolais, il revend cette fois toutes ses usines et plantations de la cuvette équatoriale à Feronia, une filiale du groupe anglo-canadien TriNorth (Nicolai 2013 : 20). Celui-ci a racheté les 74,17 % des parts sociales que le groupe britannique Unilever détenait dans les PHC<sup>103</sup>, ancien PLC (AGRER 2006 : 62), le reste revenant à l'État congolais. À cette date, PHC ne détenait plus que trois sites d'exploitation (Yaligimba, Boteka (en territoire d'Ingende) et Lokutu (anciennement, Elisabetha dans la Province-Orientale)<sup>104</sup>). Les autres avaient été vendus précédemment, dont la plantation d'Ebona dans la Mongala, laquelle avait été cédée, en 1992, au général Mahele, qui en avait fait la PEM, société de Planta-

tion et d'Élevage de la Mongala. Les activités de cette dernière y ont d'ailleurs été mises en veilleuse à la fin des années 1990 (AGRER 2006 : 80 ; Nepad 2006 : 4).

En 2007, les plantations HCB étaient toujours exploitées selon le mode traditionnel par une main-d'œuvre salariée. Le taux d'extraction de la plantation de Yaligimba était de l'ordre de 17,5 %, ce qui donne un rendement d'environ une tonne à l'hectare (AGRER 2006 : 80).

Quand Feronia a racheté PHC en 2009, plus aucune huile n'était produite sur le site. Endommagé, le moulin à huile avait été déclassé un an auparavant, car il ne répondait plus aux normes de sécurité. Les années qui suivirent la reprise, Feronia reconstruisit un nouveau moulin à huile à Yaligimba, devenu opérationnel en octobre 2013. Dans les mois qui suivirent (jusqu'en mars 2014), l'usine de Yaligimba a produit 870 tonnes d'huile de palme. Le moulin, qui a une capacité actuelle de 23 tonnes de grappes de fruits frais par heure, devrait augmenter à 30 tonnes par heure en 2016. En pleine capacité, le moulin devrait donc produire environ 30 000 tonnes d'huile de palme par an à Yaligimba.

Le tableau 16.2 permet de suivre l'évolution de la production sur neuf mois, pour trois années (2012-2014), qui passe de 5444 tonnes en 2012 à 9582 tonnes en 2014, soit un accroissement de 76 %.

La production d'huile de palme et de fruit palmiste de Yaligimba, qui devrait augmenter au fur et à mesure des réhabilitations, représente un peu moins d'un tiers de celle de la compagnie dans son ensemble en 2014 (de janvier-septembre), tout comme son effectif humain, qui représente également un tiers de celui de la compagnie (3600 employés<sup>105</sup>). Les rendements, globalement assez faibles par rapport aux moyennes dans l'industrie, sont meilleurs à Lokutu, bien qu'ils soient en train d'évoluer pour Yaligimba<sup>106</sup>.

Sur les 8644 ha plantés de Yaligimba, moins de la moitié de la superficie plantée (3368 ha) est en production, le reste des plantations étant encore immature.

Enfin, ne perdons pas de vue que la production industrielle d'une entreprise comme Feronia demeure tout de même marginale par rapport à la production artisanale, qui atteindrait, en 2005, environ 200 000 tonnes pour l'ensemble de la RDC (AGRER 2006 : 9).

102 D'ailleurs, en 2012, Unilever, en Afrique tout au moins, a décidé officiellement de se replier sur son *business core*, c'est-à-dire la fabrication de produits cosmétiques et de lessive et de produits alimentaires élaborés avec l'huile qu'il a achetée.

103 La plantation de Yaligimba représente environ 30 % des hectares plantés matures de Feronia/section huile de palme.

104 Actuellement le domaine de PHC, qui emploie 3524 personnes, s'étend sur 107 000 ha, dont 66 000 ha sont cultivables. En 2012, la société a vendu 7000 tonnes d'huile de palme au prix moyen de 910 USD/tonne.

105 Sans compter ceux que l'entreprise engage de manière journalière.

106 Les trois premiers mois de mars, les rendements pour l'huile de palme étaient de 0,26 t/ha, et pour les palmistes 1,44 t/ha.

**Tableau 16.2. Rendements et production d'huile de palme et de fruits palmistes de l'entreprise Feronia en RDC du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre (2012-2013-2014) en tonnes.**

Production	Total 1 <sup>er</sup> janvier-30 septembre 2014			Total 1 <sup>er</sup> janvier-30 septembre		
	Lokutu	Yaligimba	Boteka	2014	2013*	2012*
Fruit palmiste (t)/FFB	31 087	15 692	5 435	52 214	34 374	20 079
Huile de palme (t)/CPO	5 701	2 859	1 022	9 582	6 371	5 444
Taux d'extraction (en %)	18,33	18,22	18,80	18,35	18,53	18,10
Rendement palmiste (t/ha)	6,88	4,66	3,16	5,43	5,78	4,76
Rendement de l'huile de palme (t/ha)	1,26	0,85	0,59	1,00	1,07	0,86
Plantations (ha)	11 278	8 644	3 982	23 904	21 218	16 849

Source: Feronia (2014).

\* Yaligimba n'a pas contribué à la production de janvier-septembre 2012 et 2013.

FFB: Fresh Fruit Bunch. CPO: Crude Palm Oil.

À côté de son volet production, Feronia développe la recherche au sein de la station de Yaligimba qui, en plus de ses recherches sur l'amélioration des rendements et sur les fertilisateurs, se spécialise dans le développement des semences pour la culture de l'huile de palme commercialisable dans l'Afrique subsaharienne: « Environ 50 000 palmiers sont sujets à un programme détaillé de monitoring en même

temps, un programme qui est constitué du meilleur matériel originaire de RDC mais aussi du Nigeria, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun » (Feronia 2012). Les semences de la station de recherche de Yaligimba sont destinées à des sociétés comme Nocafex et Sisco, Gecotra qui assurent le reste de la production ou encore une ONG qui approvisionne des planteurs villageois dans le Bandundu (Devey 2013).

### Une nouvelle usine de savon à Bumba

La Socam, spécialisée au départ dans la transformation du riz, a installé une savonnerie à Bumba en 2013. L'usine est implantée dans la nouvelle annexe de la concession Socam au bord du fleuve Congo dans la cité de Bumba. À côté de l'usine, de grands réservoirs sont prévus pour le stockage de l'huile. La savonnerie, qui emploie une dizaine d'ouvriers, fabrique des barres de savon de couleur brun-sombre de la marque Rambo. Celle-ci, encore en phase d'expérimentation, approvisionne en savon non seulement les marchés de Bumba, mais aussi les territoires voisins tels qu'Aketi, Bondo, Yakoma et Lisala. Un sachet peut contenir 9 barres de savon de 28 centimètres, vendues à 4200 FC le paquet, soit l'équivalent de 4,5 USD. Au cours d'une production normale, la pâte d'une tonne d'huile peut fournir environ 300 sachets de 9 barres avec une valeur de 1 260 000 FC, soit 1350 USD.

La Socam s'approvisionne auprès de la population qui lui fournit une huile de basse qualité nécessitant un grand travail de blanchissement. Pour faciliter le processus, la Socam pourrait faire appel

à la production de PHC/Feronia, à Yaligimba, situé à 60 km de Bumba (Antonio Lisuma 2014).

Les équipements de l'usine comprennent :

- un blanchisseur ou une cuve de 10 tonnes destinée à chauffer l'huile de palme pour en éliminer les impuretés et la blanchir ;
- deux cuves de stockage, chacune d'une capacité de 15 tonnes. La cuve verte pour contenir de l'huile blanchie provenant du blanchisseur. La cuve jaune pour stocker de l'huile palmiste ;
- Une cuve de quatre tonnes pour la dissolution de soude caustique dans l'eau ;
- Un grand réservoir dit « mélangeur » qui, d'une capacité de 10 tonnes, a pour rôle, comme le mot l'indique, de mélanger tous les ingrédients destinés à la fabrication de savon : soude caustique (18 %), les huiles de palme et palmistes (78 %), ainsi que d'autres produits chimiques tels que bicarbonate fixateur, carbonate, aromatisants, pigments, etc. (4 %).

Source: Antonio Lisuma (2014).

## RÉFÉRENCES

- AGRER. 2006. *Étude des filières agricoles huile de palme et caoutchouc dans le cadre du programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR). Rapport d'étape I (Diagnostic-Analyse)*. <http://www.congoforum.be/upldocs/Etude%20huile%20caoutchouc.pdf>, consulté le 22 mars 2015.
- Bumba Monga Ngoy. 1979 (octobre). *Enquête sur les causes de la désertion et de l'absentéisme du paysan salarié en milieu du travail. Analyse du cas de la main-d'œuvre des plantations/district PLZ de Yaligimba (Matériaux pour une psychologie orientée en milieu rural)*. Kisangani : UNAZA.
- Blattner Elwyn. 2013 (dernière mise à jour). Site officiel. <http://www.gbedrc.com/>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- Carrère, R. 2010 (décembre). *Le Palmier à huile en Afrique: le passé, le présent et le futur*. Mouvement mondial pour les forêts tropicales (coll. « du WRM sur les plantations », n° 15). [http://www.wrm.org.uy/countries/Africa/Palmier\\_a\\_huile\\_en\\_Afrique.pdf](http://www.wrm.org.uy/countries/Africa/Palmier_a_huile_en_Afrique.pdf), consulté le 12 février 2013.
- Chinamula, Idesbald. 2007 (juillet). *Étude d'impact socio-environnemental: mission de cadrage initial et compte-rendu de la consultation publique de Lisala*. Vol. 6 of Congo, Democratic Republic of – Pro-Routes Project: Environmental Assessment. Washington D.C.: The Worldbank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/06/8382526/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-6-13-etude-dimpact-socio-environnemental-mission-de-cadrage-initial-compte-rendu-de-la-consultation-publique-de-lisala>, consulté le 23 mars 2015.
- Deconinck, H. 1995-1996. « Aspects économiques et sociaux des concessions au Congo belge: l'exemple d'Unilever ». Mémoire pour l'obtention du grade d'ingénieur commercial Solvay. Bruxelles : ULB.
- Département en charge de l'Économie (éd.). 1973. *Conjoncture économique*, n° 13.
- Département en charge de l'Économie (éd.). 1989. *Conjoncture économique*, n° 28.
- Devey, M. 2013 (avril). « Filière palmier à huile en RDC, un redémarrage timide ». *Voix du paysan congolais* 22.
- Ergo, A.-B. S.d. « Histoire de l'élaéculture au Congo belge ». <http://abergo1.e-monsite.com/medias/files/palmhisco-3.pdf>, consulté le 24 juillet 2014.
- Ergo, A.-B. 2011 (septembre). « Les huileries du Congo belge ». *Mémoires du Congo et du Ruanda-Urundi* 19. [http://memoiresducongo.be/wp-content/uploads/2014/03/mdc\\_revue\\_19.pdf](http://memoiresducongo.be/wp-content/uploads/2014/03/mdc_revue_19.pdf).
- Feronia. 2012 (dernière mise à jour). Site officiel. <http://www.feronia.com/>, consulté le 23 mars 2015.
- Feronia. 2014 (28 novembre). *Feronia INC. Management Discussions and Analysis for the Three and Nine Months Ended September 30 2014*.
- GRAIN & RIAO-RDC. 2015 (juin). « Agro-colonialisme au Congo. Les institutions financières de développement américaines financent une nouvelle phase d'agro-colonialisme au Congo ». Rapport.
- Joye, P. & Lewin, R. 1961. *Les Trusts au Congo*. Bruxelles : Société populaire d'éditions.
- Kayoka Mudinyay, M. 2002. *Politiciens contre le développement au Zaïre*. Paris : L'Harmattan.
- Konga Egbabe Lithobo. 1973-1974. « L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi : UNAZA.
- Lisuma, Antonio. 2014 (7 juin). « La SOCAM produit du savon à Bumba ». Bumba Notre-Dame (blog) <http://bumbanotredame.blogspot.be/2014/06/lasocam-produit-du-savon-bumba-en-plus.html>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2014.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Monographie de la province de l'Équateur*.
- Mumbanza, Jérôme Émilien. 1989. « Évolution de la technologie des Bantu riverains ». *Conférences universitaire marquant l'ouverture de la Chaire des civilisations Bantu à l'Université de Kinshasa, 13-16 juin 1989*.
- Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), FAO (Food and Agriculture Organisation), République démocratique du Congo, Gouvernement. 2006 (mars). *Appui à la mise en œuvre du Nepad-PDDAA. TCP/DRC/2908 (I) (Ref. 05/40 F) Volume II et IV. Profil de projet d'investissement bancable. Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile*. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/ag144f/ag144f00.pdf>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- Nicolaï, H. 2013. « Le Congo et l'huile de palme. Un siècle. Un cycle? ». *Revue belge de Géographie*. Belgeo 4. [Online.] <http://belgeo.revues.org/11772>, consulté le 29 juillet 2014.
- SECAL. 2012-2013. RDC humanitaire. *Relevé des prix*.
- SICAI. 1977 (juin). *Étude agro-socio-économique de l'Ouest du Zaïre. Le secteur primaire. Plantations et élevages*. Volume JSH-EO-4-3. Kinshasa : République du Zaïre-SICAI (Società d'ingegneria e consulenza attività industriali).
- Tshilema, T. 1973-1974. « Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district de la Mongala (1888-1960) ». Mémoire de licence en histoire. Faculté des Lettres, campus de Lubumbashi, Université nationale du Zaïre.
- Vanderlinden, J. 1981. *Du Congo au Zaïre. 1960-1980. Essai de bilan*. Bruxelles : Éditions du CRISP.





## CHAPITRE 17

# UNE SPÉCIFICITÉ RÉGIONALE : LES RIZ DE BUMBA

### 1. GÉNÉRALITÉS : TYPE DE PRODUCTION ET LOCALISATION

En RDC, deux types de riziculture sont pratiqués: la riziculture pluviale (environ 98 % des superficies emblavées) et la riziculture aquatique dite aussi « irriguée » (2 %). La riziculture aquatique, nettement moins pratiquée, se rencontre à Kinshasa, dans la plaine de la Ruzizi et, à petite échelle, dans la Province-Orientale (Kisangani), dans le Bas-Congo (Mbanza-Ngungu, Mawunzi) et dans l'Équateur (Mbandaka, Bumba). Si la riziculture aquatique existe à Bumba, elle y est marginale; la majorité de la production se situe plutôt sur les hauteurs de Bumba<sup>107</sup> (riziculture pluviale) (SNDR 2013 : 9).

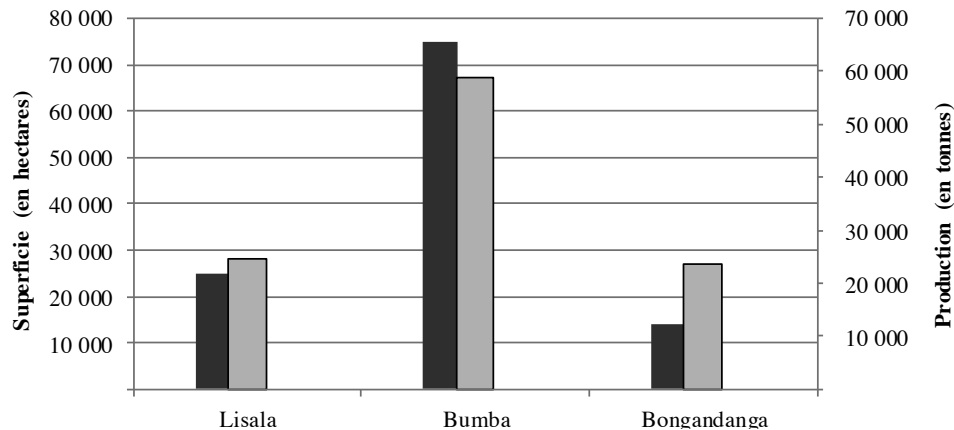
Introduite dans les années vingt, cette culture fut très vite instaurée comme « culture obligatoire » dans le territoire de Bumba (Tshund'Olela 1972 : 17). Ses principales zones productrices étaient Yandongi et Mondjamboli desservies par un réseau routier qui permettait l'évacuation de la production rizicole vers Bumba où se trouvent les rizeries: Yamolumba-Bumba, Yamolumba-Yandongi, Yandongi-Bumba (CEE 1963 : 120). Plus récemment, ce sont quasi tous les secteurs qui sont concernés par la production rizicole (à la tête les secteurs de Mondjamboli et Itimbiri) (Inspection de l'Agriculture... 2014). Cette zone, qui englobait jadis le paysannat Yamandika, est très marécageuse; elle enregistre entre 1600 et 1800 mm d'eau par an et possède une couverture végétale et un sol sablo-argileux qui en font un milieu très favorable à la culture du riz. Les

107 Malgré les insurances du Programme national riz (PNR) pour promouvoir le riz irrigué, dont le rendement est nettement supérieur à celui de montagne (pluvial) (SFMA 1983 : 59).

terres sont nettoyées en janvier et février, tandis que le riz est semé en mars et avril. Quant à la récolte, elle prend place en septembre et en octobre. Le marché du paddy s'ouvre donc en octobre-novembre (Département de l'Agriculture et du Développement rural... 1983 : 59). Les champs de riz sont regroupés dans des plantations nommées par les gens de la région des *mopaka* (Équipe locale).

Bumba, qui compte parmi les principaux bassins congolais de production de riz, était, avant la guerre (1997-2002), la zone de production la plus importante de l'Équateur; elle était considérée comme « le grenier à riz de la RDC » (FPM 2013 : 21). Caractérisée par la concentration de sa production<sup>108</sup>, Bumba faisait d'ailleurs de la Mongala, en 1994, le district-producteur de riz le plus important de l'Équateur, produisant 65 % de la production rizicole provinciale (33 % pour Bumba) et englobant 58 % de la superficie consacrée à cette culture (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 49). En 2008, le district de la Mongala, grâce surtout à la production du territoire de Bumba, est toujours le principal producteur de riz de l'Équateur. Le territoire de Bumba comptabilise plus de la moitié de la production du district et englobe les deux tiers des surfaces dédiées à cette culture dans le district (Inspection de l'Agriculture... 2008).

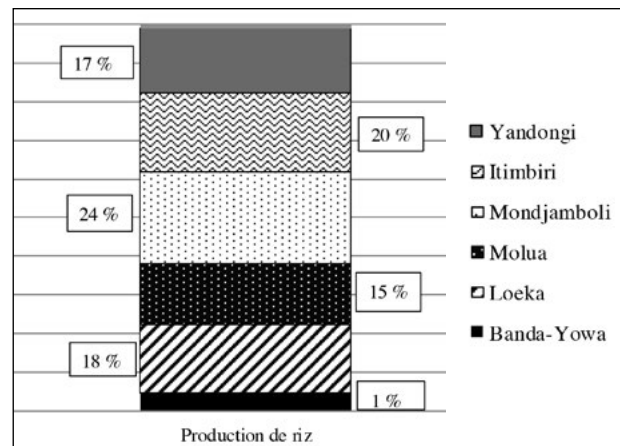
108 Ce sont ces 4 maisons qui se partageaient 80 % du marché (Société commerciale et industrielle Bemba-Zaïre [Scibe-Zaïre], Griza [Bumba], Nogueira et Comagrin pour la riziculture [Conde 1981 : 70]). Notons également l'activité du CDI pour les projets de développement intégré (surtout à Bumba) dans le secteur (Bampunga Ngila 1988 : 38).

**Graphique 17.1. Répartition de la production de riz (et surfaces emblavées) par territoire de la Mongala en 2008.**

Source : données de l'équipe locale (Inspection de l'Agriculture du district de la Mongala 2008).

D'un point de vue historique, il est difficile de mettre l'accent sur l'importance que revêt la culture du riz dans la Mongala, et surtout à Bumba, sans évoquer, même brièvement, le rôle que joua la coopération entre le Gouvernement congolais (via son département de l'Agriculture) et le gouvernement de Taiwan, plus connue sous le nom de « Mission agricole chinoise »<sup>109</sup>, qui apportait une aide technique aux producteurs congolais. Elle débuta en 1968 (RDC 2009 : 15) par un appui au centre agricole de Bumba/Loeka, qui devint, en 1974, une station du Programme national riz (PNR)<sup>110</sup>, et qui continua à tenir un rôle fondamental dans la diffusion de cette culture (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 49-51). La station Bumba/Loeka (dans sa concession de 110 ha, dont 40 emblavés) concentre ses activités en priorité sur les techniques culturales et ensuite sur la vulgarisation. Elle effectuait également de la recherche au niveau des semences. En plus des variétés (semences) que le PNR recevait de la FAO et qu'il testait dans sa station (Département de l'Agriculture et du Développement rural... 1983 : 48-49), il distribuait des semences aux compagnies qui les répartissaient dans les villages. Aujourd'hui, avec l'INERA et

les instituts supérieurs et universitaires (dont l'ISEA-Modongo, dans la Mongala), le PNR est toujours chargé de la recherche et du développement du secteur rizicole en RDC (SNDR 2013 : 19 ; Ministère de l'Agriculture 2009 : 41)<sup>111</sup>.

**Graphique 17.2. Ventilation de la production de riz dans le territoire de Bumba en 2014 (en %).**

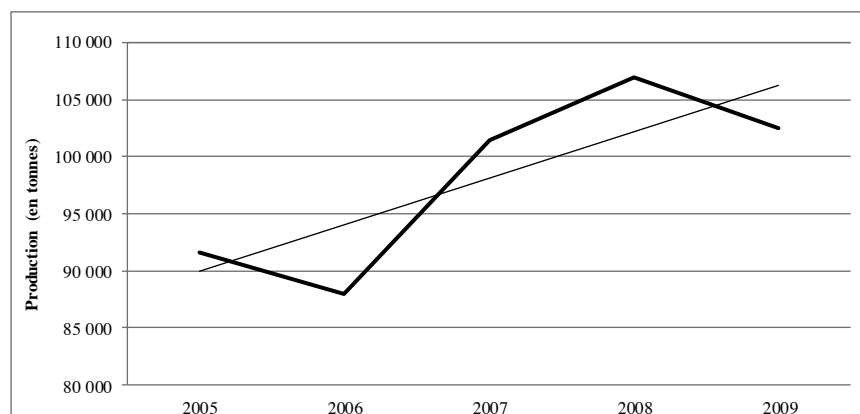
Source : élaboré par l'auteur selon les données de l'Inspection de l'Agriculture du territoire de Bumba (rapport annuel 2014).

Note 1 : Nous nous limitons à la répartition des cultures par secteur, sans nous attacher aux chiffres de production de l'Inspection de l'Agriculture, qui paraissent surévalués au regard des différentes sources dont nous disposons.

109 Elle apportait son soutien à la station agricole de Bumba en vue de la sélection des semences de riz de montagne et de leur multiplication (18 000 ha concernés en 1969, 24 000 en 1971) (Département de l'Économie nationale... 1969 : 44 ; 1971 : 62). La collaboration prit fin en 1978.

110 Supposition de l'auteur, selon les informations du professeur Mokili Danga Kassa (1998 : 438), qui date la création du PNR en 1974. Les activités que menait la mission agricole chinoise auraient donc été reprises dans le cadre du Programme national riz (PNR) en 1974.

111 Le PNR, mis en place en 1987 par l'INERA, prête à confusion avec le PNR et sa station à Bumba dépendant du département du Développement rural.

**Graphique 17.3. Évolution de la production de riz dans la Mongala (2005-2009) en tonnes\*.**

Source : Inspection de l'Agriculture du district de la Mongala (2005, 2006, 2007) ; Inspection de l'agriculture du district de la Mongala (2008-2009) [transmis par équipe locale].

\* Ce graphique est donné par l'auteur à titre indicatif, puisqu'il se base sur les données de l'Inspection du district de la Mongala, dont la fiabilité a été mise en doute dans l'introduction.

## 2. TENDANCE À LA HAUSSE DE LA PRODUCTION RIZICOLE

En 1995, au niveau du district, le riz, devant le café et l'huile de palme, représentait 45 % du tonnage embarqué depuis Bumba vers Kinshasa, enregistré par le commissariat fluvial/Bumba (transport par armateur privé) (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 201). Mais bien qu'il restait la culture commercialisée principale du district dans les années 1990, sa production avait déjà commencé à décliner, et les guerres ne firent qu'accélérer le processus. *A contrario*, la consommation de riz n'a cessé d'augmenter, en particulier en zone urbaine, où ce mets s'insère de plus en plus dans les habitudes alimentaires. Les grands centres de consommation comme Kinshasa ont donc abandonné l'approvisionnement sur le marché intérieur pour satisfaire leur demande en croissance par les importations (Chausse & Kembola 2012 : 4 ; 16 ; Nepad 2006 : 2). Celles-ci, pour le riz, auraient atteint 180 000 t en 2012 (BCC 2012), un volume qui se situe dans la marge d'estimation de Tollens (qui les évalue entre 100 000 et 200 000 t de riz chaque année) (Biloso & Tollens 2006 : 50).

Mais depuis 2004, le prix du riz importé a augmenté, à la faveur du riz local (*Ibid.*). La tendance au niveau des importations semble changer. Des initiatives privées et publiques ciblées ont vu le jour pour revaloriser le potentiel agricole national.

Pour diminuer les coûts liés aux importations asiatiques, Bralima, par exemple, a mis en place son projet riz à Bumba (2009-2013), où opérait déjà le

PRAPE<sup>112</sup>, depuis 2005, dans l'optique d'un développement agricole régional.

En 2006, Tollens et Biloso ne cachaient pas leurs espoirs quant à une éventuelle augmentation de la production, grâce aux opérations du PRAPE : « Le démarrage du projet Fida<sup>113</sup> à Bumba laisse espérer une augmentation du surplus local en riz et en maïs » (*Ibid.* : 43).

Malgré l'absence de données statistiques fiables au niveau des volumes de production, on peut raisonnablement avancer que depuis quelques années, la production du riz paddy connaît une tendance à la hausse<sup>114</sup>, directement liée aux résultats de ces différents projets de développement et d'appui au secteur agricole, en particulier rizicole.

Selon une enquête<sup>115</sup> effectuée par Eucord<sup>116</sup> auprès des producteurs de riz de Bumba, où le projet riz de Bralima était implanté, leur production aurait augmenté de 80 %, passant de 1141 kg/an à

112 Le lancement du PRAPE, par un financement Fida, à Bumba, en 2004, visait à atteindre une production de riz suffisante pour diminuer les importations et combler la demande. 25 millions USD ont été mobilisés par le Fida en accord avec le ministère de l'Agriculture pour la poursuite du projet en 2008.

113 Correspond au projet PRAPE (financé par Fida).

114 La production de riz suite au PRAPE aurait été multipliée par 4, entre 2007 et 2012 (PRAPE 2013 : 4).

115 L'enquête a été menée de février à juillet 2012 et en avril 2013. Les résultats à Bumba sont basés sur 165 questionnaires. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les biais de l'étude, voir Huesken (2013 : 12).

116 European Cooperative for Rural Development.



2044 kg/an. La consommation locale de riz (le producteur consomme toujours 20 % de ses récoltes) a augmenté parallèlement à l'augmentation de sa production (SFMA 1983 : 55 ; Huesken 2013 : 16). Cette augmentation de production est surtout due à une amélioration des rendements (passant de 1170 kg/ha à 1371 kg/ha), engendrée par l'utilisation de variétés sélectionnées, distribuées dans le cadre du projet. Les coûts de production auraient par ailleurs augmenté. Les problèmes que rencontrait le producteur de riz lors de la commercialisation ont légèrement baissé, mais c'est surtout la certitude du producteur de vendre sa production (à Bralima) qui change la donne (Huesken 2013 : 13-19). Il arrivait régulièrement que les productions de riz pourrissent à Bumba, faute d'acheteurs ou de moyen d'évacuation (Baku 2009 : 2).

En 2011, Maurice Lahau, inspecteur de l'agriculture du territoire de Bumba, estimait que la production du territoire de Bumba variait entre 85 000 et 110 000 t<sup>117</sup> de riz par an. Trois ans plus tard, la production de riz aurait triplé (258 886 t) (Inspection agricole de Bumba 2014) ; une évolution un peu trop intense pour être crédible, bien que les enquêtes au sein des ménages qui ont bénéficié des opérations du PRAPE aient parlé d'un quadruplement de leur production. Cependant, ce projet n'a pas touché l'ensemble des producteurs du territoire.

Le riz produit à Bumba est en majorité exporté à Kinshasa, soit 60 % (parmi lesquels 35 % vont à la Bralima). Dans les 40 % restant, la moitié est destinée à la consommation locale, tandis que l'autre est acheminée à Kisangani. En effet, le riz ne compte pas parmi les aliments de base de la population de la Mongala. Sa production a toujours été essentiellement destinée à l'exportation vers les grands centres, et la majorité était destinée aux brasseries (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 202).

Une grande quantité de la production commercialisée est achetée par la Société commerciale



**Bâtiment de la Socam, Bumba.**

(Photo © Antonio Lisuma, juin 2014.)

agro-alimentaire de la Mongala (Socam), qui est le principal acheteur de riz du territoire de Bumba. Une fois décortiqué, le riz de la Socam était vendu aux deux brasseries de la RDC, Bralima<sup>118</sup> et Bracongo, pour la fabrication de la bière, jusqu'à ce que l'accord qui la liait à Bralima pour son approvisionnement soit rompu<sup>119</sup> (PRAPE 2013 : 17). Depuis, cette dernière s'approvisionne *via* de nouveaux partenaires : Dalis et Compagnons de Daniel, qui ont d'ailleurs construit une grande rizerie pour la production de riz blanc.

### 3. LA VALEUR DU RIZ : RÉMUNÉRATION DU PRODUCTEUR ET ÉVOLUTIONS DES PRIX SUR LES MARCHÉS DE BUMBA, MBANDAKA, KISANGANI ET KINSHASA

Malgré des améliorations notables au niveau de la production, le producteur de riz paddy (qui cultive en moyenne 0,83 ha avec un rendement de 0,9 t/ha)<sup>120</sup> n'est pas, selon Frans van Hoof, suffisamment rémunéré par rapport au travail fourni. La différence de prix qui existe entre celui du riz paddy accordé au commerçant par le producteur au village et celui du riz blanc en ville demeure trop importante.

117 Sachant que la production, en 1994, était de 34 967 t (Ministère de l'Agriculture... 1998 : 49) pour la Mongala et que celle-ci aurait augmenté à Bumba depuis les interventions du PRAPE, il semble possible que la production rizicole de la Mongala se situe actuellement entre 85 000 et 110 000 t (PARRSA 2009 ; équipe locale ; Radio Okapi 2011) et moins probable qu'elle ait diminué de moitié, selon les statistiques du SNSA (13 577 t), qui ne montrent d'ailleurs qu'une très faible croissance (la même que pour les autres cultures), résultat d'un même taux de croissance théorique appliqué de manière systématique.

118 Selon l'enquête du projet riz (Bralima), le rendement par paysan avant le projet était de 1,1 t/ha avant de passer à 1,4 t/ha pour les bénéficiaires.

119 Bralima aurait aligné son prix d'achat du paddy local sur celui du paddy importé moins cher, une situation résultant d'une augmentation soudaine de la TVA sur les entreprises locales de transformation et de commercialisation du riz à un taux qui excéderait celui des importations alimentaires.

120 La Socam distribue aux producteurs différentes variétés de semences qui engendrent des meilleurs rendements et qui améliorent la qualité (Bralima 2013).

Comme c'était déjà le cas dans le passé, la distribution absorbe tous les bénéfices, qui sont partagés entre de nombreux intermédiaires (Conde 1981 : 72 ; van Hoof 2011 : 56). Le paddy est généralement acheté dans les villages auprès du producteur par des petits commerçants qui le revendent à leur tour à de grosses sociétés (Socam ou Compagnons de Daniel). Eux-mêmes vont parfois directement s'approvisionner auprès du producteur, quand ce ne sont pas les paysans eux-mêmes qui se rendent à Kinshasa ou à Kisangani pour vendre leur production (bien que cela soit très rare).

Cette situation est le résultat de plusieurs facteurs : le mauvais état des routes, qui rend certaines régions complètement enclavées, les taxes et les tracasseries sur certains axes, qui sont tellement nombreuses qu'elles découragent les acheteurs plus modestes, qui ne peuvent se les permettre, les difficultés d'accès à la transformation du produit (van Hoof 2011 : 56).

Les organisations paysannes<sup>121</sup> créent des coopératives de commercialisation (en l'occurrence, le Fonsdev dans la Mongala) qui, munies de micro-décortiqueuses à riz, dotent les producteurs de moyens concrets pour augmenter, parallèlement à leur production, leur prix de vente (van Hoof 2011 : 59). Les micro-décortiqueuses à riz créent de la valeur ajoutée et peuvent facilement augmenter le revenu du paysan. Selon Gaspard Molumbe d'Inades-Formation à Bumba : « Un sac de riz paddy de 100 kg est vendu à 14 000 FC à la Socam. Ce même sac de 100 kg produit, à l'usinage, 65 kg de riz blanc, qui est vendu à 28 000 FC. Les frais à déduire sont les frais de transport (3000 FC) et d'usinage (3000 FC). Le paysan reçoit donc 22 000 FC, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport au sac de paddy » (van Hoof 2011 : 4). À la lumière des prix sur les marchés, on comprend mieux cette notion de valeur ajoutée : si l'on compare le prix/kg du riz usiné à Bumba (430 FC<sup>122</sup>) à celui sur le marché de Mbandaka par exemple (788 FC<sup>123</sup>), on remarque qu'il coûte plus du double, et, pour le riz non usiné (140 FC<sup>124</sup>), cinq fois le prix.

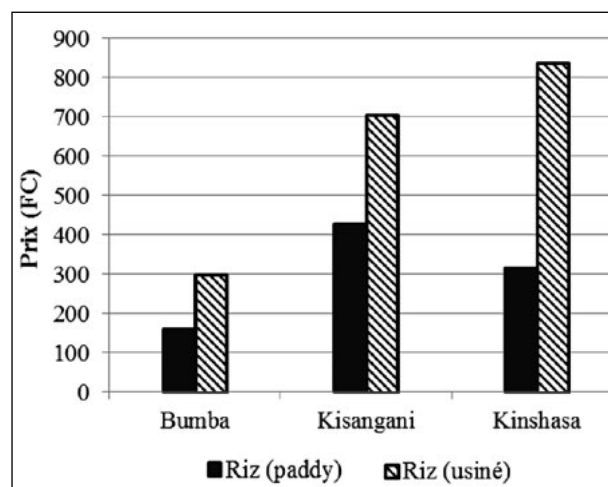
121 ASCO/Yambuku, ECOMAPRO-Ebonda, CEDICO/Mondjamboli, la COOPAYA (Yamwanga).

122 Selon Huesken (2013), le prix payé pour du riz usiné à Bumba est de 292-299 FC.

123 Moyenne du prix de riz (2009-2010-2011) (SECAL 2012).

124 Pour Bralima (2013), le prix payé au producteur pour du riz paddy est de 111-160 FC (Huesken 2013).

**Graphique 17.4. Prix payé pour le riz (paddy et usiné) sur les marchés de Bumba, Kisangani et Kinshasa en 2011.**



Source : graphique élaboré par l'auteur selon les données de Huesken (2013 : 20).

Plusieurs rizeries sont installées à travers le territoire de Bumba. Elles seraient au nombre de 80, selon la fédération des entreprises congolaises (FEC) (PRAPE 2013 : 20). Sans être exhaustif, en voici quelques-unes : Rizerie de l'entreprise commune des agriculteurs progressistes (Ecomapro) ; rizerie Likombi (marque Rice-Milling) ; rizerie Makambo (Rima) ; rizerie Ekwaki ; rizerie Makengo Lompongo (Rimalo) ; rizerie Kolokota ; rizerie SOCAM (Société commerciale et agricole de la Mongala)<sup>125</sup> ; rizerie du Programme national Riz (PNR) et celle du CDI-Bwamanda ; etc. Dans le territoire de Lisala, il y a la rizerie du Projet de développement intégral de Mondongo. Dans le territoire de Bongandanga, un particulier a installé sa décortiqueuse à riz à Boso-Ndjanoa (Équipe locale).

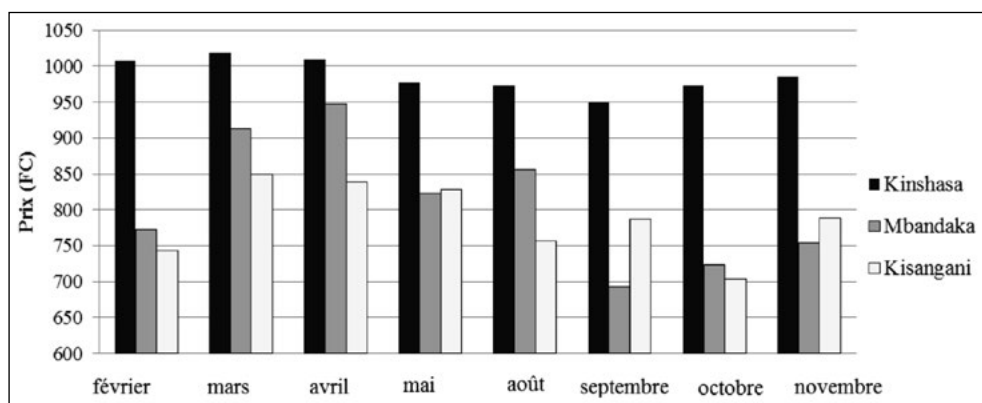
Suivant la loi de l'offre et de la demande, les prix du riz, qui varient modérément d'année en année<sup>126</sup>, sont, par contre, tributaires des saisons et du calendrier cultural<sup>127</sup>. En période de soudure, les prix montent, suite à la rareté du produit sur le marché (SNDR 2013 : 13). La variation saisonnière des prix se marque surtout à Mbandaka, où le prix du riz descend de 26 % entre le mois de mars, période de semis, et le mois de septembre, période de récolte. À Kinshasa, les prix ne varient que légèrement (6 %).

125 Une usine récente et modernisée (ACP 2010).

126 Entre 2011 et 2013, le prix du riz local s'est accru de 14 % pour Kinshasa et de 18 % pour Mbandaka.

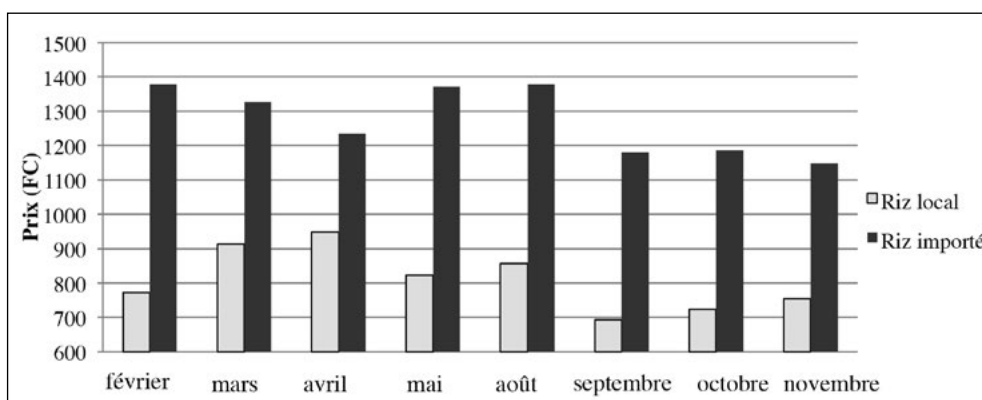
127 Cf. témoignage du président de l'Association des commerçants de Bumba sur l'absence saisonnière du riz de Bumba sur le marché (Radio Okapi 2011).

**Graphique 17.5. Indices des prix (en FC) du riz local sur les marchés de Kinshasa, Mbandaka et Kisangani en 2013.**



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données de RDC-humanitaire, SECAL (2013).

**Graphique 17.6. Indices des prix (en FC) du riz local et du riz importé à Mbandaka en 2013.**



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données de RDC-humanitaire, SECAL (2013).

La différence entre le prix du riz importé et celui du riz local est très marquée à Mbandaka. Le riz importé coûte plus cher que le riz local, la variation est de 30 à 78 % par rapport au prix du riz local. À

Kinshasa, le riz importé est entre 9 et 10 % plus cher que le riz local. Cette situation explique l'intérêt de l'État congolais et des sociétés comme Bralima, etc., à investir dans la production rizicole locale.

## RÉFÉRENCES

- ACP. 2010 (25 juin). « Le président de l'Assemblée nationale a représenté le chef de l'État à l'inauguration d'une usine agro-alimentaire à Bumba à l'Équateur ». <http://www.digitalcongo.net/article/68017>, consulté le 7 août 2014.
- ACP. 2010 (7 juillet). « Installation d'une usine de cacao et de café à Bumba ». Kinshasa.
- Baku, Franck. 2009 (novembre). « L'agriculture congolaise à réinventer ». *Eco-Congo*.
- Baïbolaka Bobato, Nicolas. 2011. *L'impact du PRAPE sur la sécurité alimentaire dans la zone rurale. Cas du territoire de Bumba*. Mémoire en vue de l'obtention d'un graduat. Université catholique du Congo. Mémoire Online. [http://www.memoireonline.com/10/13/7513/m\\_Limpact-du-PRAPE-sur-la-securite-alimentaire-dans-la-zone-rurale-Cas-du-territoire-de-Bumba17.html](http://www.memoireonline.com/10/13/7513/m_Limpact-du-PRAPE-sur-la-securite-alimentaire-dans-la-zone-rurale-Cas-du-territoire-de-Bumba17.html).
- Bampungang Ngila. 1988. « Région de l'Équateur : problématique actuelle et perspectives pour un développement régional harmonieux (Zaïre) ». Mémoire. Université d'Anvers.
- BCC. Banque centrale du Congo. 2012. *Rapport annuel*. [http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport\\_annuel\\_2012\\_bcc\\_RDC.pdf](http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport_annuel_2012_bcc_RDC.pdf), consulté le 22 mars 2015.

- Biloso, A. & Tollens, E. 2006. *République démocratique du Congo. Profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. Programme alimentaire mondial, Service d'évaluation des besoins d'urgence (ODAN). KUL-Leuven.
- Commission économique européenne (CEE). 1963 (juin). *Mission CEE-Congo. Fascicule IV. Secteur tertiaire. Transports et voies de communication, télécommunications*.
- Chausse, Jean-Paul, Kembola, Thomas & Ngonde, Robert. 2012. « L'agriculture : pierre angulaire de l'économie de la RDC ». In Herderschee, J., Mukoko Samba, D. & Tshimenga Tshibangu, M. (éd.), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, Volume II : études sectorielles. Kinshasa : MEDIASPAUL, pp. 1-97.
- Conde, Georges. 1981 (août-octobre). *Paddy and Rice Marketing in Zaire*. Pragma Consultant. [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNAAR758.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNAAR758.pdf), consulté le 24 novembre 2014.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural, République du Zaïre. 1985 (mai). *Région de l'Équateur. Étude régionale pour la planification agricole. Février 1983*. Division de stratégie et de planification agricole, Bureau de planification agricole.
- Département des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, République du Zaïre, Office des routes. 1981 (mars). *Plan Mobutu. Programme routier 1982-1984. Fascicule 1 : Routes nationales et régionales*.
- Département de l'Économie nationale (éd.). 1968-1988. *Conjoncture économique*, n° 13 (1973) – n° 28 (1989).
- Essolomwa, Laurent. 2011 (4 août). « Bumba perd 80 % de sa production de riz en 30 ans ». *Afrique rédaction*. <http://www.afriqueredaction.com/article-equateur-le-territoire-de-bumba-a-perdu-80-de-sa-production-de-riz-en-30-ans-80839638.html>, consulté le 5 décembre 2014.
- FPM (Fonds pour l'inclusion financière en RD Congo). 2013 (décembre). *Implanter une institution de micro-finance ou une banque dans la province de l'Équateur (Mbandaka, Gemena, Bumba)*. [http://www.fpm.cd/fr/phocadownload/etude\\_sur\\_les\\_opportunités\\_d\\_investissement\\_dans\\_la\\_province\\_de\\_l\\_equateur.pdf](http://www.fpm.cd/fr/phocadownload/etude_sur_les_opportunités_d_investissement_dans_la_province_de_l_equateur.pdf), consulté le 23 mars 2015.
- Huesken, Bastiaan. 2013 (7 juillet). *Brewing a Better Future in the Democratic Republic of Congo. An Impact Assessment of Heineken's Local Sourcing Initiative*. European Cooperative for Rural Development.
- Inspection de l'Agriculture, Pêche et Élevage du district de la Mongala. *Statistiques agricoles (2005-2007)*.
- Inspection agricole du territoire de Bumba. 2014. *Rapport annuel*.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Mono-graphie de la province de l'Équateur*.
- Ministère de l'Agriculture. 2010 (décembre). *Étude du secteur agricole-phase II. Plan directeur de développement agricole et rural. Province de l'Équateur*. Rapport final. Tecsult International Limitée-GECT. <http://lavoixdupaysancongolais.files.wordpress.com/2012/02/final-equateur-pdap-7-12-10-2.pdf>, consulté le 14 août 2014.
- Minagrider, Secrétariat général de l'agriculture, pêche et élevage, Service national des statistiques agricoles (SNSA). 2013 (avril). *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)*.
- Ministère des transports et communications, République démocratique du Congo. 1995 (7 novembre). *Décret portant création et statuts d'une entreprise publique dénommée l'Office des chemins de fer de l'Uélé, en abrégé « CFU »*.
- Ministère du Plan, République démocratique du Congo, DSRP, UPPE-SRP, Comité provincial de la stratégie de réduction de la pauvreté (CP-SRP)/Équateur Mbandaka. 2005 (avril). *Mono-graphie de la province de l'Équateur*.
- Mokili Danga Kassa, Jeannôt. 1998. « Contribution des projets agro-industriels dans le développement socio-économique de l'Ubangi : cas du projet Gosuma-Palmeza ». Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié spécial en coopération au développement. Bruxelles : Université libre de Bruxelles.
- Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), FAO (Food and Agriculture Organisation), République démocratique du Congo, Gouvernement. 2006 (mars). *Appui à la mise en œuvre du Nepad-PDDAA. TCP/DRC/2908 (I) (Ref. 05/40 F)*. Volume II et IV. *Profil de projet d'investissement bancable. Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile*. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/ag144f/ag144f00.pdf>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- PARRSA (Projet d'appui à la réhabilitation et la relance du secteur agricole en RDC), République démocratique du Congo. 2009a (mars). *Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPA)*. Rapport final.
- PARRSA (Projet d'appui à la réhabilitation et la relance du secteur agricole en RDC), Ministère de l'Agriculture, République démocratique du Congo. 2009b (mai). *Cadre de gestion environnemental et social*. Rapport final.
- Radio Okapi. 2011 (2 août). « Pourquoi le riz Bumba se fait rare à Kinshasa ? ».
- RDC (République démocratique du Congo). 2009 (juin). *Deuxième rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Projet FAO TCP/DRC/3104. [http://www.pgrfa.org/gpa/cod/2meRapportRPGAA\\_RDC.pdf](http://www.pgrfa.org/gpa/cod/2meRapportRPGAA_RDC.pdf), consulté le 12 août 2014 ou <http://www.fao.org/docrep/013/i1500e/Democratic%20Republic%20Congo.pdf>, consulté le 24 novembre 2014.
- SECAL. 2012-2013. RDC-humanitaire. *Relevé des prix*.



- SFMA (The Small Farmer Market Access).1983 (mai). *Food Crop Marketing in North Shaba North and South Kivu, Bumba zone (Équateur) and Kwilu. Subregion (Bandundu)*.
- SNDR (Stratégie nationale de développement de la riziculture), Ministère de l'Agriculture et du Développement rural. 2013 (décembre). *Task-force Riz*.
- Tshund'Olela-Epanya Shamololo, G.C. 1971-1972. « L'occupation économique de la province de l'Équateur (1945-1960) ». Mémoire de licence en histoire. UNAZA.
- van Hoof, Frans. 2011. *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes. Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces congolaises*. Alliance Agricongo. <https://lavoixdupaysancongolais.files.wordpress.com/2011/05/agricongo-brochure-sur-les-op-en-rdc-f-van-hoof-2011.pdf>, consulté le 23 février 2015.

# CHAPITRE 18

## REDYNAMISATION DES CULTURES

### ET DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PAYSANNES

#### 1. AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET POPULATION RURALE

Située dans la cuvette centrale, la région de la Mongala jouit d'un climat équatorial. La terre y est très fertile: ses caractéristiques édapho-climatiques se prêtent bien aux activités agricoles (Rodriguez *et al.* 2007). Les paysans pratiquent l'agriculture traditionnelle, à l'opposé du mode de fonctionnement du secteur moderne (industriel).

Cette agriculture extensive se pratique sur brûlis et en cultures associées (arachide, maïs et courge, surtout). Elle concerne principalement les cultures vivrières destinées, avant tout, à l'autosubsistance, à l'exception du riz. Lorsque le secteur agricole n'est pas stimulé dans le cadre d'un projet spécifique (PRAPE, Projet Riz), il ne bénéficie d'aucun intrant amélioré (pas d'engrais, ni de pesticide, pas de semences amé-

liorées). De plus, les paysans utilisent un outillage rudimentaire et des techniques agricoles souvent obsolètes (Ministère de l'Agriculture... 1998: 26). Le surplus devrait être destiné en priorité aux réserves semencières, mais comme par le passé, il fait très souvent l'objet d'une commercialisation sur les marchés de l'intérieur (Département de l'Agriculture... 1985: 38). Le nombre de ménages agricoles dans le district a sensiblement augmenté, passant de 85 326 à 122 672 ménages en 2011 (SNSA 2013: 7). Les revenus des ménages ruraux de Bumba proviennent essentiellement de l'agriculture, qu'ils pratiquent sur une terre appartenant au clan ou à la famille, quand ils ne doivent pas louer une terre par campagne agricole (un coût allant de 20 000 à 40 000 FC/ha<sup>128</sup>). La taille d'exploitation varie entre 0,50 et 1 ha, voire plus, quand il s'agit de propriétaires terriens (PRAPE 2013: 20).

Généralement, la succession des cultures (en forêt primaire) est la suivante: riz-niébé ou arachide-manioc associés au bananier. En jachère: maïs-arachide ou niébé-manioc (Équipe locale). La diminution du temps de jachère présente l'une des principales menaces du secteur agricole à Bumba (PRAPE 2013: 5).

**Tableau 18.1. Calendrier culturel de la Mongala (dans la zone dite «cuvette centrale»).**

Principales cultures	Périodes de semis	Périodes de récolte
Manioc	Toute l'année	Toute l'année- 10 mois après plantation
Riz	Mars ; août	Juillet-août ; décembre-janvier
Maïs	Mars ; août	Juillet-août ; décembre-janvier
Arachide	Mars ; août	Juillet-août ; décembre-janvier

Source: FAO, Institut national de recherche agronomique (INRA), WFP, RDC. *Bulletin mensuel de suivi des prix des produits alimentaires en RDC*. 2012 (décembre).

128 Un coût qui représente quasi le revenu annuel du paysan (selon les données de l'enquête socio-économique du PRAPE).

## 2. LE PRAPE, UN STIMULANT POUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Depuis 2005, l'activité agricole est promue dans le territoire de Bumba grâce, notamment<sup>129</sup> aux activités du Projet de relance agricole province Équateur (PRAPE), qui avait pour objectif de redynamiser le secteur agricole dans le territoire de Bumba, en plus de l'hinterland de Mbandaka, par le biais de différentes activités: la recapitalisation de l'économie agricole et de pêche; la réhabilitation des infrastructures et services sociaux (santé, nutrition, éducation, desserte en eau potable, environnement); et l'appui à la commercialisation par la réhabilitation des voies de desserte agricole et l'organisation des producteurs<sup>130</sup> (PRAPE 2012). Les actions menées dans le cadre du PRAPE, qui devait s'achever en 2010, ont été poursuivies par un autre programme relativement similaire, le PARRSA<sup>131</sup>, lancé par le ministère de l'Agriculture, Pêche, et Élevage (AGRIPEL). Celui-ci cible Lisala (dans les secteurs: Mongala-Motima/Ngombe-Doko) et Bumba (dans les secteurs: Banda-Yoma, Itimbiri, Loeka, Molua, Mondjamboli, Yandongi) (PARRSA 2009b: 9; 17). Un Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPA) a parallèlement été mis en place; un projet de la Banque mondiale pour protéger les peuples autochtones (Bambenga) de la zone ciblée par le PARRSA et les faire également bénéficiaire du programme (sur les axes Abuzi-Bumba et Businga-Lisala) (PARRSA 2009a: 9). Le PRAPE, qui estime avoir touché, par ses activités, environ 80 000 ménages à Mbandaka et Bumba, sur 275 000 ménages<sup>132</sup> en tout, aurait touché quasi un tiers des

129 Signalons d'autres projets, comme celui du CDI-Bwamanda «Producton agricole et commercialisation» (2008-2014) dans l'Ubangi et dans la Mongala (van Hoof & Kuyengila 2010: 25), que nous n'aborderons pas dans le cadre de cette monographie.

130 Le coût du projet s'élevait à 22 millions USD, qui ont été, en majorité, financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA) (15 millions USD), le don du Fonds belge de survie (6 millions USD) et le Gouvernement (1 million USD) (PRAPE 2013: 1).

131 Financé par la Banque mondiale (à hauteur de 120 millions USD) et localisé au Nord- et Sud-Ubangi et dans la Mongala.

132 Cependant, cette estimation du nombre de ménages semble surévaluée. Si on calcule le nombre de ménages agricoles à Bumba (57 % de 275 000), on obtient 156 750 ménages, qu'on peut multiplier par 5 ou 6 (chiffre moyen de composition du ménage) et on arrive à un total de 940 500 personnes, au-delà de la population du territoire de Bumba selon les estimations de Léon de Saint Moulin.

ménages agricoles dans ses zones de déploiement (PRAPE 2013: 4).

À en croire son rapport (2013), le PRAPE aurait récolté des résultats probants: la production agricole des ménages aurait sensiblement augmenté<sup>133</sup>, grâce à l'amélioration des rendements des principales cultures de la zone, en l'occurrence, le riz, le maïs, le manioc et l'arachide (environ 100 % pour le riz Nerica, 80 % pour le maïs Kasai I et l'arachide JL 24 et 40 % pour le manioc Butambu, Disanka, Sansi, etc.) (PRAPE 2012: 20).

L'accroissement des rendements est imputé aux variétés améliorées diffusées par le PRAPE, au suivi des techniques culturales telles que le choix du terrain, à la délimitation, à l'abattage de sous-bois, à la date de semis, à la densité de semis, à l'écartement des plantes, à l'entretien des champs, aux échanges et aux techniques de stockage (PRAPE 2012: 20); autrement dit, à l'ensemble des différentes techniques culturales que le PRAPE a diffusées, entre autres par la mise en place des champs écoles paysans (CEP). Entre 2007 et 2012, la production de riz aurait quadruplé, celle d'arachide aurait triplé, celle de maïs aurait été multipliée par 1,5 (PRAPE 2013: 4). Outre les meilleurs rendements, cette augmentation pourrait aussi être attribuée à l'accroissement du nombre de ménages agricoles dans la Mongala ces dernières années (2006-2011)<sup>134</sup> (Ministère de l'Agriculture... 2013: 7). Cet accroissement de production n'est pas du tout visible au regard des statistiques officielles du Service national des statistiques agricoles (SNSA), pour lequel la production agricole de la Mongala serait restée relativement stable entre 2001 et 2011, augmentant d'environ 16 tonnes chaque année (Ministère de l'Agriculture... 2013).

Pourtant, l'augmentation de la production implique une augmentation du revenu annuel de la population rurale. Si la production est difficilement chiffrable, les informations sur le salaire peuvent être facilement obtenues par enquête. Celui-ci serait, en l'occurrence, passé pour la plupart des ménages bénéficiaires, de 50 000 FC annuellement, en 2006, à 75 000 FC, en 2011, une amélioration qui serait

133 Un ménage sur deux aurait admis l'augmentation de sa production lors d'une enquête socio-nutritionnelle réalisée dans le cadre du PRAPE (2013: 4).

134 Le nombre de ménages agricoles pour le district est passé de 85 326 à 122 672 ménages (SNSA 2013). Selon les données du PRAPE, il y en aurait environ 156 750.



**Conditionnement et transport du manioc.** (Photo équipe locale, 2013.)

visible par l'accumulation de biens dans les villages (vélos, radios, poules, etc.)<sup>135</sup> (PRAPE 2013: 4).

Bien que les statistiques de production (SNSA, Inspection de l'Agriculture, etc.) présentent, selon les sources, des écarts surprenants au niveau des chiffres de production, elles ont le mérite de s'harmoniser en ce qui concerne la hiérarchisation des cultures, du moins les principales. Les différentes cultures paysannes de la Mongala, outre le riz qui a fait l'objet d'un chapitre précédent, sont, par ordre d'importance (en termes de production), le manioc, la banane et le maïs. Elles contribuent d'ailleurs toutes les trois à la fabrication d'un alcool local de fabrication artisanale: *lotoko* ou *agene* (Équipe locale 2012), particulièrement réputé dans le territoire de Bumba.

Au niveau des cultures vivrières secondaires viennent l'igname, le niébé, la canne à sucre, l'ara-

chide puis la courge et, finalement, en productions marginales, le soja et la patate douce.

Le manioc constitue, comme pour l'ensemble de la RDC, l'aliment de base pour la population de la Mongala, qui est complété par le maïs et l'arachide.

Le maïs est cependant, comme le riz, destiné à l'exportation vers Kinshasa plus qu'à la consommation (Tollens 2011: 2; Biloso & Tollens 2006: 42). Après le Kasai, le Sud-Ubangi et la Mongala sont ses principaux bassins d'approvisionnement. Stocké le long des routes, le maïs est acheté par de petits commerçants qui l'acheminent vers les centres.

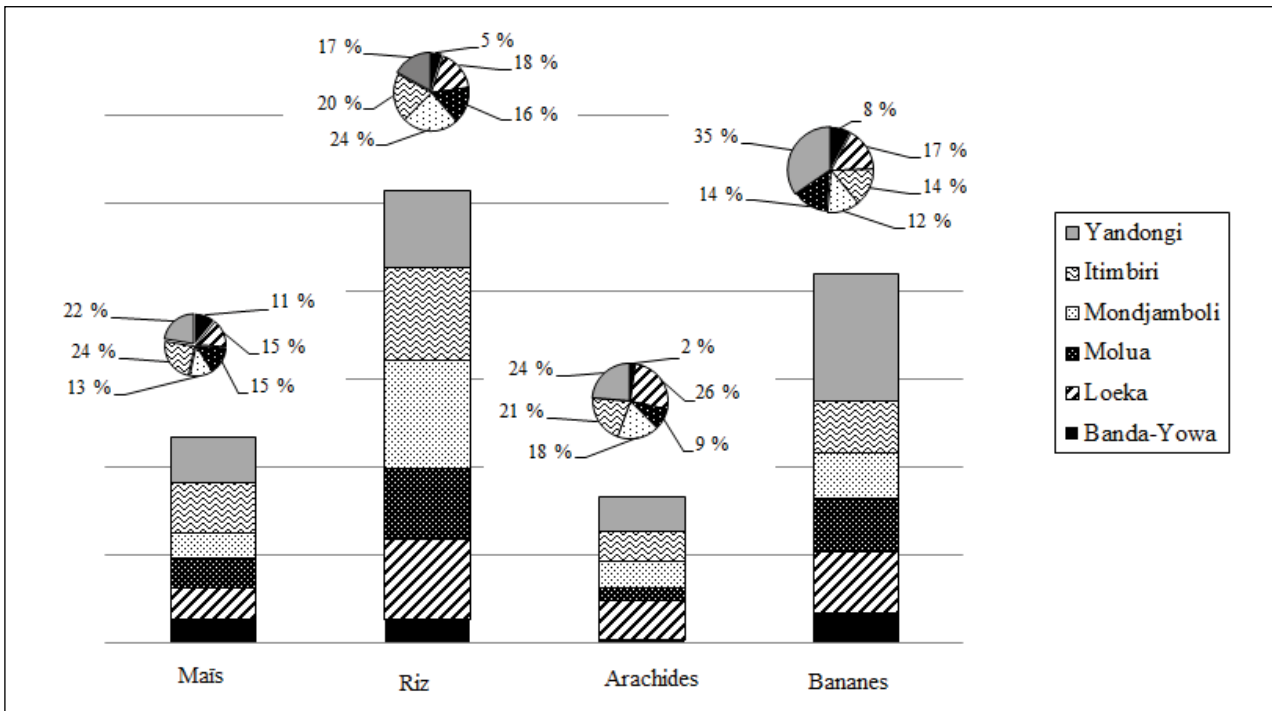
L'espèce d'igname la plus cultivée dans la Mongala est la *Discorea cayenensis*, généralement connue sous le nom de *mboma ya Bumba* (igname de Bumba), alors qu'à Bumba, elle est désignée sous le nom de *mboma ya Moenge*<sup>136</sup>.

135 Nous rappelons qu'il s'agit bien d'informations résultant d'une enquête auprès des ménages touchés par le PRAPE, c'est-à-dire un échantillon limité, qui ne représente en aucun cas l'entière de la population rurale du territoire de Bumba.

136 Moenge est le nom d'une localité du territoire de Bumba spécialisée dans cette culture (Équipe locale).



Graphique 18.1. Histogramme des niveaux relatifs de production des principaux produits agricoles, par secteur du territoire de Bumba (2014)



Source : graphique réalisé par l'auteur à partir des données de l'Inspection de l'Agriculture du territoire de Bumba (rapport annuel 2014).

Note 1. Pour une raison de clarté, nous n'avons pas incorporé le manioc, qui est pourtant la production vivrière principale.

Note 2. Le graphique ne reprend pas la production de la cité de Bumba, marginale par rapport à celles des territoires.

Note 3. Les données chiffrées (en tonnes) correspondantes ne sont pas données (étant donné la fiabilité douteuse des statistiques de l'Inspection de l'Agriculture). Nous avons décidé de nous limiter à la ventilation de la production.

La banane plantain, variété Gros Michel ou naine, est de plus en plus cultivée, en particulier dans le secteur de Ngombe-Doko, à Mondongo (à Lisala) où elle obtient de bons rendements.

Le niébé, *kunde*, qui a été vulgarisé dans les années 1980 par l'Institut supérieur agronomique (ISEA) de Mondongo, constitue actuellement une base de protéines dans la ration.

L'Institut avait aussi vulgarisé plusieurs variétés de soja, mais cette culture demeure marginale et essentiellement située à Bumba, qui possède les conditions climatiques et pédologiques les plus appropriées. Enfin, la canne à sucre, toujours cultivée en association avec d'autres plantes, est également utilisée dans la fabrication artisanale d'une boisson alcoolisée chez les riverains (Équipe locale).

C'est le territoire de Bumba qui présente la production agricole la plus importante de la Mongala et la concentration de ménages agricoles la plus élevée. Déjà à l'époque coloniale, le potentiel de la région de Bumba avait été reconnu pour sa fertilité, suite à des prospections réalisées par l'INEAC, qui avait établi



Étape du séchage du soja après la récolte.

(Photo équipe locale, 2013.)

des paysannats (Yandongi, Lilongo, Tshimbi, Yowa, Kwanza et Itimbiri) (IBO 1968 : 4). À l'exception du niébé, qui semble être plus spécifique du territoire de Lisala, et la patate douce, qui bien que margi-

nale, se retrouve surtout à Bongandanga, les autres cultures sont produites pour la moitié, voire pour les trois quarts, à Bumba (Équipe locale). C'est principalement au niveau du riz, du maïs, du manioc et de l'arachide, les productions les plus importantes et commercialisables de Bumba, que le PRAPE a ciblé ses actions (PRAPE 2013).

Les activités du PRAPE à Bumba ont également encouragé la culture caféière<sup>137</sup> dans une région (rayon Yalosemba-Yandongi) qui avait été ravagée dans les années 2000 par une maladie caféière. Celle-ci avait considérablement réduit son potentiel caféier, malgré l'aide procurée par le CDI-Bwamanda, qui était alors propriétaire d'une usine pour le traitement du café à Yandongi (Timolagbala 2012 : 19). La reprise des cours caféiers sur le marché international, à la moitié de l'année 2006 (Agreco 2007 : 15)<sup>138</sup>, et la suspension de la mesure contingente par l'Office international du café (OIC) ont stimulé la relance d'une production qui était en baisse. Depuis, le nombre de planteurs serait en expansion (Baibolaka Bobato 2011<sup>139</sup>). Les paysans de l'Équateur sont motivés par la réouverture des comptoirs d'achat disséminés dans la campagne, à proximité de leurs champs. Une nouvelle usine pour le traitement du café a été implantée à Bumba (ACP 2011). Scibe-Congo (anciennement Scibe-Zaïre) aurait notamment repris des activités commerciales un peu partout dans la région (Lisala, Gemena, etc.) dans la filière caféière, lui qui avait quitté la région dix ans auparavant (Agreco 2007 : 15).

### 3. LES FACTEURS QUI INFLUENCENT DIRECTEMENT LE NIVEAU DE PRODUCTION : ENCADREMENT DES PAYSANS, INTRANTS ET ROUTES

Corollairement à ce regain de production, les usines de transformation, notamment les décor-tiqueuses, sont de plus en plus nombreuses. Elles sont souvent le fruit d'organisations paysannes et de coopératives (exemple : l'UOPA-Yambuli d'Hubert Monzoi), dont certaines sont également soutenues par le PRAPE. Les coopératives ne sont pas

137 Le café est une culture pérenne, destinée à l'exportation.

138 Notons que les cours favorables ne sont pas stables ; ils sont le fruit d'une mauvaise récolte au Vietnam (Agreco 2007 : 15).

139 Bien que la qualité des mémoires soit parfois discutable, à défaut d'autres informations, nous avons choisi de partager l'information, tout en mettant en garde le lecteur.

Selon la définition de la FAO : « Un SIM est un service normalement opéré par le secteur public, qui collecte des informations régulières sur les prix et dans certains cas, sur les quantités des produits agricoles largement commercialisés dans les marchés de groupage ruraux, les marchés de gros et les marchés de détail, et qui communique ces informations en temps utile et régulièrement, par le biais de différents médias, aux agriculteurs, commerçants, fonctionnaires du Gouvernement, décideurs et autres personnes intéressées. »

Cependant, à Bumba, l'avenir de la radio communautaire (un des principaux moyens de communication du SIM) ne serait pas assuré (besoin énergétique trop élevé, générateur trop souvent en panne, risque de dégradation faute de maintenance) (van Hoof 2011 : 2).

nouvelles dans la région, qui en avait vu de nombreuses se créer dans les années 1970 et 1980 (cf. ADI-Bondada, Association pour le développement intégral<sup>140</sup>). Mais avec la rupture des financements au début des années 1990, elles ont dû, pour la plupart, abandonner leurs activités. Actuellement, en amont de toutes ces organisations paysannes qui sont à nouveau nombreuses, INADES-Bumba joue un rôle structurant. En plus d'avoir relancé le système d'informations sur les marchés (SIM) en 2013 (cf. encadré), elle facilite l'accès aux crédits pour les paysans, à travers des mutuelles d'épargne et de crédit, en soutenant le Fonsdev, une caisse d'épargne pour paysans. À Bumba (2009), la caisse est composée de 1500 membres, qui ont épargné ensemble plus de 81 000 USD. Un Fonsdev a également été mis en place à Mondjamboli (avril 2010), et dans le secteur Itimbiri (décembre 2010) (van Hoof 2011 : 3).

La problématique des intrants et, surtout, de l'accès aux semences améliorées apparaît de manière récurrente dans tous les projets de développement et d'appui au secteur agricole. Une bonne distribution de semences améliorées est souvent l'un des principaux facteurs d'augmentation de la production (cf. Projet Riz-Bralima). En 2013, le PRAPE a d'ailleurs relevé la discontinuité de la diffusion de semences certifiées dans le territoire comme un nouveau défi

140 Un projet du diocèse de Lisala appuyé par la COOPIBO.

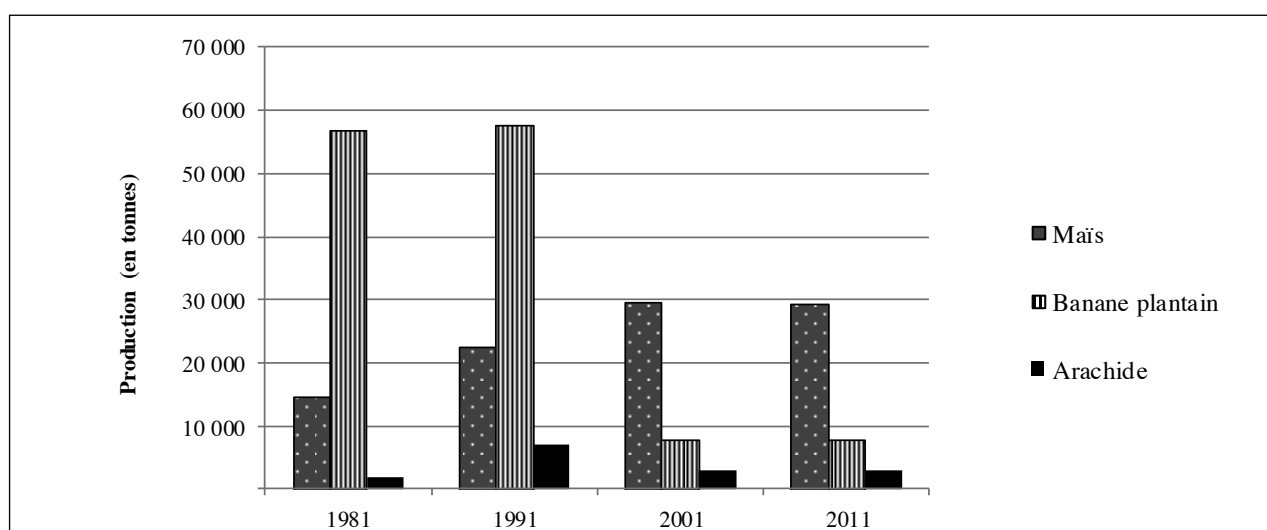
**Tableau 18.2. Statistiques agricoles des produits vivriers: production (en t) et superficie (en ha) (1981-2008-2009).**

Produit	Année	Bumba		Lisala		Bongandanga		Mongala	
		Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie
Maïs	1981	8026	10033	4782	9565	1870	2338	14678	21936
	2008	83076	101217	37420	45420	27325	33042	147821	179679
	2009	71252	86158	44239	53494	35097	38100	150588	177752
Banane	1981	55045	11	939	313	728	242	56712	566
	2008	295354	71205	63933	17948	40302	9716	399589	98869
	2009	261756	63104	73448	15413	40774	10112	375978	88629
Arachide	1981	1740	3479	59	119	79	159	1878	3757
	2008	46370	60518	33343	41679	7866	19434	87579	121631
	2009	40628	58040	31604	32005	6788	17295	79020	107340
Niébé	2008	8344	1646	74104	14619	26608	15964	109056	32229
	2009	4425	885	85533	17071	22669	4472	112627	22428
Igname	1981	5595	-	3300	-	11105	-	-	-
	2008	25496	6493	85257	14730	214 <sup>**</sup> (1)	8420	110967	29643
	2009	23440	4688	91323	15778	67419	9010	182181	29476
Canne à sucre	2008	-	-	99039	6036	4872	6273	103911	12309
	2009	-	-	4872	6273	5309	20601	10181	26874
Soja	2008	7075	541	63670	12761	540	509	71285	13811
	2009	24575	4915	5370	10762	607	528	39552	16205
Patate douce	2008	-	-	736	165	1073	241	1809	406
	2009	-	-	1811	406	1206	316	3017	722

Source : Département de l'Agriculture et du Développement rural... (1981); Inspection de l'Agriculture du district de la Mongala (2008-2009) (Équipe locale).

(1) Il semble y avoir une erreur dans le report des données par l'équipe locale.

Nous mettons le lecteur en garde par rapport à la fiabilité de ces données statistiques. Celles fournies par l'équipe locale, qui présentent certaines incohérences, et l'écart de production et de surface emblavée entre 1981 et 2008-2009 posent question.

**Graphique 18.3. Histogramme de la production de maïs, de banane plantain et d'arachides de 1981 à 2011.**

Sources : Département de l'Agriculture et du Développement rural... (1985: 177); Ministère de l'Agriculture... (1998: 46-51); Minagrider (2013: 14; 24).

Pour des raisons de clarté, le manioc n'a pas été repris dans le graphique.

pour la production agricole à Bumba. Ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il était déjà soulevé dans les années 1980, où l'on déplorait alors la dégénérescence des semences (Département de l'Agriculture... 1985: 36). À cette époque déjà, ni le CDI-Mondongo ni le PNR n'arrivaient à produire suffisamment de semences pour répondre à la demande des paysans, qui vendaient le plus souvent l'entière de leur stock plutôt que d'en garder une partie en vue d'une hypothétique future récolte (Département de l'Agriculture... 1985: 38; 128-129). Lorsque les activités du CAPSA, Centre agricole permanent du Service de l'agriculture de Ndeke<sup>141</sup> (à proximité de Mondongo) prirent fin<sup>142</sup>, on observa simultanément une diminution effective de la production agricole des paysans du territoire de Lisala (Équipe locale). Le CAPSA couvrait la même aire que l'ISEA de Mondongo<sup>143</sup> (secteur Ngombe Doko), avec lequel il n'entretenait, pourtant, que très peu de relations. L'ISEA, depuis sa création en 1972, souffrait déjà d'un manque d'infrastructure et de matériel de base et du non-intérêt de l'État, ou du moins d'un manque de collaboration avec les services de l'État (Département de l'Agriculture... 1985: 128-129). Celui-ci, parallèlement à la formation agronomique qu'il dispensait, s'intéressait aussi à la sélection et à la multiplication des semences. Déjà dans les années 1980 se posait la question des synergies, qui faisaient défaut, entre les différentes stations de recherche postées dans la RDC (cf. ISEA-CAPSA) (*Ibid.*: 50). Si le CAPSA n'existe plus, l'ISEA de Mondongo serait opérationnel (Équipe locale)<sup>144</sup>.

Mais le PARRSA, *via* le programme semencier, effectué par le consultant expert-semencier Mody Ba, s'est plutôt concentré sur le Senasem (à Gemena) et sur l'Inera (à Boketa) (Mumbere s.d.: 1-2).

De nombreuses routes de desserte agricole dans le territoire de Bumba ont été réfectionnées dans

le cadre du PRAPE, par le biais, entre autres, du financement du Fonds international de développement agricole (Fida) et du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui est intervenu comme maître d'ouvrage, alors que la main-d'œuvre employée était essentiellement congolaise (Secrétariat de l'agriculture pêche et élevage, site officiel), comme le préconise la méthode dite « HIMO », utilisée pour la plupart de ce type de travaux. Des sociétés et ONG locales sont également associées aux travaux.

D'autres routes, qui nécessitent des travaux plus lourds, sont réhabilitées de manière « mécanisée », comme, par exemple, les routes Yamaluka-Yandongi-Yambuku et Yandongi-Pont Mongala (en 2012). En plus de réduire significativement le temps de transport (de plusieurs jours) pour les usagers, les travaux de réfection réalisés encouragent par le même biais la production agricole, en facilitant l'écoulement des produits des villages vers Bumba et en réduisant les coûts de transport<sup>145</sup>. L'aménagement de la route Bumba-Matraki<sup>146</sup>-Bongolu-Yandongi (PRAPE 2012), supervisée par l'entreprise Yamondio Trading<sup>147</sup>, a réduit radicalement le temps du trajet (10 km) entre le bassin agricole de Yandongi et la ville de Bumba (Dovin Ntelolo Diasonga 2013). Mais deux ans plus tard, cette dernière serait à nouveau impraticable (2015), car des ouvrages d'œuvre (ponts grumes) se seraient effondrés et l'érosion, causée par la pluie, aurait déjà gâché les résultats des travaux.

Dans la continuité du PRAPE, le PARRSA, par le biais de l'UNOPS, continue à réhabiliter le réseau routier: travaux en HIMO prévus sur l'axe Bunduki-Loloka, ainsi que Mondjamboli-Yapeki-Likaw ou encore Ebonda (Kwe-Kwe)-Yangula, Angonga-Yalosemba, Kanea-Engwanda-Liwea<sup>148</sup>. L'axe routier Monongo-Yamongili est en cours de réhabilitation en HIMO.

141 À sa création, il était appelé « sous-station d'essais locaux (SSEL) Ndeke », puis station d'adaptation locale (SAL) Ndeke, avant de revêtir l'appellation qu'on lui connaît en 1959.

142 L'équipe locale mentionne 1980, mais l'*Étude régionale pour la planification agricole de 1983* mentionne encore que l'activité de l'institution continue, bien que son matériel et sa main-d'œuvre montrent des signes d'essoufflement (Département de l'Agriculture... 1985: 36).

143 Anciennement appelée « ETSSA » (École technique supérieure agricole agréée de l'État).

144 Il semblerait qu'un projet, similaire à celui du CAPSA, soit envisagé dans la Mongala avec les antennes de SENASEM. Mais nous ne disposons pas d'information plus précise à ce sujet.

145 Par exemple, la réhabilitation de la route Yamaluka-Yandongi-Yambuku permet une économie de carburant de 75 à 200 l/trajet/camion, une augmentation de la fréquence des véhicules, qui passe de 1 trajet/mois à 3 trajets/semaine. Enfin, le prix de transport après réhabilitation a diminué de 5000 à 10000 FC/sac (PRAPE 2013: 5).

146 Non localisé sur la carte administrative du MRAC.

147 Selon d'autres sources (Société civile, Lisuma 2011), il s'agirait d'une ONG.

148 Orthographiés, dans les différents appels d'offre du PARRSA (2013-2014): « Bongandu », « Yapiki », « Likahu », « Munongo », « Yangola », « Kania », « Liweya ».





**Entretien et réhabilitation des routes.** (Photo équipe locale, mars 2013.)

Les réhabilitations effectuées dans le cadre du PRAPE ou du PARRSA prévoient la mise en place d'un système de maintenance (barrière de pluie, etc.), en synergie avec les autorités locales, après réception des routes réhabilitées auprès de la direction des Voies de desserte agricole (DVDA) (ou l'Office des routes, selon les tronçons concernés). La DVDA organise la gestion de l'entretien, grâce à la constitution de comités locaux d'entretien routier (CLERC) constitués et structurés au sein des villages situés le long des tronçons concernés (PRAPE 2012). Cependant, ce système comporte certains écueils qui menacent la pérennité des pistes rurales réhabilitées; notamment celui du transfert de l'entretien des routes réhabilitées du projet de réhabilitation à l'Office des routes ou à la DVDA (passant sur les budgets des organes respectifs), lorsque celui-ci ne s'effectue que partiellement. Les moyens matériels dont disposent les CLERC ne sont pas toujours suffisants (brouettes, bottes, imperméables, outils, etc.). Enfin, le système des CLERC sur lequel actuellement repose la majorité de l'entretien du réseau de desserte agricole serait remis en question par le gouvernement (PRAPE 2013: 16).

#### 4. UN AUTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ (ANCESTRAL): LA PÊCHE

De par son vaste réseau de cours d'eau, la Mongala présente également de grandes richesses en ressources halieutiques (aires de pêche: fleuve Congo, Akula, Mongala, Motima) (Ministère de l'Agriculture... 1998: 93). Bien qu'importante à Bumba, c'est à Lisala que cette activité est prépondérante. C'est d'ailleurs là qu'elle est la plus productive: le tronçon du fleuve qui part de Lisala vers le chenal d'Irebu est la partie du fleuve la plus poissonneuse. Les populations sur les abords du fleuve, dites «riveraines» vivent des activités de pêche, rythmées par les saisons (la période la plus favorable sur le fleuve Congo au niveau de Bumba est celle de janvier et juillet, pour la rivière Loeka c'est la période de juin à septembre) (Ministère de l'Agriculture... 1998: 96). Mais cette activité peut être également pratiquée à titre complémentaire. Les pêcheurs, parmi lesquels de nombreux originaires de la Province-Orientale (Chinamula 2007: 19), qui manquent d'intrants, s'adonnent à cette activité à l'aide de techniques élémentaires, notamment l'utilisation de plantes ichtyotoxiques

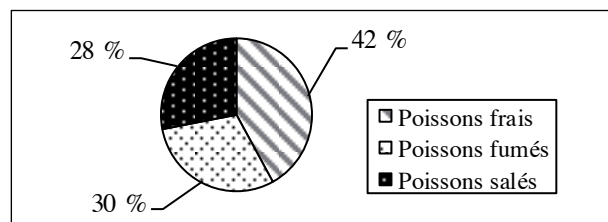
(*molita*), dont la culture est assez répandue le long du tracé de la route. Les filets dormants, les filets lancés, les scènes de rivage et de plage, les nasses de toutes sortes et les hameçons sont les instruments les plus utilisés pour la pêche sur le fleuve, aux environs de Lisala. Plus récemment, on a vu apparaître, au détriment de l'environnement, des moustiquaires imprégnées, surtout employées par des pêcheurs « amateurs » qui, à défaut d'autres occupations, envahissent ponctuellement les bords du fleuve et des affluents. Les professionnels de la pêche fuient donc les coins fréquentés pour des campements plus lointains, mais sont confrontés à des baisses du prix du poisson, à cause de l'augmentation de l'offre et des petits prix pratiqués par les « mareyeuses » (PRAPE 2013). Une partie des poissons commercialisés est exportée vers Kinshasa, environ 75 % du produit de la pêche (PARRSA 2013: 77). Chaque passage d'un bateau sur le fleuve représente pour le riverain une occasion de vendre son produit, quand il n'est pas vendu le long des routes ou dans l'un des nombreux marchés permanents ou ambulants de la région (Ministère de l'Agriculture... 1998: 202-205). Sur le tronçon Lisala-Bumba, les poissons boucanés sont exposés sur les étalages le long de la route; la plupart d'entre eux appartiennent aux familles des *Claridae* et des *Protopteridae* (Chinamula 2007: 19).

Depuis 2005, un échantillon de pêcheurs professionnels de Bumba et de Lisala (les bénéficiaires) auraient vu une amélioration de leur revenu (passant de moins de 50 000 FC à plus de 75 000 FC) (PRAPE 2013: 4), qu'ils attribuent au microcrédit et au filet communautaire mis à disposition par le PRAPE, qui permet aux pêcheurs qui n'en n'ont pas de s'en procurer. Le PRAPE et le PARRSA ont soutenu le renforcement des organisations des professionnels de pêche et la conservation des produits halieutiques (PRAPE 2012).

Si la société civile<sup>149</sup> de Bumba émet certaines réserves par rapport aux résultats du PRAPE, ce dernier décrit sa propre performance globale en ces termes: « modérément insatisfaisante ». L'écart entre le résultat effectif par rapport aux objectifs assignés, compte tenu des importants financements dont le programme disposait, témoigne des déficiences dont a souffert le projet. Ses bilans (PRAPE 2012 et 2013) détaillent largement les difficultés et échecs qui concernent principalement la gestion des finances,

149 Article d'Antonio Lizuma (2013) posté sur le site de la paroisse Notre-Dame de Bumba.

**Graphique 18.2. Ventilation des poissons frais, salés et fumés destinés à la commercialisation (2007).**



Source: Inspection du district de l'Agriculture de la Mongala (2007).

les réhabilitations des routes<sup>150</sup> et des bâtiments. *A contrario*, le projet semble avoir montré quelques performances dans la production agricole (qui ne sont cependant pas chiffrées). Enfin, comme c'est le cas pour tout projet de développement, se pose finalement la question de la pérennité (cf. routes<sup>151</sup>, radio communautaire SIM, etc.). Lisuma écrit: « [...] Mais après le départ du PRAPE, la situation redevient peu à peu comme auparavant, cependant avec une légère augmentation par rapport aux années avant PRAPE. »

150 Sur 700 km prévus, seulement 112 ont été réhabilités en HHIMO et 90 km, mécanisés. Sur 50 puits, seulement 30 ont été forés. Sur les 30 sources prévues, 5 restent à être aménagées.

151 Par exemple, en 2013, la route Bumba-Matraki-Bongolu-Yandongi serait déjà fortement dégradée, par manque d'entretien, notamment sur les premiers 80 km à partir de Bumba (PRAPE 2013: 5).

### Sans prétendre à l'exhaustivité, voici d'autres exemples d'organisations paysannes (OP) dans la Mongala :

- **L'OPM/PORT-ONATRA**

Cette OPM a son siège sur l'avenue du Fleuve, dans la concession «REGIDESO», dans la cité de Bumba. Elle est pilotée par un conseil d'administration «CA» composé de treize personnes ainsi qu'une commission de contrôle «COCO», qui comprend trois personnes. Chaque organe a un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. Le rôle du conseil d'administration est d'assurer la gestion quotidienne de l'association et d'appliquer les décisions prises au cours de l'assemblée générale, tandis que la commission a pour rôle de contrôler périodiquement la gestion financière et le patrimoine de l'association et de rendre compte aux membres.

Elle compte en son sein 62 membres adhérents. Hormis l'appui de crédits de matériels de transformation et conservation reçus du PRAPE en 2011, pour une valeur de 1600 USD, leur source principale de revenu est la cotisation des membres, avec un taux mensuel de 2000 FC par membre. Le conseil d'administration a initié l'activité de vente groupée pour générer des bonus au profit de l'association. À la fin de chaque exercice, le bonus réalisé sera réparti comme suit :

- 70 % aux membres comme cadeau annuel ;
- 30 % pour renforcer la caisse de l'association.

- **OPP/Q. LOKELE-MONGALA à LOKELE-MONGALA**

Cette structure a son siège sur la première avenue, au quartier Lokele-Mongala, dans la cité de Bumba. L'effectif de cette OPP est de 67 membres. Sur le plan organisationnel, elle est dirigée par un conseil d'administration et une commission de contrôle. Dans la gestion de leur cantine, le gestionnaire qui gère cette cantine tient convenablement les supports de gestion mis à sa disposition (fiches de stock, bon d'entrée caisse, bon de sortie caisse et journal de caisse ou livre de caisse). Pour ce qui est des innovations et de l'autonomisation, certaines structures se sont organisées en mettant en place le système de pêche communautaire, l'élevage et les activités d'autofinancement.

- **OPP/Q. LOKELE-MONGALA**

Elle dispose d'une pirogue et d'un filet pour la pêche communautaire.

- **L'OPP/YAOFA**, basée à Ebonda, possède une cantine d'intrants de pêche, deux pirogues et deux filets «engin de pêche» pour les activités de la pêche communautaire.

- **L'OPP/Q. MOBUTU**: basée dans la cité de Bumba, a initié l'octroi de crédit pour l'achat de tôles dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. »

Source: les descriptions sont entièrement reprises du rapport du PRAPE (2012).

### Les radios rurales dans la Mongala

Plusieurs radios rurales sont installées dans tous les territoires de la Mongala. Les unes servent à la propagande politique, d'autres veulent rendre service à la communauté.

À Bumba, nous avons: la radio «Liberté», du Mouvement de libération du Congo (MLC); la «radio du peuple», du PPRD et la radio du Projet de relance agricole province Équateur (PRAPE).

À Lisala, trois radios: radio «Liberté», «radio du peuple» et radio communautaire «Debout Lisala» (RACODELIS), dont une antenne est implantée à Binga. Mais une quatrième, celle du diocèse de Lisala, est en train d'être installée; elle

sera dénommée «Lisanga», mot qui veut dire «ensemble», compte tenu de l'unité qu'elle voudrait créer entre les peuples de culture, de mentalité, de religion... différentes, par le biais de ses futures émissions.

À Bongandanga, deux députés nationaux ont installé chacun leur radio: la radio «Tobongisa Mboka», de l'honorable Robert Bopolo à Boso-Simba et la «Radio communautaire Mongana», de l'honorable Fidèle Tingombay à Mongana. Cette dernière, très puissante, est captée même dans le district du Sud-Ubangi.

Source: Équipe locale.



## RÉFÉRENCES

- AGRECO. 2007. *Étude d'impact socio-environnemental de Pro-Routes: Gemena-Karawa-Businga (Équateur)*. Vol. 5 of Congo, Democratic Republic of – Pro-Routes Project: Environmental Assessment. Bruxelles: AGRECO. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/07/14014614/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-5-17-etude-dimpact-socio-environnemental-de-pro-routes-gemena-karawa-businga-equateur>, consulté le 23 mars 2015.
- Baïbolaka Bobato, Nicolas. 2011. *L'impact du PRAPE sur la sécurité alimentaire dans la zone rurale. Cas du territoire de Bumba*. Mémoire online. Mémoire en vue de l'obtention d'un graduat. Université catholique du Congo.
- Biloso, A. & Tollens, E. 2006. *République démocratique du Congo. Profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. Programme alimentaire mondial, Service d'évaluation des besoins d'urgence (ODAN). KUL-Leuven.
- Chinamula, Idesbald. 2007 (juillet). *Étude d'impact socio-environnemental: mission de cadrage initial et compte-rendu de la consultation publique de Lisala*. Vol. 6 of Congo, Democratic Republic of – Pro-Routes Project: Environmental Assessment. Washington D.C.: The Worldbank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/06/8382526/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-6-13-etude-dimpact-socio-environnemental-mission-de-cadrage-initial-compte-rendu-de-la-consultation-publique-de-lisala>, consulté le 23 mars 2015.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural, République du Zaïre. 1985 (mai). *Région de l'Équateur. Étude régionale pour la planification agricole. Février 1983*. Division de stratégie et de planification agricole, Bureau de planification agricole.
- Dovin Ntelolo Diasonga. 2013 (27 avril). « Territoire de Bumba/Équateur: près de 100 kilomètres de routes de desserte agricole réhabilités ». Dynamique Lindonge. <http://www.lindonge.net/index.php/actualites/47-territoire-de-bumba-equateur-pres-de-100-kilometres-de-routes-de-desserte-agricole-rehabilites>, consulté le 18 avril 2014.
- IBO (Internationale Bouworde). 1968. *Projet de développement rural Lisala-Bumba. République démocratique du Congo*.
- Lisuma, Antonio. « La SOCAM produit du savon à Bumba ». Bumba Notre Dame (blog). <http://bumbanotredame.blogspot.be/2014/06/lasocam-produit-du-savon-bumba-en-plus.html>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2014.
- Rodrigues, Marc, Gilles, Marin, Hart, Tèreze & République démocratique du Congo, Ministère des Travaux publics et Infrastructures. 2007 (septembre). *Étude d'impact social et environnemental de la réhabilitation de routes en RDC. Projet Pro-Routes. Cadre stratégique. Rapport final (draft)*. Bruxelles: AGRECO.
- Ministère de l'Agriculture. 2010 (décembre). *Étude du secteur agricole-phase II. Plan directeur de développement agricole et rural. Province de l'Équateur. Rapport final*. Tecslut International Limitée/GECT. <http://lavoixdupaysancongolais.files.wordpress.com/2012/02/final-equateur-pdap-7-12-10-2.pdf>, consulté le 14 août 2014.
- Minagrider. 2013. Secrétariat général de l'agriculture, pêche et élevage, Service national des statistiques agricoles (SNSA). 2013 (avril). *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)*.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Mono-graphie de la province de l'Équateur*.
- Mumbere, Anselme Sisi. 2012 (juin). « Un système semencier pérenne en gestation dans la zone d'intervention du PARR-SA à l'Équateur ». *Eco-Congo*. <http://www.ecocongo.cd/en/system/files/f-epcj-p1-s1.3.5-a1-1.pdf>.
- PARRSA (Projet d'appui à la réhabilitation et la relance du secteur agricole en RDC), République démocratique du Congo. 2009a (mars). *Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA). Rapport final*.
- PARRSA (Projet d'appui à la réhabilitation et la relance du secteur agricole en RDC). Ministère de l'Agriculture, République démocratique du Congo. 2009b (mai). *Cadre de gestion environnemental et social. Rapport final*.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2012. *Rapport de supervision du 15 octobre au 5 novembre 2012*. Fida, Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Département gestion des programmes, RDC.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2013 (22 avril-6 mai). *Rapport de supervision*. Secrétariat de l'agriculture pêche et élevage, site officiel. <http://www.agriculture-rdc.net/agri/>
- Timolagbala, Simon. 2012. « Équateur: L'ONGD CDI-Bwamanda en passe de résoudre le problème de la trachéomycose du caféier ». *La voix du paysan congolais* 20.
- Tollens, Erik. 2011 (août). *Maize Commodity Assessment and Workplan Related to Maize. 2011 (31 juillet)*. Kinshasa: DAI-USAID. [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/pnady675.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnady675.pdf), dernière visite le 2 décembre 2014.
- van Hoof, Frans. 2011. *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes. Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces congolaises*. Alliance Agricongo. <https://lavoixdupaysancongolais.files.wordpress.com/2011/05/agricongo-brochure-sur-les-op-en-rdc-f-van-hoof-2011.pdf>, consulté le 23 février 2015.
- van Hoof, Frans & Kuyengila, Ernest. 2010. *Un soutien plus efficace à l'agriculture passe par davantage de complémentarité et de synergie entre les Organisations paysannes et les autres acteurs. Les possibilités de synergies dans le secteur agricole et sécurité alimentaire en République démocratique du Congo*. Middelbeers: Advisor for African Farmers Organisation (AFAFO). [http://www.pfsa.be/IMG/pdf/Rapport\\_Congo\\_juni\\_2010\\_def.pdf](http://www.pfsa.be/IMG/pdf/Rapport_Congo_juni_2010_def.pdf)





# CHAPITRE 19

## L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

### INTRODUCTION : UNE QUESTION SENSIBLE

Comme précédemment décrit, le district de la Mongala se situe en partie dans la cuvette centrale. Plus de 70 % de la superficie est recouverte par de la végétation ; le tiers restant est marqué par les activités anthropiques : agriculture permanente (environ 5 %) et complexes agricoles (environ 22 %). L'espace est naturellement divisé d'ouest en est par le fleuve Congo. Au nord du fleuve, le district est caractérisé par la présence de forêt dense humide (48,6 % du district) en alternance avec des complexes agricoles qui, rassemblés aux environs de Bumba et Lisala, se déploient le long des routes principales des deux territoires. Les îles et les abords du fleuve Congo abritent des forêts édaphiques sur sols hydromorphes (23,33 %), lesquels se confondent plus généralement avec le réseau hydrographique (rivières Lopori, Bolombo et Yekokora). Au sud, ceux-ci alternent avec la forêt dense humide, dominante (Ministère du Plan 2005 : 3). Le patrimoine végétal de la Mongala compte plusieurs essences dont le *Gilbertio dendron dewevrei*, l'*Uapaca guineensis*, le *Trema guineensis* et le *Pericopsis elata* (ou « Afrormosia ») qui, depuis l'époque coloniale, ont attiré dans la région de nombreuses sociétés d'exploitation forestière ou agro-industrielles<sup>152</sup>. L'accès à ces ressources est au centre d'un champ d'interventions aux intérêts divergents, parfois contradictoires, ce qui fait de la gestion des

forêts une question très sensible, alors que l'encadrement législatif et son application effective posent problème.

Trois catégories d'acteurs s'y côtoient. Il y a d'abord les communautés locales, dont le niveau de vie dépend directement de la disponibilité des ressources forestières. Elles sont soutenues par des organisations de la société civile, auxquelles se joignent souvent les organisations environnementales. Ces dernières constituent une deuxième catégorie d'intervenants : leur mobile est avant tout de protéger la biodiversité, et donc le couvert forestier. Elles font pression à la fois sur le Gouvernement congolais, sur les pays partenaires et sur les organisations internationales pour renforcer le contrôle sur les filières bois ; dans le pays, elles font campagne contre l'exploitation industrielle, dont les pratiques ne rencontrent le plus souvent ni les standards de développement durable, ni les doléances des communautés locales. La troisième catégorie est celle des exploitants forestiers, artisanaux ou industriels. Les premiers œuvrent presque systématiquement dans l'illégalité, et la formalisation de leur activité est un enjeu majeur de la lutte contre la déforestation, souvent négligé (Lescuyer *et al.* 2014). Les seconds sont moins nombreux, mais ont une capacité de nuisance locale largement supérieure à celle des exploitants artisanaux. Ils sont, de ce fait, en conflits récurrents, tant avec les communautés villageoises qu'avec les organisations de la société civile. Le chapitre s'attardera sur ces acteurs industriels, dont la situation est mieux documentée.

---

152 Pour plus de détails, voir le chapitre 3 Végétation. L'exploitation du bois attirait aussi les sociétés agricoles. Ainsi la Société des cultures au Congo belge (SCCB), en plus de produire de l'huile de palme, exploitait le bois à Bosondjo. Au Nord du territoire de Lisala, c'est la société Agri-Bois qui étendait ses activités (Équipe locale).

## 1. CADRE LÉGAL DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE : UNE SITUATION PARFOIS NÉBULEUSE

Depuis la fin des hostilités, sous la pression et avec l'aide des donateurs internationaux, les lois et règlements régissant l'exploitation forestière ont été totalement refondus (Lawson 2014: 7; 11). Complété par différents textes d'application (décrets et arrêtés), le Code forestier adopté en 2002 et la Constitution de 2006 constituent le cadre législatif de base qui codifie l'ensemble de la gestion forestière en RDC. Le Code forestier de 2002 fait table rase des textes existants, hérités de la période coloniale, pour mieux répondre aux nouveaux défis socio-économiques de l'État en matière de gestion forestière. Quatre priorités se dégagent: protection des forêts; gestion des forêts; gouvernance; contrôle des activités et conduite des contentieux (REM 2011: 8). La Constitution de 2006 instaure la décentralisation, en matière forestière également: elle établit un ministère provincial des Forêts. Cependant, le cadre réglementaire comporte encore de nombreuses failles, tant au niveau de son contenu que de sa mise en œuvre (Lawson 2014: 11-12; Sakata 2009: 269; 283).

L'accumulation de textes législatifs qui, pour les plus récents ne font pas mention des précédents, crée un flou juridique: souvent contradictoires, les nouveaux textes qui concernent les matières déjà réglementées par le Code forestier de 2002 abrogent-ils ou complètent-ils les précédents? Certains auteurs énumèrent les principaux cas qui posent problème<sup>153</sup>.

Par ailleurs, le Code forestier prévoit la conversion des anciens titres (lettres d'intention, garanties d'approvisionnement) en concessions forestières, sur la base d'une demande à soumettre par l'exploitant, à charge d'une cellule technique et de la CIM<sup>154</sup> de statuer sur leur recevabilité endéans un an (cf. carte Banque mondiale 2005). Celui-ci a été précédé de trois mois par l'instauration d'un moratoire qui a suspendu l'octroi de nouvelles allocations forestières. Cette procédure devrait légaliser l'exploitation des concessions et permettre l'application par l'exploitant

des mesures prévues par le Code forestier: la constitution du plan d'aménagement forestier et la définition du cahier des charges. Mais la procédure de conversion des anciens titres (lettre d'intention, garanties d'approvisionnement) a été parasitée par un manque de volonté politique. Ainsi du décalage entre l'adoption du moratoire sur l'allocation des nouveaux titres forestiers (arrêté ministériel du 14 mai 2002) et sa publication au *Journal officiel* (2004), qui a créé un vide juridique pendant deux ans, laissant la porte ouverte à de nouvelles attributions. Les demandes de conversion qui valaient pour des titres postérieurs au moratoire posaient donc problème (Rodriguez *et al.* 2007: 30). En 2005, pour mettre fin aux dérives et statuer sur ces nombreux titres accordés après 2002, un nouvel arrêté qui fixe les modalités de conversion et qui porte extension du moratoire est publié. Celui-ci entend par « anciens titres forestiers » ceux qui ont été conclus ou émis avant la publication du même décret. Ce texte valide donc les titres émis entre 2002 et 2005. Finalement, la commission interministérielle a statué en ne considérant que les titres acquis entre le 31 août 2002 (publication au *Journal officiel* du Code forestier) et le 15 juillet 2004 (publication au *Journal officiel* de l'arrêté ministériel instituant le moratoire) (REM 2012: 4; 6). Par ailleurs, certains titres forestiers jugés, en 2005, comme « non convertibles » ont tout de même fait l'objet d'une conversion au bout d'un long processus de revue des requêtes de conversion (RDC/MECNT 2009: 23) et ont débouché sur un contrat de concession signé, après avoir fait l'objet d'un avis particulier de la CIM.

## 2. EXPLOITATION FORESTIÈRE ET AGRICULTURE : UN IMPACT SUR LES FORÊTS ET SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

### 2.1. IMPACT SUR LES FORÊTS

L'exploitation du bois se réalise à la fois de manière industrielle et artisanale, bien qu'elle puisse également revêtir la forme dite « artisanale » pour reprendre une expression récente, à savoir: une activité industrielle masquée, menée sous le couvert de PCA<sup>155</sup> (Lescuyer *et al.* 2014: 2). Trop souvent, le focus est exclusivement dirigé sur les grosses sociétés

153 L'arrêté ministériel n° 035 du 5 octobre 2006 qui ne fait aucune mention de l'arrêté ministériel n° 263 du 3 octobre 2002 relatif au même objet, ou encore l'arrêté n° 036 du 5 octobre 2006 sur les plans d'aménagement des concessions forestières, dont le préambule ne fait nullement allusion à l'arrêté n° 262 du 3 octobre 2002 fixant la procédure d'établissement d'un plan d'aménagement forestier (Sakata 2009: 282-283).

154 Commission interministérielle.

155 PCA: permis de coupe artisanale.

industrielles de la région, lorsqu'il s'agit d'aborder la problématique de la déforestation, alors que la filière artisanale menace davantage l'environnement. De récentes études suggèrent que les méthodes d'agriculture sur brûlis et une importante population<sup>156</sup> sont les principales causes de déforestation en RDC (Defourny *et al.* 2011 ; Lawson 2014 : 7). Cette thèse est contestée par certains auteurs tels qu'Eric Tollens, qui doute que l'agriculture soit un facteur de déforestation déterminant pour la RDC, ou encore Brooks, qui considère que l'Afrique centrale présente peu de risque de déforestation (Tollens 2010 : 31 ; Vermeulen 2013 : 226). Il est toutefois indéniable que celle-ci touche les zones péri-urbaines de la Mongala et qu'elle est provoquée par l'agriculture itinérante, la coupe de bois de chauffe et l'exploitation artisanale. La proposition officielle de la RDC dans le cadre du processus REDD+<sup>157</sup> (2010) identifie d'ailleurs l'exploitation illégale comme une cause directe de déforestation et de dégradation des forêts en RDC (Lawson 2014 : 8)<sup>158</sup>.

Lisala et Bumba disposent chacune d'une centrale thermique, mais, à l'instar de toutes celles de la province de l'Équateur, elles sont non opérationnelles, à cause de la vétusté du matériel, du manque de maintenance et de l'approvisionnement insuffisant en carburant (RDC, Ministère de l'Énergie 2007 ; Nyembo Kitungwa 2011 ; Objectif Développement communautaire 2009 : 7). Les besoins domestiques (cuisine) en énergie de la majorité de la population sont couverts par le charbon de bois, situation qui provoque la détérioration des massifs forestiers autour des zones habitées (Defourny *et al.* 2011 ; Tollens 2010 : 7). Corollairement à l'augmentation de la population de Bumba, la pression sur les forêts s'intensifie. Les sociétés d'exploitation participent à – et accentuent – cette tendance, bien que, même sans leurs interventions, une partie des forêts serait vouée à disparaître au profit de l'extension des terres dédiées à l'agriculture (Kjell Khüne 2005 : 9). Quand la population dépasse 10-15 hab./km<sup>2</sup>, les

temps de jachère diminuent, la fertilité décroît et la part du manioc s'accroît, aux dépens de plantes plus exigeantes ; à 20-30 hab./km<sup>2</sup>, le système n'est plus vraiment soutenable et la jachère tend à disparaître<sup>159</sup>. Dans la région de Lisala et Bumba, la densité de population a dépassé le seuil des 30 hab./km<sup>2</sup> (Karsenty 2012<sup>160</sup>). Certaines cartes réalisées par le SPIAF<sup>161</sup>, en 2006, illustrent clairement ce phénomène de déforestation (Musampa Kamungandu 2009 : 20). Bien que le taux de dégradation forestière de la RDC à l'échelle mondiale reste modéré, il est tout de même le plus important parmi ceux des pays du bassin du Congo, entre 2000 et 2005 : « On note un rythme de déforestation très élevé dans les massifs proches des centres urbains. Ceux-ci servent de bassins d'approvisionnement pour ces mêmes centres » (Mpoyi *et al.* 2013 : 12). Dans la Mongala, la pression démographique sur la forêt est la plus intense autour des deux grandes agglomérations, Bumba et Lisala. Une étude de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) met en évidence la concentration des phénomènes de déforestation aux franges du massif forestier, en particulier dans les régions de Gemena, Lisala et Bumba au nord (Defourny *et al.* 2010 ; CTB 2007 : 17). Après l'Est du Congo, c'est cette partie de l'Équateur qui est la plus touchée par la déforestation.

À l'origine, les savanes édaphiques ou les *grasslands* sont peu nombreuses, excepté les zones marécageuses le long des plus grandes rivières. Selon Lumbuenamo, il semblerait pourtant que, tout comme les espaces dits « dégradés », celles-ci deviennent de plus en plus importantes dans la région de Lisala. C'est le résultat d'une activité agricole intensive pratiquée par les communautés locales (agriculture sur abattis-brûlis) et de l'exploitation forestière liée au commerce du charbon de bois, qui subissent la pression des marchés de Kinshasa et de Kisangani. Sans modification, cette tendance transformera à terme la forêt primaire en forêt secondaire et en couvert non forestier (Lumbuenamo 2006 : 12-13).

156 La densité de population serait la variante la plus corrélée [à ?] la déforestation selon Mpoyi *et al.* (2013 : 6).

157 REDD+ : Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation. Initiative de l'ONU pour la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement, étendue à la conservation, à la gestion durable et au stockage de carbone forestier (site web REDD+).

158 L'auteur cite le *Plan de préparation à la REDD, 2010-2012* (RDC/MECNT 2010).

159 Une problématique qui était déjà relevée dans la Mongala dans les années 1980 (cf. Yekola & Ngatho 1990 : 185-188).

160 Cf. carte de la déforestation à Bumba et Lisala, attribuée à Defourny *et al.* (2011) dans un exposé non daté de Karsenty (online).

161 SPIAF : Service permanent d'inventaire et d'aménagement des forêts.



## 2.2. IMPACT SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

La forêt regorge de produits non ligneux (PFNL), comme le gibier, les insectes, les poissons et les oiseaux, qui constituent, pour la population de l'Équateur, le principal apport en ressources protidiques (Libakata Enyangola 2008: 61-62). La chasse est communément pratiquée. En plus du fusil (moderne ou produit localement), d'autres techniques sont utilisées, telles que le piégeage ou la chasse aux chiens et aux filets. La cueillette des PFNL est aussi une activité traditionnellement rémunératrice; les produits les plus prisés sont: le *m'fumbwa* (*Gnetum africanum*), le *ketsu* (poivre noir d'Afrique), les chenilles, les escargots, les termites, les Marantaceae (dont les feuilles sont utilisées pour l'emballage de chikwange, le *malemba* et le toit des maisons), l'*Urena Lobata* (qui sert de fil pour l'emballage et la fabrication des filets de chasse), la noix de cola, etc.<sup>162</sup>

Quelle soit le fait des guerres passées ou de l'exploitation forestière actuelle, la dégradation des massifs nuit à toutes ces activités complémentaires: c'est notamment le cas en territoire de Lisala où les populations animales et végétales ont nettement diminué. Le gibier se fait de plus en plus rare en ville et au niveau des villages, le long du tracé de la route, malgré les mesures du Gouvernement qui interdisent périodiquement la chasse, pour tenter de régénérer la faune<sup>163</sup>.

En 2007, la Banque mondiale publiait une enquête sur la situation socio-environnementale de Lisala (tronçon Lisala-Businga). Lorsqu'elle ne pro-

162 Ramassées fraîches, les chenilles sont échaudées, fumées ou séchées au soleil jusqu'à dessiccation complète, puis rassemblées en paniers ou dans les greniers pour être conservées. Lors de la préparation du mélange, on en retire une certaine quantité destinée à être moulue ou pilée pour devenir de la farine. Les chenilles séchées et grillées sont destinées à être commercialisées (Kinshasa).

Le commerce de *ketsu*, autrefois florissant en territoire de Lisala et pratiqué avec les commerçants d'Afrique de l'Ouest, s'est estompé en même temps que la dégradation des routes. Le projet Pro-Routes (voir chapitre 15) devait restimuler cette filière (Chinamula 2007: 20).

Enfin, le commerce de *m'fumbwa* avec Kisangani et Kinshasa était jusqu'à récemment toujours pratiqué (Awono *et al.* 2009).

163 De nombreuses espèces sont considérées comme étant « en voie de disparition et/ou rares»: l'éléphant de forêt (*Loxondota africana cyclotis*), le léopard (*Panthera pardus*), le potamochère, les singes argentés et dorés, l'antilope (Guib d'eau, *Tragelaphus spekeii* ou *sitatunga*), la gazelle, le chimpanzé, le cricétome (*Cricetomys emini*), le grand lézard, la civette d'Afrique (*Civettictis civetta*), le pangolin à écailles (*Phataginus tricuspis*), etc. Dans le pays de Lisala, la présence de ces espèces a été récemment observée, mais en densités réduites (Chinamula 2007: 19).



**Vente de chenilles sur un marché.**

(Photo © Antonio Lisuma, août 2011.)

venait pas des Pygmées de Bongandanga, également d'importants pourvoyeurs, la viande de brousse retrouvée sur le marché de Lisala venait de routes moins fréquentées (Monveda, Binga, etc.), jusque-là épargnées par l'exploitation forestière. À certains endroits de la route, où l'exploitation forestière a jadis été très active, la diminution en quantité de certains PFNL (escargots, termites, etc.) était tangible (Chinamula 2007: 15). Dans le territoire de Bumba (à Ndobo, secteur de Modjamboli), sur les terres limitrophes de la localité de Yaleli, c'est l'habitat des chenilles qui a été bouleversé du fait de l'exploitation du Sapelli par la société Cotrefor. Le témoignage d'un villageois, retranscrit dans *L'Écho de la forêt*, fait part des dégâts: « Le Sapelli abrite des chenilles qui sont, non seulement, la base de l'alimentation de nos communautés, puisqu'elles sont riches en protéines, mais leur commercialisation constitue une source de revenus pour les ménages, permettant ainsi aux familles de payer les frais de scolarité et d'assurer leurs soins de santé. L'abattage de ces arbres perturbe nos habitudes alimentaires et l'équilibre de notre communauté » (Wabiwa Betoko 2014: 6).

## 3. EXPLOITATION ARTISANALE/INDUSTRIELLE

### 3.1. EXPLOITATION ARTISANALE

« L'exploitation industrielle étant destinée presque exclusivement au marché international à cause de son coût élevé, l'exploitation artisanale du bois s'est ainsi considérablement développée pour satisfaire une demande nationale/locale – voire régionale – sans cesse croissante » (Bolongo & Maindo 2014: 7).

À l'instar d'autres pays du bassin du Congo, le marché domestique de la RDC est principalement approvisionné par du bois d'origine artisanale, parce que les sociétés industrielles n'effectuent généralement pas le sciage du bois sur place, mais l'exportent directement. L'exploitation artisanale représente 90 % de l'exploitation forestière en RDC (Lescuyer *et al.* 2014 : 3). Alors que la RDC sort d'années de guerre et de conflits armés, le marché intérieur en bois d'œuvre est en plein essor, favorisé par le secteur de la construction et du mobilier dont la demande est en hausse. La réhabilitation de certaines routes et pistes a facilité l'accès à de nouveaux espaces forestiers pour l'exploitation artisanale. D'importants gains sont réalisés par les exploitants artisanaux et par une multitude d'acteurs et intermédiaires privés qui y trouvent chacun leur compte. Les communautés locales sont les premières à en bénéficier (elles font payer des droits d'entrée, louent leur terre, vendent leurs arbres, etc.) sans égard pour les dommages environnementaux collatéraux. Mais ce système d'exploitation informelle, « de survie », ne garantit aucune durabilité ni de la forêt, ni des bénéfices qu'elle procure (Bolongo & Maindo 2014 : 7-8). Il devrait pourtant s'effectuer dans un cadre légal puisque la législation la reconnaît : aux termes de l'article 8 de l'arrêté n° 35 du 5 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière, elle définit les conditions d'octroi du PCA parmi lesquelles figurent l'outillage (qui doit être manuel : scie ou tronçonneuse), la nationalité congolaise et le lieu d'exploitation, qui doit correspondre à celui des forêts des communautés locales (Lescuyer *et al.* 2014 : 5 ; Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier 2002 – chapitre II). Mais le normatif se heurte à la pratique : sur



**Sciage de bois à la tronçonneuse.**  
(Photo équipe locale, 2013.)

le terrain, l'application des textes doit compter avec de nombreux obstacles, notamment d'ordre technique, financier ou liés à la qualité des textes parfois incomplets ou confus ; surtout, il y a la lenteur et l'inefficacité de l'Administration qui délivre les permis<sup>164</sup>.

L'exploitation artisanale de bois s'effectue à petite échelle par des associations et des individus disséminés dans la Mongala (RDC, Ministère du Plan 2005 : 48). Les uns utilisent la scie mobile, c'est le cas de Caritas-Développement et de l'économat du diocèse de Lisala ; les autres, plus nombreux, emploient la tronçonneuse. Ce dernier système, plus rapide, grâce auquel ils arrivent à scier le bois avec ou sans grumelle, est communément appelé *monzube*. D'autres, enfin, le coupent à la main (Équipe locale).

Le secteur forestier artisanal est un pourvoyeur important d'emplois directs et indirects. Dans le Bandundu, le Bas-Congo et la Province-Orientale, on recense 2000 à 3000 scieurs artisanaux ; nous ne disposons pas de données pour l'Équateur, mais il est évident qu'il en va de même. Aux métiers de scieurs, s'ajoutent les métiers liés à la vente des produits (Lescuyer *et al.* 2014 : 39). Le secteur joue localement un rôle central dans l'organisation socio-économique des communautés installées au voisinage de concessions forestières. À Bongandanga, l'exploitation artisanale constitue la source principale de revenus permettant à la population locale de satisfaire des besoins socio-économiques. Les externalités sont identifiées au niveau de l'alimentation des familles, la scolarisation des enfants, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'habitat, les capacités de transport et le développement local (CDRN-forum local de Bongandanga 2010).

Dans le territoire de Lisala, le charbon de bois, qui est produit dans les villages avoisinant les routes, est transporté dans des sacs par portage jusqu'à la ville de Lisala, où la plupart sont exportés vers Kinshasa *via* le fleuve<sup>165</sup> (Chinamula 2007 : 17 ; Trefon *et al.* 2010 : 34).

164 À ce sujet, un rapport de mission de terrain OI-FLEG recense les activités illégales, tant industrielles qu'artisanales (OGF 2014).

165 Cette production de charbon de bois représenterait, pour cinq mois (janvier-mai 2007), à peu près 2150 sacs d'environ 50 kg, soit 62,5 t. Mais le service de l'Environnement lui-même, qui a fourni à l'équipe Pro-Routes le chiffre, le critique en précisant qu'il ne correspond pas à la réalité (Chinamula 2007 : 17).

## 3.2. EXPLOITATION INDUSTRIELLE

### 3.2.1. INTRODUCTION

En RDC, la filière industrielle du secteur bois évolue dans un marché très concentré : s'appuyant sur les données transmises par la direction de la Gestion forestière (en sigle : DGF), Lawson (2014) indique ainsi qu'en 2010, les 10 plus grosses compagnies se partageaient 90 % des abattages légalement réalisés. Encore est-on « en famille », puisque par le jeu des fusions-acquisitions, toutes ces entreprises se côtoient au sein de quelques grands groupes aux capitaux européens, libanais ou américains. Dans le milieu congolais, deux compagnies se distinguent : la Siforco et la Sodefor, filiales respectivement des groupes Blattner Elwyn (en sigle : GBE) et NordSud Timber (en sigle : NST), lesquels rassemblent plus de la moitié de la production industrielle et des exportations de bois officiellement enregistrées en RDC en 2010 (Lawson 2014 : 8). La production s'écoule presque exclusivement à l'international, essentiellement sur les marchés européens et, depuis quelques années, asiatiques (en plein essor). En termes de contribution à l'économie nationale, le secteur industriel pèse environ 15 000 emplois directs, contre 25 000 au moins au secteur artisanal, d'après certains travaux (Lescuyer *et al.* 2014 : 30 ; OFAC site web online)<sup>166</sup>.

Le niveau d'activité reste toutefois relativement faible, en comparaison avec les pays voisins du bassin du Congo, et selon la Fédération des industriels du bois (en sigle : FIB), organisme rassemblant la plupart des grands opérateurs au Congo, celui-ci serait en contraction. La Banque centrale du Congo (en sigle : BCC) indique pourtant une nette croissance des rentrées en devises générées par les exportations, entre 2009 et 2013, imputable à la fois à une certaine tenue des cours sur les principaux marchés, malgré des fluctuations importantes, ainsi qu'à une augmentation des volumes commercialisés (BCC 2014 : 131 ; 174). Cette contradiction apparente ne peut s'expliquer sans tenir compte de la difficulté à quantifier avec un degré d'exactitude raisonnable l'activité forestière : la déficience des indicateurs statistiques, les nomenclatures différentes adoptées selon les services concernés et les informations divergentes y mentionnées, rendent en fait très aléatoire tout exer-

cice comparatif. Lescuyer *et al.* (2014) rapportent ainsi que la production industrielle officielle du pays n'a jamais excédé 400 000 m<sup>3</sup>, un niveau loin en-deçà des calculs de la BCC, qui reproduisent des volumes constamment supérieurs à ce plafond, entre 2010 et 2013, pour la seule production de grumes<sup>167</sup> (BCC 2014 : 56). Parallèlement, les informations de la DGF reproduites par l'OFAC<sup>168</sup>, indiquent au contraire une régression de 35 % de la production industrielle<sup>169</sup> de grumes et une contraction des sorties de plus de 40 %, entre 2008 et 2011. L'incertitude prévaut également sur le niveau des sciages industriels, au sujet desquels la DGF, l'Office congolais de contrôle (en sigle : OCC) et l'Organisation internationale des bois tropicaux proposent, pour la même année (2011), respectivement des volumes de 30 000 m<sup>3</sup>, 36 000 m<sup>3</sup> et 62 000 m<sup>3</sup> (REM 2013 : 22 ; OFAC). Or, la question de la santé du secteur industriel a des implications très concrètes dans la défense de ses positions sur certains dossiers sensibles comme l'exploitation de l'Afrormosia (voir encadré 19.1).

### 3.2.2. PASSAGE EN REVUE DES SOCIÉTÉS IMPLANTÉES DANS LA MONGALA

Près de la moitié de la superficie de la Mongala est convertie en titres fonciers actifs (voir graphique 19.1 pour leur répartition par territoire). Le territoire de Bongandanga, intégralement installé dans la cuvette, est également le plus exposé à l'exploitation. Mais proportionnellement, c'est le territoire de Lisala qui cède la plus grande partie de son espace (plus de 50 %) à l'exploitation industrielle (voir carte forestière cahier couleur). En mai 2014, les titres étaient regroupés aux mains de six sociétés, toutes à capitaux étrangers : la Siforco, la Sedaf, la Cotrefor, la Soforma, la Sicobois et la Safo.

*Siforco et Sedaf* – Ancienne filiale du groupe (suisse) Danzer, passée en 2012 dans le portefeuille du groupe américain GBE, la Société industrielle forestière au Congo (en sigle : Siforco) compte parmi les principaux exploitants forestiers de la RDC, où elle est active depuis 1972. Ses principales activités

<sup>167</sup> 451 000 m<sup>3</sup> en 2010. Volumes prévisionnels en 2011 ; volumes estimés pour 2012 et 2013.

<sup>168</sup> OFAC : Observatoire des forêts d'Afrique centrale.

<sup>169</sup> La source est libellée « secteur formel » ; l'examen du tableau « Production par compagnie pour les plus importantes (m<sup>3</sup>/an) », 2 pages plus loin, indique toutefois que n'est ici concernée que la production industrielle, et non le secteur artisanal.

<sup>166</sup> Qui cite la Fédération des industriels du bois (FIB).



concernent l'exploitation forestière et la transformation de bois. L'usinage est réalisé sur deux sites: Bumba et Maluku<sup>170</sup>, ce dernier recevant le bois par le fleuve, sous forme de radeau ou embarqué sur des unités flottantes (barges, pontons); de là, le bois traité (planches, placages) est acheminé jusqu'à Matadi, notamment par la société de transport NRJ (GBE).

Historiquement implantée dans la région à Engengele (terr. Bumba), la Siforco a développé ses activités sur trois GA contiguës, de part et d'autre de la limite entre Équateur et Province-Orientale, restructurées, en 2004, en deux titres constituant le bloc « K8 », faisant alors de la compagnie le principal opérateur forestier du Nord du pays: en 2006 et 2010, la compagnie déclarait sortir ainsi environ 120 000 m<sup>3</sup> des territoires de Bumba et d'Aketi<sup>171</sup> (Rodriguez *et al.* 2007; Lawson 2014: 8). Avec la compagnie Sodefor (voir ci-dessous), la Siforco est responsable de plus de la moitié de la production et des exportations de bois officiellement enregistrées en RDC (Lawson 2014: 8). En 2013, Siforco était également le principal titulaire, dans le pays, de concessions forestières, lesquelles totalisaient 2,1 millions d'ha, soit 19 % de la superficie totale concédée aux compagnies industrielles (24 % dans la Mongala). En 2010 et 2011, la production cumulée déclarée de la compagnie sur le seul titre GA 025/04 (partie « Mongala » du bloc « K8 ») atteignait plus de 121 000 m<sup>3</sup>. Suite au scandale de Yalisika (lire encadré « Le scandale de Yalisika », page 316), la Siforco y a cessé ses activités<sup>172</sup>. Son exploitation se concentre aujourd'hui sur l'autre rive du fleuve, en territoire de Bongandanga, où elle gère trois concessions, respectivement dans l'entre-Lopori-Bolombo, dans l'entre-Bolombo-Yekokora<sup>173</sup> et près de Yakata<sup>174</sup>. Initialement attribuée à la Société d'entreprise et de développement africain (en

sigle: Sedaf), cette dernière concession fut un temps exploitée conjointement par les deux compagnies, la Sedaf en étant le titulaire légal depuis 1999, mais « louant » une partie de sa concession à la Siforco, qui lui rachetait en outre sa propre production. Le titre fut transféré en 2012 à la Siforco, mais la situation ne fut véritablement régularisée qu'en 2014 (Kjell Kühne 2005: 10; OGF 2014: 19-20). Seule société à capitaux congolais dans la région, la Sedaf a été constituée en 1997; elle est passée sous le contrôle de GBE, suite à son rachat, en 2012, par la Siforco. La production cumulée déclarée par la Sedaf entre 2009 et 2011 sur la concession de Yakata atteint plus de 15 500 m<sup>3</sup>.

**Sodefor et Soforma** – Deux sociétés du groupe NST opèrent actuellement dans la Mongala. La Société de développement forestier (en sigle: Sodefor) est l'héritière de l'ancienne compagnie nationale Forescom et, à ce titre, l'État congolais détient encore une participation minoritaire (18 % en 2004). Enregistrée au Liechtenstein, la NST est dirigée par deux Portugais; elle a ouvert son capital au groupe suisse Precious Wood, un autre acteur majeur de l'industrie forestière en Afrique francophone, qui y détient une importante participation minoritaire (Molnar *et al.* 2011: 23-24). La Sodefor est le principal exploitant forestier du pays. Un temps détentrice d'un titre à Bumba, celui-ci a été résilié. La Sodefor compte encore une exploitation en territoire de Lisala où, de 2009 à 2011, sa production cumulée atteignait environ 21 000 m<sup>3</sup> (World Resources Institute 2013). L'autre compagnie du groupe NST toujours présente dans le district est la Société forestière des matières ligneuses africaines (en sigle: Soforma). Autrefois constitutive avec la Sodefor et la Siforco d'une « triade » rassemblant plus de la moitié de la superficie concédée dans le pays aux exploitants forestiers industriels, la Soforma s'est depuis lors recentrée sur un espace plus restreint. Titulaire d'une concession située à cheval sur les territoires de Lisala et de Bumba (sect. Banda-Yowa), sa production déclarée en 2011 y atteignait un peu plus de 3 000 m<sup>3</sup> (World Resources Institute 2013).

**Sicoboïs** – Si la Siforco domine au sud du fleuve, la compagnie Sicoboïs est son pendant dans le territoire de Lisala, où elle dispose de trois titres forestiers, dont un déborde marginalement sur le district voisin du Nord-Ubangi. La compagnie est contrôlée par des capitaux belges.

170 Située à proximité de Kinshasa à l'extrémité navigable du fleuve, l'usine de Maluku est la principale unité de transformation de la compagnie (Forest monitor 2006).

171 Rapport d'environ 1/3 à 2/3 entre Bumba et Aketi en 2006 (Rodriguez *et al.* (2007: 31), citant les services de l'environnement des territoires concernés).

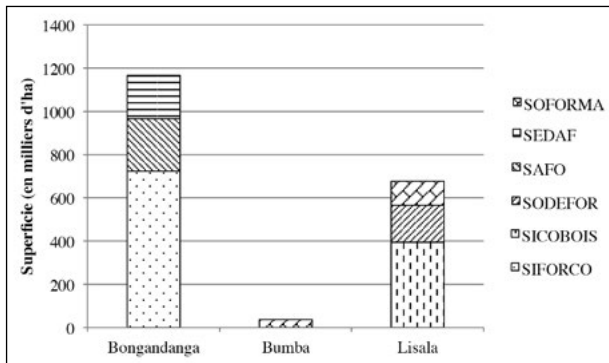
172 Sa concession GA 025/04 a été résiliée en avril 2014 (OGF 2014: 15).

173 Blocs « K2 » et « K7 » correspondant aux titres GA 07/95, 26/04 et 27/04. Les deux premiers sont devenus respectivement CCF 026/11 et CCF 027/11. Pour le titre 27/04, nous ne disposons pas d'information.

174 Actuel Bloc « K10 », correspondant au titre GA 02/98. La concession déborde sur le district voisin de la Tshuapa.



Graphique 19.1. Distribution des superficies concédées par territoire et par compagnie. Juillet 2013 (1)



Source : d'après direction Inventaire et Aménagement (DIAF), direction Gestion forestière (DGF) (2013).

(1) Ne sont repris dans ce graphique que les CCF signés ou en attente de signature au 31 juillet 2013.

(2) L'auteur met en garde le lecteur sur les superficies des concessions ci-dessus qui ne correspondent pas à celles fournies par le MRAC (cartographie). Dans la mesure où nous ne disposons pas de plus d'informations quant aux méthodes de calcul du DIAF et DGF, nous gardons ce graphique à titre indicateur. Celui-ci montre la répartition des sociétés industrielles par territoire.

**Safo** – La Société africaine forestière (en sigle : SAFO) a été créée en 1994 par la Safricas et la Compagnie de chemins de fer et d'entreprises (CFE), originellement sous le nom de Société forestière du Zaïre (SFZ). L'entreprise est installée à Kubulu (secteur Boso-Simba, terr. Bongandanga), d'où elle exploite les forêts de Boso-Ndjanoa (par Boso-Tokia et Tombele) et de Boso-Mosuka. La Safo est titulaire d'un titre en territoire de Bongandanga (sect. Yakata). Au début 2014, la mission de contrôle opérée sur le terrain par l'OGF a cependant constaté la suspension des activités, en raison de difficultés financières et techniques auxquelles la société doit faire face depuis 2012, accusant des arriérés de salaire et l'abandon d'importants stocks de bois abattus depuis 2012 (OGF 2014 : 26).

**Autres opérateurs** – La Compagnie de transport et d'exploitation forestière (en sigle : Cotrefor; ex-Trans-M Bois) appartient au groupe libanais Congo Futur. Installée à Ndobu (secteur Monzamboli, terr. Bumba), elle détenait l'une des concessions les plus étendues du district (246 000 ha<sup>175</sup>), de laquelle elle tirait, en 2011, un volume de production déclaré d'environ 13 000 m<sup>3</sup> (World Resources Institute 2013). La société s'est depuis lors retirée de la région,

175 Selon World Resources Institute (2013).

la fermeture effective du site étant intervenue à la fin 2013 (OGF 2014 : 14). Pareillement, la Compagnie forestière de transformation (en sigle : CFT), propriété du groupe NST, possédait jusqu'à récemment un titre à Lisala, dans le nord-ouest du territoire. À la date de juillet 2013, celui-ci était en cours de rétrocession. Enfin, autrefois citées dans la Mongala, les sociétés Nteeko SPRL, Scibois (Mowaka), Sicomo (Mondjolongu) et Safbois ont également disparu.

### 3.3. UN SYSTÈME CONTESTÉ PAR LA BASE : LES INDUSTRIELS EN PREMIÈRE LIGNE

La formalisation du système d'exploitation forestière officialisée par l'adoption du Code minier de 2002 s'est faite avec le soutien actif des principaux bailleurs du pays, au premier rang desquels la Banque mondiale. Si la reconnaissance de certains droits aux communautés locales ainsi que leur implication dans le procédé de gestion durable figurent à l'actif de la loi, l'axe prioritaire de ses concepteurs était l'aménagement des concessions forestières industrielles, fondé sur la double prémisses que la gestion durable des ressources ligneuses passe par l'aménagement d'espaces forestiers à grande échelle et que le secteur industriel sera mieux à même de financer l'État grâce à un recouvrement plus aisé, basé essentiellement sur la surface exploitée et le volume exporté. Derrière cette législation, il y a surtout ce paradigme persistant des effets redistributifs de l'activité industrielle, à la fois en ce qui concerne le développement des populations locales par la construction d'infrastructures sanitaires et sociales en milieu rural (scellée dans la signature d'un « cahier des charges » avec la population locale) et l'augmentation du volume d'emploi au niveau local qu'induraient les activités industrielles. Ces bénéfices devaient contrebalancer le manque à gagner occasionné par la privation de l'usage par les communautés de leurs forêts : bois domestique, bois d'œuvre, médicaments, ressources protéinées (chenilles), etc. À ce jour, ce catalogue d'intentions ne s'est pas vraiment matérialisé. La corruption à tous les échelons de l'Administration, l'apathie du Gouvernement, notamment en ce qui concerne l'adoption des décrets d'application du Code minier, les contradictions et l'existence de zones d'ombre dans les textes de loi, la faible capacité et l'absence de moyens d'intervention des agents chargés de l'implémentation et du suivi de la loi sont incriminés (Lawson 2014 ; REM 201 : 393). L'administration forestière locale à Bongandanga est assez faible : les fonctionnaires qui ne disposent pas

### L'exploitation industrielle de l'Afrormosia : un gagne-pain disputé...

Le district de la Mongala est inclus intégralement dans l'aire de distribution de *Pericopsis elata*, nom scientifique de l'Afrormosia. Ce bois à haute valeur commerciale est très prisé sur les places européennes et asiatiques, en raison de ses qualités esthétiques et techniques. Traité en ébénisterie, en décoration ou en ameublement, il est valorisé avec un égal bonheur dans le secteur du bâtiment, dans la construction navale ou dans l'aménagement extérieur (Gérard 1998 : 24, cité par : CITES-MECNT 2014 : 38). Sa marchandisation représente un enjeu de taille pour le secteur industriel forestier en RDC, qui est le seul à s'y frotter, et dont elle constitue l'un des principaux débouchés. Le niveau réel d'extraction est inconnu, en raison du faible niveau de contrôle dont est l'objet le secteur forestier (lire par ailleurs). Les quelques enquêtes réalisées ces dernières années font état de dépassements réguliers des quotas d'abattage ainsi que de l'exploitation d'essences non reprises dans les ACIBO, qui laissent supposer que le niveau d'extraction réel est supérieur à celui consigné dans les documents des sociétés exploitantes. À défaut de constituer un indicateur représentatif, en raison de la faiblesse de l'échantillon qu'elles reproduisent, les missions de terrain du REM offrent un aperçu de l'importance locale de l'Afrormosia. L'analyse des documents de la Siforco relatifs au titre CCF 002/11 (Yakata, terr. Bongandanga) révèle ainsi que pour les années 2012 et 2013, le prélèvement d'Afrormosia représentait un peu moins de 23 % des volumes exploités, soit environ 23 000 m<sup>3</sup>. Les documents d'exploitation du titre forestier contigu CCF 010/11 attribué à la Safo sont beaucoup plus fragmentaires, seul un ACIBO ayant été examiné ; en 2012 et 2013, ceux-ci renseignent une proportion légèrement inférieure à 7 % du total enregistré, l'essence Tola lui étant préférée (près de 70 %) (OGF 2014 : 29 et annexe 5).

Depuis dix ans, l'évolution de la conjoncture et l'émergence de nouveaux consommateurs ont rebattu les cartes de son commerce. Ébranlées par la crise mondiale de 2008, qui a pesé sur les commandes des principaux consommateurs de frises et de carrelets (Italie, Espagne, Portugal), l'unité de tranchage de Siforco ainsi que les trois parqueteries installées dans le pays ont récemment été

mises à l'arrêt et les exportations de parquets, tasseaux et placages sont depuis lors au point mort (CITES-MECNT 2014 : 40). Dans le même temps cependant, le marché pour l'Afrormosia s'est fortement dilaté<sup>1</sup>. D'une part, le volume d'exportation a explosé, passant d'environ 3600 m<sup>3</sup> en 2003 à une moyenne annuelle de 25 000 m<sup>3</sup> entre 2010 et 2012. La géographie des exportations a également fortement mué. L'Europe, qui s'attirait plus de 70 % des parts de marché en 2003, représentait moins de 20 % des importations en 2013. En vérité, le phénomène le plus remarquable est le glissement du centre dynamique, de l'Europe vers l'Asie, et en particulier vers la Chine, laquelle a connu une montée en puissance exponentielle, au point d'effacer pratiquement tous les autres importateurs. Inexistante en 2003, celle-ci importait près de 30 % des volumes en 2008, et près de 80 % en 2013. Enfin, on enregistre un glissement de la demande d'un produit brut (grumes) vers un produit pré-traité (sciages), mieux valorisé<sup>2</sup>. L'Afrormosia représente donc un marché en expansion qui offre une rente juteuse aux industriels.

C'est sans doute ce qui incite la FIB à présenter son commerce comme « le dernier viatique » pour le secteur (CITES-MECNT 2014 : 38). Cette assertion est également à comprendre dans le cadre des controverses qui entourent le statut de l'essence, dont le succès fait craindre à beaucoup une prédation fatale à sa survie. La pression extractive sur les populations d'Afrormosia inquiète et est difficilement contrôlable, en particulier en RDC. C'est

1 Les développements qui suivent se fondent sur la base de données sur le commerce tenues à jour par la CITES, laquelle reprend à la fois les déclarations des pays exportateurs et celles des pays importateurs pour les sciages et les grumes. Nos calculs ont retenu prioritairement la première série, les données communiquées par les pays importateurs étant plus lacunaires. Dans le cas où une donnée n'apparaît que comme « quantité importée », il en a toutefois été tenu compte. Pour l'année 2013, seules les « quantités importées » sont connues ; sous peine de fausser la comparaison, elles n'ont pas été prises en compte.

2 Nonobstant les paramètres liés au prix de revient, les mercuriales du bois de l'OCC indiquent un différentiel en faveur des sciages avivés (standards, chevrons, chevrons ou frises) allant de 50 % à 90 % par rapport au prix de grumes de qualité moyenne (données OCC 2011, valeur FOB).

la raison pour laquelle l'essence est classée sur la liste rouge de l'UICN parmi les espèces considérées comme menacées. Depuis 1992, elle figure également sur la liste de la CITES sous l'Appendice II, qui est censée offrir un cadre contraignant aux pays signataires tenus d'observer certains standards en matière de gestion durable, afin de permettre la régénération de l'espèce. Mais l'étude et la qualification de son commerce en RDC ont subi de nombreux avatars depuis quinze ans. En dépit d'un avis de suspension émis en 2012 par le secrétariat du CITES, celui-ci a été maintenu jusqu'en 2014 sur la base d'un quota annuel fixé à 25 000 m<sup>3</sup>. Sur la base des conclusions de l'avis de commerce non préjudiciable (en sigle : ACNP<sup>3</sup>) remis conjointement en 2014 par l'ICCN et le

MECNT, le volume a été ramené à 23 240 m<sup>3</sup> pour la saison 2015, tandis que la CITES décidait de sortir l'Afrormosia de RDC des espèces soumises à une étude du commerce important ; deux décisions contestées par plusieurs organisations civiques qui militent pour une suspension du commerce tant que la RDC se trouve en infraction vis-à-vis des standards CITES<sup>4</sup>.

3 Une ACNP doit servir de base scientifique pour fournir un quota d'exportation qui ne mette pas l'espèce concernée davantage en danger.

4 Lire par exemple le courrier commun CIEL/Greenpeace/EIA/Global Witness à toutes les parties à CITES (7 juillet 2014).

de grands moyens de travail, ne sont pas payés ou très peu. Pour la plupart, ils ignorent même le nouveau Code forestier. À Lisala, les membres de l'administration forestière, seraient plus actifs ; ils contrôlent selon leurs possibilités les différentes sociétés implantées sur leur territoire, mais, ironiquement, dépendent de ces mêmes sociétés d'exploitation pour leur transport et leur logement, discréditant complètement le contrôle objectif indépendant dont ils sont chargés (Kjell 2005 : 13). Mais la situation profite avant tout aux opérateurs industriels, qui s'acquittent rarement de leurs obligations. Les cahiers des charges sont en général non respectés, la contribution à l'économie locale est marginale, les relations avec les populations de base sont souvent difficiles, et le niveau de perception des redevances dues à l'État est insignifiant.

Le secteur industriel est pointé du doigt par les organisations de la société civile et les ONG internationales, notamment les organisations environnementales ou de défense des droits de l'homme, avec lesquelles les compagnies forestières entretiennent une longue histoire conflictuelle. Les griefs à l'encontre des compagnies forestières touchent en particulier à trois registres : l'illégalité des pratiques, l'absence de développement et les relations avec les communautés locales. Alors que l'attention des médias sur la situation des forêts primaires en RDC s'est accrue depuis quinze ans<sup>176</sup>, ces points de

litige sont portés à la connaissance du grand public par un panel d'organisations non gouvernementales influentes : Greenpeace, Global Witness, WWF, etc., lesquelles trouvent également des points d'appui dans le travail de certains cadres inter-étatiques, tels que la CITES, la FAO ou le COMIFAC<sup>177</sup>, ou encore d'institutions de recherche spécialisées, comme Chatham House, la WRI ou le CIFOR<sup>178</sup>. En interne, le rôle de sentinelle est également porté par une organisation de la société civile congolaise, l'Observatoire de la gouvernance forestière (OGF), qui se propose de documenter, de contrôler et d'évaluer les activités et la situation de la gouvernance forestière<sup>179</sup> ; celle-ci participe ainsi au processus de renforcement du cadre sentinelle initié par le projet OI-FLEG<sup>180</sup>. Dans chacun des domaines évoqués, la situation faite aux forêts de la Mongala et aux communautés qui en dépendent ne diffère pas de ce qui prévaut ailleurs dans l'Équateur, en Province-Orientale ou dans le Bandundu. Aucune des sociétés installées dans la région n'échappe aux fourches caudines des détracteurs de l'option industrielle : la Siforco, la Sodefor et

177 CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; FAO : Food and Agricultural Organisation ; COMIFAC : Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale.

178 WRI : World Resources Institute ; CIFOR : Center for International Forestry Research.

179 Site web : [www.ogfrcd.cd](http://www.ogfrcd.cd).

180 OI-FLEG : Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance.

176 Concernant l'exploitation illégale de bois congolais, lire par exemple Lawson (2014 : 7-8).

la Sicoboïsis sont toutes épinglées pour leurs manquements à des degrés divers; les pratiques des sociétés Cotrefor et Safboïsis, qui ont aujourd'hui quitté la région, ont été également critiquées. En tout état de cause, le système actuel ne tient pas suffisamment compte de l'intérêt des communautés locales dont les conditions de vie dépendent de l'accès aux ressources forestières.

#### a. Les entorses à la légalité

L'exploitation illégale est un fléau en RDC, alors que le pays enregistre l'une des plus fortes progressions du taux de déforestation parmi les pays du bassin du Congo. Les compagnies forestières participent de cet état de fait. La légalité de leurs opérations est contestée essentiellement sur quatre points: l'octroi des concessions, le respect des permis ACIBO (quotas d'abattage, par surface et par espèce), le respect des procédures d'enregistrement des volumes d'abattage (marquages, etc.) et l'abus des dispositions du Code forestier (détournement de titres artisanaux). Concomitamment à l'adoption du Code forestier, était voté, en 2002, un moratoire sur l'attribution, le renouvellement ou la restructuration de titres forestiers, tant que n'était pas régularisée la situation héritée du lacis économique-politique de la période de guerre dont profitèrent de nombreux opérateurs pour s'accaparer à bas prix de larges parts du domaine forestier congolais, principalement dans une optique spéculative. La régularisation du secteur nécessitait, en effet, dans le même temps, une remise à plat des contrats négociés durant la guerre à travers la révision des titres existants. Or, au contraire, il fut constaté une inflation de l'octroi de titres entre 2002 et 2005, dans des conditions souvent opaques. Une tendance qu'a dénoncée dans un rapport Greenpeace (2007), qui met en cause quelques-uns des principaux opérateurs implantés dans la Mongala: la totalité des titres fonciers dont était alors titulaire la Cotrefor (alors Trans-M), dont la GA 035/05 (terr. Bumba), furent acquis après 2002; la Sodefor (groupe NST), alors titulaire de deux titres à Bumba et Lisala, était également mise à l'index; enfin Sicoboïsis (Lisala) était suspectée par l'ONG de manœuvres similaires. Les faits reprochés ne s'arrêtent pas là. En 2011 et 2014, l'observateur indépendant mandaté par le Gouvernement congolais pour examiner la conformité des pratiques forestières avec la législation congolaise a visité sept des quatorze titres industriels attribués dans la Mongala. La Siforco (Engengele puis Yakata)

et la Safo (Yakata) furent épinglées pour des dépassements des volumes de coupe attribués par ACIBO, le phénomène ayant un caractère répétitif en ce qui concerne la Siforco. D'autre part, l'observateur indépendant relevait l'existence, presque systématique sur les sites d'exploitation, de grumes d'essences non autorisées à la coupe. En 2014, le rapport OI-FLEG signalait ainsi à charge de Siforco l'abattage des essences suivantes: Bosse, Padouk, Tiama, Dibetou, Kossipo, Iatandza, Iroko et Doussié (OGF 2014: 20). Enfin, l'usage – illicite – de titres artisanaux à des fins industrielles semble être une pratique courante, constatée principalement dans le Bas-Congo, le Bandundu et l'Équateur, ainsi que dans les environs de Kisangani (Greenpeace 2012). Nous n'avons pas trouvé de témoignages spécifiques à la Mongala, mais l'ampleur du phénomène laisse supposer que cette pratique y a également cours<sup>181</sup>.

#### b. Le mirage du développement et les relations avec les communautés locales

Les critiques les plus virulentes contre les compagnies forestières portent sur la situation endurée par les communautés locales concernées par les abattements industriels. En 2005, un rapport financé par la Rainforest Foundation signalait que les travailleurs locaux de la Sicoboïsis à Lisala étaient hébergés avec leurs familles sous des toits de fortune et exposés à de nombreux accidents, en raison des conditions de sécurité défailantes, indiquant la vétusté du matériel employé. Compte tenu de leur faible qualification, les travailleurs locaux étaient confinés à des tâches de main-d'œuvre et percevaient un salaire journalier limité à 300 FC, soit moins d'un euro; dans la concession voisine de la Soforma, le salaire n'excédait pas 200 FC, un montant indicatif de la valeur limitée de la contribution à l'économie locale (Kjell Kühne 2005).

La société Sicoboïsis accumule, depuis son installation, les conflits avec les communautés locales: Greenpeace (2007: 57; 2014) a notamment documenté les cas des tensions avec les communautés de Mondunga (2005 et 2013) et Bolongo-Bosuwa (2005), alimentées par l'exécution partielle des engagements sociaux, les allégations d'abattements irréguliers sur des parcelles communautaires et les relations délétères qu'entretiennent ouvriers de la compagnie

181 En 2013, le rapport REM relevait que 94 % des permis artisanaux distribués en 2009, 2010 et 2011 l'ont été à des personnes morales (sociétés), donc « en violation de la réglementation » (REM 2013: 13).



### Le « scandale » de Yalisika : un cas extrême et emblématique

La Siforco est coutumière des conflits avec les communautés locales. Une fois franchi le palier de la contestation physique (blocage de routes, confiscation de matériel, séquestration du personnel, etc.), la résolution du litige prend une tournure assez systématique. Le cas de l'affaire de Yalisika ne se distingue des autres cas que par l'ampleur des exactions commises et les répercussions (inter)nationales qu'elles ont produites. L'affaire renvoie à un incident survenu en 2010 dans le village de Bosanga, appartenant au groupement Yalisika (terr. Bumba) (Krummenacker 2013 : 2), mais elle intervient dans une chaîne d'événements plus anciens. Il semblerait que ces houleuses querelles aient commencé dès l'implantation du groupe à Engengele (1989-1990). La Siforco aurait exploité les forêts de Yalisika entre 1993 et 1996 et entre 2003 et 2005, année où elle a définitivement renoncé à l'exploitation de cette zone (REM 2011b : 7). Selon son rapport de bonne gestion, publié en 2010, la Siforco aurait signé plusieurs protocoles d'accord (cahiers des charges) en 2005 et 2007 définissant ses propres obligations envers les populations riveraines (Siforco 2012 ; Kasabule 2012). Excédée devant le non-respect continu des protocoles sensés sceller les engagements de la société, la population de Yalisika s'est mobilisée en 2010 contre Siforco. Des équipements furent notamment confisqués (un panneau solaire, un appareil de phonie, cinq batteries). En réplique, la Siforco s'est retranchée derrière l'armée en lui commandant une intervention spéciale dans

le village de Bongulu<sup>1</sup>. Et l'armée y aurait commis des exactions (violences, arrestations arbitraires, viols et destruction de bâtiments). Suite à ce scandale<sup>2</sup>, dénoncé par de nombreuses ONG (Greenpeace, Swisspeace, European Center for Constitutional and Human Rights [ECCHR], etc.), le Forest Stewardship Council (FSC) s'est dissocié du groupe Danzer (cf. site officiel FSC). Une décision qui intervient suite à une enquête approfondie qui a confirmé l'implication de Siforco dans des activités définies comme inacceptables dans la politique du FSC (Krummenacker 2013 : 2, 7). Le groupe a vendu l'ensemble de ses opérations d'exploitation forestière industrielle en RDC en cédant, le 23 février 2012, sa filiale Siforco à l'américain GBE<sup>3</sup> déjà présent dans la Mongala dans l'exploitation de l'huile de palme<sup>4</sup>. Siforco et les communautés locales ont signé un nouveau protocole, le 14/15 mai 2013<sup>5</sup>.

1 Selon Krummenacker (2013 : 2), il s'agit du village de Bosanga.

2 Voir notamment le chronogramme du conflit avec Siforco dans REM (2011 a et b : 12-15).

3 D'aucuns expliquent la vente de la filiale de Danzer à Blattner par le fait que la société était alors acculée par les dettes.

4 Site officiel de Siforco ; ACP 2012 ; Énergie, Environnement et Ressources EER PP 2014/03 ; Kasabule 2012.

5 Pour plus d'informations concernant l'accord et son suivi, voir Krummenacker (2013 : 7).

et populations locales. Cette situation n'est pas l'apanage de la seule Sicoboï : elle concerne la majorité des compagnies engagées en RDC, dont la Siforco, qui entretient elle aussi une relation d'antagonisme avec les populations locales (lire encadré). L'exécution du cahier des charges est souvent à l'épicentre des tensions. Une divergence de vue opère systématiquement sur son élaboration, laquelle donne lieu à des myriades de revendications de la part des communautés locales occupant les territoires concernés par la coupe du bois. Ces cahiers contiennent, entre autres, des obligations pour la société exploitante de construire des écoles en matériaux durables et des centres de santé équipés en matériel médico-sani-

taire, d'entretenir des ponts et ponceaux en béton, etc. Ces tensions se soldent par des confrontations violentes sur le terrain entre les différents protagonistes (Monsembula 2014 : 2) qui suivent généralement le même schéma : au mécontentement des villageois succèdent des manifestations, confiscations et sabotages de matériel appartenant à la société industrielle, puis la répression, sévère, des forces armées derrière lesquelles se retranchent les sociétés industrielles, exposant les villageois aux dérapages quasi systématiques qu'elle entraîne. Seuls quelques cas sont portés à la connaissance générale, dont une fraction atteint l'international, le plus souvent par la médiation des organisations citoyennes et envi-

ronnementales. La couverture médiatique de certaines affaires aboutit dans certains cas au retrait des activités des sociétés incriminées<sup>182</sup>; elle mène plus rarement à une modification réelle des pratiques de gestion sur le terrain.

Les tensions s'introduisent également au sein des communautés, entre les membres travaillant pour le concessionnaire et ceux qui s'opposent à l'exploitation des forêts de la communauté. Ces derniers dénoncent le fait que les exploitants détruisent la forêt, font fuir le gibier, coupent les arbres à chenilles, créent des endroits de couvain des moustiques, etc. En résumé, ils privent la communauté de ses moyens de subsistance en l'exposant à de nouveaux dangers.

Même lorsqu'elles sont informées de projets d'exploitation ou plus généralement des contours de la politique forestière, les populations de base n'ont pas souvent l'occasion de faire entendre leur voix. Les initiatives locales de dialogue existent toutefois en certains endroits. Elles aboutissent parfois à la publication de synthèses dont la teneur indique la méfiance qu'elles entretiennent vis-à-vis d'un système dont elles ont du mal à percevoir les retombées positives pour leurs membres. En 2010 ainsi, une commission diocésaine se tenait à Bongandanga, à la faveur de laquelle furent mises sur papier les revendications et besoins vitaux des communautés du lieu. Elle indique une posture de défiance de la part de la population qui a expérimenté par le passé les failles de l'encadrement des activités forestières. Selon elle, la gestion actuelle de la forêt ne pourra jamais mener vers un quelconque développement. Les pratiques des sociétés industrielles ne feront qu'attiser les conflits tant que la plupart des communautés seront privées de leurs forêts (communautés locales) situées dans les concessions industrielles (CDRN 2010).

## 4. PROJETS DE ZONAGE ET CRÉATION DE RÉSERVE NATURELLE : VERS LA PRÉVENTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 4.1. PROJET DE ZONAGE

L'une des étapes cruciales du processus de mise en œuvre du Code forestier en RDC est le zonage des forêts. Le zonage trouve son fondement dans la loi n° 011/2002 du 29 août 2002, portant Code forestier, qui définit trois catégories de forêts (forêts classées, forêts protégées et forêts de production permanente). Il permet de déterminer ces catégories d'une manière transparente et rationnelle, avec la participation de toutes les parties prenantes (administration, secteur privé, société civile, populations locales). Il sert à prévenir les conflits entre les différents acteurs qui sont contraints de partager les ressources forestières (Musampa Kamungandu 2009).

Avec le soutien d'USAID (programme CARPE) et de la Banque mondiale, un plan de zonage est en train d'être mis sur pied et réalisé dans trois provinces congolaises : Équateur, Bandundu, Province-Orientale, avec des limites territoriales, négociées avec les populations et les autorités locales, et cartographiées. « L'ambition de l'État est d'obtenir, au terme du processus de zonage, un plan élaboré de manière participative, accepté et connu par les différents utilisateurs et gestionnaires des ressources forestières » (RDC/MECNT 2009 : 16). Le processus de zonage a l'ambition de mettre fin aux conflits actuels au sujet de la terre. Il va permettre de clarifier et de sécuriser les droits des utilisateurs de la terre et prévenir ainsi les conflits locaux et le dépouillement foncier des communautés locales (*Ibid.*). Le premier projet « pilote » a été réalisé en Équateur, à Bumba et Lisala : « La première expérience pratique réalisée dans le pays l'a été dans une zone pilote de près de deux millions d'hectares (Lisala-Bumba-Businga, province de l'Équateur), de 2003 à avril 2005, et de 2005 à 2008, projets qui étaient appuyés par la FAO et le Gouvernement des Pays-Bas » (Malele Mbala 2010).

D'autres initiatives en parallèle pour améliorer le zonage national ont été testées avec des approches méthodologiques spécifiques, notamment la création du paysage Maringa-Lopori-Wamba<sup>183</sup>. Ce paysage

182 Ce fut par exemple le cas de Cotrefor, qui a soudainement quitté Bumba pour Ingende, sans fournir aucun des bénéfices promis aux communautés locales (Monsembula 2014 : 4).

183 L'arrêté ministériel n° 106/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/009 du 20 août 2009, portant dispositions relatives à l'exécution du

englobe également une fine partie de la Mongala, au sud du fleuve Congo, dans le territoire de Bongandanga. En 2004, c'est l'African Wildlife Foundation, qui initie le paysage de la Maringa-Lopori-Wamba, financé par l'USAID à travers le Central African Regional Program for Environment (CARPE). L'objectif stratégique de ce projet est de réduire la destruction de l'habitat et la perte de la biodiversité à travers une meilleure gouvernance des ressources naturelles à un niveau local, régional et national, sur l'entièreté du paysage dont la nouvelle réserve de Lomako-Yokokala<sup>184</sup> fait partie intégrante. African Wildlife Foundation (AWF) opère en étroite collaboration avec le MECNEF (le ministère de l'Agriculture et le ministère du Développement rural) et supporte l'ICCN pour implémenter son programme s'accordant avec le document stratégique pour la conservation de la nature (AWF 2006). Selon Cédric Vermeulen (2013: 231), l'étude de Nackoney & Williams (2013) sur le paysage Wamba-Lopori tente, par la consultation des acteurs, d'optimiser des scénarios d'expansion agricole à l'horizon 2015, pour un meilleur développement local et une meilleure conservation de l'écosystème.

Les projets de zonage-pilote, concoctés par la Banque mondiale pour le site de la région de Maringa-Lopori-Wamba, ont été critiqués par les organisations des autochtones en RDC, en 2005, au niveau de la méthodologie employée. « [...] Ce projet est en train d'être mené d'une manière étonnamment hâtive, non participative et non transparente. En effet, d'après nos investigations, dans la région pilote, les équipes des enquêteurs envoyées sur le terrain se sont contentées, au lieu d'une véritable consultation, de parcourir quelques villages, de poser quelques questions de curiosité à quelques habitants mal informés sur l'objet de la visite, de prendre quelques photos pour enfin retourner en ville et élaborer leurs rapports [...]»<sup>185</sup>

Ces zonages auraient été réalisés au moyen de photos satellites, les consultations opérées sur le terrain se seraient limitées à un nombre insigni-

---

projet de zonage participatif dans le landscape Maringa-Lopori-Wamba (*Atlas forestier...* 2009: 16).

184 La réserve de faune officiellement créée (promulguée dans le *Journal officiel*) en 2006 est également un projet soutenu par l'AWF, African Wildlife Foundation.

185 Informations mises en ligne sous forme de lettre de doléance de la part des organisations des autochtones pygmées et accompagnant les Pygmées en République démocratique du Congo, s'adressant au représentant de la Banque mondiale à Kinshasa (*Organisations des autochtones pygmées...* 2005).

fiant de villages basés sur les principaux axes de communication, n'atteignant pas les communautés autochtones habitant au cœur de la forêt. Ce type de zonage « photo-satellite » ne permet pas de localiser les villages et campements des Pygmées enfouis sous les arbres de la forêt, pas plus que les sites vitaux et sacrés pour les communautés traditionnelles. Ce type de zonage, de surcroît, n'identifie pas les limites des terres coutumières et traditionnelles des communautés. Il ne peut donc permettre l'identification des différentes utilisations des forêts par les communautés locales (conservation/exploitation), au risque de générer de sérieux conflits entre eux et les autres acteurs intervenant, qui ne respecteraient pas ces limites. Le zonage du côté de Lisala-Bumba est critiqué par Kjell Khüene. Selon lui, peu de personnes parmi la population autochtone semblent avoir été mises au courant. Il semblerait que les chargés du projet aient évité autant que possible les désagréments du travail de terrain (Kjell Khüene 2005: 24).

#### 4.2. CRÉATION DE LA RÉSERVE LOMAKO-YOKOKALA

La réserve de faune de Lomako-Yokokala (RFLY), créée par un arrêté du ministère de l'Environnement, le 28 juin 2006 (n° 024/CAB/MEN du 28 juin 2006 et par décision ECN-EF/2006) sous l'insistance de l'African Wildlife Fund (AWF) et de l'ICCN est une aire protégée de la République démocratique du Congo (RDC/MECNT 2009: 35<sup>186</sup>; Mwarabu Kiboko 2006). Partie intégrante des forêts tropicales du bassin du Congo, elle est située dans le Centre-Nord du pays, partagée entre les territoires de Bongandanga et Befale, respectivement dans les district de la Mongala et de la Tshuapa. La réserve est limitée au nord par la rivière Yokokala et au sud par la rivière Lomako, et s'étend sur une superficie de 3 625 km<sup>2</sup> (362 500 ha) (RDC/MECNT 2009: 36; Elanga Bolumbo Entanga *et al.* 2014: 43). Se calquant sur la classification des aires protégées, la RFLY appartient à la catégorie<sup>187</sup> II (parcs nationaux). La réserve, gérée par l'ICCN, protège plusieurs espèces, comme le bonobo ou chimpanzé nain (*Pan paniscus*), l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*), le paon congolais (*Afropavo congolensis*), le pangolin (*Manis*

---

186 Cf. Tableau *Aires protégées de la RDC par catégorie*.

187 Catégorie désignée pour la protection de la biodiversité naturelle de même que la structure écologique et les processus environnementaux sous-jacents et pour promouvoir l'éducation et les loisirs (Elanga Bolumbo Entanga *et al.* 2014: 44).

*javanica*), le pangolin géant (*Maniscus gigantea*) ou l'antilope bongo (*Tragelaphus eurycerus*), etc. Au total, la réserve loge plus d'une vingtaine d'espèces de grands mammifères et une dizaine de familles. La végétation y est luxuriante<sup>188</sup>.

L'ensemble de la population riveraine de la RFLY est estimée à 438 023 habitants, dont les trois quarts (325 028 hab.<sup>189</sup>) habitent dans la partie de la réserve appartenant au territoire de Bongandanga. L'accroissement de la population à Bongandanga constitue l'une des menaces pour la réserve. Le groupe mongo, qui vivait au départ de l'agriculture et de la cueillette, s'est tourné de plus en plus, avec la désagrégation

des infrastructures, les guerres et l'effondrement de l'agriculture vers l'activité de chasse et le commerce de viande de brousse (situation exacerbée par la présence des anciens ouvriers de Siforce, des Kitawalistes et des Batswa) (Elanga Bolumbo Entanga *et al.* 2014 : 48). En plus de l'exploitation forestière, la pression démographique, et avec elle, le braconnage constitue une menace pour la réserve. Les instances gouvernementales tentent, depuis la création de celle-ci, en 2006, de fermer les marchés réputés, où la viande de brousse est commercialisée, et d'évacuer les Kitawalistes en dehors des limites de l'aire protégée. De même,

« la population renoue petit à petit avec l'agriculture et les autres initiatives d'appui (pêche communautaire, bio monitoring, encadrement paysan, etc.) offertes par le Gouvernement congolais et ses partenaires (AWF/AFD, World Fish Center, CARPE/USAID, Abraham Foundation, PACEBCo/COMIFAC, etc.) (*Ibid.* : 49).

188 Pour plus d'informations, voir : Elenga Bolumbu Entanga *et al.* (2014).

189 Équivalent, à deux personnes près, aux chiffres de l'INS (2004) pour le territoire de Bongandanga (352 026). L'auteur entend par riverain les personnes habitant dans le territoire. La plupart n'habitent pas la réserve proprement dite.

## RÉFÉRENCES

- ACP (Agence congolaise de presse). 2012. (5 avril). « Chaos laissé par Danzer après avoir vendu ses activités d'exploitation forestière en RDC ».
- AWF (African Wildlife Foundation). 2006 (14 juillet). *A Big Win for Conservation in DRC - Lomako Yokokala Faunal Reserve Officially Gazetted*. African Wildlife Foundation. <http://www.awf.org/news/big-win-conservation-drc-lomako-yokokala-faunal-reserve-officially-gazetted>, consulté le 23 février 2015.
- Awono, A., Ingram, V. & Manirakiza, D. 2009 (janvier). *Étude de base de la filière Fumbwa (Gnetum spp.) en RDC*. Yaoundé: Centre de recherche forestière internationale. <http://www.fao.org/forestry/19994-0ec2c3f3d390bcbe-144b5e555b5e65089.pdf>, consulté le 23 mars 2015.
- Banque centrale du Congo. 2014. *Rapport annuel 2013*. Kinshasa. [http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport\\_ann\\_2013\\_integral.pdf?bcsi\\_scan\\_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi\\_scan\\_filename=Rapport\\_ann\\_2013\\_integral.pdf](http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport_ann_2013_integral.pdf?bcsi_scan_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi_scan_filename=Rapport_ann_2013_integral.pdf), consulté le 25 mars 2015.
- Bolongo, Joseph & Maindo, Alphonse. 2014 (mars). « Exploitation artisanale durable de bois en République démocratique du Congo : à chacun sa part du gâteau et de responsabilité ». *Échos de la forêt* 1. Greenpeace.
- CDRN (Commission diocésaine pour les ressources naturelles). 2010 (17 mars). *Forum local de Bongandanga, 22 et 23 février*. Basankusu. [http://www.forestsmonitor.org/uploads/2e90368e95c9fb4f82d3d562fea6ed8d/Local\\_forum\\_Bongandanga\\_Feb\\_2010\\_FCH\\_webfinal\\_2.pdf](http://www.forestsmonitor.org/uploads/2e90368e95c9fb4f82d3d562fea6ed8d/Local_forum_Bongandanga_Feb_2010_FCH_webfinal_2.pdf), consulté le 4 août 2014.
- Central African Program for the Environment (CARPE). 2005. *Les Forêts du bassin du Congo. Évaluation préliminaire*. [http://carpe.umd.edu/Documents/2005/focb\\_aprelimassess\\_fr.pdf](http://carpe.umd.edu/Documents/2005/focb_aprelimassess_fr.pdf), consulté le 15 mai 2014.
- Chinamula. 2007. *Étude d'impact socio-environnemental. Mission de cadrage initial et compte rendu de la consultation publique de Lisala*. Projet Pro-Routes. [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDS/IB/2011/04/06/000356161\\_20110406024322/Rendered/INDEX/E27490v6use0sa101public10BOX358330B.txt](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDS/IB/2011/04/06/000356161_20110406024322/Rendered/INDEX/E27490v6use0sa101public10BOX358330B.txt), consulté le 23 février 2015.
- CIEL, EIA, Global Witness & Greenpeace. 2014 (juillet). *Réponse à toutes les parties à l'accord CITES*. [http://ciel.org/Publications/CITES\\_DRC\\_8Jul2014.pdf](http://ciel.org/Publications/CITES_DRC_8Jul2014.pdf), consulté le 24 mars 2015.
- CITES-MECNT. 2014 (mai). *Avis de commerce non préjudiciable pour l'exploitation et le commerce d'Afrormosia (Pericopsis elata) en République démocratique du Congo*. Kinshasa. [http://www.itto.int/files/user/cites/congo/Rapport%20Avis%20de%20Commerce%20Non%20Pr%C3%A9judiciable\\_Afrormosia\\_Congo.pdf?bcsi\\_scan\\_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi\\_scan\\_filename=Rapport%20Avis%20de%20Commerce%20Non%20Pr%C3%A9judiciable\\_Afrormosia\\_Congo.pdf](http://www.itto.int/files/user/cites/congo/Rapport%20Avis%20de%20Commerce%20Non%20Pr%C3%A9judiciable_Afrormosia_Congo.pdf?bcsi_scan_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi_scan_filename=Rapport%20Avis%20de%20Commerce%20Non%20Pr%C3%A9judiciable_Afrormosia_Congo.pdf), consulté le 19 mars 2015.



- CTB (Coopération technique belge). 2007. *Quel avenir pour les forêts de la République démocratique du Congo ? Instruments et mécanismes innovants pour une gestion durable des forêts*. <http://www.btcctb.org/files/web/publication/Quel%20avenir%20pour%20les%20for%C3%AAts%20de%20la%20R%C3%A9publique%20d%C3%A9mocratique%20du%20Congo.pdf>, consulté le 29 septembre 2014.
- Defourny, Pierre, & Kibambe, Jean-Paul Lubamba. 2012 (4 décembre). *Croissance des populations, sécurité alimentaire et couverture forestière en RDC : causes directes et moteurs de la déforestation*. Séminaire, 4 décembre 2012. UCL/ELI (Earth and Live Institute)-Geomatics. [http://www.wwf.be/media/3\\_Defourny%20Kibambe\\_UCL\\_693059.pdf](http://www.wwf.be/media/3_Defourny%20Kibambe_UCL_693059.pdf), consulté le 15 mai 2014.
- Defourny, Pierre, Delhage, Céline, Ernst, Céline & Kibambe, Jean-Paul. 2010 (février). « Quantitative analysis of deforestation and degradation drivers in DRC ». In Comifac, *Atelier régional Suivi des stocks et flux de carbone dans le bassin du Congo, Brazzaville, février 2010*. UCL-Geomatics-OFAC-OFORAF. [http://observatoire-comifac.net/docs/confCarbon/2010brazzaville/Jour1/Defourny2\\_FAO%20UN%20REDD\\_RDC\\_BrazzaFeb010.pdf](http://observatoire-comifac.net/docs/confCarbon/2010brazzaville/Jour1/Defourny2_FAO%20UN%20REDD_RDC_BrazzaFeb010.pdf), consulté le 11 mai 2015.
- Dupain, Jeff, Nackoney, Janet *et al.* 2013. « Maringa-Lopori-Wamba. Landscape. Chapter 23 » [http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2008/EN/SOF\\_23\\_Maringa.pdf](http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2008/EN/SOF_23_Maringa.pdf), consulté le 15 mai 2014.
- Elanga Bolumbu Entanga, Mgayama Atalia, Guy, Folder, Andrew, Mate Mweru, Punga Kumanenge, Jean-Pierre. 2014. « La Réserve de faune de Lomako Yokokala en République démocratique du Congo : une réserve méconnue ». *Parc et réserves* 69 (3).
- Forest Stewardship Council (FSC). « Forest Stewardship Council se dissocie du groupe Danzer ». Site web officiel. : <https://ic.fsc.org/french-press-release-danzer-fsc.570.htm>, consulté le 15 mai 2014.
- Forests Monitor. 2009. Site web officiel. : <http://www.forestsmonitor.org/fr/whywedoit>, consulté le 23 février 2015.
- GBE (Groupe Blattner Edwyn). 2013. Site officiel. <http://www.gbdcrc.com/entreprise.php?lang=fr&id=2>, consulté le 10 juin 2014.
- Gérard, J., Kouassi, A.E., Daigremont, C., Detienne, P., Fourquet, D. & Vernay, M. 1998. *Synthèse sur les caractéristiques technologiques de référence des principaux bois commerciaux africains*. Montpellier: CIRAD-Forêt (« Série du projet FORAFRI », n°11).
- Greenpeace. 2007 (avril). *Carving up the Congo*. <http://www.greenpeace.org/international/en/campaigns/forests/africa/congo-report/>, consulté le 12 mars 2015.
- Greenpeace. 2012 (mai). *Exploitation artisanale= exploitation industrielle déguisée. Détournement du moratoire sur l'allocation de nouvelles concessions d'exploitation forestière en République démocratique du Congo*. Greenpeace Afrique. [http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Logging\\_Illegal\\_French\\_A4.pdf](http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Logging_Illegal_French_A4.pdf), consulté le 18 mai 2015.
- Karsenty, Alain. S.d. *Le Rôle de l'agriculture dans la déforestation et la dégradation en RDC. Situation actuelle, perspectives et solutions possibles*. Cirad. [http://agents.cirad.fr/pijimg/alain.karsenty@cirad.fr/Agriculture\\_et\\_deforestation\\_en\\_RDC.pdf](http://agents.cirad.fr/pijimg/alain.karsenty@cirad.fr/Agriculture_et_deforestation_en_RDC.pdf), consulté le 14 mai 2014.
- Karsenty, Alain. 2012 (4 décembre). *Agriculture paysanne et déforestation en RDC : perspectives et apports des PSE*. [http://www.wwf.be/media/4\\_Alain%20Karsenty\\_CIRAD\\_226212.pdf](http://www.wwf.be/media/4_Alain%20Karsenty_CIRAD_226212.pdf), consulté le 23 février 2015.
- Kasabule, Augustine. 2012 (23 mars). « Danzer vend ses activités d'exploitation forestière, son successeur fera-t-il mieux ? ». Greenpeace Afrique. <http://www.greenpeace.org/africa/fr/Actualities/Blogs-de-Greenpeace-Afrique/danzer-vend-ses-activites-dexploitation-forest/blog/39668/>, consulté le 22 janvier 2014.
- Kjell, Khüne. 2005 (30 juillet). *Utilisation présente et future des forêts de l'Équateur dans la République démocratique du Congo. Rapport de voyage*. The Rainforest Foundation. [http://www.kongo-kinshasa.de/dokumente/divers/kuehne\\_0507.pdf](http://www.kongo-kinshasa.de/dokumente/divers/kuehne_0507.pdf), consulté le 15 mai 2014.
- Krummenacher, Heinz. 2013 (6 novembre). *Aider Danzer et Siforco à respecter leurs obligations envers les communautés de Bumba. Rapport final*. Swiss Peace. <https://ic.fsc.org/preview.swisspeace-final-report-bumba-communities-fr.a-3555.pdf>.
- Lawson, Sam. 2014 (avril). *L'Exploitation illégale des forêts en République démocratique du Congo*. Version révisée (juillet 2014). Chatham House. [http://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/field/field\\_document/201404\\_DRCFr.pdf](http://www.chathamhouse.org/sites/files/chathamhouse/field/field_document/201404_DRCFr.pdf), consulté le 23 février 2015.
- Lescuyer, Guillaume, Cerutti, Paolo, Omar Pitchou Tshimpanga, Biloko, François, Adebou-Abdala, Bernard, Tsanga, Raphaël, Yembe-Yembe, Régis Ismael & Essiane-Mendoula, Édouard. 2014. *Le marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo. État des lieux, opportunités et défis*. Bogor (Indonésie): Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) (coll. « Document occasionnel », 110). [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/OccPapers/OP-110.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-110.pdf), consulté le 28 octobre 2014.
- Libakata Enyangola, Aimé Claude. 2008. *Le désenclavement durable axé sur le développement des infrastructures de transport et la politique environnementale dans la province de l'Équateur (République démocratique du Congo)*. Rome. « Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier ». 2002 (octobre). *Journal officiel* numéro spécial.

- Lumbuenamo, Raymond. 2006 (novembre). *Assessment of Land Cover Degradation Following Forest Harvesting in the Mai-Ndombe and the Lisala Region in the Democratic Republic of the Congo*. Project of Global Change System for analysis, research and training. University of Kinshasa-Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale (OSFAC). <http://start.org/download/gec06/lumbuenamo-final.pdf>, consulté le 15 mai 2014.
- Malele Mbala, S. 2010 (décembre). « Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minoritaires vulnérables. Les parties prenantes dans le processus de réforme forestière en RDC, Cas des peuples autochtones : participation effective ou figurante ». *Le Forestier* 8. Brot für die Welt. <http://www.camv-pygme.org/Data/publications/forestier/forestier8.pdf>, consulté le 26 septembre 2014.
- Ministère du Plan, RDC (République démocratique du Congo). 2005. *Monographie de l'Équateur*. Kinshasa : PNUD-RDC.
- Molnar, Augusta, Barney, Keith, DeVito, Michael, Karsenty, Alain, Elson, Dominic, Benavides, Margarita, Tipula, Pedro, Soria, Carlos, Shearman, Phil & France, Marina. 2011 (janvier). *Large Acquisition of Rights on Forest Lands for Tropical Timber Concessions and Commercial Wood Plantations. Rights and Resources Initiative*. [http://www.landcoalition.org/sites/default/files/publication/900/RRI\\_forests\\_web\\_11.03.11.pdf](http://www.landcoalition.org/sites/default/files/publication/900/RRI_forests_web_11.03.11.pdf), consulté le 13 mars 2015.
- Monsembula, Raoul. 2014 (mars). « L'exploitation industrielle de la forêt : un vecteur de violence ». *Échos de la forêt* 1. Greenpeace. [http://www.greenpeace.org/africa/global/africa/publications/forests/Fev%202014%20Echos%20de%20la%20Foret%20Newsletter\\_LR.pdf](http://www.greenpeace.org/africa/global/africa/publications/forests/Fev%202014%20Echos%20de%20la%20Foret%20Newsletter_LR.pdf), consulté le 23 février 2015.
- Mpoyi, Augustin M., Nyamwoga, Floribert B., Kabamba, Félicien M. & Assembe-Mvondo, Samuel. *Le Contexte de la REDD+ en République démocratique du Congo. Causes, agents et institutions*. Bogor (Indonésie) : CIFOR (« Document occasionnel », 84). [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/OccPapers/OP-84.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-84.pdf), consulté le 19 février 2015.
- Musampa Kamungandu, Christophe. 2009 (décembre). *Études de cas sur l'évaluation de la dégradation des forêts. La dégradation des forêts en République démocratique du Congo*. Rome : FAO, Département des forêts. <http://www.fao.org/docrep/012/k8270f/k8270f00.pdf>, consulté le 15 mai 2014.
- Mwarabu Kiboko, Amédée. 2006 (15 juillet). « L'ICCN doté de la "Réserve naturelle de faune de Lomako-Yokokala" » *Le Potentiel*. <http://www.laconscience.com/L-ICCN-dote-de-la-Reserve-naturelle-de-faune-de-Lomako-Yokokala.html>, consulté le 4 juin 2014.
- Nackoney, J. & Williams, D. 2013. « A comparison of scenarios for rural development planning and conservation in the Democratic Republic of the Congo ». *Biological Conservation* 164 : 140-149.
- Nyembo Kitungwa. 2011 (30-31 mars). *Atelier sur les énergies renouvelables*. Annexes. Présentations. *État des lieux de l'offre et de la demande de l'énergie et cadre légal et institutionnel*. Kinshasa.
- Objectif Développement communautaire (ODC). 2009. *Projet de résolution de la crise énergétique dans la province de l'Équateur par la migration du carburant fossile vers le biocarburant dans 8 centrales thermiques publiques installées*. <http://www.cdmazaar.net/UserManagement/FileStorage/PBD3C9LV8SA1Q0XFUI2KMW7O4RN5Z6>, consulté le 15 mai 2014.
- OCC. 2011. *Mercuriales du bois (valable du 21 avril au 21 juillet 2011)*. [http://www.occ-rdc.cd/IMG/pdf/occ\\_ministere\\_commerce\\_pme\\_mercuriales\\_du\\_bois\\_du\\_21\\_avril\\_au\\_21\\_juillet\\_2011.pdf](http://www.occ-rdc.cd/IMG/pdf/occ_ministere_commerce_pme_mercuriales_du_bois_du_21_avril_au_21_juillet_2011.pdf), consulté le 18 mars 2015.
- OFAC (Observatoire des forêts d'Afrique centrale). Site web officiel. <http://www.observatoire-comifac.net/backgrounds.php?c=17>, consulté le 15 mai 2014.
- OFAC. S.d. *République démocratique du Congo. Données économiques du secteur forestier, statistiques forestières et transformation du bois*. <http://www.observatoire-comifac.net/indicators.countries.php?country=COD&step=3>, consulté le 23 mars 2015.
- OGF (Observatoire de la gouvernance forestière). 2014. *Rapport de mission de terrain n° 2. Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et la gouvernance en RDC (OI-FLEG)*. [http://rem.org.uk/documents/OGF\\_rapport\\_de\\_mission\\_2.pdf](http://rem.org.uk/documents/OGF_rapport_de_mission_2.pdf), consulté le 25 mars 2015.
- Organisations autochtones des pygmées. 2005 (février). « Lettre concernant les manquements de la Banque mondiale concernant les forêts et les peuples autochtones de la RDC ». <http://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/4921/4027.pdf?sequence=1>, consulté le 23 février.
- RDC (République démocratique du Congo). 2006 (15 juillet). « Arrêté ministériel n° 024/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 28 juin 2006 portant création d'une réserve naturelle dénommée Réserve de faune de Lomako-Yokokala "RFLY" ». *Journal officiel*.
- RDC (République démocratique du Congo), Ministère de l'Énergie. 2007 (12 décembre). *Réseau électrique en RDC. Type de centrale*. Carte.
- RDC/MECNT (République démocratique du Congo/Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme). 2009 (février). *Processus de conversion des titres forestiers en contrats de concession forestière* (décret n° 05/116 du 24 octobre 2005). Carte.
- RDC/MECNT (République démocratique du Congo/Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme). 2010 (15 juillet). *Plan de préparation à la REDD, 2010-2012. Version finale*.

- REDD+. Site web officiel. [http://www.un-redd.org/AboutUNREDDProgramme/FAQ\\_fr/tabid/4852/language/en-US/Default.aspx](http://www.un-redd.org/AboutUNREDDProgramme/FAQ_fr/tabid/4852/language/en-US/Default.aspx), consulté le 7 mai 2015.
- REM (Resource Extraction Monitoring), OI-FLEG RDC. 2011a. *Rapport de mission de terrain n° 1. Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG)*.
- REM (Resource Extraction Monitoring), OI-FLEG RDC. 2011b. *Rapport de mission de terrain n° 1B. Affaire Yalisika. Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG)*.
- REM (Resource Extraction Monitoring), OI-FLEG RDC. 2011c. *Mise en application de la loi forestière et de la gouvernance. Analyse de la législation forestière de la RDC. Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG)*.
- REM (Resource Extraction Monitoring), OI-FLEG RDC. 2012 (avril). *Note de briefing. Délai de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestière. Impact sur le contrôle forestier. Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC (OI-FLEG)*.
- REM (Resource Extraction Monitoring), OI-FLEG RDC. 2013 (avril). *Note de briefing. Analyse de la fiscalité forestière. Observation Indépendante de la mise en application de la loi forestière et la gouvernance en RDC (OI-FLEG)*. [http://www.observation-rdc.info/documents/REM\\_OIFLEG\\_2013\\_taxes\\_DRC.pdf](http://www.observation-rdc.info/documents/REM_OIFLEG_2013_taxes_DRC.pdf), consulté le 25 mars 2015.
- Rodriguez, Marc, Hart, Tèrese & Martin, Gilles. 2007 (septembre). *Étude d'impact social et environnemental de la réhabilitation des routes en RDC. Rapport final. DRAFT. Projet PRO-ROUTES E1718. Vol. 1. Cadre stratégique*. Bruxelles-Kinshasa : AGRECO-République démocratique du Congo, Ministère des Travaux publics et Infrastructures.
- Sakata, Garry. 2009 (avril). « La réforme du secteur des ressources naturelles : historique, enjeux et bilans ». In *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2008-2009*, pp. 269-288. <http://www.ua.ac.be/objs/00245656.pdf>, consulté le 23 juillet 2014.
- Siforco. 2010 (30 juin). *La Bonne Gestion forestière de SIFORCO (RDC)*.
- Siforco. Site web officiel. <http://siforcordc.com/propos.html>, consulté le 15 mai 2014.
- Service permanent d'inventaire et d'aménagement des forêts (SPIAF). 2004. Cartes.
- SGS. Site web officiel. <http://www.sgs.com/en/Agriculture-Food/Forestry/Forest-Management-Certification.aspx>, consulté le 20 février 2015.
- Tollens, Erik. 2010 (30 juin). *Potential Impacts of Agriculture Development on the Forest Cover in the Congo Basin*. Washington : Banque mondiale. [http://pfbcbfbc.org/docs/research\\_docs/Main\\_ReportWB.pdf](http://pfbcbfbc.org/docs/research_docs/Main_ReportWB.pdf), consulté le 23 février 2015.
- Trefon, Théodore, Hendriks, Thomas, Kabuyaya, Noël & Ngoy, Baltazar. 2010 (février). « L'économie politique de la filière du charbon de bois à Kinshasa et à Lubumbashi. Appui stratégique à la politique de reconstruction post-conflit en RDC ». *IOB Working Paper*. Université d'Anvers.
- van Hoof, Frans. 2011. *Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes. Des dynamiques paysannes dans les différentes provinces congolaises*. Alliance Agricongo. <https://lavoixdupaysancongolais.files.wordpress.com/2011/05/agricongo-brochure-sur-les-op-en-rdc-f-van-hoof-2011.pdf>, consulté le 23 février 2015.
- Vermeulen, Cédric. 2013. « Enjeux autour des forêts congolaises ». In Marysse, Stefaan & Omasombo, Jean (sous la dir. de). *Conjonctures congolaises*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 84).
- Wabiwa Betoko, Irène. 2014 (novembre). « Le site d'exploitation de Cotrefor à Ndobu : cimetière des promesses non tenues ». *Échos de la forêt 2*. Greenpeace.
- World Resources Institute, Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, République démocratique du Congo. 2010. *Atlas forestier interactif de la République démocratique du Congo - version 1.0: Document de synthèse*. Washington, D.C. : World Resources Institute. [http://www.wri.org/sites/default/files/pdf/interactive\\_forest\\_atlas\\_drc\\_fr.pdf](http://www.wri.org/sites/default/files/pdf/interactive_forest_atlas_drc_fr.pdf), consulté le 15 mai 2014.
- World Resources Institute, Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, République démocratique du Congo. 2013. *Atlas forestier interactif de la République démocratique du Congo*. <http://www.wri.org/applications/maps/forestatlas/cod/index.htm#v=atlas&l=fr>, 12 mai 2015.
- Yekola, M.E. & Ngatho, M. 1990. « L'agriculture itinérante et la déperdition des ressources naturelles forestières dans les collectivités Ngombe-Doko ». *Tropicicultura* 8/4 : 185-188.

## CHAPITRE 20

# ÉBAUCHE D'UNE ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE

### INTRODUCTION

En 2011, le père Léon de Saint Moulin publiait un atlas de la RDC. La carte des densités de population estimées en 2010 y figurant indique une zone foncée en forme de « camembert », dont la base épouse le cours de l'Ubangi le long des territoires de Libenge et de Kungu pour pousser sur la rive droite du fleuve, jusqu'à la limite orientale du territoire de Bumba (de Saint Moulin 2011a : 25). L'intégration de la Mongala à cet espace distingue le district des régions voisines, généralement moins performantes : considéré dans le temps, on observe que derrière le Sud-Ubangi plus dynamique, cet écart avec les autres districts de la province et le Bas-Uele limitrophe s'est creusé depuis l'indépendance (graphique n° 20.1).

Déployée de part et d'autre du fleuve dans le nord de l'Équateur, la Mongala est en fait rattachée à deux systèmes : un premier, participant de la bande de forte population qui s'étend le long d'un axe de Kungu dans le Sud-Ubangi à Bumba, seulement interrompu par un espace plus faiblement peuplé correspondant à la partie orientale du territoire de Lisala ; un second, à partir de la rive gauche du fleuve, incorporé à la cuvette centrale, et caractérisé par de faibles niveaux de population. Le premier se déploie en auréoles de densités autour de la ville de Bumba, laquelle constitue, toute proportion gardée, le pendant démographique de Gemena pour le district de la Mongala. La partie ouest organisée autour de Binga et d'Akula est, quant à elle, le prolongement direct des zones de densités moyennes à fortes du sud-ouest du Sud-Ubangi (terr. Budjala). Le second se fonde dans le marasme démographique caractéristique d'une grande partie de la cuvette, couverte d'une végétation primaire abondante. Ces traits hâti-

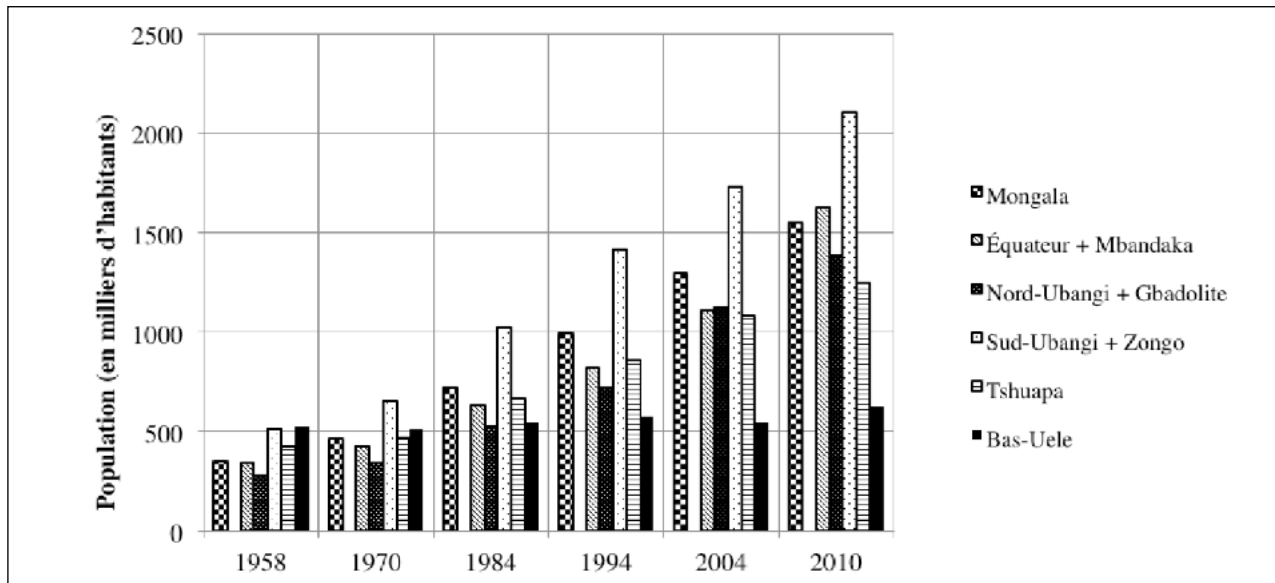
vement esquissés renvoient à une situation ancienne déjà rapportée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans les témoignages de voyageurs européens.

Les contrastes qui marquent l'organisation du peuplement ainsi que leurs facteurs historiques méritent qu'on s'y attarde. La caractérisation de son évolution depuis l'indépendance dans le cadre de ses territoires est ensuite développée essentiellement sous l'angle statistique. Enfin, le phénomène de l'urbanisation en tant que facteur-clé de l'évolution démographique, qui a touché en particulier les centres de Lisala, Bumba, Bongandanga et Binga sera évoqué. Ce chapitre n'épuise naturellement pas l'étude de la question, puisque des paramètres essentiels n'y sont pas (ou très superficiellement) abordés : citons par exemple, et sans être exhaustif, l'analyse des mouvements de population, du rapport hommes-femmes, de l'évolution du découpage par classes d'âges et, partant, de la population potentiellement active, de la santé (un encadré en fin de chapitre évoque très brièvement les pratiques de contraception, l'encadrement des parturientes et la prévention du VIH), de la taille des familles, etc. Il y a à cela plusieurs raisons, la principale renvoyant aux informations disponibles.

Depuis la fin des années 1930 et jusque dans les années 1960, la dénatalité a fixé l'attention de l'Administration, et de géographes et démographes sur les populations dont la fécondité était jugée en déficit. Singulièrement exposée, la province de l'Équateur a bénéficié à ce titre d'un éclairage particulier dans ce domaine. La qualité des recensements effectués durant l'époque coloniale varie d'une période à l'autre : il est admis que celle-ci connut un pic à la fin des années 1930, l'Administration ne parvenant plus, par la suite, à regagner le niveau de contrôle qu'elle a eu alors sur les populations rurales. Il reste que la



**Graphique 20.1. Évolution comparée de la population estimée de la Mongala, parmi les districts de la province de l'Équateur (1958-2010)<sup>190</sup>**



Sources : d'après : Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe (1992 : 494-495) (années 1958 à 1994) ; de Saint Moulin.

fiabilité de ces données est de façon générale supérieure à la plupart de celles produites après l'indépendance. Ces dernières sont grevées d'une double hypothèque : d'une part, la diminution des moyens matériels et humains pour procéder à de telles opérations ; d'autre part, le parasitage par la raison politique qui s'est manifesté en plusieurs endroits jusqu'à très récemment sous la forme d'une manipulation (à la hausse ou à la baisse) des chiffres officiels de population, par exemple à des fins de représentation politique. À cela s'ajoute le fait que les registres de l'état civil sont généralement incomplets, les naissances ou les décès n'étant pas toujours déclarés, en particulier dans le cas de bébés mort-nés. Ce sont pourtant ces statistiques que l'on voit reproduites dans les documents officiels et une bonne partie de la littérature relative au Congo (lire par exemple les monographies de l'Équateur éditées par le PNUD [1998 et 2005]). Ces quelques considérations sur les défaillances des données démographiques produites par l'Administration nous incitent à nous en détourner autant que possible pour nous reporter sur d'autres travaux. Parmi ceux-ci, il y a d'abord les recensements de 1970 et de 1984 qui, avec les enquêtes démographiques de 1956-1957 constituent des points d'ancrage incontournables. Si les

résultats du premier recensement ont très probablement été surestimés (de 10 % en moyenne), ceux de 1984, plus rigoureux au plan scientifique, ne sont pas contestés. Les études réalisées ultérieurement par de Saint Moulin et quelques-uns de ses collègues (Ngondo a Pitshandenge, Tambashe Oleko) pallient partiellement l'absence de recensement depuis lors. Celles-ci offrent des résultats quelquefois suspects mais elles ont le double avantage de la transparence de la méthode et de l'exhaustivité spatiale. Dans ses travaux rétrospectifs, de Saint Moulin a levé une autre barrière à l'interprétation historique : celle de l'évolution des espaces administratifs<sup>191</sup>. Une faiblesse réside sans doute dans le fait que les déplacements de population ne sont pas pris en compte. Or, ce phénomène qui, *a priori*, est temporaire a, en certains lieux, tendance à devenir permanent. Ces productions statistiques sont le plus souvent en décalage avec les chiffres officiels.

Ainsi, des différences nettes apparaissent entre les statistiques de l'Institut national des Statistiques (INS 2004) et les estimations de Léon de Saint Moulin, nettement inférieures. Les statistiques en provenance du territoire de Bumba (Inspection de

190 Selon les délimitations territoriales actuelles.

191 La Mongala a connu à ce niveau une évolution mouvementée ; les délimitations actuelles n'ont été fixées qu'en 1976. Pour plus de détails, se reporter au chapitre « Composition territoriale du district », page 151.

**Tableau 20.1. Évolution démographique : divergence des sources (1994-2004).**

Subdivisions	SNSA & INS <sup>(1)</sup>		Estimations indépendantes <sup>(2)</sup>	
	1994	2004	1994	2004
Lisala	296 804	421 005	304 196	404 120
Bumba	500 296	735 669	504 042	664 576
Bongandanga	219 231	325 026	186 704	227 595
Mongala	1 016 331	1 481 700	994 943	1 296 291
<b>ÉQUATEUR (Province)</b>	<b>4 974 957</b>	<b>7 391 082</b>	<b>4 789 310</b>	<b>6 136 860</b>

Sources: (1) SNSA (Ministère de l'Agriculture ... 1998: 17) & INS 2004 (RDC, Ministère du Plan 2005: 32); (2) Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko (1992: 495) & de Saint Moulin (2006b: 104).

l'agriculture) sont encore plus surprenantes, tant elles sont en décalage avec les précédentes. Comme la production agricole de l'Inspection du district, qui semblerait surévaluée, la population serait surestimée. Le territoire de Bumba compte, selon les données statistiques du rapport annuel (2014), 1 007 641 habitants soit plus de 200 000 personnes par rapport aux estimations de de Saint Moulin en 2010 (799 102 habitants)<sup>192</sup>.

Enfin, certaines populations restent aujourd'hui encore très mal connues. C'est le cas des Bambenga, peuple habitant la forêt profonde, dont les données démographiques les concernant sont encore sectorielles, fragmentaires et peu fiables. Elles existent pour ceux habitant le Sud-Ubangi mais sont encore inexistantes pour les populations bambenga réparties le long des axes Abuzi-Bumba et Businga-Lisala<sup>193</sup>.

## 1. UN ESPACE DE CONTRASTES ANCIENS

### 1.1. ÎLOTS DE PEUPEMENT : PRÉMICES DU PHÉNOMÈNE D'URBANISATION ?

Une des grandes particularités de la Mongala réside dans la variété des densités démographiques selon les régions (Willame 1965: 15). La Mongala présente, en effet, une démographie variable selon que les territoires sont situés au nord (comme ceux de Lisala et Bumba) ou au sud du fleuve Congo (Bongandanga) (Huysecom-Wolter 1964: 6). La par-

tie nord de l'espace correspondant à l'actuel district de la Mongala est intégrée à la bande de fort peuplement au nord du 2° parallèle N qui s'étend de Zongo à l'ouest, à Bumba à l'est. Bongandanga, quant à lui, fait partie de la zone peu peuplée de la cuvette centrale.

L'îlot de peuplement du Nord avait déjà été observé et commenté dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par les premiers explorateurs européens, dont Stanley. Ceux-ci ont directement souligné l'importance démographique et sociale le long du fleuve, y compris à Bumba (de Saint Moulin 2010: 105). Nombreux sont ceux à avoir mentionné dans leurs récits de voyage «la situation démographique contrastée de ces nouveaux territoires<sup>194</sup>», plus précisément, une différence de peuplement au sud et au nord du deuxième parallèle<sup>195</sup>. En plus de ramener ces rapports souvent limités, quelquefois contradictoires et forcément subjectifs à leur juste valeur scientifique, il ne faut pas perdre de vue le fait que ces observations furent faites à partir des cours d'eau: un point de vue qui constitue en lui-même un biais, puisqu'il s'agit de zones naturellement plus peuplées que l'intérieur des terres, moins accessible. Ces estimations sont donc sujettes à caution dans certaines régions et d'aucuns suggèrent que la population aurait été largement surestimée (Romaniuk 1967: 130; Tshilema 1974: 71-72).

Stanley sera le premier à observer une grande agglomération à Gundji, sur la rive gauche du fleuve ainsi qu'une population nombreuse sur les hauteurs d'Upoto, sur la rive droite. Il estimait alors

192 Ces données de l'inspecteur agricole sont données au lecteur à titre informatif. Pour l'ensemble des secteurs (cf. tableau n° 20.4).

193 Lire par exemple sur ce point: PARSSA, RDC (2009: 16).

194 Lire Hanssens dans le *Congo illustré* (1894: 30).

195 Voir Van Gele (1896), *Le Mouvement géographique & Heymans* (1897), *Le Mouvement géographique*, cités par Kajiyibwami (1974: 50).

la population des cours d'eau explorés à 806 300 âmes<sup>196</sup>. Plus tard, Alexandre Delcommune et Wilwerth apporteront à leur tour d'autres témoignages sur l'importance d'Upoto et les densités considérables de son hinterland. Coquilhatville estime le nombre des Bangala – qui formaient alors à ses yeux une confédération s'étendant jusqu'à la rivière Mongala – à 110 000 habitants (Tshilema 1974: 73). Ces informations ont été récoltées avant l'arrivée de la maladie du sommeil et ses ravages démographiques qui changeront ultérieurement la donne. En ce qui concerne l'intérieur des terres, différents témoignages attestent de régions démographiquement denses au sud du district, habitées par les Mongo et les Ngombe. Il y aurait quelques centres peuplés le long de la Lopori (régions forestières) et des zones très faiblement occupées (régions marécageuses). Ces observations assez frustes sont retranscrites à l'époque sur les premières cartes géographiques, encore très peu précises, qu'elles datent de 1895 (Goffart), de 1928 (de Jonghe) ou de 1938 (Robert) (Kajyibwami 1974: 51). De celles-ci, on retiendra l'essentiel: les régions au nord du fleuve y apparaissent plus peuplées, en particulier les alentours de Bumba, témoignant d'une occupation anthropique importante; Bongandanga présentait, en revanche, un faible niveau de peuplement.

Quoique convergents dans l'ensemble, les cartes et les récits d'explorateurs font apparaître certaines divergences, lorsqu'ils sont confrontés. Le changement majeur se situe au niveau du peuplement des rives: tandis que les explorateurs sont unanimes sur la densité importante de la population riveraine, les cartes postérieures à l'implantation européenne font état de rives peu peuplées. Cette différence peut tenir à l'affinement des connaissances sur l'état des populations, notamment avec les premiers recensements et leur amélioration au fil du temps, mais elle nous semble traduire davantage un phénomène réel: la désertion des rives provoquée par le cortège des conséquences de l'occupation coloniale (propagation de maladies, extermination de population suite à des exactions, fuite devant l'imposition en caoutchouc<sup>197</sup>, etc.). Aussi violente fût-elle, celle-ci ne peut

cependant être exclusivement incriminée, certaines traces témoignant localement d'un dépeuplement plus ancien, nous y reviendrons.

Jusqu'à la fin des années 1950, le rôle de l'urbanisation reste marginal. Loin d'être une création coloniale, le schéma du réseau d'agglomérations initial correspond aux anciens courants d'échanges et à l'organisation de cet espace de peuplement bien avant la colonisation (de Saint Moulin 2010: 31). À l'origine, les agglomérations<sup>198</sup> repérées par Stanley étaient celles d'Upoto-Gombe, Bumba, Bas-Yambinga et Haut-Yambinga, etc. Suite à la guerre menée contre les Bangala, qui furent soumis en 1888, des postes secondaires seront installés le long du fleuve pour mieux contrôler la population. Ceux-ci s'établiront près des anciens points de peuplement (Umangi, Upoto, Yambinga, dont nous venons de faire mention au paragraphe précédent) choisis selon des critères stratégiques. Parallèlement des entreprises privées installeront leurs affaires; c'est ainsi que la société SAB s'établira à Gongo<sup>199</sup> et plus tard l'Anversoise à Mobeka (à l'embouchure du fleuve Congo), qui deviendra son siège. L'installation des missions religieuses s'effectue également selon les mêmes logiques, dans les endroits fréquentés, afin d'assurer leur mission d'évangélisation. C'est ainsi que des catholiques s'implantent à Lisala, Bumba, Alberta (Ebonda), Boso-Manzi, Boyange et Umangi, et plus tard à Bolonge et à Yambuku, construisant systématiquement un poste de mission, une maternité et un hôpital (*Atlas général du Congo* 1950)<sup>200</sup>. Bien qu'en retrait par rapport aux catholiques, les protestants sont également présents: ceux-ci s'installent à Upoto, Pimu et Bongandanga (*Atlas général du Congo* 1955)<sup>201</sup>. Par la suite, au fur et à mesure de la multiplication des plantations et sociétés industrielles, des échanges commerciaux parallèlement au déploiement des routes, les villages se multiplieront le long des nouvelles voies de communication. La carte de localisation de la population par points pour la province de l'Équateur (Gourou 1955) illustre le phénomène.

Lisala doit sans doute son développement originel à l'installation, en 1905, d'un camp militaire de

196 Selon Stanley: Upoto-Gombe: 6000 âmes; Bumba: 1000; Bas-Yambinga: 8000; Haut-Yambinga: 8000.

197 La population de Bongandanga, par exemple (chefferie Lilangi), qui comptait 3000 contribuables en 1908 n'en compte plus que 470 en 1930. La chefferie Bongandanga, qui comptait 90 villages, n'en compte plus que 6 en 1930.

198 On ne parle pas encore d'urbanisation.

199 Le chemin de fer reliant Gongo à Mongana est visible sur la carte administrative dressée par A. Massart (1953).

200 Cf. carte des missions catholiques dressée par le père van Wing (1951).

201 Cf. cartes des missions protestantes dressée par H. Wakelin Coxill (1954).

la Force publique, auquel fera suite sa promotion comme chef-lieu du district des Bangala en remplacement de Nouvelle-Anvers (actuelle Mankanza), un statut que la ville conservera jusqu'à aujourd'hui. C'est en partie pour répondre à l'augmentation de sa population qu'est créé, en 1935, le centre extra-coutumier (CEC) de Lisala, laquelle recense alors parmi ses habitants 1338 Africains (Schatzberg 1980 : 4).

En 1958, plus des trois quarts de la population de la province de l'Équateur vivait en milieu coutumier, contre un cinquième de la population considérée comme « extra-coutumière », vivant dans les CEC de Lisala, Bumba, Businga, les missions, les cités indigènes, centres administratifs, etc. L'importance des extra-coutumiers varie d'un territoire à l'autre, les plus grosses concentrations se situant le long du fleuve Congo et d'un de ses affluents (la Mongala). À Bumba, la population extra-coutumière est de 21 %, à Lisala, de 39 % et à Bongandanga, de 33 %. Par rapport aux districts voisins, cette tranche de population « extra-coutumière » est assez importante, du fait de la présence de nombreuses sociétés industrielles dans le district. Mais extrapoler ce constat et l'assimiler à une urbanisation précoce du district serait une interprétation tout à fait erronée, puisque la présence d'une population extra-coutumière relativement importante n'engendre pas systématiquement un phénomène d'urbanisation : les cités ouvrières, missions, etc. ne présentent en aucun cas les caractéristiques du processus d'urbanisation. Certaines sociétés avaient même tendance à considérer certains de leurs travailleurs habitant dans les villages ruraux alentour comme faisant partie de la population extra-coutumière (Tshilema 1974 : 88). Le semblant d'urbanisation que connaissent des agglomérations comme Bumba ou Lisala reste donc modéré ; loin de manifester le désir d'intégrer un nouveau mode de vie « urbain », les populations des CEC ne sont généralement là que dans l'unique aspiration de travailler. Lorsque la crise survient, elles repartent dans leurs villages et s'y réintègrent tout aussi rapidement qu'elles les ont quittés.

## 1.2. L'ÉTUDE DE LA RÉPARTITION PAR LES CARTES : DES ANNÉES 1950 À AUJOURD'HUI

Après la Seconde Guerre mondiale, la physiologie démographique de la Mongala change peu jusqu'à l'indépendance, à l'exception de l'apparition d'un îlot de peuplement le long du fleuve, à Lisala et sur la rive gauche en face.

En 1955, Pierre Gourou notait l'existence de cette fameuse bande de fort peuplement dans le Nord du Congo, le long du 3<sup>e</sup> parallèle N, traversant, à l'ouest, la région Gemena-Businga et limitée au nord par une zone faiblement peuplée correspondant à l'actuel Nord-Ubangi. Quelques années plus tard, prolongeant les travaux de Gourou, Claudine Huysecom-Wolter a affiné l'étude des populations rurales de l'Équateur<sup>202</sup>. Elle relevait ainsi une « forte opposition entre la situation démographique des territoires au nord du deuxième parallèle (Banzyville, Bosobolo, Budjala, Bumba, Businga, Gemena, Kungu, Libenge, Lisala) et celle des territoires au sud de ce parallèle » (Huysecom-Wolter 1964 : 6). Cette démarcation se trouve confirmée par les résultats des enquêtes de 1956-1957 : les territoires de Bumba et de Lisala affichent alors des densités supérieures à la moyenne provinciale (5,35 hab./km<sup>2</sup>), avec respectivement 11 hab./km<sup>2</sup> et 6 hab./km<sup>2</sup>, pour seulement 2-3 hab./km<sup>2</sup> à Bongandanga (densité moyenne de l'espace actuel du district : 6-7 hab./km<sup>2</sup>).

Cette répartition démographique se traduit au sein des ethnies occupant les différents espaces. Tandis que certains groupes spécifiques affichent alors des pointes démographiques exceptionnelles (Huysecom-Wolter 1964 : 56-74), d'autres présentent des densités plus faibles. Ainsi, le territoire de Bumba, dont les densités enregistrées par secteurs et chefferies sont partout supérieures à la moyenne du district (10 hab./km<sup>2</sup> en 1958), recense des groupements à très forte densité « coutumière » : le groupement Ebonda (secteur Baso) et le groupement Dobo (secteur Mioka) ainsi que le groupement Mondigiri (secteur Lisala). Tandis que s'échelonnent des concentrations variables (plutôt faibles) le long du fleuve de Bikoro à Lisala, à l'ouest se dessine une enclave plus peuplée autour d'Akula. D'autres groupes, en revanche, présentent une situation démographique alarmante, comme les Mongo établis au sud du fleuve (territoire de Bongandanga) (Huysecom-Wolter 1964 : 8 ; 54).

La juxtaposition des cartes de Gourou (1955 & 1960) et de de Saint Moulin (1973 & 2011), qui reproduisent respectivement l'état des densités en 1947, 1957, 1970 et 1984, met en relief la persistance du noyau de forte population dans le pays de Bumba à partir de son centre, et d'une bande de territoire

202 Cartes établies à l'échelle des groupements par le CEMUBAC (Gourou 1960). Carte 1 : densités de peuplement. Carte 2 : localisation par point de la population. Aucune étude ultérieure plus précise (par groupement) n'existe au niveau démographique.



moyennement bien peuplée le long de la rive gauche du fleuve jusqu'au niveau de la Lopori. Le changement majeur tient en l'inversion des rapports de densité entre rive gauche et rive droite à partir de Lisala, déjà perceptible sur la carte de 1973 où les fortes densités au nord de la rivière Mongala débordent jusque dans le pays de Binga. Le territoire de Lisala, en retard de densité sur la partie sud avant l'indépendance, s'aligne progressivement sur les fortes densités de ses espaces voisins; en 1984, il apparaît plus densément peuplé que la rive gauche; une tendance qui se confirme si l'on suit les estimations de de Saint Moulin pour l'année 2010 (de Saint Moulin 2011 : 25) et que corrobore également la lecture de la carte de la localisation des complexes agricoles (voir cahier central).

### 1.3. TENTATIVES D'INTERPRÉTATION DE LA SITUATION JUSQU'EN 1960

#### 1.3.1. SUR LA RÉPARTITION DU PEUPEMENT

Lisala et Bumba sont deux territoires situés en dehors de la forêt équatoriale, dont la densité du couvert et sa qualité incombustible ont pu offrir une résistance efficace à l'installation de populations mongo pratiquant une agriculture itinérante sur brûlis. Mais si elle peut éclairer partiellement l'origine de cette démarcation nord-sud, cette hypothèse n'explique pas tout et ne lève pas le voile sur le net écart de population entre Lisala et Bumba. Dans un mémoire d'histoire consacré à l'ancien district de la Mongala, Tshilema Tshihiluka explore quelques facteurs susceptibles d'influencer la répartition de la population, synthétisés dans la présente section (Tshilema Tshihiluka 1974 : 114-120). Trois ordres d'explication sont avancés : l'environnement physique, l'activité économique et l'organisation humaine.

Physiquement, la richesse du sol et la qualité des conditions climatiques, donc le potentiel nutritif, contrôlent le développement des populations; des espaces moins peuplés pourraient en contrepoint renvoyer à des sols moins favorables. Cette lecture ne satisfait toutefois pas, dans la mesure où il a en effet été constaté que les densités de population sont régulièrement fort en-deçà du potentiel alimentaire (Gourou 1955 : 159). En outre, pour plus pauvres que soient les sols des vallées inondables et des terrasses lessivées de la cuvette centrale, ils ne sont pas pour autant totalement hostiles au développement de cultures, partant, à l'installation de populations.

L'existence de bonnes concentrations de population en certains endroits, de Bongandanga, en particulier, sur la dorsale Congo-Lopori (Boso-Djanao, etc.) en atteste; ces mêmes concentrations excluent également l'hypothèse de l'influence climatique, celle-ci étant identique pour toute la région concernée.

L'étude de la carte agro-économique révèle l'existence, avant l'indépendance, d'un espace économique dans la région intermédiaire entre la forêt et la savane, dominée au nord par l'association arachide-coton, et au sud par l'association paddy-coton. Le long de l'axe fluvial et au sud (région forestière) apparaît, au contraire, une marquerie de cultures qui couvre les zones rizicoles de Bumba (est et sud), de Lisala et de Bongandanga; les palmeraies de Lisala et de Bongandanga; le cacao de Lisala et le paddy de Bumba. La juxtaposition de ces zones économiques avec celle des densités de population n'offre cependant pas d'indications concluantes quant à une corrélation entre les deux phénomènes : des espaces à faible densité cohabitent ainsi au sein d'une même zone avec des espaces à forte densité. C'est le cas, par exemple, en région forestière où, dans une zone dominée par la culture d'huile de palme, de cacao et de paddy, le territoire de Bumba, les secteurs Boso-Djanao et Boso-Sumba (terr. Bongandanga), ou encore le secteur Mombangi (terr. Lisala) côtoient des coins de faible densité : secteurs Boso-Melo et Bongandanga (terr. Bongandanga) ou Ngombe-Doko (terr. Lisala).

Puisant dans les analyses modernistes de Pierre Gourou (1955), Tshilema Tshihiluka privilégie le troisième facteur : celui du degré d'organisation des sociétés humaines. L'auteur décèle une corrélation entre le niveau de peuplement (au sens de la densité) et les caractères des peuples rencontrés : « un peuple vivant en société soumise hiérarchiquement à une autorité forte, et ayant une organisation technique capable de capitaliser d'importants effectifs humains sur un espace donné, soutient facilement de fortes densités. Par contre, un peuple qui vit en ordre dispersé et sans aucun encadrement politique de grande envergure ni une puissante technique d'exploitation de son environnement, est en général un peuple de faibles densités démographiques ». Pour simpliste qu'elle soit, cette interprétation sociologique se vérifierait en certains endroits de la Mongala : connu pour son dynamisme démographique, Bumba est ainsi le foyer des Budja, un peuple réputé pour son niveau d'organisation; les faibles densités des territoires de Lisala et Bongandanga, quant à elles, correspondraient dans leur ensemble au domaine des

Ngombe et Mongo, au sujet desquels peuples il a été écrit que les techniques culturelles moins performantes pourraient être préjudiciables (Gourou 1955 : 76-80) ; c'est également auprès de ces populations que les indices de fécondité relevés à l'époque (Romaniuk 1968) sont généralement les plus faibles. Mais de nouveau, l'hypothèse d'un lien entre le génie particulier de certains peuples et les niveaux de peuplement a ses limites. Ainsi, ces mêmes Mongo et Ngombe de faible vitalité démographique habitent également dans des régions à forte densité, comme le secteur Mombangi (terr. Lisala), et les secteurs Boso-Djanoa et Boso-Sumba (terr. Bongandanga), où interviennent donc d'autres facteurs explicatifs.

### 1.3.2. SUR LE DÉPEULEMENT ET L'INFÉCONDITÉ

À partir des années 1920, parallèlement au développement des activités économiques et à la pénurie croissante de main-d'œuvre, on parla de plus en plus de dépopulation et de dénatalité, des thèmes qui dominèrent la littérature sur la démographie du Congo durant presque toute la période coloniale (Romaniuk 1968 : 131). C'est souvent aux influences européennes « néfastes » que furent attribués les problèmes de dépopulation. Van der Kerken (1938) soutenait en ce sens que « la dépopulation et la dénatalité en pays mongo sont vraisemblablement en grande partie les conséquences des erreurs et des fautes commises par les Européens depuis la découverte et conquête du pays ». L'intrusion européenne aurait, en somme, provoqué la rupture d'un équilibre fragile. Si l'impact de l'arrivée des Européens ne peut être exclu, celle-ci n'a néanmoins pas été la seule cause de la baisse démographique au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les peuples vivant aux abords du fleuve Congo ont été les premiers en contact avec les Européens. Déjà au début de l'État indépendant du Congo (EIC), les premiers contingents pour la Force publique se recrutaient au sein de ces peuples dits « riverains », entre autres dans la Mongala (Willame 1965 : 17). Aussi peu précis soient les récits des explorateurs sur lesquels se fondent les cartes anciennes, les différences de peuplement observées sur les cartes de densité avant et après l'installation du pouvoir colonial témoignent du phénomène de dépeuplement des rives (lire plus haut). Pierre Gourou estimait que : « Les déplacements dus au commerce et à l'administration brassèrent populations et germes. Les rives du Congo décrites entre Lisala et l'Itimbiri comme

une suite ininterrompue de villages de pêcheurs se dépeuplèrent en peu d'années : en 1910, ne subsistaient que quelques bicoques en ruine. » La maladie du sommeil, notamment présente dans la région de Yakoma<sup>203</sup>, mais aussi aux environs de Lisala et de Bumba et dans les différents postes à bois succédant le long du fleuve, fit des ravages, sans compter les expéditions militaires, l'imposition, les multiples guerres menées contre les hommes blancs par les Mongo, les exactions de l'ABIR dans la Maringa-Lopori, de la SAB dans la Busira-Tshuapa<sup>204</sup> et la révolte de 1905. Cette thèse fut défendue dans le cas du bassin de la Lulonga<sup>205</sup> par les missionnaires de la Congo Baptist Mission (CBM). Ces événements, bien réels, se juxtaposent en fait à un substrat plus ancien, antérieur à la présence européenne, qui inclut les effets des incursions swahili et des nombreuses luttes interethniques (Mongo contre Ngombe), aux conséquences dommageables (Bokongo-Libakea-Kongo 1978-1979 : 67). Les retombées perverses de la colonisation ne firent donc probablement qu'accélérer un processus démographique depuis longtemps amorcé.

À ces déterminants exogènes s'ajoutent des composantes internes. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, certains Européens soulignent le faible niveau de fécondité observé en certains endroits : Dhanis, par exemple, notait au sujet des Bapoto (riverains de la région de Lisala) que les femmes n'avaient que très rarement plus de deux ou trois enfants. Mais ce sont surtout les populations Mongo qui retinrent l'attention. Leur faible fécondité a ainsi été incriminée comme l'une des causes principales de dépopulation. Ce lien fut confirmé par les enquêtes démographiques de 1956-1957 qui ont relevé un taux de natalité particulièrement faible dans le chef des populations de Bongandanga (28 %), en net retrait par rapport à Lisala et Bumba (43 %) ; pareillement, l'étude mettait en exergue à la fois le net décalage entre le taux d'accroissement naturel des premiers (9 %) et ceux de Lisala et Bumba (respectivement : 31 % et 26 %) et la forte proportion de femmes de Bongandanga en âge de procréer n'ayant jamais eu d'enfants (35 à 39 %) (République du Congo 1961 : 184, 186 ; Romaniuk 1968 : 119). Principalement peuplé de Mongo, Bongandanga faisait partie d'une plus large zone de faible fécondité (liée à la natalité) s'étendant de la cuvette centrale jusque

203 Actuellement : territoire de Yakoma (district Nord-Ubangi).

204 Lire chapitre 7 « Pénétration européenne ».

205 Dont fait partie le territoire de Bongandanga.

dans les Uele (qui présentait les taux de fécondité les plus faibles).

La mauvaise situation démographique de Bongandanga et, plus largement, des populations mongo a alimenté une littérature foisonnante sur ses origines. La théorie de l'ébranlement de la société traditionnelle – en particulier des *valeurs coutumières* – par l'irruption du pouvoir colonial et de ses répercussions démographiques fut un temps très partagée; elle était souvent mise en rapport avec la pratique de la polygamie, fort répandue et généralement perçue comme un facteur de propagation des maladies vénériennes. Tout en soulignant la corrélation effective entre régions à faible démographie et régions d'implantation des grands peuples polygames, Claudine Huysecom-Wolter (1964 : 20, 28-31) s'emploie à replacer l'importance de cette dernière variable dans un faisceau de déterminants; dans le cas des populations mongo, l'auteur fait néanmoins état d'études relevant un plus faible niveau de fécondité dans les unions polygamiques par rapport aux unions monogamiques. Sans cependant déclasser l'influence du système marital, Anatole Romaniuk (1968) met surtout à l'avant-plan la cause pathologique (syphilis et blennorragies) dans l'explication de la stérilité des populations mongo; il établit également une relation directe et positive entre les mœurs sexuelles – dont il ne remet pas en cause la « légèreté » en pays mongo – et la propagation des maladies vénériennes, concluant que celles-ci « ne pouvaient atteindre des proportions dangereuses qu'à la faveur de l'indiscipline des mœurs » (1968 : 321-322). Replaçant à l'instar de Huysecom-Wolter la question de la dénatalité des Mongo dans le contexte plus large des controverses que son étude a suscitées depuis les années 1930, Anne Retel-Laurentin reprend à son compte la thèse pathologique et déconstruit les explications teintées de moralisme fréquemment avancées (1974 : 113-120)<sup>206</sup>. Très critique envers l'hypothèse d'une dévalorisation des mœurs qu'elle estime non fondée, l'auteur est catégorique sur le rôle déterminant des maladies vénériennes sur la faible fécondité des Mongo, la question subsistante étant, dès lors : « jusqu'à quel point ? ».

206 À lire en particulier sa recension des interprétations successives, notamment de VanderKerken, du Dr Schwerts, du R.P. Hulstaert, ou encore de Lodewijck. À noter également le mémoire de Konga Egbabe Lithobo qui fournit une liste des publications sur la dénatalité chez les Mongo (Konga Egbabe Lithobo 1974 : 44).

## 2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DANS LE TEMPS ET ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'amélioration générale des conditions sanitaires a eu une incidence favorable sur la progression de la population. Celle-ci s'est poursuivie à un rythme modéré au cours des vingt-cinq années suivant l'indépendance, le taux de croissance annuelle moyen (TCAM) atteignant 3,34 % entre 1958 et 1970, et 3,32 % entre 1970 et 1984. Le nombre d'habitants dans les territoires de Lisala et Bumba connaît au cours de ces deux sous-périodes des augmentations respectives de 50 % et 56 %, et de 40 % et 53 %, pour 67 % et 29 % à Bongandanga, lequel territoire reste toutefois davantage caractérisé par de vastes espaces de solitudes : en 1984, la densité de population dépasse encore à peine 5 hab./km<sup>2</sup>.

Dans un premier temps, les zones les plus dynamiques sont sans conteste les agglomérations urbaines. Bumba et Lisala voient leur population tripler entre 1958 et 1970. Les taux de croissance exceptionnels – 11 % en moyenne annuelle – prolongent en réalité les excellents scores enregistrés dès après la Seconde Guerre mondiale, le rythme d'expansion annuelle de Bumba et de Lisala atteignant respectivement 8,2 % et 12,7 % au cours de la période 1948-1958. L'attractivité des deux centres reste liée à leurs fonctions historiques. À Lisala le rayonnement administratif (et culturel), à comprendre au sens le plus large du terme : captation administrative des ressources économiques générées dans la région, laquelle génère notamment un petit commerce dynamique, et dominance du système éducationnel qui lui attire une forte population scolaire (36,15 % de la population recensée en 1974) (Schatzberg 1980 : 9). À Bumba, le pôle économique organisé autour de ses plantations et de sa situation privilégiée sur les grands axes de commerce. Tous deux trouvent des relais dans leurs arrière-pays respectifs, piquetés de centres d'envergure plus ou moins modestes. En territoire de Lisala, ceux-ci s'échelonnent le long de la route de Businga à partir du chef-lieu, dans l'ordre suivant : Bobala (secteur Gombe Doko), Binga (secteur Gombe Mombangi), Bolombo et Boso-Modjebo (secteur Mongala Motima); à Bumba, ils se répartissent sur quatre des six secteurs du territoire : Itimbiri (Yaligimba et Yamoloto), Molua (Ebonda), Banda Yowa (Yalosemba) et Yandongi (centre éponyme) (Département du Plan 1978 : 77).

En réalité, plus que les atouts de ces centres secondaires, le ressort de leur progression est alors à rechercher dans les campagnes. Bien documentée par Schatzberg, la situation paysanne dans la Mongala des années 1970 est celle de sujets soumis à un système d'exploitation administratif et économique animé par les agents des collectivités (les chefs), ce que Wittfogel qualifiait de « capitalistes bureaucratiques » (cité par Schatzberg 1980 : 82). En clair : « le système d'exploitation rural ne permet pas aux villageois d'accumuler des ressources économiques significatives, car l'appareil administratif de la collectivité siphonne ce qu'il peut. L'entière du système extractif agit de telle façon à cadenciser les opportunités des villageois qui souhaiteraient grimper socialement ou politiquement car une telle mobilité est virtuellement impossible sans argent et sans accès à l'éducation. Les fermiers villageois sont en fait placés dans une routine à laquelle ils ne peuvent échapper » (Schatzberg 1980 : 81, traduction de l'auteur). Dans ces conditions, comment s'étonner du succès de la cité, qui s'offre comme une alternative à un avenir bouché ? Cette voie reste marginale cependant. À l'époque, seule une portion minimale des Zaïrois de l'Équateur sont effectivement citadins : la province, et en particulier sa partie nord, reste un espace dominé par le secteur agricole.

La décennie 1970 est marquée par plusieurs ruptures politiques et économiques, qui auront des répercussions directes sur l'évolution de la démographie, en particulier dans le rapport entre les villes et les campagnes. Parmi celles-ci, la zaïrianisation est celle qui a sans doute été la plus commentée. Les tendances qui s'amorcent alors seront prolongées et amplifiées par l'état de crise qui s'installe durablement au cours des deux décennies suivantes.

Si elles ont profondément marqué les milieux paysans, les mesures de zaïrianisation ont également eu des effets délétères sur les activités économiques des centres urbains : c'est le cas dans l'Équateur, et dans la Mongala en particulier, où elles ont eu notamment pour conséquence d'annihiler les activités du petit commerce, jusqu'alors très répandu dans les petits centres urbains et dans les campagnes, asphyxié à la fois par l'inflation des biens de consommation et par l'insécurité des affaires provoquées par les mesures de zaïrianisation et dont la fin de l'économie à crédit fut l'une des conséquences :

« Une plainte récurrente de tous les marchands de Lisala était que la zaïrianisation avait résulté en la fin

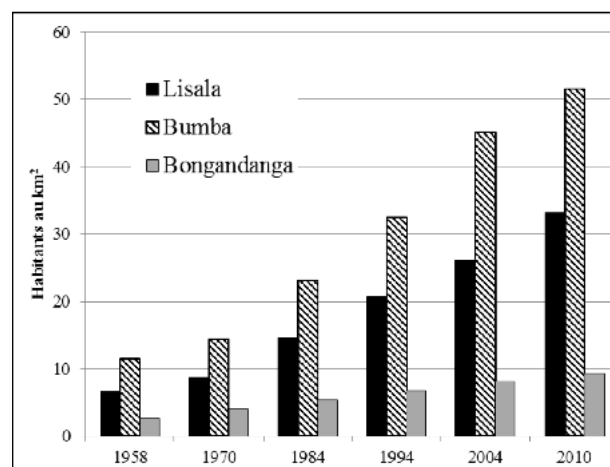
des achats à 30, 60 et 90 jours de termes, qui étaient autrefois possibles. Cette pratique avait grandement facilité le commerce parce qu'elle permettait au marchand d'augmenter la quantité de stocks qu'il pouvait traiter sans immobiliser son capital. »

Ce système ne fonctionnait que parce qu'il était basé sur la confiance entre fournisseurs et clients. La rupture occasionnée par la zaïrianisation rompit du même coup cette confiance.

« La nouvelle nécessité d'acheter auprès des magasins de gros avec du liquide plutôt qu'à crédit a manifestement été l'un des facteurs responsables de la hausse des prix. Parce que les paiements en liquide sont requis, les petits négociants n'ont pas la capacité de garder leurs magasins achalandés comme ils l'étaient dans la période précédant le 30 novembre 1973. En conséquence, ils ont bien pu être éjectés des affaires » (Schatzberg 1980 : 148, traduction de l'auteur).

Cette nouvelle situation a-t-elle précipité la baisse d'attractivité des milieux (semi-)urbains ? En tout cas, l'urbanisation entre dans une période de léthargie à partir du milieu des années 1970. Lisala et Bumba stagnent pratiquement entre 1970 et 1984, la progression n'excédant pas celle d'une population alimentée uniquement par le croît naturel. Les données disponibles pour 1970 et 1975 indiquent que toutes deux enregistrent une régression mais avec un décalage. Lisala recule entre 1970 et 1975 ; Bumba, entre 1975

**Graphique 20.2. Évolution des densités de population de la Mongala par territoire (1958-2010)**



Sources : d'après Ngondo a Pitshandenge *et al.* (1992a : 495) (1958-1994) ; de Saint Moulin (2006a : 31 ; 2011b : 675) (2005 et 2010). Les superficies de référence pour les territoires sont celles du recensement scientifique de 1984.



**Tableau 20.2. Taux de croissance annuel moyen (TCAM) de la population (en %). Évolution estimée par territoire.**

Territoires	1958-2010	1984-2010
Lisala	3,27	3,22
Bumba	3,03	3,12
Bongandanga	2,55	2,12
Mongala	3,01	2,96

Sources: d'après Ngondo a Pitshandenge *et al.* (1992a: 497) (année 1958); de Saint Moulin (2006b: 104; 2011: 675) (années 1984 et 2010).

et 1984. Jusqu'alors première ville du Nord-Équateur en concurrence avec Gemena, c'est au cours de cette période que Bumba perd définitivement ce rang au profit du chef-lieu du Sud-Ubangi. Au niveau des centres de moindre importance, Yaligimba recensait, en 1975, plus de 10 000 habitants; Bolombo, environ 6 400 en 1976; Ebonda et Boso-Modjebo, un peu moins de 6 000 (chiffres 1975 et 1973) (Département du Plan 1978: 71). Contrairement à la vision de de Saint Moulin, qui voyait tous ces centres comme autant de villes en formation (2010: 111), ceux-ci disparaissent de la carte en 1984, tandis que s'affirme Binga (32 000 habitants). Le tassement n'est naturellement pas limité à la Mongala ou à l'Équateur. L'urbanisation est saisie d'une sorte de torpeur, écrit Bruneau en 1995, laquelle concerne aussi l'Équateur « région forestière d'urbanisation récente et modeste (14,8 % des citadins en 1984) où la croissance a chuté de 10,6 % à 4,6 %. La baisse de régime a touché ici les principaux centres, Mbandaka, Lisala, Bumba et même Gemena, sur les plateaux du nord-ouest, où s'affirment pourtant quelques petites villes comme Binga et Zongo, ou encore Gbadolite (Bruneau 1995: 107). Cette évolution semble incarner localement le tarissement de l'apport des milieux ruraux au gonflement des agglomérations, identifié à partir du milieu des années 1970 et du grippage économique. La perte d'attractivité des villes – des grandes villes surtout – entraîne à la fois une réduction de l'exode rural, mais aussi un glissement des populations des grandes villes, plus touchées, au profit de centres urbains secondaires, constaté un peu partout dans les pays dans les années 1980, les petits centres devant, au contraire, leur émergence à la floraison « de multiples trafics (café, or, diamant), à la collecte des produits vivriers, au retour à la terre, plus simplement. Ce sont ces échelons inférieurs du système qui ont fixé l'essentiel de l'exode à rebours venu des grandes villes, et vers lesquels glisse, à l'évidence, au

milieu des années 1980, une part croissante du dynamisme urbain » (Bruneau 1995: 109). Les mêmes causes engendrant les mêmes effets, il est probable que l'aggravation de la situation économique dans la décennie « perdue » des années 1990 ait prolongé la tendance.

Mais quel crédit accorder aux statistiques qui sont proposées? Comment analyser les évolutions récentes? L'exercice était déjà délicat pour la période 1958-1984: le correctif appliqué ailleurs aux résultats du recensement (provinces, territoire) de 1970 n' a pas été porté au niveau de la population des centres, dont rien n'indique qu'elle n'ait pas été également surévaluée. D'autres part, les chiffres ultérieurs exploités ci-dessus sont ceux du recensement administratif dont on ne connaît pas le mode d'établissement et, *a fortiori*, leur qualité, sauf à savoir que le recensement de 1975 dans la région de l'Équateur a produit des résultats d'une précision rare (de Saint Moulin 2010: 139) sans que ceci soit synonyme d'exactitude. S'il faut rester prudent par rapport à de telles données, il y a lieu, à plus forte raison, de se méfier des chiffres plus récents. Le choix d'opter pour les estimations de de Saint Moulin s'appuie sur trois arguments raisonnables: la transparence dans l'établissement des projections, l'absence d'alternative indépendante et surtout le contreseing que semble globalement leur apporter la confrontation avec les enrôlements des électeurs, en 2005 comme en 2010. Mais quel argument tirer de chiffres construits sur des hypothèses? Comment se traduisent en termes démographiques les impacts du démantèlement dans les années 1980 puis de la déliquescence des secteurs sociaux et économiques au moment de la guerre, avec notamment la rupture des liaisons avec Kinshasa (principal débouché commercial)? Quel tribut les populations ont-elles versé pour ces années de troubles et d'instabilité et continuent-elles de payer à la lente reconstruction? La situation en particulier des centres urbains pose la question. Il apparaît difficilement contestable que Bumba et Lisala demeurant les principaux ports modaux de la région n'aient été également – voire plus – affectés par la conjoncture. Néanmoins, Bumba est un point de polarisation remarquable dans le Nord du Congo, acquis par le rétablissement progressif des communications sur le fleuve, interrompues avec la guerre, bien que celui-ci reste traînant<sup>207</sup>. À côté des chiffres de l'Administra-

207 Cf. réhabilitation et arrivée à Bumba (en 2015) de l'*ITB Kokolo*, le plus grand bateau naviguant sur le fleuve dont l'acti-

**Tableau 20.3. Évolution de la population urbaine. Dénombrement et estimations par ville/cité (1958-2010).**

Villes/cité	1958	1970	1975	1984	2004	2010
Bumba	10 447	34 705	55 592	51 197	89 289	105 502
Lisala	8 810	28 652	28 236	37 565	67 847	81 012
Binga				32 181	55 906	65 981
Bongandanga			3 630	2 208	3 281	3 695
Mongala				123 151		256 190
ÉQUATEUR				511 234		1 059 232

Source : Léon de Saint Moulin (2006b: 114; 2010: 145).

**Tableau 20.4. Répartition de la population dans le territoire de Bumba (par secteur) en 2008 et 2014.**

Population du territoire de Bumba									
Secteurs de BUMBA	Hommes		Femmes		Enfants		Total		
	2008	2014	2008	2014	2008	2014	2008	2014	1984
Cité de Bumba (2 329,75 km <sup>2</sup> )	49 077	96 752	53 369	102 547	141 283	230 382	243 729	429 681	51 197
Secteur Itimbiri (2 944,5 km <sup>2</sup> )	16 675	21 415	20 262	24 815	43 331	56 433	80 268	102 663	61 838
Secteur Loeka (3 540,17 km <sup>2</sup> )	26 313	38 531	27 770	46 963	68 777	82 284	122 860	177 778	50 141
Secteur Molua (969,25 km <sup>2</sup> )	19 941	24 954	21 778	25 974	50 625	58 969	92 344	109 814	47 125
Secteur Mondjamboli <sup>(1)</sup> (1 940 km <sup>2</sup> )	19 302	19 853	23 038	22 712	57 815	62 222	92 344	104 787	51 424
Secteur Banda Yowa (2 329,75 km <sup>2</sup> )	20 768	23 540	20 768	24 792	71 652	80 243	115 458	128 575	49 805
Secteur Yandongi (3 770 km <sup>2</sup> )	18 001	19 997	19 166	20 977	44 193	56 371	81 360	89 345	47 960
<b>Total</b>	170 077	245 042 <sup>(2)</sup>	186 151	268 780 <sup>(3)</sup>	477 676	626 904 <sup>(4)</sup>	828 363	1 142 643 <sup>(5)</sup>	359 490

Source : données statistiques de l'Inspection de l'agriculture du territoire de Bumba (rapport annuel 2014); Administration du territoire, district de la Mongala. ca 2009. *État de la population du district de la Mongala en 2008*.

(1) écrit «Mozamboli» dans le rapport; (2) total corrigé par l'auteur car erreur dans le rapport (213 506); (3) total corrigé par l'auteur car erreur dans le rapport (232 888); (4) total corrigé par l'auteur car erreur dans le rapport (561 247); (5) total corrigé par l'auteur car erreur dans le rapport (1 007 641).

tion, qui ne sont en tout cas pas sérieux, les estimations de de Saint Moulin n'ont pas plus de chance de «coller» avec la réalité, puisqu'elles sont basées sur des taux de croissances inchangés depuis 1985, qui ne prennent donc pas en compte les évolutions récentes et leurs conséquences sur la population.

vité avait été suspendue en 1997. D'autres bateaux (spécialisés dans le transport des personnes) sont toujours arrimés au port de Kinshasa (Lisuma 28 avril 2015; Radio Okapi, 9 février 2015).

L'exercice est rendu plus malaisé encore par une autre inconnue. Quelle est l'emprise actuelle du phénomène d'urbanisation sur le territoire? Quelles superficies couvrent aujourd'hui Bumba, Lisala et Binga? Au risque de tomber dans des conjectures stériles sans étude de terrain, il faut reconnaître que toutes ces questions sont sans réponse et qu'il est exclu d'établir un chiffre démographique fiable. Où placer le curseur? La population de Bumba est-elle plus proche des 430 000 habitants annoncés en 2014

par l'Inspection du territoire ou des 100 000 avancés par de Saint Moulin en 2010 ?

Les estimations de la population rurale au niveau de la province, des territoires et des secteurs

semblent, nous l'avons dit, plausibles. Le tableau général qui s'en dégage ne laisse entrevoir aucun bouleversement majeur de l'organisation générale du peuplement dans la Mongala depuis 1984.

### Quelques indicateurs de santé directement liés à la démographie

Étudier la démographie, c'est aussi aborder les comportements sociaux, l'accès aux services sanitaires (contraception, mortalités infantiles, santé maternelle, VIH).

Ci-dessous, sont reproduits quelques indicateurs, communiqués dans l'enquête de démographique et de santé 2013-2014 du ministère du Plan et de la Santé publique (EDS-RDC II 2013-2014: 40-46), qui sont pertinents dans le cadre de l'étude démographique de la Mongala :

– **Contraception : répartition (en %) des femmes de 15 à 49 ans, actuellement en union, par méthode contraceptive utilisée en 2013.**

Dans la Mongala, 2,5 % des femmes ont opté pour une méthode moderne de contraception (stérilisation féminine, injectables, préservatif), 8,8 % optent pour la méthode traditionnelle (le rythme (période d'ovulation), la méthode du retrait) et 88,7 % des femmes n'utilisent aucune méthode.

– **Indicateurs de santé maternelle: répartition en % des femmes (15-49 ans)**

Plus des trois quarts des femmes de la Mongala ont reçu des soins prodigués par un prestataire formé\* lors de leur dernier accouchement.

Un peu moins de la moitié des femmes ont accouché dans un établissement de santé.

Enfin, 36 % des enfants (de la dernière naissance) ont été protégés contre le tétanos néonatal.

– **Connaissances en ce qui concerne la prévention du VIH**

La moitié des femmes ont déclaré qu'utiliser un préservatif peut diminuer les risques de contracter l'infection. 66,3 % ont déclaré que les risques de contraction du virus diminuent en se limitant à un seul partenaire non infecté. 38,6 % évoquaient les deux moyens. Les hommes semblent encore mieux informés sur le sujet: quasi les trois quarts des hommes évoquent l'utilisation des préservatifs et/ou la limitation à un seul partenaire.

\* Entendu: infirmière, médecin, accoucheuse.

## RÉFÉRENCES

- Administration du territoire, district de la Mongala. ca 2009. *État de la population du district de la Mongala en 2008, par territoire.*
- Coxill, H.W. 1954. *Carte des missions protestantes.* Bruxelles: ARSOM (« Atlas général du Congo »).
- de Saint Moulin, Léon. 1974. « La répartition de la population du Zaïre en 1970 ». *Cultures et Développement* (6) 2: 331-349.
- de Saint Moulin, Léon. 2006a (février-mars). « Analyse par territoire et ville des résultats de l'enrôlement des électeurs et du référendum sur le projet de Constitution ». *Congo-Afrique* 402-403: 9-34.
- de Saint Moulin, Léon. 2006b. In Mabilia Mantuba-Ngoma, Pamphile, Hanf, Théodor & Schlee, Beatrice (sous la dir. de). *La République démocratique du Congo: une démocratisation au bout du fusil.* Kinshasa: publications de la Fondation Konrad Adenauer.
- de Saint Moulin, Léon. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo.* Tervuren-Paris: MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », 77).
- de Saint Moulin, Léon. 2011 (novembre). « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006. Les défis des élections ». *Congo-Afrique* 459: 663-677.
- Département du Plan, République du Zaïre. 1978. *Perspectives démographiques régionales. 1975-1985.* (élaborées par J. Boute et L. de Saint Moulin).

- Gourou, Pierre. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Bruxelles: Académie royale des sciences coloniales (coll. « Classe des sciences naturelles et médicales »).
- Gourou, Pierre (dir.). 1960. « Notice et cartes de la densité et de la localisation de la population dans la province de l'Équateur ». In *Atlas général du Congo belge*. Bruxelles: ARSOM.
- Hanssens. 1894. « Les premières explorations du Haut-Congo, Lettres inédites du capitaine Hanssens ». *Congo illustré* III: 30.
- Huysecom-Wolter, Claudine. 1964. *La Démographie en Équateur (Congo)*. Bruxelles: CEMUBAC (coll. « CEMUBAC », 72).
- Inspection de l'Agriculture du territoire de Bumba. 2014. *Rapport annuel*.
- Kajyibwami, A. 1973-1974. *Histoire de la population et organisation administrative de l'ancien district de l'Ubangi (1888-1960)*. Lubumbashi: Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi, Faculté des Lettres.
- Konga Egbabe Lithobo. 1973-1974. « L'occupation économique de l'Équateur entre les deux guerres (1920-1940) ». Mémoire de licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA.
- Massart, A. 1953. *Carte administrative*. Bruxelles: Institut royal colonial belge (« Atlas général du Congo belge et du Ruanda-Urundi », n° 61).
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. 1998. *Monographie de l'Équateur*. Kinshasa.
- Ngondo a Pitshandenge, Iman. 1992 (avril). « Chiffres de population et enjeux politiques sous la 2<sup>e</sup> République: les élections législatives de 1987 ». *Zaïre-Afrique* 264: 227-248.
- Ngondo a Pitshandenge, Séraphin, de Saint-Moulin, Léon & Tambashe Oleko. 1992 (octobre). « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268: 487-506.
- PARRSA/RDC (Projet d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole/République démocratique du Congo). 2009 (mars). *Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA). Rapport final*.
- Radio Okapi. 2015 (9 février). « Kinshasa: l'ITB Kokolo-Renové, un hôtel de luxe flottant, selon la SCTP ».
- République du Congo, Ministère du Plan et de la Coordination économique, Service des statistiques. 1961 (juillet). *Tableau général de la démographie congolaise. Enquête démographique par sondage 1955-1957. Analyse générale des résultats statistiques*. Léopoldville.
- République démocratique du Congo, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, PNUD/UNOPS, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1998 (octobre). *Monographie de la province de l'Équateur*.
- République démocratique du Congo, Ministère du Plan, DSRP, UPPE-SRP, CP-SRP/Équateur. 2005 (avril). *Monographie de la province de l'Équateur*.
- République du Zaïre, Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, INS (Institut national de la Statistique). 1992. *Zaïre. Recensement scientifique de la population. Juillet 1984. Totaux définitifs*. s. l. Kinshasa, Bas-Zaïre, Bandundu, Équateur, Haut-Zaïre.
- Retel-Laurentin, Anne. 1974. *Infécondité en Afrique noire. Maladies et conséquences sociales*. Paris: Masson et C<sup>ie</sup>.
- Romaniuk, Anatole. 1968. *La Fécondité des populations congolaises*. Paris-La Haye: Mouton.
- Tshilema Tshihiluka. 1973-1974. « Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district de la Mongala (1888-1960) ». Mémoire en vue de l'obtention d'une licence en histoire. Lubumbashi: UNAZA.
- Van der Kerken. 1938. *L'Ethnie Mongo*. Bruxelles: G. van Campenhout (Institut royal du Congo belge, section des sciences morales et politiques, mémoires, in-8°, XIII, 1 et 2).
- Van Wing, L. 1951. *Carte des missions catholiques*. Bruxelles: ARSOM (« Atlas général du Congo »).
- Willame, Jean-Claude. 1965 (octobre). « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. V. Moyen-Congo-Sankuru ». *Cahiers économiques et sociaux* 5 (collection « Études politiques »).





# CHAPITRE 21

## ÉLÉMENTS POUR UN ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR SANTÉ

### 1. ORGANISATION DU SYSTÈME SANITAIRE EN RDC<sup>208</sup>

Le système sanitaire de la République démocratique du Congo est réparti en plusieurs niveaux. Au sommet de la structure pyramidale, le niveau central correspond au niveau stratégique et de normalisation qui définit les grandes orientations de la politique sanitaire nationale (cabinet du ministre de la Santé publique, secrétariat général à la santé dirigé par un secrétaire général responsable de l'administration, 13 directions centrales, 52 programmes et services spécialisés). Vient ensuite le niveau intermédiaire, qui correspond à l'inspection médicale provinciale (IMP), et ses divisions, dont la mission consiste à fournir un appui technique aux zones de santé (ZS), en ce qui concerne la coordination, la formation, le suivi, la supervision, le monitoring et l'évaluation. L'inspection médicale de district (IMD), qui correspond au district administratif, sert de commutateur entre l'inspection médicale provinciale et la ZS. Ce niveau intermédiaire est composé du niveau provincial et du district. Le niveau provincial comprend le bureau du médecin inspecteur provincial et 13 bureaux qui sont les répondants de 13 directions centrales. On y trouve aussi les coordinations provinciales des programmes spécialisés. Il existe au total 11 divisions provinciales de la santé. À ce niveau, on trouve des laboratoires provinciaux (Lubumbashi, Mbandaka, Kisangani, Matadi, Bukavu et Kananga) et des centrales de distribution des médicaments.

Le niveau de district est situé entre la division provinciale de la santé et les zones de santé.

Ce district sanitaire, qui regroupe plusieurs zones de santé (ZS), est dirigé par un médecin chef de district sanitaire (MCDS).

Il existe, au total, 65 bureaux de DS. Chaque district est composé de trois cellules : à savoir une cellule des services et études, une cellule de l'inspection des services médicaux et pharmaceutiques, et une cellule des services de l'hygiène. Toujours à ce niveau, on recouvre les antennes, qui sont des sous-coordinations des programmes spécialisés, tels que le PNEL (Programme national d'élimination de la lèpre), le PNLS (Programme national de lutte contre le Sida) ou encore le PEV (Programme élargi de vaccination). Enfin, le niveau périphérique constitue le niveau opérationnel. Il s'agit de la ZS, unité de base de planification sanitaire. Son organe de gestion est le bureau central de la zone de santé (BCZS), qui est dirigé par un médecin chef de zone (MCZ). Il est composé de deux échelons, dont le premier est une constellation de centres de santé (CS), qui vise à assurer à la population l'offre d'un paquet minimum d'activités de prestation de soins de santé primaire (PCMA) avec la participation communautaire. Le deuxième échelon est celui de l'hôpital général de référence (HGR), qui vise à offrir à la population le paquet complémentaire d'activités de santé (PCA). En 1985, le pays fut divisé en 306 ZS, puis en 515 ZS, dans le cadre de la Stratégie de renforcement du système de santé (SRSS) (dernier découpage en septembre 2003). Une ZS est un espace, variant de 100 000 habitants pour les ZS rurales à 150 000 habitants pour les ZS urbaines, qui compte un HGR et plusieurs CS répartis dans les différents AS. Actuellement, pour l'ensemble de la République démocratique du Congo, on dénombre

208 <http://www.minisante-rhs.cd/le-ministere-de-la-sante.html>, consulté le 11 décembre 2013. (Déjà publié dans la *Monographie du Bas-Uele*.)

393 HGR et 8628 CS planifiés (Ministère de la Santé 2013; OCSD 2003: 4-5; Zinnen 2012: 29).

Depuis le découpage administratif, effectué en 2003, et qui a fait passer le nombre des ZS de 306 à 515 (théoriquement), très peu d'investissements ont été réalisés dans le secteur de la santé. La grande majorité des ZS disposent d'infrastructures qui ne correspondent plus aux normes de leur nouveau statut (HGR, CSR, CS construits en terre battue et en pisé). Elles n'offrent donc ni les meilleures conditions de prise en charge des malades, ni les soins adaptés (PPDS 2010: 82; PNDS 2010: 55).

## 2. CARTE SANITAIRE : INFRASTRUCTURES ET OFFRE DES SERVICES SANITAIRES DANS LE DISTRICT DE LA MONGALA

### 2.1. LA CARTE SANITAIRE (ZS, AS, CS, HGR, ITM)

Actuellement, le district sanitaire de la Mongala est divisé en 12 zones de santé (ZS) (parmi les 69 ZS que compte l'Équateur), elles-mêmes divisées en aires de santé (AS) comprenant des centres de santé de référence (CSR), des centres de santé (CS), des hôpitaux généraux de référence (HGR) et des instituts techniques médicaux (ITM).

Le nom des zones de santé est presque à chaque fois lié à celui d'un village dans lequel une congrégation religieuse s'était établie pour fonder une mission accompagnée d'un dispensaire, parfois devenu un hôpital, si ce n'est pour Yamaluka et Yamongili, qui sont, par ailleurs, des créations plus récentes.

**Tableau 21.1. Les zones de santé (ZS) de la Mongala**<sup>209</sup>

Bongandanga	Bumba	Lisala
Bongandanga	Bumba	Binga
Bosondjo	Lolo	Bosomanzi
Bosomondanda	Yamaluka	Lisala
Pimu	Yambuku	/
/	Yamongili	/

Source : République démocratique du Congo, Ministère de la Santé (2014).

<sup>209</sup> La Mongala était divisée, avant 2003, en 5 ZS: ZS Pimu (Boso-Mondanda, Bosondjo, Bongandanga), ZS Binga, ZS Lisala (Bosomanzi), ZS Bumba (Lolo, Yamongili, Yamaluka), Jambuku (Janssens *et al.* 1992: 144).

### Localisation de quelques formations sanitaires (FOSA) dans les quatre zones de santé du territoire de Bongandanga (Bosondjo, Pimu, Boso-Modanda et Bongandanga)<sup>210</sup>

La zone de santé (ZS) de Bongandanga est composée d'un bureau de ZS, d'un hôpital général de référence et de 17 aires de santé (AS)<sup>211</sup> réparties sur différents axes :

- l'axe Botewa: les centres de santé (CS) de Songo Mboyo à 12 km; Lolengi à 30 km; Kee à 30 km; Bokenda à 45 km; Mpukaonga à 45 km; Botewa à 85 km; Molanga à 90 km; Songo Mboyo/Loka à 100 km; Bolima à 110 km; Bongila à 120 km et Lilenga à 145 km;
- l'axe Ngando: les centres de santé de Lyefe à 15 km; Baolongo à 30 km; Mange Yaliko à 45 km et Ngando à 55 km;
- l'axe Rivière: le CS de Yaonda à 68 km; le CS Bongandanga à 1 km.

La ZS de Pimu dans le secteur de Boso-Ndjanoa comprend un bureau de ZS, un hôpital général de référence (HGR) à Pimu et 18 CS<sup>212</sup>: les centres de santé de Boso-Ndjanoa, Kodoro, Bombati, Ngonzi Rive, Dengbe, Boso Nzambe, Bopako, Bobende Nord, Bombia, Boso-Mayale, Kombe Sud, Boso-Likolo, Bobende Ngwele, Embelemanzi, Mowaka, Boso-Magasu, Endonge et Bongela.

La ZS Bosomondanda est composée d'un bureau de ZS, d'un HGR et de 11 centres de santé: les CS de Dengbe, Boso-Kwanga, Boso-Melo I et II, Boso-Mane, Boso-Modanda, Boso-ale, Boso-Ingongo, Bongombe, Likwanda et Bogbonga.

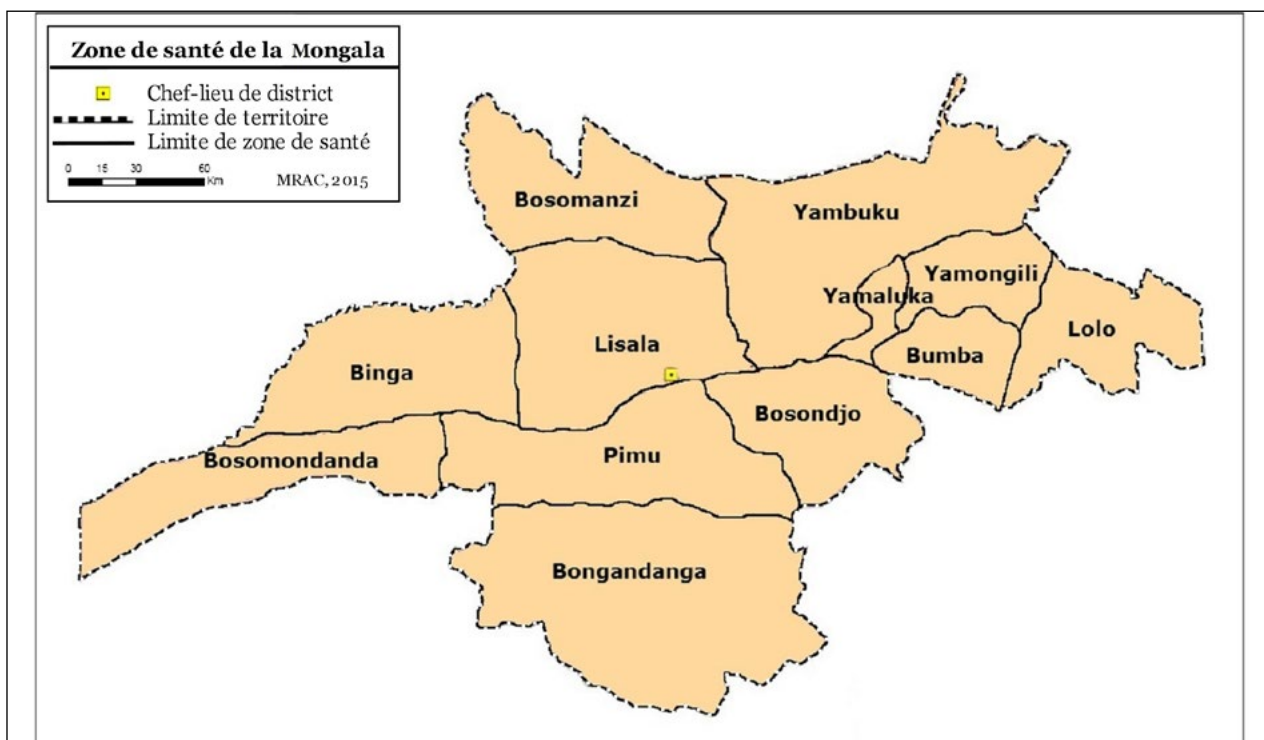
La zone de santé de Bosondjo (ZS) (secteur de Boso-Simba) comprend un bureau de ZS, un HGR à Roby et 11 CS: les CS de Bomoi, de Roby, Bosondjo Centre, Lopori, Mbimbi, Bobangala, Boso-Pelindo, N'Seni, Yakata I et II, Isambi et Lokalema.

<sup>210</sup> Informations de l'équipe locale. Celles-ci ne correspondent pas toujours exactement à la liste des FOSA disponible sur le site officiel du ministère de la Santé en RDC, ni aux données du *Plan provincial de développement de la santé de l'Équateur* (PPDS 2010). De même, les noms ne correspondent pas toujours d'une source à l'autre.

<sup>211</sup> Incohérence de certaines données de l'équipe locale. Selon cette dernière, la ZS de Bongandanga est divisée en 21 aires de santé.

<sup>212</sup> *Idem.* Selon l'équipe locale, la ZS de Pimu comprend 20 centres de santé (CS) et 3 centres de santé de référence (CSR).

Carte 21.1. Les zones de santé (ZS) de la Mongala



Source : République démocratique du Congo, Ministère de la Santé (2014).

## 2.2. INFRASTRUCTURES SANITAIRES

### 2.2.1. PREMIÈRES INSTALLATIONS SANITAIRES DANS LE DISTRICT : CONTEXTE ET ACTEURS

La santé des populations indigènes a toujours été une préoccupation pour l'État colonial. L'EIC<sup>213</sup>, dans une certaine mesure, puis, surtout, le Congo belge manifestèrent leur volonté d'organiser un système de santé médical performant, justifié par la mortalité très élevée qui sévissait alors en Afrique centrale (Dubois 1962 : 873). Il s'agissait avant tout d'éviter de décimer la main-d'œuvre potentielle. Les différentes initiatives en matière de santé ont été mises en place et organisées par l'entremise de l'État, des entreprises privées et des missions religieuses<sup>214</sup>. La lutte contre

213 Bien avant la formation de l'EIC, Léopold II aurait déjà émis l'idée d'y établir un service médical pour améliorer l'hygiène et sauvegarder la santé publique (Kabosani Likinga Geka 1984-1985 : 83; Ruppel s.d. : 5). Par la suite, le roi soutint, entre autres, la recherche sur la maladie du sommeil (Dubois 1962 : 270).

214 Liste non exhaustive des sociétés et congrégations disposant d'une infrastructure médicale avec au moins un membre du personnel étranger dans les années 1960 : sociétés privées : Binga et Bosondjo (SCC), Alberta/Ebonda/Yaligimba (PHC). Missions protestantes (BMS) : Pimu. Congrégations catho-

les épidémies et les maladies endémiques (maladie du sommeil, paludisme, maladies vénériennes, etc.) nécessitait d'importants moyens, que l'État ne put réunir que progressivement. Les hôpitaux furent d'abord construits dans les grands centres, pendant que les populations de l'intérieur étaient soignées par des équipes mobiles. Dans les années 1920-1945, phase du développement « rationnel et organisé » du secteur médical, la brousse est envahie par les infrastructures de santé : au centre des circonscriptions locales, des dispensaires ruraux, des villages de lépreux, etc., sont érigés (Ruppel s.d. : 5; Dubois 1962 : 874). Grâce à la croissance économique qui suivit la guerre, les plans décennaux, l'augmentation du budget de l'État et des possibilités en matière d'hygiène, le développement des services médicaux, s'est fortement accru entre 1945 et 1960 (Dubois 1962 : 874).

liques : Lolo (dominicaines de Lubeek), Bumba, Boso-Modanda (franciscaines), Lisala-Umangi-Boyange (sœurs missionnaires de Saint-Augustin), Yambuku-Binga (sœurs du Saint-Cœur de Marie). La mission de Yalosemba et de Bosumandji (Mission CEE au Congo 1963 : 48-49; IBO 1968 : 14).



Tableau 21.2. Liste non exhaustive de formations sanitaires (FOSA)<sup>215</sup> dans le DS de la Mongala<sup>216</sup>.

ZS Lisala	ZS Lolo	ZS Pimu	ZS Yamaluka	ZS Yambuku <sup>(1)</sup>
Angenga	Bokata	Bodende	Bonzo	Bozogi
Bokula	Bokombe	Bombia	Ndabo	Mabunda
Bosogbetu	Bombanganga	Boso Maleba	PEM	Monzambi
Bosokuluki	Isamba	Embemanzi	Pilote	Yaombos-Wangando
Kimbanguiste	Lolo	Kombo Sud	Yamakila	Yandongi
Libota Bomoï	Loloka	Pimu	Yamaluka	Yambuku
Makomu	Pembe			
Mbengi	Yamoleka			
Mondongo	Yasinga			
Ngale				
Notre-Dame				
Upoto				
Lisala				
ZS Binga	ZS Boso-mondanda	ZS Bosondjo	ZS Bumba	ZS Bongandanga
Binga	Bolomba	Bombati	Bopato <sup>(2)</sup>	Bongandanga
Bolenga	Boso-Dua	Bombele	CDI	Engema
Bokutu	Boso-Libondo	Bosondjo	Damas	Lyefe
Bonzambe	Boso-Manzi	Boso Simba	Gosen	Molonge
Diobo ville	Boso-Mandjebe	Kodolo	HGR	
Libenge	Boyange	Lopori	Lisumbu	
Mombongi	Gumba	Makungu	Litambala	
Mondungo	Liboko	Mbimbi	Mangondo	
Diobo	Makao	Mompili	Mbinza	
Bumba	Mongili	Mongana	Ndongo	
Kinshasa	Monzelenge	Yakata I	Shekinah	
	Boso-Djengo	Roby	Bumba	
	Boso-Manzi			
	Boso-Melo			
	Boso-Yele			
	Bosomondanda			

Source : Ministère de la Santé (site officiel).

(1) La zone de santé de Yambuku couvre l'aire de santé la plus vaste du territoire de Bumba, avec un diamètre de 300 km, une superficie de 14 340 km<sup>2</sup> et 40 aires de santé (Équipe locale); (2) s'écrit aussi « Boboto ».

Dans la Mongala, le secteur privé (par le biais des grandes entreprises, telles que les Huileries du Congo belge [HCB] et la Société des cultures congo-

laises [SCC]) avait pris en charge une bonne part du secteur sanitaire. Les réalisations sociales et médicales de ces sociétés ont été importantes pour le district et sont encore visibles aujourd'hui. Elles ont créé des hôpitaux dans chacune de leur station, à Ebonda (Inforcongo 1958: 720), Yaligimba, Bosondjo et Binga, qui desservait non seulement leurs travailleurs, mais aussi les populations alentour.

215 On entend par « FOSA » : hôpitaux (de référence), centres de santé (de référence), maternité, etc.

216 Le tableau ne reprend pas les informations pour la ZS de Bosomanzi.

De leur côté, les missions accordaient également de l'importance à la santé des populations autochtones, bien que leur activité ait été moins soutenue que dans l'enseignement, du moins du côté catholique. Pour les missionnaires, c'était l'occasion, par le biais de la médecine, de diminuer l'influence des sorciers et des guérisseurs. En s'installant dans des milieux ruraux, au départ dépourvus de services officiels de santé, et en général assez isolés, l'Église, incarnée par les congrégations religieuses, qui s'occupaient plus particulièrement du secteur, était amenée à collaborer étroitement avec l'État (Kabosani Likinga Geka 1984-1985 : 88- 87). Les congrégations ont créé de nombreux centres et postes de santé<sup>217</sup>. Chaque mission possédait son propre dispensaire où les soins élémentaires étaient assurés par les religieuses et parfois par les prêtres. Là où la demande était très importante, le vicariat ouvrait un hôpital et engageait un médecin laïc. Le premier médecin des missions catholiques dans la Mongala, le docteur Van der Pas, travailla à Yambuku, de 1959 à 1960 (Équipe locale).

De leur côté, les missionnaires protestants ont également ouvert des dispensaires dans la Mongala ; le premier dès leur installation à Upoto, en 1890. Mais c'est dans le territoire de Bongandanga, plus spécialement à Pimu, qu'ils ont construit, dès 1935, un grand centre hospitalier appelé Smith Thomas Memorial Hospital, au sein duquel ils ont commencé à former les infirmiers et les assistants médicaux à partir de 1945 (Ngoy Ebondo Minono 1999-2000 : 36).

Actuellement l'activité des organisations religieuses dans le secteur médical est toujours importante. À Bumba, par exemple, l'hôpital Notre-Dame de Bumba (CH) est géré par les sœurs de la doctrine chrétienne. Un autre exemple est celui du diocèse de Lisala, qui gère 41 formations médicales, dont 37 centres de santé et 4 centres de santé de référence, et ce, par le biais du bureau diocésain des œuvres médicales (BDOM) (Société civile<sup>218</sup>).

À Bumba, l'hôpital général (HGR) est le site principal, avec comme sites satellites : le centre hospitalier (CH) Notre-Dame, le CS Boboto et le CS Gozen (Ministère de la Santé 2009 : 19).

## 2.2.2. INFRASTRUCTURES SANITAIRES : HGR, CSR, CS

Sur le plan de la couverture sanitaire, les infrastructures ne manquent pas, mais la plupart, qui datent de l'époque coloniale, accusent un état de délabrement très avancé, avec un équipement insuffisant et vétuste. Sur les dix hôpitaux généraux de référence (HGR) existants, tous nécessitent une réhabilitation, qu'elle soit légère ou plus importante.

Le nombre de CS dont dispose le district de la Mongala dépasse celui de la moyenne nationale<sup>219</sup>. Un CS pour 6172 habitants à Bumba, un pour 7146 à Bongandanga et un pour 7146 à Lisala, alors que la moyenne au niveau national se situe aux alentours d'un CS pour 10 218 habitants (Zinnen 2012).

À Lisala, un HGR dessert 157 212 habitants. Cette couverture est meilleure que la moyenne nationale, qui est d'un HGR pour 180 397 habitants (la norme de l'OMS se situe aux environs de un pour 150 000). Bumba et Bongandanga sont moins bien lotis, avec seulement un HGR pour respectivement 246 912 et 201 821 habitants. Les ZS de Yamaluka, Yamongili et Bosomodanda, qui sont des nouvelles zones de santé issues du découpage de 2003, en sont tout simplement dépourvues. Yamongili et Yamaluka ne possèdent même pas de centre de santé de référence (CSR). Mais un CS à Yamongili fait tout de même office d'hôpital général de référence (PRAPE 2013 : 1)<sup>220</sup>. 87,1 % des aires de santé disposent d'un CS (278 CS/295 AS). Même si ce pourcentage se rapproche de la moyenne nationale de 89,5 %, il ne permet pas de répondre aux besoins sanitaires des populations. Les aires de santé présentent des superficies immenses, aux dénivelés et obstacles naturels (rivières, montagnes) trop importants pour que l'ensemble de la population qui constitue l'AS puisse accéder à son CS.

Si la couverture géographique est théoriquement satisfaisante, les Congolais de l'Équateur n'en bénéficient pas concrètement. Et le problème se situe autant au niveau de l'accessibilité réelle au service de santé qu'au niveau de la qualité de l'infrastructure et de l'offre des soins, qui reste très faible (bâtiments dégradés, pas d'électricité, pas d'eau potable, pas de

217 Les missions catholiques se situent à Binga/Busu/Lisala Bopako, Dobo, Bumba, Moenge, Loloka, Lolo, Roby, Yambuku, Bolongo, Bosumandji. Quant aux missions protestantes, elles se trouvent à Pimu et Upoto.

218 Site web de la paroisse de Notre-Dame de Bumba.

219 Pour effectuer ces calculs, l'auteur se base sur les statistiques démographiques par territoire (Lisala, Bumba, Bongandanga) reprises par les enquêtes nutritionnelles territoriales de l'Équateur menées par le PAM et l'Unicef en 2009.

220 Le PRAPE ne compte pas d'HGR officiel pour Lolo, qui, selon lui est un CSR qui joue le rôle d'HGR (PRAPE 2013 : 1).

**Tableau 21.3. Zones de santé, aires de santé, HGR, CSR, CS et ITM dans le DS de la Mongala.**

Zone de santé	Population	Nombre AS <sup>(1)</sup>	Nombre HGR	Nombre CSR	Nombre CS	Couverture géographique (%) <sup>(2)</sup>	Nombre ITM <sup>(3)</sup>
Lisala	246 358	34	1	4	27	79,4	2
Binga	231 330	32	1	1	31	96,9	1
Boso-Manzi	105 219	15	1	1	13	86,7	0
Bumba	174 483	16	1	1	15	93,8	2
Lolo	122 564	18	1	1	18	100	1
Yamaluka	114 184	22	0	0	23	115	0
Yambuku	229 387	40	1	1	37	74	0
Yamongili***	115 908	25	0	0	22	84,6	0
Bongandanga	111 440	17	1	2	15	88,2	0
Pimu	198 449	23	1	3	20	87	1
Bosomondanda	120 331	15	0	3	12	80	0
Bosondjo	196 976	29	1	4	24	82,8	1

Source: RDC. Ministère de la Santé.

*Plan provincial de développement de la santé de l'Équateur (PPDS-2010<sup>221</sup>); UCP/PARSS (2013: 19).*

(1) Le nombre d'AS selon l'équipe locale est différent, l'écart peut varier de 1 à 7 AS.

(2) Pourcentage d'AS qui possèdent un CS offrant un PMA (Paquet minimum d'activités).

(3) Les ITM étatiques et conventionnés en apprentissage des soins de santé (ITM) ont une section infirmière avec une capacité de 50 places.

[Par rapport à 1994, les infrastructures ont changé (sur papier du moins): la Mongala comptabilisait alors 5 ZS avec 3 ITM, 72 CS et 14 hôpitaux (Ministère de l'Agriculture... 1998: 216)].

latrines en bon état, personnel démotivé, manque d'intrants). À titre illustratif, dans les zones de santé pourtant considérées comme les mieux couvertes, même les besoins annuels en transfusion sanguine ne sont que partiellement remplis. La population choisit alors des alternatives comme l'automédication (produits artisanaux), la sorcellerie, etc.

Selon les rapports sur l'exécution du PRAPE (cf. encadré: projets d'appui et de développement), la réhabilitation des hôpitaux généraux de référence de Bumba et de Yambuku aurait permis d'augmenter leur capacité d'accueil à 60 lits, d'améliorer le plateau technique en termes de diversité des opérations chirurgicales et de traitement des malades.



**Consultation post-natale à l'hôpital Notre-Dame de Bumba.**  
(Photo © Antonio Lisuma, 2013.)

Il semblerait que le problème de l'adduction à l'eau pour Yambuku soit toujours en attente de résolution (PRAPE 2013: 8).

D'autres sources émanant de la société civile sont très négatives vis-à-vis de la réhabilitation de l'HGR de Bumba par le projet PRAPE, remplacé par la réhabilitation par le Projet d'appui et de réhabilitation du secteur de la santé (PARSS). Celle-ci n'aurait pas été entreprise comme elle l'aurait dû, par rap-

221 Le Plan provincial de développement sanitaire (PPDS) est le fruit du travail des agents et cadres de la division provinciale de la Santé (DPS) et des districts sanitaires de la province de l'Équateur, de leurs partenaires et des divisions connexes, grâce à l'appui technique de la direction d'étude de Planification (DEP) et financier du PARSS (Projet d'appui à la réhabilitation du secteur santé). Il faut rester critique face aux données sanitaires du PPDS: globalement, l'on note une mauvaise gestion des données sanitaires, qui serait due à la multiplicité des outils de gestion et au non-respect du circuit de transmission par lequel passent non maîtrisées les informations sanitaires.

port aux montants colossaux mis à la disposition du projet d'appui. Seuls quelques bâtiments furent partiellement réhabilités. Le père Carlos Rommel a entrepris de créer un hôpital moderne (hôpital Notre-Dame) pour permettre à la population de la région (Bumba), de bénéficier tout de même de soins de santé acceptables.

### 2.2.3. ŒUVRES SOCIALES (CENTRES ET FOYERS SOCIAUX, CENTRES POUR HANDICAPÉS ET HOMES)

Comme c'est le cas pour les infrastructures sanitaires, les différentes actions sociales dans la Mongala sont également, pour la majorité d'entre elles, d'origine coloniale. Respectant les termes de la convention qu'elles avaient signée avec l'État belge, les sociétés européennes installées dans la Mongala (HCB, etc.) avaient facilité l'accès à l'enseignement, aux soins médicaux pour la population autochtone, certaines en recourant à l'œuvre missionnaire.

Dans le territoire de Bumba, 14 foyers sociaux ont été mis sur pied, au service de la population, pour encadrer les femmes mariées, les mères célibataires et les enfants de moins de dix ans<sup>222</sup>. Les homes de vieillards sont pris en charge par l'Église catholique, aidée par quelques bénévoles. L'un est installé à Bumba, l'autre à Lisala. Leur entretien est assuré respectivement par les paroisses Notre-Dame de Fatima (Bumba Notre-Dame) et Saint-Hermès de Lisala.

Les centres pour handicapés sont des institutions de l'Église catholique, qui apprennent aux personnes vivant avec un handicap à se prendre en charge en les initiant à un métier, principalement la cordonnerie et la couture. Ils possèdent également un service de kinésithérapie. L'Église catholique gère aussi une léproserie.

### 2.2.4. OFFRE ET QUALITÉ DES SOINS (SPÉCIALITÉS)

Il n'existe pas de paquet minimum d'activités (PMA)<sup>223</sup> complet pour toutes les ZS. Ce qui veut dire qu'aucun PCA complet, non plus, n'existe dans les hôpitaux de la Mongala.

222 Par exemple, dans le territoire de Lisala, il en existe quatre. À Lisala, le centre Telema («lève-toi»), encadrant dix mamans; à Binga, le foyer social de la Société de Culture au Congo; à Mazalanga, un foyer social de l'ONGD Libota Bomoï, encadrant 60 mamans et, enfin, un centre à Bosomanzi, en plus d'un centre de promotion sociale dans la cité de Lisala, encadrant 37 mamans.

223 Entendu par PMA: les soins de santé de base dispensés normalement par un centre de santé (CS).

Seules Binga, Pimu et Bosondjo, Lisala, Bumba (excepté le service pédiatrique pour cette dernière) possèdent un service de médecine interne, de chirurgie, de pédiatrie et d'obstétrique. Aucun laboratoire, aucun service de soins intensifs ni service de réanimation n'existe dans le district. On retrouve peu ou pas de formation pour infirmiers, si ce n'est à Bumba, Lisala et Pimu (PPDS 2010: 51-52).

### 2.2.5. RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

À Bumba, il existe un médecin pour 46 296 habitants<sup>224</sup> et à Lisala, un médecin pour 67 223 habitants<sup>225</sup>. Bongandanga dispose, en moyenne, d'un médecin pour 78 606 habitants<sup>226</sup>. Dans la Mongala, c'est donc le territoire de Bumba qui est le mieux desservi en termes de personnel médical, tandis que le territoire de Bongandanga demeure le «parent pauvre». S'il n'existe pas de règle d'or pour déterminer si les effectifs de santé sont suffisants, l'OMS juge cependant improbable que les pays disposant de moins de 23 professionnels de santé (en ne comptant que les médecins, le personnel infirmier et les sages-femmes) pour 10 000 habitants obtiennent des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires considérées comme prioritaires par les Objectifs du Millénaire pour le développement (normes de l'OMS). Ce sont les ZS de Bumba et Lisala qui possèdent l'effectif médical le plus important, suivies par Yambuku, Pimu, Binga, et Bosondjo. Bumba et Lisala sont les plus grandes agglomérations de la Mongala, pendant que Binga et Bosondjo sont devenus des centres importants de par leur activité industrielle (palmier à huile). Pimu est connu pour son hôpital, créé en 1935, et géré par les protestants. Enfin, Yambuku est connu pour la mission catholique qui s'y est implantée et, surtout, pour la découverte du virus Ebola. Ces quelques remarques, bien qu'elles restent superficielles, peuvent expliquer en partie pourquoi certaines formations médicales disposent de plus de personnel.

Les mauvaises conditions de travail dans lesquelles le personnel médical doit exercer expliquent la mauvaise qualité des prestations sanitaires et expliquent la fuite des cerveaux vers Kinshasa ou les

224 16 médecins pour 740 737 habitants.

225 9 médecins pour 605 464 habitants.

226 8 médecins pour 628 848 habitants.



## Projet d'appui et de développement dans la Mongala

Le Projet d'appui à la réhabilitation du secteur de la santé (PARSS), financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par la CTB, en collaboration avec le ministère de la Santé de la RDC, a consisté en un appui global à 30 zones de santé (ZS) situées dans les districts de la Mongala et de l'Équateur-Mbandaka (province de l'Équateur) pour une durée de quatre ans (2007-2011) :

« Toutes ces zones de santé (ZS) présentent des couvertures très faibles en termes d'utilisation des soins curatifs, de vaccination et de sécurité transfusionnelle. Le projet poursuit, par conséquent, plusieurs objectifs : augmenter l'accessibilité et l'utilisation d'un ensemble de services de santé efficaces, renforcer la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA, améliorer les capacités de supervision et d'utilisation de l'information sanitaire. Concrètement, le projet a permis de distribuer des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée, il a fourni aux structures de santé des médicaments, mais aussi des équipements (ordinateurs, groupes électrogènes pour les hôpitaux généraux de référence), des moyens de transport (véhicules, vélos, moteurs hors-bord et pirogues), des fournitures de bureau et du matériel d'entretien, qui ont contribué à l'amélioration des

soins. Des services de consultance, venant en appui aux activités de planification et de formation (santé de la reproduction, formation en gestion des soins de santé primaires) ont été mis en place, de même que la formation des équipes cadres des zones de santé a été assurée » (CTB, Ministère de la Santé 2010).

Enfin, dans le cadre du Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur (PRAPE), via sa composante : « réhabilitation et amélioration de l'accès aux services sociaux de base », des projets de réhabilitation d'hôpitaux et de centres de santé ont été menés à Bumba de 2005 à 2010 (en partenariat avec le PARRS, précédemment cité).

Les réalisations du PRAPE sont poursuivies par un autre projet, similaire, la projet d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole (PARRSA), qui a également un volet santé (CTB, Ministère de la Santé 2010). Bien que les résultats du PRAPE soient imparfaits, le projet a tout de même réhabilité, en partie, deux hôpitaux généraux de référence (HGR) : Yambuku et Bumba, ainsi que deux centres de santé de référence (CSR) : Yamongili et Lolo (PRAPE 2012 : 11 ; PRAPE 2013 : 7).

pays étrangers, ce qui accentue davantage le nivellement par le bas. Les spécialisations n'existent pas en province, les données du personnel médical du PPDS de l'Équateur ne comptabilisent que des médecins généralistes pour l'ensemble de la Mongala. On note, en revanche, un personnel administratif pléthorique par rapport aux professionnels de la santé. De même, un nombre important de techniciens spécialisés en radiologie est également recensé, mais l'on peut se demander sur quelle machine ils peuvent bien travailler.

La totalité des ZS ne dispose pas d'ambulances, excepté la ZS de Bumba, et aucune d'entre elles ne dispose d'un véhicule de supervision. Un quart des ZS n'ont pas de motos, particulièrement celles de Bosomanzi, Bosomodanda et Lisala. Les raisons sont multiples, notamment l'insuffisance d'appui logistique et la présence des cours d'eau, etc. Seules deux zones de santé disposent d'appareils technologiques (radiographie, échographie) (les zones de Pimu,

Lisala) ; un peu moins de la moitié d'entre elles n'ont pas de sources d'énergie. Concernant les kits informatiques, photocopieuses et phonies, excepté Pimu, les ZS en sont dépourvues. À propos des matériels de chaîne de froid, chaque ZS possède au moins un congélateur, excepté Lisala. Précisons que ce tableau ne reprend que l'existence des objets matériels et non leur état de marche et/ou vétusté. Il pourrait donc prêter à confusion.

Enfin, la faible fréquentation, voire la sous-utilisation, de certaines infrastructures mises à disposition du public congolais peut poser question. Il faut, tout d'abord, partir du constat que le public, à qui s'adressent les centres de santé, est occupé par les activités agricoles, qui suivent leur propre calendrier et exigences saisonnières. Ensuite, l'existence de plusieurs formations sanitaires dans un périmètre étroit peut nuire à leur influence réciproque, comme l'a démontré le désintérêt du CS de Lolo au profit de l'hôpital des HCB, situé à moins de 10 km dudit

centre. Enfin, la vétusté des équipements, même ceux récemment réhabilités, ainsi que la démotivation du personnel – qui a un impact sur la qualité des soins prestés –, les prix (des médicaments, des opérations, etc.) en inadéquation avec le niveau de vie des populations rurales contribuent également à dissuader la population de se rendre dans une infrastructure sanitaire.

### 3. ALIMENTATION, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MALNUTRITION

#### 3.1. RÉGIME ALIMENTAIRE

L'alimentation des peuples de la Mongala, comme celle des autres peuples de la cuvette congolaise, est très riche et variée. Les peuples de la Mongala se nourrissent de produits en provenance de la cueillette, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture.

Si les premières activités n'ont pas beaucoup changé depuis le milieu du second millénaire, l'agriculture a subi de grandes transformations (Équipe locale).

Quant à l'élevage (chèvres, moutons, chiens, poules et canards), il reste marginal pour deux raisons principales : l'abondance du gibier, qui encourage la chasse, et l'inadéquation du milieu forestier à l'activité pastorale. Bien que la consommation de viande d'élevage soit réduite, chaque ménage possède tout de même deux à cinq poules, dont les œufs sont consommés couramment (Vulanibo Kalissa & Bembe Monziba s.d.<sup>227</sup>). Seules les viandes de porc, de chèvre et de volaille sont de temps en temps incorporées dans le régime alimentaire, notamment lors des fêtes ou d'autres événements spéciaux.

Les produits de la cueillette qui se succèdent au gré des saisons fournissent la plupart des protéines du régime alimentaire : chenilles ou *mbinzo*<sup>228</sup> (en juin), escargots, termites ailés, vers de palmiers, champignons, crevettes, tortues et légumes comme les fougères et les choux palmistes. Les produits de

la chasse, capturés par le biais de techniques variées, dont le piégeage, comprennent les sangliers, les antilopes, les éléphants, les singes, les pangolins, les serpents, les porcs-épics, les crocodiles, les hippopotames, les ragondins, les rats, etc., sans oublier les oiseaux. Ces différents produits sont, eux aussi, tributaires des saisons.

La pêche apporte une part considérable de protéines à l'alimentation des populations de la Mongala. Les poissons nourrissent tous les groupes, riverains comme terriens, *via* les marchés situés le long du fleuve et des rivières. Les plus consommés sont les petits et les gros silures (*ngolo*), les carpes (*mboto*), les protoptères (*nzombo*), les Ophiocephalidae (*mongusu*), les polyptères (*nkonga*), les tilapias (*libundu*), les Characidae (*mbenga*), les Mormyridae (*mbongo*), les Bagridae (*mpoka*), etc. (Vulanibo Kalissa & Bembe Monziba s.d. ; Équipe locale).

À côté de ces sources protidiques, le féculent reste l'aliment prédominant dans l'alimentation. Les produits des champs comprennent les ignames, cultivées en abondance dans le territoire de Bumba, dont certaines sont d'origine africaine (les petites) et d'autres d'origine asiatique (les grandes). L'igname d'origine asiatique a été adoptée au même moment que la banane plantain et le taro, probablement vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle : elle est actuellement consommée en grande quantité dans le district (Équipe locale).

La banane, fort prisée dans la région entre Kisangani et Bumba, a donné naissance à une préparation spéciale appelée *lituma* (sorte de *fufu* de bananes). Tous les peuples de la Mongala avaient l'habitude de consommer la banane avant d'avoir adopté le manioc.

Le manioc qui, avec la patate douce et le maïs, vient d'Amérique, a seulement atteint la Mongala au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour devenir l'aliment de base au XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis, il est consommé partout dans l'Équateur sous sa forme la plus utilisée *engwele* (*chikwangu*)<sup>229</sup>. Les autres formes de consommation du manioc sont, notamment, le *fufu* (pâte de manioc), le *ntuka*, le *malemba*. Pour la préparation du dernier mentionné, très prisé par les Budja, le manioc est râpé<sup>230</sup> après cuisson, sans rouissage,

227 Étude menée au CS de Mondongo (Lisala).

228 Les chenilles se récoltent en bonne quantité malgré le caractère saisonnier de cette opération. Elles sont fumées et conservées en panier, ce qui permet une disponibilité tout au cours de l'année. C'est sous cette forme qu'elles sont exportées à Kinshasa ou Kisangani. On les consomme avec une sauce tomate, ou mêlées à la soupe ou à des légumes tels que le *pondu* (feuilles de manioc). À Bumba, elles se mangent généralement en accompagnement des *malemba* (pâte de manioc).

229 Chez les Ngombe, se dit *mæmbe*. On la fabrique en pilant le manioc après rouissage et en emballant la pâte dans des feuilles de bananiers ou de *ngongo*. La *chikwangu* est ensuite cuite à la vapeur (Équipe locale).

230 La râpuration est obtenue au moyen d'un couteau plat entaillé sur deux côtés et suspendu à une hampe d'environ 60 cm appelée *linyango* (Équipe locale).



**Femme budja tenant une pâte de manioc cuite.**

(Photo équipe locale, 2013.)

et trempé dans l'eau au moins deux jours avant d'être présenté sous forme de paquets entourés par des feuilles et reliés par une corde (*libulia*). On retrouve d'autres préparations du manioc comme le *sapa* (manioc bouilli et trempé) ou le *ngabuka* (manioc cuit pilé ou frappé) (Ministère du Plan 2005 : 34). Chez les Mongo, le manioc, qui est également râpé<sup>231</sup>, constitue aussi l'aliment de base, appelé *teemba*.

Le maïs, qui était l'aliment de base du peuple Ngbaka au départ, est actuellement entré dans les habitudes alimentaires d'autres groupes sous forme de farine mélangée au manioc dans la préparation de *fufu* (Ministère du Plan 2005 : 34).

Quant au riz, il n'est consommé qu'en faible quantité. Il s'agit davantage d'une culture de rente que d'une culture de subsistance. On le retrouve lors d'occasions spéciales, dans un plat de fête ou de cérémonie.

L'huile de palme est produite un peu partout dans la Mongala, là où s'étendent les grandes pal-

meraies. La tradition, en matière de préparation de l'huile, veut que les hommes coupent les régimes de palme mûrs et facilitent le ramassage des noix, tandis que les femmes les ramassent et s'occupent de la cuisson. Les noix sont ensuite pilées dans un mortier ou ramollies par « piétiné » dans une pirogue. La pirogue est remplie d'eau et l'huile qui surnage est recueillie pour être purifiée au feu.

La consommation de légumes frais dans les milieux ruraux se limite pratiquement à la consommation du *pondu*<sup>232</sup> (feuilles de manioc, le *bapumba*) et dans une certaine mesure du *bitekuteku* ou *babeba* (feuilles d'amarante), du *nkoto* (feuilles de taro), des *ngai-ngai* (oseille), du *bilolo* (morelle). Dans les centres urbains cependant, l'introduction de plusieurs variétés de cultures maraîchères, suite à un brassage de cultures, a entraîné progressivement une diversification des légumes consommés (par exemple l'épinard, les tomates et l'aubergine) (Ministère du Plan 2005 : 34).

L'arachide est grignotée entre les repas. Le soja est encore au stade de la vulgarisation et est peu accepté. Enfin, les fruits tels que l'avocat, la mangue, l'orange, le citron, la papaye et l'ananas, sont réservés aux enfants (enquête alimentaire à Mondongo).

Depuis l'installation des populations dans la Mongala, des boissons alcoolisées comme le vin de palme, le vin de banane, le vin de raphia et le vin de canne à sucre sont produites et consommées par la population locale.

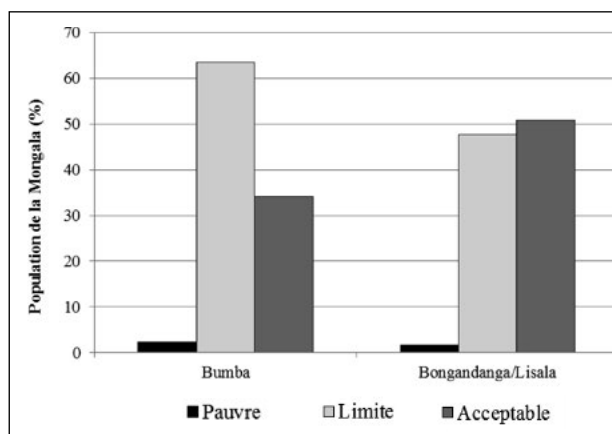
### 3.2. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'histoire rappelle que la région a déjà connu des périodes d'insécurité alimentaire. Les périodes de disette étaient rarement causées par des catastrophes naturelles. Ce sont les guerres qui forçaient les communautés à abandonner leurs champs en perturbant ainsi les activités productrices. Toutes ces guerres entre les groupes de la Mongala ont duré plus d'un demi-siècle et ont provoqué des mouvements dans tous les sens, en forçant les clans à s'enfoncer parfois dans des milieux peu propices. Ainsi, les communautés déplacées étaient exposées à des famines périodiques à cause des combats. L'exploitation du caoutchouc dans les bassins de la Mongala et de la Lulonga par les compagnies concessionnaires (1892-1907) a également enclenché une période de

231 Mais la râpuration ici se fait à l'aide d'un morceau de bois bien taillé qui rend les râpures de manioc des Mongo plus grossières que celles de Budja (Équipe locale).

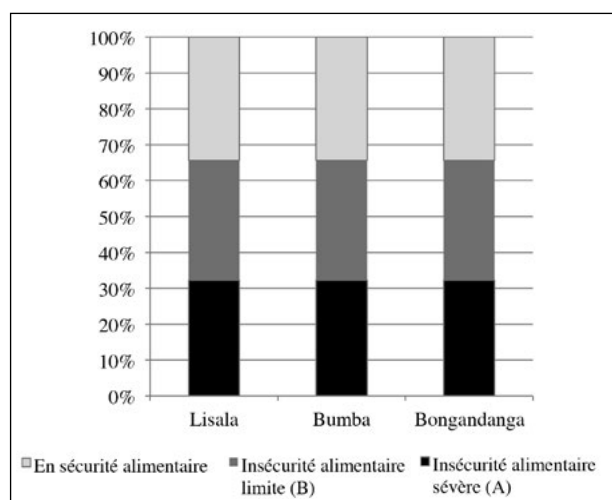
232 Selon Émeri Cambier, le *mpondu* est une spécialité chez les Bangala (Vellut 2001 : 241).

**Graphique 21.1. Situation alimentaire de la population de la Mongala en 2010.**



Source : WFP/PAM 2012 (avril). *Résumé exécutif : résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province de l'Équateur*. Utilisation des données du PEV 2010.

**Graphique 21.2. La sécurité alimentaire de la population de la Mongala en 2010.**



Source : WFP/PAM 2012 (avril). *Résumé exécutif : résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province de l'Équateur*. Utilisation des données du PEV 2010 (programme élargi de vaccination).

famine. Les travaux forcés pour la récolte du caoutchouc paralysaient l'activité agricole des villages : les paysans se trouvaient dans l'incapacité de produire suffisamment de vivres pour leur subsistance et celle des soldats établis dans la région. Le travail forcé et les révoltes qui suivirent ont plongé pendant plus d'une décennie l'ensemble de la région dans l'insécurité alimentaire. Ensuite, les deux dernières guerres mondiales, par le biais de la mobilisation générale de la population dans l'effort de guerre, ont également affaibli un temps la sécurité alimentaire dans l'ensemble du district (Équipe locale). Enfin, plus

récemment, les guerres du Congo qui ont coupé la région de la capitale ont également eu un impact néfaste sur la production agricole et donc sur la sécurité alimentaire.

En 2013, selon les critères du cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire (IPC), un peu plus de 60 % de la population de la Mongala souffre d'une insécurité alimentaire modérée à sévère<sup>233</sup>.

Les causes actuelles de l'insécurité alimentaire dans la province de l'Équateur sont polymorphes, mais généralement liées à la pauvreté, qui est la résultante de plusieurs années de conflits politico-militaires et d'une économie déficiente. En pratiquant l'agriculture et la pêche, ses principales activités de subsistance génératrices d'un revenu, la population doit faire face à d'innombrables contraintes, qui vont de l'insuffisance de l'encadrement au manque d'intrants, du déficit de main-d'œuvre à la situation d'enclavement de certaines zones de production agricole. Environ 70 % des ménages enquêtés par le PAM n'ont pas accès aux semences améliorées ni au matériel agricole adéquat. L'utilisation de la houe et de la machette nécessite une force de travail importante, qui manque très souvent, un problème qui d'ailleurs a été soulevé par 50,8 % des ménages lors de l'enquête du PAM en 2012.

L'enclavement de certains villages ne favorise pas non plus le développement économique (production agricole, commerce, etc.). Les voies routières et fluviales sont en mauvais état, ce qui rend l'accès aux marchés précaire (WFP/PAM 2012 : 7-8).

Suivant l'IPC<sup>234</sup>, on remarque que la sécurité alimentaire dans les territoires de la Mongala est menacée, et ce de manière récurrente. La situation au sein du territoire de Bongandanga apparaît souvent un cran plus précaire que celle de Bumba et de Lisala (IPC 2008-2013)<sup>235</sup>.

Cependant, ces données (2010) sont très différentes de celles (2011-2012) de l'Analyse approfondie

233 L'IPC (le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) ne dispose pas de preuve suffisante pour classer le taux d'insécurité alimentaire de Bongandanga en 2013. Bumba et Lisala sont considérés comme « sous pression » (IPC 2014).

234 Il s'agit d'un outil, conçu en 2007, par le cluster sécurité alimentaire, sous l'égide de la FAO, qui classe les différentes phases des situations de sécurité alimentaire, fondé sur les effets sur les vies et les moyens d'existence (Ngonde Nsakala 2008 : 1).

235 Cf. IPC (2008, 2009, 2010, 2012). En 2012, les territoires de la Mongala ont été classés dans une situation d'« insécurité alimentaire modérée à limite », c'est-à-dire un certain degré d'insécurité alimentaire (IPC 2012).



de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA 2014<sup>236</sup>) pour laquelle c'est le territoire de Bumba qui présente l'insécurité alimentaire la plus importante.

### 3.3. MALNUTRITION

Conséquence d'un sevrage d'allaitement brutal ou d'une alimentation mal conduite, la malnutrition protéino-calorique (MPC)<sup>237</sup> est une maladie carencielle curable et évitable à moindre coût<sup>238</sup>, à condition d'une utilisation réfléchie et variée des ressources locales (et donc d'un bon service de vulgarisation).

Contre toute attente, malgré l'augmentation de la production agricole dans le territoire de Bumba, suite aux interventions du Projet de réhabilitation de l'agriculture dans la province de l'Équateur (PRAPE), la malnutrition n'a pas disparu et elle y demeure une réalité. Une enquête socio-nutritionnelle a communiqué les évolutions suivantes, concernant la malnutrition infantile: «La malnutrition aiguë globale (infantile) pour le territoire de Bumba, a augmenté de 14 %, en 2006, à 19,4 %, en 2012. La malnutrition infantile chronique est passée de 38 % à 36,2 %. L'insuffisance pondérale a augmenté de 26 % à 30,7 %. [...] Il s'avère que le régime alimentaire à base de manioc a peu évolué; le faible accès à l'eau potable (31,3 % des ménages) et à l'assainissement (taux de 0,9 % à Bumba, selon l'enquête socio-nutritionnelle et taux de 32,7 % ayant utilisé la latrine couverte, selon l'enquête socio-économique); l'incidence de la rougeole a également augmenté dans le territoire, passant de 42 %, en 2007, à 72,7 % en 2012. Ces facteurs, liés au régime alimentaire, à l'environnement et à la santé contribuent à maintenir la malnutrition infantile à des taux alarmants» (PRAPE 2013 : 15).

Contrairement aux idées reçues, la malnutrition n'est donc pas nécessairement liée à un manque de nourriture. Elle peut être le fait d'une maladie, d'un sevrage mal suivi, etc.

En République démocratique du Congo, il arrive de rencontrer des enfants malnutris évoluant pourtant dans un environnement qui produit en suffisance tous les aliments nécessaires à leur croissance.

Mais c'est l'absence de connaissance des parents dans le domaine de la diététique (période de sevrage, exigences nutritionnelles d'un enfant sevré, conditionnement et valeur nutritive des aliments) qui est à l'origine du problème de la malnutrition.

Une étude menée au centre de santé rural de Mondongo (zone de Lisala) (Vulanibo Kalissa & Bembe Monziba 1993) a montré que beaucoup de mères, à Mondongo, croyaient que la malnutrition était causée par un empoisonnement ou par l'emprise d'un esprit maléfique. Cette croyance expliquerait le découragement et le fatalisme qu'adoptaient systématiquement les parents dès l'apparition des premiers symptômes de *kwashiorkor* chez l'enfant. Pour remplacer le régime alimentaire des enfants récemment sevrés, qui consommaient comme tout le monde le plat familial, composé de *chikwangue*, de *fufu* ou de banane plantain, aliments assez pauvres en éléments nutritifs, le groupe de chercheurs de l'ISEA-Mondongo leur mit au point un mélange alimentaire adapté (maïs, riz et soja, dit le « mariso »). Celui-ci fut remplacé plus tard par le « mariop » ou le « mariche », dans lesquels, respectivement, les œufs ou les chenilles remplacent le soja, aliment peu disponible et moins accepté par la population.

## 4. LES PATHOLOGIES LES PLUS FRÉQUENTES DANS LA MONGALA

Non seulement le milieu écologique (conditions climatiques, hydrographiques et végétales) propre à la Mongala favorise la prolifération de moustiques ou autres transporteurs d'agents infectieux, mais, en plus, le fleuve Congo, qui traverse le district, constitue une grande voie de pénétration pour les diverses maladies, qui touchent, en premier lieu, les populations peuplant les abords du fleuve, qui sont donc les plus exposées. À l'époque coloniale, les vastes territoires situés le long du fleuve étaient considérés comme d'importants foyers de la maladie du sommeil: «La région de l'Équateur montre en gros que l'infection a suivi les cours d'eau navigables dont elle a décimé les populations riveraines» (Janssens *et al.* 1992 : 1413). La population de la Mongala en fait toujours les frais.

Le cheminement des maladies vénériennes est à peu près le même que celui de la maladie du sommeil. Les voies fluviales ont joué un rôle important dans leur propagation, car elles sont notées simultanément chez de nombreux riverains du fleuve: les Ngombe sur la Mongala, les Bangala sur le Congo, et

236 Ils se basent sur des données collectées en 2011-2012.

237 Le diagnostic de la MPC se précise par des indicateurs anthropométriques (poids, taille, cordelette ou circonférence de l'arrière-bras), des indicateurs biologiques et cliniques.

238 Le revenu du paysan ne lui permet pas l'achat de produits alimentaires importés. Le Cérélac et le lait en poudre Nido coûtent 5 à 9 fois plus cher que les produits locaux.

c'est toute la cuvette centrale, occupée par les Mongo, qui sera touchée par le fléau (Retel-Laurentin 1974: 50). La diffusion, au début du siècle, de ces maladies provoquant des taux de stérilité et d'infécondité chez les peuples de la Mongala, fit l'objet de nombreuses études, à une époque où l'on s'inquiétait de la démographie africaine et de ces caractéristiques dégressives. Dans la Mongala, un pourcentage important des peuples mongo, ngombe et ngbandi souffrait de stérilité (Janssens *et al.* 1992: 20). En plus des maladies vénériennes, les procédés anticonceptionnels utilisés et les avortements provoqués étaient également avancés par Retel-Laurentin et Romaniuk comme les principales causes de la stérilité chez ces populations.

Aux conditions favorables précédemment décrites, s'ajoutent d'autres déterminants politiques, culturels et sociaux, tels que l'instabilité sécuritaire, l'extrême pauvreté, les conditions d'hygiène difficiles<sup>239</sup>.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et les types de toilettes utilisés, certaines études du Programme alimentaire mondial menées auprès de la population de l'ensemble de l'Équateur révèlent que seulement 5 % des ménages ruraux ont accès à l'eau, estimée potable, et seulement 1,6 % utilisent des latrines améliorées (WFP/PAM 2012: 8).

Dans les villes, la situation est différente ; à Lisala et Bumba, la Regideso est opérationnelle et dessert la population urbaine en eau potable. Alors qu'en 2007, l'étude Pro-Routes constatait qu'il n'y avait pas d'eau potable dans la ville de Lisala, un projet du Gouvernement, exécuté par l'entreprise chinoise SZTC, de 2010 à 2013<sup>240</sup>, a implanté depuis lors des fontaines publiques. La population s'y approvisionne en eau potable, moyennant 10 FC par litre d'eau (Luka 2010; Équipe locale 2014)<sup>241</sup>.

239 L'eau destinée à être bue, celle d'usage domestique et celle des sanitaires sont confondues. Les animaux ou le gibier sont nettoyés dans les mêmes endroits, qui constituent des foyers de transmission de maladies hydriques, fréquemment signalées dans la contrée (Chinamula 2007: 15).

240 Ce projet rend les informations de l'étude Pro-Routes de 2007 obsolètes (Chinamula 2007: 15).

241 Ils se sont concentrés sur le captage d'eau de la source Djongobono et du champ des forages Kaba. Pour détails techniques voir (Regideso 2008).

#### 4.1. SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE ET MALADIES INFECTIEUSES<sup>242</sup>

En guise d'introduction, rappelons qu'il sied de rester prudent face aux données du secteur de la santé. Les informations médicales sont souvent biaisées, car le processus de collecte et de communication des données sanitaires est souvent défaillant. Sur les 69 ZS que compte la province de l'Équateur, seules 60 % rapportent des données complètes et à jour. Les données ne sont souvent disponibles que dans les zones de santé où interviennent les partenaires humanitaires.

En Équateur, le paludisme est la pathologie dominante. Ce diagnostic est posé chez presque un malade sur deux qui se présente à la consultation. Il est, par ailleurs, responsable de près de 20 % des décès. Le paludisme est suivi par les infections respiratoires aiguës (IRA<sup>243</sup>) ainsi que les diarrhées non sanguinolentes, qui touchent toutes les zones de l'Équateur, la Mongala y compris. Ce sont les enfants de moins de cinq ans qui sont les plus touchés.

Les IST et les filarioses sont endémiques. On rencontre également de l'anémie (dont 90 % des cas sont dus au paludisme), la malnutrition protéino-énergétique (MPE), l'amibiase, et l'hypertension artérielle (HTA).

En plus de ces maladies, d'autres problèmes sanitaires co-existent : la trypanosomose, le VIH/SIDA (taux de prévalence de 1,2 %, en 2011, à Bumba)<sup>244</sup>, la tuberculose, avec un taux de détection encore faible, la co-infection VIH/Tuberculose, la lèpre. On note également la forte prévalence de la syphilis, dont le taux est le plus élevé de la RDC (PPDS 2010: 136).

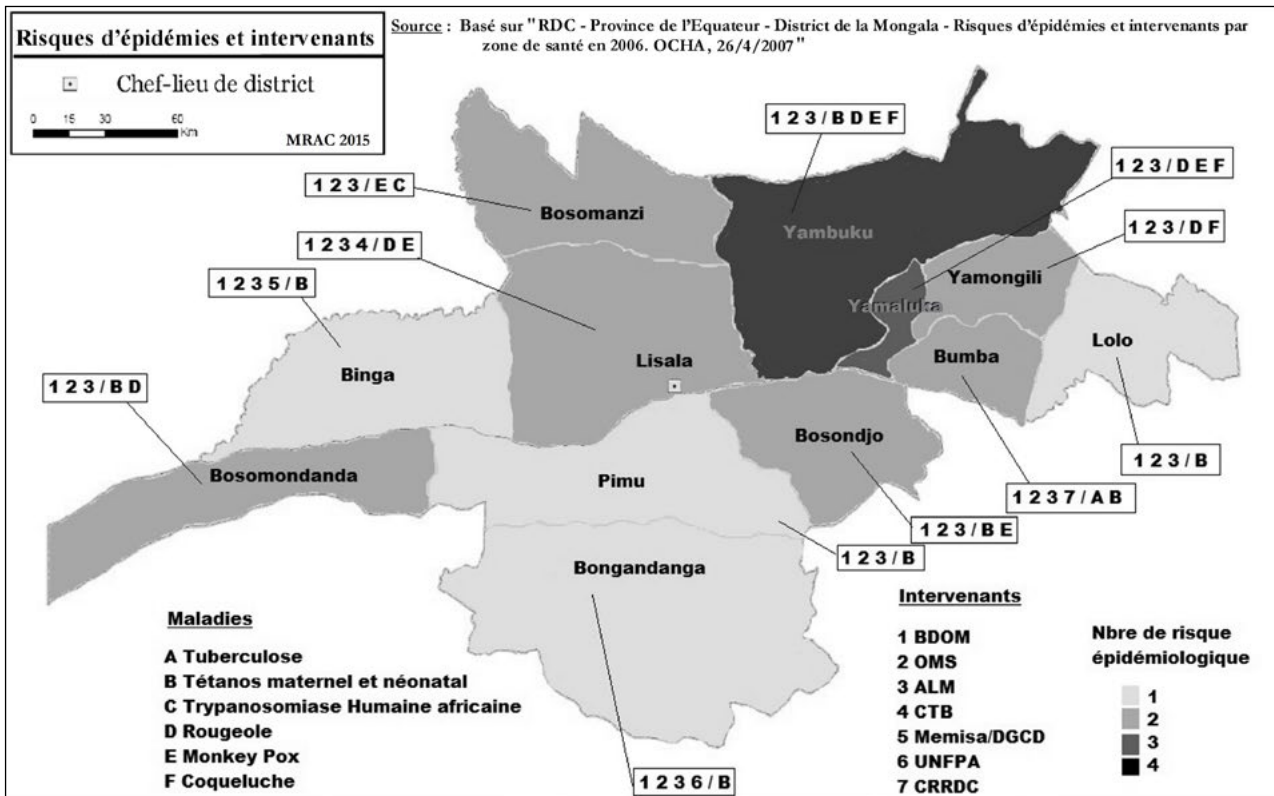
Les maladies, pourtant évitables par la vaccination, telles que la rougeole, le tétanos néo-natal (TNN), la coqueluche, sont encore responsables

242 À défaut d'avoir obtenu les données pour la Mongala en particulier celles sur les maladies concernant l'ensemble de la province de l'Équateur (PPDS 2010). Cependant, l'hôpital Notre-Dame de Bumba a classé les maladies les plus fréquentes selon l'ordre que voici : paludisme, anémie, méningite, kystes ovariens, diabète, HTA, insuffisances cardiaques, hernies (Équipe locale).

243 Les IRA sont liées aux conditions climatiques de la Mongala. La prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) sera intégrée dans les 42 ZS appuyées par le PARSS.

244 La prévalence du VIH auprès des femmes enceintes en consultation prénatale (CPN) dans les sites de surveillance de l'Équateur est passée, en moyenne, de 4,4 %, en 2003, à 2,6 %, en 2011. Pour les années 2003-2007, nous ne disposons pas d'information sur la prévalence à Bumba (poste sentinelle défaillant) (PNMLS 2014: 9).

## Les partenaires humanitaires



d'un assez grand nombre de décès, surtout chez les enfants de moins de cinq ans. Plusieurs cas de maladies, rares dans d'autres régions, sont encore observés, telles que le *Monkey Pox*, la fièvre hémorragique virale (FHV), la fièvre jaune, les hépatites virales (PPDS 2010: 136).

### 4.2. LES MALADIES ÉPIDÉMIQUES RÉCENTES : CHOLÉRA ET ROUGEOLE

Non sans lien avec le milieu physique et les conditions hygiéniques précaires que nous venons d'évoquer, la situation sanitaire de la Mongala et la résurgence de certaines maladies sont inquiétantes. L'eau consommée par la population est généralement impropre à la consommation et les campagnes de prévention sont insuffisantes. Il existe, par ailleurs, peu ou pas d'activités de surveillance épidémiologique en Équateur, en plus d'une capacité assez faible à la riposte (épidémies ou catastrophes naturelles) (PPDS 2010: 10; OCHA 2012)<sup>245</sup>.

245 En réponse à la recrudescence de l'épidémie de choléra, l'ONG Action pour la protection et l'encadrement de l'enfant (APEE) a mis en place un projet de lutte contre le choléra dans

Les épidémies de toutes sortes sont signalées de manière cyclique dans les provinces qui longent le fleuve. Plus récemment, par exemple, l'épidémie de choléra a refait surface dans le district sanitaire de la Mongala, dans les zones de santé (ZS) de Binga, Lisala et Pimu, avec un taux de létalité de 5,9% au-dessus du taux moyen provincial de 5,5% (OCHA 2012), ce qui est déjà élevé par rapport à la moyenne en Afrique centrale et de l'Ouest en 2008 (3,55 et 3,6%) (OMS et Unicef 2008: 4; Radio Okapi 2011a et b).

L'épidémie de rougeole est également cyclique dans la Mongala. En 2013, après avoir ravagé Yambuku et Bumba, elle a sévi un certain temps à Yamongili. Selon l'OCHA, durant cette nouvelle vague épidémique, la Mongala a comptabilisé 60% de cas, soit plus de 6000 cas, dont 45 décès (Radio Okapi 2013).

la zone de santé de Pimu, dans le DS Mongala. Le projet a pour objectif de former pas moins de 29 400 ménages issus de 5 AS à la désinfection. Il vise également la formation de 30 « chlorateurs » et volontaires, la sensibilisation des populations, la désinfection, la distribution d'Acquatabs, et la mise en place de points de chloration (OCHA 2011: 4).

### 4.3. SECTEUR PRIVÉ, LUCRATIF ET NON LUCRATIF DANS LE SECTEUR SANITAIRE

La contribution du secteur privé lucratif et non lucratif dans la fourniture de services est estimée à environ 50 % des soins délivrés aux patients (Zinnen 2012: 15).

Ci-contre, sont recensés les principaux partenaires non étatiques à l'œuvre dans la Mongala, classés par ZS. L'Église catholique dispose de bonnes structures sanitaires gérées par les bureaux diocésains des œuvres médicales (BDOM) des trois diocèses de Basankusu, Lisala et Lolo. À titre illustratif, le BDOM Lisala possède, à lui seul, 50 centres de santé (Équipe locale 2014). En plus de l'Église, certaines ONGD disposent également de bonnes structures médicales. Il y a l'association Libota Bomoi, SOCO (Solidarité commune) (selon l'équipe locale), le CDI-

Bwamanda (Bumba), Memisa-Belgique (à Binga) et la Coopération technique belge (CTB) (via le projet PARSS-ASSNIP), ALM (American Lepra Mission), UNFPA (United Nation Population Fund), la Croix-Rouge de la RDC (CRRDC).

Puisque la direction générale de la Coopération au développement belge (DGD) s'est engagée dans la nouvelle approche de l'aide internationale (DP, AAA, IHP+, etc.), les ONGD belges alignent leurs programmes sur les stratégies de renforcement du système de santé (SRSS)<sup>246</sup> et le Plan national de développement sanitaire de la RDC (PNDS) (Monet 2010: 4-5).

Enfin, des sociétés agropastorales industrielles comme la Société de cultures (SCC), et la PHC-Feronia, ancien PLZ, s'occupent également de bonnes structures médicales.

246 Le SRSS vise, entre autres, la revitalisation des ZS.

### Découverte du virus Ebola, Yambuku 1976

En 1976, pendant qu'une étrange épidémie avec un taux de létalité élevé secoue Yambuku, une localité au nord de la République démocratique du Congo (en Équateur, près de Bumba), un jeune médecin de 27 ans, Peter Piot, se spécialisant dans les maladies infectieuses, et ses collègues reçoivent à leur laboratoire de l'institut d'Anvers des échantillons de sang contenant le virus en question, soupçonné d'être celui d'une fièvre jaune. L'examen microscopique des cellules révèle un virus géant (une sorte de grand ver), ressemblant singulièrement à celui de Marburg. Celui-ci provoque une fièvre hémorragique. Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de stopper toute recherche sur ce virus, considéré comme très dangereux, le Centre américain de contrôle des maladies, à Atlanta, auquel les échantillons avaient été envoyés, confirme qu'il ne s'agit pas du virus de Marburg. En quête de plus d'informations sur ce virus inconnu, appelé par la suite le virus Ebola, du nom de la rivière traversant la zone où la maladie était apparue, le jeune chercheur se rend avec toute une équipe sur le terrain. Ce sont les ministères belges des Affaires étrangères et de la Coopération qui organisèrent la mission médicale. Ce n'était pas la première qui avait été organisée dans la zone infectée depuis le début du mois de

septembre mais bien la première à caractère international. Après avoir transité à Bumba, l'équipe scientifique dont il fait partie arrive en octobre au foyer de l'épidémie: la mission catholique de Yambuku (coopérative agricole, école, hôpital). Après des prélèvements de sang des malades qui confirmeront l'authenticité du virus, l'équipe enquête également sur son mode de transmission. L'équipe sanitaire constate que la proximité avec la mission est liée à une augmentation de cas. Comme la grande majorité des malades sont des adultes, ils réfutent l'hypothèse de l'infection transmise par un moustique (lequel n'aurait évidemment pas épargné les enfants). Les cas féminins (20-30 ans) sont prédominants. Les médecins vont en conclure un lien avec la reproduction (grossesse, accouchement), d'autant que les femmes qui se présentent aux consultations prénatales sont souvent atteintes. Les injections (de vitamines notamment) qui ne suivent pas les règles d'hygiène de base (utilisation consécutive d'aiguilles, nettoyées mais pas stérilisées) sont soupçonnées d'être le vecteur de contamination. Le virus semble aussi se disséminer au contact des malades et des cadavres. Les mesures adoptées pour éviter la propagation du virus ont finalement abouti après deux mois et demi à la fin de l'épidémie: interdiction du trafic entre les



villages, mise en quarantaine de personnes atteintes ou ayant été en contact direct avec un blessé ou un mort, fermeture du centre infecté, changement dans les coutumes funéraires. L'épidémie a fait

280 morts (sur 318 cas) entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 24 octobre.

La majorité des informations ont été recueillies dans un article publié dans le journal *Le Monde* (Benkimoun 2014) et ont été complétées par OMS (1978) et Sureau, Piot et al. (1978).

### Quelques indicateurs de santé pour la population de la Mongala

L'enquête démographique et de santé (EDS II 2013-2014) nous fournit quelques indicateurs de santé pour la population de la RDC, dont certains pour les 26 nouvelles provinces de la RDC, repris en annexes de l'étude EDS. Cependant, l'enquête n'a été menée que sur un échantillon de population, déterminé par tirage au sort. Un certain nombre de quartiers, communes et chefferies ont été tirés, dans lesquels ont été retenus certains villages et, dans ceux-ci, un certain nombre de ménages<sup>1</sup>. Un total de 18 360 ménages<sup>2</sup> ont été sélectionnés. Toutes les femmes âgées de 15-49 ans vivant habituellement dans les ménages sélectionnés, ou présentes la nuit précédant l'enquête, étaient éligibles pour être enquêtées. Dans un sous-échantillon d'un ménage sur deux, tous les hommes de 15-59 ans étaient éligibles pour être enquêtés.

Quasi tous les hommes et les femmes enquêtés avaient déjà entendu parler du Sida. La moitié des femmes et plus de deux tiers des hommes utilisent d'ailleurs des préservatifs pour se protéger. Pour les personnes qui n'en utilisent pas, les deux tiers des femmes limitent leurs rapports à un partenaire non affecté (qui n'a pas d'autres relations sexuelles), pour les hommes, 76,4%. Plus d'un tiers des femmes font les deux, tandis que plus de la moitié (presque les deux tiers) des hommes font

les deux. Sur les 11,3 % de femmes qui utilisent des moyens de contraception, une minorité utilise des moyens modernes (stérilisation ou condoms sont les deux méthodes les plus utilisées) et les autres se débrouillent avec les moyens dits « traditionnels ». La pilule n'est pas utilisée par les femmes enquêtées dans la Mongala.

Dans la Mongala, la prévalence du paludisme est moins élevée que la moyenne nationale. 25,3 % des enfants sont positifs au test diagnostique rapide (TDR), alors que la moyenne pour la RDC est de 30,8 %. De même, 20,7 % sont positifs au test de la goutte épaisse (GE), tandis que la moyenne nationale est de 22,6 %.

Très peu d'enfants disposent d'un carnet de vaccination. Selon les déclarations de la mère, 5,8 % auraient reçu tous les vaccins, et 14,1 % n'en auraient reçu aucun. C'est le vaccin de la polio qui serait le mieux distribué.

Plus des trois quarts des femmes de la Mongala ont reçu des soins prénatals d'un prestataire formé (qu'il soit infirmier, médecin ou accoucheuse). Un peu plus d'un tiers des enfants nouveau-nés ont été vaccinés contre le tétanos prénatal (65,5 % pour l'ensemble de la RDC). Un peu moins de la moitié des femmes ont accouché dans un établissement de santé (dispensaire, hôpital, etc.), ce qui semble très inférieur à la moyenne nationale, qui se situe également à 80 % (EDS-RDC 2014 : 38-46).

1 La base de sondage est la même que celle qui a été utilisée par l'enquête MICS de 2010 et par l'enquête 1-2-3 (Emploi, Secteur informel et Consommation des ménages) de 2012, menées par l'Institut national de la Statistique (INS).

2 5 474 en milieu urbain dans 161 grappes et 12 886 en milieu rural dans 379 grappes.

*Pour plus d'informations sur la méthodologie employée pour la récolte des données, voir le rapport de l'enquête (RDC 2013-2014).*

## RÉFÉRENCES

- Benkimoun, P. 2014 (10 août). « 1976, à la découverte du virus Ebola ». *Le Monde*.
- CDI-Bwamanda. 2010. *Jaarverslag*. [http://modulas.kauri.be/Uploads/Documents/doc\\_1463.pdf](http://modulas.kauri.be/Uploads/Documents/doc_1463.pdf), consulté le 13 février 2015.
- CFSVA, République démocratique du Congo (RDC). 2014 (janvier). *Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA)*.
- Chinamula, Idesbald. 2007 (juillet). *Étude d'impact socio-environnemental: mission de cadrage initial et compte-rendu de la consultation publique de Lisala*. Vol. 6 of Congo, Democratic Republic of – Pro-Routes Project: Environmental Assessment. Washington D.C.: The Worldbank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/06/8382526/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-6-13-etude-dimpact-socio-environnemental-mission-de-cadrage-initial-compte-rendu-de-la-consultation-publique-de-lisala>, consulté le 23 mars 2015.
- Commission économique européenne (CEE). 1963 (juin). *Mission CEE-Congo*.
- CTB (Coopération technique belge), RDC, Ministère de la Santé publique. 2010 (mars). *Projet d'appui à la réhabilitation du secteur de la santé (PARSS)*. [http://www.btctb.org/files/web/Projet%20d%E2%80%99appui%20C3%A0%20la%20r%C3%A9habilitation%20du%20secteur%20de%20la%20sant%C3%A9%20\(PARSS\).pdf](http://www.btctb.org/files/web/Projet%20d%E2%80%99appui%20C3%A0%20la%20r%C3%A9habilitation%20du%20secteur%20de%20la%20sant%C3%A9%20(PARSS).pdf), consulté le 24 février 2015.
- Dubois. 1962. « Médecine clinique ». In *Livre blanc. Apport scientifique de la Belgique au développement de l'Afrique centrale*. Bruxelles: ARSOM.
- EDS-RDC, Ministère du Plan, Ministère de la Santé publique. 2014 (mai). *République démocratique du Congo. Enquête démographique et de santé (EDS) 2013-1014 (EDS-RDC II). Rapport préliminaire*. DHS (Demographic and Health Surveys). Rockville, Maryland: ICF International. <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport-preliminaire-EDS-RDC-II-version-finale.pdf>, consulté le 22 octobre 2014.
- IBO (Internationale Bouworde). 1968. *Projet de développement rural. Lisala-Bumba. République démocratique du Congo*.
- Inforcongo. 1958. *Congo Belge et Ruanda-Urundi. Guide du voyageur*. Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, III<sup>e</sup> direction « Tourisme ».
- IPC, Classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire, RDC, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage. 2013-2014. *Synthèse des résultats du 10<sup>e</sup> cycle IPC. Situation actuelle de l'insécurité alimentaire aiguë. Décembre 2013-juin 2014. Une insécurité alimentaire toujours persistante; les conflits armés continuent d'inhiber les efforts de tous les acteurs de la sécurité alimentaire*. FAO, PAM. <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Fiche%20de%20communication%2010eme%20cycle%20IPC%20RDC%20Francais%20VF.pdf>, consulté le 14 septembre 2014.
- IPC, Classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire, RDC, Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Élevage. 2014 (mars). *10<sup>e</sup> cycle, décembre 2013. Preuves et normes pour une meilleure prise de décision en sécurité alimentaire. Rapport du 10<sup>e</sup> cycle d'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)*. FAO, PAM.
- IPC, Classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire. RDC, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage. 2012 (juin). *Rapport du 7<sup>e</sup> cycle de l'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). Analyse biannuelle: mars à octobre 2012*. FAO, PAM. [http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user\\_upload/ipcinfo/docs/IPC\\_Report\\_7Cycle\\_Congo\\_June12.pdf](http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Report_7Cycle_Congo_June12.pdf), consulté le 23 février 2015.
- IPC. Classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire. RDC, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage. 2009 (juillet). *Rapport du Deuxième cycle d'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. IPC*. FAO, PAM. [http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user\\_upload/ipcinfo/docs/IPC\\_DRC\\_2eme\\_Cycle\\_Analy-sis\\_10\\_09\\_Report.pdf](http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_DRC_2eme_Cycle_Analy-sis_10_09_Report.pdf), consulté le 15 septembre 2014.
- Janssens, P.V., Kivits, M. & Vuylsteke, J. 1992. *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*. Vol. 1. Bruxelles: Fondation roi Baudouin.
- Kabosani Likinga Geka. 1985. « Le rôle de la mission catholique de Boyange dans le vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers/Lisala (1910-1960) ». Mémoire. Université de Lubumbashi.
- Luka, Michel. 2010 (23 juin). « Régideso: Kasangulu, Lisala et Tshikapa bientôt alimentés en eau potable ». *Le Phare*. Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage, République démocratique du Congo (RDC).
1998. *Monographie de l'Équateur*. Kinshasa.
- Ministère de la Santé publique. 2009. *Rapport épidémiologique de surveillance chez les femmes enceintes fréquentant les structures de CPN (2009)*.
- Ministère du Plan, République démocratique du Congo (RDC). 2005. *Monographie de l'Équateur*. Kinshasa.
- Monet, Francis. 2010 (11 juin). « La Coopération belge dans le secteur médical en République démocratique du Congo (RDC) ». In *Un demi-siècle d'assistance médicale. Passé et avenir de la coopération médicale belge en Afrique centrale*, Colloque du Fonds médical tropical. [http://www.kaowarsom.be/documents/57-58\(2011-2012\)/MONET.pdf](http://www.kaowarsom.be/documents/57-58(2011-2012)/MONET.pdf), consulté le 24 mars 2015.

- Ngonde Nsakala, Robert. 2008. *Classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire (IPC): un outil d'analyse situationnelle en application en République démocratique du Congo*. Washington, DC: International Food Policy Research Institute. [http://www.ifpri.org/sites/default/files/20080917DRC\\_NgondeFr.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/20080917DRC_NgondeFr.pdf), consulté le 12 février 2015.
- Ngoy Ebono Minono, John. 1999-2000. « Les services médicaux-sanitaires des missionnaires dans la province de l'Équateur (1933-1960) ». Mémoire en histoire. Lubumbashi.
- OMS (Organisation mondiale de la Santé) & Unicef. 2008 (14-15-16 mai). *Lutte contre le choléra et les maladies diarrhéiques en Afrique de l'Ouest et du centre. Vers une stratégie intégrée de réduction des risques*. Dakar. Actes des ateliers.
- OMS (Organisation mondiale de la Santé). 1978. « Ebola haemorrhagic fever in Zaire, 1976 ». *Bulletin of the World Health Organization*. 56 (2): 271-293.
- OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs). 2011 (novembre). *Rapport humanitaire mensuel de l'Équateur. Action humanitaire en Équateur*. Nations unies.
- OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs). 2012 (juillet). *Rapport humanitaire mensuel de l'Équateur. Action humanitaire en Équateur*. Nations unies.
- OCSD. 2003 (décembre). *Rapport d'évaluation. Projet santé I -appui au plan directeur de développement sanitaire dans la Province-Orientale. République démocratique du Congo*. Département de développement social région centre-ouest (OCSD). Abidjan: Fonds africain de développement (FAD). [http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Congo\\_-\\_Projet\\_Sant%C3%A9\\_I\\_-\\_appui\\_au\\_PDDS\\_en\\_province\\_orientale-Rapport\\_d%E2%80%99%C3%A9valuation.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Congo_-_Projet_Sant%C3%A9_I_-_appui_au_PDDS_en_province_orientale-Rapport_d%E2%80%99%C3%A9valuation.pdf), consulté le 23 février 2015.
- PNDP, Ministère de la Santé publique, République démocratique du Congo (RDC). 2010 (mars). *Plan national de développement sanitaire PNDP 2011-2015*. <http://www.congoforum.be/upldocs/PNDP%202011-2015-KNT.pdf>, consulté le 21 novembre 2012.
- PNMIS (Programme national multisectoriel de lutte contre le VIH/sida), Ministère de la Santé, République démocratique du Congo (RDC). 2014 (février). *Profil épidémiologique du VIH/sida, province de l'Équateur*.
- PPDS, RDC Ministère de la Santé publique. Division provinciale de la Santé de l'Équateur. 2010 (mars). *Plan provincial de développement de la santé de l'Équateur*.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2012. *Rapport de supervision du 15 octobre au 5 novembre 2012*. Fida, Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Département gestion des programmes, RDC.
- PRAPE (Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur). 2013 (22 avril-6 mai). *Rapport de supervision*.
- Radio Okapi. 2011a (27 juin). « Le choléra fait des ravages dans la Mongala ».
- Radio Okapi. 2011b (30 septembre). « RDC: l'épidémie de choléra refait surface à l'Équateur et au Bandundu ».
- Radio Okapi. 2013 (7 mars). « Équateur: la rougeole sévit à Yamongili ».
- Regideso. 2008. *Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu semi-urbain (PEASU). Avis de présélection*.
- Retel-Laurentin, Anne. 1974. *Infécondité en Afrique noire. Maladies et conséquences sociales*. Paris: Masson et C<sup>ie</sup>.
- Ruppel, J.-F. S.d. « Apports de la Belgique en Afrique centrale, dans le domaine médical, de 1885 à ce jour ». Exposé du Dr J. F. Ruppel au CRAOM. <http://www.urome.be/fr2/reflexions/Ruppel.pdf>, consulté le 4 février 2015.
- Sureau, P., Piot, P., Breman, G., Ruppel, F., Masamba, M., Berquist, H., Heymann, D. *et al.* 1978. « Containment and surveillance of an epidemic of Ebola virus infection in Yambuku area, Zaire, 1976 ». In Pattyn, S.R. (éd.), *Ebola Virus Haemorrhagic Fever. Proceedings of an International Colloquium on Ebola Virus Infection and Other Haemorrhagic Fevers held in Antwerp, Belgium, 6-8 December, 1977*. Elsevier/North-Holland Biomedical Press.
- UCP/PARSS (Unité de coordination du Projet d'appui à la réhabilitation du secteur de la santé), RDC, Ministère de la Santé. 2013 (octobre). *Manuel des procédures pour la mise en œuvre de la Stratégie du financement basé sur les résultats - FBR*. <http://siteresources.worldbank.org/EXTPBFTOOLKIT/Resources/7364043-1386179878087/131105-Manuel-Utilisateur-FBP-PARSS-validee.pdf>, consulté le 23 février 2015.
- Vellut, Jean-Luc. (éd.). 2001. *Émeri Cambier. Correspondance du Congo (1888-1899). Un apprentissage missionnaire*. Rome: Institut historique belge de Rome.
- Vulanibo Kalissa & Bembe Monziba. S.d. « Les mélanges alimentaires locaux pour le traitement de la malnutrition protéino-calorique (MPC) au centre de santé rurale de Mondongo, Zaïre ». Non publié.
- Vulanibo Kalissa & Bembe Monziba. 1993 (février). « Les mélanges alimentaires locaux pour le traitement de la malnutrition protéino-calorique (MPC) au Centre de santé rurale de Mondongo, Zaïre ». *Développement et Santé* 103. <http://devsante.org/base-documentaire/education-sanitaire/les-melanges-alimentaires-locaux-pour-le-traitement-de-la-maln>.
- WFP/PAM (World Food Program/Programme alimentaire mondial). 2012 (avril). *Résumé exécutif: résultats de l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages dans la province de l'Équateur*.
- Zinnen, Véronique. 2012 (février). *Documentation des résultats de la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé. Étude de cas de la République démocratique du Congo*. [www.grap-pa.be/attachments/.../201202\\_capitalisationdp\\_rdc2.pdf](http://www.grap-pa.be/attachments/.../201202_capitalisationdp_rdc2.pdf), consulté le 14 mars 2015.

## CHAPITRE 22

# APERÇU DES STRUCTURES ÉDUCATIVES

### 1. IMPLANTATION DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE OCCIDENTAL PAR LES MISSIONS

#### 1.1. RÉSEAU CATHOLIQUE

Alors que des missions de nationalité étrangère, notamment protestante, s'étaient déjà établies dans le pays avant la fondation de l'EIC, l'action des missionnaires belges pour l'évangélisation des populations allait être encouragée et favorisée par Léopold II, par le biais d'une législation clairement orientée en leur faveur. Son objectif était de leur confier la majorité des tâches sociales et spirituelles entreprises au sein de l'EIC. Dans un pays où la liberté de commerce, de navigation et de culte était garantie, appuyer l'influence belge catholique romaine en défaveur d'une influence, non seulement étrangère, mais aussi protestante, semblait une nécessité.

Voisine de la Mongala, la colonie scolaire<sup>247</sup> de Nouvelle-Anvers (Mankanza), initiative des pères de Scheut, fut une pionnière dans le domaine de l'enseignement (1890). Elle a incarné la première forme d'enseignement de type occidental dans l'Équateur. L'institution accueillait des «enfants de l'État», qui étaient des anciens esclaves libérés, des enfants considérés comme délaissés ou des orphelins en provenance du Haut-Congo (Uele et Ubangi) que l'État avait décidé de mettre sous sa tutelle (Mumbanza 1976: 113-116). La station servit par la suite de base

d'opération pour l'essaimage de nouveaux postes (missions, écoles-chapelles, catéchuménats) dans le Nord de la région.

Avec la convention de 1906 entre l'État indépendant du Congo (EIC) et le Saint-Siège<sup>248</sup>, les missionnaires de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (CICM), les scheutistes, ont obtenu un quasi-monopole sur l'enseignement. En effet, l'État accordait les concessions de terres pour la fondation des missions. En contrepartie les missionnaires s'engageaient à créer des écoles primaires pour lesquelles ils bénéficiaient de subsides nécessaires afin d'assurer leur fonctionnement. Les nombreuses missions catholiques rayonnant autour de Lisala ont alors formé un puissant réseau scolaire dont les Ngombe et les Budja ont été les grands bénéficiaires (équipe locale). Au duo classique «enseignement et christianisation», nous pourrions ajouter un troisième terme, «agriculture». C'est en effet dans les fermes-chapelles qu'apparut le premier embryon de formation agricole au Congo (Ergo s.d.: 11).

Avec la réorganisation des réseaux de l'enseignement congolais par Louis Franck (1918-1924), qui aboutit à la formalisation, en 1925, de la prise en charge financière de l'enseignement catholique, le développement du réseau scolaire catholique s'intensifia (Kita Kyankenge Masandi 1982: 150, 169-170). Et c'est dans ce contexte que l'action d'Égide De Boeck a pris de l'ampleur.

---

247 Une colonie scolaire est une école de l'État confiée à la gestion de religieux pour éduquer, évangéliser et former des orphelins congolais ou considérés comme tels. La formation se concentre sur l'éducation religieuse (elle forme des futurs catéchistes) et sur l'apprentissage professionnel. Une grande partie de ces enfants servaient de contingent pour la Force publique.

---

248 La convention de 1906 entre le Saint-Siège et l'EIC met en place la base du développement scolaire catholique en liant l'octroi de terres («à titre gratuit et en propriété perpétuelle»), un revenu aux missionnaires et la fondation d'écoles par les missions catholiques (Poncelet 2010: 23-41; Kita Kyankenge Masandi 1982: 268-269).



Celui-ci marqua durablement la Mongala par le soin qu'il apporta au développement des œuvres d'enseignement dans son vicariat. Il fit fonder des écoles tant pour les garçons que pour les filles et se concentra sur la formation d'un clergé local. Ses séminaristes firent toujours l'objet de toute son attention et de tous ses égards. En mai 1931, pour faciliter les communications et l'administration du vicariat, il avait transféré sa résidence de Nouvelle-Anvers à Lisala, et le 27 janvier 1936, en plus d'abriter un poste de mission, Lisala devint également le siège du vicariat apostolique. M<sup>gr</sup> Égide De Boeck mourut à Lisala le 20 décembre 1944 (Storme 1968 : 74-77). En plus d'avoir développé les infrastructures d'accueil que nous verrons ci-dessous, Égide De Boeck marqua durablement l'enseignement par la promotion du lingala, qui était à l'origine une langue commerciale, celle des échanges le long du fleuve Congo. La promotion et la diffusion de cette langue dans l'ensemble de la province de l'Équateur fut à la fois l'œuvre de l'État et de l'Église, par le biais de l'évangélisation, de l'enseignement, de l'administration et de la formation militaire. Afin de consolider les bases de la langue, les missionnaires rédigèrent une grammaire de lingala et des manuels d'enseignement ainsi que des livres religieux dans la même langue (Nzoimbengene 2013 : 2 ; Storme 1968 : 74-77).

La première école primaire catholique de la Mongala fut donc construite à Umangi (Lisala) par M<sup>gr</sup> Égide De Boeck (1875-1944), qui y fonda la première mission catholique en 1901. Avant de devenir une mission, Umangi était un poste d'État, créé en 1888, et transformé ensuite en camp militaire, dans lequel les élèves de Nouvelle-Anvers venaient parachever leur formation (Kabosani Likinga Geka 1985 : 44 ; Équipe locale 2011). Le camp militaire fut transféré à Lisala en 1905, tandis que la mission Saint-Pierre, qui dans un premier temps avait été installée à Bokele, fut déplacée à Umangi, réinvestissant les infrastructures précédemment abandonnées par l'État (Kabosani Likinga Geka 1985 : 45). L'objectif de l'enseignement primaire rejoignait celui des colonies scolaires qui visait, lui aussi, la formation d'auxiliaires. L'enseignement à Umangi se spécialisa dans la formation des auxiliaires administratifs. L'École moyenne d'Umangi (EMU) pour la formation des commis prit forme en 1948, sous la direction du père Robert Depuydt, en même temps qu'une école d'auxiliaires administratifs (EAA), sous la direction du père Alphonse Parmentier. En 1961, ces deux écoles

furent converties en «humanités modernes, section commerciale», puis transférées au collège de Lisala, en 1969.

Ancien catéchuménat dépendant de la mission d'Umangi, Boyange fut rapidement transformé en mission, en 1910, et la première école primaire y fut fondée en 1916. C'est aussi à Boyange<sup>249</sup>, que fut transférée, en 1928, l'école de moniteurs qui avait, dans un premier temps, vu le jour à Nouvelle-Anvers (Mankanza). Cette école normale, dont les bâtiments furent construits en 1933, conféra à Boyange une place prépondérante dans le vicariat. Le père Joseph Beckers en fut le fondateur et le premier directeur. Appelée «le grand séminaire Saints-Pierre-et-Paul de Boyange», cette école formait tous les enseignants qualifiés du vicariat, d'abord en trois puis en quatre ans. En 1961, elle fut transformée en «humanités pédagogiques» avant d'être transférée à Lisala en 1969 (Équipe locale). Une école artisanale y fut également créée en 1940 (sous la direction du couvent des frères de Saint-Joseph), laquelle ferma ses portes en 1963. Si cette dernière n'eut pas beaucoup de rayonnement, l'école normale, quant à elle, joua un rôle considérable dans le développement de l'enseignement dans la Mongala.

Un autre petit séminaire mis en place à Nouvelle-Anvers par le père Vandeputte depuis 1922<sup>250</sup> fut transféré, en 1934, dans les nouveaux bâtiments de Bolongo, le village qui lui donna son nom ; «le petit séminaire de Bolongo». Il est situé sur la colline surplombant la rivière Mombenga, à 10 km de l'évêché de Lisala. Depuis sa création, le petit séminaire de Bolombo, mis sous le patronage de Notre-Dame-de-Grâce, organise les humanités latines, gréco-latines et littéraires pour la formation des futurs prêtres. Ces derniers, comme d'autres qui n'ont pas suivi jusqu'au bout cette vocation, se classent tout de même parmi les meilleurs intellectuels du pays. Depuis le père Vandeputte, 17 supérieurs et/ou recteurs ont dirigé le séminaire. Si les sept premiers furent des missionnaires belges, leurs successeurs seront tous des Congolais, dont deux deviendront évêques (Équipe locale ; *Congoforum* 2009).

249 Pour plus d'informations au sujet de la mission de Boyange, voir le mémoire de Kabosani Likinga-Geka (1985).

250 Sa création à Mankanza fut officiellement décidée à la suite de l'Encyclique «*Maximum Illud*» de Benoît XV du 30 novembre 1919, même si, avant cette date, le projet existait déjà, avec l'enseignement du latin à quelques séminaristes venus de Kangu (Mayumbe), en 1918.

À Mondongo, en 1952, fut édifée par le père Gaston Lootens, l'école professionnelle agricole (EPA), transformée en école technique secondaire agricole (ETSA) en 1963.

À Yambuku, en 1950, vit le jour une école d'apprentissage pédagogique (EAP) qui, jusqu'en 1962, avait délivré 136 certificats.

Enfin, à Lokalema, dans le diocèse de Lisala, fut également construite, en 1951, l'école artisanale du bois, dont le nombre de certificats délivrés jusqu'en 1963 s'élevait à 177.

Les couvents destinés aux ordres religieux féminins ne s'implantèrent qu'au début des années vingt. À cette époque, il n'y avait encore que trois couvents pour tout le vicariat. Les sœurs missionnaires du Cœur Immaculé de Marie (ICM), autrefois appelées sœurs chanoinesses de Saint-Augustin, s'installèrent à Boyange, en 1922, et ce n'est qu'à partir de 1929 qu'on peut véritablement parler d'une évolution : les mêmes sœurs fondèrent une maison à Ebonda en 1929, à Lisala et à Umangi en 1930, enfin à Bosu-Manzi en 1934. Les franciscaines missionnaires de Marie se sont ensuite rendues à Bosu-Modanda en 1933, à Bumba en 1937 (*Biographie coloniale* 1958, col. 87-89). Plus tard, en 1967, fut créée à Lisala la congrégation des sœurs de Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus, à Bopako et Roby (territoire de Bongandanga), celle des sœurs missionnaires de Notre-Dame des Anges et enfin celle des sœurs du Saint-Cœur de Marie's Gravenwesel à Binga, Yalosemba et Yambuku (Lisala et Bumba) (*Annuaire de l'Église catholique...* 1969 : 82-83 ; République du Congo 1963).

Bien que l'établissement des infrastructures scolaires pour filles ait connu un certain décalage par rapport à celui des infrastructures scolaires pour garçons, imputable à celui de l'installation plus tardive des sœurs dans la province, les filles de la Mongala ne furent pas totalement négligées. Les religieuses ont organisé l'enseignement primaire pour filles dans toutes les missions où elles se sont implantées. Pour suivre la formation moyenne, certaines filles de la Mongala étaient orientées à Mankanza (Nouvelle-Anvers) pour étudier à l'école de monitrices. À Ebonda, les religieuses construisirent une école de monitrices en 1941 qui, jusqu'en 1964, délivra 206 diplômes, avant d'être transformée en apprentissage pédagogique professionnel brevet instituteur (APPBI), puis en humanités pédagogiques, en 1964. Toujours à Ebonda, il y avait une école d'aides-accoucheuses dite d'Alberta (Ebonda), depuis 1930. Enfin, avait été mise sur pied une école pédagogique

d'enseignement ménager à Bumba, en 1952, puis à Lisala. Cette dernière fut transformée en humanités, sous l'appellation de lycée Monzoto Mwa Ntongo, en 1967. La plus ancienne école maternelle (Kelasi ya Zéro) fut ouverte à Ebonda en 1942.

L'importance du rôle joué par la mission catholique d'Ebonda dans la formation de la jeunesse résulte d'une étroite collaboration entre l'Église et la société privée, les Huileries du Congo belge (HCB). En 1916, pendant la Première Guerre mondiale, le père Albert Dereume, assisté par le frère Constant Holthuyzen, créa un complexe scolaire dénommé « école professionnelle d'Alberta », à la demande de Lord Lerverhulme, propriétaire des HCB. Cette école devint, en 1945, le « groupe scolaire d'Alberta », dont le but assigné était celui de former une future main-d'œuvre qualifiée nécessaire au bon fonctionnement de cette entreprise (M'Pande : 23<sup>251</sup>). Après trois années de fonctionnement, cette école comptait déjà 190 élèves répartis en cinq classes. Au mois d'octobre 1919, l'école fournit aux HCB ses premiers finalistes, affectés à Yampaka pour un stage de formation professionnelle. L'apprentissage était organisé selon les différentes sections : section mécanique, section bois, section poterie, section maçonnerie, section artisanale d'agriculture, section moyenne, etc. En 1943, une section spéciale d'agriculture fut créée à Yaeseke (à 18 km d'Alberta).

À la fin des années 1950, l'attention des missionnaires était centrée sur les écoles secondaires, avec la création, notamment, du collège Saint-Thomas More de Lisala. Son pendant laïc fut lancé : l'athénée de Bosu-Djanao<sup>252</sup>, devenu l'athénée royal de Mika à Lisala. Au même moment, l'abbé Mbonga, premier licencié en pédagogie de la Mongala, créa l'œuvre diocésaine (ADO) à Lisala. Jusqu'à la fin des années 1960, ces trois écoles demeurèrent les plus réputées de la Mongala et des districts voisins. Bien des cadres du pays y suivirent leur formation, plus particulièrement au sein du collège Saint-Thomas More, dont les anciens montèrent une association dénommée Association des anciens du collège de Lisala (ACOLIS)<sup>253</sup>.

251 Ouvrage inédit, cité par l'équipe locale.

252 Ancienne prison de Bosu-Djanao reconverte (Bokongo Libakea 1978-1979 : 116).

253 Mais actuellement, selon la société civile, la Mongala manquerait d'instituts secondaires d'un niveau assez élevé qui puissent garantir chaque année la réussite d'un certain nombre de candidats étudiants aux examens d'État (Antonio Lisuma).

## 1.2. RÉSEAU PROTESTANT

De leur côté, les protestants, bien qu'en nombre plus restreint, marquèrent aussi la Mongala par leur mission évangélicatrice. Les missionnaires Fred R. Oram et John L. Forfeitt s'étaient établis, dès 1891, à Upoto (BMS<sup>254</sup>) près de Lisala, à la frontière entre les Bangala et les Ngombe (Braeckman 1961 : 111). Ils s'installèrent également à Pimu (BMS) (1890) et à Bongandanga (CBM)<sup>255</sup> (1892) (Ndaywel è Nziem 1998 : 343). L'œuvre évangélicatrice des protestants au Congo souffrit de l'opposition de l'Église romaine, mais aussi des réticences manifestées à son égard par les milieux industriels et l'État belge, bien que les conventions de Berlin et de Saint-Germain-en-Laye garantissent la liberté de conscience et le libre exercice des cultes<sup>256</sup>.

Ces dissensions sont d'ailleurs tangibles dans l'histoire missionnaire de la Mongala : une rivalité existait entre la station catholique d'Umangi et la station protestante d'Upoto. Elles se menaient une guerre d'influence. La construction de la mission d'Umangi à seulement 16 km de celle d'Upoto ne fut d'ailleurs pas le fruit du hasard. Les pères de Scheut, en s'y installant, cherchaient clairement à restreindre l'influence protestante apportée par les pasteurs d'Upoto. Les missionnaires protestants, coincés de toute part par les catholiques qui avaient occupé toute la rive droite, se replièrent de l'autre côté du fleuve et décidèrent de développer leurs œuvres du côté de Pimu, chez les Ngombe, où ils fondèrent l'hôpital de Pimu. Pour les protestants, la construction d'un hôpital, en plus de constituer un bon moyen pour l'évangélisation des populations, servait également à amadouer les autorités coloniales, préoccupées par l'état sanitaire de leur population.

Plus tard, la mission de Boyange (1910) vint encore renforcer la position des scheutistes sur la



**Plaque commémorative du père Albert Dereume, fondateur du groupe scolaire d'Ebonda.**

(Photo équipe locale, 2013.)

rive droite du fleuve, suivie de Bumba (1912), Lisala (1914), Ebonda (1914) (Kabosani Likinga Geka 1985 : 48).

## 2. DIVISION ADMINISTRATIVE ACTUELLE : CARTE SCOLAIRE

### 2.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le découpage du pays par le ministère de l'Éducation primaire, secondaire et professionnel (EPSP) ne correspond pas exactement à la trame administrative : le ministère compte actuellement 30 divisions provinciales et 237 sous-divisions. Le district éducatif est régi par la division provinciale « Équateur IV », elle-même soumise hiérarchiquement aux institutions centrales de l'inspection provinciale principale et du bureau provincial de SECOPE, installés à Lisala.

254 Baptist Missionary Society.

255 Congo Balolo Mission.

256 Convention de 1906 et la politique des subsides, « convention De Jonghe » (1925-1928), favorisaient clairement les initiatives et les projets catholiques d'évangélisation et de scolarité (mise en place de l'enseignement libre subventionné par le biais des « missions nationales ») (Poncelet 2010 : 23- 41). Les protestants n'obtinrent un soutien financier pour leurs activités d'enseignement qu'à partir de 1948, deux ans après que Robert Godding, ministre libéral des Colonies (1945-1947), ait étendu le régime des subsides aux écoles protestantes (1946) (Kita Kyankenge Masandi 1982 : 60).

Tandis que la division provinciale de la Mongala compte cinq sous-divisions provinciales (Bumba I et II; Lisala et Bongandanga I et II), les écoles de chaque sous-division sont réunies en réseaux. Les réseaux catholiques, protestants (Communauté baptiste du fleuve Congo, CBFC) et kimbanguistes sont dirigés par des coordinateurs provinciaux, tandis que les autres le sont par des conseillers résidents. Compte tenu du nombre élevé d'écoles du réseau catholique, cette dernière coordination a été scindée, au début de l'année scolaire 2010-2011, donnant lieu à la coordination catholique de Lisala pour les écoles des territoires de Bongandanga et Lisala, et à la coordination catholique de Bumba pour les écoles de ce territoire (Équipe locale).

## 2.2. RÉPARTITION DE L'ENSEIGNEMENT PAR RÉSEAUX

Les différents réseaux présents dans la Mongala sont les suivants: les écoles conventionnées catholiques (ECC); les écoles conventionnées protestantes (ECP); les écoles conventionnées kimbanguistes (ECK); les écoles conventionnées islamiques (ECI); les écoles conventionnées salutistes (ECS); l'œuvre scolaire d'Alberta (OSA), l'œuvre diocésaine de Lisala (ADO); l'œuvre pour le développement social et culturel (ODCS)<sup>257</sup>; les écoles privées (EP); les écoles non conventionnées (NC).

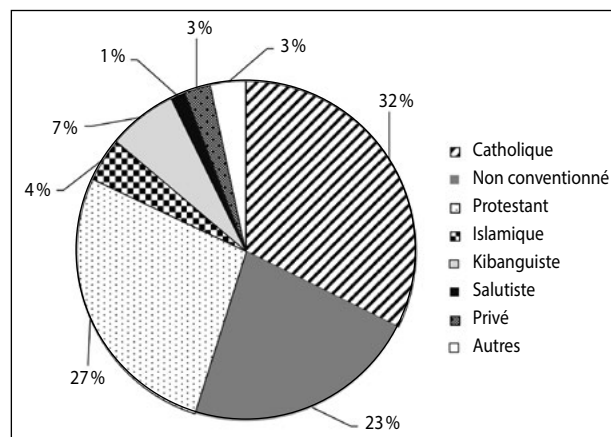
Pour ce qui est du paysage confessionnel des infrastructures scolaires dans la Mongala, les écoles protestantes et catholiques sont de loin les mieux implantées pour le primaire. La présence des écoles non conventionnées (23%) est également importante. À côté, parmi les autres réseaux (salutiste, islamique...), ce sont les kimbanguistes qui se démarquent (7%).

En ce qui concerne le secondaire, ce sont toujours les trois réseaux (catholique, protestant et non conventionné). Les écoles non conventionnées dominent, suivies de près par les écoles protestantes (29%) et catholiques (27%). Les autres réseaux se partagent plus ou moins équitablement le reste de l'enseignement.

Cette répartition se rapproche de celle effectuée à l'échelle nationale à partir de statistiques du MEPSP, communiquées dans le rapport de l'association *The Good Planet Foundation* en 2013 (« Accelerating Progress to 2015 Democratic Republic of the Congo »).

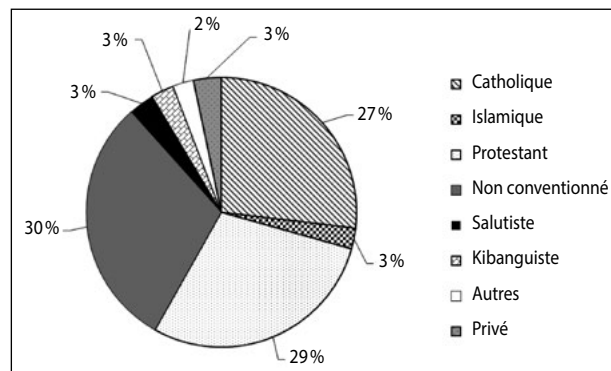
257 Écoles Œuvre scolaire d'Alberta (ASO) et Œuvre pour le développement social (ODCS) sont reprises dans la rubrique « Autres ».

**Graphique 22.1. Répartition de l'enseignement primaire, par réseau (année 2007-2008)**



Source : d'après Division provinciale de l'EPSP/Mongala (2007-2008).

**Graphique 22.2. Répartition de l'enseignement secondaire, par réseau (année 2007-2008)**



Source : d'après Division provinciale de l'EPSP/Mongala (2007-2008). « Autres » = OSA, ODCS.

L'importance du réseau scolaire catholique est surtout due à l'héritage des scheidistes qui jetèrent les premières bases de l'enseignement dans la Mongala et y restèrent très présents. À l'instar de la société des jésuites, la congrégation des scheidistes était réputée pour son dynamisme et son innovation dans le domaine de l'enseignement et la région continue à bénéficier de son avance dans le domaine (Kita Kyankenge Masandi 1982: 151).

Il est intéressant d'ajouter que selon l'*Annuaire de l'Église catholique en République démocratique du Congo* (2012-2013), la population du diocèse de Lisala<sup>258</sup> est estimée à 1 480 000 dont plus de la moitié (800 000) serait considérée comme catholique.

258 Le diocèse de Lisala correspond administrativement aux territoires de Lisala, Bumba, Bongandanga et une partie du territoire de Businga (en dehors du district de la Mongala) (*Annuaire de l'Église catholique...* 2012-2013: 125).



**Tableau 22.1. Établissements scolaires de l'EPSP dans la Mongala 2009-2010.**

Sous-divisions	Écoles						Total d'établ. (par sous-division)
	Maternel		Primaire		Secondaire		
	Établ.	ARM	Établ.	ARM	Établ.	ARM	
Bumba I	18	389	161	43	64	109	243
Bumba II	7	1 214	154	55	85	34	246
Lisala	21	701	249	108	151	181	421
Bongandanga I	6	2 533	136	111	81	187	223
Bongandanga II	7	1 815	165	77	96	132	268
<i>Équateur IV/Mongala</i>	59		865		477		1 401

Source : ARM selon les calculs de l'auteur basés sur les superficies de 1984 et les données de l'équipe locale (EPSP).

\*ARM = aire de recrutement moyen (superficie/nombre d'écoles).

\*EPSP = ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel.

### 2.3. AIRE DE RECRUTEMENT MOYEN (ARM) DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES ET TAUX BRUT DE SCOLARISATION

La Mongala compte, en 2010, un peu plus de 1401 établissements scolaires. Le niveau maternel reste le privilège des zones urbaines; il est négligeable en milieu rural, ce qui pourrait en partie expliquer que son ARM soit très élevé (peu d'écoles avec section maternelle), surtout dans la sous-division de Bongandanga. Bien plus nombreuses sont les écoles primaires et secondaires.

La moyenne de l'aire de recrutement moyen (ARM<sup>259</sup>) des écoles primaires est de l'ordre de 79,6 km<sup>2</sup>, un indice qui, bien qu'en dessous de la moyenne nationale, tend vers celle-ci (ARM de 65,35 km<sup>2</sup> [CTSE<sup>260</sup> 2011: 10]). Cette moyenne masque, toutefois, des disparités importantes selon les territoires. Il apparaît ainsi, sans surprise, que c'est dans les territoires accueillant une agglomération importante (Bumba, Lisala) et le chef-lieu du territoire que l'ARM est la plus restreinte. À l'inverse, la desserte scolaire du territoire de Bongandanga pose la question de l'insuffisance des infrastructures scolaires.

Le taux brut de scolarisation (TBS), qui établit le pourcentage de population effectivement scolarisée, relativement à la population officiellement en âge de fréquenter l'école (6 à 11 ans) compte parmi les

indicateurs les plus usuels pour connaître l'offre scolaire. Malheureusement, ne disposant pas des données démographiques classées par catégorie d'âge, nous ne sommes pas en mesure de le calculer dans le cadre de cette monographie.

Le rapport Agreco de la Banque mondiale nous donne quelques précisions sur la situation scolaire à Lisala: les écoles sont généralement assez vastes (entre 4 et 8 classes pour une moyenne de 25 à 40 élèves par classe). Le ratio fille/garçon est d'environ 4 sur 10<sup>261</sup>. Certaines de ces écoles ont été construites par les exploitants forestiers du territoire. Mais toutes sont dans des bâtiments en adobe, toujours inachevés, sans toit en dur, si ce n'est en paille.

Le taux de déperdition scolaire serait très élevé, à cause de l'incapacité des parents à payer régulièrement les frais scolaires, y compris les enfants des parents travaillant dans les entreprises forestières. Le rapport signale, par ailleurs, une tendance à la scolarisation des adultes. Dans la plupart des écoles, les élèves sont des adultes. La plupart d'entre eux avaient interrompu leur scolarité pendant les années de guerre, mais reprennent des études (Agreco 2007: 12).

## 3. LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Compte tenu des données exclusivement théoriques et chiffrées qui ont été mises à notre disposition par l'équipe locale dans le cadre de cette monographie, il serait difficile d'apporter une ana-

259 L'ARM est calculée selon les superficies de 1984.

260 CTSE (Cellule technique pour les statistiques de l'Éducation). 2011 (juin). *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Année scolaire 2009-2010.*

261 Confirmé par Antonio Lisuma, professeur à l'école Notre-Dame à Bumba.

**Tableau 22.2. Établissements scolaires de l'EPSP. Nombre d'élèves par établissement et par enseignant (2008-2010).**

	Maternel	Primaire	Secondaire	Maternel	Primaire	Secondaire
	<i>Nb. d'élèves par établissement</i>			<i>Nb. d'élèves par classe</i>		
<b>Bumba I</b>	86	367	214	21	42	28
	<i>Nb. d'élèves par professeur</i>					
<b>Bumba II</b>	21	244	76	15	30	11
<b>Lisala</b>	73	256	122	19	48	63
<b>Bongandanga I</b>	nc	nc	nc	nc	nc	nc
<b>Bongandanga II</b>	nc	nc	nc	nc	nc	nc
<b>Équateur IV/Mongala</b>	nc	nc	nc	nc	nc	nc

Source : calculs de l'auteur, sur base des données fournies par l'équipe locale (EPSP).

lyse détaillée sur la qualité de l'enseignement dispensé. Les données sur le personnel enseignant sont limitées à des listes chiffrées qui peuvent parfois présenter certaines incohérences.

Cependant, sans entrer dans les détails de la qualité de l'enseignement dispensé, le manque d'infrastructure d'accueil ou leur état de vétusté est criant et constitue, en lui-même, un sérieux indicateur.

C'est en primaire que les classes sont les plus grandes ; à Bumba I, on compte 42 élèves par classe. En primaire, à Bumba II ou Lisala, on a une moyenne de 30 à 48 élèves par professeur.

## 4. ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT

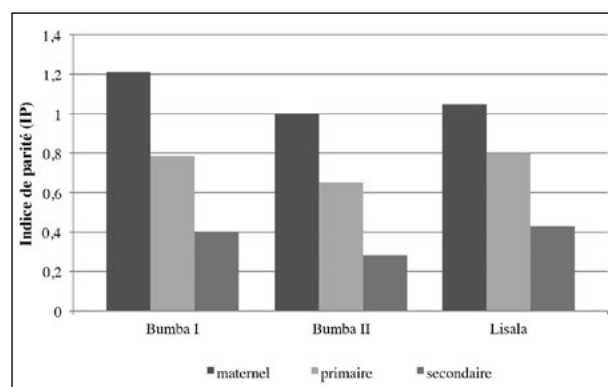
### 4.1. L'ÉCOLE EST-ELLE GRATUITE ? L'ÉPINEUSE QUESTION DES FRAIS SCOLAIRES<sup>262</sup>

Bien que la gratuité scolaire (au niveau primaire) en RDC ait été édictée en 2010 dans l'article 43 de la Constitution : « l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics<sup>263</sup> » (RDC 2006 : art. 43 al. 5), il est à charge des parents d'assumer les frais scolaires « complémentaires ». Et on peut dire que ceux-ci constituent, en fait, la base du système de financement de l'enseignement, qui n'est donc gratuit qu'en façade<sup>264</sup>. Les primes des

262 Les informations pour ce point nous viennent d'Antonio Lisuma, professeur au collège Notre-Dame.

263 Le chef de l'État avait décrété l'application immédiate de cette mesure le 31 août 2010, à la veille de la rentrée scolaire 2010-2011.

264 Pour plus d'informations concernant les effets de la gratuité

**Graphique 22.3. Indice de parité pour la population scolaire de Bumba I, II et Lisala.**

Source : graphique élaboré par l'auteur selon les données de l'équipe locale (EPSP).

parents pour les élèves de l'école primaire varient selon les trimestres, et selon les écoles. Par exemple, à l'école primaire Notre-Dame, située en ville à Bumba, les primes des parents pour les semestres varient entre 17 000 FC et 22 000 FC<sup>265</sup>, environ 18 à 24 USD.

En revanche, l'école secondaire est payante. Dans les écoles subventionnées, les tarifs sont identiques partout, avec des variations selon les sections (géné-

de l'enseignement, voir : De Herdt, Tom & Kasongo Munongo, Emmanuel. 2013 (avril). « La gratuité de l'enseignement primaire en RDC : attentes et revers de la médaille ». In Marysse, S. & Omasombo Tshonda, J. (éd.), *Conjonctures congolaises 2013. Percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp.217-240.

265 Correspond au prix de la vente d'un sac (100 kg) de riz blanc.

rales/techniques)<sup>266</sup>. À cela, se rajoutent les primes des parents, beaucoup plus élevées que dans le primaire; au collège Notre-Dame de Bumba, pour reprendre le même exemple, elles sont d'environ 47 500 FC, soit 51 USD par semestre. À nouveau, ces primes varient légèrement d'un établissement à l'autre.

La contrainte financière que représente donc la scolarisation d'un enfant pour un ménage rural va, le plus souvent, l'amener à faire un choix pour l'édu-

cation de l'un ou l'autre. Et s'il faut choisir, les filles ne seront jamais prioritaires. On le voit d'ailleurs à travers le graphique; plus on avance dans le parcours scolaire, plus l'indice de parité fille/garçon diminue. Mais la tendance serait en train de changer. Au fur et à mesure d'une sensibilisation de plus en plus large et efficace sur l'émancipation de la femme congolaise, les filles sont, petit à petit, plus nombreuses dans les établissements. En effet, elles représentaient auparavant 20 % à 30 % des élèves, mais leur nombre tend à progresser (vers 40 %). Cette tendance se remarque surtout aux examens d'État (les examens de fin d'études secondaires) (Lisuma 2015).

266 Par exemple, pour les sections générales (pédagogie, section scientifique, section commerciale, etc.), les frais s'élèvent à 11 000 FC. Pour les sections techniques, comme la mécanique auto diesel ou l'électricité, les frais de l'État s'élèvent à 22 000 FC.

### État des lieux des écoles primaires de Bongandanga par des agents de la CTB (2011)

Dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la CTB a fourni à la RDC des manuels scolaires de français et de mathématiques pour les classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> primaire. Sept millions de livres ont été distribués dans plus de 31 000 écoles avec l'objectif de relever le niveau de l'enseignement primaire congolais. Des équipes CTB ont été envoyées à Bongandanga, dans la province de l'Équateur pour assurer le suivi du projet. Comme l'avait précédemment constaté l'équipe Agreco après sa visite de Lisala, ils ont trouvé que les infrastructures scolaires du territoire de Bongandanga étaient globalement dans un état de délabrement très avancé.

Les écoles sont, pour la plupart, construites en briques adobe, sans pavement et dépourvues de bancs. Une planche de bois usée et décolorée

sert de tableau. Les élèves étudient à même le sol. Les enseignants qui sont très mal rémunérés ne reflètent en aucun cas une image dorée de ce « noble » métier. Au contraire, les personnes qui décident de l'exercer sont contraintes de vivre dans la précarité. Faute de matériel, les enseignants utilisent de vieux manuels qui datent de l'époque coloniale ou leurs anciennes notes. Habitué à lire au tableau et pas dans les livres, les élèves découvrent le caractère imprimé au test national de fin d'étude primaire voire à l'Examen d'État qui couronne la fin des études secondaires. Les manuels scolaires et matériels didactiques sont un luxe. Les responsables d'écoles ont tous gardé les manuels dans leurs maisons, car ils ne disposaient pas d'un local sûr à l'école (à l'abri des insectes, intempéries et voleurs) (CTB 2011- site officiel).

### Réalisation du PRAPE dans la réhabilitation de structures éducatives

Le PRAPE aurait mené à terme plusieurs projets de réhabilitation d'écoles. 9239 élèves d'école primaire seraient touchés par les résultats de la réhabilitation. Les réalisations consistent en des écoles standard de six classes et un bureau pour le directeur, logés dans un seul bâtiment. Les nouveaux bâtiments contrastent avec les anciennes classes en pisé. Depuis la réhabilitation, l'effectif des élèves dans les écoles réhabilitées aurait doublé. Avec l'in-

roduction du système de double vacation (cours du matin/après-midi), il aurait même quadruplé. Les directeurs d'école rapportent une amélioration progressive au niveau des taux de réussite aux examens. Cependant de nombreux défis persistent encore, notamment la problématique de l'hygiène avec la gestion de latrines et les difficultés concernant l'accès à un point d'eau (PRAPE 2013 : 8).

**Tableau 22.3. Nombre d'écoles maternelles, primaires et secondaires par rapport au nombre d'élèves et d'enseignants (2007-2008).**

Sous-division	École maternelle				École primaire					École secondaire					Total nb. d'élèves	Total nb. d'ens.	
	Nb. écoles	Nb. d'élèves			Nb. d'ens.	Nb. écoles	Nb. d'élèves			Nb. d'ens.	Nb. écoles	Nb. d'élèves					Nb. d'ens.
		H	F	Total			Total	H	F			Total	Total	H			
Bumba I	18	704	853	1557	56	161	33 119	26 006	59 127	404	64	9762	3936	13 698	39	74 380	499
Bumba II	7	74	74	148	10	154	22 754	14 830	37 584	1264	85	5029	1420	6449	578	44 181	1852
Lisala	21	751	786	1537	82	249	35 500	28 345	63 845	1332	152	12 951	5556	18 507	1332	83 889	3296
Bongandanga I	6	nc				136	nc				81	7302	1977	9279	694	nc	
Bongandanga II	nc																

Source : Division provinciale de l'EPSP/Mongala (2007-2008). « ens. » : enseignants/« Nb. » : nombre.

## 5. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

La première tentative d'enseignement supérieur dans la Mongala remonte à l'année 1947, lorsque l'école privée Yaeseke-Alberta, plus tard appelée École supérieure d'agriculture (ESA) de Yaeseke fut créée en vue de former des cadres supérieurs autochtones qui devaient épauler le personnel expatrié des HCB, en sous-effectif. Elle a ouvert ses portes en janvier 1947, avec l'ingénieur Conrolte comme directeur, en vue de former ses élèves au développement et à l'entretien des plantations. La formation durait quatre années, les deux premières théoriques et les deux suivantes pratiques, consistant en un stage dirigé, soumis à des examens périodiques. Une fois réussies, les deux premières années donnaient droit à un simple certificat d'études théoriques, tandis qu'à la fin des quatre ans, le diplôme d'assistant agricole indigène était délivré. Ce diplôme n'était pas reconnu par l'État, mais les étudiants étaient formés pour être engagés au sein de la compagnie. Tandis que les premiers de promotion étaient envoyés au département de recherche des HCB à Yaligimba, les autres étaient promus comme assistants ou, plus tard, comme responsables de division. Mais bien avant la création de l'institution décrite ci-dessus, dès 1916, les HCB avaient déjà commencé à assurer la formation de leur staff en fondant l'école d'Alberta-Ebonda supervisée par le père Dereume (Ergo s.d. : 57-58 ; Équipe locale 2011). La section agricole de cette école, qui formait aussi des clercs et des artisans, est devenue l'école d'assistants agricoles (EAA) (Ergo s.d. : 57-58).

Sans prétendre à l'exhaustivité<sup>267</sup>, l'enseignement supérieur est actuellement desservi à Bumba par l'Institut supérieur des techniques appliquées (ISTA) d'Ebona, l'Institut supérieur pédagogique (ISP) de Bumba, et l'Institut supérieur des techniques médicales (ISTM) de Bumba, qui sont les trois plus anciennes institutions supérieures du territoire. On y trouve également : l'ISEA-Loeka, l'ISTP-Bumba, le CEPROMAD-Bumba, ULB, UPML-Bumba. On y note également deux institutions, encore au stade embryonnaire : l'ISTM-Mongala et l'ISP Mongala, toutes les deux localisées dans le territoire de Bumba. Sur le territoire de Lisala on recense également : l'Université de Lisala (UNILIS) (cf. encadré), l'Institut supérieur d'études agronomiques (ISEA) de Mondongo (cf. encadré), l'Institut supérieur pédagogique (ISP) d'Upoto, l'Institut supérieur de développement rural (ISDR) à Bosondjo, l'Institut supérieur des techniques médicales (ISTM) à Upoto, ainsi que le grand séminaire provincial Saints-Pierre-et-Paul.

Cependant, malgré la nouvelle dynamique qu'engendre la présence de ces nouveaux établissements (entre autres, la reprise des cours par d'anciens élèves devenus « adultes »), la société civile à Bumba nous informe tout de même que l'enseignement supérieur souffre de nombreuses défaillances liées à la qualité de l'enseignement dispensé, au manque d'infrastructure (bâtiments, bibliothèque), au déficit en termes de personnel et au coût que celui-ci représente lorsqu'il est invité de l'extérieur. Enfin la reconnaissance nationale des diplômes n'est pas encore entérinée, surtout pour les nouvelles institutions.

267 Ces informations émanant de la société civile sont données à titre indicatif, elles ne sont pas formelles. Nous mettons en garde le lecteur quant à l'instabilité du secteur de l'enseignement supérieur et universitaire. Il s'agit d'un secteur qui connaît un grand roulement (au niveau de l'ouverture et de la fermeture des institutions).



### L'Université de Lisala (UNILIS)

L'Université de Lisala émane de l'initiative de M<sup>sr</sup> Louis Nkinga Bondala, évêque du diocèse de Lisala. Érigée sous le statut du Centre universitaire de Lisala (CUL), extension de l'Université de Kinshasa par l'arrêté ministériel du 25 avril 2006<sup>1</sup>, elle est implantée dans le chef-lieu du district à Lisala. Elle a ouvert ses portes au cours de l'année académique 2006-2007 et comporte 3 facultés : Agronomie, Droit et Psychologie et Science de l'éducation. Ne disposant pas de ses propres professeurs, le

CUL était obligé de recourir aux professeurs de l'UNIKIN et de l'UNIKIS, ce qui allongeait les années académiques. Au cours de l'année académique 2009-2010, le CUL a ouvert le deuxième cycle pour les trois facultés ; la faculté d'agronomie avec deux orientations : la phytotechnie<sup>2</sup> et l'économie agricole. Depuis décembre 2010, il est élevé au rang d'institution autonome et a pris le nom d'Université de Lisala (Équipe locale).

1 Arrêté ministériel n° 133/MINESU/CAB/MIN/NM RS/2006.

2 La phytotechnie est l'ensemble des sciences et techniques qui étudient la production des plantes cultivées.

### Institut supérieur d'études agronomiques (ISEA) Mondongo

L'ISEA de Mondongo est un établissement public créé à l'initiative du père Gaston Lootens, missionnaire scheutiste belge qui en assumait la direction. L'institut est implanté dans le territoire de Lisala, au secteur Ngombe-Doko, à 30 km de Lisala. Il a ouvert ses portes en 1973. Il a bénéficié jusqu'en 1988 de l'appui matériel, financier et humain de la Coopération technique belge. Après le missionnaire fondateur, la direction de l'Ins-

titut a été assurée pendant plus de vingt ans par André Nguba, ingénieur agronome de l'Université de Lovanium et originaire de la région. Cet institut agronomique réputé a pour objectifs : la formation d'ingénieurs techniciens agronomes, la recherche appliquée en agronomie et l'application sur le terrain des nouvelles connaissances générées par la recherche *via* l'encadrement des paysans (Équipe locale).

## RÉFÉRENCES

- Agreco. 2007. *Étude d'impact socio-environnemental de Pro-Routes : Gemena-Karawa-Businga (Équateur)*. Vol. 5 of Congo, Democratic Republic of - Pro-Routes Project: Environmental Assessment. S. l., s. n. <http://documents.worldbank.org/curated/en/2007/07/14014614/congo-democratic-republic-pro-routes-project-environmental-assessment-vol-5-17-etude-dimpact-socio-environnemental-de-pro-routes-gemena-karawa-businga-equateur>, consulté le 23 mars 2015.
- Annuaire de l'Église du Congo*. 1969. Kinshasa : Centre de recherches sociologiques.
- Annuaire de l'Église catholique en République démocratique du Congo*. 2012-2013.
- Braekman, E.M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo*. Bruxelles : La librairie des éclairés unionistes (coll. « Histoire du protestantisme en Belgique et au Congo belge », tome 5).
- CTSE (Cellule technique pour les statistiques de l'Éducation). 2011 (juin). *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Année scolaire 2009-2010*.
- CTB (Coopération technique belge). 2011. « Des manuels scolaires dans un territoire oublié de la RDC ». CTB <http://www.btcctb.org/fr/news/manuels-scolaires-territoire-oublie-rdc>, consulté le 24 septembre 2014.
- De Herdt, Tom & Kasongo Munongo, Emmanuel. 2013 (avril). « La gratuité de l'enseignement primaire en RDC : attentes et revers de la médaille ». In Marysse, S. & Omasombo Tshonda, J. (éd.), *Conjonctures congolaises 2013. Percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp. 217-240.
- Dunkerley, Marie Elizabeth. 2009 (septembre). « Education policies and the development of the colonial State in the Belgian Congo, 1916-1939 ». Université d'Exeter. Inédit.

- Ergo, Bernard. S.d. « Enseignement et formation agricole au Congo belge ». Inédit.
- EPSP/Équateur II. *Rapport final des travaux de promotion scolaire provinciale*. Années 2008 à 2010.
- Kabosani Likinga-Geka. 1985. « Le rôle de la mission catholique de Boyange dans le vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers/Lisala (1910-1960) ». Université de Lubumbashi.
- Kita Kyankenge Masandi. 1982. *Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960*. Bukavu : CERUKI.
- Mokonzi Bambanota, Gratien. 2012 (8 mai). « Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République démocratique du Congo ». *L'école démocratique* (en ligne). APED : Bruxelles. <http://www.skolo.org/spip.php?article1437>, consulté le 4 janvier 2013.
- Mokonzi Bambanota. 2007 (septembre) « Redynamisation et revitalisation de la pédagogie universitaire en République démocratique du Congo ». *APED. Appel pour une école démocratique*. <http://skolo.org/spip.php?article407>, consulté le 22 janvier 2015.
- M'Pande, N.E. « L'Unilever et le groupe scolaire d'Alberta ». Inédit.
- Mumbanza mwa Bawele. 1976. « Les établissements d'enseignement public à l'époque de l'EIC la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (1892-1913) ». *Études d'Histoire africaine* VIII : 87-129.
- Ndaywel è Nziem, Isidore. 1998. *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique*. Paris-Bruelles : De Boeck & Larcier sa.
- Nzoimbengene, Philippe. 2013 (juin). « Le lingála entre hier et aujourd'hui : les méandres de l'histoire ». *Congo-Afrique : économie, culture, vie sociale* 52 (476) : 423-433.
- Poncelet, Marc, André, Géraldine & de Herdt, Tom. 2010. « La survie de l'école primaire congolaise (RDC) : héritage colonial, hybridité et résilience ». *Autrepart* 2 (54) n° 54 : 23-40. DOI : [10.3917/autr.054.0023](https://doi.org/10.3917/autr.054.0023). [http://www.cairn.info/zen.php?ID\\_ARTICLE=AUTR\\_054\\_0023](http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=AUTR_054_0023), consulté le 30 mars 2015.
- Pidika, Didier. 2011 (5-9 décembre). « La pléthorisation des établissements privés d'enseignement supérieur et universitaire à travers l'exemple congolais ». *L'Afrique et les défis du XXI<sup>e</sup> siècle*. 13<sup>e</sup> assemblée. Maroc.
- Poncelet, Marc *et al.* 2010. « La survie de l'école primaire congolaise (RDC) : héritage colonial, hybridité et résilience ». *Autrepart* 2 (54) : 23-41. [www.cairn.info/revue-autrepart-2010-2-page-23.htm](http://www.cairn.info/revue-autrepart-2010-2-page-23.htm), consulté le 28 février 2015.
- République du Congo. 1963. Enseignement national catholique. Établissements secondaires. Léopoldville.
- Storme, M. 1968. « De Boeck, Egide ». In ARSOM, *Biographie belge d'outremer*. Bruxelles, T. VI, col. 74-77.



## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	9
<hr/>	
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA MONGALA PHYSIQUE.....</b>	<b>13</b>
<hr/>	
• <b>INTRODUCTION : Origine du nom Mongala .....</b>	<b>15</b>
• <b>CHAPITRE 1 : Géographie et hydrographie .....</b>	<b>21</b>
1. Localisation .....	21
1.1. Territoire de Bumba.....	23
1.2. Territoire de Lisala .....	23
1.3. Territoire de Bongandanga .....	23
2. Hydrographie.....	23
Références .....	26
• <b>CHAPITRE 2 : Géologie .....</b>	<b>27</b>
par <i>Emmanuel Mavungu et Jean Corneil Mbuyi Mushameso</i>	
1. Relief et climat .....	27
1.1. Principaux traits du relief.....	27
1.2. Climat .....	27
2. Géologie.....	27
3. Minéralisation .....	33
3.1. Or .....	33
3.2. Fer .....	33
3.3. Bauxites/latérites .....	33
3.4. Matériaux de construction.....	33
3.5. Matériaux combustibles .....	33
Références .....	34
• <b>CHAPITRE 3 : Végétation .....</b>	<b>35</b>
par <i>Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny, Hans Beeckman</i>	
1. La forêt dense humide .....	35
2. Les forêts denses sur sols hydromorphes .....	38
2.1. Les forêts périodiquement inondées .....	38
2.2. Les forêts marécageuses .....	38
2.3. Les forêts rupicoles colonisatrices.....	38
3. Le complexe agricole en zone forestière.....	39
4. Agriculture permanente .....	40
5. Les risques environnementaux.....	40
Références .....	41
<hr/>	
<b>DEUXIÈME PARTIE : LES HOMMES.....</b>	<b>43</b>
<hr/>	
• <b>CHAPITRE 4 : Peuples.....</b>	<b>45</b>
1. Les Batswa .....	45
2. Les migrations des « peuples riverains » .....	46
3. Les migrations des Budja .....	47



4. Les migrations doko et ngombe.....	<a href="#">49</a>
5. Les migrations des Mondunga.....	<a href="#">53</a>
6. Les migrations des Mongo.....	<a href="#">54</a>
7. Divers autres peuples.....	<a href="#">55</a>
Références.....	<a href="#">64</a>
<b>• CHAPITRE 5: Langues et cultures.....</b>	<b><a href="#">65</a></b>
1. Situation linguistique.....	<a href="#">65</a>
2. Art et artisanat.....	<a href="#">66</a>
2.1. Art.....	<a href="#">66</a>
2.2. Artisanat.....	<a href="#">70</a>
3. Croyances et pratiques magico-religieuses.....	<a href="#">73</a>
4. Habitat.....	<a href="#">77</a>
5. Habillement.....	<a href="#">77</a>
6. Sports et loisirs.....	<a href="#">79</a>
6.1. <i>Libanda</i> et <i>mpongo</i> , deux sports populaires.....	<a href="#">79</a>
6.2. Chants et danses.....	<a href="#">81</a>
7. Guerre et paix.....	<a href="#">83</a>
Références.....	<a href="#">87</a>
<b>• CHAPITRE 6: Implantation missionnaire.....</b>	<b><a href="#">89</a></b>
1. L'Église catholique.....	<a href="#">89</a>
2. Les Églises protestantes.....	<a href="#">96</a>
2.1. Baptist Missionary Society (BMS) (1890).....	<a href="#">96</a>
2.2. Les missionnaires protestants de la Congo Balolo Mission (CBM).....	<a href="#">97</a>
2.3. La Mission évangélique de l'Ubangi (MEU).....	<a href="#">98</a>
3. Les nouvelles Églises chrétiennes (kimbanguisme et Églises évangéliques) et l'islam.....	<a href="#">98</a>
4. Les réactions des peuples de la Mongala à la présence missionnaire.....	<a href="#">99</a>
4.1. Les sectes Mani et Bondo.....	<a href="#">99</a>
4.2. La secte Sodo.....	<a href="#">100</a>
4.3. La secte Elimu Santu (Esprit saint).....	<a href="#">100</a>
Références.....	<a href="#">101</a>
<hr/>	
<b>TROISIÈME PARTIE : OCCUPATION EUROPÉENNE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....</b>	<b><a href="#">103</a></b>
<b>• CHAPITRE 7: La pénétration européenne.....</b>	<b><a href="#">105</a></b>
1. Occupation de l'espace par les Européens.....	<a href="#">105</a>
2. Les explorations européennes et la fondation des postes.....	<a href="#">107</a>
3. L'exploitation de la Mongala par la société concessionnaire l'Anversoise et les réactions des populations.....	<a href="#">108</a>
Références.....	<a href="#">115</a>
<b>• CHAPITRE 8: Évolution de l'organisation administrative.....</b>	<b><a href="#">117</a></b>
1. Les traités d'amitié et la création des postes sous l'égide du commerce.....	<a href="#">117</a>
2. Une timide organisation administrative sous l'EIC: 1888-1908.....	<a href="#">119</a>
3. La Mongala à l'époque du Congo belge: 1908-1960.....	<a href="#">124</a>
3.1. Évolution de l'organisation administrative de la Mongala jusqu'à 1926.....	<a href="#">124</a>
3.2. L'Itimbiri, frontière séparant les « Budja » entre la Province-Orientale et la province de l'Équateur.....	<a href="#">133</a>

3.3. L'espace de la Mongala jusqu'à l'indépendance .....	<a href="#">145</a>
Références .....	<a href="#">149</a>
<b>• CHAPITRE 9: Composition territoriale du district.....</b>	<b><a href="#">151</a></b>
1. Évolution générale de la composition interne des chefferies et secteurs dans les territoires du district de la Mongala pendant la colonisation.....	<a href="#">151</a>
2. Organisation des territoires du district de la Mongala.....	<a href="#">153</a>
2.1. Territoire de Bongandanga .....	<a href="#">154</a>
2.1.1. Origine et évolution du territoire de Bongandanga .....	<a href="#">154</a>
2.1.2. Composition administrative du territoire de Bongandanga .....	<a href="#">156</a>
2.2. Territoire de Bumba.....	<a href="#">165</a>
2.2.1. Organisation administrative du territoire de Bumba.....	<a href="#">165</a>
2.2.2. Composition administrative du territoire de Bumba .....	<a href="#">167</a>
2.2.3. Évolution de la composition administrative du territoire à partir de 1959 .....	<a href="#">167</a>
2.3. Territoire de Lisala .....	<a href="#">171</a>
2.3.1. Évolution de son organisation.....	<a href="#">171</a>
2.3.2. Composition administrative du territoire de Lisala avant l'indépendance.....	<a href="#">173</a>
2.3.3. Composition administrative du territoire de Lisala depuis l'indépendance.....	<a href="#">174</a>
Références .....	<a href="#">176</a>

---

## **QUATRIÈME PARTIE : LA MONGALA POST-INDÉPENDANCE.....** [179](#)

---

<b>• CHAPITRE 10: La Mongala pendant la Première République .....</b>	<b><a href="#">181</a></b>
1. La Mongala à l'aube de l'indépendance .....	<a href="#">181</a>
2. La Mongala dans la province de l'Équateur : 1960-1962.....	<a href="#">184</a>
2.1. Origines du malaise .....	<a href="#">185</a>
2.2. Contexte et évolution de la conflictualité dans la province de l'Équateur.....	<a href="#">187</a>
2.3. La poussée de la Belgique à la création de la République autonome de l'Équateur .....	<a href="#">190</a>
2.4. Les rebondissements du conflit ngombe-mongo jusqu'à la division de la province .....	<a href="#">190</a>
2.5. Tendances sécessionnistes de la province de l'Équateur .....	<a href="#">191</a>
2.6. Les découpages territoriaux de la province de l'Équateur .....	<a href="#">193</a>
3. La Mongala dans la province du Moyen-Congo : 1963-1966.....	<a href="#">193</a>
3.1. Mise en place des institutions.....	<a href="#">193</a>
3.2. Session extraordinaire de Binga : septembre 1962.....	<a href="#">194</a>
3.3. Session extraordinaire de Bosondjo : avril 1963.....	<a href="#">195</a>
3.4. Session extraordinaire de Lisala : juillet 1963.....	<a href="#">196</a>
3.5. Les conflits ethniques budja-ngombe et leurs conséquences.....	<a href="#">197</a>
4. La modification de l'équilibre des forces politiques et le triomphe des députés de Bumba .....	<a href="#">200</a>
4.1. La décapitation du PUNA et la montée du PDC dans le gouvernement provincial.....	<a href="#">200</a>
4.2. La réaction du PUNA : le congrès d'amitié (20-27 janvier 1963) .....	<a href="#">200</a>
4.3. La chute du gouvernement Eketebi (juin 1964) .....	<a href="#">201</a>
4.4. Élection du gouvernement Engwanda : juin 1964 .....	<a href="#">203</a>
4.5. La Mongala pendant la rébellion Simba : août-octobre 1964 .....	<a href="#">204</a>
4.6. La Mongala de la fin de la rébellion à la réunification des provinces : octobre 1964-1966 .....	<a href="#">205</a>
4.6.1. La poursuite du gouvernement Engwanda : octobre 1964-août 1965.....	<a href="#">205</a>
4.6.2. Les élections d'avril 1965 et la mise en place du gouvernement Sakombi : août 1965...	<a href="#">206</a>
4.6.3. La Mongala à la réunification de la province de l'Équateur : avril 1966 .....	<a href="#">206</a>
Références .....	<a href="#">214</a>

• <b>CHAPITRE 11 : La Mongala sous la Deuxième République: 1966-1997</b> .....	<a href="#">215</a>
1. Les espoirs déçus .....	<a href="#">215</a>
2. La Mongala durant la transition politique: 1990-1997 .....	<a href="#">216</a>
2.1. Pendant la transition sous Mobutu: 1990-1996.....	<a href="#">216</a>
2.2. La Mongala sous la guerre de l'AFDL: avril-mai 1997 .....	<a href="#">217</a>
3. Les originaires de la Mongala, acteurs politiques sous la Première et la Deuxième Républiques...	<a href="#">219</a>
Références .....	<a href="#">226</a>
• <b>CHAPITRE 12 : La Mongala sous les pouvoirs des Kabila père et fils</b> .....	<a href="#">227</a>
1. La Mongala sous la rébellion du Mouvement de libération du Congo : 1998-2003 .....	<a href="#">227</a>
2. De la « Transition 1 + 4 » à nos jours.....	<a href="#">229</a>
Références .....	<a href="#">233</a>
<hr/>	
<b>CINQUIÈME PARTIE : SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE</b> .....	<a href="#">235</a>
<hr/>	
• <b>INTRODUCTION</b> .....	<a href="#">237</a>
Les sources au crible .....	<a href="#">238</a>
Références .....	<a href="#">241</a>
• <b>CHAPITRE 13 : Instauration d'un modèle économique colonial</b> .....	<a href="#">243</a>
1. L'installation d'un nouveau modèle d'exploitation économique: le temps des bouleversements et des exactions .....	<a href="#">243</a>
1.1. Économie précoloniale et premiers contacts avec les Européens .....	<a href="#">243</a>
1.2. Économie de prédation: la récolte du caoutchouc .....	<a href="#">244</a>
2. L'affirmation de l'autorité coloniale: le temps de la consolidation et de la construction de structures durables/pérennes .....	<a href="#">247</a>
3. La mise en place de la filière huilière industrielle .....	<a href="#">249</a>
Références .....	<a href="#">252</a>
• <b>CHAPITRE 14 : Le commerce: nerf de l'activité économique de la Mongala</b> .....	<a href="#">255</a>
Références .....	<a href="#">265</a>
• <b>CHAPITRE 15 : État du réseau routier: un bourbier en perpétuelle réhabilitation</b> .....	<a href="#">267</a>
Références .....	<a href="#">273</a>
• <b>CHAPITRE 16 : L'huile de palme</b> .....	<a href="#">275</a>
1. Tribulations d'une filière dominante sous les deux premières républiques (1960-1997) .....	<a href="#">275</a>
2. Évolutions récentes pour la filière huilière: vers le redressement économique? .....	<a href="#">280</a>
2.1. Le groupe Blattner (SCC) et ses stations de Binga et Bosondjo.....	<a href="#">280</a>
2.2. Le rachat de PHC (Yaligimba) du groupe Unilever par Feronia et la réhabilitation de l'ancien site Unilever.....	<a href="#">281</a>
Références .....	<a href="#">283</a>
• <b>CHAPITRE 17 : Une spécificité régionale: les riz de Bumba</b> .....	<a href="#">285</a>
1. Généralités: type de production et localisation .....	<a href="#">285</a>
2. Tendances à la hausse de la production rizicole .....	<a href="#">287</a>
3. La valeur du riz: rémunération du producteur et évolutions des prix sur les marchés de Bumba, Mbandaka, Kisangani et Kinshasa .....	<a href="#">288</a>
Références .....	<a href="#">290</a>

• <b>CHAPITRE 18: Redynamisation des cultures et des activités économiques paysannes</b> .....	<a href="#">293</a>
1. Agriculture traditionnelle et population rurale .....	<a href="#">293</a>
2. Le PRAPE, un stimulant pour la production agricole .....	<a href="#">294</a>
3. Les facteurs qui influencent directement le niveau de production : encadrement des paysans, intrants et routes.....	<a href="#">297</a>
4. Un autre secteur d'activité (ancestral) : la pêche .....	<a href="#">299</a>
Références .....	<a href="#">303</a>
• <b>CHAPITRE 19: L'exploitation forestière</b> .....	<a href="#">305</a>
Introduction : une question sensible .....	<a href="#">305</a>
1. Cadre légal de l'exploitation forestière: une situation parfois nébuleuse.....	<a href="#">306</a>
2. Exploitation forestière et agriculture: un impact sur les forêts et sur les communautés locales.....	<a href="#">306</a>
2.1. Impact sur les forêts.....	<a href="#">306</a>
2.2. Impact sur les communautés locales .....	<a href="#">308</a>
3. Exploitation artisanale/industrielle .....	<a href="#">308</a>
3.1. Exploitation artisanale.....	<a href="#">308</a>
3.2. Exploitation industrielle.....	<a href="#">310</a>
3.2.1. Introduction .....	<a href="#">310</a>
3.2.2. Passage en revue des sociétés implantées dans la Mongala.....	<a href="#">310</a>
3.3. Un système contesté par la base: les industriels en première ligne.....	<a href="#">312</a>
4. Projets de zonage et création de réserve naturelle : vers la prévention des conflits communautaires et la protection de l'environnement.....	<a href="#">317</a>
4.1. Projet de zonage .....	<a href="#">317</a>
4.2. Création de la réserve Lomako-Yokokala .....	<a href="#">318</a>
Références .....	<a href="#">319</a>
• <b>CHAPITRE 20: Ébauche d'une étude démographique</b> .....	<a href="#">323</a>
Introduction .....	<a href="#">323</a>
1. Un espace de contrastes anciens .....	<a href="#">325</a>
1.1. Îlots de peuplement : prémices du phénomène d'urbanisation? .....	<a href="#">325</a>
1.2. L'étude de la répartition par les cartes : des années 1950 à aujourd'hui.....	<a href="#">327</a>
1.3. Tentatives d'interprétation de la situation jusqu'en 1960 .....	<a href="#">328</a>
1.3.1. Sur la répartition du peuplement .....	<a href="#">328</a>
1.3.2. Sur le dépeuplement et l'infécondité.....	<a href="#">329</a>
2. Évolution de la population dans le temps et état actuel de la situation .....	<a href="#">330</a>
Références .....	<a href="#">334</a>
• <b>CHAPITRE 21: Éléments pour un état des lieux du secteur santé</b> .....	<a href="#">337</a>
1. Organisation du système sanitaire en RDC.....	<a href="#">337</a>
2. Carte sanitaire: infrastructures et offre des services sanitaires dans le district de la Mongala.....	<a href="#">338</a>
2.1. La carte sanitaire (ZS, AS, CS, HGR, ITM) .....	<a href="#">338</a>
2.2. Infrastructures sanitaires .....	<a href="#">339</a>
2.2.1. Premières installations sanitaires dans le district: contexte et acteurs.....	<a href="#">339</a>
2.2.2. Infrastructures sanitaires: HGR, CSR, CS .....	<a href="#">341</a>
2.2.3. Œuvres sociales (centres et foyers sociaux, centres pour handicapés et homes) .....	<a href="#">343</a>
2.2.4. Offre et qualité des soins (spécialités).....	<a href="#">343</a>
2.2.5. Ressources humaines et matérielles .....	<a href="#">343</a>
3. Alimentation, sécurité alimentaire et malnutrition.....	<a href="#">345</a>
3.1. Régime alimentaire .....	<a href="#">345</a>
3.2. Insécurité alimentaire.....	<a href="#">346</a>
3.3. Malnutrition .....	<a href="#">348</a>



4. Les pathologies les plus fréquentes dans la Mongala.....	<a href="#">348</a>
4.1. Situation épidémiologique et maladies infectieuses.....	<a href="#">349</a>
4.2. Les maladies épidémiques récentes: choléra et rougeole .....	<a href="#">350</a>
4.3. Secteur privé, lucratif et non lucratif dans le secteur sanitaire .....	<a href="#">350</a>
Références .....	<a href="#">353</a>
• <b>CHAPITRE 22 : Aperçu des structures éducatives</b> .....	<a href="#">355</a>
1. Implantation de l'enseignement de type occidental par les missions .....	<a href="#">355</a>
1.1. Réseau catholique.....	<a href="#">355</a>
1.2. Réseau protestant .....	<a href="#">358</a>
2. Division administrative actuelle: carte scolaire .....	<a href="#">358</a>
2.1. Structure administrative.....	<a href="#">358</a>
2.2. Répartition de l'enseignement par réseaux .....	<a href="#">359</a>
2.3. Aire de recrutement moyen (ARM) des écoles primaires et secondaires et taux brut de scolarisation.....	<a href="#">360</a>
3. La qualité de l'enseignement .....	<a href="#">360</a>
4. Accès à l'enseignement.....	<a href="#">361</a>
4.1. L'école est-elle gratuite? L'épineuse question des frais scolaires .....	<a href="#">361</a>
5. Enseignement supérieur et universitaire .....	<a href="#">363</a>
Références .....	<a href="#">364</a>

Malgré ses 58 141 km<sup>2</sup>, la Mongala, avec seulement trois territoires, est le plus petit ensemble administratif des 26 provinces de la RDC prévues dans la Constitution du 18 février 2006.

Son agencement renvoie avant tout à des considérations politico-administratives. La Mongala en a hérité son étirement d'ouest en est, qui traduit l'ambition de regrouper un noyau de peuplement ngombe autour de Lisala et de rattacher les Budja installés en territoire de Bumba, traditionnellement apparentés aux populations de la Province-Orientale (Mbole/Mobango, etc.). C'est en 1955, lors de la dernière grande réforme administrative du Congo belge, que Bongandanga fut ajouté comme appendice. Cette évolution tourmentée est l'expression même d'un ensemble disparate, qui paraît être l'effet d'une position géographique de transition dans la confluence entre les espaces des peuplements mongo, « Gens d'eau », ngbaka, ngbandi, etc., et qui passe pour être un assemblage à la fois des peuples et des territoires marqués par leur éparpillement.

L'édification de la Mongala pose, en creux, le problème de l'identité, car la singularité régionale du district s'est forgée dans un double rapport concurrentiel : celui, extérieur, opposant les « autochtones » aux ethnies voisines, en particulier les Ngombe aux Mongo ; et celui, intérieur, mettant en présence deux populations dominantes, les Ngombe et les Budja. Si les tensions entre Ngombe et Mongo émergèrent à l'indépendance autour du leadership politique dans la province de l'Équateur, elles trouvent leur origine dans les rivalités entre les pères scheutistes et les missionnaires du Sacré-Cœur. Les divers peuples de la Mongala font partie, au sens large, du groupe des Bangala, une identité supra-ethnique fondée sur la langue commerciale des populations riveraines du fleuve Congo. Codifiée et diffusée à travers l'enseignement, cette langue se répandit aussi via la Force publique.

Vu de l'extérieur, elle modela l'identité de la Mongala, une identité qui s'imposa, en retour, dans l'ensemble de la province de l'Équateur. L'identité mongo s'inscrit en contrepoids de ce succès, en s'appuyant sur la promotion de la langue lomongo, qui devait prendre le contrepied du lingala.

En interne, les particularismes s'affirment et s'ancrent jusque dans l'organisation de l'espace. Ngombe et Budja passent pour être des rivaux et leur antagonisme s'exprime symboliquement dans l'opposition entre leurs chefs-lieux administratifs respectifs. Lisala-la-bureaucratique, siège et foyer d'instruction au rayonnement culturel, tutoie Bumba-la-marchande et ses plantations environnantes, point focal du peuplement et des activités économiques dans le Nord du pays.

Espace dominé par la forêt et ponctuellement consacré aux cultures agricoles, ses richesses naturelles ont attiré de tout temps les convoitises : elles valent à la région d'être le lieu de méthodes d'exploitation qui ont nourri, et nourrissent encore, la controverse. Les activités humaines y réunissent les caractères d'une économie extravertie dont la Mongala fit d'ailleurs les frais (humains et environnementaux) dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les stigmates du « caoutchouc rouge » y sont longtemps restés vivaces et les campagnes récentes contre les spoliations forestières semblent leur faire écho, charriant, en outre, la délicate thématique de la protection de l'environnement (forestier). Du passé au présent encore, le fleuve et ses ramifications constituent l'un des éléments majeurs de continuité, sinon le principal, dans les évolutions économiques locales.

Assurant la jonction de plusieurs territoires, le réseau hydrographique de la Mongala relie celle-ci au district de l'Équateur et à Kinshasa, au Sud- et au Nord-Ubangi, à l'Ituri et aux deux Uele, à partir d'Aketi et, enfin, à Kisangani. Bumba et Lisala drainent les surplus agricoles et les produits forestiers de leur arrière-pays pour les réexpédier par le fleuve vers les régions voisines, ou par la route vers la République centrafricaine (via Akula-Zongo). Portée avant tout par ces voies naturelles, la Mongala représente un bassin de production important, à la santé en phase de rémission. Ce qui, combiné à une situation géostratégique privilégiée, lui vaut d'être la cible de plusieurs programmes de développement gouvernementaux et privés.

ISBN 978-9-4922-4416-1



AVEC LE SUPPORT DE  
**LA COOPÉRATION**  
**BELGE AU DÉVELOPPEMENT**

